This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

III
Q. c. 4

VIES INTÉRESSANTES ET ÉDIFIANTES DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL, ET De plusieurs PERSONNES qui leur étoient attachées.

PRÉCÉDÉES

De plusieurs Lettres & petits Traités, qui ont été écrits pour consoler, soutenir & encourager ces Religieuses dans le tems de leur oppression, afin de servir à tous les fidèles qui se trouvent dans les tems de trouble.

TOME SECOND.

Aux dépens de la COMPAGNIE.

M D C C L I.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1897.

VIES EDIFIANTES ET INTÉRESSANTES DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL,

& de plusieurs Personnes qui leur ont été attachées.

I.

La vie de la Mère Marie Geneviève de St. Augustin LE TARDIF, *Novice de l'Abbaye de Maubuisson, & Professe de Port-Royal, dont elle a été la prémière Abbesse élective. Par les Mères Marie de l'Incarnation* LE CONTE, *& Angelique de St. Jean* ARNAULD.

LA Mère Geneviève étoit de Paris, fille de M. le Tardif & de N.... ses père & mère. Ils étoient déchus de leur condition ou seulement de leurs biens, car ils étoient assez incommodés. Elle étoit seule de fille, & n'avoit qu'un frè-

I. Comment la M. le Tardif vint à Port-Royal.

re *: ſon père & ſa mère l'aimoient extrêmemen
Dès ſon enfance elle ſe portoit à Dieu, & n'avo
point d'affection pour le monde, ayant toujou
eu envie d'être Religieuſe; mais elle regardoit c
la comme impoſſible n'ayant pas de bien. Elle
moit cependant l'état d'incommodité où ils étoie
Son père, qui étoit homme de bien, remercio
ſouvent Dieu de les y avoir reduits, croyant qu
leur étoit plus avantageux pour leur ſalut. S
bonne mère n'étoit pas ſi ſpirituelle, néanmoi
elle étoit bonne femme & craignoit Dieu. El
élevoit ſa fille fort ſimplement, & n'aimant poi
la vanité, elle ne lui faiſoit rien porter qui f
pour la parer. La petite ne le deſiroit point auſſ
voulant être Religieuſe. Mais ſans oſer eſper
d'arriver à ce bonheur, elle prioit ſouvent Di
qu'il lui en fît la grace, s'abandonnant à
providence & lui expoſant le deſir qu'elle
avoit.

AYANT ouï dire que Madame de Port-Roy
étoit à Maubuiſſon, & qu'elle y recevoit des fill
pour rien, elle pria ſa mère de l'y mener. El
plut à la Mère Angelique qui la fit entrer, diſa
qu'elle avoit la façon de bien réüſſir. Elle fut da
un grand tranſport de joie de ſe voir dans la R
ligion, & elle eut dès-lors un ſi grand reſpect,
tant d'amitié & de confiance pour la Mère qui l
témoignoit auſſi bien de la bonté, qu'elle lui d
couvrit tout ſon cœur dès cet abord avec une
berté toute entière.

ELLE étoit une des vingt Novices qui vinre
céans, lorſque la Mère Angelique revint de Ma
buiſſon en 1623. Elle avoit déjà tant de vert
que l'on demandoit lorſqu'elles furent ici, laque

* Le frère de la Mère Geneviève fut un de ceux qui dépoſa au ſujet
M. de St. Cyran en 1638. On voit clairement par ſa prétendue dépo
tion que les Jéſuites ont donnée, que ce jeune homme a confon
le vrai avec le faux, & que ſa mémoire ne l'a pas bien ſervi, po
lui rappeller en juſtice ce que M. de St. Cyran lui avoit dit pend
qu'il le conduiſoit.

étoit d'entre les autres, parce que ſa reputa-
y étoit venue avant elle. Elle ſe fit bientôt
noître par ſa façon qui étoit d'un recueille-
t extraordinaire, & une modeſtie & gravité
mpagnée d'une ſi grande douceur qu'elle ſe
it aimer dès qu'on la voyoit. Ce qui paroiſ-
le plus en elle, étoit une grande humilité.
ne ſai rien de particulier de ſon Noviciat. Je
ouviens ſeulement que j'entendois un jour la
e Angelique parler à la Mère Agnès & à la
treſſe des Novices, ma Sœur Iſabelle Agnès
Châteauneuf,) pour chercher quelque inven-
de lui faire quelque grande mortification,
qu'elle étoit bien malade, pour voir ſi on la
roit ſurprendre en quelque manière; tant elle
t à l'épreuve de tout ce qu'on lui pouvoit
. On la fit Profeſſe à Port-Royal des
mps, & lorſque toute la Communauté eut été
ſférée à Paris, la Mère Angelique l'établit
treſſe des Novices, étant encore pour lors fort
e.

II. Elle eſt Maîtreſſe des Novices.

LLE étoit toujours la même en quelque état
n la mit, agiſſant avec grande dépendance, &
t toujours exacte à faire les choſes comme on
ui avoit dit, ſans jamais rien faire par elle-
e. Elle étoit douce à ſes Novices, & leur
it faire les choſes en les portant à Dieu avec
ion. Elle parloit bien facilement, mais c'étoit
par mouvement & par affection à la vertu que
ſcience; elle n'en avoit pas d'acquiſe que de
que je crois que l'on appelle *la ſcience des*
ts. Elle ne diſoit pas beaucoup de choſes en
ral à ſes Novices. L'ordre du Noviciat appre-
ce qu'il falloit faire: l'on y gardoit un ſilence
exact, & l'on ne ſe parloit que tout bas lorſque
avoit à le faire: l'on agiſſoit avec bien de la
licité & de la ſoumiſſion; ainſi l'on n'avoit
t tant à parler. L'obéiſſance, le ſilence, la
re, la mortification étoient l'exercice des No-

vices. On travailloit en commun dans le Noviciat. On y demeuroit aussi étant malade; & lorsque l'on jugeoit que quelqu'une avoit besoin de divertissement, on lui donnoit permission de parler à celle que l'on jugeoit à propos; car l'on ne faisoit point de Conférences dans ce commencement. On disoit l'Office ensemble, c'est-à-dire les malades, quand elles étoient plusieurs: on employoit les Novices dans les Obéissances; & celles avec qui elles étoient rendoient conte de leur conduite à la Maîtresse.

III. Changemens introduits à Port-Royal.

Cet heureux tems ne dura guères de cette sorte, je veux dire pour cette simplicité qui faisoit que l'on n'étoit point dissipé dans tant de diverses choses qui arrivèrent par ce changement d'esprit & de conduite, qui ne servit qu'à ouvrir l'esprit de quelques-unes des Novices, & changea aussi l'esprit & la conduite dans la Communauté. Ce fut lorsque les Pères de l'Oratoire commencèrent à venir à la Maison, M. de Langres en étant Directeur. Je ne sai si ce fut lui qui les y fit venir: mais cela arriva en l'année 1626. On faisoit aller les personnes à ces Pères, sans qu'elles l'eussent demandé: & il falloit dire tout ce que l'on avoit dans le cœur, à quoi l'on n'auroit pas pensé sans ces occasions.

Ces bons Pères avoient grand zèle pour servir les ames, & en observoient tous les mouvemens: mais ils en attribuoient la cause aux desseins de Dieu sur ces ames, & regardoient tout ce qui se passoit en elles comme des voies par où il les faisoit passer pour les sanctifier. Les unes en avoient, disoit-on, *de rigueur*, les autres *de douceur*, &c. & ainsi toute la corruption de la nature & les inclinations qu'elle produisoit étoient des sujets de compassion & d'application de ces bons Pères à ces ames, pour leur faire rapporter ces choses à Dieu & à Jesus-Christ en hommage de ses souffrances, &c. Ainsi l'on se portoit à avoir aussi com-

impaſſion de ſon état, ou croyoit que Dieu avoit
grands deſſeins ſur nous, & on s'amuſoit à par-
toujours & à ne rien faire pour ſe corriger. Si
on faiſoit quelque choſe, l'on étoit bien loué
nme d'une action heroïque que l'on auroit faite;
ſi au contraire on ne faiſoit rien que ſe laiſſer al-
ſe divertir, comme il m'eſt arrivé, on diſoit
'il falloit avoir pitié de moi, parce que j'avois
des peines.

CELA alla ſi avant que quelques-unes eurent
effet des choſes bien extraordinaires & bien
anges, & il y a ſujet de croire que l'eſprit malin
joüoit de nous. Chacune faiſoit ſon perſonnage.
y en eut une qui avoit l'eſprit fort foible & un
bleſſé, que j'avois vue avant cela une fille
humble & toujours en prières, ſerviable &
ant le travail, enſorte que la Mère Angelique
menoit avec elle quand elle étoit obligée de
ir, comme lorſqu'elle fut au Lys & à Paris
r l'établiſſement d'une nouvelle Maiſon, & il
ſemble même qu'elle n'étoit encore que No-
ce lorſqu'elle la menoit ainſi avec elle, & j'ai
elque idée qu'on lui avoit donné un voile noir
ur ſuivre la Mère *. Cette fille changea d'une
le manière ſous cette conduite, que l'on ne la
connoiſſoit plus. C'étoient des furies & des
portemens de colère qui effrayoient; cela s'ap-
loit des *voies* & des *conduites de Dieu*, mais qui
rent ſi loin que l'on avoit bien de la peine à
ranger. Elle s'alloit cacher quelquefois & ſe
ſoit chercher avec des peines incroyables; l'on
oit peur ſouvent qu'elle ne ſe fît quelque mal;
étoit quelquefois des jours entiers ſans que
n pût la faire manger, & d'autres fois elle le
ſoit par excès, derobant par-tout ce qu'elle pou-
voit.

* C'étoit la Sœur Angelique de Sainte Agnès de Marle de Fabaire
il eſt parlé dans la V. Relation de la I. Partie. On voit par les
tres que la Mère Angelique lui écrivit juſqu'à ſa mort (arrivée le
Octobre 1678.) qu'elle devint une Religieuſe fort imparfaite.

voit. C'étoit un bel exercice pour ces bons P
res, que cette fille qui faisoit tous les jours qu
que personnage nouveau. Elle venoit en certain
occasions s'accuser de tous ses déréglemens, s
prioit qu'on la retint de peur qu'elle n'y retom
nât. On la lioit quelquefois au chenet du f
avec une chaîne de fer; d'autres fois on lui m
toit une muselière comme on en met aux veau
de peur qu'ils ne tettent, & cela se faisoit je cr
par l'ordre du Directeur, outre lequel elle a
encore une directrice dans la Maison, pénitent
de ces Pères & instruite de leur conduite, à q
elle parloit. Cette fille aimoit fort cette appli
tion que l'on avoit pour elle, & s'amusoit à to
cela, enforte qu'elle vint à ne plus rien faire
tout. On l'envoya ensuite à Dijon où elle achev
de se gâter, & elle devint, comme on l'a vue d
puis avec douleur, fort imparfaite Religieuse.

D'AUTRES faisoient d'autres personnages; l
plus imparfaites étoient celles qui parloient le pl
aux Pères, & l'on ne voyoit point de fr
Chacunes se disoient ce qu'elles savoient de le
Directeurs; il y en avoit qui se promenoient que
il leur plaisoit, parloient en toutes rencontres, d
de sorte que l'on devint aussi dissipées & distrai
que l'on avoit été recueillies. Il est vrai que
n'étoient que les jeunes. Les Anciennes n'avoi
point de part à tout cela; on ne s'appliquoit
à les éclairer, & elles n'en furent que plus h
reuses: elles étoient étonnées de voir ces cho
dans les jeunes, mais la bonne habitude qu'el
avoient d'être silencieuses & de ne se mêler
rien, faisoit qu'elles n'en disoient rien & qu'el
demeuroient dans leur soumission & leur silence
dinaire.

[La Mère Marie de l'Incarnation a fini ici ce
Relation, & est morte sans l'achever; &
Mère Angelique de S. Jean, alors Prieure
Po

Port-Royal des Champs, l'a achevée le 17. Mai 1678.]

IV. Caractère de la M. le Tardif : elle eſt élue Abbeſſe.

La Mère Geneviève étoit d'un autre rang. On regardoit comme une perſonne de ſervice & d'une vertu élevée, c'eſt pourquoi on s'y appliquoit beaucoup. Cela lui fit du tort; car on écoutoit mes ſes penſées comme des mouvemens du ſaint rit, & on la conſultoit ſur les deſſeins que l'on noit alors de l'Inſtitut du S. Sacrement, comſi elle eût dû avoir revelation de tout ce qui devoit faire.

Elle étoit ſi accoutumée à ſe laiſſer conduire, elle donnoit dans tout cela fort ſimplement. us avons trouvé & brulé quantité de ſes Letà M. Feron le Docteur, qu'elle lui écrivoit dant le ſejour qu'il fit à Rome pour ſolliciter la lle de ce nouvel Inſtitut. Ses Lettres étoient pines de penſées & de mouvemens qu'elle avoit ſur cette affaire dans l'oraiſon, la plûpart fort n ſolides: mais on admiroit tout cela. Ce qui voit pu la perdre entièrement, ſi elle n'avoit eu fort grand fond d'humilité, & que Dieu n'eût uſé ſa ſimplicité.

On l'envoya à Tard avec la Mère Agnès en 69. pendant que la Mère Angelique travailloit à defaire de ſon Abbaye pour la rendre trienna- Tome I. p. 332. ; & comme on fut ſur le point de faire la prélère élection, l'on fit revenir de Tard la Mère neviève dans le deſſein de la faire élire: ce qui riva peu de jours après qu'elle fut de retour *. le en eut beaucoup de douleur, & avec ſujet. r de la manière dont les choſes ſe conduiſoient ors, elle n'avoit nulle autorité pour faire le bien, la Mère Jeanne de Tard, qui étoit ſa Prieure, uvernoit tout ſous la conduite de M. de Langres;

On trouvera ci-après (dans la Relation de la M. Fineau Art. I. 10.) quelques particularités de la démiſſion de la Mère Angelique.

gres; la Mère Geneviève n'ayant que le nom d'Abbeſſe, & le malheur de ne pas laiſſer de contribuer par-là à l'introduction de beaucoup de choſes très oppoſées à l'eſprit de la Règle & à l'ancienne conduite de la Mère Angelique qui l'avoit précédée.

Cela dura depuis 1630. qu'elle fut élue Abbeſſe juſqu'en 1633. que M. l'Archevêque de Paris renvoya les Mères de Tard à leur Couvent en Bourgogne. La Mère Geneviève, qui commençoit alors un ſecond Triennal, changea beaucoup de conduite auſſitôt que les Mères n'y furent plus. L'on ne vit plus dans la Communauté cet eſprit de raillerie & de liberté que ces perſonnes étrangères y avoient introduit. On commença d'y rentrer dans une plus grande affection aux obſervances Religieuſes; mais en ſortant d'un danger, on penſa tomber dans un autre. La Mère Angelique étant pour lors Supérieure à la Maiſon du S. Sacrement, & la Mère Agnès Abbeſſe de Tard, toute la conduite de Port-Royal étoit entre les mains de la Mère Geneviève & de ſa Prieure, nommée ma Sœur Suzanne du Saint Eſprit de Henin de Rochefort. Cette Fille mériteroit auſſi bien une hiſtoire*, car elle peut fort inſtruire. C'étoit une Religieuſe fort fervente & fort zelée pour toutes les pratiques régulières. Elle voyoit avec peine que M. de Langres eût aboli la plus grande partie des Obſervances de notre Ordre de Cîteaux dans Port-Royal, pour y établir celles des Carmelites; mais ſous ce prétexte de bon zèle, elle ſe lia avec des Religieux de Cîteaux, s'étant ſervie de l'occaſion d'une aſſez longue maladie qu'eut en ce tems la Mère Geneviève, pour les faire venir à Port-Royal où elle gouvernoit tout, afin de prendre leurs avis & de travailler avec eux pour nous faire rentrer ſous la juriſdiction de l'Ordre. Elle avoit

* [On peut voir ce que la Mère Angelique en a dit dans ſa Relation.] Tome I. p. 361. & ſuiv.

t même en partie gagné l'eſprit de la Mère
rière ; mais la Mère Angelique s'en étant ap-
s, vit que c'étoit tout perdre, & en commu-
i à M. de S. Cyran de qui elle prenoit déjà les
en la Maiſon du S. Sacrement. Ils reſolu-
enſemble qu'il falloit travailler à faire revenir
mment la Mère Agnès qui étoit en Bourgo-
ce qui fut fait comme on l'a dit ailleurs, ſa
nce remédia à tout, excepté qu'elle ne rame-
oint l'eſprit de la Prieure de ſon attache à la
uite des Pères de l'Ordre, de ſorte que vo-
que toutes ſes meſures étoient rompues pour
ppeller dans la Maiſon, elle en prit d'autres
eux pour ſortir elle-même de Port-Royal &
er ſous l'Ordre, ayant été nommée par leur
r à l'Abbaye de Lieu-Dieu *. Depuis qu'el-
t ſortie de la Maiſon, la Mère Geneviève de-
a dans une entière union avec la Mère Ange-
& la Mère Agnès. Il n'y eut qu'une rencon-
h elle penſa encore faire naufrage ; tant l'éle-
n & les charges ſont périlleuſes. Ce fut après
ture qui arriva entre M. de Langres & M. de
yran, au ſujet de la conduite de la Maiſon
Sacrement. L'hiſtoire en eſt déjà écrite ail-
t. Il faut cependant en dire encore ici quel-
hoſe.

Mère Angelique, ayant vu qu'il étoit néceſ-
qu'elle ſe retirât de cette Maiſon, & que l'on
une perſonne qui fût plus agreable à M. de
res, ſe fit donner ordre par M. de Paris de
rner à Port-Royal, & à la Mère Geneviève
nir prendre ſa place à la Maiſon du S. Sacre-
M. de Langres, qui ne pénétroit point le
de cette affaire, crut avoir tout gagné, &
feroit de la Mère Geneviève tout ce qu'il
vou-

* Cette même Religieuſe qui fut Abbeſſe de Maubuiſſon, on l'a vu dans la Relation, de la M. des Anges.
ez la VII. la VIII. & la X. Relation de la I. Partie.

voudroit, ayant déja éprouvé sa soumission. Pour l'y engager davantage & s'insinuer dans son esprit, il lui fit extrêmement remarquer cette conduite de Dieu, lui rappellant toutes les anciennes lumières ou revelations que Dieu lui avoit données, pendant que l'on faisoit le projet de ce nouvel Ordre du S. Sacrement; lui disant qu'il paroissoit que comme il s'étoit servi d'elle pour avancer ce dessein dans sa naissance, il l'avoit aussi choisie pour lui donner sa perfection, & que c'étoit pour cette raison que les choses avoient si peu réüssi jusqu'alors. Cela étoit assez propre à flatter un esprit. Il lui proposa ensuite tout ce qu'il desiroit d'elle, qui étoit principalement de conserver dans la Maison une fille *, qui y mettoit la desunion, & y étoit un obstacle à toutes sortes de bien.

La Mère Geneviève savoit très-bien que c'étoit de cela qu'il s'agissoit, & quels étoient sur ce sujet les sentimens de la Mère Angelique & de Mde de S. Cyran. Cependant elle donna dans ce piége, & elle écrivit à la Mère Angelique d'une sorte qui lui fit juger à l'instant qu'elle étoit gagnée; mais la prudence de la Mère Angelique mit ordre à tout. Elle lui envoya M. Singlin pour lui dire tout ce qu'elle ne lui pouvoit mander, & enfin elle la fit revenir parfaitement de là; & même avec tant de douleur de la faute qu'elle avoit faite & des dangereuses suites qu'elle pouvoit avoir, qu'elle en eut une grande maladie. Depuis cela elle ne fit aucun faux pas, elle n'agit plus que de concert avec la Mère Angelique, & avec la Mère Agnès qui lui avoit succédé dans la charge d'Abbesse de Port-Royal.

V. Se conduit jusqu'à la mort.

Elle prit la prémière l'habit du S. Sacrement de la main de M. l'Archevêque avec les trois autres Religieuses de Port-Royal, qui étoient allées établir cette Maison, où elles demeurèrent jusqu'au 16.

* Mademoiselle de Chamfort.

Mai de l'année 1638. que pour les raiſons
a dites ailleurs *, l'on réſolut d'abandon-
ce nouvel établiſſement, & la Mère Geneviè-
vint à Port-Royal avec toutes les filles qui en
nt ſorties. Pour lors étant dégagée de tout
rnement, elle rentra avec grand amour &
de joie dans l'état de ſoumiſſion & de dépen-
e d'où on ne l'avoit tirée que par force, &
-Chriſt, qui avoit aimé cette ame dès le com-
cement, l'aima juſqu'à la fin, & lui en voulut
er une des marques les plus aſſurées, en lui
vant une affliction toute ſingulière & capable
ſeulement d'expier les fautes d'ignorance &
mité qu'elle avoit pu commettre dans ſes em-
, mais encore de perfectionner l'ouvrage de ſa
ification.

l'avoit miſe Sacriſtine quand elle fut retour-
Port-Royal. Il arriva que comme elle balayoit
r dans la Sacriſtie ſous une armoire, en ſe re-
t bruſquement, le coin de l'armoire lui don-
ans l'œil avec tant d'effort qu'elle en perdit

Elle ſouffrit des douleurs extrêmes, & l'on
toutes ſortes de remèdes, mais avec ſi peu de
s que l'on ne put pas même empêcher qu'elle
erdît l'autre œil, le nerf optique ayant été
par l'effort du coup. Ainſi elle reſta entiè-
nt aveugle, & de la manière du monde la plus
le. Car l'ébranlement du cerveau ayant été
grand, il lui demeura un continuel mal de tê-
un certain étonnement qui faiſoit qu'à chaque
lle croyoit tomber dans un précipice; de ſorte
le ne s'accoutumoit point comme les autres
gles à marcher ſeule dans quelque chemin
ce fût. Il n'y avoit rien de plus touchant que
oir cette bonne Mère, qui avoit été ſi confi-
e & ſi aimée, attendre quelquefois à une por-
dans quelque paſſage, que quelqu'un lui
vou-

* Voyez la X. Relation de la I. Partie, Tome I. p. 181. & ſuiv.

voulût donner la main; & bien ſouvent c' quelque enfant, qui le faiſoit avec aſſez d'ei Elle ſouffroit tout cela avec une humilité mer leuſe. Mais ce n'étoit pas ſa ſeule épreuve. l l'affligeoit dans le même tems de peines inté res qui lui étoient encore plus ſenſibles, & leſquelles ſon ſeul remède étoit l'humble ſou ſion qu'elle tâchoit de rendre aux perſonnes de elle prenoit conduite; ne ſe ſouvenant non plu celle qu'elle avoit autrefois donnée aux aut que ſi elle n'eût été toute ſa vie que la dern Novice de la Maiſon.

M. de S. Cyran, qui étoit priſonnier au Bo Vincennes quand cet accident arriva, eut touj ſoin de la conſoler par ſes Lettres. On en voit pluſieurs imprimées qui s'addreſſent à une *ligieuſe aveugle* *. Il mourut avant elle, en 164 elle ne mourut qu'en 1646. ayant porté ſon a glement ſix ans, en s'élevant tous les jours de Dieu à proportion de ce qu'elle s'anéantiſſoi plus en plus devant les hommes. Car elle eut te conformité avec Jeſus-Chriſt, qu'on pou dire d'elle ce qui a été dit de lui: *quaſi abſcon vultus ejus & deſpectus*, [Son viſage étoit co caché, & il paroiſſoit mépriſable.] Tout ce q le avoit eu autrefois, qui pouvoit plaire humai ment, étoit couvert d'un abbaiſſement & changement ſi grand qu'il l'auroit rendue mé noiſſable, mais qui ne la rendoit que plus d des reſpects de ceux qui ſavent que Dieu c ainſi ſes plus grands tréſors juſqu'à ce qu tems de la manifeſtation arrive. Elle mouru 28. Mars 1646.

Isaïe liii.

Je ne ſai ſi je dois dire une choſe que nous marquâmes à ſa mort. On penſa être ſurpris, ſes forces tombèrent tout d'un coup, & on n croyoit pas ſi bas. Néanmoins on eut le tem

* Par exemple les Lettres V. & VI.

lui donner les saints Sacremens, & la Communauté étoit présente quand elle expira. On chanta le *Libenter* selon la coutume; mais, ce qui nous parut à toutes de si extraordinaire; c'est qu'il nous sembloit que d'autres voix étoient mêlées avec les nôtres, & faisoient une harmonie qui nous parut surnaturelle *. Peut-être y avoit-il de l'imagination, mais toujours il y avoit une grande certitude de foi à croire que les Anges se réjouissoient en recevant cette ame; & si l'erreur étoit dans nos sens, la vérité étoit dans notre cœur.

* Il arriva soixante ans après une chose pareille à la mort de la dernière Abbesse de Port-Royal des Champs, comme on le verra à la fin de la vie de la Mère Elisabeth de Sainte Anne Boulard. Le fait est encore plus authentiquement prouvé par un Acte qui en fut dressé dans le temps. Ainsi il parut que Dieu fit la même chose à la mort de la sainte & de la dernière Abbesse élective de Port-Royal.

II.

Relation abrégée de la vie & des vertus de la Sœur Marguérite Gertrude BOUCHER, *Religieuse Professe de Maubuisson, associée à Port-Royal. Par une Religieuse de cette dernière Maison.*

LA Sœur Marguérite Gertrude Boucher, étant d'une bonne famille de Paris, & ayant honnêtement du bien dans le monde, n'avoit aucune pensée d'être Religieuse: mais elle fut appellée de Dieu, en lisant un jour sans dessein la méditation du Paradis de l'*Introduction à la vie dévote* du bienheureux François de Sales, où il traite familièrement de la diversité & de l'abondance des biens du ciel: ce qui toucha au vif l'inclina-

I. Vocation de la Sœur Boucher: elle entre à Maubuisson.

tion naturelle qu'elle avoit au bien, & la fit réſoudre de tout quitter pour mériter, en ſe faiſant Religieuſe, de jouïr un jour des richeſſes éternelles. Comme elle étoit incommodée d'une ſurdité qui pouvoit nuire à ſon deſſein, elle mit par devotion & avec foi dans ſon oreille de l'eau où le ſoulier de la Sainte Vierge, qui ſe garde à Soiſſons, avoit trempé, & dès l'inſtant elle eut l'ouïe bonne & ſubtile.

Son deſſein d'être Religieuſe continuant, elle fut reçue à Maubuiſſon au tems que notre Reverende Mère Marie Angelique travailloit à la Réforme, & avoit la Mère Iſabelle Agnès pour Maîtreſſe des Novices. Elle commença ſon Noviciat avec une ferveur fort extraordinaire, correſpondant parfaitement à la conduite, & recevant avec tranquillité & égalité d'eſprit les diverſes épreuves de corps ou d'eſprit qui l'ont exercé. Les deux ſuivantes ſont remarquables.

II. Elle éprouve ſa vertu. SON exactitude aux Règles & aux Obſervances l'ayant rendu ſcrupuleuſe, on lui ordonna qu'autant de fois qu'elle reflèchiroit ſur ſes actions, elle fît une certaine pénitence qu'on lui marqua. A quoi elle obéït ſoigneuſement ſans ſe laſſer, ſe levant même la nuit pour la faire. Elle obſerva avec la même facilité le commandement qu'on lui fit de declarer toutes ſes penſées à la recréation, les diſant ſincèrement ſans égard à la confuſion qu'elles lui pouvoient cauſer, & chériſſant les occaſions d'en recevoir. C'eſt ce qui paroiſſoit particulièrement en la manière dont elle s'accuſoit en Chapitre. Elle a continué longtems ces deux mortifications, & juſqu'à ce qu'on les lui ait fait ceſſer.

SON principal exercice intérieur étoit d'honorer de toute ſa puiſſance l'Enfance du Fils de Dieu. Ce qui étoit cauſe qu'en quelque emploi ou lieu qu'on l'envoyât, elle demandoit ordinairement à celle qui l'envoyoit, à quelle perſonne elle obéiroit. Etant un jour malade, on lui commanda d'aller à l'Infirmerie des Novices; où étant arri-

vée

elle dit à une Novice, qui ſervoit les autres en qualité d'Infirmière, qu'elle venoit pour lui obéir en tout. Cette Novice lui ayant un jour demandé s'il lui plairoit de prendre l'air, elle lui répondit qu'elle feroit ce qu'il lui plairoit parce qu'elle étoit venue pour lui obéir. Ce qu'elle observa tout le tems qu'elle fut malade, ſe laiſſant gouverner & obéiſſant comme un enfant.

CETTE ame de grande ſimplicité, ſincérité & candeur, & qui dans l'exercice des vertus qu'elle pratiquoit d'une manière extraordinaire, ne paroiſſoit point ſingulière, étant très-éloignée de toute affectation. Ce qui étoit cauſe que dans l'exactitude du ſilence qu'elle gardoit, elle ne paroiſſoit pas réſervée ni trop auſtère. Dans les récréations elle étoit moderément libre, ne riant jamais avec éclat. Comme elle ne vouloit jamais être louée, elle ne louoit auſſi jamais perſonne, n'étoit ſi reſervée dans l'affection qu'elle portoit pour les créatures, qu'il étoit difficile de remarquer qu'elle en eût beaucoup, marchant ſi purement avec Dieu, qu'il ſembloit qu'il n'y eût que lui & elle au monde. Elle ne diſoit jamais aucune parole qui tint du compliment, s'éloignant autant en cela qu'en toute autre choſe des mœurs & coûtumes du monde. Sa mortification étoit telle, même dans ſes maladies, qu'il ſembloit qu'elle n'eût ni corps ni goût.

ELLE poſſédoit une tranquillité & égalité d'eſprit qui ne ſe troubloit de rien, comme il parut lorſque notre Reverende Mère Marie Angelique revint céans accompagnée de vingt Novices qu'elle avoit reçues à Maubuiſſon, &, qui voulurent la ſuivre pour continuer à vivre dans l'obſervance de la Règle, les affaires de Maubuiſſon ne donnant pas alors lieu d'eſpérer la continuation de la Reforme. Car cette bonne Sœur ſe trouvant engagée par ſa Profeſſion à perſévérer en ſon Monaſtère, y demeura en paix & ſilence, ſans ſe mêler

III. Elle vient à P. R.

de

de rien, durant quatre mois qu'elle attendit la mission de ses Supérieurs, pour venir aussi cé où elle n'a guères vécu que six mois.

IV. Sa maladie & sa mort. ELLE a néanmoins édifié toute la Maison sa vertu, tant en santé que durant quatre d'hydropisie, qu'elle a vécu dans l'Infirmerie, une regularité, une mortification & une hum extrêmes. Ce qui a paru sur-tout en deux ou occasions. L'une que la Mère Isabelle Agnès tant venue voir pour savoir l'état de sa mal elle lui dit simplement qu'elle avoit eu tou nuit une extrême altération. Surquoi la Mait des Novices lui ayant demandé pourquoi elle voit pas appellé une Sœur Converse qui couc à l'Infirmerie pour assister les malades, elle r qua avec étonnement: „ quoi, ma Mère, p „ rois-je bien penser qu'il y a ici quelqu'un „ me servir. Je ne le saurois croire."

IL lui arriva presque encore la même choi mit qui précéda sa mort. Son mal étant augm té tout-à-coup, elle retarda toujours d'en a tir jusqu'à ce que Dieu permît qu'une autre S malade à la chambre au-dessous, mais qui n'é point en grand péril, s'avisa de dire qu'elle mouroit & qu'elle supplioit qu'on éveillât les So & qu'on lui apportât l'Extrême-Onction; On lève, on va la voir, & on ne le trouve point péril. On va aussi-tôt voir l'état auquel étoit l tre Sœur Marguérite Gertrude; & on la trouv mal & si foible qu'on vit bien que c'étoit pour le que Dieu avoit permis qu'on eût fait leve Communauté. Car elle dit qu'elle se mouroit cela étoit vrai. L'Infirmière courut en diligc avertir le Confesseur qui entroit pour l'autre m de. Il prit la peine de monter, & donna les Sa Sacremens à notre bonne Sœur, qui mourut le me jour, ayant persévéré jusqu'au dernier mon de sa vie dans la prière & les louanges de Dieu

PEU avant sa mort, elle avoua à l'Infirm

durant ſa maladie elle avoit beaucoup déſiré
yer d'un remède que prenoit une Sœur auſſi
pique, qui l'avoit demandé ſimplement &
étoit bien trouvée, mais qu'elle n'avoit pas
le devoir dire. Elle mourut le 16. Janvier de
ée 1625.

III.

ion des vertus & de la mort de la Sœur
inette Euphraſie de S. Auguſtin LE
ROS, *Novice de Maubuiſſon & Profeſſe*
Port-Royal. Par la Mère Angelique de
Jean ARNAULD.

a chère Sœur Antoinette de S. Auguſtin fut reçue à Maubuiſſon par la Mère Angelique & elle étoit une des vingt & une Novices btinrent de la ſuivre lorſqu'elle revint à Port- l en 1623. Dieu lui fit la grace d'accomplir de S. Bernard de *commencer parfaitement*, & enera dès-lors tellement dans le véritable de la Religion, qu'elle étoit du nombre de mes en qui l'accroiſſement de la vertu eſt ceptible, parce qu'il conſiſte proprement dans ormité & dans une perſévérance qui ne ſe re- jamais.

I. Commence la 3. le Grez vint à P. R.

i peut dire qu'elle ne s'eſt jamais relachée prémière ferveur & qu'elle a continué juſqu'à ort à ſervir Dieu avec le même zèle & la mê- délité. Elle avoit une ſimplicité & une inno- extraordinaires. Dans les divers change- de conduite qui ſe ſont rencontrés, elle a rs été la même; & ne regardant que Dieu dans

II. Qu'elle fut toujours ſa conduite.

dans les perſonnes qu'il lui donnoit pour Sup
res, elle avoit toujours pour elles une p
confiance, & étoit toujours diſpoſée à ſe ſou
avec docilité à tout ce qu'on lui faiſoit con
que Dieu demandoit d'elle. Sa conduite éto
forme, & rien n'étoit capable d'altérer ſa d
& de lui faire perdre quelque choſe de ſ
cueillement & de ſon amour pour le ſilence
retraite; car elle ne ſavoit ce que c'étoit
prendre part aux choſes qui ne la regardoie
ou de ſe mêler de trouver à redire à ce q
ſoient les autres.

III. Elle refuſe la ſign. du Formulaire, &c.

SA fermété au ſujet de la ſignature du F
laire, qu'elle refuſa à M. l'Archevêque mê
perſonne *, fut encore plus admirable. Q
ce Prélat l'eût menacée de la bien faire ſouf
corps & d'eſprit, ces menaces ne la trou
point, par la penſée qu'une maladie qu'elle
ſix dernières années de ſa vie, & dont je pa
l'expoſoit à une grande extrêmité ſi on la
ſortir de la Maiſon (des Champs) comme on
déjà fait ſortir pluſieurs autres du Monaſt
Paris. Rien ne fut capable de lui faire com
une infidélité contre ſa conſcience. Durant l
de cette perſécution, elle étoit ſi éloignée
quelque reſſentiment contre les perſonnes
avoient part, ou de s'entretenir de leurs d
qu'on ne lui en a jamais entendu parler,
n'avoit jamais rien à dire ſur ce ſujet. Qua
lui parloit de la conduite de celles qui s'étoi
parés de nous & qui nous avoient chaſſé
ris, elle témoignoit ſeulement en peu de
les, combien nous étions obligées de rec
tre la grace que Dieu nous avoit faite de
préſerver de tomber dans un ſi grand

* La Sœur Antoinette Euphraſie de S. Auguſtin le Gros Port-Royal des Champs en 1664. lorſque M. de Perefixe y mois de Novembre & parla à toutes les Religieuſes. Voyez tion de cette Viſite dans le Vol. in 4.

que celui où elles s'étoient précipitées.

ELLE avoit sur-tout une affection singulière à [illegible] la Communauté dans toutes les Observances [illegible] assister à l'Office, où elle demeuroit dans un recueillement & une modestie qui édifioit toutes celles qui la voyoient. Mais Dieu la voulant perfectionner par la patience lui envoya quatre ans avant sa mort un cancer, qui s'étant ouvert au bout d'un an lui causa durant les trois dernières années de sa vie des douleurs presque incroyables. Elle les supporta avec une douceur & une patience qui firent assez connoître la solidité de sa vertu, puisqu'elle profitant de tous les avantages qu'elle pouvoit trouver dans les souffrances, elle ne s'est point ressentie des pertes que les personnes même vertueuses font souvent dans la maladie (qui leur est un sujet de tentation) à cause du divertissement qu'elles pensent être obligées de donner à leur mal pour soulager la nature. Car cette bonne Mère ne diminua rien pendant ce tems de l'affection qu'elle avoit toujours eu au silence; & quoique cette sorte de mal donne naturellement beaucoup de chagrin, & qu'il semblât qu'elle dût avoir besoin de se divertir davantage, elle ne s'y portoit pourtant jamais, & elle passoit ordinairement les journées entières toute seule dans sa chambre, se retirant de l'Infirmerie aussitôt qu'elle avoit pris le repas, sans s'arrêter à s'entretenir avec les autres malades.

IV. Ses dispositions pour la mort.

SA plus grande consolation auroit été de suivre la Communauté à l'Office & aux autres Observances, où elle alla assez longtems, quand ses infirmités ne l'en empêchoient point entièrement. Mais depuis que la Communauté fut augmentée par la réunion des deux Maisons, elle fut obligée de s'en retirer pour ne pas incommoder par la senteur de son mal. Ce qui ne lui étoit pas une petite mortification; car elle se privoit par-là de la plus grande satisfaction qu'elle avoit au monde.

SES

V. On lui refuse les Sacremens.

Ses souffrances allèrent toujours en augm tant, particulièrement durant les quatre derni semaines de sa vie, qu'elle devint hydropique avoit avec cela une oppression fort grande qui lui donnoit point de repos ni jour ni nuit. C me on eut la dureté de lui refuser les dern Sacremens * à cause de son opposition à la Si ture, elle s'en consoloit avec Dieu, sur la réflex qu'elle avoit eu le bonheur d'y participer une finité de fois, & que la grace qu'ils opèrent pas passagère lorsqu'on est attentif à ne point trister le Saint Esprit par ses infidélités. Ell souvenoit par rapport aux effets de la Sainte charistie que le Fils de Dieu promet que celui le reçoit demeure en lui, & que lui-même meure dans son ame. Peu de tems avant sa m elle assuroit que cette pensée la remplissoit de j

Le Samedi 4. Décembre 1666. elle empira be coup : ce qui obligea de faire assembler toutes Sœurs après la Messe, pour dire auprès d'elle sept Pseaumes & les Prières qu'on a accoutumé dire quand on donne l'Extrême-Onction. M comme elle étoit alors dans un fort grand ass pissement, elle ne put déclarer ses sentimens Communauté, quoiqu'elle ne laissa pas de répon à ce que la Mère Magdeleine de Sainte Ag (de Ligni) qui étoit alors Abbesse, lui demand comme entre autres choses, si elle ne pardon pas de bon cœur à ses ennemis, & si elle ne mé roit pas contente dans l'abandonnement & la vation où Dieu permettoit qu'elle fût réduite quoi elle répondit : *Oui, très-contente.*

VI. Elle expose ses sentimens.

L'Après-dinée de ce même jour le Méde la vint voir, accompagné de la Tourière de dehc comme c'étoit l'ordinaire en ce tems-là. La M Marie de Sainte Magdaleine (du Fargis) qui é Pr

* Voyez ce qui est rapporté à ce sujet pp. 113. & suiv. des nuaux imprimés dans le vol. in 4.

Docteur, lui demanda ſi elle ne ſeroit pas bien aiſe de ſe ſervir de cette occaſion pour déclarer ſes ſentimens, afin qu'on en pût rendre témoignage & les rapporter, puiſqu'elle n'avoit perſonne à qui elle pût faire elle-même, M. l'Archevêque leur avoit refuſé de leur envoyer un Confeſſeur. Auſſitôt elle prit la parole & s'addreſſant à l'une & à l'autre elle dit, qu'elle les prenoit à témoins qu'elle déſiroit de tout ſon cœur ſe confeſſer avant de mourir, & recevoir l'Extrême-Onction & le S. Viatique, mais que puiſqu'on ne lui vouloit point accorder cette grace ſi elle ne ſignoit, elle aimoit beaucoup mieux en être privée que d'offenſer Dieu pour l'obtenir, étant perſuadée qu'elle ne pouvoit ſigner ſans bleſſer ſa conſcience & ſans commettre une infidélité contre la grace de Jéſus-Chriſt: ce qu'elle étoit réſolue de ne faire jamais avec l'aſſiſtance de Dieu, qui, comme elle eſperoit, ne l'abandonneroit jamais juſqu'à ce point. Enſuite de quoi le Médecin, qui s'étonnoit de l'entendre parler de la ſorte, plus haut & plus ferme qu'à ſon ordinaire, fit remarquer à celles qui étoient préſentes, qu'il ſembloit que ſa poitrine étoit moins engagée que les jours précédens, & que ſa voix étoit plus libre. Surquoi elle lui dit: „ Monſieur, „ ce n'eſt pas cela, car j'ai autant de peine à parler que j'en avois hier, mais c'eſt que j'ai une „ ſi grande horreur de la Signature, que quand „ j'en parle, je ſens dans moi-même une fermété „ qui me donne de la force."

Depuis elle revint tout-à-fait de l'aſſoupiſſement dans lequel elle avoit été, & quoiqu'elle ſouffrit toujours extrêmement, on étoit néanmoins dans l'incertitude ſi cela ne dureroit point encore quelque tems. Elle paſſa le Dimanche, le Lundi & le Mardi, dans le même état; mais le ſoir de ce dernier jour elle eut un grand redoublement, & fut enſuite fort mal toute la nuit. Le Mécredi matin, qui étoit le jour de la Conception de la Sainte

Vier-

Vierge, le Médecin la vint voir, & il trouva que son oppression étoit beaucoup augmentée & que ses forces étoient tout-à-fait diminuées.

Pendant la Messe de Tierce, elle dit à celles qui étoient auprès d'elle, que la vie lui manquoit. On lui toucha le pouls & on trouva qu'effet elle n'en avoit presque plus; de sorte qu'elle lui demanda si elle ne seroit pas bien aise qu'elle fît assembler la Communauté auprès d'elle quand la Messe seroit achevée. Elle répondit que ce seroit une grande consolation qu'on fît les prières pendant qu'elle avoit encore la connoissance.

Peu de tems après elle dit à une Sœur de recommander aux prières de la Mère Agnès, et de la bien prier de demander à Dieu pour elle la grace de persévérer jusqu'à la fin, & pour ce qui est de la Signature, elle ajouta: „ dites-lui que „ j'en suis aussi éloignée que le ciel l'est de la terre; que je meurs contente dans l'état où Dieu „ me met, puisque c'est son ordre; & que je suis „ en paix de ne point recevoir les Sacremens, „ puisque l'on ne me les veut point accorder si je „ n'offense Dieu." Et étant demeurée un peu de tems sans parler, car elle y avoit une peine extrême, elle dit encore à cette Sœur: „ dites à la Mère Agnès qu'il n'y a qu'une chose qui me fait „ la peine, c'est que je n'ai point assez eu de „ connoissance pour les graces de Dieu. Il m'en „ a tant fait depuis le jour que je suis entrée en „ Religion jusqu'à cette heure. Il n'a point cessé „ de me faire toujours de nouvelles graces." On lui dit qu'elle devoit être assurée que la Mère Agnès l'aideroit par ses prières à les reconnoître, et que sa charité suppléeroit à ce qu'elle-même ne pouvoit faire. A quoi elle répondit: *j'en ai grand besoin.* Une autre Sœur lui dit que c'étoit encore une grande grace, que celle que Dieu lui faisoit de vouloir bien mourir dans l'état où elle étoit.

„ Ou

Oui, dit-elle, c'en eſt une grande & perſonne ne me la peut arracher, perſonne ne me la ſauroit ôter."

AUSSITÔT que la Communauté fut ſortie de chez elle s'aſſembla à l'Infirmerie pour faire les prières auprès de la malade, qui n'attendit pas qu'on lui dit que les Sœurs étoient préſentes: mais les voyant autour de ſon lit, elle s'addreſſa d'elle-même à elles, & leur demanda pardon des fautes qu'elle avoit pu faire à leur égard, & auſſi de la peine qu'elle avoit donnée par ſon mal, en ne ſe tenant peut-être pas aſſez des exercices. Elle ajouta: „ Pour ce qui eſt de la Signature, mes chères Sœurs, je vous ſupplie de croire que dans l'état où je ſuis j'en ai plus d'averſion que jamais, & que je vois de plus en plus que je ne la ſaurois faire ſans commettre un très-grand mal, & que je ſuis perſuadée que Dieu m'a fait une grande grace de m'en avoir préſervée. Je vous ſupplie de le prier qu'il me donne la perſévérance dans l'état où je ſuis." La Mère Magdeleine dit aux Sœurs, que la malade n'avoit point déſiré de voir un Prêtre, puiſqu'on ne lui en vouloit point donner qui fût diſpoſé à lui accorder les Sacremens & ſans la vouloir obliger à l'offenſer, pour cela. La malade prit auſſitôt la parole: „ Non, dit-elle, car ce ne ſeroit qu'un ſujet de tentation de voir leur conduite *. "

On fit enſuite toutes les prières de l'agonie; & quand elles furent achevées, la Mère Magdeleine dit à la malade, qui prioit encore que nous demandaſſions à Dieu pour elle la perſévérance, que nous lui promettions toutes de faire autant qu'il devoit de nous, pour l'aſſiſter de nos prières tout

* C'étoit M. du Saugey, jeune Prêtre de Savoye, qui étoit lors à Port-Royal. On peut voir ce qui eſt dit de ſa conduite dans les Journaux, & dans une petite Relation de M. Leger, Curé de Chevreuſe imprimée, p. 91. du Recueil de pièces de la 3. Partie du ſupplement au Necrologe.

tout le tems qu'elle demeureroit à souffrir nous, & après qu'elle nous auroit quitté p ler à Dieu. Sur quoi elle dit, *J'y serai* La Mère poursuivit que nous la supplions vouloir porter devant Dieu les intérêts de Communauté, & de le prier qu'il nous fît l de conserver toujours l'union & la paix entre de ne nous point ennuyer de souffrir & manquer jamais à la fidélité que nous lui d La malade ajouta, *& de persévérer jusqu'à* La Mère lui dit encore de demander à I conservation de toutes les personnes qui avoient conduites, la délivrance de M. d qui étoit alors en prison à la Bastille, le vrement de la santé de la Mère Agnès & semblables, qu'elle promit toutes. Car elle une grande présence d'esprit, & il sembloit le allât à la mort comme à une Observanc comme elle auroit été à la Messe.

Plusieurs des Sœurs s'approchèrent pour lui donner leurs commissions particuliè elle les accepta avec sa simplicité & sa do envisageant la mort dont elle étoit si proche autant de tranquillité que s'il n'eût été q que de faire un voyage. C'est pourquoi el la chargeoit librement de ce qu'on désiroit demandât à Dieu. Cela la porta à y faire réfl & elle dit avec beaucoup de sentiment & d'h té: „ Je ne sai pas si je serai en état de prie „ les autres; il faut être bien pure pour p „ devant Dieu, & je suis si imparfaite." recommanda les Sœurs de Paris, & comme prioit de demander la conversion de M. l'Ar que, elle repondit: *Cela est bien nécessaire.* eut une Sœur qui lui dit: „ Hélas, ma Sœur „ vous en allez dans un lieu d'assurance & „ pos, & vous nous laissez exposées à bi „ tentations & des périls: nous ne savons „ dans quels dangers nous nous pourrons

ver, celles qui meurent à préſent ſont bienheu-
euſes d'en être délivrées." A quoi elle répon-
livec ſentiment: „Il eſt vrai qu'il faut bien mou-
ir en ce tems-ci, mais il faut perſévérer juſqu'à
la fin."

VII. *Sa mort.*

Comme il étoit l'heure de Sexte & que l'on
voit que la malade demeureroit peut-être quel-
ues tems dans l'état où elle étoit, la Mère Mag-
leine lui dit qu'on alloit dire Sexte, & que ceux
qui ne chantoient point demeureroient auprès
le à prier Dieu. Elle répondit: *Cela eſt bien, Mère.* Cependant la Mère Marie de Sainte
adeleine lui lut tout-haut la prière de Notre
eur avant ſa Paſſion. Elle l'écouta fort tran-
lement, ayant dit auparavant qu'elle ſeroit bien
de l'entendre. On dit auſſi Sexte auprès d'el-
e comme elle commença à entrer dans l'ago-
elle dit qu'elle ſe trouvoit inquiette. On lui
nda ce que c'étoit & ſi elle déſiroit quelque
e. Elle dit qu'elle auroit bien voulu ſe cou-
ſur le côté. Mais on craignoit que ſi on en-
enoit de la remuër ce mouvement ne la fît
être paſſer.

Et pourquoi ma Sœur Angelique de S. Jean
lt, qu'anciennement les Saints ſe faiſoient
e ſur la cendre & ſur la cilice pour mourir
a pénitence, & que puiſqu'on n'oſoit la chan-
poſture il falloit qu'elle endurât cette peine
e une partie de ſa croix. A l'heure-même
ſoumit, & ne parla pas davantage de ſe re-
er. Elle a toujours fait de même dans ſa ma-
car quelque deſir qu'elle pût avoir des cho-
'elle croyoit lui être néceſſaires pour ſon
quand on ne jugeoit pas qu'il fût à propos
lui donner, elle ſe ſoumettoit auſſitôt ſans
ire. On tâcha néanmoins de la ſoulever un
& de lui mettre quelques oreillers pour ſou-
on oppreſſion.

Après cela nos Mères voyant qu'elle n'em-

piroit point & que ſon poulx étoit même plus fo
qu'auparavant, ſe retirèrent pour aller au Ref
étoire, où l'on étoit ſur la fin du repas, & il r
demeura que quelques Sœurs auprès de la mal
de. Il y en eut une qui lui dit: „ Ma Sœur r
„ nous promettez-vous pas de vous charger d
„ bien demander à Dieu la conſervation de la M
„ re Agnès." Elle lui répondit: *Cela n'eſt pas r
refus.* Vous ſavez, continua cette Sœur, com
bien elle nous eſt néceſſaire: *Helas oui*, dit-elle
je le ſai bien. Obtenez-nous donc, ajouta la m
me Sœur, la grace de profiter davantage de ſ
inſtructions & de ſa conduite. *Il eſt bien néceſſ
re*, repartit-elle, *mais pour cela c'eſt qu'il faut s'h
milier de n'en avoir pas bien uſé.* Ce furent ſes de
nières paroles. Car un peu après on lui donna
bouillon, qu'elle avala ſans beaucoup de peine
mais auſſitôt qu'elle l'eût pris, elle perdit la co
noiſſance. On rappella auſſitôt les Mères, qui vinre
à l'heure même, & une partie de la Communauté
On recommença quelques-unes des prières de l'
gonie. Mais, comme on vit qu'elle alloit paſſe
on chanta l'Antienne *Subvenite*; & elle rend
alors l'eſprit ſi doucement que la tranquillité &
paix étoient encore peintes ſur ſon viſage après
mort. C'étoit le jour de la Conception de la Sain
Vierge, 8. Décembre de l'année 1666. comme
a été dit. Comme elle ne parut ceſſer d'invoqu
le ſecours de Dieu qu'au dernier ſoupir, elle
rendit en baiſant la croix.

IV.

Relation abrégée de la vie & de la mort de la Mère Marie Dorothée de l'Incarnation LE CONTE, *qui fit Profession à Port-Royal en 1626. & qui en a été long-tems Prieure.*

I. La M. le Conte est élevée à P. R. & y fait Religieuse.

LA Mère Marie Dorothée de l'Incarnation le Conte vint au monde en 1610. Elle fut élevée à Port-Royal, & elle donna dès son enfance de grandes marques de vertu. Lorsqu'elle fut parvenue à un âge mûr, elle n'héſita point ſur le parti qu'elle devoit prendre. Comme elle ne trouvoit de douceurs que dans le ſervice de Dieu, elle ſe hâta de ſe conſacrer à lui par les vœux de la Religion. Elle prit donc l'habit le 25. Novembre 1625. & fit Profeſſion le 7. Décembre de l'année ſuivante. Sa ſageſſe & ſon exactitude en toutes choſes ſe firent bientôt remarquer, quoiqu'elle fût fort humble-

II. Elle est Prieure aux Champs, puis à Paris.

ment s'il se peut qu'elle eut rempli pluſieurs des charges inférieures, elle fut établie en 1653. Prieure de Port-Royal des Champs qu'elle gouverna pendant ſix ans, étant aidée & conſeillée, la plus grande partie de ce tems, par la Mère Angelique qui y demeuroit. En 1660. la Mère Marie de l'Incarnation le Conte fut appellée à Paris où on la fit d'abord prémière Soûprieure, & à la fin de 1661. elle devint Prieure. Dans l'une & dans l'autre Maiſon elle a donné de grandes marques de ſageſſe, encore plus d'humilité *.

III. Elle est enlevée de P. R. & remise en captivité.

LA fermeté à refuſer la Signature pure & ſimple du Formulaire la fit comprendre dans le nombre des Re-

* Voyez dans le vol. in 4. la Relation de 1664. p. 101.

Religieuſes qui furent enlevées de la Maiſon Paris en 1664. pour être renfermées dans les h naſtères étrangers. Elle fut miſe chez les Filles la Viſitation de la rue Montorgueil *, où elle privée de toute conſolation, ſans qu'un ſi dur t tement altérât jamais ſa patience ni ſa charité p ſes ennemis. Mais les faux rapports qu'on lui ſoit ſans ceſſe, & les ſollicitations ſéduiſantes M. Chamillard, l'affoiblirent un peu †. Car c me elle étoit d'une conſcience fort timorée, les p textes d'obéiſſance aux Supérieurs faiſoient ſur impreſſion, parce qu'elle craignoit de manque ce qu'elle leur devoit. Mais Dieu, qui la ſo noit intérieurement, permit qu'elle eût en m tems de grandes angoiſſes, qui lui firent pluſi fois prier le Seigneur avec ardeur de lui envo plutôt une mort ſubite, que de la laiſſer faire q que faute contre la vérité. Après avoir reco ſa foibleſſe, elle eſpera tout de celui qui eſt la ce de ceux qui n'en ont point.

IV. Elle retourne à P. R. des Champs: ſon humilité.

Au mois de Juillet 1665. Dieu fit ceſſer ſa c vité, & elle fut réünie avec ſes Sœurs à P Royal des Champs. Lorsqu'elle en vit quelq unes demander pénitence pour la faute qu'e avoient faites en ſignant le Formulaire, & d'au s'humilier profondement en avouant qu'elle voient témoigné quelque affoibliſſement, elle devoir imiter l'humilité des dernières. Elle manda donc pardon à la Communauté des ſu de peine & d'inquiétude qu'elle avoit don ayant paru affoiblie ſur le ſujet de la Signature Formulaire, lorsqu'on le lui avoit préſenté acc pagné de la Déclaration de M. l'Archevêque. le témoigna enſuite qu'elle croyoit être redev aux prières de ſes Sœurs, de la grace que Dieu a v

* Elle fut enſuite transférée dans un autre Couvent rue de Fauxbourg S. Germain, ſelon quelques Manuſcrits.

† Voyez à ce ſujet trois Lettres qu'elle écrivit de ſa captivité, pp. & ſuiv. de la *Relation contenant les Lettres*, &c. (dans le vol.

avoit faite de la tirer du péril avant qu'elle y fût engagée; & qu'elle ne doutoît point que, comme elle avoit autrefois reſſenti ſenſiblement l'effet de leurs prières, lorſqu'enſuite de celles qu'on avoit faites pour elle Dieu lui avoit rendu la vie du corps, elle n'eût auſſi le même ſujet d'attribuer à la charité & aux prières de la Communauté la miſéricorde ſingulière que Dieu lui avoit faite, en lui conſervant la vie de l'ame qu'elle avoit été en grand danger de perdre.

LA Mère Marie de l'Incarnation fit quelque tems après, comme les autres Sœurs, la Relation de ce qui lui étoit arrivé pendant ſa captivité *, & elle l'écrivit avec beaucoup d'humilité. M. Arnauld en ayant eu communication lui addreſſa la Lettre ſuivante, où en l'exhortant à la perſévérance il lui parle de ce qu'elle avoit éprouvé.

„ J'AI eu, lui dit-il, ma très-chère Mère, „ autant de conſolation en liſant tout ce que vous „ écrivîtes en ſortant de votre exil, que ſi vous „ me l'euſſiez addreſſé à moi-même. J'en ai eu „ auſſi beaucoup dans la lecture de votre Rela„ tion; & je ne me ſuis point étonné de ce que „ Dieu a permis que vous ayez été un peu ébran„ lée, mais j'ai cru que ce n'avoit été que pour „ vous rendre plus forte à l'avenir, parce que „ l'expérience de votre propre foibleſſe vous fera „ mettre tout votre appui en Dieu ſeul, qui ſe „ plaît à ſoutenir, contre les plus redoutables at„ taques du monde & du demon, les perſonnes „ qui d'elles-mêmes leur peuvent moins réſiſter, „ pour ſignaler davantage la puiſſance de ſa grace. „ Vous faites bien de vous préparer aux mêmes „ combats. Car, comme il ne paroît point qu'il y „ ait aucun adouciſſement à votre égard dans „ l'eſprit de ceux qui vous perſécutent, on ne ſau„ roit dire juſqu'à quelles violences leur ani„ mo-

* Elle n'a pas été imprimée comme la plupart des autres.

„ poſité les pourra porter. Néanmoins on ne
„ voit pas qu'il y ait beaucoup d'apparence qu'ils
„ penſent tout de bon à une nouvelle diſperſion,
„ parce qu'il ſeroit difficile que cela ne leur coû-
„ tât plus d'affaire qu'ils n'en ont maintenant, &
„ c'eſt tout ce qu'ils appréhendent....

„ En vérité, ma très-chère Mère, rien n'eſt
„ plus propre à vous affermir de plus en plus dans
„ la reconnoiſſance où vous devez être envers
„ Dieu, pour la grace qu'il vous a faite de ſouf-
„ frir pour la vérité, que les déréglemens d'eſprit
„ de ceux qui vous perſécutent. Le démon ne
„ eſt capable d'inſpirer des ſentimens ſi durs & ſi
„ injuſtes; & ainſi ce vous ſont des marques que
„ c'eſt lui qui eſt le principal de vos perſécuteurs, et
„ qui vous doit donner auſſi une ferme confiance
„ que Dieu ſera votre Protecteur. Ainſi, ma
„ Sœur, je crois qu'il ſuffit de vous jetter entre
„ ſes bras, ſans lui faire aucune demande particu-
„ lière de ce que vous croyez vous être avanta-
„ geux pour être moins tourmentée. Il ſait mieux
„ que vous-même ce qui vous eſt propre, &c. *

V. Elle ceſſe d'être Prieure. Sa mort.

La Mère Marie-Dorothée de l'Incarnation le Conte ne ceſſa d'être Prieure, que lorſque la Paix fut donnée à l'Egliſe en 1669. & qu'il fut permis aux Religieuſes de Port-Royal des Champs de procéder à de nouvelles élections. Elle continua après ſa démiſſion à édifier ſes Sœurs par ſes bons exemples, juſqu'à ce qu'enfin Dieu l'appella à lui pour couronner les mérites qu'il avoit mis en elle. La maladie dont elle mourut lui ayant pris au mois de Septembre 1674. on vit bientôt qu'on alloit la perdre. On lui fit donc recevoir les derniers Sacremens, & ce fut M. le Curé de S. Benoît (M. Grenet) Supérieur de la Maiſon, qui les lui adminiſtra.

La

* On peut voir cette Lettre en entier dans le VIII. Tome du Recueil des Lettres de M. Arnauld: c'eſt la XXXVI.

La veille de la Touſſaints, ſur les dix ou onze heures, comme elle étoit extrêmement mal, on fit venir près d'elle M. de Sainte-Marthe. Elle le remercia de ſa charité, & le pria de s'aller repoſer à cauſe des grandes Matines du lendemain. Mais comme il ſe contenta de ſe retirer à un bout de la chambre pour dire Matines, ne voulant pas la quitter, & qu'il revint enſuite auprès de la malade; elle lui demanda très-humblement pardon de ce qu'elle l'avoit, diſoit-elle, *renvoyé*: ce qu'elle répéta pluſieurs fois, ajoutant qu'elle n'avoit point de ferveur ni de devotion & qu'elle étoit bien lâche. Elle lui témoigna enſuite qu'elle avoit beaucoup de crainte de la mort, paroiſſant dans cette extrêmité entièrement à elle-même.

M. de Saci, ayant été prié de venir la conſoler, vint auſſitôt, & tout pénétré de la grandeur de la Fête qu'on alloit célébrer, il lui parla beaucoup du bonheur qu'il y avoit d'aller à Dieu en un tel jour, qui étoit celui de tous ceux de l'année qu'on devoit choiſir, s'il étoit poſſible de faire choix du jour de ſa mort. Il l'exhorta enſuite, de la manière la plus forte & la plus conſolante, à éloigner toutes les craintes & les appréhenſions qui lui pouvoient reſter, puisqu'elle voyoit que l'Egliſe ne faiſoit pas dans cette ſolemnité, comme dans toutes les autres, la mémoire & la fête de quelques ames très-ſaintes, mais qu'elle y comprenoit généralement tous ceux que Dieu avoit ſauvés & mis dans le ciel, parmi leſquels il pouvoit y avoir, & il y avoit ſans doute, des ames qui avoient été durant leur vie dans pluſieurs imperfections & de très-grandes foibleſſes, & en qui elle honoroit en ce jour la grace de Jéſus-Chriſt qui les avoit néanmoins ſauvées & ſanctifiées.

Ce diſcours de M. de Saci parut faire un grand effet ſur l'eſprit de la mourante, auſſi bien que ſur celles des Sœurs qui étoient préſentes. Elle ne témoigna plus aucune peine; & comme on fit

les prières de la recommandation de l'ame, elle répondit elle-même. On lui donna enſuite la Sainte Communion: après quoi, il ne fut plus poſſible de lui faire rien prendre. Ainſi cette nourriture de ſon ame devint en quelque ſorte celle de ſon corps, qui ne put davantage en recevoir d'autres. Elle témoignoit cependant qu'elle entendoit encore & avoit attention aux prières. Enfin elle expira fort doucement à cinq heures du matin le 1. Novembre 1674. On l'enterra le lendemain ſous le Cloître.

V.

Relation ſur la vocation & la vie de la Sœur Geneviève de l'Incarnation* PINEAU, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en* 1631. *écrite en partie par elle-même.

L'HISTOIRE de la Sœur Geneviève de l'Incarnation eſt très-capable de faire voir, que Dieu agit ſur la volonté de l'homme ſans bleſſer ſa liberté, & qu'il la rend parfaitement libre en lui faiſant vouloir efficacement le bien. On y verra auſſi comment il rend humbles les ſuperbes, & fait mépriſer aux ames, à qui il fait miſéricorde, le monde dont les faux charmes tiennent la plupart des hommes enſorcelés. Cette Relation a deux parties. La prémière traite de la converſion de la Sœur Geneviève de l'Incarnation, & de quelle manière Dieu l'a appellée à ſon ſervice: elle écrivit ceci elle-même en 1653. dans le tems qu'on commençoit à dreſſer des Mémoires pour la vie de la Mère Angelique. La ſeconde partie expoſe quelle a été ſa conduite depuis ſa Profeſſion,

tion, qu'elle fit en 1631. juſqu'à ſa mort arrivée en 1661. ce qui a été recueilli de différens Mémoires faits pour l'Hiſtoire du Monaſtère.

§. I.

De la converſion de la Sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau, & de ſon entrée en Religion.

I. Pourquoi la S. Pineau a dreſſé cette Relation.

Il me ſemble que je ne puis mieux exprimer la grandeur de la grace que j'ai reçue de Dieu par le moyen de notre très-chère Mère, la Mère Marie Angelique de Sainte Magdeleine *, qu'en faiſant voir ma mauvaiſe diſpoſition précedente, qui méritoit plutôt la colère & l'indignation de Dieu que la grace qu'il m'a faite par ſa ſeule bonté & miſéricorde. Je crois que l'on me pardonnera avec charité la faute que je commets en découvrant l'extrêmité de ma miſère & des ténèbres qui m'aveugloient. La honte & la confuſion m'engageoient à les enſévelir dans un ſilence perpétuel, mais je ne puis m'empêcher d'en parler, pour relever d'autant plus la gloire qui eſt due à une ſainte ame, que j'honore d'un grand reſpect, & pour laquelle j'ai une vénération très-particulière; parce que Dieu lui a donné une lumière ſi pénétrante qu'elle a pu diſcerner une étincelle de ſa grace cachée au plus profond d'un abîme de mort, tel que j'étois par le péché qui m'avoit avilie & rabaiſſée au-deſſous de tout ce qui eſt créé.

II. Comment elle s'étoit livrée à la vanité.

J'AVOIS vêcu juſqu'à l'âge de dix-ſept ans d'une manière aſſez innocente, quand je commençai à ouvrir les yeux pour voir la vanité. Le prémier piége, que le Diable me tendit pour me faire entrer

* On peut voir les *Mémoires*, &c. (Tome II. pp. 122. & ſuiv.) ce que la Mère Angelique dit un jour à M. le Maître au ſujet de cette Religieuſe, qui a encore fait une petite Relation ſur les vertus de la Mère Angelique (*Ibid. pag.* 523. & ſuiv.

trer dans le chemin de perdition, fut la fréq
tation de quelques filles de ma connoissance,
étoient des mieux instruites en tout ce qui pou
plaire au monde, & qui faisoient leçon aux au
des plus subtiles inventions de la vanité. On
sauroit penser le dommage que me causa cette
gereuse compagnie. Je les aimois beaucoup
je suivois volontiers leurs avis comme chos
grande conséquence pour moi, & qui tenoit
grand lieu dans mon esprit. Tout ce qu'elles
disoient m'étoit précieux; & j'eusse cru faire
faute très-importante que d'omettre aucun de l
préceptes de vanité. Je les imitois en tout ce
le monde aime & estime comme des règles
assurées selon la plus haute perfection de la s
ce mondaine. Cette mauvaise manière de con
ser avec elles me dérégla beaucoup en pe
tems, & me fit changer en une autre person

Elles avoient d'autres licences, & preno
des libertés qui étoient encore plus dangere
Mais Dieu me fit la grace de n'y prendre au
part; outre que j'en avois une grande averfio
turelle qui m'en éloignoit entièrement, & eût
capable de me séparer de leur compagnie,
n'eusse pas eu une attache prodigieuse aux va
qui me plaisoient en elles. Ce déréglement n
roissoit pas aux personnes qui avoient pouvoi
elles, ni même devant le monde, parce qu'
avoient beaucoup de respect humain qui les
toit, & les faisoit passer pour sages & mod
dans les compagnies. Pour moi, quoique j'
aussi beaucoup de respect humain, il n'eût pa
capable de me retenir, si Dieu ne m'eût prév
par sa bonté & par une grace singulière; &
chercher de lieu ni de tems pour faire des d
dres en secret, j'eusse fait librement devant to
monde les fautes que les autres cachoient
grand soin, parce que mon humeur ne vo
souffrir aucune contrainte. Néanmoins je n

ens pas que dans un ſi grand péril, il ſe ſoit
s formé une image indécente dans ma penſée.
qu'à la moindre de ces approches, il s'éle-
dans mon eſprit un trouble qui les effaçoit
qu'elles commençaſſent à paroître.

plus grand mal que m'apporta cette dange-
compagnie fut de me faire aimer le monde,
mité, les entretiens, le jeu, les chanſons,
romenades, auxquels je prenois ſingulière-
plaiſir, & enfin tous les autres divertiſſe-
que les Sages du monde apprenoient, parce
e n'avois d'autre application que celle de lui
. Mais comme j'aimois beaucoup le monde,
ſouhaitois rien plus que d'être aimée de lui.
ır y parvenir il n'y avoit ſorte d'artifice que
uſſe voulu employer. Je paſſois les jours &
its dans cette étude criminelle ;& comme j'y
ſſois ſelon mon deſſein, c'étoit auſſi le comble
on malheur, parce que la ſatisfaction que j'y
is me faiſoit aimer le mal qui me cauſoit la

J'appréhendois beaucoup de m'en voir gue-
& ma paſſion étoit ſi extrême que rien ne me
oit plaire de toutes les choſes que je voyois,
roportion que le monde étoit plus ou moins
en elles. Et à dire vrai, je devins un pe-
nde moi-même, puisque j'étois toute trans-
e en lui. Voilà la prémière cauſe de tous les
dres de ma vie qui furent très-grands en ce

ſeconde choſe, qui m'apporta grand préjudi- III.
ur le déréglement de mon eſprit, & qui m'in- Déréglement de ſon eſprit par de mauvaiſes lectures.
à tout-à-fait, fut un mêlange de toutes ſortes
tures ſaintes & profanes, bonnes & mauvaiſes,
e faiſois dans un même eſprit de vanité, de
ité & d'impiété. Je commençai par la lecture
omans, que je ſavois n'être que des Fables
'ont rien de véritable que le menſonge qui
ompoſe. Comme j'en liſois beaucoup, cela
rima dans l'eſprit une pernicieuſe diſpoſition

d'incrédulité pour les choſes les plus ſaintes qui étoient au-deſſus de ma raiſon. Ce mal en moi de très-fâcheuſes ſuites. Après cett ture, je voulus voir toutes ſortes de Livres des plus curieux. Je les examinois profonde ſelon ma capacité, plus pour diſcerner la dif tion de l'eſprit de leurs Auteurs, que pour aucun profit de leurs ſentimens ; & ce qui eſt choſe épouvantable, c'eſt que j'avois aſſez gueil pour les juger & les condamner tous, en excepter un ſeul. Je mépriſois les Romans me des ſonges, les vers comme des feintes pl d'exagérations, les Philoſophes comme des orgueilleux qui ne croyoient que leur propre & qu'une humeur particulière & mélancho faiſoit ſéparer de la vie ordinaire & de la fréq tation du reſte des hommes. Ceux qui ont pour la police & pour le règlement des mœur les condamnois comme des perſonnes qui perd le tems en voulant mettre des bornes à un rent, & qui travailloient en vain pour ſoum tout le monde à leurs loix.

Je liſois les Livres de piété comme les au & la ſainte Ecriture auſſi, ſans reſpect & ſans miſſion, ne la croyant pas plus véritable ni digne d'honneur & de reſpect que les autres. ma raiſon aveugle & corrompue me faiſoit avec une lumière d'enfer qu'il n'y avoit rie plus ſolide dans ces Livres ſacrés, que le Eſprit a compoſés, que dans les autres. Je ſois que c'étoit une pure invention de l'eſpri main, qui avoit fait ces Livres Saints, pour tenir les hommes dans de bonnes mœurs leur faire aimer une vie réglée, en leur nant du reſpect & de la crainte pour un impoſée par un Dieu. Je diſois: „ De de „ aux hommes des loix & des préceptes ordo „ par des hommes, c'eût été ſe mettre en „ ger de les faire mépriſer: c'eſt pourquoi v

„

ne par ce moyen le monde ſeroit dans une horible confuſion, on s'eſt aviſé de propoſer des ommandemens divins, avec promeſſes d'une ſcompenſe éternelle pour ceux qui les gardeient, & avec menaces de peines auſſi éternelles pour ceux qui les mépriſeroient."

[AIS quand je venois à penſer qu'on n'avoit t d'autre moyen pour s'aſſurer de la vérité de liſe, que par la ſoumiſſion entière & reſpeuſe à la ſainte Ecriture: & que cette Ecriture s oblige de croire un péché originel, qui a fait endre un Dieu du ciel en terre pour ſe faire me, afin de vivre comme les autres hommes, tre crucifié avec infamie, & tout cela pour faire à Dieu ſon Père pour le péché des hom; & qu'avec cela je conſidérois le reſte des tères, que l'Egliſe nous oblige de croire & d'aer, je ne puis dire quelles impiétés me paſnt par l'eſprit. Et il n'y avoit que le Diable me pût donner les ſentimens que j'avois, qui olent pas de mon propre eſprit, puiſqu'à pré:, qu'il eſt plus éloigné de moi, il m'eſt imſible de les exprimer, & de faire voir les mouves qui m'agitoient avec excès contre Dieu-même, ontre tout ce qui eſt de plus ſaint dans l'Egliſe. :E n'eſt pas que je ne cruſſe bien alors qu'il y it un Dieu. Ma raiſon me le faiſoit connoître les choſes créées, que je ſavois n'être pas les ures des mains des hommes. Je croyois qu'il oit néceſſairement qu'il y eût un principe des ſes viſibles qui fût inviſible & indépendant de t autre que de ſoi-même: ce qui m'aſſuroit afde ſa divinité. Je ne doutois pas qu'il ne vouêtre adoré des hommes; & j'étois perſuadée il ne falloit pas offenſer ſes yeux divins par des ons indignes de ſa préſence que je ſavois être tout lieu. Mais enfin tout mon raiſonnement faiſoit rentrer dans la loi de nature, dans laelle les hommes adoroient un Dieu par la con-

noiſſance que la lumière de la raiſon leur en c
noit. Car il me ſembloit indigne de la juſtic
de la ſainteté d'un Dieu miſéricordieux & :
plein de bonté, de commander aux hommes
l'adorer, de l'aimer & de le ſervir, en les c
geant à croire & à ſe ſoumettre à des choſes
oppoſées à leur raiſon & à leurs connoiſſances,
le ſont les myſtères que l'Egliſe croit & ad
puiſqu'il ne leur a donné cette raiſon que p
diſcerner & juger entre le vrai & le faux.

QUAND je voyois dans la ſainte Ecriture
l'humilité étoit très-étroitement recommandée
diſois, parlant humainement ſelon l'obſcurité
mon eſprit: „ Qu'y a-t-il de plus heureux &
„ plus content que celui qui ne deſirant au
„ honneur, & ſe mettant au-deſſous de tou
„ monde, ne trouve perſonne qui lui faſſe ob
„ cle, ni qui s'oppoſe à ſes deſſeins?" S
conſidérois le commandement d'aimer ſes enne
de faire du bien à ceux qui nous ſouhaitent
mal, de mépriſer les richeſſes, les grandeurs &
honneurs; d'aimer la pureté, le travail, l'a
ction pour ſuivre Jéſus-Chriſt crucifié; &
général la pratique de toutes les vertus Chrétien
& Evangeliques, qui tiennent en captivité to
les paſſions & inclinations déréglées, & avec
l'eſperance qu'on donne de voir un Dieu, de j
de lui dans le ciel, & d'être à jamais bienheu
dans la poſſeſſion d'une couronne de gloire
nelle: Je diſois, „ voilà le ſeul moyen de re
„ l'eſprit d'un homme parfaitement heureux ſi
„ terre, & plus mille fois que celui qui jouïroi
„ l'Empire du monde: " Puis je mettois à l'o
ſite un homme qui s'abandonneroit à tous les
ſirs déréglés de ſes paſſions, de haine, d'orgu
de colère, d'ambition, & de tout le reſte des v
qui ſe ſuivent les uns les autres. Je le regar
comme poſſédé d'autant de furies, qui l'em
toient ſans bornes dans toutes ſortes d'excès,

les rendoient captif & miſérable ſous le règne de ſes paſſions, & qui le devoroient peu-à-peu en lui faiſant eſperer le contentement qu'elles ne peuvent donner; & quand j'ajoutois à cela la crainte qu'on lui donne d'un Dieu, de ſes jugemens & des peines éternelles d'un Enfer, je diſois: „ c'eſt-là le „ comble de tous les malheurs de la vie. Car „ quel bien, quel repos & quel contentement „ peut avoir celui qui ne trouve rien ſur la terre „ ni au ciel, qui ſoit capable de remplir la gran„ deur & l'étendue de ſes deſirs déréglés." Je tirois de-là une conſéquence néceſſaire, que c'étoit le plus aſſuré de ſuivre le chemin des vertus pour vivre heureux en ce monde, & croyois que c'étoit aſſez de les pratiquer par un ſi mauvais principe. Ce qui me faiſoit dire, qu'en gardant cette ſorte de vie, on pouvoit être heureux en ce monde & en l'autre, ſi ce que l'Egliſe nous oblige de croire & d'adorer étoit véritable. Car je ne penſois pas que la foi fût néceſſaire.

On peut juger par ce diſcours des mauvaiſes & pernicieuſes diſpoſitions de mon eſprit, qui ne vouloit rien croire, que ce qu'il pouvoit comprendre par ſa propre raiſon. J'examinois ainſi toutes les vertus l'une après l'autre, & les interpretois ſelon mon propre ſens. Mon aveuglement m'empêchoit de reconnoître que c'étoient des choſes divines qui nous étoient données de Dieu par l'Egliſe, parce que c'étoit le fondement de ma tentation de n'y découvrir qu'un ſens moral, qui n'avoit point de fin plus relevée que de maintenir les peuples en général dans la paix & l'union les uns avec les autres, & chaque homme en particulier dans la ſatisfaction de ce qu'il poſſède ſans porter envie aux autres. Tous ces raiſonnemens me faiſoient tomber d'un déréglement dans un autre plus grand. Car j'ajoutois l'impiété à la paſſion que j'avois pour le monde & pour la vanité; & ce mélange me rendoit incapable de comprendre aucune

cune des vérités saintes que l'Eglise commande d'adorer.

IV. Elle devient indifférente pour les choses de Dieu, &c.

Depuis je passai dans un état plus dangereux que tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, qui était l'indifférence pour les choses de Dieu. Car je ne disputois plus avec mes pensées, mais je demeurois en paix dans la créance que je n'étois née que pour vivre, n'ayant nulle vue de l'éternité ; & par conséquent je voulois passer le tems selon les maximes du monde, & satisfaire mes inclinations en toutes choses.

Je ne pouvois souffrir que les années augmentassent mon âge, & j'eusse voulu arrêter le tems pour ne vieillir & ne mourir jamais. Ainsi sans aucune crainte, je vivois d'une vie pire que la mort même.

Cette mauvaise disposition avoit causé dans mon esprit un éloignement extrême de tout ce qui regarde le saint service de Dieu, & tellement annéanti en moi les sentimens du Christianisme, que je n'avois encore aucune soumission à tout ce que l'Eglise & la foi nous obligent de croire; & je donnois une liberté toute entière à mon raisonnement, afin de me tenir en paix dans une fausse & pernicieuse assurance. Dans cet état funeste, j'avois des pensées selon la malice de mon cœur & des paroles conformes au déréglement de mes pensées : ce qui me faisoit dire avec impiété : „ S'il y „ a un Dieu, qu'il me fasse Religieuse, & je croi„ rai en lui. Car je ne veux point d'autre ni de „ plus grand miracle." Je disois cela parce que je pensois qu'il eût été plus facile de faire un nouveau ciel & une nouvelle terre, que de changer ma volonté, & qu'il ne pouvoit y avoir de miracle assez fort pour me convaincre de la vérité de Dieu, excepté celui qui se passeroit en moi-même par le changement de ma disposition. Car je ne pensois pas qu'il fût possible de me faire aimer ce que je haïssois au dernier point, & de me faire

haïr

e que j'aimois de tout mon cœur, ſans fût un miracle du vrai Dieu que je voulois re avant que de l'adorer. Je vais faire r une rencontre, qui arriva dans le tems tois dans cette diſpoſition, l'éloignement vois pour la vie Religieuſe: ce qui ſera con- que Dieu ſeul pouvoit faire un tel chan- : dans mon eſprit.

aſſois un jour proche les murs du Mona- le Port-Royal (de Paris) du côté des ; & voyant qu'on faiſoit le bâtiment du Dortoir, je demandai à ceux de ma compa- e que c'étoit. On me fit réponſe que c'étoit -Royal. Mais ne le connoiſſant pas mieux nom que par la vue de la Maiſon, je fus nte de demander pour la ſeconde fois: *t'eſt-ce que le Port-Royal?* On me dit que un Monaſtère de Filles. Ces paroles m'en- ſi fort dans l'eſprit, & me touchèrent ſi vif, à cauſe de la grande averſion que j'a- our la vie Religieuſe, que je commençai à ec un effroi & un ſerrement de cœur, qui oit de l'horreur que j'avois de cette ſainte e de vie: *Ah! les miſérables créatures qui pas- ur vie là-dedans!* Ce que je diſois dans la le diſpoſition de mon eſprit. Car je regar- tte ſainte Profeſſion comme un comble de rs & d'infortunes, & je ne pouvois com- : qu'il y eût des perſonnes qui fiſſent choix at ſi miſérable.

n m'eût dit alors que dans peu de tems je le ce nombre avec un extrême contente- & que je rendrois à Dieu des actions de gra- a miſéricorde qu'il m'auroit faite, je crois and le plus grand ſaint du Paradis me l'au- , je l'aurois pris pour un faux Prophète. Je is. Mon averſion étoit ſi extrême, que de- me que j'eus commencé à fréquenter le re de Port-Royal, quand je voyois mettre

quel-

quelque choſe dans le Tour, ou entrer
porte du Monaſtère pour le ſervice de la M
quoique ce fuſſent des choſes inanimées & ſa
ſon, il me ſembloit qu'elles avoient une
particulière d'être deſtinées à ſervir dans u
naſtère; & je trouvois que les mêmes choſe
demeuroient dans le monde pour ſervir à un
uſage, étoient incomparablement plus heu
Ce point paroitra ſans doute une folie que
vrois cacher, mais je le dis à deſſein
re voir l'obligation que j'ai à Dieu d
voir délivrée par ſa bonté d'une perte mai
& m'avoir tiré d'un abîme de corruption
péché.

V. Elle fréquente P. R. avec déguiſement.

VOILA' l'état miſérable où j'étois quand j
mençai à venir au Monaſtère de Port-Roy
eſt à préſent ma chère demeure. Je comm
le connoitre, ſans aucun deſſein de ma par
par une conduite auſſi admirable que caché
divine providence, qui diſpoſoit mon ſalut
moyen ſans me le faire connoitre.

IL arriva par quelque rencontre, que c
qui j'étois ſoumiſe ſelon l'ordre de Dieu d
nature, me retira des compagnies où j'étoi
dinaire, & où je ne pouvois entendre la v
Dieu, à cauſe du bruit des vanités & des
dres du monde. Comme cette retraite m'o
à chercher des divertiſſemens qui fuſſent
ſuſpects à ſon humeur, il y eut une perſon
m'amena à Port-Royal, où je n'avois
connoiſſance. On m'obligea de parler à q
Religieuſes des prémières; ce que je fis pa
plaiſance, n'ayant pas d'autre mouvement
deſir de voir quelque choſe de nouveau p
divertir & paſſer le tems. Mais je diſſi
faiſant paroitre que je le deſirois beauco
que j'en recevois un extrême contentement
me en parlant à ces Religieuſes, je me
mois à leurs ſentimens, témoignant y prend

le part. Je les entretenois long-tems du bon-
de la vie Religieuſe, & du malheur du mon-
de la vie ſéculière. Je les écoutois avec
ſoumiſſion apparente, témoignant un reſ-
particulier pour leurs perſonnes, pour leur
ſion & pour leurs ſentimens. J'entendois
diſcours avec grande attention, leur diſant
deſirois de tout mon cœur que Dieu me fît
ce d'être Religieuſe, & les ſuppliant de le
ier à Dieu pour moi, & de m'obtenir cette
de ſa bonté. Tout ce diſcours n'étoit qu'une
; car ſi j'euſſe cru que ce changement eût été
i, je l'euſſe beaucoup appréhendé. Mais je
avec aſſurance, croyant ſans aucun doute
'arriveroit jamais.

UAND je penſe à la diſſimulation avec laquel-
arlois à ces bonnes Religieuſes, je ne ſais
oi Dieu ne m'a pas punie par quelque cha-
rigoureux. Car je ne répondois à ces bons,
bles & véritables diſcours, qu'avec des dé-
ens & des menſonges. Mais Dieu me ſouf-
r ſa bonté, me laiſſant parler ſuivant les deſ-
qu'il avoit ſur moi, ſans que j'en euſſe au-
nnoiſſance; & il m'a fait accomplir par ſa
ce que j'étois incapable de faire par moi-
, s'il m'eût abandonné à la baſſeſſe de mes
ſentimens. C'eſt ce qui m'oblige d'admirer
rétenuë de l'empire de Dieu, qui diſpoſa
, comme il lui plut ſelon ſa puiſſance abſo-
ſſant dans ſa force avec l'indépendance qui
partient, & ſans changer encore ma vo-
onte corrompue & incapable de tout bien.
jour que je parlois à la Mère Prieure, je
que je ſouhaitois de tout mon cœur qu'il
: permis d'entrer pour quelques jours dans
naſtère, & que ce me ſeroit un grand moyen
l'aider à prendre ma réſolution; mais que je
pas le demander, ni eſperer cette béné-
. Elle ne me fit aucune réponſe; mais elle

fit

fit ſavoir à notre Mère ce que j'avois propo
que j'étois dans la réſolution d'entrer pou
ques jours, ſi ſa bonté me l'accordoit. C
notre Mère fait tout ce qu'elle peut quand
préſente des occaſions de charité, pour n'e
ſer paſſer aucune ſans rendre à Dieu des
gnages que cette ſainte vertu eſt bien avant
dans ſon cœur, elle crut que c'étoit un
moyen de me ſervir pour l'amour de lui.
cette vue elle m'accorda, par l'avis de qu
perſonnes de grande vertu, l'entrée que j'av
mandée.

Toutes ces ſaintes perſonnes ne ſavoie
que je n'étois portée que par l'eſprit de cu
& pour voir des choſes qu'on ne voit pas d
monde. Mais j'ai ſujet de croire que Dieu
égard à leurs bonnes intentions pour me fa
graces que j'ai reçues de ſa miſéricorde.
Mère me permit donc d'entrer la veille de l
de Tous-les-Saints, qui fut quatre mois
ma dernière entrée. Je fus trois jours dans l
naſtère; & je puis dire que jamais je ne n
tant ennuyée. Tout ce que je voyois me ſe
épouvantable, & j'eus mieux aimé mou
mille morts que d'y demeurer. Dieu ſans
permit cette épreuve pour me faire voir
quel point j'étois oppoſée à ſa grace, &
dois mon changement à ſa ſeule bonté &
corde. Après ces trois jours je retournai d
monde, que je trouvai plus beau que jamais
gré, & je me ſentois bien ſoulagée d'être
d'une telle captivité. Si j'avois eu de l'éloig
pour la Religion par le paſſé, après cette
j'en avois une horreur épouvantable, &
bien reſolue de n'être jamais Religieuſe.
regardois cette ſainte manière de vie com
ſupplice inſupportable, ne pouvant même
qu'il y eût une ſeule Religieuſe contente
profeſſion. Je ne laiſſois pas de continue

Port-Royal, avec les diſſimulations ordi-, & feignant toujours deſirer que Dieu me grace d'être Religieuſe.

Mères, qui avoient grande compaſſion des que je leur témoignois ſouffrir pour ce ſu- me dirent un jour avec une extrême charité, me conſeilloient de faire dire une neu- de Meſſes à la Sainte-Vierge, & qu'elles oient beaucoup de la bonté de Dieu pour ſoulagement par ſes prières & ſes mérites. Je promis avec joie, témoignant être de leur ment. J'étois bien aiſe d'avoir cette occaſion leur faire paroître ma ſoumiſſion & mon ince, & que je faiſois ce qui m'étoit poſ- pour attirer la miſéricorde de Dieu ſur moi. étoit pourtant qu'une feinte ſelon mon ordi- Je fis dire la neuvaine à la Sainte Vierge auſſi peu de foi & d'eſperance que de deſir exaucée; & avec cela je laiſſe à penſer ſi j'é- en diſpoſition de l'être. A la fin de la neu- , j'étois auſſi peu avancée que le prémier Je retournai dire à nos Mères que je m'é- equittée de leur commandement, mais ſans & que je n'avois pas plus de mouvement être Religieuſe, que par le paſſé. Je leur uſſi avec une feinte douleur que je n'avois d'eſperance, puisqu'on ne peut pas forcer la té de Dieu contre ſa volonté même, ni at- ſa grace par violence. Mais je les ſuppliai umblement de trouver bon que je fiſſe dire utre neuvaine de Meſſes du S. Sacrement à Royal; & je leur demandai avec inſtance le rs de leurs prières durant qu'on la feroit. El- e le promirent volontiers, & me dirent quan- e choſes pour me diſpoſer à recevoir la gra- elles eſperoient par ce moyen. Je fis dire ſeconde neuvaine, avec auſſi peu de dévo- & de préparation que la prémière, n'en eſpe- i deſirant pas un meilleur effet. Car je n'a-

voïs

vois fait cette proposition que pour plaire à ma Mères, & leur témoigner que j'avois grande déférence à leurs sentimens, puisque je me confirmois à la prémière pensée qu'elles avoient eue de faire la neuvaine à la Sainte Vierge.

VI. Dieu commence à la toucher.

Mais je fus surprise par la bonté de Dieu. Le quatrième jour de la seconde neuvaine, il arriva contre mon attente, que je me trouvai dans des pensées que je n'avois jamais eu, & dont mon humeur naturelle n'étoit pas capable. Je ne sais ce fut une disposition de mon esprit, ou si ce fut par permission de Dieu, ou par un ordre particulier de sa bonté suprême à mon égard. Quoiqu'il en soit, il me semble que je n'étois plus moi-même dans ce tems-là, puisque mes pensées n'étoient pas mes propres pensées, ni mes sentimens mes propres sentimens; mais une disposition étrangère, qui m'étoit inconnue, me tenoit occupée & me faisoit agir contre mes inclinations, si que j'eusse jamais fait une pareille expérience.

Je m'en allai à l'Eglise de S. Gervais pour entendre la Messe. Je me retirai en un lieu séparé du monde, contre mon ordinaire, pour ne rien voir ni être vue de personne. Du lieu où j'étois je regardois cette Eglise, qui est un ancien bâtiment de Paris, & l'un des plus grands & des plus beaux vaisseaux qu'on puisse voir. Cette antiquité me fit penser aux années éternelles. Je considérois que tout ce que je voyois étoit périssable, fragile & passager; ce qui me causoit une extrême douleur, parce que j'aimois beaucoup la vie présente & que ces changemens me faisoient voir que je passois comme les autres choses. Après que j'eus été longtems appliquée à considérer ce grand édifice, je passai d'une pensée à une autre, & m'emportai fort loin. Je disois en moi-même: „ Ces „ pierres, ces marbres, ces peintures, & tout ce „ que je vois de beau finira un jour. Tout ce „ qui est visible ne subsiste que pour un tems

„ Mais

is entre toutes les créatures, l'homme eſt le
fragile, puiſque ceux qui ont taillé, po-
& élevé les matériaux & les pierres de ce
ad bâtiment, ſont morts il y a longtems, &
elles demeurent en leur état depuis tant d'an-
s; & même depuis ces prémiers hommes, il
uſſé pluſieurs générations, & ces pierres de-
rent toujours. Mais quoi? Eſt-ce que les
ſes inſenſibles, ſans mouvement & ſans rai-
, ont un être plus durable que l'homme,
eſt le plus noble entre tout ce qui eſt ſous
iel, & le maître des choſes viſibles? Cela ne
t être, puiſque la raiſon nous fait voir qu'el-
ſont créées pour ſon uſage & pour ſon ſervi-
& que par ce moyen elles lui ſont inférieu-
" Je cherchois ainſi en quoi l'homme ex-
: par-deſſus les autres créatures: ce qui me
penſer qu'il y avoit en lui quelque choſe ca-
qui étoit immortelle & deſtinée pour la gloi-
ur l'éternité & pour jouïr de Dieu même.
s les choſes que je voyois étoient autant de
qui me crioient dans leur ſilence qu'elles
t un principe éternel, que ce principe étoit
, que ce Dieu devoit être adoré, aimé & ſer-
qu'entre toutes les créatures il n'y avoit que
me capable de ce ſaint exercice & de jouïr
te grace: que ſon ſouverain bonheur en la
& au ciel étoit renfermé dans cette adora-
dans cet amour, & dans ce ſervice qu'il
obligé de rendre à ſon Dieu, principe de ſon
puiſque ſelon le bon ou le mauvais uſage
ſeroit de tant de graces, il étoit deſtiné par
ur être pendant toute une éternité heureux
alheureux, par une union ou une ſéparation
evoit durer à jamais.
s penſées me donnoient un grand deſir de
Dieu; & je me trouvois trop heureuſe qu'il
rmît de le faire. Je regardois dans ce mo-
les plus grandes fortunes de la terre plus
dignes

dignes de mépris que des atomes. Les pla
tout ce que j'aimois naturellement me ſemb
des ſujets de peine & de contrainte que je n
vois plus ſouffrir. Après que j'eus été lon
dans ces penſées, je revins à moi-même, &
ſois: „ Toutes ces penſées & ces bons ſent
„ paſſeront, & ce ſera en vain que j'aurai e
„ menté la néceſſité qu'il y a de ſervir Dieu
„ ma fureur & l'amour que j'ai pour le r
„ m'entraineront comme un torrent que
„ pourrai vaincre, & même ma paſſion m'en
„ l'envie. Mais il faut que je donne des bo
„ l'inconſtance de mon eſprit, & que je
„ choix d'une ſainte perſonne dont l'eſprit
„ mœurs ſoient telles que je n'aie point de
„ te en me ſoumettant à ce qu'elle me dira
„ part de Dieu. Je la regarderai comme un
„ gle ſainte & vivante, qui maintiendra
„ mes paſſions & mes inclinations ſous une
„ diſcipline. Je la regarderai comme une
„ celeſte qui m'apprendra les ordres de la
„ volonté ſur moi. Je la regarderai comm
„ Ange de Dieu, qui m'introduira en ſa préſ
„ & m'enſeignera le chemin de l'éternité.
„ cela que les repugnances s'élèvent contre
„ comme des montagnes pour m'accabler, il
„ porte que je meure dans un ſi ſaint cor
„ c'eſt ce que je dois eſtimer mon ſouverain
„ heur ſur la terre, puiſque ce me ſera un n
„ de faire à Dieu un ſacrifice de ſes en
„ & de me venger de la captivité où
„ été juſqu'à préſent ſous le règne de mes
„ ſions."

Je faiſois ces réſolutions ſans penſer que
me donnoit notre chère Mère pour me con
dans le chemin du ciel, & pour me ſervir d'
Gardien, en me faiſant acquitter de ma pro
Enſuite de ces deſſeins, il me vint quelque p
& quelque mouvement de la vie Religieuſe;

ſ fis pas grande reflexion, & cela ſe paſſa aſ-
gèrement.

RE's que j'eus été long-tems dans ces pen-
ſe m'apperçus qu'il s'étoit paſſé pluſieurs heu-
ns cette eſpèce de ſommeil, que je puis nom-
inſi, puiſque je ne me poſſédois pas moi-
, mais qu'une diſpoſition qui m'étoit incon-
e tenoit occupée contre mes inclinations, &
oins ſans violence. Je m'en retournai au
i je demeurois, & ce que j'avois prévu m'ar-
Car je me retrouvai dans le monde avec
ibitudes paſſées plus fortes que jamais; &
reur, ma paſſion & mon aveuglement me
it aimer tout ce que je voyois avec des ardeurs
violences toutes nouvelles, & avec un ou-
ler de tout ce qui s'étoit paſſé. S'il m'en
quelques penſées dans l'eſprit, je les rejet-
tout mon pouvoir, & y réſiſtois autant qu'il
poſſible. Cela n'empêchoit pas que de
n tems, & dans le plus fort de mes ténè-
l ne me parût quelque étincelle de lumière
touſſois avec violence. Il ſe préſentoit mê-
lquefois à mon eſprit des penſées de reli-
mais de fort loin; & je ne leur permettois
)procher; au contraire je les fuyois avec
l'horreur que j'aurois fui des miniſtres de la
qui m'auroient pourſuivi avec violence pour
mer dans le cachot noir de quelque ob-
riſon, & m'obliger de ſatisfaire de cette
mes crimes le reſte de ma vie.

UIS le jour que j'ai marqué, je ſentois en
IX volontés contraires; l'une forte, que
, & qui me faiſoit agir dans mes dérègle-
dinaires; l'autre foible, & languiſſante, qui
uiſoit que des penſées ſtériles & ſans effet,
ıe je les faiſois mourir dans leur naiſſance.
ne les pouvois éloigner entièrement, quoi-
ſiſſe toutes ſortes d'efforts pour y parvenir,
:mpêcher de paroitre. Elles me pourſui-

voient malgré moi, qui ne les voulois pas re
der, ni leur permettre d'occuper un ſeul mom
mon eſprit ni ma penſée. Ainſi je fuyois de
Dieu par une malice volontaire, & par une
des mauvaiſes inclinations que je nourriſſois
mon enfance, & qui me cauſoient la mort,
dant que Dieu me ſuivoit par ſa grace & ſa mi
corde, pour me donner la vie & me conduire
chemin du ſalut.

VII. Elle réſiſte aux bons mouvemens que Dieu lui donne.

Je puis dire que ce combat qui dura plus de
mois fut de ma part avec tant de réſiſtance co
Dieu, que s'il eût été ſuſceptible de peines,
lui en euſſe beaucoup donné, & me fuſſe plus
poſée à ſes deſſeins que toutes les créatures
ſemble, parce que je ne voulois donner aucu
entrée aux penſées qui pouvoient ſervir à
ſalut.

En ce tems-là il arriva une rencontre qui
ra voir l'éloignement que j'avois de Dieu, de
ſaint ſervice, & de tout ce qui avoit quelque
parence de bien & de vertu.

Je parlois un jour à une de mes bonnes ami
qui eſt à préſent Carmélite. C'étoit une Fille
bon eſprit, pour laquelle notre Mère avoit d
charité, & à laquelle elle auroit volontiers re
ſervice pour l'amour de Dieu: mais elle entra
Carmélites, quoiqu'elle eût réſolu d'être à P
Royal. Cette fille me diſoit avec une cordi
qui auroit gagné toute autre que moi: „ E
„ que voulons-nous devenir? Il faut prendre
„ réſolution & faire choix d'un état pour le r
„ de notre vie." Je lui témoignois le de
ainſi.

Elle qui avoit l'eſprit ſolide me diſoit: „ P
„ moi je ſuis réſolue de ſervir Dieu, & de f
„ un effort ſur moi-même. Car enfin le ciel
„ rite bien qu'on ſe faſſe un peu de violence.
„ puis j'ai aſſez d'expérience du monde pour c
„ noitre que Dieu eſt le ſeul & vrai ami que n

„

vous preférer à toutes choſes, pour n'aimer
lui ſeul en la terre & au ciel." Comme el-
oit que je l'écoutois avec peu de correſpon-
e, elle pourſuivoit en diſant: „ Mais enfin,
y a-t-il de digne d'être aimé dans le mon-
? Et qu'y a-t-il dans le monde qui ſoit digne
n eſprit raiſonnable?" Moi qui ne goutois
on diſcours, je lui répondois ſelon mon hu-
, en répétant ſes mêmes termes dans un ſens
aire; „ Mais plutôt, dites moi, je vous ſup-
le: qu'y a-t-il dans le monde qui ne ſoit di-
e d'être aimé? que trouvez vous dans le
onde, qui ne ſoit digne d'un eſprit raiſonna-
e? Et quel moyen de mettre toutes ſes eſpe-
nces au de-là d'un tombeau, & de s'enterrer
ute vive à l'âge de vingt ans? Il vaut mieux
ir d'un bien préſent que de ſe ſatisfaire d'une
perance."

n parlant ainſi je ſentois au fonds de mon
une diſpoſition contraire à mes paroles, mais
l'oppoſois à ce mouvement ſecret, que je ne
ois pas ſuivre ni regarder. Quand cette bon-
lle m'entendoit parler de cette façon, elle ſe
oit contre moi, parce qu'elle m'aimoit beau-
. Elle ſouhaitoit de me voir dans de bons
mens pour Dieu, & jugeoit bien par mon
urs que je voulois demeurer dans le monde.
RE's ces prémiers efforts elle gardoit un peu
lence, puis elle reprenoit la parole & me di-
„ Ce n'eſt pas que je n'aie beaucoup de pei-
à me réſoudre & à me vaincre. Mais pou-
ns-nous trop faire pour Dieu? Prenez, ſi
us le voulez ainſi, que l'excès de la peine
us faſſe eſtimer la vie Religieuſe comme une
èce de damnation temporelle, c'eſt à quoi je
prépare pour éviter l'éternelle. Enfin, croyez-
oi, il faut agir en ce choix par foi & par rai-
. La foi nous oblige de croire en Dieu, &
droite raiſon nous commande de l'aimer &

„ de le ſervir. J'aurai plus de peine que vo
„ me vaincre, car mon attache eſt l'amou
„ moi-même; & en quelque lieu que j'aill
„ me trouverai toujours, & j'aurai à com
„ un ennemi domeſtique qui me fera une gu
„ continuelle, d'autant plus furieuſe & ſangla
„ qu'il ſera plus proche & inſéparable de
„ même. Néanmoins je ſuis reſolue de faire
„ peu de tems ce dernier effort avec la grâ
„ Dieu, quoique j'aie ſujet de craindre qu
„ combat durera toute ma vie. Mais votre
„ che n'eſt pas l'amour de vous-même, (&
„ celui-là qui eſt le plus furieux ennemi d
„ grace de Dieu) mais ſeulement l'amou
„ monde & des divertiſſemens qui s'y rencon
„ Quand vous l'aurez quitté, vous ne le v
„ plus. Il eſt facile de ne pas craindre un e
„ mi qui eſt éloigné, & il n'eſt pas néceſſair
„ ſe préparer au combat, quand on eſt dan
„ forteresſe invincible, comme un Monaſtèr
„ le monde ne peut avoir d'accès. Quand
„ ſerez entrée vous n'aurez plus de peine, &
„ pourrez ſervir Dieu avec joie."

Elle me diſoit quantité de choſes de cette
te pour me diſpoſer à ce qu'elle vouloit.
j'étois inſenſible à ſes diſcours. Elle me rega
avec douleur & compaſſion, mais je lui répon
„ Faites tout ce qu'il vous plaira. Ces entrep
„ ſont de longue durée, & méritent bien que
„ y penſiez pluſieurs fois. On a trop de loiſir
„ s'en repentir, quand on les fait trop à la
„ Je vous ſupplie d'y aviſer ſerieuſement." Q
je parlois ainſi, j'étois bien réſolue de réſiſt
de n'être jamais Religieuſe. Cela n'a pas e
ché que je ne ſois entrée en Couvent trois
devant elle: ce qui fut, ce me ſemble, deux
après qu'elle m'eût tenu ce diſcours.

Cependant je continuois toujours mes
tes à Port-Royal avec les feintes & les dég

ordinaires, qui ont duré plus de six mois. comme je commençois de me lasser, je tâ- le me retirer doucement. Car je le voulois avec honneur, de bonne grace, par quelque n qui ne fût pas desobligeant. C'est pourquoi oignois plus de respect pour l'état Religieux ar le passé, & je faisois semblant de porter auvaise disposition avec peine & douleur. ne je pensois à me séparer, il se présenta une ion qui me paroissoit très-favorable à mon n. Ce fut que notre Mère envoya en un au- Monastère * la Religieuse que je voyois le souvent, & qui me faisoit paroitre le plus d'af- n & de charité. Je voulus lui dire adieu, nt que quand elle seroit partie je ne revien- plus à Port-Royal, & que je m'en rétirerois tte façon : mais Dieu m'y fit entrer ce jour- me, comme je vais dire.

VIII. La S. Pineau entre à P. R. d'une manière fort extraordinaire.

Religieuse, que j'aimois & à laquelle j'é- très-obligée à cause de la charité qu'elle avoit our moi, étoit partie avant que je fusse arri- Port-Royal pour lui dire adieu : on me le entrant dans le Monastère. Cette nouvelle t répondre que je n'avois plus que faire à Royal, puisqu'elle n'y étoit plus. Mais on t que notre Mère Marie Angelique vouloit rler. Cela me donna une sécrette appréhen- parce que je savois la force de son esprit. Il oit que je pressentois ce qui arriva ensuite : tâchois de m'en retourner sans lui parler; avoit quelque sécret instinct caché en moi- qui me faisoit craindre de m'engager avec Néanmoins je n'osai témoigner ma repug- plus ouvertement. On me mena donc au r où notre Mère m'attendoit.

RE's que je l'eus saluée, elle me dit d'une ssez forte. „ Enfin, que voulez vous faire ? „ Per-

rement à Dijon.

„ Perdrez vous toujours le tems que Dieu v
„ donne pour faire votre ſalut?" Je lui fis rép
ſe en tremblant, que je voulois lui *obéir.* „
„ quoi? dit-elle." *En tout ce qu'il vous plai*
ma Mère, répondis-je. „ C'eſt bien dit, re
„ elle: mais venons aux effets. Voulez-vous
„ Religieuſe?" *Non pas, ma Mère: Il m'eſt im*
ſible de vivre enfermée entre quatre murailles; la
ſée ſeule m'en fait horreur; je ne la puis ſou
„ Et vous voulez tout ce que je veux! dit m
„ Mère, mais à condition que je ne veuille qu
„ que vous voulez vous-même. Je vous dis-d
„ part de Dieu que vous vous perdrez en ſuiv
„ ainſi vos inclinations, qui à la fin vous rend
„ malheureuſe en ce monde & en l'autre. Je
„ la vie que les filles mênent dans le monde.
„ faut vous engager d'un manière ou de l'au
„ pour arrêter votre eſprit."

A CES mots j'entrai dans un véritable ref
pour ſa perſonne, & pour tout ce qu'elle me
doit; & moi qui n'avois jamais eu de foi ni de
miſſion pour Dieu-même, je commençai à le
garder en elle, & ſes paroles faiſoient une gr
impreſſion ſur mon eſprit. Je l'écoutois avec g
de attention, mais avec un eſprit ſi troublé &
tel tremblement de tout mon corps, que je
pouvois plus parler qu'en begayant; & je c
gu'on ne m'entendoit pas, tant par le défau
ma voix que par le mauvais ordre de mon
cours: car je n'avois plus aucun moyen de
ler ni de penſer quelque choſe à propos,
ce que mon eſprit étoit dans une obſcurité é
vantable.

COMME notre Mère me vit dans cette diſp
tion, elle me dit: „ Allez devant le S. Sa
„ ment, & abandonnez vous à la volonté de I
„ pour toute votre vie, & pour tout ce qu'il
„ plaira ordonner de vous dans le tems &
„ l'éternité. Penſez en ſa préſence que vous ê

„

lui & non à vous, que vous êtes l'œuvre de ſes mains, & que vous faites un ſacrilége d'empêcher les effets de ſa ſainte volonté ſur vous." Elle fit enſuite aller quantité de Sœurs avec elle devant le S. Sacrement, pour demander miſéricorde à Dieu pour moi, & de mon côté j'y allai auſſi, comme elle m'avoit commandé, mais avec un trouble d'eſprit, un tremblement de corps & une foibleſſe ſi extrême, que je ne pouvois plus me ſoutenir ni trouver le chemin de l'Egliſe.

QUAND je fus devant l'Autel, je puis dire avec vérité que je me jettai par terre comme une perſonne à demi pâmée, n'ayant plus l'uſage libre de ma raiſon, ni aucun moyen de diſpoſer de mon eſprit. Il n'y avoit perſonne dans l'Egliſe: ce qui arriva très-à-propos pour moi; car ſi quelqu'un m'eût obſervée, on m'eût priſe pour une perſonne privée de bon ſens, & je ne doute point que les plus charitables ne m'euſſent rendu quelque bon office en cette qualité, voyant en moi des mouvemens ſi extraordinaires qu'ils faiſoient voir l'altération de mon eſprit. En cet état je parlois à Dieu ſans ſavoir ce que je diſois: car de penſer à ce que notre Mère m'avoit dit, il m'étoit impoſſible. Je me ſuis ſouvenu depuis de quelques paroles prononcées ſans ordre ni raiſon, mais qui exprimoient très-bien la diſpoſition où j'étois en ce moment. Je diſois en tremblant: „ Mon Dieu, „ faites moi la grace de faire toute ma vie ma vo„ lonté, & non la vôtre. Non, mon Dieu, je ne „ ferai jamais la vôtre." Je diſois ainſi dans ce déſordre quantité de choſes, dont je ne me ſouviens pas, penſant dire des paroles de ſoumiſſion, & d'abandon aux ordres ſacrés de la divine volonté ſur moi. En cet état j'étois comme ceux qui ſont travaillés d'une groſſe fièvre. J'avois la langue ſèche comme du bois & attachée à mon palais, enſorte que je ne pouvois prononcer. Mais ce que j'en puis dire ne m'exprime pas: ceux qui auront

ſait une pareille expérience l'entendront mieux que je ne le puis dire.

APRE'S que j'eus été quelque tems devant le S. Sacrement dans ce deſordre de mes penſées, je m'en retournai au Parloir trouver notre Mère qui m'attendoit. Elle commença à me dire: „ C'eſt à ce coup qu'il faut entrer. Dieu veut que „ vous ſoyez Religieuſe." Quand je l'entendis parler de cette façon, toutes mes douleurs redoublerent. Je lui répondis: *Ma Mère il m'eſt impoſſible.* „ Pourquoi? dit-elle." *Ma Mère j'ai donné parole à des perſonnes qui m'attendent.* Elle répartit: „ Cette réponſe eſt bien d'un enfant. Quoi? il „ y a des perſonnes qui vous attendent. Cela eſt-il capable de vous faire perdre le moment que „ Dieu a deſtiné de toute éternité pour vous faire „ entrer dans le chemin de votre ſalut? Enfin il „ faut parler plus ſérieuſement. Dieu vous veut „ Religieuſe." J'étois alors debout devant la grille, tenant les barreaux à deux mains pour me ſoutenir; car je ne le pouvois plus faire. Notre Mère me dit; *Il faut entrer.*

ELLE m'a dit pluſieurs fois depuis qu'elle ſe ſentoit extraordinairement preſſée de me parler ainſi, dont elle ne pouvoit aſſez s'étonner, parce qu'elle n'avoit jamais eu un pareil mouvement pour perſonne, & qu'il lui ſembloit que quelque grand malheur me devoit arriver ſi je m'en retournois. Mais le plus grand qui m'attendoit étoit la réſolution où j'étois de ne revenir jamais à Port-Royal: ce qui étoit pour moi un malheur plus grand que tous les maux du monde, parce que mon ſalut eſt attaché à ma vocation. Et je connois par ma propre expérience, que je ne pouvois être en état de ſalut en demeurant dans le monde.

QUAND notre Mère me diſoit, *Il faut entrer*, il me ſembloit que Dieu-même me parloit: ce qui me fit répondre, avec autant de reſpect que de dou-

leur & de repugnance: *Quoi! ma Mère, faut-être Religieuſe?* Elle répondit, „ Il le faut: Dieu le veut." Je répliquai, *Il le faut donc, ma Mè-*. En diſant ces paroles, je crois que je ſouffrois tant que ſi j'euſſe reſſenti les douleurs de la ort: car il me ſembloit que mon ame ſe fût ſé-rée de mon corps; & Dieu ſeul ſait que je n'ai int de paroles, pour m'exprimer ſur ce ſujet. me ſouviens que je tenois la grille à deux mains, que la douleur & la repugnance me firent frap-r pluſieurs fois la tête aſſez rudement contre les arreaux, ſans que cette douleur me fût aucune-ent ſenſible, parce que j'étois occupée d'une au-e douleur plus ſenſible pour moi; & je puis dire n'en ce moment j'étois le champ du combat de grace & de la nature, & que tous les coups emboient ſur moi. Notre Mère me dit: „ Allez , à la porte de clôture du Monaſtère, je vous y , vais recevoir."

A CES mots la frayeur redoubla, & dans l'ap-rehenſion où j'étois, je lui dis, pour éviter autant ue je pouvois de lui obéïr: „ Ma Mère, vous ne me connoiſſez pas. J'ai des deſſeins con-traires à la vie Religieuſe. J'ai des imperfec-tions qui vous ſont inconnuës;" & quantité d'au-es choſes ſemblables, pour la détourner & lui fai-e dire que je n'étois pas propre pour être Reli-euſe. Elle m'écoutoit ſans changer de volonté, irce qu'elle voyoit bien le mouvement qui me iſoit parler ainſi. Au contraire elle me dit: C'eſt ce que je demande de vous, car par ce moyen vous aurez ſujet de vous humilier pro-fondement." Elle ne me diſoit plus, comme paravant: *Le voulez vous*; mais d'un air abſolu: *veux que vous alliez à la porte*. Et elle ajoutoit: Il n'y a plus à délibérer; allez à la porte, je vous vais recevoir." Il fallut obéir à cette fois. ais je laiſſe à penſer quels troubles, quelles ap-ehenſions, quelles obſcurités j'avois dans l'eſprit,

& quelles douleurs & quelles angoiſſes je ſouffr... Je ſuis très-aſſurée que perſonne ne le peut ... voir ſans expérience.

Je m'en allai en cet état à la porte du Monaſ... re, où notre Mère m'attendoit. J'étois comme ... criminel qu'on mène au ſupplice, & qui n'a p... de penſées que pour la mort, excepté que celui ... a la mort en horreur parce qu'il aime la vie, ... moi je n'avois point d'autre conſolation que ... penſer à une mort prochaine, pour être délivr... de la vie que j'allois embraſſer, qui m'étoit p... odieuſe que la mort-même. Car je penſois q... l'auſtérité & l'obſervance du Cloître, avec tou... mes repugnances, me feroient mourir en deux ... trois ans; & ſi j'euſſe cru vivre vingt trois ... qu'il y a que je ſuis Religieuſe, jamais je ne fu... entrée, & je ne m'y fuſſe pas réſolue, quoiq... notre Mère me dit que c'étoit la volonté de Dieu; car je n'avois pas des ſentimens de Dieu aſſez fort pour régler ma raiſon affoiblie de douleurs. Néan... moins je diſois en moi-même: „ Si je ſuis aſſez „ heureuſe quand je ſerai entrée pour avoir une „ étincelles de foi, elle diſſipera les ténèbres de „ mon eſprit: & quand je ſerai accablée ſous le „ poids de ma miſére & de mes repugnances, ou „ oppreſſée de toute part, je me jetterai au pié de „ l'Autel, & je dirai à Dieu de tout mon cœur: „ *Dieu de mon ame, vous qui m'avez créée ne m'a-* „ *bandonnez pas. Je ne demande pas d'être ſoulagée,* „ *mais que vous me faſſiez la grace de ſouffrir pour* „ *votre gloire ſelon les régles de votre ſainte volonté.* „ Avec cette penſée, que je ſerai regardée de „ mon Dieu, il me ſemble que je ſerai invincible, „ & que je m'eſtimerai trop heureuſe de ſouffrir „ de cette manière."

Je m'en allois à la porte avec ces penſées, qui ne me ſoulageoient pas pour le tems préſent. Au-contraire, à l'heure que j'écris il me ſemble qu'il y avoit autour de moi une légion de diables, un grand nom-

nombre de paſſions dans mon corps, & dans mon eſprit un orage épouvantable. Notre Mère m'ouvrit la porte de clôture, mais voyant que je n'avançois pas pour entrer, elle me prit par la main. Alors je me jettai à ſes piés, fondant en larmes. Elle me releva & m'embraſſa avec charité, témoignant une grande joie. La prémière choſe que je lui dis fut: *Ma Mère, je me repentirai d'être entrée.* Elle me répondit en ſouriant: „ Je ſuis caution que vous ne vous en repentirez jamais, au-contraire vous en louerez Dieu toute votre vie.“ Ces paroles ne ſont jamais ſorties de mon eſprit, parce qu'elles ſe ſont trouvées très-véritables: car la porte n'étoit pas fermée que mon eſprit étoit plus calme qu'il n'avoit été agité auparavant; & cette troupe de paſſions & de demons, qui m'avoit oppreſſée avec tant de violence, demeura au dehors, Dieu ne leur permettant pas de me ſuivre, parce que mes forces étoient épuiſées & que je ne les pouvois plus porter. Mon eſprit étoit en repos, & je n'avois plus d'autre peine que la crainte que les précédentes ne revinſſent. J'étois contente du préſent, mais je rédoutois l'avenir: car je ne pouvois croire, que le changement que je ſentois en moi fût véritable, ni qu'il pût durer, de ſorte que ce n'étoit une peine toute nouvelle que cette appréhenſion de ce qui me pouvoit arriver.

J'ENTRAI avec cette heureuſe contrainte le prémier jour de Mars de l'année 1630. jour de ma naiſſance, & de mon baptême. J'avois vingt-deux ans ce même jour; & j'avois toujours dit que je ſerois Religieuſe à cet âge, mais en raillant & ne penſant à rien moins qu'à dire la vérité: car lorsque dans les compagnies on me faiſoit la guerre ſur ce que j'aimois le monde, je répondois en riant, & croyant me moquer: „ Attendez un peu quand j'aurai vingt-deux ans, je vous quitterai, & me ferai Religieuſe, mais je veux me donner du bon tems juſques-là. Ne me le

„ plaignez pas, j'en ferai pénitence." Je ne vois ce que je disois: mais Dieu me l'a fait complir par sa grace, avec le vœu que j'avois à l'âge de quinze ans, par lequel j'avois prom Dieu d'être Religieuse, s'il rendoit la santé à Mère, qui étoit à l'extrêmité: car la peur j'avois de la perdre m'eût fait promettre beauc davantage, s'il eût été en mon pouvoir. Mais puis qu'elle fut guérie je ne pensai plus à mon & je n'eus aucune volonté de l'accomplir & d'y tisfaire. Ainsi Dieu seul par sa bonté tira un effet d'une mauvaise cause, & rendit véritable discours prononcé avec légèreté & avancé con un mensonge, en me faisant Religieuse à l'h que je croyois en être la plus éloignée, p que je ne pensois qu'à demeurer dans le mo C'est ce qui me fait voir clairement que Dieu soit par notre très-chère Mère, quand elle força d'entrer contre ma volonté & ma rais lorsque je faisois toutes sortes d'efforts pou quitter, dans la résolution de ne revenir jam Port-Royal.

IX. Elle tombe malade: instructions que lui donne le M. Angelique.

QUAND je fus entrée j'eus l'esprit con comme j'ai dit. Mes sentimens étoient en re & toutes mes agitations passées étoient cal Mais le combat précédent avoit fait une telle pression sur mon corps, que je demeurai très-lade la nuit suivante. Cela donnoit une gra peine à notre Mère, parce que les personnes monde, qui me venoient demander, ne me pou parler, elles en prenoient occasion de dire q tité de choses mal-à-propos, parce que tous c que je connoissois n'avoient jamais pensé qu dusse être Religieuse. Les uns attribuoient changement à une cause, & les autres à une tre: chacun selon son propre sens. Mais l'uni cause étoit la bonté de Dieu, & sa seule mi corde, qui a voulu me faire tant de graces dan tems que je m'opposois de tout mon pouvoir

de ſa ſainte volonté ſur moi. Ma maladie ix ſemaines avec aſſez de violence & de douce qui m'étoit plutôt un contentement qu'une, à cauſe que le repos de mon eſprit me it une grande ſatisfaction, quoique je fuſſe rs dans la crainte que les peines paſſées ne ent m'accabler. Notre Mère me faiſoit la ſ de me voir ſouvent dans cette maladie pprendre des nouvelles de mes diſpoſitions. OIQUE ſa charité lui fit prendre beaucoup rt au mal que je ſouffrois, pour y apporter ède néceſſaire, elle avoit un autre ſoin, qui le ſoutenir mon eſprit de la foibleſſe duquel voit ſujet d'appréhender, parce qu'elle avoit vé ce que je pouvois par moi-même, & oit qu'il ne s'élevât quelque orage dans mon qui me fit perdre courage. Elle me diſoit a bonté & ſa charité ordinaire: „ Comment s trouvez-vous avec nous? avez vous auſſi r d'être Religieuſe que par le paſſé? Je crois vous ne pouvez pas dire que vous ne le llez pas, & que Dieu ne vous laiſſe pas li- en ce point, que cette élection n'eſt pas en re puiſſance, & que vous ne pouvez faire e choſe que de ſuivre le chemin qui vous eſt ntré. Il y a quelques jours que vous êtes avec s, & vous avez paſſé ce tems inſenſiblement. ute votre vie paſſera de même, parce que u vous ſoutient, & vous ſoutiendra juſqu'à in de votre vie, quoique vous ne le ſentiez ; ce qu'il fait par une grande miſéricorde ſur s: car vous êtes ſi portée à vous appro- r toutes choſes que vous vous rendriez pro- taire de ſes dons mêmes. Il veut que vous iez & que vous agiſſiez ſans connoiſſance, dépendance de ſa divine volonté ſur vous, s raiſonner ſur toutes choſes comme vous es. Vous avez une mauvaiſe inclination qu'il révenue par ſa bonté. C'eſt que vous méſu-

„ rez toutes choſes ſelon l'étendue & la force de
„ l'eſprit humain; & vous croyez que quand une
„ perſonne à l'eſprit fort, il eſt capable de réuſ-
„ ſir en tout ce qu'il entreprend. Cette diſpoſi-
„ tion ſeroit un grand obſtacle dans l'état où
„ Dieu vous veut, & elle apporteroit un grand
„ préjudice à votre perfection. Mais par ſa grace
„ il a tellement anéanti & détruit en vous cette
„ force prétendue, que vous êtes contrainte de
„ reconnoître & de confeſſer, que vous n'êtes que
„ foibleſſe, & ne pouvez attendre de vous que
„ de l'inconſtance & de la confuſion. C'eſt la
„ voie de Dieu ſur vous: n'en eſperez pas d'au-
„ tre."

Je dirai en cet endroit, qu'il ſembloit qu'elle avoit l'eſprit de prophétie! car j'ai paſſé vingt-trois ans, qu'il y a que je ſuis Religieuſe, dans l'état qu'elle m'avoit prédit, ſans changer de diſpoſition; & cela n'a pas empêché que je n'aie été parfaitement contente, quoique ma vie ſe ſoit paſſée dans une ſuite d'actions entièrement contraires à mes inclinations & à mes habitudes anciennes, Dieu me ſoutenant par ſa bonté & par ſa grace avec la même force & violence que lorſqu'il me fit quitter le monde pour entrer en Réligion.

Je commençai à ſortir de la chambre après ma maladie, dans la Semaine-Sainte. En ces ſaints jours on redouble les auſtérités & les pénitences ordinaires dans la Communauté. La charité de notre Mère lui faiſoit craindre ma foibleſſe dans cette rencontre, car elle ſe doutoit bien que je ſerois ſurpriſe de voir prendre des diſciplines en public, & quantité d'autres pénitences qui étoient au-deſſus de ma capacité. C'eſt pourquoi elle en ſupprima une grande partie, & elle mit ordre à ce que le peu qu'elle permit qu'on en fît ne vint point à ma connoiſſance. Il y avoit une Sœur, qui me conduiſoit aux lieux & aux heures où elle ſavoit que je ne verrois rien qui me fît de la peine.

Mais

fois tout ſon ſoin n'empêcha pas qu'elle ne me découvrit elle-même ce qu'elle me vouloit cacher. Un jour en ouvrant une porte, elle vit qu'on donnoit la diſcipline à une Sœur, & qu'on faiſoit quantité d'autres pénitences devant la Communauté. Elle fut ſurprise, & refermant la porte, elle fit un prétexte pour ne pas entrer, ſans me faire connoître qu'il y eût quelque choſe de ſécret. Mais j'avois vu ce qui ſe faiſoit, & j'en étois bien fort troublée. Cet accident l'obligea de me faire parler à notre Mère, afin qu'elle me dit ce qu'elle jugeroit à propos pour me rendre capable de ces ſaintes actions.

NOTRE Mère me parla avec ſa charité accoutumée, & me dit. „ Je vous trouve bien effrayée. „ Dites-moi ce qui vous trouble; vous le pouvez ſans crainte. Faites-le, je vous prie, librement.“ Je lui fis réponſe que je la ſuppliois de me faire la grace de ne me céler aucune des choſes que je ſerois obligée de faire quand je ſerois Religieuſe, parce que je craignois qu'il n'y eût quantité d'auſtérités ſécrettes que je ne pourrois pas obſerver; qu'il valloit mieux me les faire voir dès le commencement de mon entrée que d'attendre plus longtems; & que je voulois prendre mes meſures & conſidérer ſi je pourrois être Religieuſe. Enſuite je lui témoignai la repugnance que j'avois pour ces ſortes de pénitences, & ſur-tout pour les diſciplines, qui ſe prennent devant le monde. Je lui dis que je ne croyois pas qu'on fût obligé à cela, puiſque l'Evangile ne le commandoit pas. Notre Mère me répondit, que je ne devois pas m'en mettre en peine, & que je n'en ſerois jamais que je ne les demandaſſe, parce que ces ſortes de pénitences étoient volontaires, qu'on ne les impoſoit jamais, & qu'elle en avoit refuſé plus de cinquante en ma conſidération. Elle ajouta que quand je ſerois Religieuſe, Dieu ne m'obligeroit qu'à la pratique de la Règle de S. Benoît, que

que ce ſeroit ſur elle qu'il m'examineroit en le jugeant, & qu'il me ſuffiroit pour me juſtifier de ſa préſence de l'avoir gardée fidellement.

Je me contentai de ce que notre Mère m'avoit dit, ne diſcernant pas que c'étoit un ſupport & un accommodement à ma foibleſſe qui la faiſoit parler ainſi par un excès de bonté & de charité; j'étois bien réſolue de ne demander jamais de pénitences extérieures, diſant que ce n'étoit pas la voie de Dieu ſur moi, puiſqu'il m'en donnoit tant d'éloignement, & par conſéquent je me tenois aſſurée que je n'en ferois de ma vie. Je demeurai en repos par ce moyen, honorant les pénitences & ceux qui en font; mais je n'avois nulle envie de les imiter. Depuis ce jour-là on ne me cachoit plus rien, & je n'avois plus d'appréhenſion de voir les auſtérités & les pénitences qu'on fit en grand nombre dans la Communauté le reſte du Carême. Je paſſai les trois prémiers mois de mon entrée dans le Monaſtère ſans me rendre aux Obſervances, donnant ainſi ſujet à notre Mère & à nos Sœurs d'exercer la charité & la patience; mais elles eſperoient que, quand je ſerois engagée, je me rendrois plus exacte & plus régulière.

X. Le M. Ang. donne l'habit à la S. Pineau, avant de ſe démettre de ſa particularités de ſa démiſſion.

Notre Mère me donna l'habit à la fin des trois mois de mon entrée *; & je fus la dernière qui reçus cette grace de ſa main, avant qu'elle fût dépoſât de la charge d'Abbeſſe. Quand je me vis engagée, je commençai à regarder mon devoir comme un ſacré lien & une heureuſe néceſſité qui m'attachoit à Dieu & aux Obſervances, & qui m'ôtoit tout moyen de diſpoſer de moi pour le reſte de ma vie; ce qui me faiſoit aimer uniquement l'obéiſſance, comme ma guide & ma ſeule eſperance. Car c'étoit le plus grand contentement que j'avois dans la Religion, de ſavoir que j'étois ſoumiſe à l'obéiſſance, & qu'elle étoit la règle de tou-

* Le 5. Juin 1630.

toutes mes actions. Il me ſembloit que Dieu m'ordonnoit à la pratique de cette vertu plus qu'aucune autre, à cauſe de l'obſcurité de mon eſprit. C'eſt pourquoi je l'avois toujours préſente dans les moindres actions, & je les méſurois ſur les règles de l'obéiſſance.

QUAND notre Mère, ou la Maîtreſſe des Novices, avoit commandé quelque choſe, je l'obſervois le plus ponctuellement qu'il m'étoit poſſible. Car je craignois extrêmement de me relâcher, & je diſois en moi-même: „ Si je m'accoutume à faire des fautes volontaires & par négligence, „ Dieu m'abandonnera & me laiſſera à moi-même; „ puis à la fin je ſerai donnée en proie à mes propres paſſions, & accablée ſous le faix de ma foibleſſe & de ma corruption, qui me feront fuir „ l'obéiſſance & l'obſervance. Ainſi je tomberai „ d'un deſordre dans un autre plus grand, ce qui „ me conduira dans un abîme de maux, qui me „ rendra miſérable en ce monde, & anticipera la „ damnation éternelle qui me ſera inévitable en „ l'autre." Toutes ces penſées redoubloient l'amour que j'avois pour l'obéiſſance, que je regardois comme l'unique moyen que Dieu me donnoit en terre pour arriver au ciel. Cela me faiſoit dire quelquefois, que ſi l'état Religieux pouvoit être ſans obéiſſance, ce me ſeroit un Enfer. Car depuis le moment que je commençai à obéir à notre Mère, en entrant pour être Religieuſe, il me ſembloit que je ne devois rien eſperer de Dieu que par cette ſainte vertu, que je révérois comme la porte du ciel.

PEU de jours après que j'eus pris l'habit, notre Mère ſe dépoſa de ſa charge, & remit ſon Abbaye au pouvoir de Monſeigneur l'Archevêque de Paris notre Supérieur, entre les mains de M. le Blanc, ſon Grand-Vicaire. Elle étoit à genoux devant le S. Sacrement en préſence de quantité de perſonnes de conſidération, & de toute la Communauté

té qui fondoit en larmes. Elle parla à haute voix, en ſorte que tous les aſſiſtans l'entendoient, & avec tant d'humilité qu'elle tira les larmes des yeux de tous ceux qui la regardoient. Elle commença à dire: „ Mon Père, je reconnois que je „ ſuis indigne de la charge d'Abbeſſe que j'ai exer„ cée juſqu'à préſent. C'eſt pourquoi je me trou„ ve obligée de la part de Dieu de la remettre „ entre vos mains, vous ſuppliant très-humble„ ment de me pardonner toutes les fautes que j'ai „ commiſes dans la conduite de ce Monaſtère. Je „ demande auſſi très-humblement pardon à toutes „ mes Sœurs de mon peu de charité, & de tout „ les autres manquemens que j'ai commis à leur „ égard. Je vous ſupplie très-humblement, mon „ Père, de m'en donner pénitence." Quand elle eut dit cela, elle rendit les clefs du Monaſtère entre les mains de M. le Blanc, qui les reçut, & lui dit: „ Ma Mère, votre humilité vous oblige „ de croire, que vous avez commis quantité de fau„ tes, dans la conduite de ce Monaſtère, & c'eſt „ ce qui vous fait demander pénitence. Ce ſenti„ ment eſt très-louable en vous. Mais je ſuis „ obligé de la part de Monſeigneur l'Archevêque „ de vous remercier de toutes les peines que vous „ avez priſes depuis tant d'années que Dieu vous „ a miſe dans cette charge. Je vous remercie de „ votre bonne conduite que Dieu a eu agréable, „ puiſqu'il y a donné ſa bénédiction. C'eſt pour„ quoi tous ceux qui prennent part au bien de „ cette Maiſon ſouhaitent que vous continuiez „ l'exercice de votre charge; & moi je vous en „ ſupplie, & je crois que Dieu demande cela de „ vous." Notre Mère lui répondit: „ Mon Pè„ re, ce n'eſt pas Dieu qui m'a miſe dans cette „ charge, mais les hommes qui l'ont uſurpée pour „ moi. C'eſt ce qui m'oblige de la remettre entre „ vos mains; & vous me ferez la grace de l'ac„ cepter, s'il vous plait, mon Père." Il repliqua:

„ Mais,

„ Mais, ma Mère, vos Filles ne le permettront „ pas; leurs larmes le font paroître; & elles vous „ supplient de ne les pas mettre en d'autres mains „ que les vôtres." Notre Mère lui repartit: *Mon Père, j'ai encore leurs volontés entre mes mains; c'est pourquoi je ne leur en demande pas permission.* Sur-quoi il lui dit: „ Je vois que vous êtes résolue „ de quitter votre charge: c'est pourquoi j'accepte „ votre démission, & la Communauté priera Dieu „ pour obtenir de lui la lumière nécessaire pour „ faire un bon choix, qui soit à sa gloire, & pour „ le bien spirituel de la Communauté."

Notre Mère s'étant ainsi dépossé se mit au dernier lieu dans la Communauté. Les Supérieures, qui agissoient en sa place, l'aidoient beaucoup en cela. Car comme elle ne cherchoit qu'à s'humilier, se mortifier & se cacher dans le commun des Sœurs, Dieu permit que la même pensée de l'humilier vint dans l'esprit de quelques personnes, qui n'avoient que trop de pouvoir dans la Maison. Elles lui donnèrent moyen de satisfaire à son desir, sous prétexte qu'elle feroit un grand profit spirituel si elle étoit autant humiliée & abbaissée qu'elle avoit été élevée. Ce principe de charité fut cause qu'on commença à lui vouloir ôter la connoissance des affaires de la Maison, aussi bien qu'à toutes celles de sa famille. Par la suite on ne prenoit conseil d'elle que quand on ne s'en pouvoit passer, & on ne lui communiquoit presque rien de secret. Je crois qu'elle le voyoit très-bien; mais ce lui étoit un grand moyen de parvenir au dessein qu'elle avoit dans le cœur d'être la moindre des Sœurs. C'est pourquoi elle l'embrassoit de tout son cœur, & avec joie. On ne prenoit point de pouvoir sur elle qu'elle n'en donnât encore davantage. Enfin elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour se cacher & se perdre dans la Communauté, comme une goutte d'eau dans la mer. Je sais que d'autres en diront davantage sur ce point, que je suis assu-

rée

rée avoir été porté jusqu'à l'excès, tant pour mortifications qu'elle faisoit par le mouven que Dieu lui en donnoit, que pour celles qu lui imposoit par une conduite qu'il permettoit qu exerçât sur elle *.

XI. 8. Pi- au fait rofession. reconnoissance, ie.

L'ANNE'E de mon Noviciat se passa sans qu parlasse à notre chère Mère, parce que n'é plus en charge, elle ne parloit à personne. Qu je fus reçue au Chapître pour la Profession demandai permission de la voir. Car je la re dois toujours comme ma vraie Mère, qui m'a engendrée en Jésus-Christ, pour me faire viv Dieu seul dans la sainte Religion. On m'acce cette permission, & elle me donna une heure son tems. Quand je fus avec elle, je lui *Mais quoi? ma Mère faut-il donc que je sois l gieuse?* Ce n'étoit pas que je ne le voulusse tout mon cœur: mais je regardois ma disposi passée, qui me faisoit encore craindre ma foibl dans un si grand engagement; & je voulois assurée de la volonté de Dieu par notre M comme je l'avois été pour mon entrée dan Religion. C'est ce qui me fit lui parler de c sorte. Notre Mère me dit quantité de choses me disposer à ma Profession. Elle me confi dans ma résolution, & m'ôta les doutes où j'ét si c'étoit la volonté de Dieu sur moi. Elle me para aux tentations qui pourroient m'arriver me dit ce qu'elle jugea à propos pour me fort contre le diable. Cette conférence fut assez gue, & très-heureuse pour moi. Enfin, je Profession † sur sa parole, me confiant en la séricorde de Dieu de qui j'attendois le succès d entreprise de si grande importance pour moi doutant plus que ce ne fût la volonté de D

I

* On a pu voir ce qui a été dit à ce sujet Tome II. pp. 423. 427. 436. &c.

† Le 9. Juin 1631.

puiſque je le faiſois par ſoumiſſion, en obéiſſant à notre chère Mère que je ſavois être ſa fidelle imitante, & à laquelle je ſuis obligée de toutes les graces que j'ai reçues de Dieu.

PAR tout ce que je viens de rapporter, on peut remarquer que Dieu exauce quelquefois les demandes qu'on lui fait ſans foi, même avec impiété & ſans deſir d'être exaucé, comme étoit la mienne, quand je diſois: *S'il y a un Dieu, qu'il me faſſe Religieuſe, & je croirai en lui, car je ne veux point d'autre ni de plus grand miracle.* Je demandois ce que je ne voulois pas obtenir, & ce que je croyois impoſſible. Je le demandois malicieuſement, & ſeulement pour me convaincre & m'aſſurer moi-même de la juſtice de mon impiété; & Dieu m'a exaucée pour me faire voir la profondeur de ſa miſéricorde, en faiſant tant de graces à celle qui méritoit une ruïne entière, & le faiſant d'une manière plus admirable que je ne le demandois: car je croyois impoſſible que je fuſſe Religieuſe, ſans changer d'abord de volonté, & ſans aimer auſſi-tôt ce que j'abhorrois auparavant. Mais Dieu, qui n'avoit pas affaire de ma volonté pour diſpoſer de moi ſelon ſes deſſeins, m'a conduit en Religion avec la même repugnance, contre mes ſentimens & ma raiſon, pour me faire mieux remarquer que c'eſt un effet de ſa grace, de ſa miſéricorde & de ſa puiſſance abſolue.

CEUX qui apprendront que Dieu a fait un miracle de grace & de bonté pour me faire Religieuſe, en aſſujettiſſant ma volonté par une forte quoique douce violence, croiront que le cours de ma vie a dû être auſſi un continuel miracle de fidélité, de reconnoiſſance, & d'amour envers lui, pour lui rendre une action de graces convenable à la grandeur de ſa miſéricorde. Mais ſa bonté, qui ne m'a pas appellée à la vie Religieuſe pour m'élever à une ſi grande perfection, m'y a attirée ſeulement pour me retirer de la damnation

qui

qui m'étoit inévitable ſi la mort m'eût ſurpri dans le monde.

Que ſi l'ordre de Dieu permet aux ames, qu ſont dans le ciel, d'avoir quelque reconnoiſſanc envers les ſaintes perſonnes qui leur auront fait l charité de les aſſiſter & de les conduire ſur la terr pour l'amour de lui, & qu'il me faſſe miſéricorde, je regarderai notre très-chère Mère comme l cauſe ſeconde de mon ſalut. Et il me ſemble qu ſa béatitude augmentera la mienne, puiſque l mienne ſera un effet de la ſienne, quoiqu'elle ſoi très-élevée ſelon ſes mérites, & que je ne ſoi qu'au dernier lieu, n'ayant pas d'autres mérite que la miſéricorde & la bonté de Dieu, de qu j'eſpère cette grace dans le ciel.

§. II.

De la conduite de la Sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau, depuis ſa Profeſſion juſqu'à ſa mort.

XII. Porte de la S. Pineau.

A peine la Sœur Geneviève de l'Incarnatio fut-elle entrée à Port-Royal, que Dieu lui fi trouver ſon joug doux & facile, en lui changean l'eſprit & le cœur. Alors elle eut autant d'attrait qu'elle avoit auparavant d'éloignement pour l mortification, la pauvreté & les autres vertus Re ligieuſes. Jamais elle ne regarda derrière elle, & ſa vertu alla toujours en augmentant. Les chan gemens, qui arrivèrent à Port-Royal au tems de Mères de Dijon, ne la firent point changer, & l parut qu'elle étoit une digne fille de la Mère An gelique qui l'avoit enfantée à Jéſus-Chriſt. Auſſi cet te tendre Mère eut toujours beaucoup d'amiti pour elle. On peut voir dans la petite Rélatio que la Sœur Geneviève a faite des principales ver tus de la Mère Angelique, avec quelle confianc elle lui parloit*.

Quan

* Tome II. pp. 8 j. & ſuiv.

QUAND la Sœur Geneviève de l'Incarnation [illegible] un certain âge, on la jugea digne d'occuper [illegible] charges les plus difficiles. Elle fut pluſieurs années Cellerière de la Maiſon de Paris, & elle s'acquitta de cet emploi avec beaucoup de prudence & de charité dans un tems très-difficile, tel que celui des guerres de Paris, ſur-tout pendant la première en 1649. On l'envoya enſuite à Port-Royal des Champs, où elle étoit en 1661. lorſqu'on commença à exiger la Signature du Formulaire. Mais on la fit revenir bien-tôt après à Paris, où elle fut faite Sacriſtine. XIII. Ses emplois.

ELLE étoit encore dans cet emploi lorſque la perſécution commença tout-de-bon en 1664. M. de Perefixe Archevêque de Paris ayant fait ſortir (le 26. Août) de Port-Royal de Paris les prémières Religieuſes au nombre de XII. pour les enfermer en différens Monaſtères, la Sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau, en qualité d'Ancienne, ſe trouva à la tête de la Communauté. Elle conduiſoit donc une partie des Sœurs, les conſolant, les fortifiant & leur donnant les permiſſions néceſſaires; car ces Religieuſes étant privées de la préſence de leurs Supérieures croyoient devoir veiller les unes des autres en veillant ſur elles-mêmes, afin de ne pas s'accoutumer à une certaine dépendance, qui auroit été très-dangereuſe, & qui auroit porté un grand préjudice à l'obſervance de leur Règle & à leur avancement dans la perfection. XIV. Sa conduite au tems de la perſécution.

La Sœur Geneviève de l'Incarnation aſſiſta [illegible] un tems avec toute la Communauté aux Conférences de M. Chamillard, que M. l'Evêque de Paris avoit établi contre toutes les règles Supérieur & Confeſſeur de Port-Royal. Mais voyant qu'elles étoient remplies de calomnies & d'impoſtures, & qu'il ne s'y fit des vertus que d'une manière toute Moliniene & ſouvent même dangereuſe*,

ſe *, elle fut d'avis avec les autres Anciennes qu
la Communauté n'y allât plus. Pour elle, el
continua d'y aſſiſter pour voir tout ce qui ſe pa
ſoit, & elle a avoué depuis que ces Conféren
lui avoient beaucoup ſervi: car l'oppoſition, qu'
le remarquoit entre la doctrine de M. Chamil
& les maximes ſaintes dans leſquelles les Reli
ſes de Port-Royal avoient été nourries, ne fi
que la rendre plus forte dans la vérité; & la
bleſſe auſſi bien que l'abſurdité des raiſonnem
de celui qu'on leur avoit donné pour les ſédui
lui faiſoient comprendre, plus clairement qu'elle n
voit jamais fait, la ſolidité de ce que leur avoie
dit auparavant ceux qui lui parloient par l'eſp
de Dieu. Néanmoins elle ſe retira avec joie
ces Conférences, lorſqu'on le lui conſeilla; pa
que dans la vérité tout ce que diſoit M. Cham
lard lui ſembloit auſſi éloigné de la véritable pié
que les fables dont on amuſe les enfans.

La chûte de quelques Sœurs qui ſe laiſſère
ſéduire l'affligea extrêmement, & elle étoit da
de continuelles frayeurs que le nombre ne s'a
accrût. Mais Dieu ne le permit pas, & il lui do
na même la conſolation d'en voir pluſieurs ſe r
lever. Elle ne pouvoit alors contenir ſa joie, au
bien que lorſqu'elle conſidéroit la paix & l'unio
du gros de la Communauté. Comme la Sœur Fl
vie †, qui étoit la principale de celles qui tombè
rent alors, paroiſſoit avoir quelque confiance e
elle, elle en profitoit pour lui faire des remon
trances ſur ſes déſordres & ſes trahiſons. Elle lu
reprochoit quelquefois ſon changement, en lui di
ſant: „ Où eſt le tems que vous étiez ſi forte, &
„ que vous diſiez avec tant de joie, que vous avie
„ appriſe d'un Père de l'Oratoire, que l'on n
„ pou

* Voyez ce que la Sœur de l'Incarnation rapporte à ce ſujet dan
ſa Relation qui ſe trouve dans le Vol. in 4. (pp. 22. & 24.) Voye
auſſi les Lettres (ibid.) pp. 146. & 177.
† La Sœur Catherine de Sainte Flavie Paſtart.

„ pouvoit ſigner le Formulaire ſans condamner „ avec M. d'Ypres S. Auguſtin, S. Paul & la gra„ce efficace, & par conſéquent l'Evangile & tout „ le Chriſtianisme." Cependant il falloit que la Mère Geneviève fût ſans ceſſe attentive à traverſer les deſſeins criminels de la Sœur Flavie, & à en empêcher les mauvais effets. Car cette Religieuſe, qui ſe rendit la perſécutrice de ſes Sœurs, après avoir long-tems caché le projet qu'elle avoit formé de ſe rendre maîtreſſe de la Maiſon, ne cherchoit alors qu'à dévorer quelque pauvre brebis, & elle mettoit en uſage mille inventions pour inquiéter ſes Sœurs, les empêcher de ſe parler, & les ſurprendre dans les communications qu'elles avoient au-dehors, afin de s'en faire enſuite un mérite auprès de leurs perſécuteurs.

XV. Ses infirmités ne mettent point de bornes à ſa vertu. diſpoſitions de P. R.

Il n'étoit guères poſſible que le corps ne ſuccombât à de pareilles épreuves qui affligeoient tant l'eſprit de la Sœur Geneviève de l'Incarnation. Auſſi Dieu permit qu'elle devint très-infirme; mais nonobſtant cela elle agiſſoit de ſon mieux pour donner bon exemple, & l'eſprit ſoutenoit le corps. C'eſt ce qu'on voit dans les paroles ſuivantes d'une Lettre qu'une bonne Sœur Converſe * écrivit à la Mère Marie de Sainte Magdeleine du Fargis, Prieure de Port-Royal des Champs.

„ J'ai juſqu'à préſent regardé nos chères Sœurs „ avec tendreſſe & affection; mais préſentement „ je les regarde avec reſpect & devotion, & com„ me des perſonnes ſur qui Dieu a de grands deſ„ ſeins mais qui ſont cachés aux hommes. Tou„ tes les fois que je rencontre quelqu'une de ces „ chères victimes, quelque diſſipée que je puiſſe „ être alors, en les regardant mon eſprit eſt tout „ recueilli & rempli de bonnes penſées, & j'ai „ une

* Voyez le Vol. in 4. (Lettres, &c. p. 156.) Cette Converſe ſe nommoit Sœur Marie de Sainte Leocade de Meuilly. Elle avoit fait Profeſſion le 2. Septembre 1660. Elle mourut à Port-Royal des Champs le 4. Juillet 1675.

„ une sainte envie de souffrir autant qu'ell
„ ne faut que regarder une Sœur pour savoi
„ le a signé (le Formulaire) ou non. Cell
„ ont signé me percent le cœur de com
„ (en voyant leur conduite toute dérégle
„ celles qui n'ont point signé m'obligent de
„ de continuelles actions de graces à Dieu
„ les bénédictions qu'il répand sur elles & av
„ de plénitude. Nous voyons, ma chère
„ avec une douleur qui pénètre le cœur, q
„ unes recherchent les prémières places & le
„ ges en un lieu où, depuis le prémier joi
„ Dieu m'a fait la grace d'y entrer, je les
„ jours vu fuir & appréhender. Les autres
„ chent les prémières places où elles ont ac
„ mé de les chercher, c'est-à-dire aux écu
„ au linge, au bois: c'est là où on les t
„ Ma Sœur Geneviève, qui est dans de con
„ les infirmités, qui a la mort peinte sur
„ sage, va néanmoins laver les écuelles. C
„ toutes ces choses, ma chère Mère, qui n
„ tifient & me marquent clairement où est
„ de Dieu; & tout ce qu'on me pourra dir
„ sentement contre nos chères Sœurs ne f
„ mais aucune impression sur mon esprit."

XVI. Prudence de la S. Pl.

La prudence & la circonspection avec l
les la Sœur Geneviève de l'Incarnation crut
se conduire dans ces tems orageux, donna
quelques occasions de l'accuser d'un peu d
blesse; mais elle en étoit bien éloignée, c
on le dira, après lui avoir vu exposer les m
sa conduite. On les trouve dans une Lettre
le écrivit à la Mère Prieure de Port-Roy
Champs: la voici en entier.

„ Ne pouvant, ma très-chère Mère, avc
„ avis en toutes rencontres, nous avons f
„ tre petite Assemblée, pour nous remet
„ mémoire ce que nous avons entendu dire
„ chères Mères touchant la conduite que

„ devions tenir en leur abſence. Nous nous ſom-
„ mes ſouvenues qu'elles nous ont très-particu-
„ lièrement recommandé la douceur & de ne fai-
„ re paroître aucun emportement, & même de cé-
„ der dans tout ce qui ne porte point de préjudice
„ à la fermété que nous devons avoir à l'égard de
„ la Signature, & cela pour conſerver l'autorité
„ de nos Mères, ce qu'elles ont ordonné conſor-
„ mément à la Règle & aux Conſtitutions, & en-
„ fin tout ce qui eſt des Coutumes & Règlemens
„ de notre Monaſtère; qui ſont toutes choſes que
„ nous devons garder inviolablement, au péril de
„ nos vies. Nous avons donc penſé que nous de-
„ vions, dans les choſes de peu ou de nulle impor-
„ tance, témoigner de la condeſcendance & de
„ la ſoumiſſion, afin de pouvoir tenir plus ferme
„ dans ce qui eſt de plus grande conſéquence, &
„ même pour empêcher qu'on ne diſe que nous
„ ſommes des eſprits altiers qui réſiſtons à tout ce
„ qu'on demande de nous. De plus nous avons
„ cru que cela ſeroit en quelque manière à la gloi-
„ re de nos Mères, & feroit eſtimer leur condui-
„ te. Ce qui nous a encore obligé à traiter les
„ Mères de la Viſitation * avec reſpect, eſt qu'el-
„ les ne ſont céans que comme en paſſant; &
„ qu'elles ne peuvent en aucune ſorte s'y établir
„ comme Supérieures; & d'ailleurs nous avons tâ-
„ ché de leur donner quelque ſatisfaction, pour les
„ engager à faire la même choſe à notre chère
„ Mère Agnès, qui eſt priſonnière chez elles.
„ Nous vous diſons nos raiſons, ma très chère
„ Mère, & nous les ſoumettons à tout ce qu'il
„ vous plaira de nous commander; vous aſſurant
„ que nous ne pouvons avoir de plus grande joie
„ que celle de vous obéir. Mais pour ce qui eſt
„ de

* On en avoit mis ſix à Port-Royal pour ſervir de Geolières & de Surveillantes aux Religieuſes. La Sœur Geneviève de l'Incarnation dépeint leur caractère dans ſa Relation pp. 10. & ſuiv. 31. & ſuiv. Voyez le Vol. in 4.

„ de mon défaut particulier & de l'attache qu
„ puis avoir à demeurer dans notre Monaſtè
„ avec le reſte de la Communauté, j'avoue
„ peut y avoir quelque piége caché ; car je
„ bien mon foible de ce côté-là. J'eſpère
„ moins qu'il ne portera aucun préjudice au
„ dres de Dieu ſur moi. C'eſt la très-hu
„ ſupplication que je lui fais de tout mon c
„ & j'ai la confiance toute entière en ſa b
„ qu'il ne m'abandonnera pas. Je vous dem
„ pour cela le ſecours de vos prières, ma
„ chère Mère, " &c.

XVII. fermété. LA crainte que la Sœur Geneviève de l'Inc tion avoit d'être enlevée de Port-Royal ne pêchoit pas de témoigner de la fermété lo cela étoit abſolument néceſſaire. M. l'Archev la menaça pluſieurs fois de la mettre entre q murailles & de la faire vivre au pain & à l'e reſte de ſes jours. Ce Prélat étant venu à Royal de Paris le 24. Septembre 1664. pour deſavouer aux Religieuſes le Procès-verba violences qu'il avoit exercé lors de l'enlève des Mères, la Sœur Geneviève de l'Incarn fut d'avis que les Sœurs Anne-Marie de S Euſtoquie de Bregy & Magdeleine de Sainte ſtine Briquet ſe miſſent le plus proche de lui, parlaſſent fortement ſur tout ce qu'il dir M. l'Archevêque ayant enſuite voulu voir ch Religieuſe en particulier, & la Sœur Gene étant venue à ſon tour au Parloir, elle refuſ mement la Signature du Formulaire, & lui fi qu'elle n'étoit point néceſſaire au ſalut, M. millard lui ayant avoué qu'il n'y avoit point ché à la réfuſer, & que perſonne ne pouvoi obligée à ſigner contre ſa conſcience. M. l'A vêque en la renvoyant dit pour la flatter, q

* Voyez ci-après les Relations de la M. Euſtoquie de Bre & M. Briquet.

avoit de l'eſprit & qu'elle ſigneroit dans quinze jours.

Ce fut enſuite de cet Entretien qu'elle fut dépoſée de la charge de Sacriſtine, auſſi bien que les autres Officières; & les Signeuſes furent miſes en leur place toutes incapables qu'elles en fuſſent *. Le même jour, M. l'Archevêque de Paris priva abſolument de la ſainte Communion la Communauté de Port-Royal, parce qu'elle ne vouloit pas ſelon ſes ordres ſigner le Formulaire; & depuis ce tems-là ces Religieuſes eurent beau lui écrire des Lettres les plus reſpectueuſes & les plus tendres, elles ne purent le fléchir.

La Sœur Geneviève de l'Incarnation porta cette dure privation avec paix & en eſprit de pénitence, comme les autres Sœurs; & M. Chamillard la ſollicitant de nouveau à ſigner (au mois de Janvier 1665.) & lui faiſant de terribles ménaces, elle lui répondit: „ Que pourra-t-on nous faire pour „ ajouter quelque choſe à nos ſouffrances? Eſt-„ ce qu'on nous ôtera la vie? Je vous aſſure que „ ſi on en vient là, on abrégera nos douleurs par „ des douleurs moins ſenſibles, & nous ſerons „ plus obligées à ceux qui nous feront mourir „ qu'à ceux qui nous laiſſent vivre dans la langueur. Car enfin quoiqu'il nous arrive, nous „ ne ſignerons jamais, moyénant la grace de „ Dieu, étant réſoluës à expoſer nos corps pour „ ſauver nos ames. Quoi! ajouta-t-elle, il y a „ de nos Sœurs qui ont ſigné, qui en pleurent „ nuit & jour; & quand elles ſeroient au deſeſpoir, il ne vous importe, pourvu que vous „ voyiez une miſérable ſignature. La conduite „ que l'on tient ſur nous eſt ſi peu chrétienne, & „ ſi contraire à celle que Notre Seigneur Jéſus-„ Chriſt & les Apôtres ont tenue ſur les fidèles, „ qu'il

* Voyez dans le Vol. in 4. la Relation contenant les Lettres, &c. pp. 32. & 35. & la Relation de la Sœur Geneviève.

„ qu'il ne faut que cela ſeul pour nous inſtruire
„ pour nous faire voir de quel côté eſt la juſtice
„ Si nous n'aimions beaucoup notre vocation
„ l'on nous mettroit en état d'avoir regret
„ nous être engagées au ſervice de Dieu, puiſqu
„ ce n'eſt que contre nous qu'on agit ainſi;
„ voulant extorquer à force de tourmens une
„ nature de pauvres Religieuſes ignorantes
„ font profeſſion de vivre dans la ſimplicité,
„ un ſujet qui ne les regarde point, auquel elle
„ n'entendent rien, & qui n'a nulle utilité raiſon
„ nable. N'eſt-ce pas nous réduire au deſeſpoi
„ que de nous contraindre à faire une choſe qu
„ nous ſommes perſuadées ne pouvoir faire ſans
„ engager notre conſcience? &c."

Un peu de tems avant cette viſite de M. Chamillard, la Sœur Geneviève de l'Incarnation dit à la Sœur Flavie, qui s'entretenoit avec elle, une choſe qui marque bien ſa diſpoſition, & qu'on ne peut omettre ici. Cette fille lui faiſant entendre qu'on feroit tant ſouffrir ſes Sœurs, qu'on les contraindroit de ſigner à force de les affliger, la Sœur Geneviève de l'Incarnation lui répondit: „ Ma Sœur, nous ſommes toutes réſolues de ſouffrir juſqu'à la mort. Ceux qui ont pouvoir ſur nous préſentement n'en auront plus au-delà du tombeau. C'eſt pourquoi qu'ils faſſent tout ce qu'il leur plaira pour nous accabler en ce monde, nous ſerons libres en l'autre."

En parlant des diſpoſitions de la Sœur Geneviève de l'Incarnation, on ne peut ſe diſpenſer de dire quelque choſe d'un projet, que les Religieuſes de Port-Royal ſemblèrent former au commencement d'Octobre 1664. lorſqu'elles donnèrent procuration à un de leurs amis pour préſenter Requête en leur nom au Parlement, & y relever leurs Appels des violences de M. l'Archevêque. Il paroit qu'il fut alors queſtion de la ſortie de quelques Religieuſes qui devoient aller ſolliciter leurs affai

ſaires. C'étoit plutôt un diſcours que choſe à exécuter: néanmoins la Sœur Geneviève de l'Incarnation étoit diſpoſée à aller de porte en porte, pourvu que ce fût avec les Sœurs de Bregy ou Briquet, & que l'une ou l'autre portât la parole, les en jugeant beaucoup plus capables qu'elle *.

XVII. Elle eſt tranſférée à PARIS aux Champs, avec la plus grande partie de la Communauté.

Les ennemis de Port-Royal conçurent dans le même tems un autre deſſein, qui n'eut point de ſuite †: c'étoit de diſperſer à cent lieues de Paris toutes les Religieuſes Oppoſantes. On penſa enſuite à leur faire quitter leur Maiſon de Paris, pour y faire reſter le petit nombre de celles qui avoient ſigné. Mais afin que cela parût moins une violence qu'une grace, on eſſaya de le leur faire déſirer & même demander. Lorsque M. Chamillard en vint faire (à la fin de Juin 1665.) la propoſition aux Anciennes de la Communauté, la Sœur Geneviève de l'Incarnation ne s'apperçut pas d'abord du piége. Cependant elle répondit: „ Nous ne pouvons pas demander à ſortir de no„ tre Monaſtère & à l'abandonner." M. l'Archevêque étant enſuite venu lui-même (le 28. Juin) pour les faire abſolument entrer dans ce deſſein, & leur diſant que par ce moyen elles ſeroient réünies avec leurs Mères, la Sœur Geneviève lui fit réponſe que la Maiſon de Paris lui appartenant, il n'étoit pas néceſſaire de les en faire ſortir pour réünir avec elles les Mères, qui pouvoient y venir. Cela irrita tellement le Prélat, qu'il lui dit tout en colère: „ Je vous mettrai entre quatre mu„ railles. Je vous ferai vivre de pain & d'eau. „ Penſez-vous que je n'aie pas le pouvoir de vous „ envoyer où il me plaira." Cependant il ſe radoucit enſuite; & comme cette Religieuſe lui dit que toutes les Sœurs le trouvoient bien rude, & qu'elles n'avoient point de joie lorsqu'il étoit dans le

* Relation des Lettres, p. 51.
† Rel. de la S. Gen. de l'Inc. pp. 39. 42. 49.

le Monastère jusqu'à ce qu'il s'en fût allé, il reprit „ Pourquoi me craignez-vous tant: je veux qu„ vous m'aimiez;" ce qu'il dit d'une façon douce & gracieuse, comme une personne qui avoit plus grande charité pour ces Religieuses.

CEPENDANT il revint le 3. Juillet, & fit sortir trente Religieuses, pour les envoyer à Port Royal des Champs, où il comptoit de leur faire éprouver une autre sorte de captivité. Elles protestèrent & appellèrent de l'injustice & de la violence qu'on leur faisoit en les obligeant d'abandonner leur Monastère. La Sœur Geneviève de l'Incarnation sortit la prémière, & se mettant à genoux devant le Prélat, elle lui dit: „ Nous sortons „ Monseigneur, par votre commandement, parce „ que nous ne pouvons pas vous résister; mais „ c'est sans préjudice de l'Appel que nous avons „ fait & de nos Protestations; & nous vous déclarons „ que nous reviendrons le plutôt que nous pourrons dans notre Monastère." A quoi il lui répondit: „ Oui ma bonne Fille; ce n'est pas mon „ dessein de vous chasser de votre Maison; je „ vous y ramenerai toutes moi-même, quand vous „ m'aurez obéi." Quelque tems après il envoya encore à Port-Royal des Champs douze autres Religieuses de la Maison de Paris, & il y avoit aussi envoyé les exilées. Par ce moyen la Communauté des Champs se trouva composée de soixante & onze Professes de chœur & de dix-sept Converses, pendant que celle de Paris n'avoit qu'environ une douzaine de Religieuses, dont trois vinrent dans la suite se réünir à leurs Sœurs avec quelques Converses.

La Sœur Geneviève de l'Incarnation étant à Port-Royal des Champs fit une Relation assez étendue de tout ce qui s'étoit passé à Port-Royal de Paris depuis l'enlèvement des Mères, fait le 26. Août 1664. jusqu'à la sortie des Religieuses, arrivée au mois de Juillet 1665.

QUEL-

affaires. C'étoit plutôt un diſcours que choſe à compter: néanmoins la Sœur Geneviève de l'Incarnation étoit diſpoſée à aller de porte en porte, pourvu que ce fût avec les Sœurs de Bregy ou Briquet, & que l'une ou l'autre portât la parole, s'en jugeant beaucoup plus capables qu'elle *.

XVII. Elle eſt tranſférée à P. R. des Champs, avec la plus grande partie de la Communauté.

Leurs ennemis de Port-Royal conçurent dans le même tems un autre deſſein, qui n'eut point de ſuite †: c'étoit de diſperſer à cent lieues de Paris toutes les Religieuſes Oppoſantes. On penſa enſuite à leur faire quitter leur Maiſon de Paris, & y faire reſter le petit nombre de celles qui avoient ſigné. Mais afin que cela parût moins une violence qu'une grace, on eſſaya de le leur faire déſirer & même demander. Lorsque M. Chaſſillard en vint faire (à la fin de Juin 1665.) la propoſition aux Anciennes de la Communauté, la Sœur Geneviève de l'Incarnation ne s'apperçut pas d'abord du piége. Cependant elle répondit: „Nous ne pouvons pas demander à ſortir de notre Monaſtère & à l'abandonner." M. l'Archevêque étant enſuite venu lui-même (le 28. Juin) pour les faire abſolument entrer dans ce deſſein, leur diſant que par ce moyen elles ſeroient réünies avec leurs Mères, la Sœur Geneviève lui fit entendre que la Maiſon de Paris lui appartenant, il n'étoit pas néceſſaire de les en faire ſortir pour être avec elles les Mères, qui pouvoient y venir. Cela irrita tellement le Prélat, qu'il lui dit tout en colère: „Je vous mettrai entre quatre murailles. Je vous ferai vivre de pain & d'eau. Penſez-vous que je n'aie pas le pouvoir de vous renvoyer où il me plaira." Cependant il ſe radoucit enſuite; & comme cette Religieuſe lui dit que toutes les Sœurs le trouvoient bien rude, & qu'elles n'avoient point de joie lorsqu'il étoit dans le

* Relation des Lettres, p. 11.
† Rel. de la 4. Gen. de l'Inc. pp. 39. 42. 44.

„ lui a fait faire ce qu'elle eût cru ne pouvoir
„ mais entreprendre, & que lui ſeul pouvoit fai
„ en elle... Nous avons été témoins qu'il a co
„ ſommé ſon ouvrage en pluſieurs années dans n
„ Sœur Geneviève de l'Incarnation. Il veut q
„ nous y prenions part, pour le glorifier & po
„ ſuivre le modèle qu'il nous a fait voir. C'eſt
Luc. c. „ cette manière qu'il *recueille où il n'a pas ſem*
„ pour uſer des termes du ſerviteur de l'Evang
„ & qu'il veut que la grace, qu'il a faite à une fe
„ le perſonne, ſoit utile à pluſieurs pour en th
„ une nouvelle gloire....

„ MAIS après que nous lui avons payé ce t
„ but, nous en devons encore un autre à la di
„ rité. Il faut que nous aidions de nos prières c
„ ames que Dieu a ſéparé du corps, & que no
„ lui demandions avec ardeur leur délivrance
„ leur repos; afin que les tâches qu'elles ont
„ contracter ne les privent pas plus long-tems
„ bonheur de jouïr de ſa préſence. Une ame q
„ aime Dieu ſouffre une grande douleur, ap
„ qu'elle eſt ſéparée du corps, de ſe voir éloign
„ de lui à cauſe de ſes péchés. Je ſai que c'étc
„ le ſentiment de celle dont nous parlons; & el
„ me témoigna ſa diſpoſition peu de jours ava
„ ſa mort, & me dit, qu'elle avoit un grand r
„ gret de ce qu'ayant vécu tant d'années ſur la te
„ re, qui eſt un lieu de banniſſement où on
„ peut voir Dieu, les imperfections dont elle
„ reconnoiſſoit chargée, l'empêcheroient enco
„ de jouïr de lui au ſortir de cette vie. Il fa
„ que nous entrions dans ce ſentiment avec el
„ & pour elle, afin de lui rendre ce qu'elle a dr
„ d'exiger de nous pour ſon ſoulagement, & po
„ obtenir l'accompliſſement de ſes déſirs, &c.

QUELQUE tems après elle fut éprouvée par différentes infirmités qui ſe ſuccedèrent les unes aux autres, & ne firent que perfectionner ſa vertu. Enfin quand elle fut dévenue un fruit mûr pour l'éternité, Dieu la tira à lui. Elle tomba malade le 26. Novembre 1682. d'une fluxion ſur la poitrine, dont elle mourut le 1. Décembre, après avoir reçu les ſaints Sacremens, étant âgée de près de ſoixante & quinze ans. La cérémonie de ſon enterrement ſe fit le lendemain par M. Ameline Archidiacre de Notre-Dame de Paris. M. de Vert Religieux de Clugni y aſſiſta, avec M. l'Hermite alors Confeſſeur de Port-Royal, M. d'Arnaudin qui y prêchoit l'Avent, M. Thibouſt Sacriſtain, &c. XIX. Sa mort, ſon éloge par la Pj. Aug. de S. Jean.

LE 7. Décembre ſuivant, jour de Chapître, l'on demanda la *miſéricorde* de l'Ordre pour l'ame de la Sœur Geneviéve de l'Incarnation. La Mère Angelique de S. Jean alors Abbeſſe de Port-Royal des Champs fit à cette occaſion un diſcours à la Communauté, où elle dit entre autres choſes ce qui ſuit: „ Nous n'avons toutes qu'à conſidérer „ ce que nous avons vu & connu de la vertu de „ ma Sœur Geneviéve de l'Incarnation, pour glo„ rifier Dieu des graces qu'il lui a faites. Je puis „ renfermer tout ce que j'ai à vous dire aujour„ d'hui ſur ce ſujet en une ſeule parole, que le „ S. Eſprit a dite par la bouche d'un de ſes Pro„ phètes en parlant de ſes élus, qu'ils ſont *l'ouvra-* Is. 60. 21. „ *ge de Dieu pour ſa gloire* . . . C'eſt ce que nous „ pouvons attribuer à ma Sœur Geneviéve de l'In„ carnation; car ce qui a paru en elle depuis plu„ ſieurs années n'a pas été l'ouvrage de la chair „ & du ſang. Pour voir quelle a été la grace dans „ une ame, il faut remonter à l'origine. Quand „ on voit une Converſion auſſi parfaite & auſſi „ prompte que la ſienne, on ne peut douter que „ ce changement ne ſoit celui de la droite du „ Très-Haut. Nous ſavons de quelle manière „ Dieu l'a touchée ſans qu'elle y ait eu part, &

tout ſon intérieur, & qui lui donnoit d'excel avis *.

II. Sa vertu. DEPUIS la prémière grace de ſa vocation, elle n'a jamais perdu ni le ſouvenir ni la re noiſſance, elle alla toujours de vertu en ve avec un renouvellement de ferveur qui lui a porter le joug de la Religion, & tout ce qu'il de plus pénible & de plus auſtère dans les ex ces de la pénitence, avec une ſatisfaction d'e & une plénitude de cœur incomparablement grandes que les gens du monde n'en trouvent ce qui flatte le plus leurs ſens & leurs paſſi C'eſt ainſi qu'elle s'en expliquoit elle-même, l qu'elle vouloit exprimer l'eſtime de ſa vocati combien elle étoit pénétrée de ſon bonheur, quel étoit le mépris qu'elle faiſoit du mond de tout ce que le monde eſtime & chérit.

CE mépris a été ſi parfait en elle, qu'on j dire que toute la conduite de ſa vie a été enti ment oppoſée à l'eſprit du ſiècle. Fuyant tou qui la pouvoit faire conſidérer, elle n'a jamais cherché que ce qui étoit le moindre, le plus & le plus pauvre, ſoit dans ſes habits, ſoit dan cellule, ou l'on fut ſurpris de ne rien trouver a ſa mort, non pas même des livres, que ceux lui étoient abſolument néceſſaires. Seulement y conſervoit avec grand ſoin tout ce qu'elle p voit ménager & recueillir de vieux linges p s'en ſervir à l'uſage des Pauvres. C'étoit là travail ordinaire pendant les dernières années d vie; & on lui avoit permis de s'y appliquer conſidération de la charité, de l'inclination & la tendreſſe qu'elle avoit pour eux.

SA mortification ſe faiſoit remarquer dans petites choſes comme dans les grandes, ſans q le fît néanmoins rien d'affecté ni de ſingulier.

a

* Voyez la Relation qu'elle a faite ſur les vertus de la Mère Bque. Ibid. pp. 535. & ſuiv.

avoit une ſimplicité qui étoit comme ſon caractère particulier, & dont elle ſe ſervoit ſouvent dans le deſſein de s'abbaiſſer, & d'inſpirer aux autres l'idée qu'elle avoit elle-même de ſon incapacité naturelle & de ſon peu de vertu. C'eſt ce qui lui avoit donné pour ſes Supérieures une ſincérité qui la portoit à leur découvrir tous ſes défauts, & à ſe les accuſer même en public & en particulier avec les termes les plus humbles. Elle leur rendoit une obéiſſance & une ſoumiſſion plus parfaites, qu'elles ne ſe rencontrent ordinairement dans les plus jeunes, ſouvent même dans les Novices. Toutes les Sœurs avoient également la même liberté de la reprendre, & de tenir envers elle une conduite qui favoriſoit le deſir qu'elle avoit d'être humiliée. Comme elle ne conſidéroit que Dieu en elles, jamais auſſi elle ne mettoit de diſtinction dans l'obéiſſance qu'elle leur rendoit.

III. Elle eſt faite Sœur prieure. P. R. de Paris.

Il ne s'eſt trouvé qu'une occaſion, où il a paru qu'elle ne pouvoit accorder les ſentimens, que lui inſpiroit la ſoumiſſion dans toutes les autres rencontres, avec ceux qui naiſſoient de l'éloignement, qu'elle avoit de tout ce qui lui donnoit un rang diſtingué. Ce fut lorſqu'elle ſe vit établie * ſeconde Souprieure de la Maiſon de Paris. Ce choix la ſurprit & la toucha ſi fort, qu'il n'y eut rien qu'elle ne fît pour éviter de ſe rendre, & pour perſuader de ſon incapacité. Après avoir bien répandu des larmes, elle fut enfin obligée de céder à l'obéiſſance & à l'autorité; mais ce fut en demeurant tellement à ſa place, que cet Office ne l'a jamais diſtingué des autres qu'en la rendant plus exacte aux Obſervances qu'elle n'avoit été, plus diſpoſée à ſervir & à ſoulager les Sœurs dans leurs infirmités & leurs *Obéiſſances*, plus aſſidue à tous

* Ce fut en 1662. (ou au plus tard en 1663.) Car elle étoit à Port-Royal des Champs en 1661.; dans le tems qu'on commença à inquiéter Port-Royal au ſujet du Formulaire. Voyez la II. Relation du Vol. in 4. p. 2.

tous les travaux communs, plus zélée pour le plus bas & les plus pénibles, & plus ponctuelle à l'Office divin dont elle faiſoit ſes délices. Quoique ſur ſes dernières années elle fût ſujette à des incommodités conſidérables, elle ne ſe diſpenſa jamais ni du chant, ni de l'aſſiſtance au Chœur, ſinon dans la ſeule impuiſſance de faire l'un ou l'autre.

IV. Comment elle ſe conduiſit pendant la perſécution.

En 1664. l'Abbeſſe de Port-Royal (qui étoit la Mère de Ligni) & toutes les autres Supérieures de la Maiſon de Paris ayant été enlevées, & tranſférées en d'autres Monaſtères à cauſe du refus de la ſignature pure & ſimple du Formulaire, la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe fut la ſeule des prémières Officières qui demeura. Mais le rang qu'elle occupoit ne la rendit que plus humble & plus dépendante des Anciennes, à qui elle ſe féroit en toutes choſes, & plus charitable envers ſes jeunes Sœurs. Un de ſes plus grands ſoins, durant l'abſence des Mères, fut de contribuer de tout ſon pouvoir à conſerver & à entretenir l'eſprit d'union, de charité & de concorde qu'elles avoient établi dans la Maiſon; & afin de ne pas donner lieu au relâchement qui auroit pu naître de la privation où ces Religieuſes étoient de conduite, elle portoit les Sœurs à dépendre les unes des autres ſelon leur choix. Elle en donnoit elle-même l'exemple, s'addreſſant à une des Anciennes pour ce qu'elle avoit à faire; & lorſqu'elle en pouvoit trouver l'occaſion, elle le faiſoit auſſi par écrit à l'égard de la Mère Marie de Sainte Magdeleine du Fargis Prieure de Port Royal des Champs, où Dieu l'avoit conſervé pour le bien des deux Monaſtères. C'étoit toujours avec une ſincérité ſi entière & des termes ſi propres à perſuader de ſon imperfection, qu'elle marquoit juſqu'à ſes moindres défauts.

Quoiqu'elle fût d'un caractère très-doux elle ne laiſſa pas de témoigner en diverſes occaſion

ſions de la fermeté * pendant la perſécution de 1664. Ce fut ce qui engagea M. l'Archevêque de Paris à la depoſer le 24. Septembre, en même tems que toutes les autres Officières; & ce Prélat fit Soupieure en ſa place la Sœur Flavie, qui eut par-là plus de moyens de contenter le zèle qu'elle avoit contre ſes Sœurs. Tout étoit alors à craindre pour celles qui reſiſtoient: néanmoins l'amour de la vérité l'emporta toujours dans la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe ſur celui de ſon repos; & elle accepta, avec ſoumiſſion à la volonté de Dieu, la privation où il la mettoit des conſolations extérieures.

UNE perſonne lui diſant un jour que les Religieuſes de Port-Royal étoient bien mal conſeillées, & qu'elles devoient faire ce qu'on leur demandoit pour conſerver leur Maiſon, elle répondit: „ Nous ne ſommes point venues céans pour „ conſerver des pierres & des murailles. Je n'ai „ penſé qu'à ſauver mon ame en me donnant à „ Dieu, & il me fait la grace d'être prête à tout „ quitter pour cela. Nos Mères ont fait tout ce „ qu'elles ont pu, & elles ont beaucoup pleuré „ de ce qu'elles ne pouvoient ſatisfaire à ce que „ Monſeigneur l'Archevêque demandoit d'elles. „ Croyez-vous que ſi elles l'euſſent pu faire ſans „ bleſſer leur conſcience, elles ne l'euſſent pas „ fait? Trouvez-vous qu'il y ait aucun plaiſir d'être réduites à quitter tout ce qu'elles ont de plus „ cher au monde, leur Maiſon & toutes leurs filles qu'elles aimoient & qui les aimoient uniquement & plus que toutes choſes, ſi ce n'étoit „ qu'il y alloit de l'offenſe de Dieu; car elles „ ont fait tout ce qu'elles ont pu, excepté le péché, „ pour lui obéir." Et ſur ce qu'on lui dit que tous les Evêques, comme M. d'Alet & M. d'Angers,

* Voyez (dans le Vol. in 4.) la Relation de la Sœur Geneviève, &c. pp. 18. 19. &c.

gers, alloient ſigner, & que quand ils l'au
fait les Religieuſes de Port-Royal le feroie
le reprit: „ Ils peuvent mieux voir que no
„ ce qu'on dit eſt dans un Livre *; mais
„ nous qui ne le pouvons voir, il eſt imp
„ que nous le ſignions. Nous ne voulons
„ ni que les prétendues héréſies y ſont, ni
„ les n'y ſont pas. Si nous l'avions pu, nou
„ rions fait dès le commencement. Je ne
„ on nous excommuniera, mais je vous aſſur
„ nous ne le ferons pas pour cela. Ce n'eſ
„ par le péché mortel & par nous-mêmes
„ nous pouvons nous ſéparer de l'Egliſe; m
„ on nous en ſépare, je vous aſſure que nou
„ merons & nous y attacherons, auſſi bien
„ Pape & à toutes les perſonnes de l'Egliſe,
„ que jamais."

Comme la perſonne, à qui elle parloit ainſ
témoignoit être perſuadée que ce n'étoit p
conſcience des Religieuſes de P. R. qui les e
choit d'obéir, mais que c'étoit qu'on leur avoit d
des maximes ſur le ſujet de la grace qui les
doient différentes des autres, la Sœur Françoi
gathe reprit: „ Mon Frère de l'Oratoire † m
„ plus dit au commencement qu'il fut dans
„ Congrégation, que tous ceux qui nous co
„ ſoient; & je ſuis aſſurée que, ſi ce n'éto
„ intérêts de ſa Compagnie, il ſeroit dans les
„ mes ſentimens que nous; mais pour ſauv
„ Maiſon, il a tout abandonné. Oh! je vo
„ ſure que je n'ai pas envie de faire de m
„ car nous aimons mieux perdre la nôtre, q
„ rien faire contre notre conſcience. Notr
„ eſt bien courte, & l'éternité eſt bien
„ gue."

* Si les V. fameuſes Propoſitions ſont dans le Livre de Jan
† C'eſt le célèbre Père de Sainte-Marthe, qui a été Général
toire.

ſions de la fermeté * pendant la perſécution de 1664. Ce fut ce qui engagea M. l'Archevêque de Paris à la depoſer le 24. Septembre, en même tems que toutes les autres Officières; & ce Prélat fit Soupriere en ſa place la Sœur Flavie, qui eut par-là plus de moyens de contenter le zèle qu'elle avoit contre ſes Sœurs. Tout étoit alors à craindre pour celles qui reſiſtoient: néanmoins l'amour de la vérité l'emporta toujours dans la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe ſur celui de ſon repos; & elle accepta, avec ſoumiſſion à la volonté de Dieu, la privation où il la mettoit des conſolations extérieures.

Une perſonne lui diſant un jour que les Religieuſes de Port-Royal étoient bien mal conſeillées, & qu'elles devoient faire ce qu'on leur demandoit pour conſerver leur Maiſon, elle répondit: „ Nous ne ſommes point venues céans pour conſerver des pierres & des murailles. Je n'ai penſé qu'à ſauver mon ame en me donnant à Dieu, & il me fait la grace d'être prête à tout quitter pour cela. Nos Mères ont fait tout ce qu'elles ont pu, & elles ont beaucoup pleuré de ce qu'elles ne pouvoient ſatisfaire à ce que Monſeigneur l'Archevêque demandoit d'elles. Voyez-vous que ſi elles l'euſſent pu faire ſans bleſſer leur conſcience, elles ne l'euſſent pas fait? Trouvez-vous qu'il y ait aucun plaiſir d'être réduites à quitter tout ce qu'elles ont de plus cher au monde, leur Maiſon & toutes leurs filles qu'elles aimoient & qui les aimoient uniquement & plus que toutes choſes, ſi ce n'étoit qu'il y alloit de l'offenſe de Dieu; car elles ont fait tout ce qu'elles ont pu, excepté le péché, pour lui obéir." Et ſur ce qu'on lui dit que tous les Evêques, comme M. d'Alet & M. d'Angers,

* Voyez (dans le Vol. in 4.) la Relation de la Sœur Geneviève, p. 18. 19. &c.

le ne perdit bientôt connoissance. Elle t
en effet dans un assoupissement qui ne lui h
que de petits intervalles. En cette extré
même elle fit paroître le mouvement naturel
profonde humilité. Il suffisoit de lui dire q
place de Souprieure étoit remplie, & qu'elle
toit plus en charge, pour la faire un peu re
à elle, & lui donner une joie sensible qu'elle
moignoit par ses gestes & qui surprenoit to
monde. C'étoit là une marque bien sincère q
mouroit comme elle avoit vécu, dans les sentim
la disposition d'une véritable Religieuse, qui p
la dernière place à tout ce qui la peut distin
Elle mourut le 6. Septembre (1675.) âgée d
xante ans & deux mois, la quarantième ann
sa Profession. M. de Sainte-Marthe * son
fin, l'assista à la mort, & fit les cérémonies d
enterrement.

* La Sœur Françoise de Sainte Agathe avoit eu la consolat
le voir touché de Dieu, se retirer (vers 1650.) à Port-Roy
Champs, dont on l'engagea dans la suite à être Confesseur,
me on le peut voir dans le Nécrologe au 21. Octobre.

VII.

Relation ſur la vie & les vertus de la Mère Magdeleine de Sainte Agnès DE LIGNI, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en* 1640. *& qui en a été Abbeſſe. Par la Mère Angelique de S. Jean* ARNAULD. *

LA Mère Magdeleine de Sainte Agnès étoit fille de M. de Ligni & de Madame Marie Charlotte Seguier, ſœur de M. le Chancelier Seguier. La proſpérité de ſa Maiſon, l'affection de ſes parens pour elle, & les agrémens naturels qu'elle avoit, l'engagèrent juſqu'à l'âge de quinze ou ſeize ans dans l'amour du ſiècle. Cependant Dieu dont l'amour eſt toujours agiſſant pour le bien des ames dont il daigne avoir pitié, veilloit ſur celle-ci qu'il avoit appellée par ſon nom, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, quoiqu'elle ne le connût guères encore.

MADAME ſa mère, qui connoiſſoit depuis longtems & qui eſtimoit beaucoup la vertu de la Mère Angelique, ancienne Abbeſſe de Port-Royal, qui avoit de ſe démettre de ſon titre d'Abbeſſe pour rendre cette charge élective, ſe retiroit aſſez ſouvent dans ce Monaſtère, ſur-tout en des tems de dévotion, comme l'Avent & le Carême, & y amenoit avec elle Mademoiſelle ſa fille. Elle y vint en cette ſorte pour y paſſer l'Avent de 1632. La Mère Angelique pour cette fois eut regret d'y voir Mademoiſelle de Ligni, de crainte qu'elle ne

* Cette Relation eſt compoſée de deux hiſtoires abrégées de la Mère de Ligni, faites par la Mère Angelique de S. Jean, & dont l'une eſt mise dans le Nécrologe. On s'eſt ſervi de celle-ci pour ſuppléer quelques endroits à l'autre qui fait le fond de cette Pièce.

ne fît tort à Mademoiſelle de Herſe ſa c
laquelle s'étant retirée depuis quelques moi
alors ſur le point de ſe déterminer ſur le
d'une vocation, & avoit déſiré faire retraite
tems-là même, pour demander lumière da
occaſion ſi importante. Il y avoit en effet
coup de ſujet d'appréhender que la vue &
tien de ſa parente, qui ne reſpiroit que le n
n'éteignît en elle les foibles étincelles d'un
naiſſante.

I. Converſion de la M.elle de Ligni, & ſon entrée à P. R.

CEPENDANT l'on vit dans cette rencon
quelle ſorte l'eſprit de Dieu ſouffle où il lui
puiſque ce fût Mademoiſelle de Ligni qui
l'impreſſion de cet eſprit ſaint dans ſon cœu
les inſtructions que la Mère Angelique don
ſa préſence à Mademoiſelle de Herſe, pour
re connoître les devoirs du Chriſtianiſme,
ſition des maximes du monde à celles de l'E
le, & la néceſſité indiſpenſable qu'il y a d
former ſa vie à ces dernières, quelque di
que l'on y trouve dans les engagemens du
Mademoiſelle de Herſe, à qui s'adreſſoient
ces vérités, les pénétra moins, & elles n
pêchèrent pas de prendre bientôt après la
tion de rentrer dans le monde; & Mademoi
Ligni au contraire en fut ſi pénétrée, qu'
qu'elle ne le témoignât pas pour lors, &
s'en retourna avec Madame ſa Mère, elle
ta dans ſon cœur une bleſſure ſalutaire, qui
perdre le gout de toutes les choſes qui l
ſoient auparavant. La crainte de Dieu, qu
pris poſſeſſion de ſon ame, la perſuadant d
qui eſt caché ſous ces apparences ſi agréab
lui imprimant fortement la néceſſité qu'il
ſe retirer du monde quand on ſent ſa fo
comme Dieu lui faiſoit alors ſentir la ſienne

* Voyez la Relation que la Mère de Ligni a faite elle-
ſon changement & ſur la charité de la Mère Angelique à ſ
C'eſt la XVII. de la II. Partie (Tome II. p. 545.)

ELLE paſſa juſqu'au Carême ſuivant dans cette ſituation, ſans ſe découvrir à perſonne. Mais ſitôt que ſa Mère étant retournée à Port-Royal il y paſſer ce ſaint tems, Mademoiſelle ſa fille ſavit de cette occaſion pour s'ouvrir à la Mère Angelique de ſon deſſein, & le faire agréer à Ma- ſelle ſa Mère. Celle-ci avoit trop de piété pour pas conſentir, quelque tendreſſe qu'elle eût ſa fille; & ainſi avec ſa permiſſion Made- ſelle de Ligni entra le Jeudi-Saint (1633) au ſriciat pour y commencer ſon épreuve *. Elle nommée Magdeleine de Sainte Agnès.

DIEU, qui crée le monde nouveau comme il éé le prémier, en le perfectionnant par dégrés vec ſucceſſion de tems, n'acheva pas tout d'un p ſon ouvrage en elle. Elle avoit quitté le de avec beaucoup de zèle, regardant l'igno- ie de la croix comme un plus grand tréſor que tes les richeſſes de l'Egypte, mais elle ne s'é- pas encore tout-à-fait quitté elle-même; & me ſans ce renoncement l'autre ſeroit peu uti- Dieu lui fit rencontrer après les prémières es dans la conduite de M. l'Abbé de S. Cy- , qui étoit un Directeur rempli de la ſcience vérité & du zèle de la charité, des lumiè- qui lui découvrirent toutes ſes propres ténè- , & renverſèrent ſon cœur ſi heureuſement de- Dieu, que ſon eſprit-même & ſon humeur relle changèrent entièrement, & la firent pa- e à ceux qui l'avoient connue une nouvelle ture. Elle avoit dans le même tems pour Su- ure la Mère Marie Angelique. Ces deux es fidèles & éclairés n'omirent rien de leur pour la rendre une parfaite Religieuſe; & ils vèrent en elle toute la docilité & toute l'obéiſ- que l'on peut déſirer dans une Novice †.

ON

ome I. pp. 348. & ſuiv. 555. & ſuiv.
elques-uns de ſes parens l'ayant ſollicitée d'abandonner une excellente conduite, elle leur réſiſta courageuſement, & Dieu lui

. On a vu peu d'exemples d'un auſſi grand ch gement que celui que la grace fit dans la Sa Magdeleine de Sainte Agnès. Tout ce qu'il y voit d'altier & de vain dans ſon eſprit ſe chang en une diſpoſition de ſimplicité & d'humilité, ne cherchoit qu'à ſe cacher en tout ; & ſon meur active & curieuſe diſparut ſi fort, que ſon cueillement & ſa modeſtie devinrent l'exemple toutes celles qui la voyoient agir, & furent, continuel ſujet d'admiration pour la Mère Ang que *.

II. Sa Profeſſion, & ſes vertus.

Elle fut trois ans Poſtulante. Sa Profeſſion auſſi différée pluſieurs années pour des conſid tions qui ne dépendoient point d'elle †, mais quelques affaires dont on attendoit la concluſi Elle n'en étoit pas moins Religieuſe devant Di puiſqu'elle l'adoroit en eſprit & en vérité ; quoi conſiſte tout le culte de la loi nouvelle perfection de la vie Religieuſe, & non dans l'ha extérieur qui n'en eſt qu'une marque bien peu c taine. On peut dire même qu'elle n'en étoit res moins utile à la Religion, puiſque ſa verta ſa ſageſſe firent qu'on l'employa dès-lors à ſer les autres par ſa vigilance & ſes inſtructions, ſ dans le Noviciat ou auprès les Penſionnaires. eut encore plus de liberté de l'employer d toutes les prémières charges de la Maiſon puis qu'elle fut Profeſſe §, & elle s'eſt ſigna en toutes par ſa douceur, ſon humilité & ſa c rité.

L'

lui donna même la grace de les perſuader qu'on les avoit injuſte prévenus. On peut voir ce qu'elle a écrit à ce ſujet, Tome I. 569. & ſuiv.

* Voyez la II. Relation de la I. Partie n. 41. (Tome I. p. 349.

† On la réſervoit pour l'établiſſement de la Maiſon du S. Sa ment, dont elle a elle-même écrit l'hiſtoire. Voyez les Relation & XI. du Tome I. de ces Mémoires

§ Elle ne fit Profeſſion que le 5. Août 1640. La veille M. de S. ran lui écrivit une Lettre magnifique où il lui parle fort au long les tentations du démon, qui rôde ſans ceſſe autour de nous pour nous dévorer. Elle eſt imprimée : c'eſt la CXXXIX. (Ed. de 16 ou la 46. du Tome II. des prémières Editions.

ABAISSEMENT de ſon ame devant Dieu, noiſſance de ſes propres foibleſſes, & le ſenti- des plaies de ſon cœur, étoit la véritable e de cette humilité extérieure & de cette compatiſſante, qui faiſoit qu'elle ne ſe laſſoit de ſupporter les foibleſſes des ames. Et ur, qu'elle avoit pour elles, produiſoit dans our une attention continuelle à ne les point , à ne les point juger témérairement, à n'en donner aux autres une idée desavantageuſe les excuſer en tout ce qu'elle pouvoit. Ce amour du prochain la rendoit ſenſible à ce ouvoit le contriſter, & ſi elle craignoit d'a- fait quelque peine à quelqu'un, elle ne pou- demeurer en repos qu'elle ne lui eût ſatis-

OIQUE ſa vigilance ſur elle-même, & ſon ion à ne rien faire ſans demander à Dieu la qui eſt néceſſaire pour chaque action, ſuſ- les diſpoſitions intérieures, elles étoient, inſi dire, dévenues extérieures en elle, tant voyoit à chaque rencontre comme héſitan- ſuſpendue au ſujet de ce qu'elle avoit à juſqu'à ce que s'étant recueillie en elle- , elle ſe fût miſe en état de recevoir de a lumière & la force dont elle avoit beſoin gir. Le ſentiment de ſon indigence formoit ſſe en elle une diſpoſition à la prière. Il loit que la voir devant Dieu pour juger étoit toute anéantie devant ſa Majeſté ſou- , & qu'elle étoit dans ſa préſence au rang Pauvres qui ſont, comme le dit S. Augu- roſternés à ſa porte, pour demander le pain ame avec une humilité que ſa miſéricorde iſe jamais.

e aimoit avec ardeur tout ce qui pouvoit ſa piété. Elle liſoit l'Ecriture ſainte avec ect, une devotion & une joie ſpirituelle qui oiroit aux autres. Les lectures, les entre-

tiens

tiens de piété, & les communications avec perſonnes de qui elle prenoit conduite, & les ſeules conſolations de ſon cœur. Elle ſe riſſoit toujours avec plaiſir des vérités qu'elle prenoit, non par la curioſité de ſavoir davantage mais en eſprit de pauvreté, dans le ſentiment ſon beſoin, & par le déſir de trouver dans l tres ce qu'elle croyoit n'être point en elle.

ELLE avoit parfaitement bien compris que Dieu fit en elle ce grand changement nous avons parlé, l'obligation qu'ont les perſ Religieuſes de renoncer pour jamais à tou ſentimens de l'orgueil humain, qui porte e des perſonnes, qui ont abandonné le monde & proches, à prendre part à leurs proſpérités leurs diſgraces temporelles; & Dieu avoit ment détruit dans ſon cœur l'attache nat qu'elle avoit à ſes parens, qu'au lieu de la plaiſance qu'elle avoit eu auparavant pour elle ne les voyoit preſque que comme ne les noiſſant plus, & trouvoit même de la joie oubliée d'eux. Elle étoit dans la douleur de ce qui contribuoit à les élever dans l'Egli dans le monde. Ce que le ſiècle regarde c un bonheur & une haute fortune, elle le doit comme une extrême miſère, qui jette tou les ames dans le péril & ſouvent dans la mort nelle; & ainſi elle gémiſſoit pour tous ſes pr qui étoient dans cet état, & elle gémiſſoit tant plus qu'elle voyoit que s'eſtimant he ils ne gémiſſoient pas.

DIEU, qui avoit donné à la Mère Ange une très-grande idée du desintéreſſement & pauvreté Religieuſe, avoit inſpiré les même timens à la Mère Magdeleine de Sainte Agn Elle avoit une horreur extrême pour tout c

* Voyez ce que la Mère Angelique pratiqua à ſon égard, T pp. 548. & ſuiv.

avoit le moindre ombre d'intérêt & de cupidité: & un jour une personne ayant dit quelques paroles qui pouvoient donner l'idée qu'elle craignoit de faire prendre trop de filles pauvres, & qu'elle eut fort bien aise qu'il en fût venu de riches pour être Religieuses, la Mère Magdeleine se sentit blessée si vivement du peu d'amour que l'on témoignoit pour la pauvreté qui lui étoit si chère, & pour les regles de l'Eglise sur la reception des filles qui lui étoient si vénérables, qu'elle ne le put dissimuler. Elle témoigna par des paroles si fortes la disposition pure & desintéressée où elle étoit & où l'on devoit être, combien la cupidité se glisse aisément, & quel zèle on doit avoir pour ne jamais souffrir qu'on l'insinue par les moindres paroles, qu'elle craignit d'avoir passé les bornes de la charité, & qu'elle s'accusa ensuite de promptitude & de chaleur.

Sa charité pour les Pauvres étoit très-grande & très-tendre. Elle se fut volontiers dépouillée de tout, pour les secourir; & elle trouvoit un plaisir non-pareil à voir des personnes charitables, & à chercher avec elles le moyen de soulager les Pauvres. Enfin son amour pour les austérités & son travail, étoit tels, que quoiqu'elle fût d'une complexion délicate elle ne craignoit rien tant que d'en être dispensée.

III. Ses diverses emplois: enfin elle devient Abbesse.

Après que l'on eût éprouvé pendant plusieurs années sa vertu, on jugea qu'elle étoit en état de montrer aux autres l'humilité, la douceur & l'obéissance que Jésus-Christ lui avoit apprises. Peu-à-peu on la fit passer par les différens emplois de la Maison. Elle eut d'abord soin de l'éducation des enfans: puis on la donna aux Novices pour les instruire des maximes de l'Evangile. Ensuite elle fut Souprieure & Prieure en cette Maison des Champs) & en celle de Paris; & il est remarquable que ces dernières charges, qui la mettoient au-dessus de ses Sœurs, ne lui faisoient rien

les seules contemplations de son cœur. E
rissoit toujours avec plaisir des vérités q
percevoit, non par la curiosité de savoir
mais en vûe de pauvreté, dans le se
de l'esprit, & par le désir de trouver d
qui ne croyoit n'être point en el

Il a vû parfaitement bien com
avec Dieu et en a fait ce grand change
[illegible] l'obligation qu'ont les
Religieux de mourir pour jamais
[illegible] humain, qui po
[illegible] le mo
[illegible] pour à leurs pro'p
[illegible] & Dieu s
[illegible] l'attache
[illegible] qu'au lieu
[illegible] pour
[illegible] & [illegible]
[illegible]

; la soutint d'une manière extraordinaire
un tems si périlleux, & lui augmenta ses for-
tion la mesure du besoin qu'elle en avoit. Son
nce, qui jusqu'alors avoit été très-simple,
e elle le doit être quand il n'est question
e renoncer au raisonnement de l'amour pro-
à la prudence de la chair, parut courageuse
comme celle des Apôtres, dans une occa-
emblable à celle qui leur faisoit dire, qu'*il* Actes V. 29.
tôt obéir à Dieu qu'aux hommes *. Les croix
s'attira en résistant avec fermeté au mal,
conserver sa conscience pure & sans tache,
d'autant plus dures, plus humiliantes & plus
ibles à celles de Jésus-Christ, qu'elle souf-
aux yeux des hommes comme criminelle,
conséquent comme indigne de toute conso-
. D'ailleurs son humilité la rendant ingé-
lui faisoit trouver des raisons pour se juger
de tous les mauvais traitemens qu'on lui
. Ses souffrances lui procurèrent encore un
avantage: ce fut qu'elle sentit moins le poids
charge, qui l'élevoit au-dessus des autres,
met les personnes les plus saintes en danger
lever au-dessus d'elles-mêmes par des sen-
s d'orgueil; Dieu lui faisant cette grace sin-
e de rencontrer l'occasion de souffrir des mé-
t des humiliations plus grandes, à propor-
u prémier rang qu'elle occupoit par sa digni-
qu'elle méritoit par sa vertu †, & changeant
faveur la nécessité d'agir, inséparable de la
: d'Abbesse, en celle de souffrir des choses
it peu d'exemples.

la dépouilla, autant que l'on put, du titre V. Elle est enlevée de P. R. & mise en captivité
esse. On l'arracha (le 26. Août 1664.) d'en-
tre

n la Relation de 1664. pp. 36. & suiv. (dans le Vol. in 4.)
e Perefixe Archevêque de Paris la traita de *petite opiniâtre*,
ie, qui n'avoit point d'esprit, de petite pimbeche, de petite sot-
tite ignorante, dont il ne falloit, dit-il, que voir la mine pour
oître. (Rel. II. du Vol. in 4. p. 91.)

tre les mains de ſes filles, & l'on ne permit qu'à une ſeule * d'avoir la conſolation d'être avec elle pour l'aſſiſter. Mais aucune Puiſſance de la terre ne pouvoit empêcher que toutes ne la portaſſent dans leur cœur, & que toutes n'euſſent une grande part dans le ſien. Elle vit le troupeau de Jéſus-Chriſt au pouvoir de ceux qui ne cherchoient qu'à le diſperſer, & elle ſe vit elle-même conduite à un exil qui lui paroiſſoit plus dur que la mort, quelque ſoin que prît M. l'Evêque de Meaux ſon frère de l'adoucir †. L'affection de ce Prélat s'étendit depuis ce tems-là ſur toute la Communauté, à qui il a témoigné une extrême bonté dans toutes les occaſions, ainſi que M. de Vialart Evêque de Chalons qui étoit proche parent de la Mère Magdeleine.

VI. Son retour à P. R. des Champs.

APRE'S qu'elle eût paſſé dix mois dans le Monaſtère de la Viſitation de Meaux, lieu de ſa captivité, où quelque bon office qu'on lui pût rendre elle gémiſſoit comme dans une terre étrangère, il plut à Dieu de diſpoſer tellement les choſes, qu'on laiſſa à ſon choix ou de demeurer dans ſon exil ou de rentrer dans ce Monaſtère (de Port-Royal des Champs) pour ſe réünir avec toutes ſes Religieuſes qui y étoient détenues captives & privées des Sacremens. Elle n'héſita point en cette rencontre à être innocemment anathême avec celles qui ne l'étoient que pour Jéſus-Chriſt, & elle ne différa pas un moment de retourner où étoient toutes ſes affections §, pour être avec ſes filles dans la ſouffrance à la vie & à la mort, ſe ré-

* La Sœur Anne de Sainte Cecile de Boiscervoiſe, qui fut d'abord transférée à Montmartre. Cette Religieuſe a encore ſouffert la dernière perſécution en 1709. comme on le verra dans les *Mémoires ſur la paix.*

† La Mère de Ligni au ſortir de P. R. paſſa quelques jours aux Urſulines du Fauxbourg S. Jacques, & enſuite fut transférée à Meaux. Elle a commencé une Relation de ſa captivité qu'elle n'a pas achevée, & que l'on n'a point imprimé avec les autres en 1729. dans le Vol. in 8.

§ Elle arriva à Port-Royal des Champs le 25. Juillet 1665. Voyez les Journaux pp. 14. & ſuiv. à la fin du Vol. in 4.

uffiſant de leur pouvoir dire aux termes de S. : *qui d'entre vous eſt affligé, avec qui je ne* 2. Cor. 11. *le pas auſſi?* 29.

ST dans ce lieu où, à l'imitation d'une autre VII. deleine, elle a gémi pluſieurs années de ce Elle ſe dé- lui avoit enlevé ſon Seigneur. Mais enfin après la s-Chriſt, qui écoute toujours les gémiſſemens ſes captifs, & qui ne peut rien refuſer aux res du Pauvre, ſe manifeſta à cette fidelle deleine, contre l'attente des hommes & par miracle de la droite du Très-Haut. Car Dieu, tient en ſa main les cœurs des Grands & les me comme il lui plait, inſpira au Pape Cle- IX. & au Roi (Louis XIV.) de faire ceſ- les troubles de l'Egliſe. Après quoi M. l'Ar- vêque de Paris, ſe conformant à leurs inten- s, envoya * un de ſes Grands-Vicaires pour blir la Communauté dans la participation des remens & dans une entière liberté.

CE fut alors que la Mère Magdeleine & toutes Sœurs virent avec des tranſports d'une joie te ſainte Jéſus-Chriſt comme reſſuſcité, après ir été ſi long-tems crucifiées & enſévelies avec

Comme il ſemble que cette Mère n'avoit été beſſe que pour combattre & pour ſouffrir, ſix is après que la paix eut été rendue à cette Mai- (de Port-Royal des Champs) elle ceſſa de ıverner †. Elle avoit vu le calme arriver avec utant plus de plaiſir, que ſon humilité lui fit ire qu'elle y trouveroit ſon plus grand avanta- parce qu'elle ſe verroit alors en liberté de ſe harger de la Supériorité, pour faire faire une ıvelle élection que M. l'Archevêque avoit tou- rs empêchée.

ELLE fit voir, par les effets, la ſincérité de la VIII. ſes diſpoſi- e qu'elle avoit d'être rentrée dans l'obéiſſance. tions ſaintes & ſes infirmités.

Dé-

Le 18. Février 1669.

† La Mère du Fargis (dont la vie ſuit celle-ci) fut élue Abbeſſe; étoit Prieure de Port-Royal des Champs depuis pluſieurs années.

Déchargée du soin de Marthe elle ne songea plus qu'à se tenir en silence aux piés de son divin Maître, qu'à écouter la parole avec une profonde soumission, qu'à se laisser conduire comme la moindre des Sœurs, enfin qu'à s'appliquer au seul nécessaire, pour se préparer à recevoir dans le ciel la meilleure part que Dieu lui réservoit. Ce fut dans ces dispositions qu'elle passa les six ans qui lui restoient de vie, & qu'elle remplit toute la Maison de l'odeur de sa vertu.

Dieu l'avoit exercée durant toute sa vie par de fréquentes infirmités corporelles & des peines d'esprit, dont la plupart naissoient de son amour pour lui & de la délicatesse de sa conscience, qui craignant le péché plus que la mort, en avoit l'image trop présente & le croyoit voir où il n'étoit pas. Il redoubla ces épreuves les dernières années, & elles ne servirent qu'à la fonder de plus en plus dans la solidité de l'amour de Dieu & du mépris d'elle-même. Elle demandoit lumière & consolation avec l'humilité & la docilité d'un enfant. Elle regardoit en paix la conduite de Dieu sur elle, & elle s'en servoit pour se tenir très-abaissée au-dessous des autres sans s'attrister ou s'inquiéter, comme auroit pu faire une personne moins humble dans la crainte d'être à charge aux personnes dont elle demandoit conseil: elle ne se rebutoit point, elle leur découvroit son cœur & toutes ses peines; & si Dieu ne permettoit pas qu'ils la calmassent toujours ou pour long-tems, jamais néanmoins elle ne revenoit vuide d'auprès d'eux. La joie de s'être humiliée sous la puissante main de Dieu en cherchant dans ses Ministres la lumière & la consolation, dont il veut qu'ils soient des sources dans l'Eglise, étoit en quelque sorte victorieuse de ses peines; & c'étoit un grand gain pour sa foi de s'être humiliée, en découvrant ses foiblesses.

Dieu acheva de la purifier par les souffrances d'une

ne longue maladie, qui dura près d'un an. En-
s d'une grande fièvre, elle eut quelques atta-
s d'apoplexie qui se terminèrent à une paralysie
la moitié du corps & de la langue, qui la ré-
it peu à peu à perdre presqu'entièrement l'u-
de ses sens: mais toutes ces épreuves ne ser-
ent qu'à affermir sa vertu & à la faire paroitre
c plus de force & d'éclat. Elle avoit de la joie
frir à Dieu tous ses membres l'un après l'au-
en sacrifice. Sa patience, sa douceur, sa sou-
ssion à Dieu, au Médecin, & aux personnes qui
ervoient, étoient admirables; sa foi devenoit plus
e & plus éclairée; & elle lui fournissoit en tou-
rencontres des paroles de lumière, d'édifica-
n & de consolation, qui marquoient d'autant
s l'opération de Dieu en elle, que son mal, par
effet qui lui étoit propre, l'assoupissoit & l'ab-
boit souvent si fort, qu'elle ne pouvoit plus s'ap-
quer aux choses extérieures.

Elle fit paroitre jusqu'à la fin la tendresse de
charité envers chacune des Sœurs. Car, quoi-
'elle se fût entièrement dépouillée de l'autorité
Mère, elle en avoit toute la charité, qui non-
lement étoit pour toutes les Religieuses de la
aison, mais se répandoit même sur celles que la
mpête en avoit séparées *. Elle désiroit avec
leur leur réunion, & témoignoit souvent qu'elle
timeroit heureuse qu'il plût à Dieu d'augmenter
de prolonger ses douleurs, si elles pouvoient
re utiles à leur salut. Elle ne témoignoit pas
oins de charité pour ses amies & ses proches, à
i elle ne souhaitoit que le détachement du mon-
& la conversion du cœur.

On lui demanda un jour, qu'elle étoit fort as-
upie, si elle ne vouloit pas mander à une de ses
pro-

* Port-Royal de Paris fut séparé en 1669. de Port-Royal des
amps, & la Sœur Marie de Sainte Dorothée Perdreau en fut faite
esse, non la Sœur Flavie qui le souhaitoit fort.

proches parentes, qu'elle prieroit Dieu qu'il délivrât de ses afflictions. La vigueur de sa vainquit l'assoupissement de son corps, & com si on l'eût réveillée avec effort, elle répon „ Non pas cela, la croix est le meilleur parti „ mais qu'on lui dise que je prierai Dieu, s'il „ fait miséricorde, qu'il lui fasse faire un bon „ ge des afflictions qu'il lui envoie."

Elle voyoit cette impuissance extrême où mal la réduisoit, & cette dépendance terrible elle étoit de tout le monde pour tous ses beso non seulement avec paix mais encore avec Elle disoit qu'elle avoit de la consolation de voir plus pauvre & plus impuissante, pour le co & pour l'esprit, que les enfans, & que cela doubloit sa confiance en Dieu. Elle reçut la compense de cette confiance si humble; car I rendit le calme à son esprit, ses peines s' nuïrent, & plus elle approchoit de la lum éternelle, plus tous ces nuages d'infirmités & foiblesses, dont Dieu couvre souvent la vertu grandes ames, se dissipoient.

Son ame, malgré toutes les langueurs & les puissances où elle étoit réduite, faisoit paro toutes ses bonnes dispositions par toutes les r ques qu'elle en pouvoit donner. On appren par le peu de paroles qu'elle prononçoit avec ne, par ses gestes, par le mouvement de ses ye par l'air de son visage, sa patience, sa soumis aux ordres de Dieu, sa paix intérieure, l'att tion qu'elle avoit à la prière, l'oubli où elle é du monde.

Elle avoit perdu le libre usage de tous sens, excepté celui de la vue qu'elle craignoit trêmement de perdre. Cependant quinze jo avant sa mort Dieu la lui ôta par une nouvelle taque d'apoplexie, afin de rendre l'œil de sa foi sez épuré pour passer bientôt à la vision de sa g re. Elle souffrit cet accident avec une paix &

ssion admirable à la volonté de Dieu; & elle ngea en ce moment qu'à souhaiter que son fût autant séparé de toutes les créatures, que l'étoit des objets.

LE reçut plusieurs fois la sainte Communion nt sa maladie, avec une devotion & un res- lein de foi & d'humilité; & Dieu lui donna le présence d'esprit, nonobstant l'accable- le son corps, pour recevoir en cette maniè- derniers Sacremens. IX. Mort de la M. de Ligni. Lettre de M. de Saci à son sujet

FIN le 8. Mai 1675. elle eut une nouvelle e d'apoplexie, qui la conduisit à la léthargie. emeura deux ou trois jours dans cet état. dant le Confesseur, & toute la Communau- loient Dieu auprès d'elle très-souvent. On toute la matinée du 11. Mai; & enfin un nt avant midi elle expira, comme le Prêtre ces paroles des Prières des Agonisans: Dieu vous fasse la grace de voir face à fa- votre Redempteur, & que demeurant éter- ement en sa présence, vous considériez avec yeux bienheureux la lumière si éclatante de rnelle vérité." Elle ouvrit ses yeux fermés deux jours, d'une manière qui surprit tous istans, comme pour se hâter de regarder son ur. Elle les ferma un moment après, & s'en- du sommeil des justes le 11. Mai 1675. âgée tante ans. On l'enterra le 13. dans le bas auche du Chœur. Le même jour M. de Sa- vit sur cette mort à M. l'Evêque de Meaux ettre que l'on transcrira ici.

ONSEIGNEUR. La perte, que vous avez n la personne de feue Madame votre Sœur, st trop sensible, & elle l'est trop à nous- pour nous permettre de ne vous pas témoi- part que nous y prenons. Nous devons ustice, Monseigneur, & aux extrêmes obliga- ue nous vous avons, & à celles que nous aussi à elle-même. Ce n'est pas que je croie

contribuer quelque chose au soulagement de votre douleur; & je ne doute point que vous ne trouviez vous-même dans votre sagesse & dans votre piété, un remède à la plaie que la tendresse de votre amitié vous aura faite, & que votre foi essuie bientôt les larmes que la nature vous a fait répandre.

Vous connoissez trop, Monseigneur, quelle a été la sainteté de la vie & de la mort de celle que vous regrettez, pour n'être pas plus touché de ce que Dieu a fait de grand en elle, que de la peine que cette séparation vous a pu causer. On peut dire d'elle qu'elle est un grand exemple de ces miracles invisibles que Dieu fait dans le sécret des ames, & qui sont sans comparaison plus grands que tous les visibles. Il l'a exposée au milieu de la tempête & il a toujours conservé la paix au fonds de son cœur. Il l'a livrée en des mains peu favorables, & il l'a retenue toujours dans les siennes. Il a fait voir en elle que la foiblesse apparente, qui est soutenue par l'esprit de Dieu, est plus forte que tous les hommes ensemble, & qu'il n'y a rien de si invincible qu'une ame humble qui ne cherche que Dieu & qui n'espère qu'en lui seul.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si j'ose vous représenter ici ce que je sai que vous voyez beaucoup mieux que nous. Mais je ne doute point que votre bonté n'approuve, que ce qui fait votre consolation soit aussi celle des autres, & que nous admirions comme vous la conduite sécrette de Dieu sur ceux qu'il aime, qui fait que plus les ames semblent s'anéantir devant les hommes & en elles-mêmes, plus elles deviennent grandes devant ses yeux.

Je vous supplie de croire, Monseigneur, qu'encore que cette Maison ne voie plus extérieurement celle qui vous étoit si unie par tous les liens de la nature & de la grace, nous ne lui ferez pas néan-

moins à l'avenir moins présent que vous l'a toujours été; parce qu'il faudroit qu'elle s'oublie elle-même, pour ne pas se souvenir sans cesse que vous lui avez tenu lieu de père, d'ami, protecteur, & de toutes choses dans les tems les plus difficiles, & qu'elle doit principalement à vos soins & à votre affection la paix & la tranquillité dont elle jouit. C'est-là, Monseigneur la même disposition en laquelle je me trouve à votre égard; vous devant pour moi ce que cette Maison vous doit pour elle; & c'est ce qui me rend, non seulement par une obligation de devoir, mais par une inclination toute volontaire, & avec autant de reconnoissance que de respect, &c. *Signé*,

LE MAISTRE DE SACY.

VIII.

Relation de la vie & des vertus de la Mère Marie de Sainte Magdeleine D'ANGENNES DU FARGIS, *qui en* 1640. *fit Profession à Port-Royal, & en fut dans la suite Prieure & Abbesse successivement pendant trente ans.*

LA Mère Marie de Sainte Magdeleine d'Angennes du Fargis, qui fut nommée Henriette à son baptême, vint au monde au mois de Décembre 1618. Elle fut élevée jusqu'à l'âge de sept ans par Madame la Générale des Galères (Françoise Marguerite de Silleri, femme de M. de Gondi) sa Tante, dont le mérite & la vertu ont été connus de tout le monde. Cette première éducation contribua beaucoup à lui inspirer l'esprit de piété & l'amour des Pauvres, pour lesquels la pieu-

I. On met M. du Fargis dès sa naissance P. R.

se Tante avoit elle même une charité qui leur donnoit un facile & continuel accès chez elle, jusqu'à les introduire dans sa chambre où elle les faisoit chauffer en hyver, & à obliger Madame sa Mère à le faire avec eux; afin de vaincre la répugnance qu'elle avoit à les approcher, en quoi elle réussit parfaitement comme il parut dans sa suite.

A SEPT ans la jeune Démoiselle du Fargis fut mise à Port-Royal, par les conseils de la célèbre Mère Magdeleine de S. Joseph, Prieure des Carmelites du Fauxbourg S. Jacques. Y étant dès son entrée au mois d'Avril 1626. la Mère Angelique prit un soin tout particulier de la former à la vertu & de lui inspirer le mépris du monde & d'elle même *. Bientôt elle eut la consolation de voir que ses soins & ses instructions produisoient d'excellens fruits dans cette jeune élève. En effet lorsqu'elle fut en âge de faire choix d'un état de vie, elle forma la résolution d'être Religieuse.

II.

M. son père s'oppose long-tems à ce qu'elle se fasse Religieuse.

ELLE reçut l'habit de Novice le 24. Février 1635. Mais elle le porta six ans, parce que M. le Marquis du Fargis son Père ne pouvoit consentir à sa Profession, & même s'y opposa fortement depuis qu'elle fut dévenue fille unique par la mort de M. le Comte de Rochepot son Frère, qui fut tué en 1640. au siége d'Arras. La tendresse, qu'il lui témoignoit alors, lui causa une violente tentation qui l'ébranla: mais ayant consulté M. du-Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran, ses avis (que l'on peut voir dans sa Lettre XXXIX. du prémier Tome) l'affermirent de telle sorte dans sa vocation, que M. son Père ne put rien gagner sur elle, quoiqu'il redoublât ses prières & ses caresses.

DANS la dernière tentative qu'il fit pour vaincre

* On peut voir dans une petite Relation écrite par la Mère du Fargis (Tome II. pp. 405. & suiv.) quelques traits des instructions que la Mère Angelique lui donnoit.

néanmoins à l'avenir moins présent que vous l'avez toujours été; parce qu'il faudroit qu'elle s'oubliât elle-même, pour ne pas se souvenir sans cesse que vous lui avez tenu lieu de père, d'ami, de protecteur, & de toutes choses dans les tems les plus difficiles, & qu'elle doit principalement à vos soins & à votre affection la paix & la tranquillité dont elle jouït. C'est-là, Monseigneur la même disposition en laquelle je me trouve à votre égard; vous devant pour moi ce que cette Maison vous doit pour elle; & c'est ce qui me rend, non seulement par une obligation de devoir, mais par une inclination toute volontaire, & avec autant de reconnoissance que de respect, &c. *Signé*,

LE MAÎTRE DE SACI.

VIII.

Relation de la vie & des vertus de la Mère Marie de Sainte Magdeleine D'ANGENNES DU FARGIS, *qui en* 1640. *fit Profession à Port-Royal, & en fut dans la suite Prieure & Abbesse successivement pendant trente ans.*

LA Mère Marie de Sainte Magdeleine d'Angennes du Fargis, qui fut nommée Henriette à son baptême, vint au monde au mois de Décembre 1618. Elle fut élevée jusqu'à l'âge de sept ans par Madame la Générale des Galères (Françoise Marguerite de Silleri, femme de M. de Gondi) sa Tante, dont le mérite & la vertu ont été connus de tout le monde. Cette prémière éducation contribua beaucoup à lui inspirer l'esprit de l'amour des Pauvres, pour lesquels sa pieu-

I. On met M. du Fargis dès son enfance P. R.

qu'il paroiſſoit en toutes rencontres qu'elle entièrement oublié tout ce qui la pouvoit guer des autres. La prémière fois que Mada Ducheſſe de Longueville entra à Port-Royal la traita de couſine; mais la Sœur Marie de Magdeleine la pria de ne lui point faire cet neur, parce que perſonne dans la Maiſon favoit.

IV. Bas emplois. ELLE fut d'abord employée dans des exe les plus bas & les plus pénibles de la Comm té, comme à faire le pain, raccommoder les liers, & travailler à toutes les autres choſes munes, dont elle s'acquitoit avec une joie & exactitude très-édifiante. Peu d'années ap Profeſſion, elle fut établie Souprieure de Royal de Paris: puis on la fit prémière. Cha mais ces deux charges ne la rendirent que exacte à ſes devoirs. Son aſſiduité au C tant de nuit que de jour charmoit tout le mo Elle s'y trouvoit toujours la prémière; & ſa repoſer ſur perſonne, elle diſpoſoit elle me les livres néceſſaires. Exacte & attent toutes les cérémonies, elle avoit un ſoin pa lier d'étudier & de préparer tout ce qui re l'Office, quoique ſa mémoire & ſon talent le Chœur la rendiſſent plus ſavante qu'au tre *.

APRE'S qu'elle eut ainſi rempli tous les de d'une inférieure, on la jugea capable de m aux prémières dignités. Elle fut établie en Prieure de Port-Royal des Champs; & la Marie Angelique (qui y faiſoit ſa réſidence naire depuis qu'elle n'étoit plus Abbeſſe) morte, la Mère Marie de Sainte Magdelei trouva ſeule chargée du poids de cette Ma

* Ce fut dans ce tems-là qu'elle eut la maladie dont il e (Tome I. pp. 217. & 218.) & de laquelle la Mère Angeliqu faiſoit grand cas d'elle, crut fermement qu'elle ne mourro plus ſe conſervant à de grandes choſes.

a conduiſit avec autant de ſageſſe que de fer-
dans les tems même les plus fâcheux. Mais
que de parler de ce qui lui arriva après l'en-
ent des Mères du Monaſtère de Paris en
tems auquel elle ſe ſignala, il faut dire quel-
hoſe de ſa conduite & de celle de tout Port-
l, par rapport aux Signatures des Mande-
des Grands Vicaires de Paris en 1661.

s Meſſieurs ayant fait (au mois de Juin) un
er Mandement où étoit la diſtinction du fait
droit, mais d'une manière un peu envelop
la Mère Marie de Sainte Magdeleine eut
ne peine de s'engager de quelque manière
e fût à la Signature du Formulaire, en n'ex-
t pas clairement & avec ſincérité ſes ſenti-
. Elle profita de l'occaſion d'une Lettre de
ur Jacqueline de Sainte Euphémie Paſchal, à
rnauld, pour demander les avis de ce célèbre
ur, en lui diſant que ſes penſées étoient les
s que celles de la Sœur Euphémie *. Après
elle ajoutoit: „ Ce qui m'eſt particulier dans
te occaſion, c'eſt qu'il y a long-tems que je
arde le refus de cette Signature comme un
yen que Dieu m'offre pour réparer mes infi-
lités paſſées, & pour y ſatisfaire par les ſuf-
qui pourront arriver de ce refus. Bien loin
craindre la perſécution, je la regarde comme
plus grand bien qui me puiſſe arriver & l'uni-
e marque de mon ſalut. Je ſai bien néanmoins
e nous ne devons rien faire de mal à propos,
is je ne puis comprendre qu'il faille uſer de
uiſement pour détourner une choſe, qui au
a de nous nuire nous ſera très-avantageuſe;
il me ſemble qu'il y en a à ſigner ce Mande-
nt, quelque addreſſe qu'il y paroiſſe. S'il ne
it pas à Dieu que notre délivrance ſoit tem-
relle, ne ſerons-nous pas trop heureuſes de
„ ſouf-

V. Sa conduite par rapport à la ſigna-ture, & celle de

* de la vie ci-après.

„ ſouffrir quelque choſe pour reconnoître la mi
„ corde infinie qu'il nous a faite, en nous reti
„ de l'aveuglement & des ténèbres de la vie
„ monde. Enfin il me ſemble que nous ſo
„ obligées de faire connoître que nous ne
„ mes pas de celles qui croient pour un tems
„ qui ſe retirent au moment de la tentation
&c.

Cependant la Communauté de Port-R
de Paris ayant ſigné le Mandement avec une
où elles déclaroient qu'elles embraſſoient abſo
ment & ſans réſerve la foi de l'Egliſe Catholi
qu'elles condamnoient toutes les erreurs qu
condamne, & que leur Signature étoit un tém
gnage de cette diſpoſition; la Mère Prieure
Port-Royal des Champs le fit auſſi avec ſa Co
munauté, mais en y ajoutant encore une
pour un plus grand éclairciſſement.

Le calme avoit été remis dans l'eſprit de
Mère Marie de Sainte Magdeleine & de ſa Sou
prieure, dont les conſciences craignoient de bleſ
ſer en rien la vérité qu'ils aimoient par-deſſus to
tes choſes; mais on ne put empêcher que la ſan
té de leurs corps ne fût tellement ébranlée par la
violence de la peine que leur avoit cauſée cette
ſignature, qu'elles tombèrent toutes deux en mê
me tems dangereuſement malades. La Sœur Jac
queline de Sainte Euphémie mourut: pour la Mè
re Marie de Sainte Magdeleine elle fut juſqu'aux
portes de la mort, & ne revint qu'avec une extrê
me peine.

Pendant ce tems-là ceux qui étoient les mo
teurs ſécrets de l'affaire du Formulaire, conſidé
rant, que leurs deſſeins contre la doctrine de S.
Auguſtin, à laquelle ils en vouloient, étoient ru
nés par la diſtinction que les Grands-Vicaires de
Paris avoient faite, engagèrent la Cour à les obli
ger de revoquer leur Mandement, & d'en faire un
autre, qui ordonnoit la Signature pure & ſimple &

qui

devoit être signé par les Religieuses de Port-Royal. Mais elles témoignèrent plus d'opposition à ce Mandement qu'au prémier, étant moins touchées des menaces qu'on leur faisoit de détruire la Maison, que de la crainte de blesser leur conscience par quelque foiblesse. C'est ce qui fit qu'elles eurent beaucoup de peine à se prêter aux projets d'accommodement que leurs amis leur proposoient. Tout ce qu'elles crurent pouvoir faire, fut de mettre avant leur Signature une Addition au Mandement; où elles déclaroient que, vu l'ignorance où elles étoient de toutes les choses au-dessus de leur profession & de leur sexe (par où elles entendoient l'attribution des V. Propositions à Jansenius) elles embrassoient sincèrement & de cœur ce qui avoit été décidé être de foi, & rejettoient les erreurs contraires. En tout cela le Monastère des Champs fut du même avis que celui de Paris, n'ayant qu'un même cœur & un même esprit.

Mais comme cette seconde Signature n'étoit pas différente de la prémière, on n'en fut pas content; & il fallut que Port-Royal s'attendît à toutes les suites de la persécution. Cependant Dieu, pour donner à ces Religieuses le tems de se préparer à de plus fortes épreuves, voulut qu'il arrivât dans le gouvernement de l'Archevêché de Paris plusieurs choses qui empêchèrent pendant plus de deux ans les ennemis de Port-Royal de pousser plus loin leurs desseins. M. le Cardinal de Retz (cousin de la Mère Marie de Sainte Magdeleine) lequel s'étoit retiré à Rome à cause du Cardinal Mazarin, ayant été obligé de donner la démission de son Archevêché (au commencement de 1662.) on nomma en sa place M. de Marca, qui mourut la même année le lendemain de sa prise de possession, & après lui M. de Perefixe, qui fut près de deux ans sans avoir ses Bulles. Cependant les Grands-Vicaires, nommés par le Chapitre le siége va-

vacant, firent un troisième Mandement que sonne ne voulut signer, parce que leur jurisdi étoit contestée.

Mais à peine M. de Perefixe fut-il en que, pour se conformer aux intentions de la ou plutôt du Père Annat (Jésuite) Confesseur Roi, il fit un autre Mandement pour la Sig pure & simple du Formulaire, qui fut signifié 8. Juin 1664.) aux Religieuses des deux M de Port-Royal. Le Prélat vint le lendem celle de Paris, pour y faire une visite & in ger les Sœurs, qui toutes (au nombre de Religieuses de Chœur) refusèrent de signer le mulaire au bas de son Mandement *. On le ensuite diverses propositions d'accommodement tendoient à les affoiblir & à les séduire: mais demeurèrent inébranlables, quoiqu'elles bien qu'elles devoient tout craindre. La Marie de Sainte Magdeleine du Fargis ayant pris le 7. Juillet au soir, que les propositions commodement du Père Esprit (de l'Oratoire de M. Chamillard (qui avoit été établi Supér de Port-Royal par M. l'Archevêque) avoient entièrement rejettées, fit chanter le lendemai Chœur un *Te Deum*, pour rendre graces à de ce que ses Sœurs avoient été délivrées du où les exposoient ces négociations.

VI. Relèvement des Mères de Paris. Suite de la conduite de la M. du Fargis, qui reste à P. R. des Champs.

Cependant M. l'Archevêque revint à Royal de Paris le 21. Août, & ayant trouvé tes les Religieuses aussi fermes que la prém fois à refuser la Signature, il entra dans une de colère, & leur interdit verbalement l'u des Sacremens, les privant en même tems de active & passive. Non content de cela, cinq après (le 26. Août) il vint accompagné de q ques Ecclésiastiques, du Lieutenant Civil, du

* Voyez sur cela & sur les faits suivans la Relation de 1664. se Vol. in 4.)

valier du Guet, du Prévôt de l'Iſle, de quatre Commiſſaires, de pluſieurs Exempts & de deux cens Archers; & ayant fait enlever les Mères & quelques autres Religieuſes des principales (au nombre de XII.) pour les enfermer dans divers Monaſtères, il établit ſix Religieuſes de la Viſitation pour gouverner la Maiſon.

Depuis ce tems la Mère Marie de Sainte Magdeleine fut comme la Supérieure des deux Communautés. Car les Religieuſes de Paris, qui n'avoient aucune confiance dans les étrangères qu'on avoit miſes de force chez elles, prenoient ſes avis autant qu'il leur étoit permis dans la dure captivité qu'elles éprouvoient; & elle les leur donnoit avec autant de force & de zèle que de défiance d'elle-même *. Elle ne ſervit pas moins ſa Maiſon, dans le beſoin qu'elle avoit d'être ſoutenue contre les menaces & les flatteries. La ſollicitude, où la Mère Marie de Sainte Magdeleine étoit auſſi pour les Mères & les Sœurs exilées, lui donnoit un ſoin continuel de pourvoir aux néceſſités de toutes celles dont on pouvoit approcher; & ſa douleur étoit de ce que la captivité, où on les tenoit, lui ôtoit la liberté de découvrir tous leurs beſoins, & de les aſſiſter ſelon l'étendue de la charité qu'elle avoit pour elles. Ce fut dans ce tems d'affliction, que, pour attirer la miſéricorde & la protection de Dieu, elle redoubla les aumônes envers les Pauvres de la campagne; nourriſſant des familles entières, dont elle prenoit quelquefois les filles au dedans du Monaſtère, pour les mettre à couvert des mauvaiſes occaſions. Au milieu de toutes ces bonnes œuvres, elle prioit presque continuellement, cherchant dans l'oraiſon la force dont elle avoit beſoin.

Elle ne ſe laiſſa ni ébranler ni intimider par les

* Voyez (dans le Vol. in 4.) la *Relation des Lettres* pp. 190. &c. la *Relation de la Priſe* pp. 55. 56. & ſuiv.

les menaces qu'on lui faiſoit de l'enlever auſſi
la mettre dans une Maiſon étrangère; & m
toutes les allarmes & contre toute apparence
plut à Dieu de la conſerver pour le bien des
Monaſtères. Cependant elle ne craignit j
de ſe commettre; & ſa plus grande peine étoi
voir des meſures à garder pour obéir aux pe
nes amies qui la croyoient obligée de ſe mén
Mais c'eſt à quoi ſon grand courage & l'a
qu'elle avoit pour la vérité ne lui ont pas pe
de ſe pouvoir reduire en toutes ſortes de rén
tres. Lorsque M. l'Archevêque de Paris vin
15. Novembre 1664.) à Port-Royal des Cha
pour interroger toutes les Religieuſes (qui
toient au nombre de XVI.) ſur la Signature
Formulaire, elle comparut devant lui avec h
lité & modeſtie, mais ſans rien diminuer d
fermété. Elle ne ſe défendit point par de l
raiſonnemens, ni par des exemples pris de
ſtoire de l'Egliſe & de la conduite qu'elle a t
dans les ſiècles paſſés, quoiqu'elle fût très-ca
de s'en ſervir à propos; mais elle ſe renferma
quement dans des raiſons de conſcience *,
engager M. l'Archevêque à ne pas exiger
une obéiſſance qu'elle étoit perſuadée ne lui
voir rendre ſelon Dieu, parce qu'elle croyoi
pouvoir aſſurer ſans menſonge le fait de Janſ
dont il exigeoit la croyance.

Le Prélat n'ayant pu rien gagner ſur les
gieuſes de Port-Royal des Champs, donna c
elles une Sentence par laquelle il les déclaroit
obéiſſantes, indignes de participer aux Sacre
& privées de voix active & paſſive; dont elle
pellèrent verbalement & par écrit. Depuis ce t
là la Mère Marie de Sainte Magdeleine lui fit
ſenter pluſieurs Requêtes également fortes &

* Voyez (dans le Vol. in 4.) la *Relation de la Priſon* pp. ſuiv. 16. &c.

chantes, par lesquelles il étoit supplié de les rétablir à la participation des Sacremens *, mais ce fut toujours inutilement. Elle ne se contenta pas de cela, elle ne déféra point à divers ordres qui lui furent signifiés de la part de ce Prélat, comme entre-autres lorsqu'il envoya M. Chamillard (au commencement de Juin 1665.) pour parler à chacune de ses Religieuses en particulier †. Toutes ces expériences faisoient que cet Archevêque la craignoit, comme il le disoit lui-même; & cependant il ne fit rien pour s'en débarrasser, parce que Dieu ne le lui permit pas.

VII. Maximes de la M. de Sainte Magdeleine.

Les maximes, sur lesquelles la Mère Marie de Sainte Magdeleine régloit sa conduite, sont exprimées dans les Lettres qui restent d'elle. On en va mettre ici quelques morceaux. „ Veillons (disoit-elle) à la conservation de la charité & de „ la vérité, puisque nous ne saurions en perdre „ une sans faire grand tort à l'autre & même sans „ nous mettre en état de perdre aussi bientôt celle-là . . . La résistance & la fermété (dans „ l'amour de la vérité) doit être accompagnée d'une grande humilité, puisque la résistance est „ d'autant plus forte & plus efficace qu'elle est „ humble, & que les personnes à qui nous resistons sont convaincues par notre manière d'agir, „ que ce n'est que la crainte de Dieu, & non pas „ notre orgueil & notre superbe, qui nous empêche de nous rendre à ce qu'on demande de „ nous . . . Il faut seulement prendre garde que „ cette humilité ne dégénère pas en pusillanimité, „ & ne nous empêche point de dire & de faire „ les choses que nous croyons que Dieu demande „ de nous . . .

„ L'EXCOMMUNICATION dont on nous ménace (de la part de Rome) n'est rédoutable que „ quand

* *Relation de la Visite*, pp. 28. 33. 34. &c.
† *Ibid.* pp. 50. & suiv. 54. & suiv.

„ quand on l'a méritée par ſes crimes; mais lors-
„ qu'on en punit les perſonnes, parce qu'elles
„ préférent ce qu'elles doivent à Dieu à ce qu'el-
„ les doivent à ceux qui tiennent ſa place, & qui
„ n'ont pas le pouvoir de nous ordonner de violer
„ ſes commandemens, cette peine devient utile
„ à ceux qui la ſouffrent ſans bleſſer la charité
„ intérieure qu'ils doivent toujours conſerver dans
„ leur cœur pour ceux qui les traitent ſi mal. . .
„ Nous devons être perſuadées, que les hommes
„ n'ont pas le pouvoir de nous ſéparer de la charité
„ de Jéſus-Chriſt, quelque autorité qu'ils aient
„ dans l'Egliſe; de ſorte qu'en nous excommuniant
„ injuſtement, il ne feront, comme je l'eſpère,
„ que nous unir d'autant plus étroitement à l'Egli-
„ ſe, en nous donnant moyen de nous appliquer
„ davantage à vivre de la foi, & à mettre toute
„ notre devotion dans la charité intérieure qui eſt
„ l'eſſentiel de la Religion Chrétienne; & je penſe
„ que ſi Dieu permet qu'on nous traite avec tant
„ de dureté extérieurement, cela ne ſervira qu'à
„ nous purifier, pour nous mettre en état de rece-
„ voir plus particulièrement les effets de ſa miſé-
„ ricorde, qui couronne en ſécret les ames qui
„ aiment mieux ſouffrir cet opprobre que de vio-
„ ler la fidélité qu'elles lui doivent, ſelon la pa-
„ role de S. Auguſtin . . .

„ METTONS notre confiance en Dieu, & eſ-
„ perons que ſi nous ſommes fidelles à la vérité la
„ vérité nous délivrera, ſi ce n'eſt dans ce monde,
„ ce ſera dans l'éternité. Les hommes ne nous peu-
„ vent fermer le ciel, ſi Jéſus Chriſt nous l'ouvre.
„ Je me ſouviens à ce ſujet d'une parole de la
„ Mère Angelique, qu'elle m'a dite pluſieurs fois:
„ *Ma fille, tout ce qui n'eſt point éternel ne me fait*
„ *point peur.* Cette peine, dont on veut nous épou-
„ vanter, n'eſt point éternelle: ne la craignons
„ donc point, & appréhendons uniquement de
„ nous laiſſer affoiblir par les vaines craintes dont

„ on

...es, par lesquelles il étoit supplié de les réta... à la participation des Sacremens *, mais ce... ...jours inutilement. Elle ne se contenta pas ...la, elle ne déféra point à divers ordres qui ...rent signifiés de la part de ce Prélat, comme ...-autres lorsqu'il envoya M. Chamillard (au ...mencement de Juin 1665.) pour parler à cha... de ses Religieuses en particulier †. Toutes ...expériences faisoient que cet Archevêque la ...oit, comme il le disoit lui-même; & cepen... il ne fit rien pour s'en débarrasser, parce que ...a ne le lui permit pas.

...es maximes, sur lesquelles la Mère Marie de ...e Magdeleine régloit sa conduite, sont ex... ...ées dans les Lettres qui restent d'elle. On en ...ettre ici quelques morceaux. „ Veillons (di... ...-elle) à la conservation de la charité & de ...vérité, puisque nous ne saurions en perdre ...e sans faire grand tort à l'autre & même sans ...ous mettre en état de perdre aussi bientôt cel... ...-là... La résistance & la fermété (dans ...mour de la vérité) doit être accompagnée d'u... grande humilité, puisque la résistance est ...tant plus forte & plus efficace qu'elle est ...ble, & que les personnes à qui nous resi... ...s sont convaincues par notre manière d'agir, ...e ce n'est que la crainte de Dieu, & non pas ...re orgueil & notre superbe, qui nous em... ...che de nous rendre à ce qu'on demande de ...s... Il faut seulement prendre garde que ...e humilité ne dégénère pas en pusillanimité, ...ne nous empêche point de dire & de faire ...choses que nous croyons que Dieu demande ...nous...

VII. Maximes de la M. de Fargis.

...L'EXCOMMUNICATION dont on nous mé... ...e (de la part de Rome) n'est rédoutable que „ quand

...ion de la Visite, pp. 28. 33. 34. 42.
...pp. 50. & suiv. 54. & suiv.

VIII. Elle reçoit les exilées de les Sœurs de Paris.

TELLES étoient les dispositions de la Mère Marie de Sainte Magdeleine du Fargis, lorsque la fin de Juin 1665. elle apprit le dessein que l'Archevêque de Paris avoit de réünir les exilées dans le Monastère des Champs, que Dieu avoit reservé, ce semble, pour être le réfuge de toutes les Religieuses qui étoient demeurées fermes dans la vérité, au milieu de la tempête qu'il vouloit encore pendant encore leur faire éprouver pendant quelques années. Elle eut la joie & la consolation de voir revenir (au commencement de Juillet) la Mère Agnès & quarante des Sœurs de Paris, les autres étant venues dans la suite. La Mère de Ligni, qui étoit Abbesse, n'ayant pu alors être de ce nombre, ce fut la Mère du Fargis qui parut dans toutes les affaires, & qui reçut les ordres tant de M. de la Brunetière Grand-Vicaire, que de M. le Lieutenant-Civil, qui vint mettre à Port Royal des Champs un Exempt & quatre Gardes du corps, pour faire souffrir aux Religieuses une autre sorte de captivité dans leur propre Maison. Elle continua toujours d'agir avec la même sagesse & la même fermeté, qu'elle avoit fait paroître avant ce transport; & elle souffrit aussi constamment que les autres l'épreuve qui dura plus de trois ans & demi.

IX. Elle est élue plusieurs fois Abbesse, &c.

ENFIN Dieu rendit la paix à la Maison, en suite de celle de l'Eglise (au mois de Février 1669.) & les Religieuses de Port-Royal des Champs furent rétablies à la participation des Sacremens & dans tous leurs droits, sans qu'on les obligeât alors de faire plus qu'elles avoient offert tant de fois inutilement. On travailla ensuite à régler les affaires temporelles, & le Roi donna (au mois de Juin) un Arrêt, par lequel il séparoit les deux Maisons de Port-Royal, déclarant que celle de Paris (où étoient neuf ou dix Religieuses qui avoient signé) seroit une Abbaye à sa nomination, & que celle des Champs continueroit d'être élec-

élective & triennale. Après cela, lorsqu'on eut donné à celle-ci pour Supérieur M. Grenet, Curé de S. Benoit, on y procéda à l'élection d'une Abbeſſe, le 23. Juillet 1669. Le choix tomba ſur la Mère de Sainte Magdeleine du Fargis, qui méritoit bien de remplir la prémière place. Elle en fut très-affligée. Mais cela n'empêcha pas de la continuër encore dans les deux élections ſuivantes, en 1672. & 1675.

PENDANT ces trois Triennaux elle ne prit de ſa charge que la peine & le travail qui y étoient attachés. Toujours aſſidue au Chœur, tant de nuit que de jour, outre l'Office canonial, elle donnoit beaucoup de tems à la prière, qu'elle faiſoit toujours à genoux & dans un tel recueillement qu'elle paroiſſoit comme immobile. Ses inſtructions étoient ſolides, & tendoient toujours à corriger les mœurs. Elles étoient d'autant plus touchantes que l'autorité de l'Ecriture & des Saints Pères y régnoit davantage. Loin de ſe borner à la ſpéculation, elle réduiſoit tout en pratique: ce qui faiſoit qu'elle s'arrêtoit peu aux ſens myſtiques, quoiqu'elle les pénétrât parfaitement, & que l'étendue de ſon eſprit, jointe à une lecture presque continuelle, la rendît capable des explications les plus relevées. Ennemie de l'oſtentation, elle aimoit la pauvreté, qu'elle pratiquoit pour elle-même en tout ce qu'elle pouvoit. Naturellement éloignée de toute baſſeſſe & desintéreſſée dans la reception des filles, elle devint ſi ferme ſur ce point, par la généroſité que la grace lui inſpira, que jamais rien ne l'a pu ébranler. Appliquée à la mortification, ſans paroître ſingulière, elle ne ſe plaignoit jamais de ce qui la pouvoit incommoder, ſoit dans le manger ſoit dans toute autre choſe. Charitable envers les malades, elle redoubloit ſes aſſiduités auprès d'elles lorsqu'elles étoient mourantes.

CE fut ainſi qu'elle remplit neuf ans la dignité

d'Abbeſſe. Enſuite elle fut cinq ans & demi P re; & la Mère Angelique de S. Jean Arnauld d dilly, qui lui avoit ſuccédée, étant morte le Janvier 1684. elle fut de nouveau élue Abb étant la plus ancienne des Mères. Elle e donc encore la prémière charge pendant ſix Mais en 1690. ſes grandes infirmités firent q ne la continua pas, & qu'on élut en ſa plac Mère Agnès de Sainte Thècle Racine ſa Prieu

X. Ses infirmités & ſa mort.

LA Mère Marie de Sainte Magdeleine fut ép vée les quatre dernières années de ſa vie par fâcheuſe maladie, qu'elle ſouffrit avec une pa ce & une tranquillité qui attiroient l'admir de tout le monde, & qu'elle conſerva juſqu fin de ſa vie. Jamais il ne ſortit de ſa bouche cune parole de plainte. Jamais on ne remarq elle aucun affoibliſſement dans l'acceptation v taire de cet état, qui fut ſuivi de la privatio ſa vue.

QUELQUE tems avant que ce nouveau ma acquis ſa perfection, elle écrivit à M. Arn avec qui elle avoit toujours été fort unie & étoit alors retiré en Flandre, la Lettre ſuiv où elle lui expoſe ſes diſpoſitions.

„ L'OCCASION qui ſe préſente m'eſt tro „ vorable pour la laiſſer paſſer ſans me pro „ au moins le ſecours de vos prières. Je ne „ demeurer dans le ſilence, & ne pas m'addr „ à votre charité, dans le tems que j'en „ plus beſoin pour me diſpoſer à finir ma co „ qui ſelon toutes les apparences ne durera pa „ core long-tems. Je ne doute point que „ n'ayez ſu l'état où j'ai été tout l'hyver, re „ bant d'un mal dans un autre, ſans que les „ des m'aient pu ſoulager. Cela fit croire „ Médecins que je n'avois plus guères à vivr „ ils me conſeillèrent de recevoir les dernier „ cremens. Cependant Dieu m'a laiſſé vivre, „ dant peu-à-peu tout ce qui rend la vie agré

„ l'a

„ J'adore de tout mon cœur cet ordre de la „ Providence, & je reconnois là-dedans un effet „ de la miséricorde de Dieu, qui me donne par- „ là le moyen de satisfaire à tant de fautes, dont „ la vue seule seroit capable de m'accabler, s'il „ ne me faisoit la grace de mettre toute ma con- „ fiance aux mérites infinis de Jésus-Christ. Je „ vous dirai que j'ai été surprise de me trouver si „ tranquille aux approches du grand & terrible „ moment; mais j'ai attribué cet effet à la grande „ miséricorde de Dieu, qui n'a pas voulu que je „ me trouvasse abbatue dans la vue de tant de mi- „ sères, afin que j'eusse plus de moyens de les re- „ connoître, & qui me donne du tems pour en „ obtenir miséricorde. Demandez-lui s'il vous „ plaît qu'il me fasse cette grace, & que je puis- „ se lui offrir le sacrifice de ma vie avec l'a- „ mour & la confiance que je dois. J'ai com- „ mencé depuis un mois à perdre la vue cor- „ porelle, pour me disposer par cette petite „ peine à voir l'éternelle vérité avec des yeux „ heureux.

„ Vous avez su ce qui s'est passé à notre élec- „ tion & qui a été fort édifiant par la douceur, „ l'obéissance & la docilité avec laquelle toutes „ nos Sœurs se sont portées à faire ce qu'on leur „ a conseillé. J'espère que cette bonne disposi- „ tion attirera la miséricorde de Dieu pour la sui- „ te, & que votre charité n'abandonnera pas des „ ames que vous voyez chercher Dieu sincère- „ ment. Je pense n'avoir pas besoin de vous as- „ surer ici de la très-humble reconnoissance que „ je conserverai, s'il plaît à Dieu, jusques dans „ l'éternité pour toutes les charités dont je „ vous suis redevable à vous & à votre famille. „ Je ne vous supplie point de continuër votre cha- „ rité pour la Communauté, sachant que vous „ ne négligerez rien pour le service des a- „ mes que Dieu vous a données. J'ai une piè-

„ ce * qui a bien beſoin de vos prières. Son fils „ ſe fait grand: elle lui prépare une maiſon ma„ gnifique; & j'ai peur qu'elle ne ſe prive par-là, „ & lui auſſi, de la demeure éternelle. Je ſuis, „ &c. le 3. Juin 1690."

LA Mère Marie de Sainte Magdeleine du Pargis ayant perdu entièrement la vue, conſidéra tellement cette peine, & toutes ſes autres ſouffrances, comme une pénitence que Dieu lui impoſoit, qu'elle ne pouvoit ſupporter qu'on lui en fît un mérite; ſon humilité lui perſuadant qu'elle devroit en ſouffrir *bien d'autres*, ainſi qu'elle le diſoit elle-même dans les occaſions. Cette perſuaſion la tenoit ſi humiliée devant Dieu, qu'elle étoit presque toujours dans un profond ſilence, uniquement occupée de la prière, ne prenant part à rien, & ne témoignant aucun regret de ſe voir privée de toutes ſortes d'objets de conſolation, ſur-tout de la lecture qui étoit auparavant ſon inclination favorite, & ſon occupation la plus ordinaire dans ſes tems de loiſir.

ENFIN Dieu fit finir ſon exil de la manière ſuivante. Le 23. Mai 1691. (qui étoit l'anniverſaire du jour qu'elle étoit tombée malade il y avoit quatre ans) il lui vint un Eréſypèle, qui rentra bien-tôt à cauſe de la fièvre. M. Euſtace (l'un des Confeſſeurs) lui donna le 26. le ſaint Viatique & l'Extrême-Onction. Madame la Ducheſſe de Lesdiguières vint le 28. à Port-Royal & paſſa à ſa chère Tante, qui le 3. Juin (jour de la Pentecôte) entra dans l'agonie ſur les ſept heures du matin, & mourut l'après-midi, ayant ſouffert ces derniers jours tout ce que l'on pouvoit ſouffrir, & dans toutes les parties de ſon corps. Elle fut enterrée le 5. Juin dans le bas côté, ou l'aile gauche

* C'étoit Madame la Ducheſſe de Lesdiguières (Paule Marguerite Françoiſe de Gondi) dont le fils, qui eſt mort jeune, a été élevé par M. Dragerville neveu du célebre M. Hamon Médecin de Port-Royal.

ne du Chœur. Elle étoit dans la soixante & seizième année de son âge, & la cinquantième de sa Profession.

IX.

Relation de la vie & des vertus de la Sœur Marie de S. Gabriel DE LA BARRE*, *qui fit Profession à Port-Royal vers* 1640. *Par la Mère Angelique de S. Jean* ARNAULD.

1. Premieres sentimens de la S. de la Barre.

MA Sœur Marie de S. Gabriel étoit du Pays du Mans, fille d'un habile sculpteur, nommé de la Barre, qui avoit huit enfans. Celle-ci dès sa jeunesse fut toujours portée à la vertu, & elle avoit inclination de se donner à Dieu. Mais n'ayant pas assez de bien pour se faire Religieuse, elle ne s'en occupoit point. Du reste elle ne laissoit pas d'aimer à être propre & en mise, comme les autres filles du monde.

IL arriva qu'un Conseiller veuf, qui pensoit à se remarier, pour avoir une femme qui eût soin de lui, trouvant dans cette fille toutes les bonnes qualités qu'il souhaitoit, la fit demander à son père, qui ne voyant rien de plus avantageux pour sa fille qu'une telle affaire, lui en parla aussitôt. Elle n'en fut point touchée du-tout: elle déclara au contraire à son père qu'elle avoit dans le cœur des sentimens tout opposés, & qu'elle n'écouteroit mais aucune proposition de mariage. Il s'en fâcha fort, & ne se rebuta point néanmoins, non plus

* C'est celle dont il a été parlé ci-devant Tome III. pp. 311. 314. suiv.

plus que ce Conseiller; & pendant plus d'un a employa toutes sortes de moyens pour tâche la gagner. Enfin il arriva un jour que cette entendant la Messe à dessein d'y communier, vit dans la même Eglise le Conseiller qui la c choit; tout-d'un-coup elle se sentit poussée, envoyer dire par une personne, qui lui alla p de sa part, qu'elle alloit communier à de de demander à Jésus-Christ, qu'il lui fît la g de persévérer en viduité. Je ne sçais point q réponse il fit à ce message; mais ce qui fut effectif, c'est qu'au bout de deux ou trois jo fit dire à cette fille que Dieu l'avoit écou qu'il ne penseroit plus ni à elle, ni à pas un tre, renonçant au mariage pour toute sa vie.

III. Elle consolt Port-Royal.

APRE'S que Dieu l'eut délivrée de cette t tion, où il l'avoit si puissamment soutenue, sa ce acheva ce qui dépendoit d'elle pour faire sir le dessein qu'il lui avoit donné depuis si tems de se faire Religieuse. Elle prenoit po conduite l'avis de quelques Pères de l'Oratoir entre ceux-là elle eut le bonheur de tombe tre les mains du Père Jean-Baptiste Gault, fut depuis Evêque de Marseille, & qui est en si grande odeur de sainteté; lequel la cou quelque tems, & à qui elle fit sa confession ; ralc. Ce ne fut pas néanmoins par lui, mai un autre Père de l'Oratoire qu'elle eut conno ce de Port-Royal & de la charité de la Mère gelique, qui ne cherchoit que les biens de & la bonne volonté dans les filles qui se pr toient à la Religion. Elle vint donc la trou mais par malheur la Mère Angelique, qui n' pas changé de sentiment, avoit changé pour de direction; & le Prélat *, a qui elle avoit à-fait abandonné sa conduite & celle de sa son, n'approuvoit pas les règles d'un si grand

* C'étoit M. l'Evêque de Langres.

intéressement, & ne vouloit plus qu'elle reçût de filles sans dot. Comme elle s'étoit imposé une loi de lui obéir, elle ne pouvoit plus satisfaire sa charité de cette manière. Mais au lieu de recevoir ces pauvres filles, elle les addressoit, ou les élevoit, pour les envoyer à l'Abbaye de Maubuisson, où la Mère Marie des Anges Suireau étoit pour lors Abbesse, & qui, ayant été formée par la Mère Angelique, avoit conservé ce desintéressement & cette charité si pure qu'elle lui avoit vu exercer dans Port-Royal.

III. Elle y entre: pour quoi elle en sortit.

La Mère Angelique reçut donc ma Sœur Marie de la Barre à cette condition, de l'envoyer à Maubuisson quand elle auroit été formée dans le Noviciat de Port-Royal: à quoi elle ne fit point de difficulté pour-lors, mais dans la suite elle y eut une si extrême repugnance, qu'elle ne put s'empêcher de la témoigner à la Mère Angelique. Elle n'eut pas eu beaucoup de peine à obtenir d'elle de demeurer à Port-Royal: mais cela se passoit dans le tems où la Mère Angelique cessoit d'y avoir aucun pouvoir; parce que c'étoit alors qu'elle se démit de l'Abbaye, & aussi-tôt après qu'on eût fait une élection *. Les personnes, qui avoient le plus de pouvoir dans le gouvernement du Monastère †, ne pensèrent qu'à le décharger de plusieurs pauvres filles que la Mère Angelique y retenoit par charité. Celle-ci eut été du nombre de ces personnes dont on se fût déchargé, sans la rencontre qui arriva alors. Madame de Longueville ayant désiré avec tant d'ardeur que Madame le Maître voulût bien prendre soin de l'éducation de Mademoiselle sa fille unique, comme on l'a vu dans sa vie §, l'une des conditions que demanda Madame le Maître pour y consentir, fut qu'elle auroit une femme de chambre pour Mademoi-

* Vers le mois d'Août 1670.
† Les Mères du Tard & M. de Langres.
§ Tome III. pp. 311. 314.

moiſelle de Longueville, en qui elle pût prendre une confiance toute entière, & dont elle fût aſſurée comme d'elle-même, dans le tems où elle ne pourroit pas être auprès de cette petite Princeſſe. Madame de Longueville ne demandoit rien davantage ; & lui en laiſſa abſolument le choix.

On crut que ma Sœur Marie de la Barre y ſeroit très-propre; mais quand on lui en parla, elle y eut une extrême oppoſition; & ayant commencé à goûter la douceur du repos de la vie Religieuſe qu'elle avoit ſi long-tems ſouhaitée, le monde & la Cour lui paroiſſoient comme un enfer. Comme elle ne pouvoit être ébranlée dans ſa réſolution que par un ſeul endroit, Madame de Longueville lui promit, que ſi elle vouloit être dix-huit mois auprès de Mademoiſelle ſa fille, elle lui donneroit deux mille écus pour ſe faire Religieuſe à Port-Royal. Elle ſe rendit ſur cette eſpérance, & elle ſervit Mademoiſelle de Longueville ſix ans au-lieu de dix-huit mois, avec tant de fidélité, de ſoin & d'addreſſe, que quelque effort qu'elle fit continuellement pour obtenir ſon congé, on ne lui accorda point. Cependant au bout de ce terme, non ſeulement Madame de Longueville, qui lui avoit promis deux mille écus, ne lui laiſſa par ſon teſtament que deux mille livres, mais même depuis ſa mort (arrivée en 1637.) on ne lui donna rien du tout, & elle revint à Port-Royal auſſi pauvre qu'elle en étoit ſortie.

IV. Elle revient à P. R.

Mais elle retrouva cette Maiſon beaucoup plus riche qu'elle ne l'avoit laiſſée, parce que la conduite de M. de S. Cyran, par qui la Mère Angelique ſe gouvernoit alors, avoit ajouté la lumière à l'ardeur de la charité que cette grande Supérieure avoit toujours eu pour recevoir, ſans aucune vue d'intérêt humain, toutes les filles que Dieu lui addreſſoit. Elle apprit de M. de S. Cyran, que ce qu'elle n'avoit pratiqué que par un inſtinct de la grace juſqu'alors, étoit fondé ſur des règles con-

intéressement, & ne vouloit plus qu'elle reçût de filles sans dot. Comme elle s'étoit imposé une loi de lui obéir, elle ne pouvoit plus satisfaire sa charité de cette manière. Mais au lieu de recevoir ces pauvres filles, elle les addressoit, ou les élevoit, pour les envoyer à l'Abbaye de Maubuisson, où la Mère Marie des Anges Suireau étoit pour lors Abbesse, & qui, ayant été formée par la Mère Angelique, avoit conservé ce desintéressement & cette charité si pure qu'elle lui avoit vu exercer dans Port-Royal.

III. Elle y entre: pourquoi elle en sortit.

La Mère Angelique reçut donc ma Sœur Marie de la Barre à cette condition, de l'envoyer à Maubuisson quand elle auroit été formée dans le Noviciat de Port-Royal: à quoi elle ne fit point de difficulté pour-lors, mais dans la suite elle y eut une si extrême repugnance, qu'elle ne put s'empêcher de la témoigner à la Mère Angelique. Elle n'eut pas eu beaucoup de peine à obtenir d'elle de demeurer à Port-Royal: mais cela se passoit dans le tems où la Mère Angelique cessoit d'y avoir aucun pouvoir; parce que c'étoit alors qu'elle se démit de l'Abbaye, & aussi-tôt après qu'on eût fait une élection *. Les personnes, qui avoient le plus de pouvoir dans le gouvernement du Monastère †, ne pensèrent qu'à le décharger de plusieurs pauvres filles que la Mère Angelique y retenoit par charité. Celle-ci eut été du nombre de ces personnes dont on se fût déchargé, sans la rencontre qui arriva alors. Madame de Longueville ayant désiré avec tant d'ardeur que Madame le Maître voulût bien prendre soin de l'éducation de Mademoiselle sa fille unique, comme on l'a vu dans sa vie §, l'une des conditions que demanda Madame le Maître pour y consentir, fut qu'elle auroit une femme de chambre pour Mademoi-

* Vers le mois d'Août 1630.
† Mères du Tard & M. de Langres.
§ III. pp. 311. 314.

X.

Relation de la manière dont Dieu attira à lui les deux Demoiselles BERNARD, *dont l'aînée fut Religieuse à Port-Royal sous le nom de la Sœur Marie de S. Louïs. Par M.* LE MAÎTRE *.

I. Parens des Demoiselles Bernard.

MA Sœur Marie de S. Louïs fut fille de M. Bernard, après la mort duquel sa femme demeura chargée de trois enfans, deux filles & un fils. Ces deux filles furent cette Marie l'aînée, & Catherine sa cadette. Le fils est M. Bernard prémier Commis de M. Fouquet, Procureur-général & Surintendant des Finances.

II. Elles connoissent la M. Agnès.

MARIE étant âgée de dix-huit ou dix-neuf ans avoit eu dessein d'être Religieuse; mais cela se passa, & elle demeura toujours avec Madame sa Mère, qui ne se pouvoit résoudre à la marier, voulant toujours l'avoir avec elle parce qu'elle l'aimoit passionnément. Mais Dieu qui la vouloit tirer du monde fit qu'en 1653. la Mère Agnès, qui avoit été Supérieure au Tard de Dijon durant six ans, revenant à Paris avec ma Sœur Claire sa propre sœur, la Sœur Angelique de Sainte Agnès & deux Converses, Madame de Ligny-Séguier, grande amie de Port-Royal, le sachant, l'alla trouver à quinze ou vingt lieues de Paris, & l'amena en Brie chez sa sœur qui étoit mariée à M. de Chenoise, à Chenoise même, où Madame Bernard, qui

* [M. le Maître écrivit cette Relation sur le recit que lui en avoit fait la Mère Angelique de S. Jean à qui la Sœur Marie de S. Louïs l'avoit contée la veille de sa mort.]

qui y avoit une Maison de campagne, avoit envoyé peu de jours auparavant ses deux filles.

LORSQUE la Mère Agnès y fut arrivée & que Madame de Ligni lui eût déclaré qu'elle y demeureroit deux jours, la Mère Agnès y consentit pourvu qu'elle s'y établit en clôture dans une chambre où nul homme ne viendroit. Ce que Mesdames de Ligni & de Chenoise ayant approuvé, les deux petites Demoiselles Bernard s'offrirent de très-bonne grace à la Mère pour lui servir de Tourrières & lui apporter à manger. La Mère accepta volontiers cet offre, les voyant modestes, dévotes, & si délibérées.

PEU-après Dieu toucha le cœur de la cadette Catherine, qui pria la Mère de lui donner une place à Port-Royal, l'assurant qu'elle vouloit absolument se consacrer à Dieu. Mais l'aînée, Marie, ne se sentant pas touchée comme sa Sœur, dit à la Mère ces mêmes paroles: „ Mais moi qui „ ne sens pas à présent le même mouvement qu'el„ le sent, je vous demande que vous me gardiez „ seulement une place dans votre Maison; car „ j'espère que Dieu me fera la grace de m'y con„ duire un jour; & je vous supplie de le lui de„ mander pour moi." III. La cadette est touchée, & vient à P. R.

LA Mère Agnès étant venue à Paris, la cadette, Catherine Bernard, qui étoit âgée de vingt-deux ans, déclara son désir à Madame sa Mère, qui en fut fort affligée; parce qu'elle l'aimoit autant que l'aînée. Elle lui demanda sa permission en vain; & au bout de deux mois voyant que c'étoit inutilement, elle crut devoir suivre le conseil des Pères de l'Eglise, & se servir de la liberté qu'ont les filles, en venant un matin à Port-Royal où elle fut reçue, & mourut, comme je le dirai après avoir fait l'histoire de sa Sœur aînée.

CELA causa de tels mouvemens à Madame sa Mère qu'elle en fut malade à la mort, sans que jamais elle voulût pardonner à sa fille sa sortie du IV. On veut marier l'aînée, pour l'empêcher d'être Religieuse.

monde, ni lui donner ſa bénédiction. Marie, ſa fille aînée, étoit auprès d'elle la veillant ſans ceſſe; & comme elle étoit tendre, elle jugea que ſi elle ſe retiroit à Port-Royal comme ſa ſœur, ſa Mère en mourroit. D'un autre côté, ſa Mère l'en voulut empêcher en la mariant: ce qui arriva de la manière ſuivante. Un Gentilhomme de Brie voiſin de ſa terre, jeune & à marier, avoit une ſervante chez lui qui étoit recherchée en mariage par un valet de Madame Bernard. Cette ſervante le pria de vouloir s'enquerir lui-même de Madame Bernard quel étoit ce garçon: ce qu'il fit. Comme Madame Bernard le vit ſage & d'un eſprit aſſez ſimple & propre à ſe laiſſer gouverner par une femme, elle, qui avoit ſouffert avec beaucoup de peine d'être dominée par feu M. Bernard ſon mari, crut que cet homme étoit bien propre pour ſa fille, voulant qu'elle fût maîtreſſe dans ſon ménage.

Cependant la fille qui avoit comme ſa Mère pour Confeſſeur le Père Lallemant, Jéſuite célèbre dans Paris pour les Confeſſions des Dames, le conſulta touchant le deſſein qu'elle avoit d'être Religieuſe & la peine qu'elle avoit de conſentir à ce mariage. Elle lui diſoit: „ Mon Père, on „ dit que nous ſommes obligés d'aimer Dieu de „ tout notre cœur & de toutes nos forces: or ſi „ on me marie, j'aimerai mon mari de toutes mes „ forces & plus que moi-même, comme j'aime „ ma Mère: ſi j'ai des enfans, je les aimerai encore plus que moi-même, car je ſuis ardente „ & violente dans mes amitiés. J'aime encore le „ bien furieuſement, & on m'accuſe tous les jours „ d'être avarieuſe. Comment penſez-vous que „ toutes ces différentes & violentes affections, „ qui ſont charnelles & humaines, ne partagent „ point mon cœur que je dois donner tout entier „ à Dieu?" A quoi il répondit que le monde ne lui étoit pas dangereux, qu'elle avoit le cœur bon & qu'elle aimeroit tout cela pour Dieu; la fai-

ſant meilleure qu'elle n'étoit en effet & la porter au mariage pour plaire à ſa Mère qu'il conſoloit. Mais la fille, voyant qu'il étoit ſi peu ſpirituel, ſe défia de lui & chercha quelque homme plus intelligent & plus à Dieu qu'elle pût conduire.

On lui indiqua un très-pieux Eccléſiaſtique de la Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois, nommé du Coſté, qui a été connu de Madame de Saint-Ange aujourd'hui Religieuſe à Port-Royal. Elle ſe de- En 1657.
roba à ſa Mère, & l'alla voir en cachette: elle lui expoſa ſes diſpoſitions; & il lui conſeilla de prier Dieu qu'il lui accrût ſon déſir d'être Religieuſe, & lui dit, que s'il le lui augmentoit elle ne devoit point héſiter à renoncer à tout mariage. Il fut ce qu'elle lui dit que ſa Mère avoit penſé mourir de regret de ce que ſa ſœur l'avoit quittée pour aller à Port-Royal, il lui dit qu'après avoir ſupplié & conjuré pluſieurs fois ſa Mère de la laiſſer aller en Religion, ſi elle réſiſtoit toujours, elle devoit préferer la volonté de Dieu, qui la vouloit Religieuſe, à celle de ſa Mère qui voudroit l'en empêcher, & qu'en ces rencontres il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Ce conſeil ayant conſolée & fortifiée Mademoiſelle Bernard, il arriva que ce Gentilhomme, qui avoit peut-être vue lorsqu'il vint voir Madame ſa Mère, la fit demander en mariage. Or Madame Bernard, qui avoit déſiré d'être la maîtreſſe dans ſon ménage, & qui comme nous avons dit l'étoit vue dominer fortement par feu M. Bernard ſon mari, ſouhaitoit à ſa fille un homme plus ſimple & de moins d'eſprit qu'elle, afin qu'elle fût la maîtreſſe. Elle le lui dit à elle-même, & la fit conſentir à ce mariage dont les articles furent accordés & ſignés.

Lorsque Ma Sœur Marie de S. Louïs ſe vit ainſi accordée un Vendredi, elle alla voir l'après-diné ce M. du Coſté & lui dit: „ Mon Père, je

„ suis perdue : je me suis laissé marier ; on m'a ac-
„ cordée ce matin avec un Gentilhomme qui est
„ de nos voisins à la campagne. Ma Mère crai-
„ gnant que je ne fasse comme ma sœur, me veut
„ retenir dans le monde ; & je n'ai pas assez de
„ force pour lui résister." A quoi ce bon Ecclésiastique répondit, que si elle vouloit être mariée, elle le seroit sans doute, mais que si elle vouloit toujours être Religieuse & que ce fût malgré elle qu'elle eut signé ces articles de mariage, il ne doutoit pas de la Providence de Dieu pour la tirer de cet engagement involontaire. Elle lui renouvella aussitôt les assurances de sa première résolution de consacrer sa virginité à Dieu, & le conjura de prier pour elle. Il lui promit de dire la Messe le lendemain Samedi à son intention, & de demander à la Sainte Vierge qu'elle l'affermît dans son dessein & rompît les liens de cette alliance. Il le fit, & elle de son côté pria beaucoup Dieu qui fit voir par un évènement merveilleux qu'il vouloit cette bonne ame pour soi, & que le monde ne lui pouvoit ravir de sa main celle qu'il avoit choisie de toute éternité pour être l'une de ses plus ferventes & de ses plus fidelles épouses.

V. Dieu fait rompre ce projet.

Madame Bernard voulant donner une connoissance particulière à son gendre futur du détail de ses affaires, écrivit à M. Bernard son fils une Lettre, où elle lui mandoit de lui parler de quelques Contracts de constitution de rente qu'elle vouloit donner pour le mariage de sa fille, mais de ne lui point parler de quelques autres affaires ; ajoutant qu'elle ne le connoissoit pas encore assez pour avoir une entière confiance en lui. Or comme ce Gentilhomme s'en alloit trouver M. Bernard son futur Beau-frère, il se rendit porteur de cette Lettre, & prit fort gaiement congé de sa future épouse. Il eût dans le chemin une telle envie d'ouvrir cette Lettre, qu'il ne put s'en empêcher ; & Dieu conduisit tellement son cœur qu'aussitôt qu'il lut

les ces paroles: *de lui cacher le reste de ses affaires parce qu'on n'avoit pas encore une pleine confiance en lui*, il entra en colère, & retournant sur ses pas il vint trouver Madame Bernard. Il lui fit des reproches de ce que lui voulant donner Mademoiselle sa fille, elle ne se fioit pas encore à lui; & il ajouta qu'il ne pouvoit souffrir un traitement si injurieux, & qu'il la prioit de ne plus penser à l'affaire commencée. Madame Bernard, qui étoit assez hautaine d'elle-même, écoutant ce discours lui témoigna qu'elle n'eût pas cru qu'il dût s'échapper de cette sorte, qu'elle étoit bien aise d'avoir reconnu son humeur, & qu'elle acceptoit de tout son cœur la rupture du mariage; & à l'instant elle entra dans son cabinet & prit les articles signés qu'elle déchira en sa présence devant sa fille. Aussitôt il prit congé de toutes les deux.

Ma Sœur Marie de S. Louïs, qui avoit été témoin de tout, ne l'eût pas plutôt vu sortir de la chambre qu'elle va aussitôt fermer la porte aux deux verrouils; & ensuite vient se jetter aux piés de sa Mère à genoux; & lui dit: „ Ma Mère, je vous „ suis infiniment obligée de ce que vous m'avez tiré „ des mains de Monsieur un tel: je n'en voulois point: „ Dieu ne veut pas que je sois sa femme. Je vous prie „ de demeurer toujours ferme; car je ne veux ni de „ lui, ni de qui que ce soit, pour mari." Sa Mère assurant que cette affaire étoit rompue pour toujours, une personne de la maison vint frapper à la porte, & s'étant fait ouvrir, dit à Madame Bernard que ce Gentilhomme se répentoit de ce qu'il avoit fait, & qu'il l'avoit conjuré de l'en venir assurer, & de lui permettre de venir demander pardon de sa faute; qu'il avoit un extrême regret de s'être échapé; qu'il la conjuroit d'oublier sa promptitude & de vouloir assurer le mariage qui étoit déjà commencé. Ce discours attendrit un peu la Mère, mais sa fille la pressant de lui tenir la parole qu'elle lui venoit de donner, de ne plus pen-

ser

fer à ce Gentilhomme pour être son gendre, elle déclara qu'elle ne pouvoit renouër ce que Dieu avoit rompu.

VI. Elle se retire enfin à P. R.

LA providence ayant agi si visiblement sur le cœur de la Mère & de cet homme pour délivrer Mademoiselle Bernard d'un mariage si prêt d'être compli, la grace de Dieu agit de nouveau dans le cœur de cette Vierge, pour lui faire recueillir le fruit de cette rupture, en se consacrant pour jamais à son service. Au bout de quelque tems, comme elle ne pouvoit plus demeurer dans le monde & chez Madame sa Mère, M. du Costé lui conseilla de le prier elle-même & par ses parens de lui permettre de se retirer à Port-Royal; & si elle ne pouvoit flêchir par cette voie, de se servir de celle que sa sœur avoit prise. Elle lui dit qu'elle le feroit, mais avec quelque peine néanmoins parce qu'elle avoit peur que Madame sa Mère qui avoit pensé mourir de la retraite de sa sœur ne mourût de la sienne. A quoi il lui répondit que peu de Mères en étoient mortes: que Dieu la consoleroit: qu'elle devoit le suivre puisqu'il l'appelloit si visiblement: que la voix d'un Dieu étoit préférable aux cris d'une Mère, & autres choses semblables, qui lui firent peu après exécuter son dessein, & venir à Port-Royal sans en avoir parlé à Madame sa Mère, qui se consola peu-à-peu de son absence, quoiqu'elle ne vouloit jamais venir à Port-Royal pour voir ses deux filles.

MAIS la cadette, qui étoit éminente en piété, étant tombée malade d'une maladie mortelle, dit à sa sœur, que si Dieu la tiroit à lui elle lui demanderoit qu'il adoucît le cœur de sa Mère & lui donnât des pensées plus chrétiennes que celles qu'elle avoit eu jusques alors. Cela arriva ainsi, car au bout de trois jours de la mort de cette sainte fille, dont je parlerai toute-à-l'heure, la Mère se trouva toute attendrie, vint voir ma Sœur

Ma

Marie de S. Louïs, lui avoua qu'elle étoit toute changée, & lui témoigna toujours depuis une vraie affection maternelle.

VII. Son caractere & sa mort.

MA Sœur Marie de S. Louïs fut des prémières filles que la Mère Angelique amena avec elle ici (à Port-Royal des Champs) en 1648. le 13. Mai. Elle fut toujours à l'Apoticairerie qu'elle entendoit fort bien. C'étoit une fille franche, douce, de grand cœur, qui contentoit tout le monde & de bouche & d'effets. Elle étoit tellement aimée que sa maladie & sa mort affligérent plus les Sœurs que celles de toutes les autres, qui moururent en même tems. Elle ne ſouhaitoit que de mourir, & ma Sœur Marguerite de Sainte Gertrude (du Pré) l'étant venue voir dans ſa dernière maladie, elle lui dit en riant, *vous diſiez que vous vous en iriez à Dieu devant nous, mais je vous préviendrai.* Elle n'aimoit point les fréquentes ſaignées des Médecins de la Faculté, & néanmoins elle ſe ſoumit à une ſaignée du pié que le Médecin lui ordonna la veille de ſa mort; & quoiqu'elle vit l'inutilité de ce remède, & qu'elle s'évanouit trois fois pendant que ſon ſang couloit, elle ne témoigna jamais aucune impatience de ſe voir dans une poſture contrainte qui la faiſoit beaucoup ſouffrir. Cependant elle crut qu'elle n'avoit pas accepté aſſez volontiers cette dernière pénitence, & elle s'en accuſa à ma Sœur Angelique de S. Jean Arnauld, Souprieure, qui la tira de ce ſcrupule. Ce fut à elle que ce jour-là elle conta toute ſon hiſtoire; & le lendemain une Sœur lui ayant dit qu'on étoit allé chercher M. de Saci, mon frère, pour recommander ſon ame, & qu'elle étoit venu à ſa dernière heure, elle dit: *Eh! bon.* Ce furent ſes dernières paroles, étant allée à Dieu une demie-heure après, le Jeudi 12. Avril 1657.

VIII. Remarques ſur deux Relig. qui moururent dans le même tems qu'elle.

LA Sœur, qui l'aidoit à l'Apoticairerie & qui l'aimoit extrêmement, la voyant tombée malade, dit à ma Sœur Angelique, que ſa bonne amie étoit frap

frappée à mort & qu'elle espéroit s'en aller a elle, quoiqu'elle se portât bien, témoignant pouvoir plus vivre sans elle. Deux jours a elle fut frappée, & mourut le Samedi suivant Avril. Elle avoit été Religieuse à Chaillemont la Mère Françoise *, aujourd'hui Religieuse Port-Royal; & depuis on l'associa à la Mai Elle étoit Sœur Converse, & se nommoit M de l'Annonciation (Sandoine.)

Il mourut encore cette même année, 165 Sœur Catherine de l'Assomption (Gaillard), Religieuse Converse, âgée de soixante & onz douze ans, qui étoit Religieuse depuis quar ans & des meilleures filles de toute la Mai Elle a fait trente ans de suite la cuisine à Par ici, avec un soin & un travail infatigables. Qu on lui disoit qu'elle ajoutât une nouvelle po pour les Messieurs de dehors, elle s'en rejoui avec sa compagne, lui disant que Dieu avoit a né un *nouvel Hermite*. Elle avoit une bonté & simplicité admirables. Dans sa dernière maladi lui prit un grand saignement de nez, où elle dit neuf ou dix palettes de suite; & après elle à M. de Saci: „ Mon Père quand je voyois „ ler ainsi mon sang, je disois: Hélas mon D „ si c'étoit pour votre service ou pour votre „ se que je le répandisse, je souhaiterois d'en „ ser jusqu'à la dernière goute, mais aussi-t „ me vint un scrupule de ce que j'avois fai „ souhait sans en demander permission à la „ re Prieure." La charité & l'amour de D faisoit souhaiter à cette bonne fille ce qu'un Evêque auroit pu souhaiter, mais son humili même tems la retenoit. Elle mourut le 4. Ju 5. heures du soir.

Pe

* De Sainte Claire Soulain, laquelle étant Cellerière en 1664 transportée chez les Ursulines du Fauxbourg S. Jacques, & mi dans la captivité le 15. Avril 1665.

POUR ma Sœur Catherine de S. Bernard, qui étoit sœur de ma Sœur Marie de S. Louïs, dès son enfance elle parut élue & choisie de Dieu, ayant commencé à se tourner vers lui dès le prémier usage de sa raison. Elle aimoit à entendre parler de Dieu, & tâchoit de pratiquer tout ce qu'on lui disoit de bon & qu'elle savoit lui être agréable; de sorte que dès ce tems-là elle commença à combattre l'inclination naturelle qu'elle avoit à la colère, & qui étoit si grande que quelque violence qu'elle se fit pour se moderer, elle a souvent été malade d'une colique furieuse, quand quelqu'un l'avoit contredite ou fâchée. Ce qui obligeoit ceux qui connoissoient son naturel en ce bas âge de la traiter doucement, pour éviter de la voir malade. Le soin, qu'elle a pris de rompre cette passion, la rendit depuis si douce & si bonne, que ceux qui l'ont fréquentée plus âgée n'ont pu jamais s'appercevoir qu'elle eût la moindre inclination à la colére.

12. Mademoiselle Bernard Incadette étoit disposée à la vertu dès sa jeunesse.

DÈS son bas âge, & tout le reste de sa vie, elle ne fut jamais curieuse en ses habits, se contentant toujours des moindres; & un des plaisirs de son enfance étoit de se revêtir sécrettement des pauvres habits des villageoises, & de les r'habiller des siens. Quand elle eut sept ans, elle se fut mettre à genoux devant Monsieur son père, le suppliant avec abondance de larmes de la mettre en Religion, pour éviter les péchés mortels qu'elle pourroit commettre en restant dans le monde, & elle demeura quelque tems sans se pouvoir consoler d'être en âge de pécher mortellement.

ETANT plus avancée en âge, elle devint remarquable en l'exercice de la charité, qui lui faisoit faire des actions fort au-dessous de sa condition, jusques à faire elle-même la lessive pour blanchir le linge du vacher de leur Maison, voyant qu'il en avoit trop peu pour se tenir nettement. Elle rendoit souvent les servantes dans leurs ouvrages, particu-

ticulièrement à faire le pain ; à quoi elle ſe re
ſi adroite, que Madame ſa Mère n'aimoit pour
dire que celui qu'elle faiſoit, ce qui étoit c
qu'elle cuiſoit presque tous les jours.

Elle avoit un ſoin extrême de tous les
meſtiques du logis, quand ils étoient mal
faiſant elle-même leurs lits, leurs bouillo
toute autre choſe dont ils avoient beſoin, avec
tant de ſoin & d'affection que s'ils euſſent été
frères. Entre ceux qu'elle ſervit ainſi, il y eu
Chartier de leur Maiſon, qui fut ſurpris par
petite vérole ſi étrange, que presque perſonn
l'oſoit approcher, pour l'infection extrême
ſon mal, hormis cette jeune Demoiſelle qui
rendit toutes ſortes de ſervices pendant ſa mal
Sa bonté envers ceux qui étoient en ſanté n'
pas moindre. Elle les ſoulageoit en toute
ſion, & ſupportoit leurs défauts qu'elle cou
de tout ſon pouvoir, aimant mieux prendr
tort ſur elle que de les voir maltraité.

Elle exerçoit la même charité envers le
trangers qui étoient pauvres, leur donnant tou
qu'elle pouvoit ſouſtraire en conſcience de ſa
ſon à l'inſu de Madame ſa Mère, ſoit du p
du bled, du bois ou autre choſe. Elle pri
jour une de ſes juppes pour en revêtir un de
filleuls, & l ui en fit elle-même une robe ; el
dit enſuite ſi adroitement qu'elle le fit approu
Madame ſa Mère, ſans le reſpect de laquelle
eut fait ſouvent des choſes ſemblables. Elle
queroit ſoigneuſement des malades d'alent
pour les ſervir & les panſer ; & elle faiſoit
d'une demie-lieue pour leur porter des rem
qu'elle leur faiſoit prendre elle-même. Mai
ſa Mère lui ayant donné quelques vaches,
les louoit à de pauvres femmes, leur en qui
le loyer en tout ou en partie avec grand
ſir, mais le plus ſécrettement qu'elle pouvoi
la réſerve de ſa ſœur aînée à qui elle ne ca

I

a, & à qui elle diſoit de bonne grace qu'elle manquoit jamais d'argent quoiqu'elle en donnât jours.

Son obéiſſance égaloit ſa charité, étant tou- rs prête à tout ce qu'on vouloit d'elle, ne con- diſant à rien quelque peine qu'elle y eût, com- il a paru quelquefois lorſque ſa ſœur, aſ- e, qu'elle reſpectoit comme ſa Mère, l'avertiſ- t de ne pas fréquenter quelques perſonnes mon- nes & vaines qui euſſent pu nuire à ſon innoc- nce. Elle ſe rendoit au moment à ſon conſeil, en qu'avec effort & violence; avouant avec antité de larmes qu'elle avoit peine à ſe ſéparer la communication des perſonnes qu'elle avoit aucoup aimées.

Le vacher de leur Maiſon en étant ſorti, Ma- me ſa Mère lui demanda en riant ſi elle garde- it bien les vaches. Elle l'accepta auſſi-tôt, & fit deux ou trois jours, ſans ſe mettre en peine s riſées qu'on en faiſoit.

X. Elle penſe à ſe faire Religieuſe.

La crainte que ſa Mère avoit que ces bonnes clinations ne la portaſſent enfin à ſe faire Reli- euſe, pour plaire davantage à Dieu qu'elle cher- oit uniquement dans toutes ſes actions, (ſa gran- fidélité à la grace ſuppléant au peu d'inſtruction elle avoit) fut cauſe qu'on lui ôta tous les li- es de devotion & qu'on ne lui laiſſa que des Ro- ans. Elle n'en voulut jamais lire, & aima mieux paſſer abſolument de lecture & ſouffrir cet en- il, que d'en faire de mauvaiſes & qui déplurſſent Dieu. Elle le prioit ſécrettement, & le plus ſou- nt qu'elle pouvoit, dans une chambre haute du gis. La choſe ayant enfin été découverte, Ma- me ſa Mère, après l'avoir bien grondé, s'empor- juſqu'à la frapper; dont Mademoiſelle Bernard s'offenſât point, bien qu'elle en jettât des lar- es. Elle dit depuis à ſa ſœur aînée, qui partici- oit à ſes devotions & à ſon ſécret, que ſa conſo- tion en cette occaſion étoit de lui avoir épargné

ce mauvais traitement qu'elle eût eu à souffrir si on ne s'en fût pas pris à elle.

TOUTES ces diligences & précautions ne purent pourtant empêcher, qu'étant choisie de Dieu pour un état plus haut, il ne lui donnât enfin le désir d'être Religieuse. Desorte qu'après avoir eu jusqu'à l'âge de vingt ans dans le simple but de plaire à Dieu, d'obéir à ses parens & d'édifier tout le monde, sans dessein d'aucune condition, elle fut inspirée de Dieu de faire choix de la Religion. Mais prévoyant les oppositions que feroit Madame sa Mère, elle se contenta de recommander cette affaire à Dieu sans le découvrir à personne. Un jour entre-autres, elle s'addressa à la Sainte Vierge, la suppliant avec grande instance de faire naître une occasion qui facilitât son dessein: en quoi elle semble avoir été exaucée; car peu de tems après la Révérende Mère Catherine Agnès de S. Paul (Arnauld) revenant de l'Abbaye de Tard, où elle avoit été Supérieure, passa par Chenoise où Mademoiselle Bernard étoit alors, & dont elle eut une grande joie. Elle fut donc aussitôt prier Madame de Chenoise de lui permettre de servir les Religieuses, qui venoient d'arriver, dans la chambre où elles se retiroient; & aux premières demandes qu'on lui fit en riant si elle vouloit être Religieuse, elle demanda place. La Mère Agnès la lui promit aussi-tôt, avec le nom de Catherine de S. Bernard qu'elle a gardé étant entrée, ce qui lui fut alors comme les arrhes de sa réception future. Pour entrer par avance en possession de cette place, elle laissa le service à sa sœur aînée, & s'assit à table pour manger avec les Religieuses comme étant déjà de leur Société; & elle les accompagna toujours, jusqu'à ce qu'elles partirent de Chenoise: ce qu'elle fit avec tant de gaieté, que tous ceux qui la virent prirent tout cela pour un jeu.

XI. Son entrée à Port-Royal: ses vertus.

DIEU lui ayant donné cette ouverture, elle ne per-

perdit point de tems, étant retournée à Paris, pour obtenir la place qu'on lui avoit promise. Ce qui ne lui fut pas fort difficile de la part du Monastère, les Religieuses qui l'avoient vue à Chevreuse ayant déjà parlé en sa faveur. Mais à l'égard de Madame sa Mère, il n'est pas aisé d'exprimer la peine qu'elle eut à l'y faire condescendre, & le courage avec lequel elle surmonta les oppositions qu'elle faisoit à son dessein. Elle n'en fut jamais venue à bout si elle n'eût pris la résolution de partir sans dire adieu, environ la mi-Carême (1636.) Elle commença aussi-tôt à combattre la repugnance que sa délicatesse & sa foiblesse naturelle trouvoient tant à la nourriture qu'aux autres pratiques de la Maison, qui lui furent fort pénibles au commencement. Elle avoit grande peine à se tenir à genoux, & au commencement elle s'asseioit souvent par foiblesse & lassitude. La Maîtresse des Novices l'en ayant avertie, elle s'en humilia aussitôt beaucoup, l'attribuant à paresse & négligence; & elle se contraignit depuis à demeurer à genoux, sans s'asseoir que rarement.

Cette promptitude à s'accuser & à avouër ses fautes lui est demeurée toute sa vie, donnant en toute occasion des marques de la très-basse estime qu'elle avoit d'elle-même. Un jour entre autres qu'elle avoit ouï lire à la Messe l'Evangile du Publicain & du Pharisien, la Maîtresse des Novices remarqua qu'elle pleuroit beaucoup, & ne sachant ce que se pouvoit être, elle lui demanda ce qu'elle avoit. A quoi elle répondit, en redoublant ses larmes, qu'elle ressembloit au Pharisien & n'étoit qu'une hypocrite. C'est le sentiment qu'elle avoit d'elle, bien que sa simplicité, sa sincérité & sa soumission aux Supérieurs témoignât tout le contraire. Aussi Dieu permettoit qu'ayant le cœur sur les lèvres, la moindre parole de ceux qui la conduisoient suffisoit pour appaiser son esprit dans les troubles que la confusion qu'elle avoit

avoit d'elle-même lui cauſoit; vivant par ce moyen dans une paix d'eſprit presque continuelle & dans une égalité, gaieté, & liberté d'humeur qui ne s'altéroient de rien, & forçoit inſenſiblement à l'aimer ceux qui l'ont vue tant en Religion que dans le monde, où ſa ſœur aînée s'eſt ſouvent étonnée de lui voir non ſeulement conſerver cette égalité d'humeur, mais d'allier à ſa gaieté, qui étoit grande, un ſilence & une retenue à parler qui la ſurprenoit; car elle ne parloit presque jamais que pour ſatisfaire & contenter les autres, & plûtôt pour ſe faire toute à tous que par divertiſſement.

On peut dire la même choſe de ſon entrée dans cette maiſon, où la même perſonne témoigne l'avoir vue plus libre à parler qu'elle n'avoit jamais été au monde: ce qui la rendoit un peu répréhenſible, & ſervoit comme de contrepoids à ſa vertu. Elle s'en humilioit beaucoup & en faiſoit pénitence de tout ſon cœur; quoiqu'à juger équitablement, & ſans prévention d'eſprit, ſa liberté à parler étoit plûtôt un effet de l'ouverture, de la bonté, de la franchiſe & de la ſincérité de ſon cœur, que de la diſtraction & de la légéreté de ſon eſprit; & de plus l'emploi où elle étoit lui en donnoit occaſion; car on l'occupoit presque toujours à ſervir les enfans ou les malades; & elle le faiſoit avec une affection & une tendreſſe non-pareille, n'épargnant aucun ſoin ni aucun travail pour les ſoulager. C'eſt ce qui excuſoit beaucoup ce petit défaut d'exactitude au ſilence; celles qui la voyoient agir ne pouvant douter que la charité, qui poſſédoit ſon cœur, ne remuât auſſi ſa langue en pluſieurs occaſions comme ſon corps, pour aſſiſter, compatir, & comme porter les infirmités d'autrui. Cela ſe jugeoit encore mieux par ſa promptitude à ceſſer de diſcourir au prémier ſigne qu'on lui faiſoit de ſe taire.

Elle a porté avec un grand courage de grandes & presque continuelles maladies, accompagnées d'ex-

es douleurs, ſans ſe repoſer jamais que preſſe néceſſité, rentrant incontinent après travail & le ſervice des malades, tant de e de nuit. Et comme on lui demandoit fois pourquoi elle ſe repoſoit ſi peu, elle ne c'étoit de crainte de rentrer dans ſon aupareſſe.

pureté de ſa conſcience ſe peut juger par lui arriva un peu avant ſa mort. Ayant été ſans ſujet par une Ancienne fort infirme & s'étant auſſi-tôt humiliée devant elle la Règle, voyant que cette pauvre Sœur ne pas ſatisfaite de ſon humilité, elle fut trou- Mère Angelique, & lui demanda ſi elle de- ommunier n'ayant pas obtenu pardon de cet-

XII. Elle meurt, étant encore que Novice.

oumiſſion à Dieu & à l'ordre de ſa Pro- a été extraordinaire. Elle demeura ici cinq ans ſans prendre l'habit, tant à cau- elle ne pouvoit obtenir le conſentement de ; que parce qu'on eut deſſein de la faire au Monaſtère du S. Sacrement, où les Su- la jugeoient propre, & dont elle revint par le même ordre qu'elle y étoit allée, mettre en peine de prendre l'habit; atten- ix le tems ordonné de Dieu, & qu'il fit ſa volonté aux perſonnes dont elle dé- Elle vivoit cependant dans la même ie aux règles que ſi elle eût été Profeſſe; elle l'eût été en effet long-tems avant ſa ces empêchemens qui ne venoient pas Durant ce tems-là la Maîtreſſe des Novi- emandoit quelquefois ſi elle ne s'ennuyoit ttendre ſi long-tems. A quoi elle répon- étonnement: *Moi, ma Mère, d'être Ne- ſuis pas encore convertie.* Cette ſoumiſ- venoit pas d'indifférence pour la Religion: oit avec ardeur & le témoignoit encore ſes actions que par ſes paroles. Une fois,

qu'on lui demandoit ce qu'elle eût fait si on l'eût renvoyé du Monastère, elle répondit qu'elle se fût prosternée à la porte jusqu'à ce que sa persévérance eût contraint les Religieuses à la faire rentrer.

Mais cela parut bien davantage quand elle apprit que Madame sa Mère espéroit de la faire sortir la cinquième année de son entrée: car elle s'en saisit si fort qu'elle en demeura malade d'une colique à laquelle elle étoit sujette; mais qui fut si violente cette dernière fois qu'elle en mourut en trois jours, après avoir reçu tous ses Sacremens, & témoigné durant le plus fort de son mal beaucoup de patience & d'amour pour Dieu. Elle ne pensoit qu'à lui dans le plus fort de ses douleurs qui étoient dans une violence excessive. La Mère Abbesse étant auprès d'elle le jour qu'elle mourut, elle lui dit avec un grand sentiment: *Oh! que j'aimerai Dieu quand il m'aura délivré de si étranges douleurs!* Le Confesseur, qui avoit ouï sa Confession générale, témoigna publiquement après sa mort qu'il la croyoit bienheureuse, étant toujours demeurée dans l'Innocence; & que sa mort étoit devant Dieu comme celle d'un martyr, parce qu'outre les douleurs excessives qu'elle avoit souffertes, elle n'étoit tombée malade que de regret de voir que le monde avoit encore quelque prétention sur elle. Elle mourut le 30. Janvier 1641. Le changement de Madame sa Mère, arrivé depuis sa mort, fut une marque visible de la puissance de ses prières auprès de Dieu, comme on l'a dit ci-devant.

XI.

Relation abrégée de la vie de la Mère Agnès de Sainte Thècle RACINE, *qui en* 1648. *fit Profeſſion à Port-Royal, & en fut dans la ſuite ſucceſſivement Prieure & Abbeſſe pendant quinze ans.*

LA Mère Agnès de Sainte Thècle étoit fille de M. Jean Racine, Contrôleur du grénier à Sel de la Ferté-Milon, & de Madame Marie Moulins. Elle vint au monde le 30. Août 27. Comme elle avoit une Tante Religieuſe à t-Royal, on la mit en ce Monaſtère dès ge de neuf ans, pour y être élevée dans la pié-. Ce fut ainſi qu'elle quitta le monde avant e de l'avoir connu. Dans ſon enfance M. l'Ab- de S. Cyran lui donna ſouvent ſa bénédiction, Il fit pluſieurs fois ſur ſon front le ſigne de la oix; à quoi elle attribua dans la ſuite les graces e Dieu lui fit. I. Naiſſance de la Mère Racine : ſon éducation à P. R. Cl. devant Rel. XV.

ELLE profita tellement des ſoins qu'on prit d'el & des inſtructions qu'on lui donna, qu'à me- re qu'elle crût en âge, on vit ſa vertu s'aug- enter, principalement ſon amour pour l'obéiſſan- & pour la pauvreté. Lorſqu'elle eut vingt s, elle n'héſita point ſur le parti qu'elle devoit endre: elle demanda l'habit de la Religion, 'on lui donna le 21. Janvier 1647. Comme el- paſſa l'année de ſon Noviciat avec une grande fer- II. Profeſſion & ſa vertu.

M. Fontaine inſinue (p. 100. du TOme I. de ſes Mémoires) elle ne vint à Port-Royal qu'après la retraite de M. le Maître à Ferté-Milon, en 1639. Mais l'épitaphe de la Mère Racine dit elle y entra âgée de neuf ans, c'eſt-à-dire en 1646.

ferveur, on la fit Professe le 26. Janvier 1648. Depuis le moment qu'elle se donna à Dieu, elle marcha en sa présence avec une si grande plénitude de cœur que jamais elle ne s'est retournée vers la créature. Cependant elle cachoit ses vertus sous l'apparence d'une grande simplicité.

III. Elle perd sa Mère: ses dispositions pendant la persécution.

DIEU lui fit la grace de voir en 1662. * sa Mère mourir très-pieusement à Port-Royal de Paris, après avoir rendu tous les services dont elle étoit capable à Port-Royal des Champs, où elle s'étoit retirée il y avoit quelques années. Mais cette privation ne fut pas la seule que Dieu voulut faire porter à la Sœur Agnès de Sainte Thecle: elle vit bientôt, par une suite de la persécution qu'on suscita au Monastère de Port-Royal à l'occasion de la Signature, ses Mères spirituelles, à qui elle étoit extrêmement attachée, enlevées & dispersées. Mais sa foi lui fit tirer avantage de cette épreuve; car elle dit à la Mère Agnès (lorsque M. l'Archevêque vint exercer cette violence †) qu'elle avoit toujours eu de la confusion en lisant dans l'Evangile: *Ecce nos reliquimus omnia*, [voilà que nous avons laissé toutes choses;] parce qu'il lui sembloit qu'elle n'avoit rien laissé, ayant eu l'avantage de posséder dans la Religion celle qu'elle auroit eu plus de peine à quitter (savoir sa Mère) & ayant de plus trouvé dans la charité de la Maison, & dans la personne des autres Mères, au delà de tout ce qu'elle auroit pu jamais espérer; mais qu'elle commençoit alors à respirer, par l'espérance qu'elle avoit de participer à la recompense que Jésus-Christ promet à ceux qui laissent quelque chose pour le suivre, puisqu'il lui faisoit la grace de quitter pour lui tout ce qu'elle avoit de plus cher.

Matth. XIX, 27.

CEPENDANT Dieu fut sa force pendant dix mois

* Le 18. Août: voyez le Nécrologe.
† Le 26. Août 1664.

is que dura cette épreuve. La délicateſſe de
onſcience, & l'amour qu'elle avoit pour la vé-
, ne lui permirent pas de ſe prêter à rien de
qu'on exigea pour la Signature du Formulaire,
rement que les autres Religieuſes de Port-
yal, qui malgré les menaces & les mauvais trai-
ens qu'on leur fit demeurèrent fermes. Elle
comme elles à Port-Royal des Champs au
mencement de Juillet 1665. avec d'autant plus
joie, que Dieu y voulut alors réünir les Mères
avoient été diſperſées & renfermées en divers
naſtères.

IV. Elle eſt Cellerière de P. R. des Champs, & enſuite Prieure.

PRE`S la paix, la Sœur Agnès de Sainte Thè-
qui n'avoit juſqu'alors occupé que des char-
inférieures, fut établie Cellerière, emploi
t elle s'acquitta pendant un grand nombre d'an-
s avec beaucoup de capacité. Sa vertu & ſon
ite la firent juger enſuite capable de remplir
place plus conſidérable. La Mère Marie de
te Magdeleine du Fargis la choiſit pour ſa
eure le 14. Février 1684. & elle remplit cette
e pendant ſix ans. Le 31. Mai 1687. elle eut
onſolation de voir mourir avec grande piété ſa
e, qui avoit fait Profeſſion à Port-Royal le
Juillet 1678.

V. On la fait Abbeſſe. Sa conduite.

A Mère du Fargis ayant achevé ſon ſecond
nnal en 1690. on élut pour Abbeſſe la Mère
és de Sainte Thècle Racine, qui répandit beau-
de larmes, & fut dans une grande ſurpriſe,
qu'on lui
onnoître le choix de la Comu-
qu'elle ne croyoit
cette charge. Sa
te que pleine de
, à qui elle ne ceſ-
nirables de pieté,
time aux exer-
de Abbeſſe aux
Ce fut en cette
re 1694. le
cuil

cœur de M. Arnauld, décédé le 8. Août précédent à Bruxelles. Il fut apporté à Port-Royal des Champs, ſelon le déſir qu'il avoit témoigné dans ſon Teſtament, par M. Erneſt Ruth d'Anconne de Bruxelles.

VI. Sa mort après celle de ſon neveu.

Le 5. Février 1699. la Mère Agnès de Sainte Thècle s'étant dépoſée, la Mère Boulard ſa Prieure fut élue Abbeſſe. Peu de tems après (le 21. Avril) elle eut la conſolation de voir mourir, dans de grands ſentimens de pénitence, M. Racine (l'Academicien) ſon neveu, dont le corps fut apporté à Port-Royal des Champs. L'année ſuivante, Dieu l'appella elle-même à lui le 29. Mai 1700. pour couronner enfin ſes vertus. Elle étoit âgée de ſoixante & quatorze ans, dont il y en avoit plus de cinquante-trois qu'elle étoit Religieuſe.

XII.

Relation touchant les Sœurs Magdeleine de Sainte Melthide & Anne de Sainte Thècle THOMAS.

1. Entrée des Sœurs Thomas à P. R. Mort de la cadette.

M. Thomas, Seigneur du Foſſé & Maître des Comptes à Rouën, ayant été connu par le miniſtère de M. l'Abbé de S. Cyran, mit deux de ſes filles au Monaſtère de Port-Royal. Lorſqu'elles furent en âge de choiſir un état, elles s'y conſacrèrent à Dieu toutes les deux. La cadette, qui ſe nomma Sœur Anne de Sainte Thècle, ne vecut pas auſſi long-tems que ſa Sœur dans la Religion. Elle mourut dix ou douze ans après ſa Profeſſion (dans le tems de la perſécution) le 2. Juillet 1661. avec une piété admirable, s'of-

s'offrant à Dieu comme une victime pour toutes ses Sœurs, qu'elle laissoit accablées d'affliction & menacées tous les jours de nouveaux malheurs.

II. Conduite de P. R. dans la reception des filles.

AVANT que de parler de ce qui est arrivé à sa Sœur, qui prit le nom de Sainte Melthide, on ne sauroit s'empêcher de transcrire ici ce que M. du Fossé a écrit du merveilleux desintéressement de Port-Royal, & de la manière dont on avoit coutume de recevoir les filles à la Profession Religieuse. „ Jamais, dit-il, les vues humaines n'entroient en considération. Ni la naissance, ni les „ grands biens, ni le credit des parens, ni les „ avantages ou les défauts corporels, ne pouvoient être des motifs pour recevoir ou pour refuser les filles qui se présentoient. On s'attachoit uniquement à examiner devant Dieu, autant qu'il étoit possible, si elles avoient vocation, non seulement pour la Religion en général, mais encore pour la Maison où elles vouloient entrer; c'est-à-dire si elles avoient un „ vrai fond de piété & de bonne volonté; si elles venoient avec un désir sincère de se dépouiller „ de tout esprit propre; si elles haïssoient véritablement le monde, si elles aimoient la dernière „ place dans la Maison du Seigneur, si elles avoient de la solidité & non de la légèreté, n'y „ ayant rien de plus à craindre que ces roseaux agités dans le désert par tous les vents, dont Jésus-Christ a parlé. Pour ce qui est des foiblesses, qui ne viennent point d'un mauvais fond, „ jamais Maison n'a été plus remplie de charité „ pour les supporter; parce qu'on y supposoit „ comme une vérité très-constante, que les personnes, qui sont foibles de cette sorte & qui „ s'humilient de leurs foiblesses en tâchant de se „ corriger, sont souvent plus agréables à Dieu, „ que celles qui ont une plus grande force, & qui [illegible] en danger de ne pas se glorifier dans le „ Seigneur, mais dans elles-mêmes. Quand donc

„ on croyoit découvrir des marques de vocation „ dans une fille, la Maiſon ſe tenoit heureuſe de „ pouvoir l'admettre ſans conſidérer ſi elle avoit „ de l'argent ou ſi elle n'en avoit point, recevant „ comme de la main de Dieu celle qu'on avoit „ ſujet de croire qu'il envoyoit."

VII. Profeſſion de Mlle Thomas l'aînée: deſintéreſſement de la Mère Angelique.

TELLE fut toujours la conduite de Port-Royal dans quelque embarras qu'on s'y trouvât quelquefois pour le temporel, comme lorsque Mademoiſelle Thomas l'aînée y fut reçue. Toutes les Sœurs lui ayant donné leurs voix, la Mère Angelique alors Abbeſſe avertit M. ſon Père, qui étoit venu faire un voyage à Paris, du jour de ſa Profeſſion, ſans lui parler ni d'argent ni de penſion. M. Thomas ne put s'empêcher de lui témoigner ſa ſurpriſe, mais cette digne Abbeſſe le pria de ne s'embarraſſer de rien, mais de ſonger ſeulement à ſe réjouir du bonheur de ſa fille. Plus il étoit généreux, plus cette manière le charma; non qu'il voulût ſe diſpenſer de faire ce qu'il devoit pour ſa fille, mais parce que comparant cette conduite avec tant d'autres Monaſtères qu'il connoiſſoit, il ne pouvoit ſe laſſer de louër Dieu de la grace qu'il lui avoit faite, de découvrir une Maiſon où Dieu étoit ſervi d'une manière digne de lui, en eſprit & en vérité, ſelon l'Evangile. M. du Foſſé, de qui l'on tient ces particularités, ajoute, que M. ſon Père ſe hâta d'emprunter mille écus, qu'il vint auſſi-tôt apporter à Port-Royal où on les reçut comme une aumône, & qu'il voulut s'engager par contract à une penſion de cent écus envers la Maiſon. Ce qui fait (dit M. du Foſſé) que ſi les Maiſons Religieuſes ſont dans un véritable eſprit de deſintéreſſement & de pauvrété, les parens des filles, qui veulent s'y engager, n'en ſont que plus obligés de s'acquitter pleinement de leur devoir. Cependant la Sœur Magdeleine de Sainte Melthide fit Profeſſion le 28. Octobre 1648. après avoir été plus de deux ans au Noviciat; car elle avoit pris

pris l'habit le 22. Juillet 1646. âgée de dix-huit ans.

IV. Caractère de la Sœur Melthide, elle signe le Formulaire.

Cette Religieuse étoit une fort bonne fille, fort humble & pleine de charité. Mais elle manquoit un peu de cette force & de cette fermeté d'ame, qui s'accorde fort bien avec l'humble simplicité du Christianisme. Aussi la Mère Agnès, à qui elle avoit donné toute sa confiance après la mort de la Mère Angelique, ayant été enlevée de Port-Royal où étoit la Sœur Melthide, cette fille se laissa surprendre par la subtilité des raisonnemens de M. de Perefixe & de M. Chamillard, & elle signa le Formulaire le 15. Octobre 1664. éblouie, pour-ainsi-dire, par l'éclat de la dignité Episcopale de son Supérieur, qui lui disoit mille choses pour lever ses doutes & lui faire voir un grand péché dans le refus de la Signature qu'il lui demandoit *. Ce ne fut à la vérité qu'avec une peine extrême qu'elle signa, & elle déclara en même tems, que c'étoit à condition qu'on ne lui parleroit jamais de condamner ses Mères & ses Sœurs, & que si on lui en parloit elle effaceroit son nom.

Le même jour, M. Chamillard la fit venir au Parloir, pour lui témoigner son extrême joie de ce qu'elle avoit fait; & il lui demanda si elle ne vouloit point se confesser pour communier le lendemain, qui étoit le jour de l'Octave de S. Denis; comme si toute la bonne disposition à communier consistoit à signer une chose dont on n'a point connoissance, ainsi que cette fille venoit de faire. Cependant elle lui dit qu'elle avoit l'esprit trop agité, & qu'elle différeroit jusqu'à la Fête de S. Simon & S. Jude, qui étoit le jour anniversaire de sa Profession. M. Chamillard lui témoigna qu'il étoit fâché qu'elle voulût se priver si long-tems d'un si grand bien; & il ajouta qu'elle devoit beaucoup

* Voyez (dans le Vol. in 4.) les *Lettres* pp. 50. & suiv.

coup estimer la grace que Dieu venoit de lui faire, & que c'étoit une des plus grandes qu'il lui eût peut-être jamais faites. Sur-quoi elle ne lui fit aucune réponse, n'étant pas de son sentiment; car quoiqu'elle doutât si elle avoit offensé Dieu, n'ayant eu, ce lui sembloit, aucune vue humaine en signant, elle crut toujours que ses Sœurs qui étoient demeurées fermes étoient beaucoup plus heureuses qu'elle.

V. Elle se retire. Les trois jours suivans elle fut dans des peines presque continuelles, & des irrésolutions qui la mettoient dans la dernière angoisse. Lorsque le Chamillard & la Mère Eugénie de la Visitation la congratuloient sur ce qu'elle venoit de faire, comme sur une des plus grandes graces qu'elle eut reçue en sa vie, elle se pleuroit elle-même comme ayant manqué de fidélité à Dieu. Enfin le Seigneur lui fit bien-tôt connoître la faute qu'elle avoit faite, en se séparant de ses Sœurs dans une affaire de cette importance, sans avoir fait toutes les réflexions qu'elle auroit dû sur toutes les choses qui s'étoient passées jusqu'alors.

Elle écrivit donc à M. l'Archevêque le 29 Octobre, que depuis qu'elle avoit signé entre ses mains & par son commandement, elle s'étoit trouvée en état de dire que son péché avoit été, non pas devant elle, mais contre elle, & qu'ainsi ne pouvant plus résister au mouvement de sa conscience, qui la pressoit continuellement de reconnoître sa faute, elle se prosternoit à ses piés pour le supplier d'avoir pitié d'une personne, qui étoit tombée dans un état digne de compassion par un désir inconsidéré de se rendre à ce qu'il souhaitoit d'elle. „ Vous ne pouvez pas, Monseigneur, „ (ajoutoit-elle) m'accuser à l'avenir d'entêtement „ & de desobéissance, puisque ma soumission pour „ votre Grandeur m'a réduit dans la dernière mi„ sère. J'ose esperer, que mon exemple servira „ à exciter votre compassion sur mes Sœurs, puis„ qu'il

qu'il est certain que, si je pouvois vous exprimer l'état où cette Signature m'a reduite, vous les exhorteriez plutôt à ne le point faire que de le leur ordonner sous de très-grandes peines; & vous avoueriez qu'elles ont bien raison de préférer la paix de leur conscience, qui est un trésor dont je sens le prix depuis que je l'ai perdu, à tous les maux & à toutes les peines extérieures."

Le même jour elle lut devant toute la Communauté la Retractation qu'elle venoit d'envoyer à M. l'Archevêque *, & il fut dressé un Procès-verbal de ce qui se passa en cette occasion. On y voit que la Mère Eugénie fit ce qu'elle put pour interrompre la Sœur Melthide: qu'ensuite les Religieuses chantèrent en action de graces au Chœur un *Te Deum*, que la Mère Eugénie essaya en vain de faire cesser en frappant des mains; après quoi elle sortit avec ses filles, dont quelques unes dirent, que les Religieuses de Port-Royal faisoient comme les démons qui se réjouissent de la perte des ames; mais on leur fit observer que les démons ne rendoient pas graces à Dieu. †

M. l'Archevêque ayant appris le changement de la Sœur Melthide, témoigna une grande colère. M. Chamillard en fut aussi très-fâché; & ayant fait venir cette Religieuse, il voulut lui persuader qu'elle ne devoit pas se retracter, n'ayant rien fait de mal. Mais elle lui soutint qu'elle avoit agi contre sa conscience, & qu'après les prémiers momens de tentation elle s'étoit addressée à la Mère Eugénie au lieu d'avoir recours à Dieu, qui l'avoit abandonnée, sans retirer néanmoins tout-à-fait sa miséricorde, puisqu'il lui avoit accordé la prière qu'elle lui avoit faite de la punir en ce monde si elle l'offensoit en signant; & elle ajouta qu'elle pou-

* Cette Retractation parut peu de tems après imprimée.
† Voyez (dans le Vol. in 4) *Relation des Lettres* pp. 16. & suiv.

pouvoit assurer que jamais elle n'avoit ressenti d peines pareilles à celles que lui avoient causé le remords de sa conscience après avoir signé: qu toutes celles que les hommes lui pouvoient fai souffrir n'étoient rien en comparaison, & qu'el les endureroit avec joie en reconnoissance de c que Dieu l'avoit délivrée des prémières.

VI. Elle est enlevée de P. R. de Paris elle signe de nouveau.

M. l'Archevêque de Paris ne tarda pas à fai sentir à la Sœur Melthide combien il étoit irri contre-elle. Il vint lui-même la faire sortir d Port-Royal (le 29. Novembre) pour l'enferm dans un Monastère étranger. Lorsqu'elle fut pr de sortir, comme il se plaignoit de sa desobéi sance, elle se mit à genoux & lui dit: „ Monse „ gneur, vous voyez bien que je vous obéis à ce „ te heure avec joie. Quand j'ai signé le Form „ laire, je vous ai obéi avec beaucoup de répu „ gnance, parce que j'étois dans le trouble & qu „ j'agissois contre ma conscience; mais à présen „ je suis ravie de pouvoir vous témoigner la di „ position où je suis, & de vous donner des preu „ ves de mon respect & de ma soumission dan „ toutes les choses qui ne blesseront pas ma con „ science ni la vérité." Elle demanda ensuite l bénédiction du Prélat avec assez d'empressement puis monta dans le carosse qui la mena à S. Deni chez les filles de Sainte-Marie.

Cependant elle sentoit une sécrette joie d ce qu'allant dans une autre Maison, elle n'auroi qu'à se tenir dans le silence & ne se mêler de rien Mais, malheureusement pour elle, elle se croyoit comme elle l'a reconnu dans la suite, assez fort pour se soutenir elle-même, & elle ne penso pas qu'elle pût faire une seconde Signature. C'e ce qui lui fit dire dans le chemin à un Ecclésiast que qui la conduisoit: „ Je suis incapable d'êtr „ gagnée, j'ai éprouvé ce que c'est que de tr „ hir sa conscience." Après cela peut-on s'e tonner que Dieu ait abandonné pour un tems

Sœu

sœur Melthide, soit afin de lui faire connoître sa foiblesse ; soit (comme elle le dit dans une Relation qu'elle a faite de ce qui lui étoit arrivé jusqu'à son retour à Port-Royal) afin de punir sa présomption de laquelle elle ne s'appercevoit pas?

Sa première ferveur dura plus d'un mois ; pendant lequel considérant qu'elle étoit privée de toute consolation & regardée dans la Maison où elle étoit comme une hérétique & une réprouvée, elle prêta l'oreille & se laissa ensuite ébranler aux discours de la Supérieure de Sainte-Marie : elle eut point recours à la prière comme elle auroit dû, & elle commença à désirer, que les scrupules qu'elle avoit au sujet de la Signature fussent levés afin qu'elle pût la faire avec liberté. Enfin Dieu permit qu'elle s'aveuglât, comme elle l'avoit désiré ; c'est d'elle-même que l'on sait le progrès de ses maux. En conséquence elle écrivit à M. l'Archevêque de Paris (le 18. Janvier 1665.) pour lui faire part de son repentir, & lui témoigner qu'elle souscrivoit selon ses vœux (disoit-elle) lui obéir sur la Signature comme sur toute autre chose. Le Prélat l'étant venu voir quelques jours après, elle signa le Formulaire sans en avoir alors aucun scrupule. Elle lui demanda en même tems la permission d'écrire à ses Sœurs de Port-Royal de Paris, pour leur dire elle-même qu'elle avoit fait de bon cœur. Il le lui permit, mais on lui supposa la Lettre : M. l'Archevêque la revit, & n'y trouva rien d'autre part que la Signature. Le Prélat fit imprimer, aussi bien que celle qui lui avoit été écrite, mais dans laquelle il fit quelque changement en un endroit, où il lui sembloit que sœur Melthide louoit trop ses Sœurs.

DEPUIS ce tems elle fut dans une paix funeste, qui étoit une marque de l'abandon de Dieu qu'elle s'étoit attiré. Elle ressentoit cependant de temps en autre quelque scrupule, de ce qu'en signant elle avoit eu quelque désir de complaire à la Supé-

rieure du Couvent de Sainte-Marie où elle étoit. Lorsque M. l'Archevêque eut fait au mois de Juin 1665. un second Mandement pour ordonner la Signature du Formulaire venu de Rome, il le lui envoya par M. Chamillard, qui le lut. Après quoi elle signa sans lire la Bulle *, & sans penser à ce qu'elle faisoit, ainsi qu'elle en est depuis convenue. Néanmoins ce second Formulaire étoit pire que le premier, en ce que le plus fort scrupule y étoit employé.

Cependant la Sœur Melthide n'étoit plus resserrée comme au commencement. Elle prenoit part, autant qu'elle pouvoit, aux exercices de Religion des Religieuses de Sainte-Marie, & participoit aussi à leurs divertissemens. On fait dire que le Lundi ou Mardi gras, la Supérieure fit changer d'habit avec une de ses Religieuses; que l'après-dinée elle alla faire collation avec les jeunes Professes & les Novices, leur Maîtresse disant qu'elles ne pourroient pas bien passer le Carême si elles ne s'étoient pas réjouïes auparavant; qu'elle les avoient fait un pâté sur lequel étoit écrit son nom, & que le lui ayant fait ouvrir elle trouva dedans une discipline qu'elle leur avoit demandée quelques jours auparavant; enfin qu'elle avoit coutume d'accompagner la Supérieure lorsqu'elle alloit voir ses bâtimens, qui se faisoient hors l'enclos de la Maison & où il venoit beaucoup de monde.

Quoique la Sœur Melthide passât ainsi son tems, d'une manière très-différente de celle dont on le passoit à Port-Royal, elle ne laissoit pas malgré son aveuglement d'avoir souvent de grandes angoisses, lorsqu'elle pensoit en quel état étoient

* M. Chamillard dit à la Sœur Marguerite de Sainte Gertrude depuis prisonnière dans un autre Couvent, que la Sœur Melthide en avoit agi comme on a vu, *se contentant que ce fût de la part de M. l'Archevêque & de voir son nom*: tant son obéissance étoit alors aveugle. Voyez le Vol. in 12. des *Relations de captivité*, imprimé en 1718. p. 215.

[illegible] réduites ses Mères & ses Sœurs ; & lorsque par hazard elle en apprenoit quelque mauvaise nouvelle, elle étoit presque des jours entiers à ne faire que pleurer : car Dieu lui fit la grace dans son malheur de conserver toujours du respect pour les personnes qui l'avoient conduite & pour ses Mères & ses Sœurs. C'est ce qui fit que [illegible] ou trois fois elle sortit de la recréation des Religieuses de Sainte-Marie qu'elle voyoit disposées à en parler mal, en leur disant que lorsqu'elle n'y seroit plus elles seroient plus en liberté.

VII. Elle revient à P. R. de Paris, &c.

Enfin le 3. Juillet M. l'Archevêque vint la voir, pour lui faire part du dessein qu'il avoit de mettre à Port-Royal des Champs les Mères & le grand nombre des Sœurs de Paris qui n'avoient pas signé. Il lui demanda d'abord en laquelle des deux Maisons elle désiroit aller; mais ensuite, pour l'engager à choisir le Monastère de Paris, il lui représenta le péril où elle s'exposeroit si elle retournoit avec ses Mères, qui ne manqueroient pas (disoit-il) de la faire changer sur l'affaire de la Signature. Elle ressentit alors en elle-même un étrange combat, ne sachant à quoi se résoudre: car d'un côté elle auroit souhaité de retourner avec ses Mères, mais dans la mauvaise disposition où elle étoit, elle craignoit ce que disoit M. l'Archevêque. Elle le supplia donc de la laisser encore quelque tems à S. Denis. Durant cet intervalle, la Supérieure de Sainte-Marie l'ayant pressée de choisir la Maison de Paris, elle s'y rendit enfin & écrivit sa résolution à M. l'Archevêque, qui la laissa attendre ses ordres jusqu'au 5. Septembre (1665.) qu'il l'envoya chercher pour la conduire à Port-Royal de Paris.

Dans ce Monastère, qui n'étoit plus alors composé que d'un très-petit nombre de Religieuses, elle concourut le 16. Novembre à la prétendue élection de la Sœur Marie de Sainte Dorothée Perdreau, qui par sa joie & le reste de sa conduite

duite fit bien voir, qu'elle étoit indigne de
plir la place des véritables Abbesses de
Royal *. Elle donna aussi son consentemen
reception de quelques filles, & à la nomi
que le Roi fit au mois de Mai 1668. de la
Perdreau pour être Abbesse perpetuelle.
lorsque la paix fut donnée à l'Eglise à la
cette même année, la Sœur Melthide, voya
la Sœur Dorothée & ses compagnes, à l'exc
de Deux, n'étoient point dans la disposition de
la Maison aux Mères aussi-tôt que les a
feroient remises en état, comme il y avoit l
l'esperer, refusa de s'engager avec la nouvell
besse, de prendre part à sa prise de possession
la reconnoitre. On commença à l'inquiette
le & les deux qui lui étoient unies, parce
les soupçonnoit d'être en liaison avec ses
& ses Sœurs de Port-Royal des Champs: c
étoit vrai. On la déplaça peu après de la c
de Sacristine, & on lui refusa les Confe
qu'elle désiroit dans le tems du Jubilé. Enfin
me elle demandoit sans cesse à être réünie
Mères & à ses Sœurs qui étoient aux Champ
qu'on ne pouvoit rien gagner par les sollicit
qu'on lui faisoit pour rester à Paris & reco
tre la Sœur Dorothée, M. l'Archevêque lui
na son obédience pour aller à Port-Royal
Champs avec ses deux compagnes †. Ce Mo

* Voyez sur tout cela, & ce qui suit, la Relation que l
Melthide a faite, de ce qui s'est passé à Port-Royal de Paris
la sortie des Mères jusqu'à son transport à Port-Royal des C
elle est dans le *Recueil de pièces* imprimé en 1740. à Utrecht.
Il d'observer ici qu'il n'y eut que les neuf Religieuses fou
Paris qui concoururent à la prétendue élection de la Sœur P
dans le Monastère dont M. l'Archevêque avoit fort à cœur de
l'établissement solide. C'est pour cela qu'avant qu'on y pro
l'élection, il avoit déclaré par une Ordonnance, que le petit
de Religieuses de Paris seroient désormais corps de Communa
en même tems il avoit privé de voix active & passive cel
Champs, qui étoient au nombre de près de quatre-vingts
avoient à leur tête la véritable Abbesse (la Mère de Ligni
avoit déclaré incapables de faire corps de Communauté.

† Ces deux autres Religieuses, qui revinrent à Port-Ro

[illegible] jouissoit alors des fruits de la paix, & le Pré[illegible] avoit été forcé de le rétablir dans tous ses [illegible], comme on le peut voir ailleurs.

VIII. Elle est transférée à P. R. des Champs.

La Sœur Melthide quitta Paris le 29. Avril [illegible] & fut reçue par ses chères Mères & Sœurs [illegible] ouverts & avec de grands témoignages d'a[illegible]. Quelque tems après son retour, elle de[illegible] pardon à la Communauté, en son nom & [illegible] celui de ses deux Sœurs, des fautes qu'elles [illegible] faites en se séparant d'elle; & en prenant [illegible] à l'élection de la Sœur Dorothée & à la re[illegible] des filles; & elle ajouta qu'elle prioit la [illegible] de prier pour elle à cause de ce qui [illegible] arrivé. En quoi elle ne prétendoit point [illegible] parler de la Signature; car elle étoit en[illegible] alors dans un si grand aveuglement, ainsi [illegible] l'a depuis reconnu, qu'elle n'avoit pas [illegible] de scrupule à ce sujet: elle désiroit même [illegible] laissât en repos sur cela, ce qu'on faisoit [illegible] attendant que l'esprit de Dieu agît lui-même [illegible] cœur. Cependant elle avoit beau faire, [illegible] de ses Mères & de ses Sœurs lui servoit [illegible] reproche continuel. Enfin Dieu eut pitié de [illegible], & écouta les prières que la Mère Agnès [illegible] ses Sœurs faisoient pour elle.

IX. La S. Melthide reconnoit sa faute, & retracte ses Signatures.

[illegible] mois de Janvier 1670. elle commença à [illegible] la faute qu'elle avoit faite, & à avoir [illegible] peines au sujet de ses Signatures. Mais [illegible] d'être obligée de faire quelque chose [illegible] pour satisfaire à sa faute, elle fut en[illegible] quelque-tems. Elle resolut enfin de [illegible] à la Mère Agnès, & elle lui dit qu'elle [illegible] devoir faire une bonne confession. La Mè-

[illegible] avec la Sœur Melthide, étoient les sœurs Marguerite de [illegible] de Creil & Marie Aimée de Sainte Pelagie de Bu[illegible]. La première y mourut le 12. Janvier 1686. dans la cinquan[illegible] de son âge & la trente & unième de sa Profession; [illegible] le 24. Avril 1692. âgée de cinquante sept ans & étant [illegible] trente sept.

Mère l'exhorta à prier Dieu qu'il lui donnât de se bien connoître & d'examiner avec soin toute sa conduite passée. Dieu la toucha ensuite parfaitement, & le 26. Mars (1670.) elle fit une Retractation des trois Signatures, par lesquelles elle avoit été (dit-elle) *si malheureuse que de scandaliser l'Eglise, en abandonnant lâchement la vérité, & se laissant séduire par de fausses raisons*, dont elle avoit une *douleur extrême*. A quoi elle ajoute: „ Comme la misérable expérience que j'ai faite de ma „ foiblesse me donne tout sujet de craindre, je „ supplie les personnes qui verront ceci de m'ob„ tenir de Dieu par leurs prières les graces dont „ j'ai besoin pour ce sujet, & aussi celle de faire „ un bon usage de l'humiliation profonde, qui „ me revient d'une conduite si inconstante & si „ indigne de la fermeté Chrétienne & d'une véri„ table Religieuse. Je reconnois que c'est avec „ bien de la justice que Dieu a permis tout ce „ qui m'est arrivé, pour le mauvais usage que j'ai „ fait de la grace de la Religion, & à cause de „ mon extrême orgueil, qui avoit besoin d'une „ aussi grande humiliation que celle où je suis pré„ sentement réduite, &c."

X. Son humilité, sa mort.

LA Sœur Melthide eut le reste de sa vie les fautes qu'elle avoit faites présentes à ses yeux, & elle se distingua toujours par son humilité. Quoiqu'elle désirât rester dans l'humiliation, néanmoins on l'en fit sortir quelques années avant sa mort, pour lui faire remplir des charges telles que celles de Souprieure. Mais Dieu sut bien la mortifier d'une autre façon: car comme elle étoit d'un naturel actif & toujours prêt à rendre service aux autres, il permit qu'elle tombât peu-à-peu dans une espèce de paralysie, qui lui ôtant l'usage de ses membres, les uns après les autres, la réduisit à la fin à un tel état qu'elle ne pouvoit plus se rendre aucun service, non pas même pour se délivrer de l'importunité des moucherons qui la pi-

quoient

nt au visage durant l'été. Elle supporta jus-
la fin son mal avec une parfaite égalité d'es-
même avec une joie, qui sortant du fond
cœur se répandoit visiblement au dehors &
oit sur son visage. La constance toujours
me, qu'elle témoigna dans tout le cours de
gue maladie, répara bien aux yeux de ses
les foiblesses qu'elle avoit témoigné à l'é-
e la Signature. Elle fit voir plus que jamais
ité donc on avoit été convaincu, que ce qui
alors de foiblesse en elle, étoit plutôt l'ef-
me conscience trop scrupuleuse, que de la
dre disposition d'un cœur affoibli par quelque
te passion. Enfin elle mourut le 25. Octobre
âgée de soixante & huit ans.

LE étoit si aimée de toutes les Sœurs, qu'el-
noignèrent un grand regret de n'avoir plus à
r leur charité à son égard; & voici ce qu'el-
rent à son sujet dans le Nécrologe. Après
parlé de la patience qu'elle témoigna dans sa
e. „ Dieu, disent-elles, avoit permis qu'el-
éprouvât ce que peut la foiblesse humaine,
s il lui fit ensuite connoître, que l'on peut
t par la force de sa grace. Eclairée & affer-
par ce puissant secours, elle répara géné-
ement ce que la foiblesse & la tentation lui
ent fait faire contre sa conscience; & elle
depuis si vigilante, qu'elle éluda tous les ar-
de l'ennemi."

Relation de ce qui eſt arrivé à la Sœu deleine de Sainte Meltbide Thomas d depuis l'enlèvement des Mères de Port fait au mois d'Août 1664. juſqu'à qu'elle retourna à Port-Royal de P près en avoir été elle-même ôtée.

CETTE Piéce, qui n'a point été impr même tems que les autres *Relations vité*, qui furent données au public en préſente en détail ce que M. du Foſſé (pa & ſuiv. de ſes Mémoires,) dit de la cha Sœur, qui étoit une bonne fille ſimple, manquoit de cette force & de cette fermé qui s'accorde ſi bien avec l'humble ſimp Chriſtianiſme. Elle ſigna le Formulaire & ſimplement à Port-Royal de Paris le 1 bre 1664. Mais en ayant du remords, ell Neuvaine de prières, & au bout de la N elle ſe retracta le 23. Novembre. Cinq prés, M. de Perefixe, Archevêque de P fit ſortir de Port-Royal. Elle fut miſe Religieuſes de la Viſitation de S. Denis, ſéduite, elle ſigna une ſeconde fois. Au cement de Juillet 1665. on la ramena à Pa de Paris, d'où M. l'Archevêque fit ſorti les Oppoſantes au Formulaire. La Sœur ne tarda pas à reconnoître la faute qu'e faite. Séparée de corps des Epouſes fi Jéſus-Chriſt, elle voulut leur être unie d mais elle ne put être réünie avec elles qu' Cependant elle dreſſa la Relation ſuiva dans ſa ſimplicité eſt un témoignage qu'e ſeconde retractation ſans l'induction de p

pour appaiſer ſeulement le cri de ſa conſcience ment allarmée.

r j'ai été ſi malheureuſe que de me ſéparer de nos Mères & de nos Sœurs par la Signature du Formulaire, il m'eſt utile que je faſſe connoi- de quelle manière Dieu m'a ainſi abandonnée, que les perſonnes qui pourront voir cet Ecrit faſſent la charité de prier Dieu pour moi, & obtiennent de ſa miſéricorde la grace de m'hu- ier à proportion de la grandeur de mes fautes, la reconnoiſſance que je dois avoir de ſes bon- infinies, pour m'avoir retirée de l'abîme où je tois précipitée.

LORSQUE l'on commença à parler de l'enlève- ent de nos Mères, il me ſemble, que j'étois un ferme deſſein de ſouffrir toutes choſes plu- que de trahir ma conſcience en ſignant le For- laire, mais j'étois ſoutenue en ce tems-là des ſeils de notre très-chère Mère Agnès à laquel- je ne célois rien de tout ce qui ſe paſſoit en . C'eſt ce qui fut cauſe que ſa ſortie me cau- une douleur que je ne puis exprimer, & me fit très-grand tort pour ma conduite : car quoi je fuſſe ſoumiſe à l'ordre de Dieu en cette oc- ion, je n'eus pas ſoin de me tenir dans l'humi- où je devois être.

JE pris d'abord une occaſion de ſcandale de qu'en l'état où nous étions, ſans conduite mi d'auſſi grandes affaires, il arrivoit quel- efois que l'on n'étoit pas ſi exactes à la régula- é & au ſilence. Je commençai à raiſonner en i-même & à dire que ſans doute, il y avoit ins de mal de ſigner que de demeurer en un état i expoſoit à toutes ces choſes. Cela me fit croi- que je ferois bien ſi je me retirois entièrement: que je fis en effet, diſant que j'allois faire une tite retraite. Durant ce tems je jugeois mal de s Sœurs, ne conſidérant pas qu'il m'étoit bien faci-

facile, à moi qui n'avois rien à faire, de m'ex de faire les choſes que je blâmois. Je d auſſi beaucoup d'être en repos, n'aimant p être continuellement inquiettée & contrariée me nous étions par les perſonnes qui nou loient obliger à ſigner.

Le quinze d'Octobre je me trouvai ſi oc de triſteſſe de toutes ces différentes penſ rouloient ſouvent dans mon eſprit, que je de l'aſſiſtance du Saint Sacrement où j'étois Vêpres, pour ſavoir ſi Monſeigneur l'Ar que, qui étoit venu ce jour-là, y étoit e & pour lui dire que, ſi l'on pouvoit me le doutes que j'avois au ſujet de la Signature, nerois. Mais je ne le trouvai plus; & au li cela me devoit faire rentrer en moi-même, cherchai que le moyen d'achever ce que commencé. Je fus trouver la Mère Eugénie la prier de faire enſorte que j'euſſe l'hon voir Monſeigneur l'Archevêque, quand i droit. Je lui dis enſuite que j'étois dans un de angoiſſe, & que je la ſuppliois de prie pour moi. Elle m'embraſſa, & me fit mi reſſes.

Le lendemain je commençai à ouvrir le pour voir ce que j'avois fait & je fus trouv de nos Sœurs anciennes, à qui j'en fis le étant bien fâchée de m'être ſi fort engagée, fut extrêmement ſurpriſe d'apprendre cett velle ſi peu attendue, & elle me conſeilla promptement à la Mère Eugénie, pour l de ne point parler de moi à M. l'Arch Mais elle lui avoit déjà écrit, & il vint le jour à l'heure de Vêpres. Lorsque l'on v querir pour l'aller trouver au Parloir, il m ble que je fis ce que je pus pour m'en ſer, connoiſſant ma foibleſſe; car j'étoi dans la réſolution de ne point ſigner, croy le pouvoir faire ſans offenſer Dieu. Mais il

quantité de raisons pour m'obliger à le faire, & de fi mille conjurations jusqu'à se mettre à genoux devant moi, pour m'en prier avec plus d'instances. La Mère Eugénie s'y mit aussitôt pour me prier de vouloir se relever. Pour moi qui y étois déjà, je me baissai profondement, & lui fis la même supplication. Lorsqu'il se fut relevé, il me dit encore diverses raisons, & entre-autres il me rapporta le passage de notre Père S. Bernard, qui dit que lorsqu'on est dans le doute on doit suivre l'avis de son Supérieur, desorte que toute la peine que j'étois, je n'eus plus rien à dire. Après lui avoir fait toutes les supplications que je marque ci-après dans ma Retractation, je signai enfin, fondant toute en pleurs.

Je sortis du Parloir en cet état, & je ne parlai à personne de ce que j'avois fait. Le soir, M. Hamilliard me demanda pour me congratuler, & pour savoir de moi si je voulois me confesser pour communier le lendemain, qui étoit la Fête de sainte Thérèse. A quoi je fis réponse que je n'étois pas si préssée de le faire, & qu'il falloit que j'eusse l'esprit plus en repos que je n'avois. Il n'eut pas grande satisfaction de moi en cette visite; car je lui parlai fort froidement tout le tems que j'y fus. Je demeurai ce soir & les deux jours suivans dans des larmes presque continuelles, & si hors de moi que je ne savois presque ce que je faisois, quoiqu'en même tems je crusse n'avoir point mal fait en signant.

Le lendemain à l'Assemblée je me mis à genoux au milieu du Chapitre, & je dis tout haut: Mes Sœurs, je vous supplie très-humblement de prier Dieu pour moi, j'ai signé hier, parce que j'y fus contrainte n'ayant pu résister aux raisons que l'on me fit. Je vous prie de croire que je ne ferai rien contre vous; & je prie Dieu de tout mon cœur, que si je l'ai offensé, (ce que je ne crois pas néanmoins, l'ayant fait par obéissance,) de me punir en

en ce monde. Il me semble que ce qui me porta à dire cela à la Communauté, ce fut pour assurer toutes mes Sœurs que je ne serois pas comme les autres qui avoient signé, & que je conserverois toujours le respect & l'affection que je devois à nos Mères & à elles toutes. Au sortir de l'Assemblée je me retirai promptement en notre cellule, de laquelle je ne sortois que le moins qu'il m'étoit possible, n'osant presque paroître devant toutes mes Sœurs pour la confusion où j'étois de ma Signature.

Lorsque je signai, je ne chantois point, parce que j'étois enrhumée; cela fut cause que je ne fai jamais recommencer à faire l'Office de Chantre, craignant que cela ne déplût à nos Supérieures. Mais lorsque j'eus résolu de faire ma Retraite, nos Sœurs anciennes m'obligèrent à recommencer à faire la Chantre, de peur que la Mère Eugénie & ma Sœur Flavie ne m'empêchassent de la faire ensuite.

La prémière fois que M. l'Archevêque vint à Port-Royal après que j'eus signé, il me fit l'honneur de me demander. On me dit auparavant d'y aller, qu'il falloit lui demander pardon d'avoir signé le Procès-Verbal: ce que je fis le plus humblement qu'il me fut possible, sans néanmoins taxer nos Sœurs d'y avoir rien mis de faux. Il me demanda de lui donner un Ecrit du regret que j'avois de l'avoir signé, afin de le pouvoir montrer, & me dit que cela lui feroit plaisir, ce que je fis. Je mis dans mon billet que je lui demandois très-humblement pardon d'avoir signé le Procès-Verbal, ne pouvant rendre témoignage de preuve que tout ce qui y étoit contenu, parce que l'excès de la douleur où j'étois, de la sortie de nos chères Mères & Sœurs, faisoit que je ne voyois presque rien de tout ce qui se passoit. Lorsque je lui eus porté ce billet il en témoigna une grande joie; mais après l'avoir lu, il parut un peu surpris

pris, parce qu'il n'y avoit rien qui le pût juſtifier, qui étoit le ſujet pour lequel il me l'avoit demandé.

Ce même jour il me dit de lui avouër s'il n'étoit pas faux qu'il eût injurié notre Mère comme on l'accuſoit. A quoi je fis réponſe, que je lui demandois très-humblement pardon ſi j'étois obligée de lui dire qu'il n'étoit rien moins que faux. Là-deſſus il me dit: „ Je vous jure ſur mon caractère que je ne ſavois point ce que le mot de *Pénbêche* ſignifioit." Je pris enſuite de là occaſion de l'aſſurer du reſpect que nos Mères avoient pour Sa Grandeur, & qu'elles nous l'avoient toujours témoigné: que pour l'Appel qu'elles avoient fait, elles avoient bien eu de la peine à réſoudre; mais qu'elles avoient cru y être obligées pour le bien de la Maiſon. Il écouta bien humblement ce que je lui dis, & parut même en être ſatisfait.

Je ne dis rien de tous les troubles de conſcience que j'ai presque toujours eu de ma Signature, parce que tout cela eſt dit aſſez amplement dans ma Retractation. Je ne parle pas non plus du mal que je fus ſans communier. J'avois grand ſoin de cacher le ſujet de mes peines & de ma triſteſſe, afin d'obtenir la permiſſion de voir M. Hamon; car on ne me l'auroit jamais accordé ſi on eût ſçu mon état, quoiqu'il n'y eût pas ſujet de le refuſer pour cela, puiſqu'il m'a toujours dit que je n'avois point mal fait de ſigner; mais on craignoit mon empreſſement & m'exhortoit toujours à me tenir le plus unie qu'il me ſeroit poſſible à toute notre Communauté.

La Mère Eugénie, qui me voyoit ſi triſte, avoit grand ſoin de m'envoyer querir pour me divertir avec elle & ſes Religieuſes; mais tout cela ne me conſoloit point, me voyant comme ſéparée de notre Communauté, quoique néanmoins toutes les ſœurs me témoignaſſent toujours bien de la

bonté. Pour moi je n'avois pas moins d'affect pour elles qu'auparavant, & je parlois toujour quelques-unes des Anciennes, leſquelles me d noient tous les Ecrits qui me pouvoient touch & me faire connoître l'état où je m'étois reduit

ENFIN Dieu commença à m'ouvrir les y pour voir la faute que j'avois faite. Je me ſép entièrement des Religieuſes de Sainte-Marie & nos Sœurs qui avoient ſigné, (avec leſquelles n'ai jamais eu grande communication,) pour pr dre plus de tems à prier Dieu, afin d'obtenir ſa bonté la grace de connoître ce que je dev faire, & la force qui m'étoit néceſſaire pour l' complir. Je demeurai, pendant cette petite ret te que je fis; tellement convaincue de ma fau que je me reſolu d'en faire une retractation. la fis même ſécrettement le 16. du mois de N vembre après la Sainte Communion: enſuite quoi je l'écrivis y ayant employé une partie d nuit pour n'être point interrompue.

LE 22. du même mois, jour de Sainte Ceci je communiai pour la dernière fois, afin d'obte de Dieu la force dont j'avois beſoin pour l'act que j'allois faire. Au ſortir de la grand' Me je fus m'enfermer dans une chambre pour éc ma Retractation, que je devois envoyer à Mon gneur l'Archevêque avec une Lettre que je donnai l'honneur de lui écrire en même tems. vint ce jour-là à Port-Royal, & l'on me fo pluſieurs fois pour aller au Parloir; mais je n'y point; ce qui fit dire à la Mère Eugénie qu' croyoit que je faiſois une Retractation, & qu' ne m'avoit presque point vue ce jour-là, qu n'allois plus du tout avec elle, & que j'étois t jours avec nos Sœurs qui n'avoient point ſigné.

LE lendemain 23 de Novembre, qui étoit dernier Dimanche d'après la Pentecôte, je après la grand' Meſſe voir la Mère Eugénie, faiſoit ſon action de grace, pour lui dire, qu

le suppliois de me permettre d'envoyer cette Lettre, que je lui montrai cachetée, à Monseigneur l'Archevêque. Elle parut toute surprise, parce qu'elle vit bien qu'il y avoit plus d'une Lettre ordinaire. Elle n'osa néanmoins me refuser, lui ayant dit que je l'allois donner à une de ses Sœurs de Sainte-Marie qui alloit au Tour. Je fus aussitôt trouver cette bonne Sœur à qui je dis, que la Mère Eugénie lui mandoit d'envoyer cette Lettre, que je lui donnai, à Monseigneur l'Archevêque; & ajoutai que je la priois de l'envoyer promptement, parce que c'étoit quelque chose de pressé; ce qu'elle fit aussi-tôt. Ma Lettre étoit conçue en ces termes.

[MONSEIGNEUR,

DEPUIS que j'ai signé le Formulaire entre vos mains & par votre commandement, je me suis trouvée en état de dire, que mon péché a toujours été non pas devant moi, mais contre moi. Ainsi, Monseigneur, ne pouvant plus resister aux mouvemens de ma conscience, qui me presse & me sollicite continuellement de reconnoitre ma faute, je me prosterne à vos piés, pour vous supplier d'avoir pitié d'une personne qui est tombée dans un état digne de compassion, par un désir trop violent & inconsidéré de se rendre à ce que vous désirez, & que vous ne pouvez pas accuser à l'avenir d'entêtement & de desobéissance, puisque ma soumission pour Votre Grandeur m'a reduite dans la dernière misère. J'ose esperer, Monseigneur, que mon exemple servira à exciter votre compassion sur mes Sœurs, & à les délivrer du joug qui m'accable par son extrême pésanteur. Il est certain que si je pouvois vous exprimer l'état où cette Signature m'a réduite, vous les exhorteriez plutôt à ne la point faire, que de la leur ordonner sous de rigoureuses peines; & vous avoueriez qu'elles ont bien raison de préférer la paix

de leur conſcience, qui eſt un tréſor que je connois mieux depuis que je l'ai perdu, à tous les maux & à toutes les peines extérieures. Je vous ſupplie, Monſeigneur, de n'attribuer ce que je fais qu'à la ſeule crainte d'offenſer Dieu, & de croire que je n'en ſerai pas avec moins de reſpect, Monſeigneur, Votre &c.]

CETTE Lettre fut portée avec ma Retractation à Monſeigneur l'Archevêque; & à onze heures & un quart, la Communauté étant au Refectoire, après le *Benedicite* je me mis à genoux tenant à la main ma Retractation, & je dis tout-haut: „ Mes chéres Sœurs, je me ſens obligée en conſcience de „ vous demander très-humblement pardon de la „ faute que je reconnois avoir faite en ſignant le „ Formulaire, & de la manière dont j'ai agi en „ cette occaſion. Je me retracte de tout mon „ cœur, & déſire ſincèrement de ſatisfaire à Dieu „ pour cette faute: je vous demande pour cela „ l'aſſiſtance de vos prières & la continuation de „ votre charité." Et m'addreſſant à la Mère Eugénie, je lui dis que je la ſuppliois de croire, que ce que je faiſois étoit l'effet du ſeul mouvement de ma conſcience, & que c'étoit la ſeule crainte de Dieu qui m'y portoit, ſans induction ni perſuaſion d'aucune de mes Sœurs, n'en ayant parlé à aucune, & ayant dreſſé ce papier de mes diſpoſitions, ſans leur en avoir rien communiqué. Je ſuppliai enſuite une de mes Sœurs de le lire tout haut, afin de ſatisfaire à Dieu, à ma conſcience, & à la Communauté que j'avois ſcandaliſé. La Mère Eugénie tâcha de m'interrompre & de m'impoſer ſilence, mais je ne laiſſai pas d'achever mon diſcours; après-quoi la Sœur, à qui j'avois donné mon écrit, commença à le lire. Mais la Mère Eugénie, ne pouvant plus diſſimuler, ſe leva de ſa place, & tâcha d'arracher le papier à cette Sœur. Celle-ci lui reſiſta, & après avoir lu une ligne

la Mère Eugénie continuant à s'échauffer, elle ceſſa pour éviter le bruit.

AUSSI-TÔT après *graces*, que l'on a coutume d'achever à l'Egliſe, j'entonnai le *Te Deum* en actions de graces: mais la Mère Eugénie auſſitôt frappa des mains pluſieurs fois pour faire ceſſer. On ne laiſſa pas de finir l'antienne & de dire quelques verſets & oraiſons propres au ſujet. La prière d'actions de graces étant achevée, nous nous proſternâmes toutes devant le S. Sacrement, qui étoit expoſé à cauſe de la maladie de la Reine. Puis nous allâmes au Chapitre pour y lire le papier qu'on nous avoit empêché de lire au Refectoire. Une de nos Sœurs, qui avoient ſigné, fut avertir la Mère Eugénie que nous étions aſſemblées dans le Chapitre. Elle y vint auſſi-tôt avec deux de ſes Religieuſes, & nous dit à toutes, qu'elle nous ordonnoit de ſortir. Il y eut de nos Sœurs anciennes qui lui parlèrent; après quoi elle ſe tourna vers moi qui commençois auſſi à lui dire quelque choſe, & elle me dit: *Taiſez-vous, & vous humiliez*, me faiſant un ſigne de la main. A quoi je lui répondis, que je me croyois obligée en conſcience de réparer, en préſence de toute la Communauté, le menſonge que j'avois fait. Mais elle me dit que j'étois une légère & une inconſtante, & que je n'avois qu'à m'humilier. A quoi je fis réponſe: „ Il eſt vrai, ma Mère, j'en ai grand „ beſoin, mais non pas pour ce que je fais préſentement." Après quelques paroles ſemblables, la Mère Eugénie dit à toutes nos Sœurs: „ Je vous défend de lire ce papier, donnez-le „ moi, & ſortez d'ici tout à cette heure, je vous „ le commande." Deux de nos Sœurs lui répondirent: „ Ma Mère nous vous avons déclaré que „ nous ne vous devions point obéiſſance, & nous „ ne vous la rendrons point, puiſque nous ne „ vous regardons point-du-tout comme Supérieure." Néanmoins, pour éviter le bruit, toutes

nos Sœurs sortirent, & moi avec elles; & nous fûmes en un autre lieu, où m'étant mise à genoux, je fis la lecture de ma Retractation.

[Je soussignée Sœur Magdeleine de Sainte Méthide, Religieuse de Port-Royal du Saint Sacrement, déclare que je crois être obligée de faire connoître à toute l'Eglise, & particulièrement à nos très-chères Sœurs, la disposition dans laquelle j'ai été lorsque j'ai fait la signature du Formulaire, & celle où Dieu me fait rentrer maintenant par sa miséricorde. J'ai été souvent bien en peine de savoir jusqu'où devoit aller l'obéissance que nous devons à Monseigneur l'Archevêque de ce sujet; mais depuis qu'il eut pris la peine de nous déclarer lui-même qu'il ne demandoit point la Signature, à moins que l'on ne fût persuadé qu'on n'eût la foi humaine pour les faits, comme on devoit avoir la foi divine pour le droit, mon esprit fut soulagé & mon scrupule entièrement levé, parce que je vis bien que, cela étant, je n'étois point obligée de signer, puisque je ne pouvois pas captiver mon esprit pour un fait qui est fort combattu & environné de tant de circonstances qui le rendent douteux.

Mais depuis la sortie de nos très-chères Mères & Sœurs, Monseigneur nous ayant dit qu'il ne demandoit qu'un acquiescement & une soumission au jugement du S. Siége, dont il nous lut un papier que je ne compris pas assez, ne m'étant resté dans l'esprit que cet acquiescement & cette soumission, cela m'embarrassa fort, parce que ne comprenant pas assez bien ces termes, je craignois beaucoup d'offenser Dieu, si je ne me rendois pas à cela. Quoique j'eusse bien désiré de suivre en tout la Communauté, & l'exemple louable de la fermeté & de la constance de nos très-chères Mères & Sœurs, qui dedans & dehors souffrent si généreusement pour la vérité, j'eus néanmoins de la crainte que ma conscience ne fût pas tout-à-fait

en

en assurance dans l'hésitation où j'étois, & qu'une mort subite ne me surprît dans la privation des Sacremens & de toute assistance, où l'on nous avoit réduites: ce qui me faisoit beaucoup prier Dieu qu'il me fît la grace de connoître sa sainte volonté, & de l'accomplir. Mais je n'étois pas assez fidelle à observer les choses que j'eusse dû faire, pour obtenir cette grace & cette miséricorde; & c'est ce qui a peut-être été cause que Dieu, par son juste jugement, a permis que je sois tombée dans le péché en le voulant éviter. Je dirai comme la chose se passa.

Un jour je me trouvai dans un accablement de tristesse sur toutes ces affaires beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire: je repassois par mon esprit que quelques Religieux & Ecclésiastiques avoient signé par soumission, & que j'avois ouï dire qu'ils l'avoient fait par le conseil d'une personne de grande vertu & capacité; & me ressouvenant aussi de quelques paroles que Monseigneur N. avoit dites à une de nos Sœurs pour la faire tendre à quelque accommodement, je me résolu de signer, ou au-moins de dire mes raisons à Monseigneur l'Archevêque, & le conjurer d'avoir pitié de l'état digne de compassion où j'étois, & de vouloir bien cesser de me faire davantage un tel commandement. La faute que je fis d'abord fut de me laisser entraîner dans cette tentation que je devois incessamment rejetter; & je sortis légèrement de l'assistance du S. Sacrement où j'étois, pour aller voir si Monseigneur l'Archevêque n'étoit point dans la maison.

Jesus plusieurs fois la pensée, avant que d'y aller, qu'il ne falloit rien précipiter dans une affaire de telle conséquence, mais je ne fus pas assez fidelle à suivre ces bons mouvemens. La tentation m'emporta, & ainsi je ne laissai pas, à mon grand malheur, de passer outre. Ayant appris que Monseigneur l'Archevêque n'y étoit point, je fus

trouver la Mère Eugénie, pour la conjurer de prier Dieu pour moi, lui disant que j'étois dans une grande angoisse, & que je la priois de faire en sorte que j'eusse l'honneur de voir Monseigneur l'Archevêque quand il viendroit. Je passai le soir & le matin du lendemain dans une inquiétude que je ne puis exprimer, ne sachant encore ce que je ferois. L'après-dinée je commençai à connoître ma tentation, & alors voulant raccommoder ce que j'avois fait, je fus trouver la Mère Eugénie, pour la prier de ne point parler de moi à Monseigneur l'Archevêque. Mais elle lui avoit déjà écrit, & il vint dès le même jour.

Lorsque l'on me vint querir pour l'aller trouver au Parloir, j'étois dans la résolution de ne point signer, croyant assurément ne le pouvoir faire sans offenser Dieu. Mais il me dit quantité de raisons qui m'accablèrent, à cause de son authorité & de l'ébranlement où j'avois été par la tentation. Entre autres choses il me rapporta un passage de notre Père St. Bernard, qui dit, que lorsqu'on est dans le doute, on se doit rendre au conseil de son Supérieur. Toute abbatue que j'étois, je ne trouvai plus rien à dire après cela; & tout ce que je pus faire dans le trouble & l'inquiétude où j'étois, fut de le supplier très-humblement de me mettre plutôt dans une prison le reste de ma vie, (ce que j'aurois souhaité de tout mon cœur,) plutôt que de me commander une chose dans laquelle je craignois beaucoup d'offenser Dieu, ou du moins qu'il me donnât encore un peu de tems pour prier & consulter Dieu sur ce que j'avois à faire. Mais il ne m'accorda ni l'une ni l'autre de ces demandes, me disant que j'avois eu assez de tems pour prier, & que puisque j'étois convaincue, il falloit me rendre.

Je le suppliai encore très-humblement de prendre la peine de mettre au-moins par écrit sur le Formulaire la déclaration qu'il nous avoit faite. Mais

Mais il me répondit, qu'il lui faudroit bien des Mandemens pour mettre cela à chacun, & que je me devois tenir à la parole qu'il m'avoit donnée, qu'il ne me demandoit qu'un acquieſcement & une ſoumiſſion, & qu'il me promettoit de me donner ſa déclaration écrite de ſa main, mais qu'il ne l'avoit pas ſur lui. Je le ſuppliai au-moins de m'accorder de mettre au-deſſus de mon nom, que je ne ſignois que par ſoumiſſion; mais il me répondit, que cela porteroit à conſéquence, & que chacune voudroit mettre ſon mot; que je ne le devois pas prendre pour un trompeur; & qu'après ce qu'il m'avoit dit, je le devois croire ſur ſa parole. Je lui dis encore que ſi je faiſois cette Signature, je le priois de me promettre qu'on ne m'en demanderoit jamais d'autre; que le Confeſſeur, qu'il avoit envoyé à nos Sœurs Converſes, leur diſoit qu'il falloit qu'elles renonçaſſent à tout ce qu'on avoit enſeigné ici; que ſi l'on me demandoit la même choſe, je croirois qu'il me faudroit renoncer à l'Evangile, parce qu'on ne m'avoit jamais enſeigné autre choſe. Sur-quoi il me fit réponſe que je ne me miſſe en peine de rien, & qu'il ſeroit lui-même mon Confeſſeur & mon Directeur. Enfin je me rendis à de ſi grandes inſtances, n'ayant que la ſeule crainte d'offenſer Dieu; & je dis tout-haut en faiſant ma Signature, que ce n'étoit que par ſoumiſſion & non par créance.

Le même jour M. Chamillard me voulut voir, pour me témoigner l'extrême joie qu'il avoit de ce que j'avois fait. Il me demanda ſi je ne voulois pas me confeſſer pour communier le lendemain qui étoit la Fête de Sainte Thérèſe. Mais je lui fis réponſe, que je ne le pouvois faire que je n'euſſe l'eſprit plus en repos, que j'étois trop agitée, & que je différerois bien juſqu'au jour de S. Simon & S. Jude, qui étoit celui de ma Profeſſion. Il me témoigna être fâché de ce que je me voulois priver ſi long-tems d'un ſi grand bien. Mais

je lui dis que j'aimois mieux ne le pas faire si- & le faire comme il faut. Il me dit ensuite q devois beaucoup estimer la grace que Dieu voit faite en ce jour-là, & que c'étoit une plus grandes qu'il m'eût peut-être jamais faite quoi je ne fis aucune réponse, n'étant pas de sentiment; car j'ai toujours cru que mes Se qui étoient demeurées fermes, étoient plus reuses que moi, quoiqu'en même tems je do encore si j'avois offensé Dieu par ma Signa n'ayant eu, ce me semble, aucune vue hum en la faisant.

M. Chamillard me demanda ensuite si j' assez de confiance en lui pour me confesser; je l pondis qu'oui; & que si ce n'eût été la der Conférence qu'il avoit faite, où il avoit parlé avantageusement de nos Mères & de nos a Directeurs, je m'en serois déjà acquité. Il me di suite, que si je désirois quelque autre, je n'avois le demander, & qu'il me le donneroit. Je le tai après quelques autres discours, & je dem ce soir & les deux jours suivans dans des p presque continuelles, & tellement hors de mo je ne savois ce que je faisois.

Cependant ma Sœur Flavie m'exhorta d'aller à confesse, pour communier le jour Luc, me disant que, si je ne le faisois point, Sœurs diroient que j'avois la conscience tro au sujet de la Signature, & qu'elles en fer des procès-verbaux. A quoi je fis réponse, je ne prétendois point communier pour des sidérations humaines, & que je ne croyois que mes Sœurs fissent cela. Le jour de S. ayant l'esprit un peu plus à moi, je voulus ser à ma conscience & faire mon examen pou confesser. Alors je me trouvai accablée de v manière dont j'avois agi au sujet de la Signa je veux parler de l'empressement que j'avoi moigné à cet égard, & que M. l'Archevêque,

je l'avois communiqué le jour précédent, avoit qualifié d'*une inſpiration de Dieu.* Mais connoiſſant fort bien alors que ce n'en étoit point, & qu'au-contraire c'étoit un péché, je crus qu'il me falloit avoir une perſonne qui ne me trompât point, pour m'aider à me relever & à me confeſſer. C'eſt ce qui me fit écrire à M. Chamillard, qui n'étoit pas fol, pour le ſupplier de m'obtenir de Monſeigneur l'Archevêque M. Cheron: ce qu'il eut la bonté de m'accorder.

COMME M. Cheron fit beaucoup de difficulté de venir à cauſe de la manière dont on l'avoit traité la dernière fois qu'il y vint, je demeurai dans une grande angoiſſe, ne me pouvant du-tout réſoudre de me confeſſer à M. de Chamillard, ni de communier; car je commençois à reſſentir ma faute, & j'étois dans une étrange inquiétude de ce que j'avois fait, craignant beaucoup d'avoir offenſé Dieu. Quand on vit que je perſiſtois à vouloir M. Cheron, & point d'autre, M. Chamillard & la Mère Eugénie, ayant beaucoup de peine de ce que je ne communiois point, employèrent toutes les perſonnes qu'ils purent pour le faire venir: car ils croyoient que c'étoit quelque autre peine que j'avois qui ne regardoit point la Signature, & j'étois bien aiſe de les tenir dans cette penſée, afin d'obtenir ce que je déſirois.

DIEU permit enfin que M. Cheron ſe rendit aux prières qu'on lui faiſoit; & il prit la peine de venir le 25. Octobre. Ce me fut une conſolation très-grande de voir mon déſir accompli; & je fus dans une réſolution entière de faire une retractation de ma Signature, s'il me le conſeilloit. Je lui parlai avec une liberté entière, & il me réſolut tous mes doutes avec une bonté extraordinaire. Après avoir été deux heures entières avec lui, il voulut bien prendre la peine de revenir encore le lendemain; & ayant été un pareil tems avec lui, je ſortis dans une tranquillité d'eſprit & un repos

de conscience aussi grands que j'aurois pu souhaiter. Mais cela ne me dura guères, car le jour de S. Simon & S. Jude pensant communier, je commençai à me trouver dans un trouble de conscience épouvantable; & lorsque je repassois par mon esprit tous les Actes que nous avions faits, je ne pouvois comprendre comment je m'étois pu résoudre à signer, puisque nous avions fait tout ce que l'on pouvoit exiger de nous avec justice, & que n'ayant point changé de sentimens je ne devois signer par ignorance, après tout ce que je savois. C'est ce qui me fit résoudre à différer ma Communion, jusqu'à ce que j'eusse revu M. Cheron.

Je le demandai à Monseigneur l'Archevêque qui eut la bonté de me l'accorder aussi-tôt, & prit la peine de venir le matin de la veille de la Toussaints. Je fus le trouver dans la même disposition où j'avois été la prémière fois, & j'en sortis de même aussi tranquille. Mais cette tranquillité ne dura pas long-tems; car dès le lendemain je me trouvai comme auparavant, sur-tout lorsque je pensois à la permission que j'avois de communier, pendant que toutes mes Sœurs en étoient privées, pour une chose qui me mettoit fort au-dessous d'elles. Je fus néanmoins communier toute en larmes, & dans la plus grande humilité qu'il me fut possible, promettant à Dieu dès ce moment de faire une Retractation, s'il me faisoit connoitre que ce fût sa sainte volonté.

L'après-dinée de ce même jour ayant relu attentivement la déclaration que Monseigneur l'Archevêque m'avoit donnée, & sur laquelle j'avois prétendu faire ma Signature, je fus extrêmement surprise n'y voyant aucune différence du Formulaire. Alors je commençai à être plus inquiette que jamais, voyant clairement la faute, que j'avois faite. Je me trouvai dans une grande peine pour la Communion du lendemain. Je ne laissai

laissai pas néanmoins de la faire; mais je priai Dieu qu'il me fît connoître ce qu'il désiroit que je fisse, & qu'il me donnât la grace dont j'avois besoin pour l'accomplir: ç'a été mon intention dans toutes mes Communions & dans toutes les prières que j'ai faites depuis, quoique je reconnoisse bien maintenant que j'eusse mieux fait de ne point communier en cet état. Depuis cela j'ai été dans de très-grandes peines, ne sachant ce que je devois faire, quoique je visse bien, que la vérité étoit le parti que j'avois abandonné; mais je me flattois moi-même, & je me persuadois que des filles étoient excusables sur ce sujet: j'avois sur-tout cette pensée plus fortement, lorsque j'entendois quelque mauvaise nouvelle au sujet des affaires de la Maison. Dieu enfin a eu pitié de ma misère, & a écouté favorablement les vœux & les prières que mes Sœurs lui faisoient pour moi avec tant d'affection, en m'inspirant plus que jamais le désir de le flêchir par mes importunités, afin qu'il me fît miséricorde, & qu'il ne me refusât pas la grace de connoître entiérement sa sainte volonté.

Ce fut le 9. de ce mois de Novembre que je résolu de faire pour ce sujet une petite retraite, pendant laquelle je suis demeurée tellement persuadée de la vérité de la faute que j'avois faite, qu'enfin j'ai pris une forte résolution de la retracter publiquement: ce que j'ai déjà fait en particulier le 16. de ce mois avant de communier, résolue de n'aller à la Communion que pour la recevoir en Viatique, ne sachant pas si après ce que je vais faire, il me sera encore permis de communier; car je retracte de tout mon cœur la Signature du Formulaire, que j'ai faite entre les mains de Monseigneur l'Archevêque, sous le prétexte de quelque déclaration, qu'il nous a donnée que je vois bien à cette heure n'être pas suffisante.

Pressée par les mouvemens intérieurs de ma conscience, je me sens obligée de me prosterner

devant la Majesté divine, pour reconnoître en présence de mes Sœurs, à la face de l'Eglise, la faute que j'ai commise. J'espère que la privation des Sacremens, où je vais être reduite avec elles, me tiendra lieu devant Dieu de satisfaction; & je regarderai comme un effet particulier de sa justice & de sa providence sur moi, de ce que la conduite, dont on use envers nous en cette rencontre, me fera rentrer dans l'ordre de la pénitence, que ceux qui dominent maintenant dans notre Monastère auroient eu peine autrement de m'accorder. Je reconnois donc sincèrement & de bonne foi la faute que j'ai commise; & quoique je puisse dire l'avoir plutôt faite par foiblesse que par malice, n'ayant eu nul dessein de blesser ma conscience, je reconnois néanmoins qu'étant trompée par une déclaration que je n'avois pas bien entendue, j'ai trompé moi-même l'Eglise par ma Signature, puisque l'ayant mise pure & simple au bas du Formulaire, elle doit être prise pour l'attestation d'une chose que je n'ai jamais eu dans le cœur, & qu'ainsi elle m'engage, contre mon intention & contre le mouvement de ma conscience, à prendre part à un fait préjudiciable à l'honneur d'un grand Evêque, que je sai être contesté, qui ne me regarde point, & dont je ne puis avoir aucune connoissance.

Je me sens obligée de reconnoître le tort, que j'ai eu dans la suite de la même tentation, d'avoir donné un écrit touchant le procès-verbal, quoique mon intention n'ait point été de rendre mes Sœurs suspectes, ni d'avoir rien avancé de faux; mais seulement de déclarer à Monseigneur l'Archevêque la peine que j'avois du déplaisir qu'il en avoit témoigné. Dieu m'a laissée tomber dans ces fautes, afin que je puisse dire avec le Prophète; qu'il m'a été bon d'être humiliée, afin de mieux observer ses commandemens: car il me fait la grace maintenant d'être plus résolue que jamais de m'aban-

abandonner à ſa ſainte volonté, voyant aſſez il n'y a plus qu'à ſouffrir dans l'état d'oppreſ- où nous nous voyons réduites. Je ſupplie humblement mes chères Sœurs & toutes les nes ames, qui pourront voir ceci, de me faire charité de prier Dieu, qu'il me continue cette ce, & qu'il m'envoye plutôt la mort que de man- à lui être fidelle. Fait dans notre Cellulle en re Monaſtère de Port-Royal de Paris le 22. vembre 1664.

SŒUR MAGDELEINE DE SAINTE MELTHIDE, Religieuſe de Port-Royal.]

APRE'S que j'eus fait cette lecture, toutes mes urs me témoignèrent la joie qu'elles avoient la miſéricorde que Dieu me faiſoit *: enſuite quoi chacune ſe retira.

MONSEIGNEUR l'Archevêque, qui avoit re ma Lettre & ma Retractation, vint le même ur à Port-Royal; mais il ne vit que les Reli- euſes de Sainte Marie, & nos Sœurs qui avoient gné. Il revint le 28. du même mois dès le ma- ; & il y demeura juſqu'après quatre heures oc les Religieuſes de Sainte Marie & celles qui voient ſigné, en préſence desquelles il envoya érir ma Sœur Angelique de Saint Alexis & moi, ur vérifier des choſes qu'on lui venoit de dire nous, & d'autres de nos Sœurs. Après que a Sœur Angelique ſe fut juſtifiée de ce dont on accuſoit, il lui dit enfin qu'elle m'avoit porté à ire cette Retractation: ce qu'elle aſſura être entiè- ment faux, & que j'affirmai également. La Mère ngénie s'addreſſant à moi me voulut taxer de uſieurs autres choſes auſſi peu véritables, des- uelles je montrai la fauſſeté. Monſeigneur l'Ar- evêque me demanda enſuite les raiſons que j'a- ois eu pour me retracter. Je lui répondis le plus hum-

* Elles dreſſèrent un procès-verbal de tout ce qui venoit de ſe faire. On peut le voir page 86. de la *Relation des Lettres*.

humblement qu'il me fut poſſible, que je le
avoit mandées dans la Lettre que je m'étois d
l'honneur d'écrire à Sa Grandeur; & après
ques autres pareils diſcours, l'on me fit ré

Je ne pouvois m'imaginer à quoi une ſi
de modération, qu'il me fit paroître ce jou
aboutiroit, mais j'en fut bientôt éclaircie; ca
le lendemain à ſept heures & un quart du m
Monſeigneur l'Archevêque arriva pendant
nous diſions Primes, après leſquelles la Mè
génie fit ſonner le Chapitre, où la Communa
rendit comme à l'ordinaire, penſant y aller
s'accuſer de ſes fautes, mais incontinent
Monſeigneur l'Archevêque y entra accom
de M. de la Brunetière, M. Chamillard, l'A
nier de Monſeigneur, & ſon Porte-Croix,
Sœur Flavie les conduiſant avec une chan
pour les éclairer. Après que Monſeigneur e
préſenté les desordres prétendus qu'il diſoit
dans la maiſon, & à quoi il vouloit remédi
nomma ma Sœur Françoiſe de Sainte Clair
ma Sœur Euſtoquie, pour être envoyées en d'a
Monaſtères; il me mit auſſi de ce nombre à
de la retractation que j'avois faite de ma Signa
Je ne fus nullement ſurpriſe, m'y étant atte
& réſolue lorsque je fis cette retractation; & je
ſouviens que je reſſentis une ſécrette joie d
qu'allant dans une autre maiſon, je n'aurois
me tenir dans le ſilence & à ne me mêler de
Je croyois donc être aſſez forte pour me ſou
moi-même, & je ne penſois pas que je fuſſe
ble de refaire une ſeconde Signature après la
tractation que je venois de faire. Et il ne ſe
pas étonner que Dieu m'ait abandonnée, comm
a fait avec une très-grande juſtice pour puni
préſomption de laquelle je ne m'appercevois p

Lorsque nous fumes proche de la porte
ſortir, Monſeigneur l'Archevêque me dit, que
toit là le fruit de ma Retractation, & que je

mois si je me trouvois bien de m'être ainsi sacrifiée. Je me mis aussi-tôt à genoux, & lui dis, Monseigneur, vous voyez bien que je vous obéis à cette heure avec joie. Quand j'ai signé le Formulaire, je vous ai obéi avec beaucoup de repugnance, parce que j'étois dans le trouble, & que je craignois d'agir contre ma conscience, mais à présent je suis ravie de vous pouvoir témoigner la disposition où je suis, & de vous donner des preuves de mon respect & de ma soumission dans toutes les choses qui ne blesseront point ma conscience, ni la vérité. Lorsque je fus prête à partir, je me jetai de nouveau à ses piés pour lui demander sa bénédiction: après quoi je me tournai vers ma Sœur Flavie que j'embrassai, en lui disant que je faisois cela pour l'assurer que je n'avois nul ressentiment contre-elle, & que je conserverois toujours la charité que je lui devois.

Etant donc sortie l'on me mena à Sainte Marie de St. Denis, où je fus plus de trois heures sans entrer dans la maison. L'on me fit diner dans une chambre de dehors, en me disant que la Supérieure étoit occupée, & qu'elle avoit fait le Chapitre ce jour-là: je fus même à leur Vêpres dans leur Chapelle de dehors. Je ne pouvois comprendre ce qui pouvoit causer un si grand retardement, mais elles me le dirent quelques jours après, qui étoit que Monseigneur l'Archevêque avoit donné ordre à l'Ecclésiastique, qui nous conduisit, de faire sortir ma Sœur Candide, sans que nous pussions nous parler l'une à l'autre, en sorte qu'elle ne fut point que j'étois venue, parce qu'on la fit sortir par une porte de derrière. Lorsqu'elle fut partie l'on me fit entrer, & je dis à la Supérieure en la saluant, que je lui promettois de lui obéir en toutes choses le tems que je serois dans sa Maison, excepté en ce qui regardoit la Signature. Elle me mena dans une petite Chapelle de Saint François Xavier qui répondoit dans l'Eglise, pour adorer

Dieu

Dieu & faire quelques prières ; ensuite elle me conduisit dans la chambre qu'elle m'avoit destinée & qui étoit la même qui avoit servi à ma Sœur Candide : elle me donna aussi la même fille pour garde. Je la priai de trouver bon que je mangeasse maigre tout-au-moins le tems de l'Avent : elle eut assez de peine à me l'accorder, me disant qu'elle ne pourroit pas bien me nourrir : mais je lui répondit, que je ne lui demandois qu'un potage au lait & une couple d'œufs. Je passai de cette sorte mon Avent ; & je ne me souviens pas bien pourquoi après ce tems je mangeai de la viande. Je croi qu'il se mêla un peu de complaisance à ce que je me trouvai mal de cette abstinence. Quoiqu'il en soit, il est certain que la Supérieure en écrivit à Monseigneur l'Archevêque, pour me tenir la permission de manger de la viande, & qu'ensuite je ne jeûnai plus.

Elle avoit grand soin de me venir voir tous les jours, & ne manquoit pas de mettre tout en usage pour me gagner : quelque-fois cependant elle ne me parloit que de choses indifférentes pour ne pas trop me lasser, & me rebuter, si elle eut si souvent parlé de ces matières. Elle est d'une humeur fort douce, & a l'entretien fort agréable : je n'y prenois pourtant alors aucun plaisir, & j'eusse souhaité de ne la point voir du tout, quoique je ne le lui témoignasse point. La Mère dépositée me venoit aussi voir assez souvent ; mais elle étoit d'une humeur toute contraire, & étoit si emportée dans ses discours, que je ne la pouvois souffrir. S'il n'y avoit eu qu'elle, j'en aurois été plus heureuse, car je ne croi pas qu'elle eût jamais rien gagné sur moi. Quelques jours avant la Fête de Noël, je me donnai l'honneur d'écrire à Monseigneur l'Archevêque pour le supplier de me permettre la Sainte Communion en cette grande Fête ; mais il ne me fit aucune réponse : cela ne m'ébranla pourtant point, parce que

que je m'y étois bien attendue. Je ne fus plus guére de tems dans cette ferveur où j'étois lorsque je ſortis de Port-Royal, & où Dieu m'avoit fait la grace de perſévérer un peu. Je commençai à avoir de la peine de me voir regardée dans cette Maiſon comme une perſonne excommuniée & en mauvais état. Durant que j'eus cette tentation, l'on parloit de la diſperſion entière de toutes nos Sœurs; & la Supérieure m'en entretenant me dit que l'on m'enverroit fort loin, parce que les parens des Sœurs, qui étoient de Paris, prioient que l'on mît leurs parentes dans les Monaſtères les plus proches; & comme je commençois déjà à aimer cette Supérieure, cela fit impreſſion ſur mon eſprit: je ne lui en dis rien cependant, mais quand elle fut partie, toutes ces penſées m'occupérent beaucoup; & je ne me ſouviens point que j'euſſe alors recours à la prière comme j'aurois dû faire, au-contraire je croi que ce fut dès ce moment que je commençai à déſirer, que les ſcrupules que j'avois pour la Signature fuſſent levés, afin de la pouvoir faire avec liberté. Toutes les prières, que je fis depuis ce tems-là, ne tendoient qu'à cette fin, & je demandai à voir le Pére Jean Damaſcéne Récollet, pour lui dire tous mes doutes, afin de m'aveugler; car j'avois été tellement convaincue du mal que l'on faiſoit en ſignant, lorsque je fis ma retractation, qu'à moins de cela, je ne pouvois pas la faire.

ENFIN Dieu permit que je m'aveuglaſſe moi-même puisque je l'avois déſiré, & je demeurai ſans aucun doute pour la Signature. Je le mandai à Monſeigneur l'Archevêque par la Lettre qui ſuit.

Gloire à Jéſus au St. Sacrement.

MONSEIGNEUR,

SI je n'étois perſuadée de votre extrême bonté, je n'oſerois jamais me préſenter devant Votre Grandeur après la faute que j'ai faite. Je viens donc

donc avec cette confiance me proſterner à vos piés, Monſeigneur, pour vous en demander [illegible] humblement pardon, eſperant que, comme vous me repréſentez notre Seigneur Jéſus-Chriſt [illegible] terre, & que vous m'en tenez la place, vous [illegible] terez ſa miſéricorde à mon égard, quoique [illegible] ſois très-indigne. Je ſuis maintenant tout-à-[illegible] convaincue de ma faute & de l'obligation que [illegible] de vous obéir au ſujet de la Signature, auſſi [illegible] qu'en toute autre choſe: & puiſque les [illegible] res, dont il s'agit, ſont ſi fort au-deſſus de [illegible] forces & de ma capacité, je ne puis mieux [illegible] que de me rendre à ce que vous avez pris la [illegible] de nous en dire. C'eſt, Monſeigneur, la confir[illegible] tion du vœu d'obéiſſance que j'ai fait, qui [illegible] fait rentrer dans moi-même, voyant que je ne [illegible] ſervois pas, en manquant d'obéir à vos ordres, [illegible] craignant beaucoup d'encourir les menaces [illegible] Dieu fait dans ſes ſaintes Ecritures contre ceux [illegible] manquent aux promeſſes qu'on lui a faites, étant auſſi fort perſuadée que le véritable obéiſſant ne peut jamais périr. Je crois, Monſeigneur, que vous n'attribuez pas mon changement à quelque vue humaine, puiſqu'il ſemble que je n'en puiſſe avoir aucune après ce que j'ai fait. Ce n'eſt pas non plus que je m'ennuie de la retraite où vous m'avez miſe, ayant mille actions de graces à vous rendre de m'avoir choiſi un ſi ſaint lieu, lequel eſt tout rempli de bonté & de charité, & où je me trouverois trop heureuſe de finir le reſte de mes jours; mais c'eſt Dieu ſeul que j'envisage en cette action & le devoir de ma conſcience. Il eſt vrai que les mêmes conſidérations m'ont fait faire ma retractation, & que je croyois ne préférer que Dieu & ma conſcience au reſpect que je devois à Votre Grandeur, m'étant d'ailleurs fait un effort extrême en la faiſant, dans la crainte de manquer à ce que je vous devois, Monſeigneur, comme à mon véritable Supérieur. Dieu m'eſt témoin que

je vous dis la vérité: *Mais ſans mentir, Monſeigneur, ce m'étoit une grande tentation de me voir au deſſus de toutes mes Sœurs, qui étoient dans une ferme & inébranlable*, ſur-tout étant perſuadée de leur ne conſcience, & me voyant par ma Signatu- n quelque façon ſéparée d'elles. Mon regret de n'avoir pas demandé M. Cheron pour pren- ſon avis avant que de faire cette action. Je ſuis aſſurée que je ne l'aurois jamais faite, ſi je n avois parlé, & qu'il m'auroit remis la conſcien- n repos, étant une perſonne à qui je parlois grande confiance. Monſeigneur, ſi j'ai dit ma retractation, que Dieu avoit permis que ombaſſe dans le péché afin de m'humilier, & ouvoir dire, avec le Prophête, qu'il m'avoit utile, il me ſemble que je le puis dire avec coup plus de raiſon en cette occaſion, puis- je puis paſſer maintenant pour la fable du de; mais j'aime mieux & il m'eſt bien plus d'être eſtimée folle devant les hommes que int Dieu & ſes ſaints Anges, en manquant à rendre à ce qu'il me fait connoître déſirer de . C'eſt dans cette diſpoſition, Monſeigneur, je me proſterne aux piés de Votre Grandeur, r vous demander très-humblement votre béné- ion, en attendant vos ordres que j'accomplirai une entière ſoumiſſion, pour vous témoigner quel reſpect je ſuis

MONSEIGNEUR

Votre très-humble & très-obéiſſante & indigne fille & ſervante, Sœur Magdeleine de Sainte Meltbide, Religieuſe indigne.

18. Janvier 1665.

LORSQUE Monſeigneur l'Archevêque eut reçu e Lettre, il me fit l'honneur de me récrire, r me mander qu'il ne pouvoit encore venir r me faire ſigner, à cauſe d'une affaire dont oi l'avoit chargé, mais qu'il viendroit le plu-

tôt

tôt qu'il pourroit; & que pendant cet intervalle je priaſſe beaucoup Dieu. Son délai ne fut que de ſept ou huit jours : il alla voir ma Sœur Gertrude qui étoit auſſi à St. Denis dans le Couvent des Annonciades bleuës, avant que de venir à moi, &, il reçut ſa Signature ce même jour. Pour moi avant que de me faire ſigner, il me dit de bien ſonger à moi, & qu'il ne vouloit point que je le fiſſe ſans y avoir bien penſé. Je fus aſſez miſérable pour lui dire que j'étois entièrement convaincue que je le devois faire, & je le diſois comme je le penſois, parce que Dieu m'avoit tellement abandonnée, que je n'avois pas l'ombre d'aucun ſcrupule: c'étoit le jour de la converſion de St. Paul le vingt-cinq Janvier 1665. Je fus à confeſſe au Père Jean Damaſcène le vingt-huit du même mois, & je communiai le vingt-neuf, jour auquel on célébroit la Fête de St. François de Salles. Ce même jour, je veux dire le vingt-huit, je pris un habit de Sainte-Marie pour aller chanter Vêpres avec elles; & le lendemain je communiai avec ce même habit & je chantai à tout leur office.

Depuis ce jour je fus au Refectoire & à leurs récréations.

La Mère Supérieure, qui avoit ſu que nous avions chanté à Port-Royal une antienne d'action de graces après ma Retractation, fit chanter à ſes Religieuſes, quelques jours après que j'eus ſigné, le *Te Deum*, & elle me le fit commencer, ce fut dans la Chapelle de St. François de Salles. Quelques jours après, Monſeigneur l'Archevêque vint à St. Denis pour confeſſer ma Sœur Gertrude comme elle l'en avoit ſupplié. Il me fit l'honneur de me venir voir enſuite; & il me dit qu'il avoit montré la Lettre que je lui avois écrite à M. du Hamel, & qu'il lui avoit conſeillé de la faire imprimer, mais qu'il ne le vouloit pas faire ſans mon conſentement: je lui dis qu'il étoit juſte de le faire

puiſque ma Retractation l'avoit été, pour faire connoître que je m'en repentois. Il me témoigna avoir de la joie: mais il me dit qu'il y changeoit quelque peu de choſe en un endroit, où je loüois trop nos Sœurs. Je lui demandai enſuite permiſſion d'écrire à notre Communauté de Paris, afin que l'on m'avoit dit que nos Sœurs ne vouloient pas croire que j'euſſe ſigné de bon cœur; qu'il me permit volontiers, à condition néanmoins que je lui enverrois la Lettre auparavant. Ce fut la Mère Supérieure qui me la compoſa. Je la priai cependant de n'y pas mettre pluſieurs choſes qu'elle prétendoit ajouter. Après que je l'eus écrite, je l'envoyai toute ouverte à Monſeigneur l'Archevêque, lequel, après y avoir fait quelques changemens, me la renvoya pour la récrire, & me manda qu'il avoit trouvé quelques endroits qui n'étoient pas bien expliqués, & qu'il les avoit corrigés à ſa mode, & que puiſque je n'avois point de repugnance qu'elle fût imprimée, elle le ſeroit avec celle que je lui avois écrite. Il faut que je le lui euſſe dit, lorſque j'eus l'honneur de le voir & qu'il me parla de la ſienne, ou bien que je le lui euſſe mandé en lui envoyant ma Lettre, je ne m'en ſouviens pas fort bien.

La Mère Supérieure m'ayant apporté cette Lettre à tranſcrire me laiſſa une de ſes Religieuſes pour m'exhorter à me dépêcher, afin de ne pas faire attendre un valet de pié de Monſeigneur l'Archevêque qui l'avoit apportée, & qui avoit ordre de l'attendre. Je ne la lus point avant de l'écrire pour avoir plutôt fait; mais lorſque je fus à l'endroit qui étoit changé, je me trouvai dans une peine extrême, ne pouvant me résoudre à me conformer aux changemens que Monſeigneur l'Archevêque y avoit faits. D'ailleurs je ne ſavois que faire, parce que je ne pouvois parler à la Mère Supérieure, qui s'étoit retirée ayant la repugnance que j'aurois à écrire cet en-

endroit (ce que je sai de sa propre bouche). Je l'écrivis néanmoins, & je passai par-dessus ma peine, de peur de ne pas contenter Monseigneur l'Archevêque, & à cause de l'empressement où j'étois qui ne me permettoit pas de prendre conseil.

Gloire à Jésus au St. Sacrement.

MES TRE'S-CHE'RES SOEURS,

JE me sens obligée de vous faire savoir que Dieu m'a fait la miséricorde de m'ouvrir les yeux pour connoître le dangereux état dans lequel m'étois précipitée par une Retractation plutôt faite par une conscience tendre & scrupuleuse, que manquoit de véritables lumières, que par l'illumination du bon Esprit; car je ne puis croire que Dieu, qui commande expressément dans les Saintes écritures l'obéissance aux Supérieurs, qu'il nous donne pour nous tenir sa place sur la terre, & nous représenter son autorité, & auxquels il dit, qui vous écoute m'écoute, & qui vous méprise me méprise, pût jamais se contredisant soi-même m'inspirer de résister en face à mon legitime Supérieur Monseigneur l'Archevêque de Paris: & même, si je l'ose dire, à toute l'Eglise. Aussi est-ce ce qui fait ma sensible douleur & ma dernière confusion, dans la sainte Retraite où je suis, dans laquelle ayant l'esprit plus dégagé, plus libre des créatures, & plus attentif à Dieu par la prière, secourue des intercessions du Bienheureux François de Salles, auquel j'ai une particulière dévotion, lui ayant même fait quelque vœu pour cela, j'ai reconnu mon véritable malheur, & me suis sentie pressée de rendre à Monseigneur non seulement l'obéissance & la véritable soumission que je lui dois, ainsi que ma profession, mes vœux, ma conscience, & que Dieu-même m'y engage par ses divins préceptes, mais encore de vous témoigner, mes très-chères Sœurs, le sensible regret que

ue j'ai de ma Retractation faite au milieu de
ns, par laquelle j'ai pu vous confirmer dans vos
nsées, que c'étoit resister à Dieu de se soumet-
e à Monseigneur l'Archevêque. Ne doutez pas,
es chères Sœurs, que je n'aie tout le repentir
aginable d'être tombée dans cette faute, & que
our vous avoir donné ce mauvais exemple, qui
urroit peut-être vous détourner de vous rendre
x bons mouvemens que Dieu vous inspireroit,
n'aie une douleur qui me fais bien souvent ver-
r des larmes, & demander à Dieu par de très-
dentes prières, que l'exemple présent de ma pé-
itence, de mon repentir, & de l'aveu sincère de
a faute, efface de vos esprits les mauvaises im-
essions que ma chûte précédente vous auroit pu
user. Dieu sait que je serois prête de donner
on sang & ma vie pour cela, & pour obtenir de
i les véritables lumières, qui vous sont néces-
ires pour connoitre les fâcheux engagemens dans
squels vous allez vous précipiter, si vous ne sor-
s des sentimens où je vous vois avec douleur,
que mon cœur ressent puissamment pour la sin-
re affection que je vous ai toujours portée, &
e je conserverai jusqu'à la mort pour vos chères
rsonnes qui, je m'assure, me feront la grace de
en pas douter, devant être assez persuadées de
vérité de mes sentimens. Mais je vois bien,
es chères Sœurs, que vous attendez de moi
e je vous déclare encore plus particulièrement
s raisons qui m'ont portée à cette seconde Signa-
re. Je vous dois dire prémièrement que je l'ai
ite dans une parfaite liberté, que depuis l'avoir
ite, j'ai toujours été dans une profonde paix, &
e tranquilité de conscience que je goûte mainte-
nt plus que je n'ai jamais fait de ma vie, & que
r la grace de mon Dieu, je suis dans la résolu-
on de me donner uniquement & totallement à
i par la pratique des vertus que je vois en cette
aison, où Dieu par sa miséricorde m'a conduite.

Quoique je n'aie point mis dans cette Lettre, votre très-humble & très-obéissante, cela ne venoit point de manque de respect & d'affection pour notre Communauté, mais ne sachant point comment il falloit mettre, je le demandai à la Mère Supérieure, qui me dit qu'il ne falloit mettre que très-affectionnée.

J'ai marqué par des guillemets l'endroit que Monseigneur l'Archevêque a changé dans cette Lettre; je crois qu'il y en a d'autres encore où il a fait quelques changemens, mais comme je ne m'en souviens pas assez bien, je ne les ai pas marqués.

Après que cette Lettre fut imprimée, Monseigneur l'Archevêque m'en envoya six exemplaires. J'en envoyai un à ma Sœur Gertrude, & un à ma Sœur Eustoquie. Je croyois faire en cela une grande action, pour m'humilier de la faute publique que je pensois avoir faite, en faisant mon rétractation. Ma Sœur Gertrude me récrivit pour me remercier, & elle me manda en même tems qu'elle l'avoit trouvée fort belle, excepté l'endroit où il y a, (que je m'estimerois heureuse de passer le reste de mes jours à Sainte-Marie-des-Champs) & qu'il falloit encore aller ensemble servir Dieu dans Port-Royal. Ce fut la Mère Supérieure qui m'apporta cette Lettre, & l'ayant lue devant elle, je lui dis que je ne me repentois point d'y avoir mis cela; puisque j'entendois parler de l'état présent de la Maison, & je ne sai si je ne le mandai point à ma Sœur Gertrude.

Je demeurai depuis ce tems-là dans un parfait repos de conscience, qui étoit une marque de l'abandon très-grand où je m'étois précipitée. Une chose néanmoins me causoit de fois à autre quelque scrupule qui étoit, que j'avois eu quelque désir de complaire à la Mère Supérieure de St. Denis, en signant. Je m'en confessai au Père Jean Damascène, & je l'ai fait encore plusieurs fois depuis à d'autres Confesseurs.

Lors-

Lorsque Monſeigneur l'Archevêque eut fait un ſecond Mandement pour ordonner la Signature, en conſéquence de la nouvelle Bulle venue de Rome pour ce ſujet, & qu'il eut fait ſigner de nouveau nos Sœurs de Paris, il m'envoya ce même Mandement pour le ſigner après elles. Ce fut M. Chamillard qui me l'apporta: d'abord que j'eus vu la Signature de nos Sœurs, & que j'eus remarqué que ma Sœur Candide n'en étoit point, cela me donna quelque crainte; j'en demandai la raiſon à M. Chamillard, mais il m'en cacha le ſujet; & il me ſemble qu'il me dit qu'elle le ſavoit. Je le priai enſuite de me lire le Mandement, ce qu'il fit m'aſſurant en même tems, que diſoit la même choſe que le prémier, & ſans lire la Bulle je ſignai ſans réfléchir à ce que je diſois.

J'étois dans cette Maiſon comme une d'entre-elles, prenant part à tout ce qu'elles faiſoient. J'allois à tout l'office dans leur Chœur; mais je diſois le nôtre tout-bas. J'eus quelque peine au commencement de dire Complie enſuite des Vêpres comme elles font, parce que j'allois à leur récréation du ſoir, comme à celles du matin, à cauſe de la défenſe que la règle fait de parler après Complie; mais la Mère Supérieure demanda à un Religieux de St. Denis, s'il y avoit du mal que je parlaſſe après l'avoir dit, lequel lui fit réponſe que, puiſque je n'étois point dans notre Monaſtère, je pouvois ſuivre les règles de cette Maiſon où j'étois, & ainſi je le dis toujours à cette même heure, afin de pouvoir dire Matines & Laudes le ſoir avec elles.

Je demandai d'aller au Chapitre, mais la Supérieure me dit, que jamais elles ne le permettoient aux Religieuſes qui n'étoient point de leur Maiſon, quand bien même elles ſeroient de leur ordre. Je fus quelque-fois à celui du Noviciat, mais je m'en retirai tout doucement, parce que

je m'ennuyois d'entendre tous les beaux discours d'oraison de la Mère dépoſée où je ne comprenois presque rien. Je diſois ma coulpe de trois fautes au Refectoire une fois la ſemaine, comme elles ont accoutumé de faire. J'y faiſois auſſi quelques pénitences avant les grandes Fêtes.

Le Lundi ou le Mardi gras, la Mère me fit changer d'habit avec une de ſes Religieuſes qui mit le nôtre, pour ſervir de divertiſſement à la Communauté : elle me fit auſſi aller l'après-dînée au Noviciat faire collation avec toutes les jeunes Profeſſes & les Novices ; car leur Maîtreſſe diſoit qu'elles ne pourroient pas bien paſſer le Carême, ſi elles ne s'étoient réjoüies auparavant. Elles avoient fait un pâté, où elles avoient mis mon nom deſſus, qu'elles me firent ouvrir, où j'y trouvai une diſcipline : je leur en avois demandé une quelque tems auparavant. J'allois presque toujours avec la Mère Supérieure, lorsqu'elle alloit voir ſes bâtimens, qui étoient tout-à-fait hors de l'enclos de la Maiſon, & où il venoit bien du monde.

Quoique je paſſaſſe ainſi mon tems, je ne laiſſois pas d'avoir ſouvent de grandes angoiſſes, lorsque je penſois en quel état on réduiſoit nos Mères & nos Sœurs. Et quand elles ſavoient quelque mauvaiſe nouvelle, la Mère Supérieure ne vouloit point permettre qu'on m'en fît part, parce que lorsque par hazard j'en apprenois quelqu'une, j'étois presque des jours entiers à ne faire que pleurer ; car Dieu m'a fait la grace dans mon malheur de conſerver toujours de l'affection & du reſpect pour les perſonnes qui nous ont conduites, & pour nos Mères & nos Sœurs, n'ayant jamais pu ſouffrir d'en entendre mal parler. C'eſt ce qui fit que deux ou trois fois je ſortis de la récréation des Religieuſes de Sainte-Marie, parce qu'elles parloient de ces matières ; & je leur dis

dis en ſortant, d'une façon toute émuë, que lorsque je n'y ſerois point, elles parleroient avec plus de liberté.

Enfin Monſeigneur l'Archevêque étant venu à St. Denis, pour dire à ma Sœur Gertrude qu'il alloit mettre toutes nos Mères & nos Sœurs à Port-Royal des Champs, & ſavoir d'elle en laquelle des deux Maiſons elle déſiroit aller, il vint auſſi à Sainte-Marie où j'étois, pour me faire la même demande. Il me repréſenta beaucoup le péril où je me mettrois ſi je retournois avec nos Mères, leſquelles me feroient ſans doute changer de ſentimens au regard de la Signature. Je demeurai alors dans un étrange combat, ne ſachant à quoi me réſoudre; car d'un côté j'aurois ſouhaité de tout mon cœur de retourner avec elles, mais d'ailleurs je craignois que ce que Monſeigneur l'Archevêque me diſoit ne fût véritable; cela me le fit ſupplier de me laiſſer encore quelque tems à St. Denis, ce qu'il m'accorda. Et voyant par ma façon & par quelques paroles que je lui dis, que j'étois irréſolue, & que je ne pouvois me déterminer ſi promptement, il me dit en me quittant que je lui fiſſe ſavoir la réſolution que je prendrois à cet égard. En attendant la Mère Supérieure me pria & conjura de choiſir la Maiſon de Paris, à quoi je me rendis enfin pour mon extrême malheur. Je le mandai à Monſeigneur l'Archevêque, & que j'étois prête à partir lorsqu'il lui plairoit. Il me laiſſa néanmoins encore quelque tems à St. Denis, où je commençois à me bien ennuyer; car j'y trouvois bien de petits ſujets d'humiliation que j'avois peine à ſouffrir à cauſe de mon extrême orgueil; & l'on peut dire avec bien de la vérité, que dans toutes les Maiſons de Religion, l'on ne trouve pas cette douceur (lorsqu'on y eſt étrangère) que l'on éprouve dans Port-Royal.

VOILA' une partie de ce qui m'eſt arriv
puis la ſortie de nos très-chères Mères & S
& dont le ſouvenir me donne une très-
de confuſion. Il ne me reſte plus qu'à ſu
très-humblement les perſonnes, qui verron
écrit, de m'obtenir de Dieu par leurs p
la grace que cette connoiſſance, que j'ai d
état, ne ſoit point ſterile en moi, mais
le me faſſe produire des fruits dignes de
tence.

SOEUR MAGDELEINE DE SAINTE MEL
Religieuſe très-indigne.

On trouvera fort en détail la ſuite de cette Relation dan
ueil de Pièces imprimées à Utrecht l'an 1740.

XIII.

...tion de la vie & des vertus de la Sœur ...zanne de Sainte Cecile ROBERT, *qui ...t profeſſion à Port-Royal en* 1649. *où é...ient déjà quatre de ſes ſœurs. Par la Mè... Angelique de S. Jean* ARNAULD.

A vertu extraordinaire de ma Sœur Suzanne Cecile * ne ſauroit s'effacer de long-tems de l'eſprit des perſonnes qui l'ont connue. Ce ſeroit pas pour elles qu'il ſeroit néceſſaire d'en ire quelque choſe, quoiqu'il ſoit toujours utile ſe rappeller ces exemples dans l'eſprit, quand ne les a plus devant les yeux. Mais celles qui ...s ſuccéderont, & qui n'auront peut-être pas ...jours des exemples vivans d'une vertu parfaite, ...rront tirer beaucoup de fruits de ces portraits ...s ſaintes Religieuſes qui les ont précédées. Une ...nos Sœurs, qui a été grande admiratrice de cel... dont nous voulons parler, en a écrit ample...nt les louanges: mais elle a plutôt fait un Pa...gyrique qu'une Hiſtoire. Elle n'a point paſſé ...moins les bornes de la vérité, & nous, qui ...ns connu plus qu'elle les diſpoſitions intérieu... de cette ſainte fille, nous pouvons aſſurer que ...ée qu'elle s'en étoit formée, à n'en juger que ...ſon extérieur, eſt très-juſte & très-véritable: ...s comme elle en ſavoit peu de faits, & qu'elle ...ſuit point l'ordre des tems dans ce qu'elle en ..., nous en ferons ici une petite hiſtoire.

I. Motifs qui ont fait écrire cette Relation.

MA

* Il en a déjà été dit quelque choſe à la fin des Entretiens de la Angelique avec M. le Maître, Tome II. p. 402.

II. Piété des parens de la R. Suzanne Robert.

MA Sœur Suzanne étoit fille de M. Robert, & de Mademoiſelle Chouart ſa femme. Dieu leur avoit donné un nombre extraordinaire d'enfans, en ayant eu juſqu'à dix-neuf, dont ils en élevèrent quinze, ſavoir ſix garçons & neuf filles. Celle dont nous parlons étoit la ſeconde. Il n'y a perſonne dans le monde qui, avec un ſi grand nombre d'enfans, n'eût eu quelque inquiétude pour leur établiſſement, & n'eût ſouhaité de décharger ſa famille en plaçant quelques-uns dans l'Egliſe & dans des Monaſtères; mais M. Robert forma un deſſein bien différent. Il crut que Dieu lui ayant donné une ſi grande famille, il n'avoit qu'à former une Egliſe & un Monaſtère de ſa maiſon, en y gardant pour règle l'Evangile, & en imitant l'ancienne piété des prémiers fidèles, qui ſans ſortir du monde faiſoient paroître par leurs mœurs que Dieu les en avoit ſéparés par ſa grace & par leur foi. Sur ce modèle il changea dans ſa famille tout ce qu'il crut n'être pas aſſez conforme à la modeſtie & à l'humilité chrétienne. Il ne voulut plus que ſes enfans portaſſent des étoffes de ſoie, ni le moindre ajuſtement qui pût paſſer pour ſuperflu. Sa femme & ſes filles n'étoient vêtues que d'une petite ſimple ſerge griſe, toutes d'une même façon, ſans la moindre dentelle, ni rubans, ni quoi que ce puiſſe être de ſuperflu. Leur coiffure étoit de même toute unie; & quoiqu'elles euſſent pour la plupart les cheveux très-beaux, il ne ſouffroit point qu'elles en euſſent d'abbattus.

IL voulut que l'on mangeât chez lui en Refectoire, comme dans les Couvens. Il avoit deſtiné à cela une grande ſalle avec des tables tout-autour. Il étoit à celle du milieu avec Madame ſa femme, ſes fils & leur précepteur, & les perſonnes qui venoient les voir. A la ſeconde table étoient toutes ſes filles & les demoiſelles, s'il y en avoit du dehors. Il y avoit une autre table pour les femmes de chambre, gouvernantes des enfans, & autres ſer-

ıtes. Et la dernière pour les ſerviteurs & uvriers mêmes quand il y en avoit dans la n. Tout cela mangeoit enſemble & à même ; perſonne n'en étoit diſpenſé, & juſqu'aux enfans qu'on ſevroit, dès qu'ils étoient ca- de manger, on les mettoit auprès de leur rmante. On ſervoit tout ce Refectoire en lle de fayance, avec une grande proprété & keté. Cet ordre tenoit tout le monde en ſon r; car étant ainſi tous devant les yeux du e, ils n'avoient nul prétexte de ſortir ou de la débauche. Quand même quelques-uns des s ou amis des domeſtiques venoient les on leur donnoit à manger dans le Refectoire ıe aux autres, de peur que ſi on les eût laiſ- er manger dehors, ce n'eût été un prétexte lomeſtiques d'aller avec eux au cabaret. De ſorte il n'avoit chez lui que des gens fort s.

ı faiſoit la lecture durant le repas, & tout y dans un règlement plus grand que dans beau- de maiſons Religieuſes. Il y avoit ſouvent 'à quarante perſonnes dans ce Refectoire; n'y avoit preſque point de jour qu'il ne vint onde les voir à Lal, qui étoit leur maiſon de ıagne à deux lieuës de Paris, attiré par la ré- ion de ce règlement ſi édifiant & ſi chrétien 'y obſervoit.

. Robert avoit auſſi fait accommoder dans maiſon deux manières de dortoirs, ayant des ıbres des deux côtés un peu plus grandes que cellules, afin que chacun y couchât ſéparé- Les garçons occupoient celui d'en-haut, s filles celui d'en-bas. Il n'y avoit que les pe- ıfans au-deſſous de neuf ans qui demeuraſſent la chambre avec les gouvernantes. Les Fê- Dimanches, il falloit que toute la famille enſemble à l'Egliſe au Service; & comme M. ert avoit une grande Chapelle à lui dans l'E-

gliſe, il vouloit y voir non ſeulement ſes enfans, mais auſſi tous ſes domeſtiques. Une des fins qu'il s'étoit propoſé dans cette manière de vie ſi édifiante, n'étoit pas ſeulement d'imiter la vertu chrétienne des prémiers fidèles, mais auſſi celle d'Abraham & des Patriarches de l'ancienne loi. C'eſt pourquoi il s'appliquoit fort à exercer l'hoſpitalité, & recevoit parfaitement bien tous les riches & les pauvres qui abordoient chez lui. Il vouloit auſſi que celles de ſes filles qui en étoient capables, priſſent ſoin d'inſtruire les petites filles du Village qui venoient toutes les Fêtes & Dimanches chez lui pour ce ſujet.

III. Quelle étoit la vertu de la S. Robert dès ſa jeuneſſe.

Ce fut en cet exercice que ma Sœur Suzanne dont nous voulons parler, fit paroitre dès ce commencement le grand amour qu'elle a eu toute ſa vie pour les pauvres, & la piété qu'elle avoit déjà pour Dieu. Elle faiſoit ſon plaiſir d'être avec ces pauvres enfans, & au lieu que ſes Sœurs, de qui on demandoit le même ſoin, n'en prennoient la plupart du tems que l'occaſion de jouër avec eux, elle au-contraire ne ſe laſſoit point de leur apprendre leurs prières & leur catéchisme.

Le projet, que M. Robert forma d'une vie ſi nouvelle, étonna d'abord Madame ſa femme, qui étoit une perſonne de grande vertu & de bon ſens; & elle appréhenda cette ſingularité, & que cela ne pût ſubſiſter. Mais ayant vu Monſieur ſon mari arrêté dans cette penſée, elle prit, comme une femme ſage & chrétienne, le parti de la ſoumiſſion, & ſuivit entièrement ſes intentions. Elle eut un peu de peine à y faire entrer ſa fille aînée; mais pour la ſeconde, qui eſt ma Sœur Suzanne dont nous parlons, Dieu lui donna dès-lors des ſentimens qui alloient au-delà de l'idée de perfection que ſe figuroit Monſieur ſon Père. Elle avoit dans l'eſprit l'exemple des Saints, qui non ſeulement renonçoient à l'amour du monde, mais qui même mettoient leur gloire à être haïs & mépriſés

de

le monde. Il lui paſſoit dans l'eſprit cent deſſeins de s'enfuir & de ſe déguiſer, pour s'aller réduire quelque part à la condition des pauvres & vivre tout-à-fait inconnue, dans une auſtère pénitence. Elle ne diſoit pas toutes ſes vues, mais elle ne pouvoit pourtant tout-à-fait cacher ſes mouvemens extraordinaires; ce qui ne ſervoit qu'à la faire un peu mépriſer par ſes ſœurs, dont elle ne ſe mettoit pas en peine.

Jusqu'à l'âge de quatorze ans, elle avoit eu beaucoup de ſanté & d'embonpoint, quoiqu'elle fût fort petite pour ſon âge; mais elle eut en ce tems-là une grande maladie ſuivie d'une hydropiſie, qui changea tellement ſon temperament, & deſſécha ſi fort ſes entrailles, que depuis qu'elle en fut guérie, elle ne crût plus-du-tout, & ne reprit point de chair; de ſorte qu'elle demeura toute ſa vie de la taille d'une fille de douze ans, dans une ſéchereſſe & une maigreur extraordinaire.

IV. Liaiſon de ſa famille avec Port-Royal.

Il y avoit déjà pluſieurs années que toute cette famille vivoit comme j'ai dit, ſans que pas un eût encore formé le deſſein de penſer à d'autre établiſſement, lorſque la providence de Dieu fit naître une occaſion qui découvrit par ſes ſuites que Dieu avoit d'autres deſſeins ſur pluſieurs des filles de M. Robert, & que la vie qu'elles menoient chez leurs parens n'étoit que le Noviciat de celle à laquelle ſa grace les deſtinoit. M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, ayant fort ouï parler de la conduite admirable de cette Maiſon, eut envie d'en aller être témoin, & de renouveller l'ancienne amitié qui avoit été entre ſa famille & celle de M. Robert. Il alla avec le bon M. Charpentier du Mont-Valerien, qui étoit leur ami commun, voir à Laï M. Robert, à qui il dit qu'il venoit renouveller la connoiſſance, parce qu'il étoit ſi jeune quand feu Monſieur ſon Père mourut & que Madame ſa Mère quitta le monde, qu'il n'avoit

n'avoit pû cultiver leurs amis. M. Robert le reçut avec la plus grande joie du monde, & depuis ce jour-là ils ſe revirent aſſez ſouvent. Ce fut par cette rencontre que M. Robert commença à connoître Port-Royal, & M. de S. Cyran, qui étoit pour lors au Bois de Vincennes. Il conçut tant d'eſtime pour ſes lumières & pour ſa haute piété, qui éclatoit dans ſa ſouffrance, qu'il ſouhaita d'entrer dans la conduite de la pénitence, dont ce ſaint homme avoit appris les règles à ceux qu'il avoit inſtruits. M. Singlin étant rempli plus abondamment que les autres de ſa grace & de ſon eſprit pour la direction des ames, il ſe mit entre ſes mains, lui fit ſa Confeſſion générale, & pendant le tems de ſa pénitence demeura dans une profonde retraite, ſans vouloir parler à qui que ce fût. Son exemple porta pluſieurs perſonnes de ſa famille & de ſes filles à prendre auſſi confiance en M. Singlin, qui venoit aſſez ſouvent à Laï, & dont la bonté, la franchiſe & l'onction, que la charité répandoit dans ſes paroles, ouvroit aiſément le cœur des perſonnes qui avoient quelque diſpoſition à penſer à leur ſalut.

Lorsque M. Arnauld eût publié ſon livre de la fréquente communion, il s'éleva, comme l'on ſait, une grande tempête contre le livre & contre l'auteur, qui fut obligé de ſe mettre à couvert pour laiſſer paſſer l'orage. D'abord il ſe retira dans une maiſon d'amis à Paris, (chez M. Hamelin) où il ne pouvoit être qu'avec aſſez d'incommodité, & avec peu d'air. Madame Robert, qui étoit du rang des amis intimes, de qui on ne ſe cachoit pas, étant allée lui rendre viſite, eut de la peine de le voir ſi réſerré, & crut qu'il n'y pourroit pas ſubſiſter long-tems ſans que cela fît tort à ſa ſanté. Elle en parla à Monſieur ſon mari, qui trouva avec elle cette occaſion bien propre à exercer une ſorte d'hoſpitalité d'un plus grand mérite que la commune; puiſque non ſeulement il pouvoient recevoir

Mes-

ſus-Chriſt, comme on le fait en la perſonne de
us les autres, mais ils lui donnoient un azile
tre la violence des ennemis qui perſécutoient la
ité en la perſonne d'un Docteur, obligé par ſon
ſtère à la défendre. Ils le prièrent donc de
uloir venir chez eux, & lui donnèrent un appar-
ment ſéparé, où il demeuroit ſeul avec M. de
ricourt ſon neveu, qui s'étoit renfermé avec lui,
n que cela fût connu de perſonne; car pour
iter d'en faire confiance à qui que ce fût, les
ux filles aînées avoient le ſoin de leur porter el-
s-mêmes à manger, en uſant des adreſſes né-
ſſaires pour ne point donner occaſion de les ob-
rver. Après qu'ils l'y eurent retenu de cette ſor-
un tems conſidérable, comme il étoit difficile
le pouvoir cacher long-tems dans une maiſon
verte à tout le monde, ils lui donnèrent une
tre retraite dans leur maiſon de Paris, où de-
uroit leur fils aîné qui étudioit en Théologie;
Il y fut encore trois mois.

V. Quatre des ſœurs de la S. Robert ſe font Religieuſes à P. R.

L'on ne peut douter que Dieu ne préparât une
compenſe particulière à une charité ſemblable,
nt les occaſions ſont ſi peu communes. Elle at-
n peut-être la bénédiction que Dieu répandit
r cinq de leurs filles, à qui il donna le déſir de
faire Religieuſes à Port-Royal. C'eſt une re-
arque que l'on a faite, que presqu'en tous les
eux où la Providence a conduit M. Arnauld pour
re caché de la perſécution du monde, il en a
ujours attiré quelques perſonnes hors du monde.
ais il n'y en a point où il ait fait une ſi grande
che que dans celle-ci.

Ce ne fut pas néanmoins en même tems que
ieu toucha toutes les cinq ſœurs. Ce fut l'aînée
il eut la première ce mouvement *, & elle trou-
va

* C'eſt la Sœur Marie de Sainte Euphraſie Robert, dont on peut
ir (dans le Vol. in 4.) p. 8. de la *Relation de la Viſite*, l'Entretien
'elle eut ſur la Signature avec M. de Perefixe en 1664. à Port-
Royal

va grande oppoſition dans l'eſprit de Monſieur ſon Père quand elle lui en fit l'ouverture, parce qu'il fondoit ſur elle l'eſperance de maintenir dans ſa famille le règlement qu'il y avoit établi, ſi Madame ſa femme venoit à mourir. Mais il y avoit un long-tems que Dieu lui avoit deſtiné une place dans Port-Royal, & qu'il la lui avoit fait naître pour qu'aucune oppoſition humaine la pût empêcher d'en venir prendre poſſeſſion au tems deſigné par ſa providence.

Dès l'année 1631. n'étant âgée que de ſept ans elle eut un ſonge qui lui fit connoître le deſtin que Dieu avoit ſur elle: ce fut le propre jour de ſon baptême, qui étoit le jour de la purification de la Sainte-Vierge. Monſieur ſon Père, qui prennoit un très-grand ſoin d'inſtruire ſes enfans, l'avoit préparée à renouveller ce jour-là les vœux que l'on avoit faits pour elle à ſon baptême, & à conſacrer à Dieu le prémier uſage qu'elle alloit faire de ſa raiſon, dans cet âge qui commence à le rendre capable. Elle s'étoit miſe en devotion pour ce ſujet; & s'étant reveillée de bon matin, dans la penſée d'aller à la Meſſe, comme il étoit encore trop-tôt, elle ſe rendormit entre cinq & ſix heures. Pendant ce ſommeil elle crut ſe voir avec ſa Mère & ſes Sœurs, qui s'en alloient enſemble à la Meſſe, par un chemin qu'elle ne connoiſſoit pas, & qui étoit tout de ſable, comme celui qui eſt devant la porte de cette Abbaye de Port-Royal des Champs. Elle apperçut un peu plus loin la Sainte-Vierge qui venoit vers elle, & qu'elle ſe connut en la voyant vêtue comme on la dépeint d'ordinaire. Elle s'approcha d'elle & lui demanda ſi elle vouloit bien venir avec elle. Cette enfant héſita d'abord à répondre, ayant réfléchi que cet-

te

Royal des Champs, dont elle étoit alors Soupriure. Elle vivoit encore lors de la dernière diſperſion en 1709. comme on le verra dans la *Suite*.

propoſition ſuppoſoit qu'il falloit pour la ſuivre ſortir ſa Mère & ſes Sœurs. Elle ſe réſolut néanmoins, & répondit qu'elle le vouloit bien; ſur-quoi la Sainte-Vierge lui dit de la ſuivre. Elle la conduiſit à la porte d'une égliſe, toute ſemblable à celle par où l'on entroit autrefois dans notre Eglise, derrière le chœur, avant qu'elle n'eût été rebâtie. Elle la fit entrer par-là, le long de ce chœur, qu'elle vit entièrement ſemblable à ce qu'il étoit lorsqu'elle y vint la prémière fois. Elle y remarqua juſqu'aux pavés carlés de carreaux blancs jaunes & verds. Elle y vit la petite grille qui y étoit alors, la chaſſe des onze mille Vierges qui étoit deſſus, & les chaiſes tout comme elles ſont, mais il n'y avoit perſonne dans le chœur. La Sainte-Vierge la plaça à la troiſième des chaiſes de la Meſſe en-bas du prémier chœur, elle ſe retira derrière ſans lui rien dire. Cette fille s'étonnoit de voir cette grande égliſe ſi déſerte, & s'appliquoit à regarder tout ce qui étoit autour d'elle, lorsqu'elle entendit des voix au-deſſus qui chantoient fort bien. Elle ne ſavoit ſi c'étoit des hommes ou des anges: elle auroit ſouhaité de les voir, mais la grille étant fermée, & une voute qui ſépare le chœur de l'égliſe trop haut, elle ne pouvoit avoir cette ſatisfaction. Dans l'impatience qu'elle avoit d'y réüſſir, il lui ſembla que s'étant levée ſur le bout de ſes piés, elle apperçut au-deſſus la muraille le haut des têtes de ces perſonnes qui chantoient, qu'elle connut à leurs yeux être des hommes ſéculiers. Et comme elle s'en étonnoit en elle-même, la Sainte Vierge qui s'étoit un peu éloignée revint à elle & lui dit: „ Vous êtes bien ſurpriſe d'entendre ici chanter des hommes, un jour ce ſera des filles, cette égliſe en ſera toute remplie & vous ſerez de ce nombre.“ En même tems cet enfant ſe vit toute revêtue d'un habit blanc avec un voile blanc comme le font nos Poſtulantes, & la Sainte Vier-

ge

ge lui dit : „ Ce que je vous ai promis n'arri
„ pas si-tôt, il faut que vous vous en retour
„ encore avec votre Mère." Elle la fit en
retourner par la même porte du bas du chœu
où elle étoit entrée, & pour-lors la petite fil
réveilla dans une fort grande joie de son songe;
fut pas plutôt levée qu'elle courut le dire à
sieur son Père. Ce songe fut toujours présen
esprit; & lorsque bien des années après el
vint la pensée de se faire Religieuse, elle n'
pas été éloignée, pour cet effet, de choisir
baye de Chelles, où étoit sa tante; mais,
ces Religieuses étoient vêtues de noir, &
Sainte Vierge lui avoit signifié qu'elle seroit
de blanc, elle conclud, que ce n'étoit pas
place.

AYANT donc pris la résolution, comme
avons déjà dit, de se retirer à Port-Royal
en suspendit l'exécution jusqu'à ce qu'après
prémières difficultés, Monsieur son Père s'
enfin résolu. Elle n'en communiqua rien à
une de ses Sœurs, quoiqu'en même tems
donnât le même désir à la troisième * qui fit
ses affaires à part sans lui en rien dire, & elle
trèrent toutes deux ensemble à Port-Roy
Paris l'année 1645. Port-Royal des Champ
toit pas encore rétabli pour-lors; & en ef
n'y avoit selon sa vision que des hommes
liers qui y faisoient l'office, savoir M. le M
& quelqu'autres Solitaires qui s'y étoient re
Mais elle ne vit toute la vérité de son songe
l'année qu'elle fut envoyée à Port-Roya
Champs, qu'elle reconnut si semblable à ce
le avoit vu il y avoit dix-huit ans, qu'il
également surprenant qu'un songe lui eût

* Celle-ci se nomma Sœur Anne de Sainte Gertrude elle
à Port Royal des Champs le 9. Octobre 1654. Elle signa en
mais elle se releva bientôt, Voyez la *Relation des Lettres* p. 13

ent dépeint la vérité, & que la mémoire enfant en eût si nettement conservé l'idée.

ANNE'E suivante 1646. deux autres de ses s suivirent les prémières, & entrèrent à Port-l, où elles ont été aussi Religieuses *. Ma Françoise Lutgarde en étoit une, & la plus t. Elle est morte dans le tems de notre per-ion †, & elle fut l'une de celles à laquelle M. hevêque refusa les Sacremens à la mort. it une ame droite & très-innocente. On écrit quelque chose dans les Actes de ce -là §.

VI. La S. Suzanne y vient la dernière: son zèle pendant son Noviciat, &c.

OUR ma Sœur Suzanne-Cecile, qui désiroit qu'aucune d'être à Dieu, elle s'étoit si fort hée au sentiment de Monsieur son Père, dans nsée que cet établissement d'une famille chré-e pouvoit beaucoup honorer Dieu & être de exemple, qu'encore qu'elle souhaitât tou-quelque chose de plus parfait, elle ne se it point déterminée pour la Religion, n'ayant des idées d'une vie plus extraordinaire, & à 'elle croyoit, plus humble & plus pénitente; 'à ce qu'enfin Dieu ayant répandu sa lumière son cœur, il lui eût fait comprendre qu'il oit plus l'obéissance que les sacrifices, & qu'el-viendroit plus pauvre en se dépouillant de sa té & de sa volonté, qu'en changeant de con-n avec les pauvres mêmes, qui font encore 'ils veulent, & sont aussi souvent attachés à liberté que les riches le sont à leur bien.

LLE entra donc à Port-Royal la dernière de s en 1647. la veille de l'Ascension, mais avec tant

a prémière de ces deux étoit la Sœur Louïse de Sainte Julienne, lle mourut à Port-Royal des Champs le 6. Septembre 1701.
7. Septembre 1666. Voyez ce qui est dit d'elle dans le Né-ge.
ges 100. & suiv. des *Journaux* (dans le Vol. in 4.) On y voit e déclara à un des Prêtres que M. de Paris avoit mis à Port-des Champs, qu'elle ne pouvoit faire la Signature sans com-trois péchés mortels, savoir un mensonge, un parjure & un témoignage.

tant de ferveur, qu'elle eut bien-tôt atteint les de ſes ſœurs qui l'avoient précédée. Elle va moyen de ſatisfaire dans la Religion les vemens de grace qu'elle avoit eu pour un é vie toute morte aux ſens, & toute cachée l'opprobre de la croix. La délicateſſe de ſon fut plutôt un ſecours qu'un empêchement à deur qu'elle ſentoit pour la pénitence, lui rendant le travail & les auſtérités de la gion plus pénibles, la nature en ſouffroit tage, & ſa ſoif pour les ſouffrances y trouvoit de rafraichiſſement. Au bout de ſix mois donna l'habit, le jour de la Préſentation Novembre.

Elle fut la prémière Novice depuis l'établ ment de l'inſtitut du St. Sacrement en ce Mo re. Elle paſſa ſon année de probation avec me ardeur pour l'humiliation, la pénitence mortification. La Mère Angelique, qui étoit lors Abbeſſe, tomba extrêmement malade à Royal des Champs à la fin de l'Automne 164 qui fit différer la profeſſion de ma Sœur Su qui devoit ſe faire au mois de Novembre. mois de Janvier ſuivant 1649. le blocus de arriva, & la guerre qui en fut la ſuite obl la plupart des Religieuſes d'autour de Paris Fauxbourgs de ſe réfugier dans la Ville, l d'avis qu'une partie des Religieuſes de Port de Paris s'y rétirât auſſi, parce que ce Mon étant à l'extrêmité du Fauxbourg & preſque campagne, on craignoit qu'il n'y eût pas de ſ La Mère Agnès en ſortit donc avec environ rante de nos Sœurs des plus jeunes & des pl préhenſives.

Ma Sœur Suzanne auroit dû être du p rang de ces jeunes, mais ſa foi la mettoit au-deſſus de toute crainte, que l'on pouv appliquer ce qui eſt dit du Juſte dans le Pſe que tous les fleaux n'approchoient point

c'eſt-à-dire, de ſon cœur où elle
Dieu, dans la paix & l'aſſurance,
réhender des évènemens du monde.
la famine, la guerre, la perſécution
l'impreſſion ſur ſon eſprit qu'à l'égard
qu'elle aimoit en cela plus qu'elle-
our elle, dans ces rencontres, elle
nd de joie dans ſon ame, dans l'eſpé-
uver des occaſions de ſouffrir quel-
t de s'enrichir des tréſors de la pau-
t le ſeul objet de ſon ambition. El-
a ſi bien que le tems de cette moiſ-
s arrivé pour elle, à cauſe que l'on
à quelque retranchement, les vivres
s à Paris à l'ordinaire, qu'elle ſe por-
rancher de tout, & augmentoit ſon
ortion de ſon jeûne; parce que tou-
Sœurs étant ſorties de la Maiſon, il
de perſonnes qui fuſſent en état de
evoirs de la Communauté & le travail
es.

Marie des Anges & ma Sœur Anne
Incarnation, que la Mère Agnès avoit
Port-Royal pour veiller ſur la Com-
y reſtoit, voyant qu'elles ne pou-
er le zèle de cette Novice, & que
corps dépériſſoit à vue d'œil, elles
ir à la Mère Agnès, & qu'elles cro-
i on la faiſoit aller à Paris, on pour-
nent veiller ſur elle. La Mère Agnès
t la fit venir. Il eſt vrai qu'elle étoit
exténuation, qu'à en juger par ſon
eût cru tout-à-fait mourante. Et il
me fois pendant que l'on étoit réfugié
n de M. de Bernières, que ma Sœur
t eu ordre d'aller ouvrir la porte à
es amies de la Maiſon qui venoient
rs, ces perſonnes furent ſi effrayées
ort peinte ſur ſon viſage, qu'elles la

prié-

prièrent de s'aller recoucher promptement, s'i ginant que c'étoit une perſonne bien malade s'étoit levée du lit pour leur venir ouvrir. Q que attention qu'on pût avoir pour modére auſtérité, elle avoit elle-même tant d'applic à chercher la mortification de ſes ſens & de eſprit, qu'elle trouvoit toujours de quoi ôte nature pour donner à la grace & à la charit quoi produire ces grands accroiſſemens.

Toutes les Religieuſes étant retourn Monaſtère du Fauxbourg auſſi-tôt qu'il put y de la ſureté, ce qui arriva au commencemen Mars, l'on attendoit encore pour la profeſſio ma Sœur Suzanne, le retour de la Mère An que, qui n'avoit bougé de Port-Royal des Ch pendant ce tems de guerre, & qu'on ne pou encore faire revenir avec aſſez de ſureté. Sœur Suzanne, dont le corps extraordinaire délicat n'avoit pas encore pu s'accoutumer deux ans de Noviciat, à l'auſtérité de la R & à la dureté du traitement qu'elle lui fai comme elle l'y a endurci depuis, penſa alors à-fait ſuccomber. Il lui prennoit des défaillan qui, étant cauſées par un entier épuiſement d chaleur naturelle, firent juger au Médecin qu pouvoit mourir à toute heure, de ſorte qu'o fit recevoir les Sacremens; & l'on trouva au propos de lui faire faire ſa profeſſion dans to les formes, ſoit pour la vie ou pour la mort, c me il plairoit à Dieu d'en diſpoſer. Ce fut le 1 me jour de Mai 1649. elle étoit ſi mal, qu'en qu'il fût tard, on n'oſa différer au lendemain.

M. de Sainte-Beuve, commis à cet effet pa du Sauſſai, Official & Grand-Vicaire de Paris tra à huit heures du ſoir dans le Monaſtère recevoir ſes vœux, accompagné de M. Singlin fit auſſi entrer dans la clôture avec lui M Beaumont le Nain * pour ſervir de témoin.

* Père de M. Tillemont, & Maître des Requêtes.

la Communauté s'aſſembla à l'Infirmerie. On ſerva toutes les cérémonies ordinaires; & quand vint à prononcer ſes vœux, cette perſonne, qui voit presque plus de pouls ni de force, reprit telle vigueur, qu'elle les prononça d'une voix forte & auſſi intelligible, qu'elle eût pu faire une parfaite ſanté, tant le cœur ſoutenoit le ps en cette perſonne qui ne vivoit plus que par prit. Cela faiſoit voir que les parties no- n'étoient point encore attaquées; & M. Sainte-Beuve dit ſur l'heure, qu'il croyoit cette fille vivroit encore, & qu'elle auroit le s d'accomplir les vœux qu'elle venoit de faire: qui fut vrai; car comme tout ſon mal ne venoit d'épuiſement, cauſé par la violence qu'elle oit à la délicateſſe de ſon naturel, auſſi-tôt on lui faiſoit prendre du repos & de la bonne rriture, on la voyoit revenir comme ces fleurs emi fanées qu'on met tremper dans l'eau, ainſi r l'expérience nous l'a fait voir bien des fois s la ſuite de ſa vie. Mais ces expériences dont parle n'ont été utiles que pour nous, & elles lui ont jamais appris à ménager davantage ſes ces, auſſi-tôt qu'on ne lui faiſoit plus de vio- ce pour la retenir. L'une des raiſons qui por- les Saints Pères à condamner l'indiſcrétion des vices, qui veulent trop accabler leurs corps s les commencemens, eſt qu'ils l'expoſent à tentation qui en a fait décheoir pluſieurs de r prémière ferveur, parce qu'après s'être réduits leur faute à avoir beſoin de diſpenſes, ils s'ac- tument enſuite à une vie molle qui donne ſujet dire d'eux, qu'ayant commencé par l'eſprit, ils fini par la chair.

MAIS on a vu tout le contraire dans la fer- r de ma Sœur Suzanne; & quoiqu'elle parût s diſcrétion, parce qu'elle n'y mettoit point de nes, & qu'il lui ſuffiſoit que ſes Supérieures lent cette diſcrétion pour elle, on reconnoiſſoit

que le St. Eprit étoit le principe de cette ar
dont ſon cœur bruloit pour la pénitence, pa
fermété & la perſévérance invariable qui l'y
choit toujours également, n'y ayant aucun te
ni dans la maladie, ni dans la langueur, où
ſe portât au moindre relâchement en quoi que
ſoit, ni pour la mortification de l'eſprit ni
celle du corps, trouvant des inventions pour
qu'on ne lui pouvoit interdire, parce que d'o
naire on ne les pouvoit pas même prévoir. N
nous aurons occaſion de parler davantage de
infirmités en quelque autre endroit.

QUELQUE tems après ſa Profeſſion elle
envoyée à Port-Royal des Champs, où la M
Angelique, qui eſtimoit extraordinairement ſa
tu, étoit fort aiſe de l'avoir, prétendant qu'
avoit beſoin de ſon bon exemple & de ſes pri
C'eſt en ce tems-là que j'ai commencé à la c
coitre; car je n'étois point à Paris pendant
Noviciat. La Mère Angelique, qui aimoit be
coup toutes les ames que Dieu lui avoit donné
étant chargée de la mienne, voulut me témoig
ſans doute l'affection qu'elle avoit pour moi,
me confiant une perſonne qui lui étoit ſi ch
Elle jugea bien que j'avois beſoin de l'exem
d'une ſi grande humilité pour apprendre cette v
tu, dont on s'inſtruit mieux lorsqu'on la voit p
tiquer, que lorsqu'on en entend parler. Elle
dit donc, en préſence de ma Sœur Suzanne, qu
le me mettoit ſon corps & ſon ame entre
mains, que j'euſſe ſoin de l'un & de l'autre,
qu'elle s'en répoſoit ſur moi. Une perſonne mo
humble que ma Sœur Suzanne auroit pu être m
tifiée d'un échange ſi inégal, car il ſembloit p
là que la Mère Angelique ſe déchargeoit d'elle
quelque ſorte: mais la ſimplicité ou l'humilité
cette ſainte fille ne lui permit pas de faire c
te réflexion, au moins n'en témoigna-t-elle ri
& juſqu'à la mort elle s'eſt toujours attachée à

r cet ordre que la Mère Angelique lui avoit
nné; voulant toujours prendre conduite en tou-
s choses, comme une Novice, sans se rebuter
ucune épreuve, quoi qu'assurément je lui en aie
it de plus fortes qu'à pas une Novice, ayant cru,
ne avoir consulté, que ce qui paroissoit d'extra-
dinaire dans sa vertu avoit besoin de cette con-
ite pour la préserver de l'illusion ou de la vani-
, dont le démon tente ordinairement les ames
prennent un si haut vol.

VII. Son amour pour la mortification & les souffrances.

Ce fut en hyver que la Mère Angelique me fit
présent. Dans cette saison l'on voyoit tous les
s ma Sœur Suzanne tomber comme les feuilles.
froid éteignoit presque tout ce qui lui restoit
chaleur naturelle; elle devenoit toute roide &
esque percluse, enforte qu'elle ne marchoit plus
e très-difficilement: elle se contraignoit cepen-
nt toujours jusqu'à l'extrêmité, cherchant enco-
des inventions pour souffrir le froid davantage.
tte année-là elle avoit trouvé le moyen de laiſ-
tellement user ses souliers & toute sa chaussu-
, qu'elle avoit les piés presque nuds; de sorte
e cela, joint à son extrême maigreur, faisoit
e les os perçant, pour ainsi dire, sa peau, il s'é-
it fait des trous à ses piés en plusieurs endroits,
s qu'elle en fît rien paroitre. Mais une Sœur
n'étant apperçue, elle en avertit la Mère An-
lique. La Mère la fit venir devant elle, & lui
donna de se déchausser en sa présence: elle eut
it de pitié de voir ses piés en l'état où ils é-
ient, tout enflés, tout bleus & pleins d'ulcères,
elle en détourna la vue, parce que dans son
mier âge, elle n'avoit plus la force de voir les
ux; mais elle me substitua à sa place pour la
ncer: ce que je fis durant plusieurs jours. Il me
lut du tems pour la guérir; & elle recevoit ces
vices avec une grande simplicité, quand l'obéis-
ce l'y obligeoit.

Un autre hyver elle se trouva dans un tel épui-

ſement, qu'il ſembloit qu'elle n'avoit plus de vie. Sa maigreur étoit devenue telle, que cette fille paroiſſoit plus être un ſquelet qu'un corps vivant. On la voyoit prête à défaillir; & quand on marchoit après elle, l'on eût cru qu'à chaque pas elle alloit tomber. Cependant ſon courage la ſoutenoit toujours, & elle alloit par-tout, diſant qu'elle n'avoit point de mal; juſqu'à ce qu'elle en vint au point, qu'un jour que la Mère Angelique, étant fort infirme, faiſoit le Chapitre dans ſa chambre, lorſque ma Sœur Suzanne vint dire ſa coulpe en ſon rang, il lui prit une foibleſſe, dont on s'appercut, parce qu'elle commença à balbutier; & un moment après elle tomba comme morte. J'étois fort proche d'elle, je m'approchai la première pour la relever, & ayant paſſé la main ſous elle pour cet effet, je ne puis pas comprendre encore combien elle me parut légère; car je n'y ſentis point de poids; il ſembloit que ſon corps n'étoit plus que d'air, & ainſi je la portai ſans aucune peine ſur le lit, où elle revint peu-à-peu à elle, mais dans une foibleſſe ſi extrême, qu'elle n'avoit point de pouls. On la fit voir au Médecin, qui dit qu'elle pouvoit aiſément mourir ainſi ſans autre mal; ſurquoi l'on mit en déliberation de lui faire recevoir les Sacremens. C'étoit devant elle qu'on faiſoit cette Conſultation, qui n'étoit propre qu'à lui donner beaucoup de joie, parce qu'elle n'avoit pas de plus grand déſir que de mourir; & l'on avoit comme réſolu de les lui donner l'après-dinée. Néanmoins quand elle eut repris un peu de force par la nourriture, elle demanda auſſi-tôt à ſe lever & à retourner aux Obſervances. On la laiſſa aller; mais à l'heure de None elle vint, en allant au Chœur avec ſon manteau d'Egliſe, frapper à la porte de la chambre de la Mère Angelique, pour ſavoir ſi ce ſeroit après None qu'on lui donneroit l'Extrême-Onction à l'Egliſe; car elle ne pouvoit recevoir le Viatique, ayant communié ce jour-

ur-là. La Mère Angelique lui répondit fort ſé-
eulement qu'on y aviſeroit, qu'elle ne ſe mît en
eine de rien. Le parti que l'on prit fut de la
ettre dans un lit à l'Infirmerie, & de la nourrir
roportionnément à ſes forces; car ſon eſtomac
ême en cet état n'étoit pas capable d'une forte
ourriture.

ELLE étoit dans une ſainte joie en ces occa-
ions, où ſon extrême impuiſſance ne lui laiſſoit
as de ſujet de déſirer le travail, & lui donnoit
ne grande occaſion d'eſperer d'entrer bien-tôt
ans le vrai repos des Saints. Elle étoit pour lors
ans une grande docilité, s'abandonnant à tout ce
ue l'on déſiroit d'elle; juſqu'à ce qu'elle ſentit re-
enir ſes forces, qui ramenoient auſſi-tôt ſes lar-
es; car elle diſoit avec Sainte Thérèſe, qu'il n'y
oit que deux partis pour elle, ou de mourir ou
e ſouffrir.

LES dernières années de ſa vie elle auroit été
ous les hyvers réduite à ce même état, ſi enfin
on ne ſe fût réſolu de la prévenir. Je ſuis témoin
ombien il lui en a toutes les fois coûté de lar-
es; car comme nous n'attendions pas qu'elle fût
n cette extrêmité, elle ne pouvoit ſe convaincre
uparavant qu'elle fût obligée de donner du ſoula-
ement à ſon corps. Mais lorſqu'il falloit qu'elle
édât à l'obéiſſance, elle trouvoit encore des in-
entions pour ne pas interrompre ſa pénitence.
on attention étoit continuelle à fuir le plaiſir &
chercher la douleur. Il faudroit avoir la mémoire
ien bonne pour ſe ſouvenir de tout ce que l'on a
écouvert de ſes induſtries pour ſe faire ſouffrir
ans qu'on l'apperçût. On ne le peut mieux faire
ntendre, qu'en aſſurant qu'elle avoit ſur cela une
igilance auſſi appliquée, & presque auſſi naturel-
e, que les perſonnes les plus molles & les plus
élicieuſes en ont à chercher par-tout les aiſes &
es plaiſirs. En quelque lieu qu'elle fût, ou dans le
ravail ou dans le repos, elle choiſiſſoit ce qu'il y avoit

de plus pénible. Jamais on ne la voyoit aſſiſe pour ſe répoſer, ſi ce n'étoit une néceſſité pour travailler à des ouvrages qui ne ſe peuvent faire dans une autre poſture, ou bien quand elle étoit au Chœur, & qu'il falloit qu'elle ſe conformât aux autres quant aux cérémonies. Mais dans ces occaſions elle avoit l'addreſſe de s'appuyer ſi peu ſur le petit bord de ſa chaiſe, qu'elle étoit comme ſuſpendue, & ſe laſſoit autant que ſi elle eût été debout. Quand elle étoit ſur une chaiſe de paille, même à l'Infirmerie, dans les tems qu'on s'obligeoit de s'y répoſer, elle ne s'aſſeyoit de même que ſur le bâton d'un des coins de la chaiſe; ce qui a donné même quelquefois ſujet de l'humilier à des perſonnes beaucoup plus jeunes qu'elle de Religion qui en avoient de l'impatience, & qui alloient la prendre comme un enfant pour la faire aſſeoir comme une autre, en condamnant ſes manières extraordinaires. Mais c'étoit encore ſon grand gain que ces rencontres, où l'humiliation ſe trouvoit jointe à la mortification, étant également affamée de l'une & de l'autre. On l'a trouvée quelquefois en filant de la laine au grand rouët, ce qui ne ſe peut faire qu'aſſiſe, s'être accommodée une ſelle à ſa hauteur, qu'elle relevoit d'une groſſe poulie de Puits ferrée, parce qu'elle étoit trop baſſe: ce qui faiſoit un ſiége bien dur pour répoſer une perſonne comme elle qui n'avoit que la peau ſur les os.

Elle aimoit fort ce metier de laine, parce que c'eſt un metier de pauvres gens, fort ſale & même pénible pour elle, à cauſe de ſa grande petiteſſe, & qu'il faut étendre les bras continuellement. On ne croyoit pas même à cauſe de cela qu'elle y pût réüſſir, mais ſa grande affection l'en rendit capable, comme de bien d'autres choſes plus difficiles, où de plus fortes qu'elle ſe fuſſent trouvées embaraſſées. Son ſouverain plaiſir étoit

pit d'être occupée à tous ces travaux bas & la-
rieux. Elle eut un tems permiſſion d'aller far-
au jardin; c'étoit des délices pour elle d'arra-
er les orties à pleine main, & ainſi par-tout
le trouvoit à moiſſonner. Elle eut auſſi quelque
is le ſoin de cueillir les herbes pour les cuiſi-
s, & travailloit tout de même qu'une femme de
rnée, avec cette différence, qu'elle cherchoit
ôt qu'elle n'évitoit le mauvais tems, étant ra-
d'en revenir bien trempée & bien mouillée,
s des tems même qu'il faiſoit froid, quoique,
mme nous avons déjà dit, il n'y eût rien qui lui
t ſi contraire & ſi pénible que le froid. On la
oit ſouvent plier ſous le fais en portant des
niers d'herbes plus hauts qu'elle. C'étoit ſur-
ut celles qu'elle cueilloit pour les Pauvres; car
le avoit une ſatisfaction extrême, quand il ſe
ncontroit occaſion dans les Obéiſſances où on la
rgeoit de faire quelque choſe pour les Pauvres;
alors elle faiſoit ce qui les regardoit avec beau-
up plus de ſoin & de peine, étant ravie de pou-
ir leur donner ſon travail, puiſqu'elle n'avoit
n autre choſe à leur donner. Elle fut long-
ms au Tour, où elle avoit ſouvent de ces
caſions de charité, dont elle faiſoit toute ſa
ie.

MAIS pour achever de dire ce qui regarde la
ortification, qui ſeroit un ſujet inépuiſable ſi
n voulait le détailler; je dirai ſeulement,
u'elle ſavoit accorder deux intentions dans ſon
prit, celle d'obéïr à l'Evangile, qui oblige à
orter tous les jours ſa croix, & celle d'obéïr à
s Supérieurs, quand on lui commandoit de pren-
re quelque ſoulagement; enſorte que nous n'a-
ons jamais aſſez d'eſprit pour prévoir tout ce
n'il eût fallu lui dire, pour l'empêcher de re-
endre d'une main ſur ſon corps, ce qu'elle lui
onnoit de l'autre, ſoit pour ſon manger, ſoit pour
n coucher & en toute autre choſe; & à moins

que d'avoir une application continuelle, nous étions toujours surprises.

A L'ENTRÉE d'un hyver, qui faisoit un très-grand froid, je lui avois dit, pour prévenir les accidens qui lui arrivoient en ce tems-là, de se tenir tout le jour dans une chambre où il y avoit des malades, & de rester toujours au coin du feu pendant que le tems seroit si rude. Elle y alla & se plaça en effet au coin du feu, contre le chenet, se tenant là toute la journée debout à dévider du fil, supposant que n'ayant besoin que de chaleur, elle ne devoit pas se mettre à son aise.

J'AI vu depuis peu un billet d'elle, qui s'est conservé, qu'elle écrivoit à M. Arnauld pour lors son Confesseur (en l'année 1653.) où en deux mots elle lui explique mieux sa disposition que nous ne ferions ici par bien des discours. Voici ses termes: „ Il y a bien dix ans que j'ai commencé d'être dans cette disposition, que je sens „ se fortifier en moi de jour en jour, qui est de „ considérer mon corps comme un asne, que les „ coups & les mauvais traitemens font vivre, sans „ quoi l'on n'en peut rien tirer." Elle alloit pourtant encore plus loin qu'elle ne dit; car chacun aime ses bêtes, & elle haïssoit son corps & ne lui faisoit jamais de bien qu'à regret.

JAMAIS on ne l'a vu couchée que dans ses maladies où elle n'avoit pas de connoissance; car hors cela, elle ne s'étendoit point du-tout dans son lit, & avoit toujours ses jambes retirées sous elle, comme si elle eût été assise par terre; de peur de se trop délasser. Quelque sensible qu'elle fût au froid, on ne pouvoit gagner sur elle qu'elle se couvrît & se vêtît autant qu'elle en auroit eu besoin; la plus méchante couverture de la Maison étoit la meilleure pour elle, sous prétexte qu'elle étoit plus legère, comme s'il y eût eu bien de l'apparence qu'elle, qui ne trouvoit point de far-

rdeau trop lourd quand il falloit porter du bois ; toute autre chose pour le service de la Commu- uté, eût pu être fort incommodée de porter une nne couverture.

C'EN est trop sur ce sujet que l'on ne peut épui- r. Après avoir parlé de son amour pour la pé- tence, disons quelque chose de son humilité qui étoit le principe; car il ne faut pas s'imaginer elle sentît, ou du-moins qu'elle exprimât ses nds mouvemens d'amour pour Dieu qu'on lit ns les histoires de tant de personnes extraordi- s, & qui étoient le motif des choses singulières ils faisoient pour avoir occasion de souffrir. a Sœur Suzanne paroissoit n'en avoit point d'au- que celui de venger Dieu de toutes les offen- qu'elle commettoit contre lui, en châtiant & mortifiant sa chair, qu'elle croyoit lui être tou- rs rébelle. Il falloit être accoutumée à son lan- ge pour entendre ses expressions, quand elle loit de la rébellion de son corps, du besoin elle avoit des plus durs traitemens pour domp- sa brutalité, & qu'elle sentoit dans elle les uvemens de toutes les passions, & une inclina- n violente pour le plaisir. Quand on approfon- loit tous ces grands mots, ils ne signifioient au- chose sinon qu'elle mangeoit avec appetit, ou elle avoit tué avec un sentiment de vengeance e puce qui l'avoit bien tourmentée. VIII. Humilité de la Sœur Suzanne.

CEPENDANT elle étoit si fortement pénétrée cette vue continuelle de sa misère extrême, e les larmes, qu'elle répandoit sans cesse sur ce et, suffisoient à faire un bain capable de purifier ame & de la rendre sans tâche devant Dieu. e se croyoit si humaine & si charnelle, qu'elle oit honte de paroître devant lui & en la com- nie des Sœurs, qu'elle regardoit comme des ges en comparaison d'elle. Elle nous a fait sieurs fois instance afin qu'on l'envoyât travail- dans des obéissances qui obligeoient les Sœurs

qui y étoient employées à perdre quelques heures d'Office, afin que ces perſonnes, qui pouvoient honorer Dieu par leurs louanges, n'en fuſſent pas privées, & qu'elle, qui étoit (diſoit-elle) incapable d'élever ſon eſprit vers lui, parce qu'elle n'avoit que des penſées terreſtres & animales, pût au-moins lui rendre le ſervice qu'on peut rendre des animaux, en s'occupant aux choſes groſſières & matérielles, & par là avoir part aux prières que les perſonnes qu'elle ſoulageroit, offriroient à Dieu pendant qu'elle feroit leur ouvrage. Or ces penſées ſi humbles étoient la plûpart du tems empoiſonnées par l'inquiétude qu'elle ſe donnoit de ce qu'on la traitoit trop bien au Refectoire. Ainſi il étoit vrai qu'elle penſoit ſouvent à ce qui regardoit la nourriture du corps, mais cette penſée n'étoit qu'un déſir de s'y retrancher le plaiſir même inévitable par lequel il faut paſſer pour ſatisfaire à la néceſſité. Ces penſées & ſes ſentimens pourroient n'être que des idées, ſi le reſte de la conduite de ſa vie n'en prouvoit la ſolidité.

Je crois devoir rapporter ici une choſe qui ne paroîtra pas fort à ſa louange, parce qu'on y verra de la foibleſſe: mais je la crois à la louange de la grace de Jéſus-Chriſt, qui produit ſeule une véritable humilité dans les ames. Les ſentimens que je viens de marquer, qu'avoit d'elle-même cette humble Religieuſe, lui perſuadoient continuellement qu'elle s'étoit miſe dans un état qui ne lui convenoit point, & qu'elle auroit dû ou ſuivre la prémière penſée qu'elle avoit eu dès ſon enfance de ſe réduire à la condition des pauvres inconnus qui vivent de leur travail, ou au-moins qu'elle auroit dû prendre dans la Religion la condition des Sœurs Converſes, pour être à-peu-près dans les mêmes emplois, & ſur-tout avoir ſoin des bêtes, qui étoit la choſe de toutes qui lui ſembloit la plus convenable pour occuper la groſſièreté de ſes ſens, & humilier l'orgueil de ſon eſprit, qui lui

noit souvent des pensées qu'elle étoit ca-
e quelque chose. Elle avoit cent fois par-
ela aux personnes qui la conduisoient, &
en souvent bien de la peine à tarir sur ce
larmes.

UN un jour qu'on ne s'attendoit à rien
comme la Mère Angelique dînoit à la cham-
S. Bernard à Port-Royal des Champs, quel-
nt heurter à la porte de la chambre. On dit
; & nous vîmes paroître ma Sœur Suzanne
rée en Sœur Converse, qui se vint mettre
ux devant la Mère sans rien dire. Elle a-
au grénier chercher, parmi les robes sales
Sœurs Converses, toute la plus sale que la
ui avoit soin des vaches, venoit de quitter.
remarqua dans cette rencontre la sagesse
nduite de la Mère Angelique ; car quelque
qu'elle fît de la vertu de cette fille, voyant
s'alloit porter à des choses extraordinaires,
parla à l'instant avec une sévérité capable
fuir le démon d'orgueil, s'il s'étoit mêlé
te entreprise. Elle traita cette action de folie
résomption, & la renvoya aussi-tôt de de-
e, jusqu'à ce qu'on eût délibéré comment
roit cette faute. En effet elle tint un grand
avec nous, où je pris la liberté d'opiner.
sembla que cette occasion n'étoit pas for-
& qu'elle nous donneroit sujet de sonder
vif si toute la vertu qui paroissoit dans
ersonne étoit aussi solide qu'apparente ; &
étoit telle, de l'affermir encore davantage,
tant les sujets qu'elle pouvoit avoir de pen-
on eût bonne opinion d'elle, y ayant cer-
choses en quoi elle pouvoit bien discerner
a distinguoit des autres, sur-tout dans la
Communion qu'on lui accordoit presque
s jours, à cause qu'il n'y avoit ici qu'une
Communauté, & qu'il falloit communier à
es Messes.

La Mère Angelique fut tout-à-fait de cette opinion, & fut d'avis qu'on traitât cette faute comme les grièves coulpes, tant parce qu'elle avoit quitté ſon habit régulier, que pour l'avoir fait par préſomption & ſans obéiſſance; qu'ainſi elle ſeroit ſoumiſe à l'excommunication de la Règle & à la priſon autant de tems qu'on le jugeroit à propos, & juſqu'à ce qu'on la vît véritablement humiliée. Nous avions en cela une autre intention ſécrette, qui étoit de réparer ſon corps en humiliant ſon eſprit, car elle étoit dans ce tems-là dans ſes grands épuiſemens dont la tête ſe reſſentoit un peu, & qui lui cauſoient dans ces tems la plus de mélancolie. Je fus choiſie pour lui prononcer cette ſentence; car on ne jugea pas que cela ſe dût porter au Chapitre, perſonne de la Communauté n'en ayant rien vu ni rien ſu que celles de la chambre de la Mère Angelique. Je puis dire que je n'omis rien pour l'humilier & pour lui donner une grande idée de la préſomption ſécrette qui ſe cachoit peut-être dans ſon cœur, & qui lui avoit fait faire cette extravagance. C'en auroit été trop pour la troubler beaucoup, étant très-ſenſible à ce qui touchoit ſa conſcience, ſi cette repréhenſion eût été toute ſéche, & que je n'y euſſe pas joint l'humiliation de la pénitence qu'on lui impoſoit. Mais il eſt vrai qu'à ces mots de priſon, il parut une ſérénité ſur ſon viſage qui ne ſe pouvoit pas diſſimuler; & quoique cette humiliation fût accompagnée de la privation de la ſainte Communion, qui étoit la ſeule conſolation qu'elle goûtoit dans la vie, il parut manifeſtement qu'elle ne cherchoit que Jéſus-Chriſt crucifié, & que voyant qu'elle le trouveroit dans l'opprobre de la croix, elle n'avoit point de peine de le perdre en ſon Sacrement.

Elle fut donc enfermée trois ſemaines dans une chambre au bout du Dortoir, une Sœur étant chargée de lui porter à manger ſans lui parler; & com-

nme nous avions nos fins, on lui fit une puni-
n de lui ôter sa nourriture maigre; & on
donnoit tous les jours, soir & matin, un po-
e à la viande avec un petit morceau de bœuf
lus, & du pain bis. Elle ne sortoit point du
t de là, que pour aller à la Messe les Fêtes &
manches, & on la conduisoit comme une pri-
mière. Personne ne lui parla pendant ce tems
e moi seule, qui allois la voir de tems en tems;
je puis dire que je ne lui ai jamais vu l'esprit si
me, sans aucune ostentation néanmoins, & en
nservant toujours un air humilié & mortifié. El-
sortit de là renouvellée intérieurement & exté-
urement, car on ne peut pas douter que son
e ne se fût engraissée des délices de la patience;
pour son corps, il étoit tout rétabli d'avoir
quelque tems de repos & de bonne nourri-
re.

IX. Suite du même sujet. Son amour pour la prière.

J'AI cru devoir rapporter ceci, parce que rien
m'a tant convaincue moi-même, qui ne suis
e trop défiante pour les choses qui ont quelque
r extraordinaire, de la sincérité & de la solidité
son humilité, qui en vérité n'avoit point de
rnes, car de quelque côté qu'on l'a prit, pour-
qu'on l'humiliât, elle y sentoit toujours de la
le. Je n'ai vu qu'elle à qui l'on pût parler de
foiblesse de son esprit sans la mortifier; & j'y
trouvé bien de l'avantage, car en plusieurs ren-
ontres, où je ne pouvois la persuader qu'elle dût
rendre des soulagemens qui étoient nécessaires
our son corps, parce qu'elle étoit devenue in-
nsible à ses besoins, & qu'elle croyoit toujours
voir assez de force à cause que son courage la
outenoit, mon dernier retranchement étoit de
ui dire, que quand il importeroit peu de donner
relâche à son corps, puisqu'aussi-bien il devoit
re détruit pour Dieu, on étoit obligé de ne pas
isser affoiblir si fort son esprit, qu'il ne fût plus
pable d'offrir à Dieu ce sacrifice volontaire; &

j'appuyois cela de toutes les preuves que je pouvois pour lui montrer que nous avions des marques que ſon eſprit ſe ſentoit de l'affoibliſſement de ſon corps, ce qui lui adouciſſoit par cette humiliation la peine qu'elle avoit à ſe rendre aux ſoulagemens qu'on lui vouloit donner. Elle voyoit avec la même tranquillité tous les petits mépris que l'on faiſoit d'elle en pluſieurs rencontres, ou plutôt je pourrois dire qu'elle ne les voyoit pas; car comme elle en eût ſouhaité de plus grands, ſes plaintes ordinaires n'étoient que de ce que l'on avoit trop de conſidération pour elle, s'imaginant que tout le monde étoit appliqué à la vouloir ſoulager en tout, qu'on lui choiſiſſoit tout ce qu'il y avoit de meilleur par-tout, qu'on ne pouvoit ſouffrir de lui voir faire aucun travail; & c'étoit ſouvent le ſujet de ſes larmes.

ELLE affectoit par-tout & en toutes choſes de paroître baſſe & mépriſable, & jamais perſonne n'eut ce ſentiment plus univerſellement en toutes choſes. Elle n'en exceptoit rien, ſoit pour la vertu, ſoit pour l'eſprit, ſoit pour la capacité, ſoit pour les talens naturels, ſoit pour la naiſſance. Elle eût voulu en toutes choſes paſſer pour la dernière de toutes. Sa joie étoit de ſe pouvoir mettre au rang des véritables Pauvres, à qui la pauvreté n'attire que du mépris. On nourriſſoit dans la Maiſon par charité une pauvre petite fille auſſi indocile d'eſprit, qu'elle étoit desagréable & inſupportable en tout le reſte; pluſieurs perſonnes qui en avoient eu ſoin s'en laſſoient; mais enfin on en fit préſent à ma Sœur Suzanne, qui s'en tint obligée comme d'une grande faveur. Plus cette enfant étoit ſale & dégoutante, plus elle lui témoignoit de tendreſſe; & elle tâchoit par ſa conduite de lui faire croire qu'elle étoit ſa Sœur, ſe mettant toujours quand elle lui parloit dans le même rang qu'elle. On l'entendoit une fois dire à cette enfant qui étoit malade, & qui ſe rendoit diffi-

difficile à prendre quelque nourriture qu'elle lui donnoit: „ Ce n'eſt pas à faire à nous, ma petite „ Sœur, à nous rendre ainſi délicate, nous autres „ pauvres gens à qui l'on fait charité dans la Mai„ ſon, nous devons nous contenter de tout, & „ avoir bien de la réconnoiſſance de ce que l'on „ ne nous laiſſe manquer de rien." Elle exerça long-tems cette charité avec d'autant plus de patience, qu'elle y gagnoit moins; mais elle ne s'en laſſa jamais. En d'autres rencontres on lui a encore donné le ſoin de quelques autres pauvres enfans à qui on faiſoit charité, & elle les ſervoit & les inſtruiſoit avec plus d'affection que ſi elle eût été leur Mère.

J'EVITE de répéter ici ce qui a été dit dans l'Ecrit dont j'ai parlé au commencement de cette Relation. Il y a pluſieurs choſes qui donnent une idée fort véritable de ſon humilité en tout ce qui en paroiſſoit à l'extérieur; mais j'aurois pu marquer beaucoup de choſes de ſes diſpoſitions intérieures, ſi j'avois prévu en ce tems-là d'en écrire un jour.

DIEU lui cachoit tellement ce qui auroit pu lui donner quelque ſentiment d'élevation & de vue de ſa vertu, qu'il ne lui en venoit pas même la penſée. Il ne ſe pouvoit pas qu'elle ne vît qu'on la préféroit ſouvent pour la ſainte Communion à la plûpart des Sœurs, parce que l'on étoit aſſuré qu'elle avoit toujours les mains lavées pour ſe mettre à cette Table divine; mais quoiqu'elle diſcernât bien qu'on lui accordoit cette grace plus ſouvent qu'à d'autres, elle ne ſe perſuadoit pas qu'elle fût plus nourrie que ſes Sœurs pour manger ſi ſouvent ce pain céleſte; mais elle diſoit que toute la Communauté n'étant qu'un Corps, elle en étoit comme la bouche, & que Jéſus-Chriſt paſſoit ſeulement par elle pour ſe donner à toutes les autres, afin qu'elle eût part enſuite dans la diſtribution des graces, à ce que leur charité auroit mé-

mérité, & comme digéré pour elle, selon la petite portion qui lui convenoit.

Elle avoit, comme je viens de le dire, un désir continuel de Dieu, & elle sentoit sans cesse la peine de son bannissement; mais bien loin qu'elle discernât ou qu'elle voulût faire discerner aux autres cette disposition de son ame, au-contraire elle se faisoit des reproches continuels de son insensibilité. Je l'ai vue, quand il mouroit de nos Sœurs, me dire en fondant en larmes, qu'elle étoit effrayée de la dureté de son cœur, qu'au lieu qu'elle voyoit en ces rencontres la Communauté touchée, & des Sœurs qui témoignoient par leurs larmes leur sincère charité, elle sentoit au-contraire une secrette joie de penser que c'étoit un prisonnier délivré, & qu'elle voyoit bien que ce n'étoit que sa dureté qui la rendoit ainsi insensible, & les yeux secs, quand les autres répandoient des larmes. Véritablement en disant cela elle pleuroit dans une telle abondance, qu'on ne concevoit pas comment elle pouvoit porter ce jugement d'elle-même, si contraire à l'évidence.

L'humilité aussi-bien que l'amour de la pénitence étoient devenues en elle des habitudes plutôt que des vertus, de sorte que qui voudroit tout dire seroit obligé de faire un recit exact de toutes ses actions qui étoient toutes imprimées de ce caractère; & qui voudroit peindre l'humilité avec un corps, n'auroit eu qu'à tirer le portrait de ma Sœur Suzanne. Sa taille, son port, son visage, son geste, tout n'y respiroit que petitesse, que bassesse, & qu'un parfait mépris de tout ce que la folle sagesse du siècle estime grandeur. Elle en avoit une autre dans l'esprit qui l'occupoit continuellement. Dieu seul étoit grand à ses yeux. Elle ne considéroit que ce qui pouvoit avoir rapport à lui, & par cette vue, les plus petites choses lui paroissoient fort grandes, quand elle y voyoit ou sa volonté ou sa vérité: c'est ce qui la ren-

comme nous avions nos fins, on lui fit une punition de lui ôter sa nourriture maigre; & on lui donnoit tous les jours, soir & matin, un potage à la viande avec un petit morceau de bœuf dessus, & du pain bis. Elle ne sortoit point du tout de là, que pour aller à la Messe les Fêtes & Dimanches, & on la conduisoit comme une prisonnière. Personne ne lui parla pendant ce tems que moi seule, qui allois la voir de tems en tems; & je puis dire que je ne lui ai jamais vu l'esprit si calme, sans aucune ostentation néanmoins, & en conservant toujours un air humilié & mortifié. Elle sortit de là renouvellée intérieurement & extérieurement, car on ne peut pas douter que son ame ne se fût engraissée des délices de la patience; & pour son corps, il étoit tout rétabli d'avoir eu quelque tems de repos & de bonne nourriture.

IX. Suite du même sujet. Son amour pour la prière.

J'AI cru devoir rapporter ceci, parce que rien ne m'a tant convaincue moi-même, qui ne suis que trop défiante pour les choses qui ont quelque air extraordinaire, de la sincérité & de la solidité de son humilité, qui en vérité n'avoit point de bornes, car de quelque côté qu'on l'a prit, pour ce qu'on l'humiliât, elle y sentoit toujours de la joie. Je n'ai vu qu'elle à qui l'on pût parler de foiblesse de son esprit sans la mortifier; & j'y ai trouvé bien de l'avantage, car en plusieurs rencontres, où je ne pouvois la persuader qu'elle dût prendre des soulagemens qui étoient nécessaires pour son corps, parce qu'elle étoit devenue insensible à ses besoins, & qu'elle croyoit toujours avoir assez de force à cause que son courage la soutenoit, mon dernier retranchement étoit de lui dire, que quand il importeroit peu de donner du relâche à son corps, puisqu'aussi-bien il devoit être détruit pour Dieu, on étoit obligé de ne pas laisser affoiblir si fort son esprit, qu'il ne fût plus capable d'offrir à Dieu ce sacrifice volontaire; &

& plus souvent qu'elle: „ Hélas! que mon exil est
Ps. CXIX. 5. „ long." *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est.* Car c'étoit à quoi se terminoient toutes ses plaintes qu'elle faisoit sans cesse d'elle-même.

Je n'ai jamais remarqué que ses peines fussent causées par l'appréhension du péril de son salut, mais toujours par le déplaisir de voir son ingratitude envers Dieu, & la manière lâche & imparfaite avec laquelle elle le servoit, lui étant si redevable. Sa manière de prier étoit aussi formée par l'esprit de charité. Elle eût fait scrupule de demander à Dieu quelque grace que ce pût être autrement qu'en commun, & elle s'attachoit fidèlement en ce point au modèle que Jésus-Christ nous a donné pour la prière, en nous prescrivant de ne point demander notre pain à notre Père, que pour nous-seuls, mais pour tous nos frères, que je les avois toujours tous en vue, quand elle demandoit quelque grace. Toutes les nécessités publiques & particulières faisoient impression dans son cœur, où elle avoit logé Jésus-Christ tout entier, c'est-à-dire avec tous ses membres. Mais comme elle faisoit peu d'état pour elle de tout ce qui n'est que temporel, elle étoit bien moins touchée pour les autres de la misère du corps, que du grand péril des ames. Une de ses devotions étoit d'assister celles qui sont presque arrivées au terme de leur éternité; & craignant que si elle leur différoit alors le secours de ses prières, elle n'eût en quelque sorte à répondre à Dieu de leur sang, puisqu'il n'y auroit plus de retour, elle n'omettoit pas un jour de sa vie à dire les prières que l'Eglise fait pour les agonizans, pour tous ceux qui pouvoient être en cet état. Elle avoit aussi beaucoup de devotion à demeurer auprès des Sœurs malades, quand elles approchoient de leur fin; & on étoit fort aise de s'en reposer sur elle, qui en étoit si capable par sa piété & sa vigilance.

n 1659. je fus envoyée de cette Maiſon des
mps à celle de Paris, où l'on me chargea,
que j'en fuſſe fort incapable, du ſoin du No-
at. Comme la Mère Angelique, qui étoit bien
que ma Sœur Suzanne me ſuivît, (non pas
lle eût beſoin que je lui rendiſſe de grands
oins pour ſon ame, mais parce qu'il étoit né-
ire qu'une perſonne en qui elle eût confiance
t à ne la laiſſer point trop prendre ſur elle,
par elle-même tout-à-fait incapable d'aucun
de diſcrétion à cet égard,) l'envoya auſſi à
, & on la donna pour troiſième Aide au No-
at; au-deſſous de ma Sœur Euphémie & en-
de ma Sœur Eliſabeth de Sainte Anne, qui
& l'autre étoient beaucoup plus jeunes qu'el-
âge & de Religion. Jamais il n'a ſi évidem-
paru, que ma Sœur Suzanne ſe croyoit avec
rité la dernière de toutes, que dans le tems
elle a eu ce ſoin des Novices, agiſſant envers
avec tant d'humilité, qu'on ne pouvoit pas
r autre choſe ſinon qu'elle n'étoit auprès d'el-
que pour les ſervir. Rien ne marquoit davan-
que la dureté, qu'elle avoit pour elle-même,
ſoit de la grace & non du temperament, que
ouceur & la bonté, avec laquelle elle ſe por-
à ſoulager tout le monde, étant plus appli-
e que toute autre à prévenir les beſoins des
rs. Elle étoit même par cette raiſon d'un fort
id ſoulagement au Noviciat, parce que nous
ns aſſurées qu'elle penſoit à prévoir à tout;
s elle y ſervoit beaucoup davantage par l'exem-
de ſa vertu, puiſque les Novices voyoient en
la pratique exacte de tout ce qu'on leur pou-
: dire de plus fort ſur les obligations de la vie
gieuſe, & ſur-tout de l'humilité & de l'amour
a pauvreté.

X. Sa conduite pendant la perſécution, &c.

LLE vit en l'année 1661. les commencemens
a perſécution avec un ſentiment bien différent
autres. Un ſi grand orage faiſoit peur, avec
rai-

raiſon, à pluſieurs de celles qui le voyoient ſe mer; & elle dans ſon cœur le regardoit co ces nuages qui promettent de la pluie dans tems de ſéchereſſe. Il y avoit tant d'années q le étoit altérée des ſouffrances, que bien ſo quand je ne ſavois plus de moyen pour ap ſes larmes, lorsqu'elle pleuroit la vie molle & guiſſante qu'elle menoit dans la Religion, & lieu d'y avoir trouvé la pauvreté & la péni qu'elle avoit eu deſſein d'y chercher, elle n'y trouvé que l'abondance & le repos; dans ce caſions, dis-je, lorsque je ne ſavois plus q dire pour la remettre, je lui faiſois eſperer viendroit un tems qu'elle moiſſonneroit à ſ mains ces biens qu'elle demandoit tant à Di qu'il les lui donneroit un jour par la main d qui méditoient dès-lors la ruïne de cette ſon. Mais je m'attirai par-là le reproche le me fit ici quelques années après que nous mes toutes revenues; car en recommença plaintes, elle me dit que l'occaſion que je lui promiſe étant arrivée, elle n'avoit rien ép de tout ce que je lui avois fait eſperer, n'avoit rien ſouffert, qu'elle n'avoit manq rien, & qu'elle revenoit du combat les vuides comme elle y étoit entrée. Elle ne co pas, en parlant de la ſorte, toutes les peine prit qu'elle avoit ſouffertes pendant ce c'eſt-à-dire, après que l'on eut enlevé tou Supérieures de la Maiſon.

Elle ne s'étoit jamais miſe en peine, qu'elle étoit Religieuſe, que de rendre un faite ſoumiſſion aux perſonnes qui la condui & quoiqu'elle eût très-bon ſens, & qu'elle pable d'entendre fort bien de quoi il s'agiſſo la Signature du Formulaire, elle s'étoit co de comprendre en général que la charité & cérité ne permettoient point de donner ce gnage public ſur un fait dont on n'avoit

noissance. Du reste elle ne s'étoit point appli-
e à raisonner sur les chicaneries & les fausses
ons qu'on employoit tous les jours pour nous
under que nous devions nous y rendre. C'est
rquoi quand nous eumes été enlevées de Port-
yal, & qu'elle se trouva dépourvue de la con-
le des Supérieurs sur lesquels elle avoit accou-
mé de se reposer, & que d'ailleurs M. de Pe-
re Archevêque de Paris tâchoit sans cesse d'é-
uir l'esprit de nos Sœurs par des termes d'ac-
iescement & d'indifférence, elle se trouva dans
s agitations d'esprit fort grandes. Mais son hu-
lité seule la sauva, comme il est écrit: Le Sei-
ur garde ceux qui agissent avec simplicité; je
umilierai, & il me délivrera: *Custodiens parvu-* Ps. CXIV.
Dominus, humiliatus sum & liberavit me. Après 6.
oir répandu ses larmes devant Dieu, elle s'ad-
essa à ma Sœur Magdeleine Christine (Briquet,)
i étoit la plus jeune Professe; & l'ayant cru as-
s instruite pour lui demander conseil, elle lui
i humblement son inquiétude. Cette Sœur lui
entendre que tout l'état de la question étoit
uit alors, non plus à savoir si l'on devoit sous-
re les décisions de foi contenues dans le Formu-
re, ce que nous avions déjà fait, mais seule-
nt si l'on étoit obligé d'avoir pour le point de
t une foi humaine qu'il avoit plu à M. l'Arche-
que d'introduire dans l'Eglise par son Mande-
nt, & qu'il étoit inouï jusqu'alors que l'Eglise
ût exigé des Fidèles. Elle lui démêla fort bien
ut ceci, & ma Sœur Suzanne, qui avoit très-
n sens, le comprit, & se retira avec plus de
me d'esprit, se réservant à méditer devant Dieu
qu'elle venoit d'entendre.

TROIS jours après elle vint trouver la même
ur avec un visage tout tranquille, & lui dit,
'ayant répensé devant Dieu à ce qu'elle lui avoit
: de l'introduction nouvelle d'une foi humaine,
e avoit ensuite ouvert le Nouveau Testament,

&

& qu'y ayant lu à l'ouverture du Livre ces par du dernier Chapitre de l'Apocalypse, où il est Que *si quelqu'un ajoute quelque chose à cette prôtie, Dieu le frappera des plaies qui sont dans ce Livre;* & que *si quelqu'un en retranche quelque chose, Dieu le retranchera du Livre de* elle avoit clairement compris que c'est un grand mal d'ajouter à la parole de Dieu & à de l'Eglise, que d'y retrancher; & que par là concluoit qu'il falloit tout souffrir pour ne contribuër à introduire cette exaction d'une nouvelle, qui n'avoit plus pour objet la parol Dieu mais la parole d'un homme; ce qui lui toit l'esprit en repos pour toujours, quelque se qui pût arriver. En effet depuis cela elle plus aucune peine pour ce qui regardoit le de l'affaire dont elle voyoit clairement l'injus mais elle en eut toujours pour les manières on jugeoit à propos que la Communauté se fendît.

Comme elle ne désiroit rien que de conf la vérité, & d'avoir occasion de souffrir pou le, elle eût voulu n'avoir rien à répondre q parole d'un des saints Machabées; *Nos fac* & du reste laisser faire à M. l'Archevêque, to qu'il auroit voulu contre nous, sans parler positions, de protestations, d'appellations, t ces choses lui paroissant des manières qui ne venoient point assez à la patience & à l'obéis Religieuses. Ce lui étoit un sujet de scrupule pénible, car d'un côté elle ne condamnoit ce qu'elle savoit que la Communauté ne f qu'avec bon conseil, mais elle ne pouvoit elle-même se résoudre à y prendre part *.

K

* Ce fut en conséquence de ce sentiment qu'elle desavoua u tre écrite par la Communauté à M. l'Archevêque de Paris, Procès-verbaux où l'on parloit de la conduite de ce Prélat, Appels que les Religieuses de Port-Royal s'étoient cru obl faire. Voyez (dans le Vol. in 4.) la Relation des Lettres pp. 91

LLE rentra plus que jamais dans ſes prémiè-penſées d'obtenir d'être Sœur Converſe, pour oir plus à ſe mêler de rien, & le demanda à l'Archevêque: mais ne l'ayant pû obtenir, en-lle ſe fit accorder, quand nous fumes revenues es ici, le privilége qu'elle ſouhaitoit de n'a-plus de part à toutes les affaires & les délibé-ns de la Communauté, non plus que les Sœurs verſes. Elle demanda cette grace en plein itre avec beaucoup d'humilité, & en repré-nt que c'étoit ſon inſuffiſance & ſa foibleſſe qui rendoient incapable, & l'obligeoient à deman-qu'on eût pour elle cette condeſcendance; & ils qu'on la lui eut accordée, il ne lui reſta aucune peine.

LLE n'avoit pas été des prémières de nos rs à qui Monſieur de Paris donnât leur obé-ce pour les renvoyer de Port-Royal de Paris e Monaſtère des Champs. Comme elle n'in-modoit point M. Chamillard & les Religieuſes ainte-Marie qui y gouvernoient, parce qu'el-s ſe mêloit de rien, & qu'ils en tiroient du ce, ils furent bien aiſes de la retenir. Ainſi y demeura depuis que nos Sœurs en furent es le 3. Juillet 1665. juſqu'au 5. Septembre. t vrai que pendant ce tems elle eut tant de faction de ſe voir dans un état qui répondoit u-près à l'idée de celui qu'elle avoit toujours é, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne s'y atta-. Elle étoit dans le mépris au-delà de ce lle eût pu s'imaginer, dominée par des per-es qui nous traitoient d'excommuniées, & qui oient dans la bouche que des paroles d'inſul-t de reproches. Perſonne n'ayant plus l'œil ɔdérer ſon zèle, elle ſe trouvoit en pleine li-é de s'accabler de travail, en cherchant par-l'occaſion de ſoulager nos Sœurs qui y res-ıt en fort petit nombre; ce qui faiſoit auſſi pour remplir les aſſiſtances de nuit & de jour,

il

raiſon, à pluſieurs de celles q
mer ; & elle dans ſon cœur
ces nuages qui promettent
tems de ſéchereſſe. Il y avo
le étoit altérée des ſouffranc
quand je ne ſavois plus de
ſes larmes, lorſqu'elle pleuro
guiſſante qu'elle menoit dans
lieu d'y avoir trouvé la pau
qu'elle avoit eu deſſein d'y c
trouvé que l'abondance & le
caſions, dis-je, lorſque je
dire pour la remettre, je lu
viendroit un tems qu'elle m
mains ces biens qu'elle dema
qu'il les lui donneroit un jou
qui méditoient dès-lors la
ſon. Mais je m'attirai par-
le me fit ici quelques années
mes toutes revenues; car e
plaintes, elle me dit que l'oc
promiſe étant arrivée, elle
de tout ce que je lui avois
n'avoit rien ſouffert, qu'ell
rien, & qu'elle revenoit d
vuides comme elle y étoit ent
pas, en parlant de la ſorte, t
prit qu'elle avoit ſouffertes
c'eſt-à-dire, après que l'on
Supérieures de la Maiſon.

Elle ne s'étoit jamais m
qu'elle étoit Religieuſe, qu
faite ſoumiſſion aux perſonne
& quoiqu'elle eût très-bon
pable d'entendre fort bien de
la Signature du Formulaire,
de comprendre en général q
cérité ne permettoient point
gnage public ſur un fait do

de Paris savoit distinctement que nos Sœurs Converses étoient dans les mêmes dispositions que nous, & qu'il leur accordoit néanmoins la participation de toutes les graces qu'il nous refusoit, sans quelque peur que ma Sœur Suzanne n'entrât en scrupule d'une chose qui ne se pouvoit faire que contre l'intention de M. l'Archevêque. Mais la lumière de sa charité & son bon sens naturel lui firent comprendre tout-d'abord qu'elle n'en devoit point faire de difficulté, & que des commandemens aussi injustes ne pouvant au plus exiger qu'un respect extérieur, on en rendoit assez à Monsieur de Paris de ne faire que d'une manière secrette ce qu'il nous interdisoit publiquement. Ainsi elle rendit avec une plénitude de paix & de joie cette grace inespérée.

COMME l'ordre qu'on avoit établi étoit de faire communier tous les jours quelque Sœur du Chœur avec un Scapulaire gris, & quelquefois deux ou trois les jours de Communion générale, à proportion du nombre des Sœurs Converses (que l'on remplissoit quand il y en avoit de malades, ou qui ne le pouvoient faire, ou qu'elles vouloient bien céder leurs places) il arrivoit quelquefois qu'on ne s'appercevoit qu'au commencement de la messe qu'il y avoit quelque place vacante, & pour lors on alloit faire signe à ma Sœur Suzanne, parce qu'on étoit assuré de la trouver toujours disposée. D'ordinaire quand on alloit lui faire signe, on la voyoit toute baignée en larmes, dont ses habits étoient tout trempés; mais du moment qu'elle appercevoit qu'on alloit la convier à la table de Jésus-Christ, tous ses os humiliés tressailloient de joie, & les marques extérieures en paroissoient sur son visage.

DIEU la laissa vivre avec nous tout ce tems d'affliction, & voulut aussi qu'elle vît la paix de l'Eglise, & le rétablissement de ce Monastère, afin qu'elle nous aidât, en élevant ses mains pures

& qu'y ayant lu à l'ouverture du Livre ces pa
du dernier Chapitre de l'Apocalypſe, où il eſ
Que *ſi quelqu'un ajoute quelque choſe à cette
phétie, Dieu le frappera des plaies qui ſont
dans ce Livre*; & que *ſi quelqu'un en retranche
que choſe, Dieu le retranchera du Livre de*
elle avoit clairement compris que c'eſt un
grand mal d'ajouter à la parole de Dieu & à
de l'Egliſe, que d'y retrancher; & que par-
concluoit qu'il falloit tout ſouffrir pour n
contribuër à introduire cette exaction d'u
nouvelle, qui n'avoit plus pour objet la par
Dieu mais la parole d'un homme; ce qui lui
toit l'eſprit en repos pour toujours, quelqu
ſe qui pût arriver. En effet depuis cela elle
plus aucune peine pour ce qui regardoit le
de l'affaire dont elle voyoit clairement l'inj
mais elle en eut toujours pour les manière
on jugeoit à propos que la Communauté
fendît.

Comme elle ne déſiroit rien que de con
la vérité, & d'avoir occaſion de ſouffrir po
le, elle eût voulu n'avoir rien à répondre
parole d'un des ſaints Machabées, *Non fa*
& du reſte laiſſer faire à M. l'Archevêque t
qu'il auroit voulu contre nous, ſans parler
poſitions, de proteſtations, d'appellations,
ces choſes lui paroiſſant des manières qui n
venoient point aſſez à la patience & à l'obéi
Religieuſes. Ce lui étoit un ſujet de ſcrupul
pénible, car d'un côté elle ne condamnoit
ce qu'elle ſavoit que la Communauté ne
qu'avec bon conſeil, mais elle ne pouvoit
elle-même ſe réſoudre à y prendre part *.

* Ce fut en conſéquence de ce ſentiment qu'elle deſavoua u
tre écrite par la Communauté à M. l'Archevêque de Paris,
Procès-verbaux où l'on parloit de la conduite de ce Prélat
Appels que les Religieuſes de Port-Royal s'étoient cru obl
faire. Voyez (dans le Vol. in 4.) la Relation des Lettres pp. 5

point, la laissant aller à l'Eglise entendre la Mes-
, quoiqu'elle eût non-seulement les jambes,
ls les piés si enflés, qu'elle marchoit comme sur
s boules avec beaucoup de peine. Elle en avoit
me quelque inquiétude, mais ce n'étoit que de
inte que celles qui la voyoient avoir ainsi pei-
à marcher, ne crussent que ce fût par foiblesse
par maladie, au lieu que *ce n'étoit*, disoit-elle,
e *cette petite incommodité de son enflure qui causoit*
s; ce fut ce qu'elle me dit environ quatre jours
nt sa mort.

IL y a grande apparence qu'elle ne laissoit pas
prévoir qu'elle alloit être bien-tôt rappellée de
exil. Dieu avoit déjà essuyé toutes ses larmes,
elle passa cette maladie dans une paix & une
e qui ressentoit déjà la vie bienheureuse. Elle
soit tout son tems dans l'Infirmerie en priè-
& dans le silence; & conservoit dans sa mala-
la même attache à la mortification, que dans sa
té. C'étoit au commencement de l'hiver 1669.
e avoit une grosse tunique qu'elle ne quittoit
nt, & cette tunique ayant encore au bas un
s bord, il blessoit ses jambes fort enflées qui en
roient les marques. L'Infirmière qui s'en ap-
çut voulut les lui envelopper d'un linge, de
r qu'elles ne s'écorchassent; mais la malade fut
rise qu'on eût une telle application, & qu'on
pitât *pour quelque chose une si legère incommodité*
gard d'une personne qui auroit dû mourir, com-
elle disoit, *dans le cilice & dans la cendre,*
lieu qu'on s'étudioit à lui donner des soulage-
s.

ON courage ne finit qu'avec sa vie; & l'on
t dire qu'elle mourut debout; car ayant été
eille à une Exhortation qui se fit à la Com-
nauté, la nuit suivante elle se leva encore
x fois toute seule, sans vouloir réveiller la
r qui couchoit dans l'Infirmerie pour l'assi-
Mais cette Sœur l'ayant entendue la secon-

de fois, & étant allée à elle, pour voir de
elle avoit beſoin, elle la trouva tombée en
ſur ſon lit, où elle n'avoit pas eu la force
remettre, & déjà presque ſans connoiſſance
parole, ne prononçant plus que quelques
de Pſeaumes, que l'on ne pouvoit presque p
tendre. L'on appella le Médecin & le Conf
mais elle n'entendoit plus, & reſta dans ce
depuis deux heures du matin jusques ſur le
heures qu'elle expira, le 6. Novembre 166
pourquoi on ne put lui donner que l'Ex
Onction.

ELLE ne partit pas néanmoins ſans Vi
puisque communiant très-ſouvent, & n'ét
la terre que comme une paſſagère qui ma
grands pas pour arriver à la montagne de
elle prennoit toujours ce pain céleſte con
nourriture de ſon pélérinage, d'où elle tir
te la force qui la faiſoit avancer & march
laſſitude dans la voie âpre & difficile de la
ce. Elle ne s'eſt jamais repoſée juſqu'au
qu'elle eſt entrée dans la joie de ſon Seign
n'y a guères de perſonnes dont on ait
ſujet d'eſperer qu'elle n'aura pas eu beſoi
purifier dans l'autre vie; n'ayant point e
tre application en celle-ci que de ſ
continuellement dans ſes larmes, & de
par l'abondance de ſa charité les fau
perceptibles qui pouvoient ſe cacher à
mière.

XII. De la triſteſſe de M. ſon Père.

PUISQUE j'ai parlé au commencement
hiſtoire de l'attachement qu'elle avoit eu
tenir l'inſtitution nouvelle qu'avoit fait M
ſon Père dans ſa famille, qui lui fit diffé
de deux ans à ſe faire Religieuſe, je croi
dire que ſi elle a eu quelque tort en cela,
l'attachement un peu trop humain qu'ell
pour Monſieur ſon Père, Dieu l'en a bi
fiée par l'humiliation qu'elle a portée, &

très-vivement reſſentie quand elle a vu depuis le changement de ſa conduite. Comme rien n'eſt plus utile que les exemples, qui nous apprennent quelle eſt la foibleſſe de l'homme, afin que nulle chair ne ſe glorifie devant Dieu, il ne ſera pas inutile de marquer la fin de Monſieur Robert, après avoir vu ſon commencement.

Deux ou trois ans après que ſes cinq filles ſe furent faites Religieuſes à Port-Royal, il perdit Madame ſa femme, dont la vertu plus humble que la ſienne étoit auſſi plus ſolide & le plus grand ſoutien du ſaint règlement qu'il avoit établi dans ſa maiſon. Elle n'y étant plus, tout ſe diſſipa. Il reſtoit encore trois filles fort jeunes; on en mit deux Penſionnaires à Port-Royal, qui y demeurèrent juſqu'au tems que le Roi les en fit toutes ſortir *. On envoya les garçons étudier en divers endroits. Pour M. Robert le Père, il ſe retiroit ordinairement à Orleans, vivant toujours chrétiennement. Il ſe paſſa quelques années de la ſorte. Il eut enſuite quelques chagrins contre ſes enfans: je ne ſai point le détail de tout cela, qui n'eſt point néceſſaire à mon ſujet. Mais la concluſion fut qu'à l'âge de ſoixante & quinze ans, il ſe remaria à une fille de vingt-deux ans qui étoit d'Orleans, & aſſurément une fort honnête perſonne, dont il eut encore un fils qui fut le vingtième de ſes enfans. Depuis ce ſecond mariage il reprit une manière de vie fort commune, & bien différente de celle qu'on lui avoit vu mener auparavant; juſques-là que n'ayant jamais joué en ſa vie, il s'attacha ſi fort au jeu dans ſon extrême vieilleſſe, qu'il ennuyoit tous ceux de ſa famille, qu'il obligeoit de ſe ſuccéder pour jouër avec lui tour-à-tour. Il eſt vrai que ce pouvoit être un effet de l'affoibliſſement de ſon eſprit; mais ç'a été un grand ſujet d'humiliation & de douleur

* En 1661. au commencement de la perſécution.

leur pour ma Sœur Suzanne, qui l'avoit aimé avec tout de reſpect & d'eſtime, encore plus à cauſe de ſa vertu que par le devoir de ſa naiſſance. Il n'eſt jamais venu revoir ſes filles depuis ce mariage, quoiqu'il ait encore vêcu ſeize ou dix-ſept ans, n'étant mort qu'à quatre-vingts douze ans.

XIV.

***Relation touchant les deux Sœurs* DE LA GRANGE, *anciennes Religieuſes de Port-Royal, qui les prémières embraſſèrent la Réforme que la Mère Angelique y établit. Par la Mère Angelique de S. Jean* ARNAULD.**

LORSQUE la Mère Angelique vint à Port-Royal en 1602. elle y trouva douze Religieuſes Profeſſes dont deux étoient imbécilles & une ſourde & muette. Parmi ces Religieuſes il y en avoit deux qui portoient le nom de la Grange. La cadette, qui ſe nommoit Marguerite de Sainte Blandine, étoit une bonne fille qui déſira la prémière d'embraſſer la Réforme, & que la Mère Angelique aima toujours d'une manière particulière à cauſe de cela. Cette Sœur a toujours témoigné une grande ferveur. Enfin après avoir été malade onze ans d'une maladie très-fâcheuſe, pendant laquelle elle a beaucoup édifiée par ſa régularité, gardant au milieu de l'Infirmerie tout ce qu'elle pouvoit des Obſervances, elle rendit ſon âme à Dieu le 15. Octobre 1624.

SA ſœur aînée, Magdeleine Candide (de St. Alexis) de la Grange, ſuivit ſon exemple, & embraſſa

braſſa la Réforme très-volontiers peu de tems après elle. Celle-ci s'eſt rendue recommandable ſurtout par ſa ſimplicité, ſa candeur, ſon attachement & ſon reſpect pour ſes Supérieures. Sa patience a été long-tems éprouvée par de longues maladies, qui l'ont retenue cinq ans à l'Infirmerie. Pendant tout ce tems elle a donné le moins de peine qu'elle a pu; & quoique la plus ancienne de la Communauté, elle n'a jamais fait paroître aucun ſigne de mécontentement, lorſque par hazard on l'oublioit, ou qu'elle voyoit qu'on lui en préféroit quelque autre. Elle fut une des prémières qui voulut faire un renouvellement entre les mains de M. Singlin.

MALGRE' ſes infirmités qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, elle n'interrompit jamais ſes exercices de devotion. Autant qu'il lui étoit poſſible elle ne manquoit point d'entendre la ſainte Meſſe, & lorsqu'elle ne pouvoit y aſſiſter, elle y étoit en eſprit avec tant de devotion, qu'un jour elle ne put s'empêcher de dire à la Mère, qu'encore qu'elle fût tranſportée de joie lorsqu'elle entendoit chanter la Meſſe, c'étoit néanmoins toute autre choſe quand elle s'y rendoit attentive dans ſon lit: ce qui doit faire juger combien ſa foi étoit grande, puiſque pour la ſoutenir elle n'avoit pas beſoin des objets extérieurs qui frappent les ſens. La maniére dont elle mourut prouve encore autant la grandeur de ſa charité que celle de ſa foi; puiſqu'ayant appris l'extrêmité où la Mère Agnès étoit reduite, elle offrit pour elle le ſacrifice de ſa vie, comme on l'a remarqué ailleurs *. Elle mourut le 3. Octobre 1641.

* Voyez la III. Relation de la II. Partie n. 4. Tome II. p. 423. des Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Port-Royal.

X V.

La vie & les vertus de la Sœur Catherine de S. Paul* GOULAS, *prémière Profeſſe de la Mère Angelique. Par la Mère Angelique de S. Jean.

I. Entrée de la S. Goulas à Port-Royal, & ſa vertu.

MA Sœur Catherine de S. Paul Goulas étoit Novice à Port-Royal des Champs lorsque la Mère Angelique en prit poſſeſſion au mois de Juillet 1602. Elle y avoit été miſe dès l'âge de dix ans. Elle fit Profeſſion le prémier Septembre de la même année, ayant alors dix-ſept ans, entre les mains de la Mère qui n'en avoit qu'onze & qui n'étoit pas encore bénie. Lorsque Dieu eut mis au cœur de la jeune Abbeſſe de penſer à la Réforme, elle fut la ſeconde à qui elle communiqua ſon deſſein, & ma Sœur Goulas, quoique la plus jeune, y conſentit avec joie, & contribua le plus à la faire agréer aux autres Religieuſes. Notre Mère Marie Angelique l'ayant chargée du ſoin de pourvoir aux beſoins temporels de la Communauté, elle n'oublia rien pour s'acquiter dignement de cet office.

ELLE avoit autant de fidélité à l'obéiſſance, que de reſpect pour ſes Supérieures. Depuis même qu'elle fut devenue Ancienne, elle conſerva toujours une parfaite docilité, ne trouvant rien à redire ſur tout ce que l'on ordonnoit; & lorsqu'il lui arrivoit de faire autrement, elle reconnoiſſoit ſa faute avec beaucoup de ſentiment & ſouvent même avec larmes.

ELLE

ELLE persévéra long-tems dans une ferme résolution de ne point signer le Formulaire, de peur d'offenser Dieu qu'elle craignoit beaucoup. Mais enfin la foiblesse de son grand âge, qui étoit d'environ quatre-vingt ans, & les étranges terreurs qu'on avoit jettées dans son ame, en lui faisant entendre qu'elle seroit *damnée* (quoique depuis plus de soixante & dix ans elle eût vécu avec une ferveur & une vertu exemplaires) si elle n'obéissoit en cela à ses Supérieurs, la firent céder à une si violente tentation. Elle signa par simplicité: mais peu de tems après, reconnoissant sa faute, elle la pleura amèrement, & en fit aussi-tôt une retractation qu'elle signa de sa propre main. Devenue plus vigilante & plus forte après cette chûte, elle refusa ensuite avec fermété de signer le nouveau Formulaire de Rome en 1665. II. Elle signe le Formulaire: son répentir.

LA crainte qu'elle eut que, demeurant dans le Monastère de Paris avec les Sœurs qui avoient signé, elle ne s'affoiblît une seconde fois, lui fit demander avec grande instance d'être conduite à celui des Champs avec celles que M. de Paris y faisoit transférer. Elle eut bien de la peine à l'obtenir, M. l'Archevêque craignant qu'elle ne mourût en chemin, parce que peu de jours auparavant il lui étoit arrivé un accident qui l'avoit laissée paralytique de la moitié du corps. Mais elle n'avoit nul égard à cela, ne pensant qu'à sauver son ame, comme elle le disoit elle-même lorsqu'elle fut arrivée.

LA prémière chose qu'elle fit à Port-Royal des Champs fut de témoigner la douleur extrême qu'elle avoit de sa signature. Quoiqu'elle pût à peine parler à cause de la paralysie qui lui empêchoit le mouvement de la langue, elle se fit porter au Chapitre, où elle s'accusa en présence de toutes les Sœurs d'une manière très-touchante, avec une grande effusion de larmes, & toutes les marques d'une véritable componction; en sorte qu'il n'y

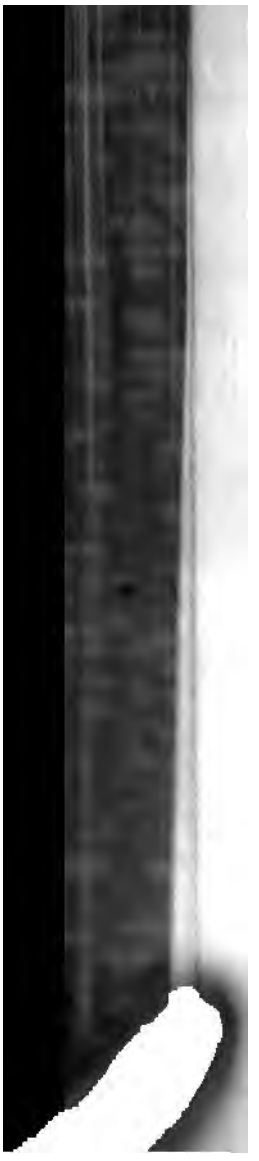

eut perſonne qui ne mêlât ſe
nes. Depuis ce moment elle
faute qu'elle appelloit ſon
plus grand de toute ſa vie
que ce que dit le Prophète
preſent devant moi; & elle en
le en parloit presque en tou
jours avec larmes.

Depuis ſa transmigratio
Champa elle y a vécu deux
mais dans une paralyſie con
ſtante avec une patience ad
ne que reçût ſon naturel ac
ne pouvoit faire la moindre
ſe remuer dans ſon lit ſa
grand ſoulagement avec beau
ce [illegible] la pauvreté
vre & qui elle pauvre aux
ſoupirs dans les accès
ſimes [illegible] douleurs des
ſes [illegible] Elle ſe
ſubſiſtance d'autre nourritu
Dieu quelque chose de
ſe de Dieu que l'on nou
voit.

Nous vous avons [illegible] mo
ſes actions et penſées de
A remarquer cette leçon el
pense [illegible] que l'on
[illegible] [illegible]
Nous [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[

miſe pour nous obſerver, qu'elle mouroit en parce qu'elle ne vouloit point agir contre ſa ince; en quoi elle fit paroître une grande ur & conſtance d'eſprit, malgré la caducité n âge de quatre-vingt-deux ans. Nous en s toutes comblées d'édification, & en même d'admiration de la conduite de Dieu ſur les de ſon troupeau; car on vit ſa providence toutes les circonſtances qui ont précédé & pagné cette heureuſe mort.

LE avoit eu une grande appréhenſion de ir au commencement de ſa maladie qui a du- de quatre mois, mais dans la ſuite ſa crain- fit changée en déſir; & elle n'a plus ſouhaité aller à Dieu juſqu'à ſe rejoüir à meſure qu'el- voit venir tous les accidens qui faiſoient juger mort s'approchoit: car elle conſerva juſ- fin une entière liberté de jugement & une confiance en Dieu, diſant ſouvent: *Venez, Jéſus, & ne tardez pas.* Elle témoigna s geſtes, depuis qu'elle ne put plus parler, avoit attention aux prières que l'on faiſoit recommandation de ſon ame; baiſant con- llement le crucifix, inſtrument de notre déli- ce, & frappant ſa poitrine lorſqu'on lui ſug- t quelque ſentiment de pénitence. Elle mou- 22. Mai 1667. après ſoixante & cinq ans de ſion, dans la privation involontaire des Sa- ens qu'on avoit la cruauté de nous refuſer à de notre attachement à la vérité & de la dé- ſe de notre conſcience; nous laiſſant plus lies de confiance de voir de quelle ſorte Dieu oit des perſonnes auſſi ſaintes qu'elle & que ommes abandonnoient, que de douleur de voir expoſées à mourir toutes dans le même donnement, ſi ſa providence ne changeoit l'é- es choſes avant que de nous appeller à lui.

eut personne qui ne mêlât ses larmes avec les siennes. Depuis ce moment elle pleura toujours cette faute qu'elle appelloit son *péché*, comme étant le plus grand de toute sa vie. En quoi elle pratiqua ce que dit le Prophête, *mon péché est toujours présent devant moi*; & elle en étoit si touchée qu'elle en parloit presque en toutes rencontres & toujours avec larmes.

Ps. L. 5.

III. Sa maladie & ses dispositions.

Depuis sa transmigration en ce Monastère des Champs elle y a vêcu deux ans presque entiers, mais dans une paralysie continuelle qu'elle a soufferte avec une patience admirable, quelque peine que reçût son naturel actif, vif & agissant, de ne pouvoir faire la moindre chose, non pas même se retourner dans son lit sans être aidée. Elle témoignoit souvent être heureuse d'avoir ce mal à offrir comme la pénitence de son péché. Aussi n'en faisoit-elle paroitre aucun chagrin, étant fort traitable dans les services qu'on lui rendoit, & aimant mieux souffrir des incommodités que de les causer aux autres. Elle s'étoit faite une heureuse habitude d'élever continuellement son cœur à Dieu, quelque chose qu'elle fît ou qu'elle souffrît, de sorte que l'on peut dire qu'elle prioit sans cesse.

Deux jours avant sa mort elle fit encore lire sa retractation en présence de toute la Communauté; & pendant cette lecture elle témoigna une aussi grande douleur que si elle venoit de faire la faute. Elle désira ensuite que notre Mère Magdeleine de Sainte Agnès (de Ligni) & quelques autres souscrivissent cet Acte. Lorsqu'elle entra dans l'agonie elle voulut qu'on le lui mît en main, avec le cierge beni & la Profession de foi du Concile de Trente, afin, disoit-elle, que si son ennemi lui vouloit encore reprocher son péché, elle pût présenter à Dieu les marques de sa douleur & de sa pénitence. Elle témoigna au Médecin (M. Hamon) en présence de la Tourrière, que M. l'Archevêque avoit

avoit mise pour nous observer, qu'elle mouroit en paix, parce qu'elle ne vouloit point agir contre sa conscience; ce qui fit paroître une grande vigueur & constance d'esprit, malgré la caducité de son âge de quatre-vingt-deux ans. Nous en fûmes toutes comblées d'édification, & en même tems d'admiration de la conduite de Dieu sur les voies de son troupeau; car on vit sa providence dans toutes les circonstances qui ont précédé & accompagné cette heureuse mort.

Elle avoit eu une grande appréhension de mourir au commencement de sa maladie qui a duré près de quatre mois, mais dans la suite sa crainte s'est changée en désir; & elle n'a plus souhaité que d'aller à Dieu jusqu'à se rejoüir à mesure qu'elle voyoit venir tous les accidens qui faisoient juger que la mort s'approchoit: car elle conserva jusqu'à la fin une entière liberté de jugement & une grande confiance en Dieu, disant souvent: *Venez, Seigneur Jésus, & ne tardez pas.* Elle témoigna par ses gestes, depuis qu'elle ne put plus parler, qu'elle avoit attention aux prières que l'on faisoit pour la recommandation de son ame; baisant continuellement le crucifix, instrument de notre délivrance, & frappant sa poitrine lorsqu'on lui suggéroit quelque sentiment de pénitence. Elle mourut le 22. Mai 1667. après soixante & cinq ans de profession, dans la privation involontaire des Sacremens qu'on avoit la cruauté de nous refuser à cause de notre attachement à la vérité & de la délicatesse de notre conscience; nous laissant plus remplies de confiance de voir de quelle sorte Dieu assistoit des personnes aussi saintes qu'elle & que les hommes abandonnoient, que de douleur de nous voir exposées à mourir toutes dans le même abandonnement, si sa providence ne changeoit l'état des choses avant que de nous appeller à lui.

XVI.

La vie de la Sœur Claire de Sainte ne PINOT *. Par une Religieuse* *Royal.*

1. Comment la S. Pinot vint à P. R.

MA Sœur Claire Martine, qui eſt morte à Royal des Champs avant l'établiſſe Paris, étoit fille de M. Pinot Avocat la prévint dès ſon enfance d'une inclinati vertu ; elle avoit un grand éloignement des retés ordinaires à cet âge, de ſorte que encore que ſept ou huit ans, elle refuſoit que ſon Père lui donnoit pour aller voir & paſſetems, diſant pour s'en excuſer qu'e prennoit plaiſir qu'aux choſes ſolides & é Cela fut cauſe que Monſieur ſon Père, qui très-pieux, lui donna quelque partie des de Grenade, qu'elle liſoit avec un ſi grand ment, qu'elles lui ſervirent d'entrée à l'oraiſon tale, qu'elle commença dès lors à faire avec de devotion & utilité.

A l'âge de ſeize ans, ſon Père, voyant qu'e ſiroit fort d'être Religieuſe, la mit au grand vent des Urſulines de Paris, où elle ſe rendit tôt exemplaire en vertu. Néanmoins comme n'avoit pas naturellement de talent pour l'in tion des Penſionnaires, qui eſt la principale ction de cet Ordre, les Supérieurs jugeant ne la pouvoient recevoir, lui demandèrent ſ

* Voyez ce que la Mère Angelique dit de cette ſainte fille, II. pp. 405. & 406.

accepteroit la condition de Converse au défaut de celle du Chœur. Elle le fit très-volontiers & en garda les fonctions durant quelques semaines qu'on remit à la cuisine. Mais cette proposition n'ayant été qu'une épreuve, parce que le Monastère ne pouvoit disposer d'elle pour cette condition, ses Supérieurs lui dirent qu'on ne la pouvoit recevoir non plus Converse que du Chœur; à quoi elle se soumit si humblement que feu M. Boucher, Confesseur des Religieuses & homme de grande probité, qui connoissoit parfaitement la vertu de cette fille, ne put s'empêcher de lui témoigner à elle-même l'affliction qu'il avoit de sa sortie. Sur quoi elle lui parla avec tant de discrétion & de déférence, au jugement des Supérieurs, qu'il en tira la consolation qu'il sembloit lui devoir donner.

ELLE sortit donc du Monastère au grand regret des Religieuses qui connoissoient sa vertu, & qui lui ont témoigné depuis ne l'avoir renvoyée que pour obéir à leurs Supérieurs, qui le jugeoient à propos. M. Boucher, qui avoit une affection singulière pour notre Maison, crut nous faire un grand présent de nous addresser cette fille, pour laquelle il obtint aussi-tôt place; & il nous l'amena lui-même.

II. Quelle a été sa vertu.

DEPUIS le jour de son entrée jusqu'à celui de sa mort, il ne se peut dire avec quelle ferveur elle a pratiqué la vertu, sinon que toutes celles qui l'ont vue ont témoigné ne lui avoir jamais vu faire une seule action que l'on pût juger être péché veniel, mais pratiquer avec perfection toutes sortes de vertus, non dans des occasions extraordinaires, mais dans les plus ordinaires & communes pratiques de la Religion. Ce qui est cause que l'on n'en peut écrire que peu, parce que sa vertu paroissoit plus en sa manière d'agir que dans la qualité de ses actions, ne faisant rien de singulier, mais faisant parfaitement toutes les choses communes.

Elle affectionnoit particulièrement [illegible] & aimoit les sujets de recevoir de l'[illegible] sur-quoi ses compagnes du Noviciat [illegible] remarqué, que comme une jeune Prude [illegible] elles, à laquelle ma Sœur Claire Martine [illegible] noit pas, le lui témoignoit fréquemment par [illegible] roles & des façons mortifiantes, ma Sœur [illegible] Martine en recompense, quoique fort [illegible] & qu'elle n'examinât point les actions [illegible] avoit néanmoins une attention particulière [illegible] marquer tout ce que cette Sœur faisoit [illegible] pour parler à son avantage toutes les [illegible] l'occasion s'en présentoit.

Elle avoit une tranquillité d'esprit [illegible] surprenoit de rien, & la rendoit toujours [illegible] & humble. La Mère Agnès, qui étoit [illegible] treſſe des Novices, la faisant un jour [illegible] le voulut lui faire sentir qu'elle appren[illegible] lui ayant ôté assez brusquement [illegible] mains, elle lui dit qu'il étoit inutile de [illegible] trer, & qu'elle lui faisoit perdre tout [illegible] A quoi ma Sœur Claire Martine répon[illegible] une grande douceur sans se troubler : „ [illegible] „ pas vous, ma Mère, qui perdez vo[illegible] „ mais moi; car Dieu recompensera vo[illegible] „ tience.“

La Mère Abbesse dit un jour en [illegible] qu'il falloit que chaque Sœur fît un Cant[illegible] la Naissance de Notre-Seigneur. Sur-[illegible] ques Sœurs témoignant de la répugnance [illegible] Sœur Claire Martine leur dit de bonne [illegible] „ Mes Sœurs, de quoi nous mettons-no[illegible] „ peine? on ne nous dit pas de le bien faire, „ seulement d'en faire,“ & elle ne manq[illegible] d'en faire un, sans s'inquiéter s'il seroit bien ou mal fait.

Sa simplicité la faisoit obéir sans réflexion : [illegible] apporta un jour par mégarde à l'heure du [illegible] une médecine au lieu où elle couchoit.

prit ſimplement, croyant que c'étoit pour elle, quoiqu'elle ſe portât bien, & qu'elle eût même permiſſion de communier ce jour-là. Ce n'eſt qu'un exemple de ſon obéiſſance; mais elle étoit égale en toutes ſortes de rencontres; & elle n'a jamais contredit à quoi que ce ſoit qu'on ait demandé d'elle.

III. Sa maladie & ſa mort.

SIX mois avant ſa mort elle eut de grandes peines d'eſprit dont elle ne faiſoit aucune plainte, n'en cherchant pas même le ſoulagement dans la communication des Supérieures, qui n'en euſſent rien ſu, ſi quelques Sœurs, avec qui elle étoit, ne l'euſſent ouï ſoupirer quelquefois étant ſeule: ce qui lui étoit fort extraordinaire, car elle paroiſſoit toujours dans une grande paix & un grand calme d'eſprit. Elle en avertirent la Supérieure, qui la fit parler à un Directeur. Celui-ci lui ordonna de déclarer ſa peine à la Mère Agnès; & dès le même jour ma Sœur Claire Martine la fut trouver, la ſuppliant de lui donner quelques momens de ſon loiſir pour cet effet. Mais la mort l'empêcha, parce que la Mère n'ayant pu la voir ce jour-là, ni le ſuivant, ni le troiſième, ma Sœur Claire Martine la vint trouver le matin pour lui dire qu'elle ſe trouvoit mal d'une colique à quoi elle étoit ſujette. La Mère l'envoya repoſer, jusqu'à ce que quelque tems après elle revint pour lui dire que ſon mal augmentoit fort.

ON l'envoya alors à l'Infirmerie, & on tâcha de la ſoulager, mais inutilement. Elle ſouffrit des douleurs extrêmes avec une patience digne de ſa vertu. Enfin on reſolut de lui adminiſtrer les ſaints Sacremens; & elle mourut ſur les onze heures du matin du même jour, l'avant-veille de Noël, 23. Décembre de l'année 1620.

LA promptitude de cette mort fut cauſe qu'on la garda vingt-quatre heures, & qu'elle ne fut enterrée que la veille de Noël, que l'on fit tout

ſon

ſon ſervice; & on chanta enſuite la Meſſe
Vigile, ſans qu'aucune des Sœurs ſe trouv
ſe d'un travail ſi pénible; ce qu'elles attribu
unanimement à une particulière aſſiſtance de l
funte, qui avoit vêcu dix ans parmi elles,
jamais donner de peine à perſonne.

XVII.

*Relation de la maladie & de la mort
Sœur Elizabeth de Sainte Marcelline,
de M. Walon de Beaupuis. Par la
Magdeleine Chriſtine Briquet. Le* 12.
1681.

LA Relation, que l'on nous demande de la
nière maladie & de la mort de ma Sœur
zabeth de Sainte Marcelline, eſt d'autant
facile à faire, qu'il n'y a qu'à ſuivre l'ouvra
Dieu & marquer les traits que le St. Eſprit nou
dépeints d'un vraie Religieuſe qui va à Dieu
la voie de la mortification & de l'obéiſſance.

Elle a toujours été conſtante dans la pénitence.

DEPUIS qu'elle eſt entrée dans la Maiſon
le ne s'eſt point relâchée, & il a toujours pa
elle un grand amour pour la pénitence & pou
travail, auquel elle s'employoit de toutes ſes
ces mais ſans attâche, n'ayant point de plus
de joie que de l'interrompre pour aller à l'o
ſans conſidérer ſi elle en demeureroit enſuite
chargée. Elle étoit employée à l'Apoticai

Elle tombe malade. Sa grande patience.

lorſqu'elle fut attaquée il y a deux ans au moi
Juillet 1679. d'une grande fièvre continue,
elle penſa mourir & reçut tous ſes Sacrem
Mais Dieu ne la voulut pas encore appeller à
ſ

ſelon ſon déſir, & lui donna moyen de ſe perfectionner encore davantage pour rendre ſa vertu plus exemplaire. Pendant cette maladie on fut édifié de ſa docilité & de ſa patience. Elle recevoit avec humilité les ſoulagemens qu'on lui donnoit, n'en demandoit point, & ne ſe plaignoit jamais. Il arriva un jour qu'étant dans l'ardeur de la fièvre une Sœur la trouva toute couverte de mouches, & lui témoigna avoir compaſſion de ce qu'elle n'avoit perſonne auprès d'elle pour les chaſſer. A quoi elle répondit que „ Jéſus-Chriſt étant à la croix „ n'avoit auſſi eu perſonne pour lui rendre un pa„ reil ſervice." Comme on la ſaignoit du pié pour la ſeconde fois elle s'apperçut qu'on évitoit de la toucher à un endroit qui étoit douloureux, & qu'on en cherchoit un autre, ce qui lui fit dire à la Sœur qui la ſaignoit: „ qu'on n'avoit pas „ choiſi l'endroit le moins ſenſible pour percer „ les piés de Jéſus-Chriſt." Quand elle fut convalescente elle rendit tous les ſervices qu'elle put aux autres malades, s'appliquant à ſoulager les infirmières autant & même plus qu'elle ne pouvoit. L'année ſuivante elle eut une autre maladie conſidérable, enſuite de laquelle on lui donna le ſoin d'une bonne Ancienne âgée de 80. ans, à laquelle elle rendit toute ſorte de ſervices pendant deux mois, avec une douceur, une affection, & une aſſiduité incroyables. Elle commença dans ce tems à ſe ſentir attaquée du mal de poitrine. Quelques Sœurs, qui s'en apperçurent & qui voyoient qu'elle fatiguoit beaucoup, lui dirent qu'il faloit avertir qu'elle ſe trouvoit mal. Elle répondit „ qu'elle „ déſiroit continuër juſqu'à la fin d'aſſiſter cette „ bonne Sœur, & qu'après elle ne ſe mettroit plus „ en peine que de mourir elle-même:" ce qu'elle pria l'Ancienne de lui obtenir de Dieu, afin qu'elle fût la prémière après elle qui allât à lui. Mais la malade, qui étoit à la veille de ſa mort, lui repartit qu'elle ne ſe croyoit pas digne d'être

Après une autre maladie, on lui donne le ſoin d'une Ancienne âgée de 80. ans.

Elle prie cette Sœur Ancienne d'obtenir de Dieu qu'elle la ſuive bien-tôt.

exau-

exaucée. Néanmoins l'humilité de l'une & le dé de l'autre eurent leurs effets : car quoiqu'il y eu 14. mois d'intervalle, elle est la premiè Sœurs qui soit morte après l'Ancienne.

Elle devient pulmonique, & ne se relâche en rien. On la met au Noviciat pour veiller sur les jeunes Professes.

Au mois de Janvier de l'année 1681. com l'incommodité de ma Sœur Elizabeth de Sai Marcelline augmentoit beaucoup, on jugea qu le devenoit tout-à-fait pulmonique. Notre re résolut de la mettre au Noviciat pour veiller les jeunes Professes. Elle en eut une extrême, parce qu'elle y rentroit dans un grand assujettissement, & dans une obligation étroite de garder le silence, duquel néanmoins ne la point vu se relâcher dans quelque em qu'elle ait été. Elle y entra dans une nou ferveur, & se regardant comme la dernière d vices elle prennoit plaisir à dépendre en to elle nous enseignoit par ses exemples plus q ne sauroit faire par des paroles.

Elle a une grande horreur pour ses défauts. Sa joie lorsqu'on lui annonce que sa maladie est mortelle.

On a remarqué que depuis qu'elle étoit dan Maison elle avoit toujours eu beaucoup de re de ses défauts s'imaginant qu'elle ne faisoit de bon, & que le peu de bien qu'elle pratiq étoit gâté par la corruption qui étoit en Cette pensée l'affligeoit quelquefois amèrem mais aussi-tôt qu'on lui fit connoître que sa m die étoit mortelle, toutes ses peines cessèrent, ce qu'elle regarda la mort comme le remède fin de son imperfection.

Elle demanda avec tant d'instance de faire carême qu'on ne lui put refuser, s'étant obl de ne manger tous les jours que du ris: ce qu le fit jusqu'à la fin. On ne lui permit pas pendant de jeûner.

Au mois de Mai elle parut se porter mieux sa toux ayant presque cessé elle ne parla du mal qu'elle avoit à la poitrine & à l'épa le, se servant du soulagement que Dieu lui av donné, pour obtenir la permission de rentrer d

les travaux communs, qu'elle demanda avec tant d'instance qu'on ne lui pût refuser. Elle balayoit le chœur: ce qu'elle fit jusqu'au mois de Juin après la St. Jean, que sa toux étant devenue plus grande on lui interdit. Peu de tems après elle commença à avoir la fièvre toutes les après-dinées, qui lui duroit jusqu'au lendemain matin sans qu'elle en dit rien à personne. Au mois d'Août elle alloit encore tous les jours laver les écuelles. Comme il faisoit fort chaud & qu'elle avoit la fièvre on lui dit un jour de s'en retirer. Elle en eut une extrême douleur ayant désiré de ne point cesser de travailler jusqu'à la mort. Elle continuoit d'assister à tout l'office excepté à Complies & Matines, qu'elle disoit dans sa Cellule à 2. heures après-minuit comme la Communauté; & quoiqu'elle toussât beaucoup la nuit, & qu'elle eût des sueurs à cette heure-là qui se refroidissoient sur elle, elle se leva toujours jusqu'à la Toussaints: bien loin de demander à se dispenser de cette mortification, elle eut beaucoup de peine quand notre Mère lui défendit de se lever. Elle passoit les Fêtes en prières, mais les autres jours elle se croyoit obligée à travailler par esprit de pauvrété, & le faisoit assidument, même lorsqu'elle avoit la fièvre.

Son mal augmente & ne veut pourtant pas se relâcher dans le travail & dans la pénitence.

Elle a continué d'aller à l'office tous les matins jusqu'au prémier Dimanche de l'Avent, ainsi qu'au Réfectoire, où ayant un jour manqué de se trouver au commencement du *Benedicite* elle fit la satisfaction au milieu du Réfectoire, quoiqu'elle fût si foible qu'elle ne se relevoit qu'avec peine. Elle ne se dispensoit d'aucune des cérémonies de l'office lorsqu'elle le disoit en particulier, se levant & se baissant au *Gloria Patri* quelque peine qu'elle y eût, & même les soirs qu'elle étoit plus mal, elle disoit ses prières à genoux sans s'appuyer.

Ses occupations dans les Fêtes & les jours ouvriers. Son assiduité à l'office & son exactitude aux cérémonies malgré son mal.

Peu de jours avant sa mort elle dit à notre Mère „ qu'elle avoit lu le sermon de Notre Sei-

„ gneur

„ gneur à fait à ses Apôtres sur la montagne, & qu'elle „ étoit ravie en le lisant, & trouvoit tant de fa„ cilité à tout ce que Jésus-Christ y recomman„ de, qu'elle ne pouvoit se lasser de l'admirer: que „ si on y étoit fidèle on seroit trop heureux, & „ que la terre deviendroit un ciel.

Elle redouble à proportion qu'elle sent sa fin approcher. Son grand amour pour la pénitence.

QUAND elle vit que ses forces diminuoient de plus en plus, elle commença à se réjouïr beaucoup, espérant que sa fin approchoit. Elle fit une confession générale au commencement de l'Avent avec beaucoup de regret de ses fautes. Le Dimanche 7. Décembre elle ne se trouva pas en état de descendre pour communier. Elle espera le faire le lendemain jour de la Conception: mais ayant témoigné le soir qu'elle auroit de la peine à se passer de boire & à attendre la Messe qui ne seroit dite qu'à 8. heures du matin, elle eut une grande douleur de cette parole, qui lui étoit échappée, & se seroit crue pour cette raison indigne de communier, si on ne lui eût ordonné de le faire au cas que ses forces le permissent. Elle se trouva beaucoup plus mal cette nuit & fut fort oppressée, commençant aussi à cracher du sang. Elle ne laissa pas de faire ses efforts pour communier à l'Eglise dont elle revint avec grande peine, n'ayant pas voulu dire ce qui lui étoit arrivé à cause qu'il étoit heure du silence. Après la Messe elle fit prier notre Mère de lui accorder la permission de recevoir l'Extrême-Onction à l'Eglise. Comme l'on vit qu'elle pouvoit encore vivre quelques jours, on différa au lendemain qu'on la porta à l'Eglise, où elle la reçut avec le saint Viatique, dans une disposition qui édifia & consola toute la Communauté.

NOTRE Mère s'étant apperçue qu'elle n'avoit point de draps & qu'elle étoit encore vêtue, lui témoigna en être surprise. Elle répondit: „ qu'el„ le étoit bien, & qu'elle souhaitoit de mou„ rir ainsi." Il y avoit quelques jours qu'on avoit

voit pensé à demander cette dispense pour elle, puis, elle avoit répandu tant de larmes, qu'on avoit osé contrister son zèle davantage. Néanmoins notre Mère lui ayant dit qu'elle ne devoit point en avoir de scrupule, parce qu'elle recevoit ce soulagement en un tems où elle avoit autre chose à souffrir, elle se rendit aussitôt. Elle témoigna à notre Mère, en ce même tems, „ qu'elle n'avoit qu'un regret en quittant la vie, qui étoit de se voir en l'état de ces Juifs qui mouroient sans enfans, & de n'avoir pas la consolation de laisser son voile à quelqu'une qui le pût porter plus dignement qu'elle n'avoit fait. Notre Mère lui dit qu'elle alloit à Dieu & que c'étoit à lui qu'il faloit représenter cela. Elle s'en chargea." (on en a vu des effets)

Comme on lui demandoit un jour qu'elle avoit communié, si elle avoit dormi la nuit: elle répondit; „ qu'elle ne dormoit pas les jours de communion." On lui demanda si c'étoit qu'elle eût peine à ne pas boire: elle répondit sans y penser; „ qu'elle avoit trop de quoi s'occuper pour dormir en attendant une telle grace." Elle eut ensuite regret d'avoir dit cette parole. Ses dispositions le jour de sa Communion.

Sur la fin de sa vie elle ne dormoit point du-tout si ce n'étoit quelque demie heure le matin. Le jour de sa mort ayant passé la nuit comme les précédentes à prier incessamment, elle s'assoupit le matin & demanda avec empressement de la lumière. On lui en présenta, elle fut surprise & regardant dans ses mains elle dit, „ je m'imaginois en rêvant tenir la Sainte Epine dans mes doigts, & la trouver toute trempée du sang de Jésus-Christ & la crainte d'en perdre quelque goute m'a fait demander de la lumière." Fait singulier.

Le matin de ce jour 12. Décembre on lui lut

„ gneur à fait à ses Apôtres sur la montagne, & qu'el
„ étoit ravie en le lisant, & trouvoit tant de f
„ cilité à tout ce que Jésus-Christ y recomma
„ de, qu'elle ne pouvoit se lasser de l'admirer: q
„ si on y étoit fidèle on seroit trop heureux,
„ que la terre deviendroit un ciel.

Sa foi le rendoit à proportion qu'elle sent sa fin approcher. Son grand amour pour la pénitence.

QUAND elle vit que ses forces diminuoient plus en plus, elle commença à se réjouir bea coup, espérant que sa fin approchoit. Elle une confession générale au commencement de l' vent avec beaucoup de regret de ses fautes. Dimanche 7. Décembre elle ne se trouva pas état de descendre pour communier. Elle espe le faire le lendemain jour de la Conception: m ayant témoigné le soir qu'elle auroit de la pei à se passer de boire & à attendre la Messe qui seroit dite qu'à 8. heures du matin, elle eut u grande douleur de cette parole, qui lui ét échappée, & se seroit crue pour cette raison digne de communier, si on ne lui eût ordon de le faire au cas que ses forces le permisse Elle se trouva beaucoup plus mal cette nuit fut fort oppressée, commençant aussi à cracher sang. Elle ne laissa pas de faire ses efforts pour co munier à l'Eglise dont elle revint avec grande p ne, n'ayant pas voulu dire ce qui lui étoit ar vé à cause qu'il étoit heure du silence. Après Messe elle fit prier notre Mère de lui accord la permission de recevoir l'Extrême-Onction à l' glise. Comme l'on vit qu'elle pouvoit encore vre quelques jours, on différa au lendemain qu' la porta à l'Eglise, où elle la reçut avec le sa Viatique, dans une disposition qui édifia & con la toute la Communauté.

NOTRE Mère s'étant apperçue qu'elle n'av point de draps & qu'elle étoit encore vêtue, témoigna en être surprise. Elle répondit: „ qu' „ le étoit bien, & qu'elle souhaitoit de m „ rir ainsi." Il y avoit quelques jours qu'

av

son Agonie ne finiroit pas si-tôt. Elle sou-
qu'on lui lût une prière qui est à la
livre des considérations de la mort *, &
suvant parler pour se faire entendre, elle
livre & tourna elle-même ce qu'elle dési-
u'on lui lût.

AND la prière fut finie, elle dit qu'elle se
t plus mal. On rappella les Sœurs, & le
ur recommença les prières de l'Agonie,
esquelles elle alla à Dieu, n'ayant perdu
connoissance que quelques momens.

a été la bonne odeur de Jésus-Christ
Communauté pendant plus de huit ans
qu'elle a demeuré avec nous. Elle est
âgée de 31. ans, le 12. Décembre 1681.

* Cet excellent Ouvrage de M. de St. Cyran imprimé plusieurs fois à

XVIII.

Relation de la mort de la Sœur Françoiſe Sainte Darie, nièce de M. Walon de Beaupuis, & ſœur de la Sœur de Sainte Madeleine. Par la Sœur Magdeleine-Chriſtine Briquet. Le 29. Mars 1682.

GLOIRE A' JE'SUS AU SAINT SACREMENT.

La mémoire des Saints ſera éternelle.

L'ECRITURE nous avertit que la mémoire du juſte doit être éternelle; & le St. Eſprit nous a appris lui-même dans les Livres ſaints, de quelle manière nous la devons conſerver, ayant voulu nous y dépeindre les actions des hommes vertueux, afin qu'ils puſſent ſervir d'exemple dans toute la ſuite des ſiècles. C'eſt ce qui nous perſuade, que nous ne devons pas faire difficulté d'obéïr à l'ordre qui nous a été donné, de marquer par écrit ce qui nous a paru de plus édifiant dans la conduite pleine de piété d'une de nos Sœurs que Dieu vient d'appeller à lui, quoiqu'il ſoit vrai que ce ne ſoit point notre coutume de faire connoître au monde les graces qu'il plait à Dieu de faire à celles qu'il appelle à ſon ſervice dans cette Maiſon, & que nous ſoyons perſuadées qu'il eſt plus utile de nous édifier nous-mêmes, que de les publier au dehors.

Motifs qui ont engagé à faire cette relation.

NOUS n'avons donc point deſſein de rendre cette relation publique; & nous ne l'écrivons que pour conſerver parmi nous le ſouvenir du bon exem-

exemple que Dieu nous a donné en la perſonne de ma Sœur Françoiſe de Sainte Darie, comme nous avons fait en peu de mots ſur ce que nous avions reconnu en ma Sœur Elizabeth de Sainte Marcelline, ſa Sœur aînée, dont elle a ſuivi de près les traces & l'heureuſe fin, l'ayant priée la veille de ſa mort de l'attirer bien-tôt après elle. La Sœur de Sainte Darie voyant ſa Sœur de Sainte Marcelline prête à aller à Dieu la prie de l'attirer bien-tôt après elle.

Le Fils de Dieu dans l'Evangile, rendant graces à ſon Père de ce qu'il a caché aux Sages & aux Prudents les merveilles de ſa grace qu'il a voulu reveler aux Petits, nous apprend à nous réjouïr avec lui & à le glorifier quand il ſanctifie des perſonnes, dans leſquelles il eſt d'autant plus grand que ſa grace éclate ſeule en elles. C'eſt alors que l'eſprit de l'homme n'a qu'à ſe confondre & à s'humilier, au lieu qu'étant naturellement ſuperbe il ſe plaît à s'admirer ſoi-même dans ceux où la ſageſſe & la prudence du ſiècle ont en quelque ſorte travaillé après Dieu, qui s'en ſert quand il lui plaît, mais qui n'en a jamais beſoin, comme il a paru dans les Apôtres & dans pluſieurs des Saints, & qu'on le peut encore reconnoître dans la Perſonne dont nous allons parler. Elle n'étoit point avantagée de ces dons de la nature que les Saints Pères appellent les *dons des Réprouvés*, mais elle étoit heureuſement enrichie de ceux que l'Apôtre exorte les fidèles de déſirer avec le plus d'émulation. Elle avoit une humilité ſincère, une foi vive & ne charité ardente envers Dieu, & pleine de ompaſſion à l'égard du prochain. Dès ſon enfane elle avoit aimé Dieu, & n'avoit jamais cru qu'il eût rien de grand que de le ſervir. Elle avoit ne Mère fort chrétienne qui la fit inſtruire & éleer aux Urſelines de Beauvais pendant quelques nnées, & la retira auprès d'elle lorſque ſes Sœurs ui étoient au nombre de cinq furent entrées en eligion. Plus Dieu fait de graces à ceux qui paroiſſent le moins, plus il faut s'en rejoüir & le glorifier. Qualités de la Sœur de Sainte Darie dans ſa jeuneſſe. Elle fut élevée aux Urſelines de Beauvais.

Il ne ſembloit pas qu'elle dût penſer à les ſuire, ſe trouvant engagée à ſoulager ſa bonne Mè-

re, qui étoit âgée, & s'employoit dans les œuvre de piété & au ſervice des Pauvres.

CEPENDANT Dieu, qui l'appelloit à la v Religieuſe, ne voulut pas qu'elle eût égard à c raiſons, que des perſonnes même de piété lui r préſentoient pour la retenir dans le monde.

Raiſons qui l'engageoit à préférer P. R. aux Urſelines.

IL lui inſpira de choiſir cette Maiſon plutôt qu celle des Urſelines où elle avoit été élevé qu'elle eſtimoit beaucoup, & où on y avoit de l'a fection pour elle, parce qu'elle crut qu'il ét avantageux aux perſonnes, qui ſe conſacrent Dieu, de choiſir une Maiſon un peu auſtère, de s'éloigner de leurs proches, pour s'en détach davantage & n'y penſer que devant Dieu. Ce f dans cette vue qu'elle vint ici pluſieurs fois pou demander l'entrée qu'on ne lui put accorder, fau de place. Elle perſévéra à poſtuler pendant tro ans, durant leſquels pluſieurs perſonnes même d piété s'efforcèrent de lui faire changer de deſſein mais ce fut inutilement. Enfin M. Hermant l dit un jour, *qu'il avoit appris qu'on la pouvoit rec voir*, & il lui conſeilla de ne pas perdre l'occ ſion. Elle ſuivit ſon avis qu'elle a toujours rega dé comme la nouvelle de ſon ſalut, diſant ſouver avec beaucoup de reconnoiſſance, qu'elle conſid roit M. Hermant comme ſon ange viſible, & ce lui qui étoit après Dieu la prémière cauſe de ſo ſalut. Elle entra donc en cette Maiſon plein de ferveur & de bonne volonté le 22. Aoû 1676.

Elle y entre après avoir poſtulé 3. ans malgré les obſtacles.

Zèle qu'elle y apporte pour la pénitence & l'humilité.

ON n'eut pas beſoin d'une longue épreuve pou connoître par quel eſprit elle agiſſoit. Sa ver fut parfaite dès le commencement. Elle ſe por toit avec zèle à tout ce qui regarde le ſervice d Dieu. Elle cherchoit la pénitence, aimoit le mortifications humiliantes, & étoit extrémeme docile. Elle fut reçue pour prendre l'habit e Mai 1677.

Prend l'habit.

PEU de tems après, conſidérant le choix qu Jéſus

Christ a fait en venant au monde de la con-
la plus basse & la plus laborieuse, elle crut
être point assez humiliée en se faisant Reli-
e, & elle désira extrêmement d'être Sœur
erse. On examina beaucoup son dessein, &
i représenta toutes les difficultés, qu'elle y
oit rencontrer; mais comme rien ne l'en pou-
détourner, & que son ardeur pour cette con-
augmentoit tous les jours, on lui permit de
poser à ses parens. Ils y eurent beaucoup d'op-
on, & sur tout sa bonne Mère, qui avoit
nti qu'elle fût Religieuse, ne pouvoit lui voir
sser cet état. Cependant il n'y eut pas mo-
le l'en détourner, & il fallut céder à la fer-
de sa résolution. Elle prit donc l'habit de
Converse le 6. Avril 1679. qui étoit le
edi Saint. Ce fut de la main de M. de Sacy
e le reçut. Il lui donna d'excellentes in-
ons dans une exhortation qu'il lui fit sur la
été, la considérant par rapport à Dieu & par
rt au Prochain. Il lui représenta que la prié-
it être un des effets de cette pauvreté spiri-
qui forme dans des cœurs un humble gé-
nent; & qui leur donne un désir d'autant
rand de s'approcher de Dieu, qu'ils connois-
avantage leur indigence. Il lui marqua ex-
ment de quelle manière elle devoit exposer à
dans l'assistance du Saint Sacrement tous les
s de l'Eglise; & lui dit, que l'on n'assiste pas
aux prières publiques, si, lorsqu'on en sort,
ne rapporte un désir plus grand de retourner
rière. Il lui fit voir aussi, que pour être pau-
l'égard du Prochain, il faut être humble, ne
férant à qui que ce soit, juger favorablement
tions des autres, supporter leurs défauts, se
r de leurs avantages, les estimer plus que
ême, se croire incapable de toutes sortes
lois, n'en point désirer, & se dépouiller
oins de sa propre volonté pour les accepter

Pour être dans un état plus humble & plus laborieux, elle fait tant qu'elle obtient d'être Sœur Converse.

Elle en prend l'habit.

Discours que fit M. de Sacy sur la pauvreté, sur la prière, sur les besoins de l'Eglise, & sur l'humilité.

Effet que ce diſcours produiſit dans ſon cœur.

quand l'ordre de Dieu & de l'obéiſſance n engage. Ces inſtructions furent dans ſon comme la ſemence qui tombe ſur la bonne t & qui rapporte du fruit au centuple. Elle le va dans ſon eſprit, & les eut continuellemer vant les yeux tous les jours de ſa vie, n'en paſſé un ſeul depuis ce tems, qu'elle ne ſe ſ forcée de les accomplir, comme elle-même en aſſura la veille de ſa mort, & qu'il eſt à le reconnoître dans la ſuite de cette Relation

Elle ſe livre avec ardeur à tous les travaux & ſur-tout les plus bas de ſon état.

Auſſi-tôt qu'elle eut achevé la retraite qu fait pour ſe diſpoſer à prendre l'habit, elle avec tant de ferveur dans le travail de la cou qu'elle avoit embraſſée, que ſouvent on étoi gé de la modérer. Elle ne pouvoit ſouffri peine que les autres la ſoulageaſſent en part avec elle ce qu'il y avoit de plus bas, & fort dans les obéiſſances où elle étoit: elle de les épargner en tout & de ſe charger qu'il y avoit de plus pénible & de plus vil.

Son zéle de ſoulager ſes Sœurs en tout.

Sa joie quand elle étoit obligée de dépendre des autres, faute d'application, pour que perſonne ne s'en trouvât gênée.

croyoit d'autant plus obligée qu'elle ſe voy capable d'apprendre à faire la cuiſine, ſoit qu'elle n'avoit pas eu d'habitude à cet empl que Dieu la voulût humilier par-là. Cette ſ ſance lui donnoit ſujet de rendre graces lorſque cela l'obligeoit de dépendre de cell étoient avec elle: & quand il arrivoit que les qui n'étoient pas même Religieuſes, étoient jeunes, réüſſiſſoient à ce qu'elle n voit faire, elle en avoit une vraie joie, & geoit ſeulement lorſque cela étoit cauſe qu pouvoit ſoulager ſes Sœurs, appréhendant

Sa douleur quand elle ne pouvoit ſoulager ſes Sœurs.

ment d'en ſurcharger quelqu'une. Sa volonté étoit ſans bornes pour rendre ſe toutes, & elle n'avoit point de plus douleur que lorſqu'elle penſoit avoir fait peine faute d'addreſſe ou de capacité à cell étoient avec elle. Cela lui faiſoit répandre coup de larmes, & lui donnoit ſujet de cra

Jéſus-Chriſt a fait en venant au monde de la condition la plus baſſe & la plus laborieuſe, elle crut ne s'être point aſſez humiliée en ſe faiſant Religieuſe, & elle déſira extrêmement d'être Sœur Converſe. On examina beaucoup ſon deſſein, & on lui repréſenta toutes les difficultés, qu'elle y pouvoit rencontrer; mais comme rien ne l'en pouvoit détourner, & que ſon ardeur pour cette condition augmentoit tous les jours, on lui permit de propoſer à ſes parens. Ils y eurent beaucoup d'oppoſition, & ſur-tout ſa bonne Mère, qui avoit preſenti qu'elle fût Religieuſe, ne pouvoit lui voir embraſſer cet état. Cependant il n'y eut pas moyen de l'en détourner, & il fallut céder à la fermeté de ſa réſolution. Elle prit donc l'habit de Sœur Converſe le 6. Avril 1679. qui étoit le Mercredi Saint. Ce fut de la main de M. de Sacy qu'elle le reçut. Il lui donna d'excellentes inſtructions dans une exhortation qu'il lui fit ſur la pauvreté, la conſidérant par rapport à Dieu & par rapport au Prochain. Il lui repréſenta que la pauvreté étoit un des effets de cette pauvreté ſpirituelle qui forme dans des cœurs un humble gémiſſement; & qui leur donne un déſir d'autant plus grand de s'approcher de Dieu, qu'ils connoiſſent davantage leur indigence. Il lui marqua exactement de quelle manière elle devoit expoſer à Dieu dans l'aſſiſtance du Saint Sacrement tous les beſoins de l'Egliſe; & lui dit, que l'on n'aſſiſte pas utilement aux prières publiques, ſi, lorſqu'on en ſort, on ne rapporte un déſir plus grand de retourner à la Mère. Il lui fit voir auſſi, que pour être pauvre à l'égard du Prochain, il faut être humble, ne conſidérant à qui que ce ſoit, juger favorablement des actions des autres, ſupporter leurs défauts, ſe réjouir de leurs avantages, les eſtimer plus que ſoi-même, ſe croire incapable de toutes ſortes de bien, n'en point déſirer, & ſe dépouiller ſoi-même de ſa propre volonté pour les accepter

Pour être dans un état plus humble & plus laborieux elle fait tout qu'elle obtient d'être Sœur Converſe.

Elle en prend l'habit.

Diſcours que fit M. de Sacy ſur la pauvreté, ſur la pureté, ſur les beſoins de l'Egliſe, & ſur l'humilité.

l'état des Postulantes Converses, pour avoir toujours le dernier rang dans la Maison de Dieu: M. de Sacy, qu'elle consulta là-dessus, crut lui devoir conseiller de faire profession, parce qu'elle n'hésitoit pas sur sa vocation, & que le désir qu'elle avoit de s'abaisser la rendoit encore plus digne qu'on lui donnât le rang des Professes.

Son grand amour pour ce qu'il y a de plus bas.

ELLE a regardé cette grace comme un sujet d'une plus grande reconnoissance; mais elle ne s'est pas tenue pour cela dispensée de demeurer dans son cœur à cette dernière place, se mettant en toute façon au-dessous de toutes les Sœurs. Elle les croyoit non seulement plus capables, mais aussi plus vertueuses qu'elle. Ce n'étoit pas néanmoins qu'elle s'aveuglât pour ne pas voir les fautes qu'on pouvoit faire devant elle, mais elle ne s'en scandalisoit point, & se souvenoit en toutes ces rencontres de ceux que nous avons appris de notre Mère, comme il faut regarder avec compassion les fautes du Prochain comme membres d'un même corps, & se tenir obligé d'y satisfaire; ce qu'elle accomplissoit fidèlement, & redoubloit sa tendresse pour celles qui manquoient à son égard; & même elle se reconnoissoit sensiblement obligée à celles qui lui témoignoient quelque sorte de mépris pour sa mal-propreté & son peu d'adresse: elle s'en réjouissoit sincèrement, parce, disoit-elle, que c'étoit une marque de la miséricorde de Dieu, qui voyant que tous ses défauts ne suffisoient pas pour l'humilier, permettoit qu'on les connût tels qu'ils étoient, de peur qu'elle ne les oubliât & ne fût tentée de sortir de sa place. Elle a persévéré jusqu'à la fin dans cette humble & charitable disposition. On ne pouvoit la mépriser autant qu'elle se mépriseit elle-même; & quand elle pensoit qu'on avoit des plaintes à faire d'elle, elle prioit pour demander instamment qu'on ne suspendît point son jugement, & qu'on la condamnât sans l'avoir entendu.

Son sentiment touchant celle qui voyoit quelque chose à faire des fautes.

Sa joie quand on la mépriseit; & pourquoi.

disoit-elle, qu'elle n'eût pas encore travaillé assez à s'humilier, puisqu'elle ne pouvoit obtenir de Dieu la grace de servir & de soulager toutes les Sœurs, quoiqu'elle le demandât tous les jours par des prières qu'elle faisoit à cette intention. C'étoit pour elle un sujet de tentation dont elle étoit quelquefois troublée, mais cela n'alloit point jusqu'à lui faire perdre la confiance qu'elle avoit en Dieu devant lequel elle ne cessoit de gémir, esperant qu'il auroit enfin pitié de sa bassesse, & qu'il lui feroit connoître ce qu'il demandoit d'elle pour lui plaire, & pour accomplir tous les devoirs de la charité.

Dieu l'a délivrée de ces peines plus d'un an avant sa mort. Le remède qu'elle y cherchoit étoit la Parole de Dieu: elle venoit quelquefois nous apporter son Nouveau Testament, & prier qu'on lût quelques-unes des Epîtres des Apôtres. Elle écoutoit à genoux les mains jointes, étant persuadée que le St. Esprit lui parloit; & en effet elle se retiroit ensuite toute consolée: d'autres fois il arrivoit qu'ayant demandé à nous parler, elle ouvroit le *Livre des Maximes de M. de St. Cy*, & y trouvoit la résolution de tous ses doutes, desorte qu'elle nous prioit de ne la point voir, de peur qu'elle n'eût trop de satisfaction à entendre quelque chose de nouveau, parce qu'elle n'osoit prendre de consolation que ce qui lui étoit nécessaire pour se soutenir dans la voie de Dieu.

Avec que respect elle entendoit lire l'Ecriture Sainte, étoit sa consolation dans ses peines.

ELLE fut reçue pour la Profession au mois d'Août 1679. & fit ses vœux le 19. deux jours après que nous eut obligées de renvoyer toutes les Pensionnaires & les Novices de cette Maison, & qu'on eut fait défense d'en recevoir de nouvelles. Elle connut comme elle devoit cette grace que Dieu lui accordoit dans le tems qu'elle étoit refusée à tant d'autres; & elle en a conservé une reconnoissance qui a duré autant que sa vie. Elle avoit eu quelque pensée avant sa Profession de demeurer dans

Elle fait profession. Dans quelles circonstances.

„ que voilà ce que je fais en toute occaſion
„ comprends tout de travers, & je dis un g
„ nombre de paroles inutiles dont je ne ſauro
„ ſez m'humilier. J'aurois ſouvent beſoin q
Elle étoit infatigable au travail. „ me fît taire." Elle étoit infatigable da
travail, & elle ſe contraignoit quand elle ſe
voit mal juſqu'à ce que d'autres s'en appe
ſent malgré elle: alors elle ſe laiſſoit conduï
ſe ſoumettoit à ce qu'on jugeoit à propos d
faire avec autant d'indifférence que ſi ſon
Ses diſpoſitions étant malade. avoit été à une autre. Elle ne demandoit jamais
ſoulagement, & acceptoit avec douleur ceux
le étoit obligée de prendre. En toutes ſes
dies, qui étoient fréquentes, & ſur-tout
dernière, elle a obſervé, autant qu'il lui a été
ſible, de ne parler de ce qu'elle ſouffroit qu
perſonne qui avoit ſoin d'elle; & quand d'a
lui demandoient de ſes nouvelles, elle répo
avec douceur que nous en pouvions mieux
qu'elle, qui ne ſe connoiſſoit point aux mal
Elle en uſoit ainſi par la crainte de ſe trop
ter dans ſes maux ou de les exagérer. Elle
avoit priée de prendre garde ſi elle ne ſe plai
point trop, & ſi elle ne faiſoit point ſes maux
grands qu'ils n'étoient: mais il faut avouër q
en étoit bien éloignée, puiſqu'elle ne faiſoi
même connoitre tout ce qu'elle ſouffroit. Je
perçus quelques ſemaines avant ſa mort qu'e
Juſqu'à quel point elle diſſimule ſes maux & ſes douleurs. voit peine à avaler, & je voulus voir da
gorge quelle én étoit la cauſe: je trouvai q
y avoit beaucoup d'inflammation & que la
étoit fort relâchée. Je fus ſurpriſe qu'elle
eût rien dit, & lui demandai depuis quand elle
froit cela: elle me répondit, „ qu'il y avoit
„ de quinze jours, mais qu'elle n'avoit pa
„ être obligée de le dire, parce que cela étoi
„ différent pour une perſonne qui va mouri
„ que d'ailleurs on avoit tant d'application à
„ lager tous ſes maux, qu'il falloit bien qu

„

cherchât à gagner quelque chose, de peur de n'avoir rien à offrir à Dieu." Dans ce tems-là l'ardeur de la fièvre la desséchoit de telle sorte, qu'en peu de jours elle devint comme un squelet, tous les os lui percèrent la peau, & elle en souffroit beaucoup ne pouvant se coucher que sur le dos. Elle en donna avis; & comme l'on se mit aussitôt en devoir de la soulager par le moyen de petits oreillers qu'on mettoit sous sa tête, elle fut si confuse des soins qu'on lui rendoit à cette occasion, qu'elle dit: „ qu'elle ne s'attendoit pas à cela, que les Sœurs n'avoient pas de telles commodités, qu'on la traitoit comme foible en les lui accordant; mais que si on vouloit bien n'y avoir aucun égard, elle espéroit que Dieu lui donneroit la force de porter ce qu'elle auroit à souffrir; qu'elle en avoit parlé pour ne s'y pas exposer par elle-même, de crainte de manquer à l'obéissance qu'elle avoit tant de fois éprouvé être l'antidote contre toutes sortes de peurs." Je m'apperçûs une fois qu'on lui avoit présenté une chose que je crus la pouvoir incommoder. Je lui demandai pourquoi elle ne l'avoit pas. Elle me répondit: „ que toutes les fois qu'elle étoit malade elle se faisoit une loi de recevoir humblement tout ce qu'on lui présentoit, & de ne regarder jamais à ce qui pouvoit lui faire plaisir, de peur d'obliger les Sœurs qui la servoient à dépendre de ses commodités; & que pour cela elle tâchoit de ne jamais écouter ses inclinations ou repugnances, & de se les dissimuler à elle-même." Elle ménageoit dans la maladie & dans la santé toutes les occasions qu'elle pouvoit avoir de souffrir; & elle n'avoit jamais de plus grande consolation que lorsque Dieu lui donnoit moyen d'amasser ce bouquet de mirrhe dans lequel elle mettoit toutes ses délices.

Triste état où la réduit sa maladie

Son amour pour les souffrances.

Son amour pour la pénitence & la mortification alloient à l'excès; & l'on étoit obligé d'y veil-

faire avec autant d'indifférence que il
avoit été à une autre. Elle ne demandoit ja
soulagement, & acceptoit avec douleur
le étoit obligée de prendre. En toutes
dies, qui étoient fréquentes, & sur-
dernière, elle a observé, autant qu'il lui
sible, de ne parler de ce qu'elle souffr
personne qui avoit soin d'elle; & quan
lui demandoient de ses nouvelles, elle
avec douceur que nous en pouvions
qu'elle, qui ne se connoissoit point au
Elle en usoit ainsi par la crainte de se
ter dans ses maux ou de les exagérer.
avoit priée de prendre garde si elle ne s
point trop, & si elle ne faisoit point ses
grands qu'ils n'étoient: mais il faut avo
en étoit bien éloignée, puisqu'elle ne
même connoitre tout ce qu'elle souffroit
perçus quelques semaines avant sa mort
voit peine à avaler, & je voulus vo
gorge quelle en étoit la cause: je trou
y avoit beaucoup d'inflammation & qu
étoit fort relâchée. Je fus surprise q
eût rien dit, & lui demandai depuis quan

Jusqu'à quel point elle dissimule ses maux & ses douleurs.

la mort de sa Mère pendant la seconde année de son Noviciat, sans donner la moindre marque de douleur. On crut d'abord qu'elle étoit saisie & ne pouvoit pleurer; mais quand on voulut la consoler, elle dit: „ que la mort des Chrétiens n'est pas un sujet de douleur, lorsqu'ils „ ont pratiqué assez de bonnes œuvres, pour avoir „ lieu d'espérer que Dieu leur a fait miséricorde, „ & que sa bonne Mère étant de ce nombre, elle „ étoit moins touchée de sa perte, qu'elle n'avoit „ d'appréhension de n'être pas assez pure pour lui „ aider à acquitter ce qu'elle pouvoit avoir de „ dettes en l'autre monde." Elle ne fut pas plus touchée de la mort de son Grand-Père, de qui elle avoit reçu beaucoup de marques de tendresse; & lorsqu'au commencement de la dernière maladie de ma Sœur Marcelline, on lui apprit la mort d'une de ses Sœurs Religieuse aux Ursélines de Beauvais, elle dit „ que c'étoit la meilleure nouvelle qu'on lui pût apprendre, parce qu'elle espéroit que ma Sœur Marcelline la suivroit bientôt, & que son rang viendroit ensuite." Cela arriva comme elle le souhaitoit, & elle en conçut encore plus de joie. Le jour de la mort de cette Sœur avec qui elle avoit eu tant d'union lui parut une grande fête: Son Agonie ne fut point pour elle un objet de douleur. La piété avec laquelle elle y assistoit donna de l'édification à toutes celles qui la virent: sa joie paroissoit sur son visage; & elle en étoit si transportée qu'un quart d'heure après que sa Sœur eût rendu l'esprit, elle vint demander „ si pour combler sa joie, on ne lui „ accorderoit pas la permission d'aller baiser les „ piés de toutes les Sœurs au Réfectoire & de „ jeûner au pain & à l'eau." On lui refusa, comme l'on avoit accoutumé de faire la plûpart des choses de cette nature qu'elle demandoit très-souvent. Elle en fut mortifiée, & dit „ qu'elle „ avoit espéré qu'on ajouteroit cette faveur à la

Ses sentimens à la mort de sa Mère, son Père & ses Sœurs.

„ joie de la fête pour signe d'actions de grac
„ de reconnoissance."

Son amour pour Dieu & pour le Prochain.

Il seroit difficile de marquer l'ardeur de l'a qu'elle a eu pour Dieu. On en voyoit les par la piété avec laquelle elle s'attachoit à les choses qui regardent son service, & la c pleine de tendresse & de compassion qu'elle pour le Prochain. On peut dire que, quoi n'eût point la conduite des ames, & qu'el dans un état beaucoup inférieur à celui du pour l'Eglise. Apôtre, elle se tenoit néanmoins aussi bien lui chargée du soin de toutes les Eglises: e sentoit toutes les nécessités, & les ayant gravée son cœur, elle les exposoit à Dieu toutes le

De-là ses prières ferventes & continuelles. qu'elle alloit à la prière; mais cela ne suffis pour contenter son zèle, qui lui faisoit désir rendre sa prière continuelle. Dans les comm mens qu'elle eut embrassé l'état de Sœur Co se, elle la prolongeoit quelquefois après entendu la Messe, ou lorsqu'elle alloit à l'E mais les Sœurs, avec qui elle étoit en obéis s'en plaignirent, parce que cela les surchargeo le n'osa donc plus le faire, quoiqu'elle eû de la peine à s'en empêcher, ne pouvant, qu'elle disoit, accorder l'obligation de prie jours & les exhortations que l'on nous faisoi vent d'accomplir ce précepte de l'Evangile, la satisfaction qu'elle désiroit de donner à qui trouvoient à redire qu'elle demeurât pl tems à l'Eglise. Ce n'étoit pas pour elle qu'elle souhaitoit ce saint loisir; elle avoit e plus de joie quand les autres le pouvoient dre, & vouloit bien qu'elles lui fussent pré en cela, ce qui paroissoit en toute rencontr arriva entre autres qu'y ayant des malades maine sainte, elle vint s'offrir pour les g pendant le service. On lui dit qu'il y avoi Infirmières qui devoient s'y tenir plutôt q qui n'étoit pas alors en cette obéissance. El

ort de sa Mère pendant la seconde année
on Noviciat, sans donner la moindre mar-
de douleur. On crut d'abord qu'elle étoit sai-
; ne pouvoit pleurer; mais quand on voulut
onsoler, elle dit: „ que la mort des Chré-
ns n'est pas un sujet de douleur, lorsqu'ils
t pratiqué assez de bonnes œuvres, pour avoir
n d'esperer que Dieu leur a fait miséricorde,
que sa bonne Mère étant de ce nombre, elle
lle moins touchée de sa perte, qu'elle n'avoit
ppréhension de n'être pas assez pure pour lui
ter à acquitter ce qu'elle pouvoit avoir de
tes en l'autre monde." Elle ne fut pas plus
ée de la mort de son Grand-Père, de qui el-
oit reçu beaucoup de marques de tendresse;
squ'au commencement de la dernière mala-
e ma Sœur Marcelline, on lui apprit la mort
de ses Sœurs Religieuse aux Ursélines de
uis, elle dit „ que c'étoit la meilleure nou-
lle qu'on lui pût apprendre, parce qu'elle es-
oit que ma Sœur Marcelline la suivroit bien-
, & que son rang viendroit ensuite." Cela
comme elle le souhaitoit, & elle en con-
mbore plus de joie. Le jour de la mort de
Sœur avec qui elle avoit eu tant d'union lui
une grande fête: Son Agonie ne fut point
elle un objet de douleur. La piété avec la-
elle y assistoit donna de l'édification à tou-
les qui la virent: sa joie paroissoit sur son
, & elle en étoit si transportée qu'un quart
re après que sa Sœur eût rendu l'esprit, elle
demander „ si pour combler sa joie, on ne lui
oit pas la permission d'aller baiser les
ds de toutes les Sœurs au Réfectoire & de
ger au pain & à l'eau." On lui refusa, com-
on avoit accoutumé de faire la plûpart des
s de cette nature qu'elle demandoit très-
ent. Elle en fut mortifiée, & dit „ qu'elle
oit espéré qu'on ajouteroit cette faveur à la

Ses sentimens à la mort de sa Mère, son Père & ses Sœurs.

„ joie de la fête pour ſigne d'actions de graces &
„ de reconnoiſſance."

Son amour pour Dieu & pour le Prochain.

Il ſeroit difficile de marquer l'ardeur de l'amou qu'elle a eu pour Dieu. On en voyoit les effe par la piété avec laquelle elle s'attachoit à tout les choſes qui regardent ſon ſervice, & la charit pleine de tendreſſe & de compaſſion qu'elle avo pour le Prochain. On peut dire que, quoiqu'el n'eût point la conduite des ames, & qu'elle ſ dans un état beaucoup inférieur à celui du gra

Pour l'Egliſe.

Apôtre, elle ſe tenoit néanmoins auſſi-bien q lui chargée du ſoin de toutes les Egliſes: elle ſentoit toutes les néceſſités, & les ayant gravées da ſon cœur, elle les expoſoit à Dieu toutes les fo

Pas-là ſes prières ferventes & continuelles.

qu'elle alloit à la prière; mais cela ne ſuffiſoit p pour contenter ſon zèle, qui lui faiſoit déſirer rendre ſa prière continuelle. Dans les commenc mens qu'elle eut embraſſé l'état de Sœur Conve ſe, elle la prolongeoit quelquefois après avo entendu la Meſſe, ou lorſqu'elle alloit à l'Egli mais les Sœurs, avec qui elle étoit en obéiſſanc s'en plaignirent, parce que cela les ſurchargeoit. E le n'oſa donc plus le faire, quoiqu'elle eût bi de la peine à s'en empêcher, ne pouvant, à qu'elle diſoit, accorder l'obligation de prier to jours & les exhortations que l'on nous faiſoit ſo vent d'accomplir ce précepte de l'Evangile, av la ſatisfaction qu'elle déſiroit de donner à cell qui trouvoient à redire qu'elle demeurât plus tems à l'Egliſe. Ce n'étoit pas pour elle ſeu qu'elle ſouhaitoit ce ſaint loiſir; elle avoit enco plus de joie quand les autres le pouvoient pre dre, & vouloit bien qu'elles lui fuſſent préféré en cela, ce qui paroiſſoit en toute rencontre. arriva entre autres qu'y ayant des malades la ſ maine ſainte, elle vint s'offrir pour les gard pendant le ſervice. On lui dit qu'il y avoit d Infirmières qui devoient s'y tenir plutôt qu'el qui n'étoit pas alors en cette obéiſſance. Elle r

po

pondit qu'elle demandoit à sacrifier la joie qu'elle auroit d'y assister ; parce qu'elle croyoit qu'une autre le feroit plus dignement qu'elle, qui pourroit peut-être avoir part à son mérite en leur cédant cette consolation. La charité qu'elle pratiquoit en cela étoit d'autant plus grande, qu'il n'y avoit rien de pareil à la joie qu'elle ressentoit quand elle assistoit à l'office, sur-tout les grandes Fêtes qu'elle célébroit avec une piété extraordinaire, s'y préparant plusieurs jours auparavant. Peu de tems après avoir fait profession, elle eut une longue maladie, pendant laquelle elle remplit le désir qu'elle avoit de prier, ne faisant autre chose, même lorsqu'elle étoit le plus accablée de fièvre. Néanmoins le plaisir qu'elle trouva à prier ne la dégoûta point du travail qu'elle avoit embrassé en acceptant sa vocation ; mais en même tems qu'elle s'empressoit de le reprendre, & qu'elle le faisoit dans sa convalescence, sans attendre que ses forces fussent réparées, elle cherchoit des moyens de prier continuellement dans le travail même. Pour cela elle s'avisa de dresser de petits mémoires où elle marquoit les pensées qu'elle vouloit avoir dans ses occupations, & les sujets pour lesquels elle vouloit prier. On crut qu'il n'étoit pas à propos qu'elle s'en servît, parce que cela pouvoit beaucoup la détourner ; & comme ses exercices n'étoient pas même conformes à ses pensées, on lui ordonna de brûler tout ce qu'elle avoit écrit. Quoiqu'elle n'hésita pas d'obéir à cet ordre, le sacrifice lui couta des larmes ; & elle regretta beaucoup ces petits mémoires. Mais Dieu vouloit se disposer par le renoncement de son propre esprit à devenir plus capable de recevoir les impressions de celui qui est appellé dans l'Ecriture, *l'Esprit de Prières*, & qui forme seul dans les ames les gémissemens dignes d'être exaucés. Son désir de la prière n'en devint que plus ardent, & l'attention qu'elle y avoit plus grande. Elle substitua

Elle célébroit les Fêtes, après s'y être préparée plusieurs jours auparavant.

Moyens dont elle se sert pour ne pas cesser de prier pendant son travail, & en tout tems.

„ leur donne; l'union des Ménages, la conversion „ des Pécheurs & le retour des Juifs." Elle offroit à Dieu son travail pendant l'espace d'une heure pour ceux qu'elle lui avoit recommandés en entendant sonner l'office. Elle prioit de plus pour ceux de nos amis, de nos bienfaiteurs, ou de ceux qu'on avoit recommandés aux prières. Sa manière étoit de les appeller en esprit les nommant par leurs noms, *N. N. venite Adoremus.* Puis elle disoit trois vers du Pseaume, *venite Exultemus*, auquel elle avoit une devotion particulière, se souvenant que notre Mère nous en avoit expliqué quelque chose au commencement de son premier Triennal, & ayant expérimenté depuis qu'il est très-propre à attendrir le cœur: „ ce qui est, dit-elle, bien nécessaire, parce que le cœur „ s'endurcit facilement, & qu'il est bon de se „ coutumer à recourir à Dieu & à le regarder „ comme son Seigneur & son Dieu."

Elle invoque deux Saints à chaque heure.

Elle ajoutoit, *Pater*, *Ave*, *Credo*, & quelques versets des Pseaumes ou des Hymnes traduites dans les heures qu'elle choisissoit avec discernement, les diversifiant fort à propos selon le besoin des personnes pour qui elle prioit. Il y avoit aussi deux Saints qu'elle invoquoit à chaque heure, & qu'elle supplioit de recommander à Dieu les mêmes personnes pour qui elle offroit son travail & ses prières; & elle avoit cette confiance que, si quelque occupation l'empêchoit de prier aussi-tôt que l'heure sonneroit, ils suppléroient en l'attendant.

Comment elle honore tous les mystères.

De plus il n'y avoit point d'heure qu'elle n'honorât quelques-uns des mystères, ayant pour tous une devotion particulière, & croyant que c'est une ingratitude de ne les pas souvent méditer pour y reconnoître l'amour infini que Jésus-Christ nous a porté, & s'exciter à l'aimer de plus en plus. De cette sorte elle n'interrompoit point sa prière; & elle ne cessoit point de travailler, ne cherchant point de repos sur la terre, & attendant celui que le

quàm jucundum habitare fratres in unum; & étoit alors ravie de joie.

Elle avoit une devotion particuliere pour toutes les perſonnes que Dieu a ſanctifiées dans cette Maiſon, & les invoquoit ſouvent. Elle n'alloit jamais à l'Egliſe, qu'elle ne demandât à Dieu la grace de prier dans le même eſprit que M. de St. Cyran, la Mère Angelique, & la Mère Agnès l'avoient fait. Quand elle ſe couchoit elle demandoit à Dieu la grace de perſévérer dans l'eſprit de ſilence & de retraite, comme M. le Maitre & la Mère Marie des Anges nous en ont laiſſé l'exemple; & avant de manger, elle prioit pour obtenir d'être auſſi mortifiée que l'avoit été Monſieur Singlin.

Elle avoit une devotion particuliere pour ceux que Dieu a ſanctifiés à P. R.

Quoique les heures de l'office ſoient toutes réglées, & qu'ainſi c'eſt prier ſouvent que de le faire quand on ſonne l'office, ou quand la Communauté s'aſſemble pour d'autres exercices, cela ne ſuffiſoit pas pour contenter ſon déſir, & elle avoit encore l'horloge pour un ſignal qui la rappelloit à ce ſaint exercice, d'où elle tiroit tant de force contre ſes ennemis. Il n'y avoit point d'heure où elle n'expoſât à Dieu quelques-unes des néceſſités publiques qu'elle avoit écrites ſur un papier en ces termes: „ Je prierai à telle heure pour notre ſaint Pere le Pape, tous les Prélats de l'Egliſe, Monſeigneur l'Archevêque, tous les Eccléſiaſtiques, pour demander de bons miniſtres pour l'Egliſe; pour le Roi, tous les Princes Chrétiens, les Supérieurs & Supérieures, les Communautés Religieuſes, ceux qui entrent en Religion, afin qu'ils commencent bien; les Perſécutés, les Affligés, les Malades, les Agonisans, les Morts, & que Dieu veuille diſſiper les abus qui ſe commettent dans l'Egliſe: je prierai pour les Pauvres, les Ignorans, ceux qui ont des enfans, afin qu'ils les faſſent inſtruire; les enfans, afin qu'ils profitent de l'éducation qu'on

Ses exercices de pieté qu'elle s'étoit fait à chaque heure.

Elle prie pour l'Etat & l'Egliſe.

„ leur

nourriture qui lui étoit ordonnée; & de l'autre, en pensant qu'il lui seroit utile de rentrer dans le silence du Noviciat, pour s'appliquer sérieusement à elle-même & se préparer à la mort. Elle demanda d'être en retraite; & elle étoit si recueillie, qu'elle ne prennoit part à rien: elle ne s'y tenoit cependant pas dans l'oisiveté: elle travailloit au contraire assidument à faire des habits, & ne discontinuoit pas dans le tems même qu'elle avoit le plus de fièvre. Elle avoit aussi une douleur d'épaule dont elle souffroit extrêmement. Elle parut cependant se mieux porter au commencement du Carême, sa fièvre & sa toux étant considérablement diminuées. Mais on ne crut pas lui devoir permettre d'en observer l'abstinence ni le jeûne: ce qui l'affligea, parce qu'elle souhaitoit faire quelque chose pour l'Eglise en ce saint tems. Voyant qu'on ne lui permettoit rien, elle offrit sa vie à Dieu pour lui obtenir la paix, & demander surtout que la Signature fût abolie, & qu'on ne tendit plus ce piége aux ames que Dieu appelle à le servir. J'eus le premier Samedi d'après les cendres un assez long entretien avec elle; & je fus extrêmement édifiée & consolée de l'état de son ame, qu'elle me découvrit avec une grande simplicité. Ce fut là que j'appris de quelle manière elle prioit à toute heure: encore ne me dit-elle pas les prières qu'elle faisoit; mais sur ce que je lui demandai si elle n'auroit pas besoin de quelque entretien pendant ce tems que nous ne faisions point de conférence, elle me répondit que depuis près de quatre ans, qu'elle avoit appris à prier, elle ne s'étoit jamais ennuyée dans ses maladies, quoiqu'elle n'eût point de conversation. Elle me dit, dans la suite qu'elle avoit songé la nuit qu'elle étoit à l'extrêmité, & que M. de Sacy lui venoit administrer les Saints Sacremens, mais qu'elle ne l'avoit vu qu'en passant; d'où elle conclut nous jouirions de ce bonheur après elle: à

Elle offre sa vie à Dieu pour l'Eglise, afin que Dieu lui donne la paix en retirant la Formulaire, qu'elle appelle un piége pour surprendre les ames.

elle ajoutoit que M. Arnauld y étoit aussi, & qu'elle ne l'avoit point reconnu, parce qu'il avoit le visage plus plein; & que ne le voyant que de loin, elle avoit pensé que c'étoit feu M. Haslé: que pour ce qui étoit de M. de Sacy, elle l'avoit vu bien certainement, & que cela lui donnoit de la confiance que Dieu lui accorderoit peut-être cette consolation. Je lui dis que selon toute apparence cela ne pouvoit point arriver, sur-tout si elle mouroit à la fin du Carême.

Un songe qu'elle a eu lui donne un préjugé trompeur qu'elle seroit admise par M. de Sacy: ce qui étoit contre toute apparence.

Elle répondit qu'elle espéroit de la bonté de Dieu qu'il ne rejetteroit pas son sacrifice, & qu'elle ne vivroit pas davantage. Je lui dis qu'elle ne parlât donc plus de son songe, parce qu'aussi bien il n'y falloit point ajouter foi. Elle me repliqua contre sa coutume, & me dit: „ mais je l'ai vu & cela a fait impression sur mon „ esprit." Je l'en détournai & ai cru cela impossible, jusqu'au jour que je l'ai vu de mes yeux.

A la fin de la prémière semaine de Carême la fièvre la reprit, & elle l'eut si forte la veille de S. Thomas, qu'elle ne put descendre le lendemain pour aller communier à la Messe. Elle crut qu'elle alloit mourir, & elle demanda avec instance & même avec larmes si elle ne pourroit point espérer de voir M. le Tourneux, étant persuadée après l'expérience qu'elle avoit fait de sa charité qu'il ne refuseroit pas de lui venir administrer les Saints Sacremens un des jours de la semaine qu'il ne prêchoit pas. Je lui répondis par l'ordre de notre Mère „ qu'elle n'avoit qu'à se confier en Dieu & „ lui exposer son désir en disant ces paroles *panem nostrum quotidianum*, &c."

Elle se trouve plus mal.

Elle n'en parla plus, mais après quatre jours elle réitera la même demande, & je ne pus lui faire d'autre réponse, parce que Mademoiselle de Vertus, qui étoit extrêmement malade, sollicitoit depuis peu de jours pour obtenir du Roi & de Monseigneur l'Archevêque la permission que M.

de

de Sacy lui vint administrer les Saints Sacrem
& le peu d'apparence qu'il y avoit de l'ob
obligeoit de tenir la chose fort sécrette: mais
être que les prières de ma Sœur Darie avoien
de force que tous les moyens que l'on empl
M. de Sacy vient à P. R. pour Mademoiselle de Vertus. pour obtenir cette grace, qui fut accordée
demoiselle de Vertus, & dont elle eut une
ne part, M. de Sacy ayant bien voulu demand
M. l'Archevêque la permission de l'assister
pendant le peu de jours qu'il seroit ici. Quan
lui apprit cette nouvelle, elle en fut transp
de joie, & n'y répondit que par les paroles
Cantique de la Sainte Vierge, *Magnificat*, q
Sa joie à cette nouvelle. recita tout entier. Il arriva ici le Mécre
Mars; & après l'avoir confessée & lui avoir don
Il lui administre les Sacremens, & la comble de joie. Indulgences du *Jubilé*, il lui administra l'Ext
Onction & le Viatique, le Samedi 6. du
mois. On la porta à l'Eglise pour ce sujet
fut si pénétrée de joie pendant cette cérém
qu'elle ne pensoit plus si elle étoit malade:
regardoit déjà comme à l'entrée de l'éterni
elle ne pouvoit plus penser qu'à l'espérance
le avoit d'y être heureusement reçue, se v
présentée par de telles mains. Son attention
grande à écouter l'exhortation que M. de Sa
fit, qui dura près d'une heure, qu'elle fi
grosses goutes. Néanmoins elle ne fut pas
mal ensuite. Elle auroit beaucoup souhait
mourir pendant que M. de Sacy y étoit, ce
dura que quatre jours; mais elle n'osa le dem
à Dieu de peur de se satisfaire trop elle-mê
cela. Sur quoi elle me dit: „ Je ne vois
„ nécessité que M. de Sacy m'enterre, quoi
„ le désire; mais pour ce qui est de m'admi
„ les Sacremens, j'avois besoin de lui, o
„ moins de quelqu'un qui fût agréable à Di
„ qui eût les mains pures pour offrir mon
Elle regarde la Signature comme un co. „ Je m'étois offerte pour l'Eglise, &
„ demander l'abolition de la Signature que

elle ajoutoit que M. Arnauld y étoit au
qu'elle ne l'avoit point reconnu, parce qu'il
le visage plus plein; & que ne le voyant q
loin, elle avoit pensé que c'étoit feu M.
que pour ce qui étoit de M. de Sacy, elle
vu bien certainement, & que cela lui donn
la confiance que Dieu lui accorderoit peut-êt
te consolation. Je lui dis que selon toute ap
ce cela ne pouvoit point arriver, sur-tout
mouroit à la fin du Carême.

Elle répondit qu'elle esperoit de la
té de Dieu qu'il ne rejetteroit pas son
fice, & qu'elle ne vivroit pas davantage.
dis qu'elle ne parlât donc plus de son songe
ce qu'aussi bien il n'y falloit point ajouter f
le me repliqua contre sa coutume, & m
„ mais je l'ai vu & cela a fait impression su
„ esprit." Je l'en detournai & ai cru cela i
ble, jusqu'au jour que je l'ai vu de mes ye

A la fin de la prémière semaine de Car
fièvre la reprit, & elle l'eut si forte la ve
St. Thomas, qu'elle ne put descendre le len
pour aller communier à la Messe. Elle cru
le alloit mourir, & elle demanda avec insta
même avec larmes si elle ne pourroit poin
ter de voir M. le Tourneux, étant persuadé
l'expérience qu'elle avoit fait de sa charité
ne refuseroit pas de lui venir administrer les
Sacremens un des jours de la semaine qu'il
choit pas. Je lui répondis par l'ordre de
Mère „ qu'elle n'avoit qu'à se confier en D
„ lui exposer son désir en disant ces paro
„ *nem nostrum quotidianum*, &c."

Elle n'en parla plus, mais après quatre
elle réitera la même demande, & je ne p
faire d'autre réponse, parce que Mademoi
Vertus, qui étoit extrêmement malade, sollici
puis peu de jours pour obtenir du Roi
Monseigneur l'Archevêque la permission q

„ qui voulût lui donner des commissions pour
„ tre monde, elle les accepteroit volontiers,
„ qu'afin de ne se plus distraire à écouter
„ qui auroient permission de lui demande
„ prières elle les supplioit de mettre au pié
„ croix tout ce qu'elles auroient à lui dire;
„ le tâcheroit d'y être incessamment en esp
„ qu'elle promettoit de se charger de tout
„ choses qu'on souhaitoit qu'elle demandât à
Elle nous répéta ce qu'elle avoit témoigné
tre Mère, „ qu'on la pouvoit offrir pour
„ l'on souhaiteroit, sans qu'il fût besoin de
„ parler; qu'elle savoit bien que dans les
„ munautés & de même dans un grand No
„ il pouvoit y avoir des besoins dont il n'ét
„ à propos d'entretenir les particulières;
„ qu'aussi n'avoit-elle pas affaire d'en être
„ mée; que c'est au Sacrificateur & à la
„ à savoir pour quel sujet on offre; qu'ainsi
„ avoit qu'à faire d'elle tout ce qu'on vo
„ qu'elle étoit entre les mains de notre Mè
„ tout ce qu'il lui plairoit." Depuis qu'elle
sistée savoir quatre semaines avant sa mor
ne fit plus que prier.

Elle n'est occupée que de la prière.

A quelque heure qu'on approchât d'elle,
trouvoit les mains jointes & les yeux sur
cifix. Elle ne parloit que de Dieu & de ce
pouvoit unir à lui. Dès ce tems-là elle
Sœur de Ste Sinclétique de l'instruire comme
lui apprenoit de nouveau son catéchisme.
ayant répondu „ qu'elle ne pouvoit manqu
„ struction de la manière qu'elle avoit été
elle répartit „ qu'elle avoit toujours eu l'a
„ pide pour comprendre tout ce qu'on lu
„ dit; & que comme elle alloit à Dieu, el
„ roit le connoître davantage." On fai
désir, & elle écoutoit avec joie tout ce q
disoit, faisant plusieurs questions sur les
même peu de jours avant sa mort. Elle n'a

& désire qu'on lui parle de Dieu ce qu'elle écoute avec une grande foi.

ie qu'à entendre parler de Dieu. Dans quelque
ine qu'elle fût, la vérité banniſſoit toujours tous
s ennuis. Cela ſe voyoit ſouvent dans ſes re-
ublemens qui étoient très-violens, & dans les
uels Dieu permettoit quelquefois qu'elle ſentît le
oids de ſa croix.

La grandeur de ſes ſouffrances, & ce qui la ſoulageoit dans cet état.

ELLE y ſouffroit extraordinairement par la
rudeur de l'oppreſſion & le mal d'épaule qui la
reſſoit très-fort. Elle appréhendoit quelquefois
us ſes angoiſſes de manquer de patience ſi le mal
evenoit plus grand; & elle s'affligeoit de ce que
n eſprit en étoit comme abbatu; mais dans cet
at ſi pénible il n'y avoit qu'à lui dire que Dieu
ui l'affligeoit étoit lui-même ſon Père, qu'elle
oit dans ſon ſein, qu'il ne permettroit pas qu'el-
: fût tentée par-deſſus ſes forces, qu'il augmen-
oit ſa grace à meſure que ſes douleurs croi-
oient, ou quelque choſe de ſemblable, & auſſi-
t elle étoit conſolée. La lecture d'un Pſeaume
ont on lui faiſoit l'application, ou quelques conſi-
rations ſur les ſouffrances de Jéſus-Chriſt la met-
oient auſſi dans une autre diſpoſition, & chan-
oient ſa triſteſſe en joie. Elle en étoit quelquefois
tranſportée, qu'elle nous diſoit: „ Quand je con-
ſidère que les ſouffrances ſont une preuve de
l'amour que Dieu a pour nous, j'en ſuis toute
ravie, & je voudrois me conſommer en actions
de graces. Quel bonheur, qu'il prenne lui-mê-
me ſoin de me faire faire pénitence! s'il me
laiſſoit à moi-même, je ne choiſirois point d'a-
voir une ſi grande fièvre toutes les nuits, de les
paſſer ſans dormir avec bien de l'oppreſſion &
une toux continuelle: mais c'eſt Dieu-même
qui m'impoſe tout cela. Il a vu que je n'étois
pas aſſez pure pour lui être offerte en ſacrifice;
qu'il eſt bon de m'envoyer ces peines, afin de
me purifier, & que je ſois bien-tôt en état d'al-
ler jouïr de lui quand je ſerai en l'autre monde."
us de quinze jours avant ſa mort elle ſe croyoit

ſou-

souvent à la dernière heure, de sorte qu'elle mandoit qu'on fît les prières de l'Agonie elle, & qu'on assemblât la Communauté.

La grande oppression qu'elle souffroit lui voit donner cette pensée, dans laquelle le qu'elle avoit de la mort la confirmoit. Cepe j'ai admiré en cela sa soumission, & j'en étois blement confuse: car quelque persuadée qu'e qu'elle entroit à l'Agonie, elle recevoit le que je lui faisois sans répliquer, & avec un cœur qui surprenoit. Je lui dis une fois sur jet qu'il lui étoit utile d'obéir en cela, p quand il seroit vrai qu'elle fût à l'agonie, roit heureuse de mourir en obéissant; que l sance peut avoir d'autant plus de merite, q rend à des personnes moins considérables. me répondit: „ Je vous assure, ma Sœur, q „ puis que je suis entrée en Religion, je n „ gardé que Dieu dans toutes les person „ m'ont conduite: j'ai écouté ce qu'elles „ soient comme si lui-même m'eût parlé; „ pour cela que je n'ai jamais eu de pein „ soumettre."

Ce qu'elle faisoit les grandes Fêtes & le Dimanche des Rameaux.

Le Dimanche des Rameaux je lui en ap un qu'elle reçut avec beaucoup de piété: tint dans ses mains tout le long de la Messe qu'elle entendit en esprit, & pend quelle je lui lus la Passion. Elle me dit: „ „ honorant l'entrée de Notre-Seigneur dan „ salem elle avoit accoutumée de passer c „ dans la joie & dans l'action de grace, & „ remercioit Dieu particulièrement de lui „ donnée entrée en sa Maison, & qu'elle „ lemnisoit la Fête tous les ans en ce Dima Je lui dis que ce n'étoit pas le tems de l trée; qu'elle étoit venue ici au mois d'Août, me repartit „ que comme elle n'avoit po „ mémoire, & ne pouvoit pas même se so „ des jours où Dieu l'avoit favorisée, elle l

„ mercioit par rapport à celles qu'il a faites à tou-
„ te l'Egliſe: que l'entrée de Notre-Seigneur en
„ Jéruſalem, où il alloit pour opérer notre ſalut, lui
„ donnoit lieu de conſidérer la grace qu'il lui a-
„ voit accordée en la faiſant entrer dans ſa Mai-
„ ſon pour y avoir part à ce même ſalut: qu'elle
„ le loüoit de lui avoir donné l'habit de Reli-
„ gieuſe tout le tems qu'elle étoit occupée de la
„ Paſſion: qu'elle lui rendoit grace de l'avoir fait
„ Chrétienne & de lui avoir donné le baptême,
„ pendant toute l'octave de l'Epiphanie; & qu'elle
„ paſſoit celle du Saint Sacrement à ſe conſacrer
„ de nouveau à cet Auguſte myſtère, & à renou-
„ veller les vœux de ſa Profeſſion." Je fus édi-
ée de cette réponſe, d'autant plus que j'avois été
ouvent étonnée que, quoiqu'on lui eût dit de de-
ander la Sainte Communion les jours qu'elle a-
oit reçue ces graces, il arrivoit qu'elle en étoit
rivée toutes les fois qu'on ne penſoit point à la
évenir. Et comme elle ne s'excuſoit jamais
uand on la reprenoit, je ne ſavois quelle en pou-
oit être la cauſe, vu que d'ailleurs elle avoit tant
e déſir de communier. Ce même jour elle me
it: „ qu'elle eſperoit bientôt conſommer ſon ſa-
„ crifice, & que Dieu voudroit bien le joindre à
„ celui de ſon Fils, ſans lequel le ſien ne méritoit
„ que d'être rejetté;" & elle ajouta: „ tous les mo-
„ mens qui me reſtent me feront précieux: je les em-
„ ployerai à écouter inceſſamment cette parole."
oici l'Epoux vient, allez au devant de lui; & je ré-
ondrai de tout mon cœur: *Venez, Seigneur Jéſus,*
enez & ne tardez point.

Ses différentes diſpoſitions aux approches de la mort.

Comme je recommandois pluſieurs perſonnes à
s prières, elle me dit: „ je ne ſai ſi je manque
„ d'humilité, mais je ſuis ravie de toutes ces com-
„ miſſions; chaque perſonne qui me demande des
„ prières augmente ma joie, parce qu'il me ſemble
„ que ce ſont autant de gages de la miſéricorde
„ que je vais recevoir; car ſans cela qui penſe-

„ roit à moi: mais parce que je vais à Dieu, on „ me charge de lui demander ce qu'on déſire:" & s'adreſſant à ſon crucifix: „ mon Dieu, dit-„ elle, vous ſavez combien j'aime toutes nos „ Sœurs: je n'ai point été capable de les ſervir, „ quoique je le ſouhaitaſſe ſi fort: je me ſuis ef-„ forcée de prier pour elles & pour tous les be-„ ſoins de l'Egliſe, comme je m'y ſentois obli-„ gée, mais je n'ai rien fait qui vaille. A préſen „ que je m'en vais à vous, ne me permettrez „ vous pas de prier comme il faut, & d'obte „ nir ce que je vous demande pour tant de né „ ceſſités?"

UNE autre fois elle me dit: „ ma Sœur, pen „ ſez-vous à me décharger des perſonnes pou „ qui j'ai ſoin de prier? Eſſayez, je vous prie, „ auparavant, pour voir ſi je ne ferai rien „ quand je ſerai là-haut. J'eſpère que Dieu „ le voudra bien: néanmoins afin qu'il y ait „ toujours quelqu'un ſur la terre qui prie pour „ l'Egliſe, pour le Pape & pour M. Arnauld à „ l'heure que je le faiſois, je vous prie de n'y „ point manquer tous les jours à huit heures du „ matin, & je m'y joindrai avec vous."

M. le Tourneux lui donne le St. Viatique.

M. LE Tourneux vint ici pour le Jeudi Saint, & on crut qu'il étoit à propos qu'il la communiât en Viatique, parce que ſon mal augmentoit beaucoup. Elle reçut cette grace dans ſon lit avec une reconnoiſſance & une piété extraordinaires. Elle réſolut enſuite de ne plus déſirer de mourir un jour plutôt qu'un autre, & d'attendre le moment qu'il plairoit à Dieu de l'appeller, en quoi elle ſe mortifioit autant que feroient bien d'autres perſonnes pour ſe ſoumettre à la mort: „ Je n'oſe-„ rai plus dire, ajoutoit-elle, que mon péleri-„ nage eſt long: quelquefois j'en ſuis tentée, mais „ à l'avenir je ne demanderai plus que la volonté „ de Dieu."

NE'ANMOINS il arriva que notre Mère l'ayant trou-

ée fort mal le Vendredi Saint au matin, & yant dit, qu'il n'étoit pas impoſſible qu'elourût avant la fin du jour; cela renouvella ſperance, & elle ne pouvoit s'empêcher de omettre cette joie. Elle demanda que l'on ; jour-là les prières de l'Agonie auprés d'elle. ne on ne l'a voyoit pas en cet état, on lui u'il n'étoit pas à propos de détourner la Comté qui étoit occupée auſſi-bien que toute ſe à honorer la mort de notre Seigneur; le feroit mieux de s'oublier elle-même pour r au ſalut qu'il nous a mérité ſur la croix. n'en parla plus, quoiqu'elle le ſouhaitât fort. ment elle pria, „ qu'on lui permît de faire ſon particulier pendant le ſervice ce qu'elle haitoit à l'heure de ſon Agonie, s'attendant n'avoir plus alors de connoiſſance." Je lui Paſſion. Elle l'écouta dans cette diſpoſition, aſſant humblement le crucifix avec larmes, & mmandant humblement ſon ame à Dieu par les es du Pſeaume que notre Seigneur dit à la , *in manus tuas, domine*, &c. auxquelles elta des prières à la Sainte-Vierge & aux s Anges, pour leur demander leur aſſiſtance, prier de préſenter ſon ame devant le trone miſéricorde, où elle eſperoit trouver ſon ſar les mérites du ſang de Jéſus-Chriſt.

ſoir de ce même jour, elle renouvella ſes entre les mains de notre Mère, & les baiſa ui promettant de lui obéir juſqu'au dernier r.

TRE Mère lui avoit dit en la quittant, e pouvoit l'envoyer chercher la nuit au cas e ſe trouvât plus mal. Comme elle ſe ſentoit lir & qu'elle étoit de plus fort oppreſſée, elpyoit à toute heure être à l'agonie; & deloit inſtamment que j'allaſſe en avertir notre : ce que je refuſai de faire, parce que ſon ; n'indiquoit pas qu'elle fût en cet état:

d'ailleurs il n'étoit pas à propos de faire lever notre Mère inutilement en des jours où elle veilloit & fatiguoit beaucoup. Je lui promis de la veiller de près, & de faire tout mon poſſible pour lui procurer ce ſecours quand je verrois qu'il ſeroit néceſſaire. Elle ne repliqua plus, & ſe contenta que je luſſe quelques Pſeaumes ou quelques prières. Bientôt après elle me donna ſon poulx à toucher & croyoit aller paſſer. Je lui réitérai la même réponſe, ne voyant pas d'apparence qu'elle dût mourir ſitôt.

Le matin je lui dis que j'avois prié une Sœur d'aller ſupplier notre Mère de la venir voir. Elle me répondit que ce ſeroit quand Dieu le voudroit. Je lui témoignai que je craignois de lui avoir fait de la peine en lui refuſant tant de fois cette conſolation pendant la nuit. Elle me répliqua: „ non, ma Sœur, n'appréhendez point ce„ la, je n'ai eu garde de m'en fâcher: j'ai cru „ que Dieu voyoit que j'avois beſoin de cette „ mortification, & qu'il le permettoit pour m'humilier; c'eſt pourquoi j'ai été contente à chaque „ fois, quoiqu'il fût vrai que je n'avois pas aſſez „ de force ſur moi-même pour m'empêcher de me „ ſervir de la liberté qu'elle m'avoit donnée, par„ ce que je croyois certainement être à l'agonie, „ & que je ſouhaitois qu'elle me préſentât à Dieu: „ mais vous en jugiez mieux que moi, & vous „ avez bien fait de n'avoir point eu d'égard à ce „ que je vous diſois."

Elle me parla enſuite de la reconnoiſſance qu'elle avoit de la charité de notre Mère, & de l'eſtime qu'elle en faiſoit. Sur-quoi elle me dit: „ J'ai toujours reconnu que Dieu lui a donné les „ graces & les talens néceſſaires pour bien con„ duire une Communauté: il la remplie de ſon „ eſprit: il lui a donné ſes lumières; & elle a le „ zéle & la charité pour être utile aux ames. Ses „ paroles ſont remplies d'onction; & pour moi je

„ ne

„ ne l'ai jamais entendue que je n'aie remporté „ quelque chose de bon à mettre en pratique." Ce qu'elle disoit en cela étoit si vrai, que toute sa conduite en rendoit témoignage. Il m'est arrivé plusieurs fois, que lui demandant sa disposition sur des choses qui m'avoient édifié en elle, elle m'alléguoit les instructions que notre Mère nous donne; & j'en étois surprise, parce qu'elle passoit pour n'avoir point de mémoire: mais on voyoit en cela que les caractères du St. Esprit sont plus efficaces que ceux de la mémoire la plus excellente. Elle me dit: „ que depuis le jour qu'elle avoit „ pris l'habit il ne s'en étoit point passé où elle „ n'eût demandé à Dieu que son frère vint être „ ici jardinier; & que sa sœur Religieuse à Liesse „ pût venir prendre sa place ici après sa mort: „ qu'elle avoit grande compassion de ce qu'elle „ souffroit depuis plus de deux ans & demi; & „ qu'elle alloit voir s'il y avoit quelque chose à „ faire auprès de Dieu pour la délivrer d'une si „ grande tentation." On peut admirer ici ce que dit le Prophète, que *Dieu fait la volonté de ceux qui le craignent*; car le neuvième jour après la mort de ma Sœur Darie, ma Sœur Anne Agathe est sortie de Liesse, & est venue en cette Maison par un coup de la main du Très-Haut, & lorsqu'à parler humainement cela paroissoit impossible.

Prière exaucée touchant la sœur Anne Agathe.

Le Samedi Saint à onze heures du matin, elle me dit: „ que pour témoigner à Madame de Font- „ pertuis l'affection avec laquelle elle se chargeoit „ d'aller prier pour elle en l'autre monde, & de „ s'acquitter de toutes les commissions qu'elle lui „ avoit données, elle désiroit que je récitasse au- „ près d'elle pour la dernière fois les prières qu'el- „ le disoit tous les jours à son intention." Elle commença la prémière en disant: Madame de Fontpertuis & M. de Luzancy, *venite adoremus*. A quoi elle me fit ajouter les trois prémiers versets

du Pſeaume, *venite exultemus*, & le *Pater Credo*, le Pſeaume *Domine probaſti me*, & l nies de la Sainte-Vierge. Je m'étonnai qu diſoit tant: elle me témoigna que quand el pour les perſonnes affligées ou perſécuté s'étendoit volontiers: ce dont je fus perſua la ſuite du jour m'ayant fait faire presqu tes les heures les prières ordinaires: je vis occaſion qu'elle ſavoit pluſieurs Pſeaum plus grande partie des Hymnes qu'elle a duites. Ce fut ce jour-là que j'appris d tes ces pratiques de piété, dont j'ai m principal dans cette relation; & comme mandai depuis quel tems elle s'y exerçoit, répondit en ſouriant: „ C'étoit tout cela „ bâtiſſois, quand vous me brûlates m „ Papiers qui me coutèrent tant de larm „ Dieu le vouloit, & je ne les ai pas regret „ d'autant plus qu'il m'a fait trouver ces „ la place; car il falloit prier à quelque „ ce fût." Je lui dis qu'on l'avoit fait, p l'on craignoit que cela ne la détournât de vail. Elle me répondit: „ Quoi, ma Sœu „ poſſible qu'on ait eu cette penſée? L „ eſt le vrai moyen de bien faire toutes „ quand j'ai manqué d'application, de m „ d'addreſſe, ce n'a pas été parce que „ mais plutôt parce que j'étois dans quelq „ tion: car d'ailleurs je puis aſſurer qu „ jamais eu l'eſprit plus libre que lorsque „ il ſeroit bien fâcheux qu'on attribuât à „ de fautes que j'ai faites: mais je vo „ qu'on ne s'en rapporte point à ce qu „ qu'on eſſaye plutôt à toujours prier, & „ ra qu'il n'y a rien de pareil pour donne „ & la joie à l'ame. M. de Sacy me l'av „ fait entendre & m'avoit bien perſu „ cette obligation, mais j'avois ſi peu d' „ ment, que je ne ſavois comment en

» bout, jusqu'à ce que Dieu m'en ait donné la grâ-
» ce: mais je puis dire que je n'ai jamais eu l'esprit
» plus content & plus en repos; & que, si je n'a-
» vois été incapable de tout, j'aurois mieux ser-
» vi nos Sœurs qu'en tout autre tems. Il n'y a
» rien dans la vie de comparable à la prière: c'est
» le principal bonheur dont on puisse jouïr."

Elle étoit alors extrêmement mal; mais elle ne savoit si elle osoit espérer de mourir: ce qu'elle témoigna en disant, „ je n'ose plus dire que
» mon pélérinage est long, ni me plaindre de ce
» qu'il ne finit pas: cependant je vous prie de me
» permettre de demander à Dieu une grace en me
» soumettant à ce qu'il lui plaira. Vous savez qu'il
» n'y aura que moi demain dans cette Commu-
» nauté qui n'aurai point le bonheur de participer
» à la Sainte Communion: pourrois-je demander
» à Dieu la grace d'aller communier dans le ciel,
» & y faire la Pâque." Je lui dis que non-seulement elle le pouvoit demander, mais que même il y avoit lieu d'espérer que Dieu lui vouloit accorder cette grace, parce que ses forces diminuoient assez pour faire croire qu'elle ne passeroit pas la journée du lendemain. Elle fut ravie de cette réponse, & ne pensa plus qu'à rendre grace à Dieu & attendre en paix ce moment si désiré. Elle avoit demandé à notre Mère de mourir sur la cendre; & comme elle lui eut dit qu'elle ne le jugeoit pas à propos pour des raisons qui ne la regardoient pas, elle crut que c'étoit à cause que cela n'est pas ordinaire; & elle lui demanda si elle vouloit bien lui faire mettre une ceinture de crin qui ne paroitroit pas, & que par-là elle pourroit mourir en pénitente. Le 29. Mars elle continua de prier ou d'entendre lire environ jusqu'à minuit, qu'elle s'assoupit un peu. On dit à deux heures Matines & Laudes du jour de Pâque auprès d'elle. Depuis cette heure sa défaillance alla toujours en augmentant; & on voyoit bien qu'elle approchoit

de la mort. Quand Tierces sonnèrent, je les
près d'elle. Ensuite elle appella, le Pape & l
nauld *Venite adoremus*; me fit dire les trois p
versets du Pseaume; ensuite *Pater*, *Ave*, *Cr*
Confiteor; & me dit d'ajouter pour M. Arnau
autres versets du Pseaume, *auditam fac mi*
miséricordiam tuam: notam fac mihi viam in
bulem: eripe me de inimicis meis; le gra
sancte; & après, pour cette Communauté, e
fit dire trois versets du Pseaume L. *Cor mu*
in me, *Deus*, &c.; *ne projicias me*, &c.; *Ra*
hi lætitiam, &c. Comme la Grand' Messe
je lui témoignai de la peine de n'avoir pas e
la prémière, parce que je ne savois si elle p
vivre encore quelques heures, puisqu'elle
roit beaucoup: „ Allez, ma Sœur, me di
„ ne craignez rien, je vous attendrai pou
„ rir: ne vous inquiettez point pour moi
„ la Messe: si je suis plus mal je vous l'e
„ dire; mais j'espère que vous me trouve
„ core." Je lui dis que j'allois communie
intention, que je lui rapporterois le baiser d
que je ne la quitterois plus jusqu'à ce que
l'appellât à la Communion bienheureuse
avoit demandée. Elle répartit: „ Cela se
„ bien; j'attendrai la paix, & cependant j
„ rai en esprit à la Messe qui se dira. J
„ prie seulement d'appeller M. de Tillem
„ y allant, & de vous souvenir de dema
„ Dieu de bons ministres pour son Egli
„ c'est l'heure que je le fais." Elle comm
entendre la Messe avec un zèle & une
d'autant plus grande, qu'elle approchoit d
ge de Dieu, qui est la source de l'amour q
loit dans son cœur. Elle se fit lire la Pro
ctimæ Pascali laudes en latin, & la récita el
me en vers François; mais en la recitant
tourna tout-à-fait à la mort.

Elle nous envoya dire qu'elle étoit plu

bout, jusqu'à ce que Dieu m'en ait donné la grace: mais je puis dire que je n'ai jamais eu l'eſprit plus content & plus en repos; & que, ſi je n'avois été incapable de tout, j'aurois mieux ſervi nos Sœurs qu'en tout autre tems. Il n'y a rien dans la vie de comparable à la prière: c'eſt le principal bonheur dont on puiſſe jouïr."

Elle étoit alors extrêmement mal; mais elle ſavoit ſi elle oſoit eſperer de mourir: ce qu'elle témoigna en diſant, „ je n'oſe plus dire que mon pélérinage eſt long, ni me plaindre de ce qu'il ne finit pas: cependant je vous prie de me permettre de demander à Dieu une grace en me ſoumettant à ce qu'il lui plaira. Vous ſavez qu'il n'y aura que moi demain dans cette Communauté qui n'aurai point le bonheur de participer à la Sainte Communion: pourrois-je demander à Dieu la grace d'aller communier dans le ciel, & y faire la Pâque." Je lui dis que non-ſeulement elle le pouvoit demander, mais que même y avoit lieu d'eſperer que Dieu lui vouloit accorder cette grace, parce que ſes forces diminuoient aſſez pour faire croire qu'elle ne paſſeroit pas la journée du lendemain. Elle fut ravie de cette réponſe, & ne penſa plus qu'à rendre grace à Dieu & attendre en paix ce moment ſi déſiré. Elle avoit demandé à notre Mère de mourir ſur la cendre; & comme elle lui eut dit qu'elle ne le gardoit pas à propos pour des raiſons qui ne la regardoient pas, elle crut que c'étoit à cauſe que cela n'eſt pas ordinaire; & elle lui demanda ſi elle vouloit bien lui faire mettre une ceinture de crin qui ne paroitroit pas, & que par-là elle pourroit mourir en pénitente. Le 29. Mars elle continua de prier ou d'entendre lire environ juſqu'à minuit, qu'elle s'aſſoupit un peu. On dit à deux heures Matines & Laudes du jour de Pâque auprés d'elle. Depuis cette heure ſa défaillance alla toujours en augmentant; & on voyoit bien qu'elle approchoit

dont elle avoit eu une consolation extraordinaire.

Elle étoit âgée d'environ vingt-huit ans; sa mémoire sera en perpétuelle bénédiction dans le Monastère, où elle a passé cinq ans & demi. J'espérons, que les mérites du sang de Jésus-Christ & la grace de la résurrection suppléront à ce qui lui pouvoit manquer, & la mettront bientôt en état de jouïr du repos éternel. *Amen.*

Ce 7. Avril 1682.

XIX.

Lettre de M. Walon de Beaupuis, sur la mort d'une de ses nièces, à une Supérieure religieuses.

Il a plu à Dieu, comme vous savez ma Mère, d'appeller à lui un de mes neveux il y a sept mois. Il m'a encore enlevé le 26. de ce mois une de mes nièces, âgée de 26. ans. Je dis qu'il me l'a enlevée, parce qu'elle me tenoit de peu au cœur, & que j'avois quelque sorte d'attache à elle, mais de ces attaches innocentes & permises, que la charité produit entre les personnes que Dieu unit lui-même pour sa gloire par des liens particuliers. Ceux qui nous tenoient de plus près l'un à l'autre selon la nature n'étoient pas ceux qui nous serroient de plus près. Je l'aimois purement, parce que je reconnoissois que Dieu le demoit aussi d'une affection particulière; qu'il le connoit beaucoup de confiance en moi, & que je faisois la grace de profiter des avis salutaires

Raisons de son attachement pour sa nièce.

chois de lui donner dans les occasions qui s'en entoient, & qui arrivoient assez souvent, parce elle avoit soin de se les procurer elle-même par visites assez fréquentes qu'elle me rendoit pour effet dans ma solitude.

Son caractère pour la piété, & sa sensibilité pour les maux de l'Eglise.

LLE avoit de l'esprit & une piété éclairée & le, fondée sur une grande humilité & une gran- innocence. Elle goûtoit les choses de Dieu. zèle pour la vérité & pour la justice n'étant it du commun, elle avoit une estime & un ect tout particulier pour les personnes qu'elle noissoit y être attachées : elle prennoit beaucoup art aux biens & aux maux de l'Eglise, & c'est quoi elle étoit le plus sensiblement touchée : amour pour la simplicité & la modestie chrénes, dont elle savoit qu'elle avoit fait profes- dans le baptême par la bouche de ses parain araine, lui donnoit une très-grande aversion pour uxe & la vanité du siècle ; & elle ne pouvoit éfoudre à en porter sur elle les moindres mar- s.

Son désir d'être Religieuse. L'estime qu'en font les Ursulines.

LLE a toujours souhaité jusqu'à la mort d'être igieuse. Les Ursulines de cette ville, chez elle avoit été en pension dans son enfance, nt remarqué en elle dès ce tems-là un très- naturel, & beaucoup de disposition à la ver- la regardant alors, selon qu'elles témoignèrent oi-même, comme un petit Ange à cause de innocence, de sa candeur, de sa douceur, de humilité, de son obéissance, de sa modestie s l'Eglise, de son attention & de sa dévotion raordinaires pour un enfant de son âge, ont jours conservé depuis beaucoup d'affection & bonne volonté pour elle, la considérant en lque sorte comme une de leurs filles ; & les Su- ieures ont témoigné plusieurs fois qu'elles la evroient très-volontiers dans leur Maison, te infirme qu'elle étoit, si on vouloit bien la r donner. Mais sa Mère n'a pas pu s'y ré-

Ses infirmités ont toujours empêché l'effet de ſon déſir.

ſoudre, quoiqu'elle fût très-perſuadée que bonnes Religieuſes en auroient tout le ſoin p ble: elle a voulu la retenir auprès d'elle & l'a toujours, pour ainſi dire, ſous ſes yeux, de pouvoir l'aſſiſter elle-même, & par moyen ſe délivrer d'inquiétude & ſatisfaire tendreſſe & ſon affection de Mère. Il n'y a que ſes infirmités qui l'ont privée du bon qu'elle ſouhaitoit ſi fort; & ce n'eſt guères qu'à égard & à l'égard des ſoulagemens qu'on l'e geoit ſouvent de prendre malgré elle, qu'elle ont été ſenſibles; car du reſte, comme elle avo la foi, elle trouvoit du plaiſir à ſouffrir. Ma ſes infirmités l'ont empêchée de porter l'habi

Elle mène la vie d'une Religieuſe chez elle.

le nom de Religieuſe, elles ne l'ont point em chée d'en faire les fonctions, ni par conſéq d'être véritablement Religieuſe devant Die devant les hommes à la manière qu'on l'e dans les prémiers ſiècles de l'Egliſe, en demeu chez ſoi. Elle avoit une petite celluſe où s'occupoit à prier, à lire, à méditer, à dire l'o de l'Egliſe aux heures convenables, & à travai Elle n'en ſortoit guères que pour aller à l'E ou elle paſſoit d'ordinaire des tems fort conſid bles, & elle y auroit paſſé les jours entiers s'ennuyer, ſi cela lui eut été permis. Elle c choit les endroits les plus retirés & les plus bres pour pouvoir s'y entretenir avec plus de li té & de repos avec ſon Divin Epoux; & el paroiſſoit dans un profond recueillement & ſi vente dans ſes prières, quoiqu'elle ſe plaignît jours de ſes diſtractions, que tous ceux qu voyoient en étoient extraordinairement édifiés.

Elle s'applique à inſtruire de pauvres filles.

le s'appliquoit à inſtruire de pauvres filles. Il avoit qui la venoient trouver chez elle, & d'au qu'elle prennoit la peine d'aller trouver; & qu une certaine Demoiſelle maîtreſſe d'école d connoiſſance & de ſes amies étoit abſente, elle loit prendre ſa place pour lui faire plaiſir, & p

écher que ſes écolières ne perdiſſent leur
i. Elle viſitoit auſſi les Pauvres malades, &
ſculièrement quelques-unes qu'elle connoiſſoit,
étoient réduites depuis long-tems à demeurer
ours au lit ou ſur une chaiſe & dans l'impuiſ-
é de travailler & de s'aſſiſter elles-mêmes.
LLE les ſervoit, les conſoloit, leur faiſoit des
ires ſpirituelles, & les aſſiſtoit même corporel-
nt du peu qu'elle avoit. Elle prêtoit à d'au-
qui n'étoient pas tout-à-fait incapables de ga-
leur vie, mais qu'elle voyoit dans quelque
ſſité preſſante, toujours diſpoſée à faire da-
age ſi elle eut eu plus de bien en ſa diſpoſition
lle n'en avoit, & ne ſouhaitant d'en avoir que
de ſemblables uſages. Auſſi la ſeule choſe
lle a témoigné déſirer de ſes parens avant que
nourir, ç'a été qu'ils continuaſſent, & même
s augmentaſſent en ſa conſidération & pour le
s de ſon ame leurs charités envers les Pauvres.
OUR celles qu'elle faiſoit elle-même, c'étoit
ours ſans compagnie & le plus ſécrettement
le pouvoit. Elle aimoit Dieu d'un amour ſi
re & en même tems ſi fort & ſi généreux,
lle ne pouvoit ſouffrir qu'on l'offençât, ni
l'on dît, ou que l'on fît rien de mal en ſa
ence; & quand cela arrivoit, qui que ce fût
le fît, ou elle prennoit la liberté de le re-
dre ouvertement à l'heure même, ou elle lui
ignoit, par l'air de ſon viſage & par ſa conte-
e, combien elle en avoit de peine, mais cela
e manière ſi ingenue & ſi franche, que per-
e ne le trouvoit mauvais. Ayant de très-bas
mens d'elle-même elle eſtimoit les autres ſans
paraiſon meilleures qu'elle, & je ſai qu'elle
oit quelque ſorte d'envie à la vertu de celles-
ies qui la regardoient comme leur modèle.
n'empêchoit pas néanmoins qu'elle ne con-
it la paix dans ſon cœur, & qu'elle ne fût tou-
s gaie, d'une gaieté qui venoit, ſans qu'elle

Elle viſite les malades.

Ses charités.

Sa grande peine quand elle voit offenſer Dieu.

Son humilité.

ſ'en apperçût, de la bonne diſpoſition de
ſcience, de ſon dégagement de toutes choſ
ſa réſignation à la volonté de Dieu. C'eſt
l'on a remarqué dans ſa dernière maladie; ce
qu'elle fût dès le commencement que le
decins la jugeoient dangereuſe, bien loin q
Ses diſpoſitions pour la mort. lui cauſât aucune triſteſſe ou inquiétude par
de la mort dont elle étoit ménacée, elle en
gna toujours de la joie; & comme un de ſ
ſins lui diſoit un jour „ que bien que la m
„ néceſſaire, il falloit pourtant tâcher qua
„ arrivoit de la recevoir de bon cœur &
„ re de ſa vie à Dieu un ſacrifice volo
Paroles de M. de St. Cyran. „ que cette action, ſelon M. de St. Cyran
„ de grand mérite & une eſpèce de martyr
„ ble de ſatisfaire à la juſtice de Dieu pour
„ chés & d'attirer ſur nous ſa miſéricorde."
lui répondit avec une tranquillité d'eſprit
nante, & en ſouriant: „ eſt-il vrai? il me
„ pourtant que cela eſt bien facile. Serois-
„ ſi heureuſe que de mourir." Elle contin
cette diſpoſition de joie & de paix juſqu'à c
Elle reçoit le St. Viatique. le eût achevé ſon ſacrifice. Elle reçut le Sa
tique avec ſa ferveur ordinaire; & comme
toit ſes forces diminuër par la continuatio
maladie, elle me pria d'avoir ſoin qu'on n
rât pas trop à lui apporter l'Extrême-Onc
témoignant qu'elle ſeroit bien aiſe de la r
avec connoiſſance. Cela fut fait comme
voit ſouhaité. On la lui apporta, & elle l
avec une connoiſſance entière, & dans les
res diſpoſitions qu'on peut déſirer. Le dern
de ſa maladie, après avoir été quelque tem
d'elle, ne voyant rien qui preſſât, je la
pour aller à Vêpres; & après Vêpres je fu
quitter d'une viſite de charité qu'on m'av
de faire. Tout ce jour-là elle fut dans
ſorte d'aſſoupiſſement qui lui faiſoit de la
parce qu'elle eut bien ſouhaité d'avoir t

l'esprit libre pour penser à Dieu & s'occuper de bonnes choses. Mais pendant mon absence elle souffrit de grandes douleurs qui contraignirent la nature de se plaindre malgré qu'elle en eut, & de dire quelquefois, „ je me meurs, je n'en puis „ plus." Sur les six heures, sentant les approches de la mort, & ne m'appercevant pas dans la chambre, elle demanda où j'étois, & témoigna le désir qu'elle avoit de me voir. En ayant été avertie je vins le plus promptement qu'il me fut possible: le tems ne laissa pas néanmoins de lui paroître long; & comme elle appréhendoit d'être surprise de la mort ou de perdre la connoissance avant que je fusse arrivée, elle témoigna à M. son Confesseur „ qu'elle auroit bien souhaité de me voir „ encore une fois avant de mourir; mais que si „ Dieu ne le permettoit pas, il falloit tâcher de „ souffrir le mieux qu'elle pourroit d'être privée „ de cette dernière consolation, & adorer en cela „ comme en tout le reste les ordres de sa Provi- „ dence." Ce n'étoit pas là sans doute un petit sacrifice pour elle, eu égard à l'affection que Dieu lui avoit donné pour moi. Mais Dieu s'étant contenté de sa bonne volonté & de cette sainte disposition où elle [illegible]oit de vouloir bien être privée, pour se soum[illegible]re à ses ordres toujours justes & adorables, d'une chose qui lui tenoit si fort au cœur, s'il le jugeoit à propos, il lui accorda ce qu'elle souhaitoit. J'arrivai lorsqu'elle étoit encore pleine de connoissance, & qu'elle avoit même l'esprit plus libre & plus dégagé qu'elle ne l'avoit eu auparavant. M'étant approchée le plus qu'il me fut possible, afin qu'elle me pût dire plus librement & plus facilement ce qu'elle désiroit de moi, elle me dit „ qu'elle avoit souhaité de me voir en- „ core une fois avant de mourir, pour me dire „ le dernier adieu, & me prier de l'assister à „ sa mort & de ne la point oublier dans mes prié- „ res." Je lui promis, mais sans lui tenir alors

Sa résignation à souffrir tout, douleurs, privations, &c.

grand

grand diſcours; car j'avoue ma foibleſſe ces paroles m'attendrirent tellement le cœur, que je ne pus m'empêcher de répandre des larmes en l'embraſſant; ce qui me mit hors d'état de pouvoir continuer à lui parler. On avoit déjà dit les prières des Agoniſans; mais m'étant mis à genoux au pié du lit de la malade je les recommençai encore, aſſiſtée de quelques autres Eccléſiaſtiques & des plus proches parens. Après les avoir achevées, nous dîmes les ſept Pſeaumes de la pénitence avec les Litanies des Saints. J'ajoutai à cela quelques autres Pſeaumes & des Hymnes & prières de l'Egliſe, que je jugeois les plus propres pour l'état où elle étoit: ce que je ne diſois pas tout-de-ſuite, mais par intervalles & peu à la fois pour ne pas trop la fatiguer, & ſimplement pour lui fournir de quoi s'entretenir utilement pendant les momens ſi précieux qui lui reſtoient. Elle n'avoit pas pourtant tout-à-fait beſoin de ce ſecours; elle ſavoit aſſez s'occuper elle-même devant Dieu, & exercer en ſa préſence toutes ſortes d'actes de Religion par la ſainte habitude qu'elle en avoit priſe: ce qu'elle faiſoit en effet: tantôt elle baiſoit & adoroit le crucifix, tantôt elle imploroit la miſéricorde de Dieu, tantôt elle invoquoit la Sainte Vierge, tantôt elle récitoit quelques verſets des Pſeaumes, ou faiſoit d'autres prières, & tout cela avec une application & une ferveur qui lui étoit particulières. Elle prioit auſſi de tems en tems qu'on lui jettât de l'eau bénite, & avertit qu'on eût ſoin de lui dire trois fois, *Jéſus Maria*, lorſqu'on la verroit ſur le point d'expirer.

On dit les prières de l'Agonie.

Son application à Dieu.

Elle ſe poſſéda de cette manière presque juſqu'au dernier moment de ſa vie; & comme après avoir achevé toutes nos prières, nous penſions lui donner un peu de relâche, elle pria qu'on lût la Paſſion de notre Seigneur. On la lut toute entière, mais ſur la fin, plutôt pour nous avertir de prendre garde à elle que pour ſe plaindre, quoi-

quoiqu'elle souffrit beaucoup, elle dit deux ou trois fois, „ je me meurs," & peu de tems après elle rendit le dernier soupir, sans faire le moindre effort & d'une manière imperceptible, à sept heures du soir le douzième jour de sa maladie qui étoit une fièvre continue accompagnée de vomissemens. Sa mort.

Elle est regrettée de toutes les personnes qui l'ont connue, parce que plus on la connoissoit, plus on l'estimoit & on l'aimoit. Ses parens sont très-sensiblement touchés de cette perte, & particulièrement une sœur plus âgée qu'elle que ses infirmités ont aussi empêchée d'être Religieuse, & qui n'a pas aussi voulu prendre d'engagement dans le monde, avec laquelle elle vivoit dans une union très-étroite, & dont elle étoit la principale consolation. Regrettée universellement & sur-tout d'une Sœur aînée, qui s'infirmités avoient aussi empêché d'être Religieuse.

Ce qui est le plus capable de modérer & d'adoucir la douleur que nous cause la mort d'une personne qui nous étoit si chère, c'est la juste confiance que nous avons que Dieu, après tant de graces qu'il lui a faites, ne l'a retirée des périls & des misères de cette vie, que pour la recompenser de sa fidélité & la faire passer au repos & au bonheur éternel. Je la recommande, ma révérende Mère, à vos prières & à celles de votre sainte Communauté.

Je vous supplie humblement d'avoir la bonté de continuer à m'y donner part. Je suis en notre Seigneur Jésus-Christ, ma révérende Mère, tout à vous, &c.

Je crois devoir ajouter ici une parole remarquable, que je me souviens lui avoir ouï dire dans sa maladie en me parlant de la mort avec sa tranquillité ordinaire: „ c'est, me disoit-elle, le plus „ grand de tous les voyages, & cependant on ne „ sauroit apprendre à le faire, parce qu'on ne le „ fait qu'une fois. Encore si on le pouvoit faire „ une seconde." Elle avoit néanmoins si bien étu- Parole remarquable de la défunte.

grand diſcours; car j'avoue ma foibleſſe ces paroles m'attendrirent tellement le cœur, que je ne pus m'empêcher de répandre des larmes en l'embraſſant; ce qui me mit hors d'état de pouvoir continuër à lui parler. On avoit déjà dit les prières des Agoniſans; mais m'étant mis à genoux au pié du lit de la malade je les recommençai encore, aſſiſtée de quelques autres Eccléſiaſtiques & des plus proches parens. Après les avoir achevées, nous dimes les ſept Pſeaumes de la pénitence avec les Litanies des Saints. J'ajoutai à cela quelques autres Pſeaumes & des Hymnes & prières de l'Egliſe, que je jugeois les plus propres pour l'état où elle étoit: ce que je ne diſois pas tout-de-ſuite, mais par intervalles & peu à la fois pour ne pas trop la fatiguer, & ſimplement pour lui fournir de quoi s'entretenir utilement pendant les momens ſi précieux qui lui reſtoient. Elle n'avoit pas pourtant tout-à-fait beſoin de ce ſecours; elle ſavoit aſſez s'occuper elle-même devant Dieu, & exercer en ſa préſence toutes ſortes d'actes de Religion par la ſainte habitude qu'elle en avoit priſe: ce qu'elle faiſoit en effet: tantôt elle baiſoit & adoroit le crucifix, tantôt elle imploroit la miſéricorde de Dieu, tantôt elle invoquoit la Sainte Vierge, tantôt elle récitoit quelques verſets des Pſeaumes, ou faiſoit d'autres prières, & tout cela avec une application & une ferveur qui lui étoit particulières. Elle prioit auſſi de tems en tems qu'on lui jettât de l'eau bénite, & avertit qu'on eût ſoin de lui dire trois fois, *Jéſus Maria*, lorſqu'on la verroit ſur le point d'expirer.

On dit les prières de l'Agonie.

Son application à Dieu.

Elle ſe poſſéda de cette manière preſque juſqu'au dernier moment de ſa vie; & comme après avoir achevé toutes nos prières, nous penſions lui donner un peu de relâche, elle pria qu'on lût la Paſſion de notre Seigneur. On la lut toute entière, mais ſur la fin, plutôt pour nous avertir de prendre garde à elle que pour ſe plaindre, quoi-

ſorte même que les Pères les plus réformés lui ient oppoſés. Je lui ai ouï dire ſouvent qu'il voit pour lui en ce monde que la Mère Angeli-e. C'eſt pour cela que l'étant un jour allé voir Maubuiſſon il lui parla de ma Sœur Suzanne, du deſſein qu'elle lui avoit témoigné avoir d'ê-Religieuſe. Il lui en parla comme d'une per-ne qu'il croyoit être un bon ſujet; ce qui don-envie à la Mère Angelique de la voir. Ma Sœur zanne vint pour cet effet à Maubuiſſon. Quand Mère l'eut conſiderée & entendue, elle l'agréa z, & elle lui fit eſperer qu'elle penſeroit à elle ir la recevoir.

MA Sœur Suzanne s'en retourna fort conten-& dans l'eſperance de quitter le monde. Pour effet elle gardoit ſon bien en argent comptant, plus qu'elle pouvoit. En attendant le jour de bonheur, elle vivoit dans le monde en vraie ligieuſe, & dans une grande piété. Mais Dieu voulut éprouver par une occaſion fort fâcheuſe devoit différer l'exécution de ſon deſſein, s faire éclater la charité de la Mère Angeli-, comme nous le marquerons dans la ſuite de Ecrit.

L arriva un jour que pendant qu'elle étoit au mon, il entra chez elle des voleurs qui prit tout l'argent comptant qu'elle avoit. On s'en erçut dans la ville; & comme elle y étoit t aimée, la Juſtice envoya auſſi-tôt à leur urſuite. Cependant vers la moitié du Ser-n on vint lui dire qu'elle étoit volée. Elle ſe irna vers Dieu, & ſans s'émouvoir, elle dit *u ſoit béni*, & acheva d'entendre le Sermon c une grande tranquillité. Enſuite elle ſortit ur voir ce qui s'étoit paſſé chez elle; & voyant elle avoit perdu preſque tout ſon bien, elle ut d'autre penſée que de demeurer en re-, ſans l'interrompre par des procès. Mais tous amis, qui s'étoient déjà mis en devoir pour elle

de

de faire chercher ces voleurs, lui firent
qu'elle étoit obligée de pourſuivre cette
Comme on ſe ſaiſit des Receleurs, cela
à plaider. Ce procès dura environ un an,
lequel tems elle ſéjourna toujours à Pa
ſolliciter les Juges à avancer cette affaire;
le faiſoit en témoignant autant de compa
ſes parties que de desintéreſſement, ſes
tions tendant moins à recouvrer ſon a
délivrer de priſon ceux qui l'avoient vol
ctivement, elle les en fit ſortir, ſans
bourſée ni du vol, ni des frais qu'elle av
la pourſuite de cette affaire.

PENDANT tout ce tems Dieu permit
Mère Angelique ne penſa plus à elle, & el
ne penſa plus à ſon prémier deſſein, croy
Dieu par cet accident l'avoit réduite dans
ſance de l'exécuter. Quatre ou cinq ans
rent ainſi, pendant leſquels elle vêcut tou
vertueuſement. Après ce terme, il plut
de lui donner ce qu'elle déſiroit avec tan
deur, en inſpirant à feu ma Sœur Cathe
Sainte Félicité, qui étoit Mère de la Mère
que, de lui demander ce qu'étoit devenu
jeune veuve, dont elle lui avoit autrefois p
n'en fallut pas davantage pour exciter la
rité de la Mère Angelique, qui ne
doit que des occaſions de l'exercer. Auſſi
le condamna ſon oubli; & touchée de re
écrivit au Prieur de S. Lazare, pour
qu'elle étoit devenue, & le prier de la lui e
Auſſi-tôt que le bon Prieur eut reçu cette
tre, il fit venir ma Sœur Suzanne pour
communiquer. Elle reçut cet effet de la
de notre Mère avec toute la joie poſſible,
te qu'elle ne fit aucune réflexion ſur le p
moyen qu'elle avoit de témoigner à la Mai
reconnoiſſance, & l'eſtime qu'elle faiſoit d'
grande grace, pour laquelle elle eût même c

donner en donnant le peu de bien qu'elle
, ſi l'accident dont j'ai parlé ne lui fut point
. Elle partit donc pour exécuter le deſſein
Dieu lui avoit mis dans le cœur, & pour
ver les effets de la charité de celle qui lui en
toit le moyen.

LE vint trouver la Mère Angelique à Port- II.
des Champs, (environ trois ans avant l'é- Son entrée à Port-
lement de Paris) accompagnée de Madame Royal.
rt qui étoit ſa belle-Sœur * & qu'elle chériſ-
xtrêmement. Pendant le voyage elle ſe reſ-
nt de ſa perte, & en fut ſi troublée qu'el-
uloit s'en retourner; car elle ne croyoit pas
y eût apparence de pouvoir ſe préſenter à un
ſtère ayant ſi peu à y apporter pour recon-
e la charité qu'on lui vouloit faire; car elle
onnoiſſoit pas encore toute l'étenduë de la
té de la Mère Angelique, & elle croyoit
cette impuiſſance devoit être un empêche-
à ſa reception. Ma Mère tâcha de la dé-
er de cette penſée; & je me ſouviens qu'el-
dit que Dieu n'avoit que faire des biens de
onde pour faire réüſſir ſes deſſeins. Elle en-
onc dans Port-Royal mais avec beaucoup de
lité.

SSI-TÔT que ma Sœur Suzanne fut entrée,
ſe jetta aux piés de la Mère Angelique, qui
eçut avec de grands témoignages de bonté.
lui dit ſa peine, & la confuſion où elle étoit
e dans l'impuiſſance de reconnoitre la chari-
l'on lui faiſoit, comme elle l'auroit ſouhaité,
ſe de l'accident qui lui étoit arrivé. Mais la
: Angelique l'interrompit & lui dit: „ Ma
eur, notre Maiſon n'a pas beſoin de vos
ns pour la faire ſubſiſter, mais de bonnes
„ Re-

* Madame Paſſart étoit Mère de la Sœur Catherine de Sainte Flavie qui vint dans la ſuite être Tourrière à Port-Royal, & y mourut le 16. Avril 1640. Voyez le Nécrologe.

„ Religieuſes. Si vous êtes telle, vous
„ che; & c'eſt le plus grand avantage
„ nous puiſſiez faire. Ne penſez qu'à
„ dre telle, & tout ira bien." Après
tretien ma Sœur Suzanne ſe trouva d
ſi grande tranquillité qu'elle ne ſe
plus. Elle vint retrouver ma Mère
pour lui dire adieu; & elle lui dit q
noit d'avoir un entretien d'une heure
Mère Abbeſſe, qui étoit toute pleine
& de ſa charité. Elle ajouta que
ſonne ne lui avoit parlé plus efficace
la Mère Angelique, & qu'elle
dans une joie & une paix qu'elle
eſperer. Trois mois après ſon entré
re Angelique la reçut au Noviciat
tre jamais embarraſſée de ce qu'elle
donner.

III. des vertus. CETTE veuve a réüſſi, & a été bonne Religieuſe pendant vingt-cinq le a été en Religion. Dès le comm elle ſe rendit fort régulière, & exacte ſance qu'elle a toujours eue en grand mandation. Elle a exercé plus de ſeize fice de Célerière; & elle a pris un g de toutes les affaires qui étoient alors ficiles, à cauſe de la quantité de de la Maiſon fut alors chargée *, & d moyens qu'il y avoit de pourvoir à tou ces occaſions elle avoit recours à l'or à la confiance en la providence de Di elle a expérimenté de grands effets reconnoiſſoit avec ſoin par des action ces. Elle a toujours pratiqué la juſti gard des créanciers, leur ſatisfaiſant qu'elle avoit de quoi, ſans ſe rien

ELLE avoit une grace particulière

* Tome II. pp 319. & ſuiv.

donner en donnant le peu de bien qu'elle
t, ſi l'accident dont j'ai parlé ne lui fut point
é. Elle partit donc pour exécuter le deſſein
Dieu lui avoit mis dans le cœur, & pour
uver les effets de la charité de celle qui lui en
ntoit le moyen.

LLE vint trouver la Mère Angelique à Port- II.
al des Champs, (environ trois ans avant l'é- Son entrée à Port-Royal.
liſſement de Paris) accompagnée de Madame
rt qui étoit ſa belle-Sœur * & qu'elle chériſ-
extrêmement. Pendant le voyage elle ſe reſ-
nt de ſa perte, & en fut ſi troublée qu'el-
vouloit s'en retourner; car elle ne croyoit pas
il y eût apparence de pouvoir ſe préſenter à un
naſtère ayant ſi peu à y apporter pour recon-
re la charité qu'on lui vouloit faire; car elle
connoiſſoit pas encore toute l'étenduë de la
té de la Mère Angelique, & elle croyoit
cette impuiſſance devoit être un empêche-
à ſa reception. Ma Mère tâcha de la dé-
er de cette penſée; & je me ſouviens qu'el-
dit que Dieu n'avoit que faire des biens de
nde pour faire réüſſir ſes deſſeins. Elle en-
nc dans Port-Royal mais avec beaucoup de
té.

SSI-TÔT que ma Sœur Suzanne fut entrée,
ſe jetta aux piés de la Mère Angelique, qui
ut avec de grands témoignages de bonté.
lui dit ſa peine, & la confuſion où elle étoit
dans l'impuiſſance de reconnoitre la chari-
on lui faiſoit, comme elle l'auroit ſouhaité,
ſe de l'accident qui lui étoit arrivé. Mais la
Angelique l'interrompit & lui dit: „ Ma
ur, notre Maiſon n'a pas beſoin de vos
s pour la faire ſubſiſter, mais de bonnes
„ Re-

* Madame Paſſart étoit Mère de la ſœur Catherine de Sainte Flavie vint dans la ſuite être Tourrière à Port-Royal, & y mou 26. Avril 1640. Voyez le Nécrologe.

XXI.

Relation touchant les deux Demoiselles MAITELAND, *dont l'aînée, qui étoit de Maubuisson, fut associée à Port-Par la Sœur Magdeleine de Sainte* LE CERF *.

I. Histoire de M. Maitteland le Père.

LE Père des Demoiselles Maitteland Sujet du Roi d'Angleterre, Ayeul Charles Stuard régnant à présent. Ce jeune Seigneur avoit un Oncle, Grand celier du Roi d'Angleterre, qui n'avoit point fans, & qui le vouloit faire son héritier ver à la plus haute fortune. Dans ce dessein tôt que ce jeune homme eut atteint l'âge ze à treize ans, il l'envoya bien accompa voyage dans les autres Royaumes, pour le & le rendre capable de ce qu'il désiroit Au retour de Rome, M. Maitteland étant Paris, & ayant demeuré plusieurs mois à la prit connoissance de la Religion Catholique Dieu le toucha de manière qu'il resolut de braſſer: ce qu'il exécuta. Son Oncle en eu avis fit tout son possible pour l'en dét tant par prières que par ménaces. Enfin n pu l'empêcher, il se mit en une telle colè lui manda qu'il le deshériteroit; & il fit un solemnel de ne jamais plus le voir. Enfi

* On y a joint quelques notes tirées d'un petit Ecrit de la Angelique sur le même sujet.

ſerment il ſe remaria, pour avoir des héritiers ſes biens qui étoient très-grands.

M. MAITTELAND mépriſant cette haute for-ne, abandonna tout volontairement; & préfé-it la Religion Catholique à tous les avantages il pouvoit eſperer dans ſon pays, il ſe réſolut demeurer à Paris pour y vivre chrétiennement ſon propre bien. Il y demeura environ deux

Mais après ce tems, la Reine d'Angleterre traignit le Chancelier de faire revenir ſon ne-, eſperant que, comme il étoit jeune, on pour-t aiſément le faire changer de Religion en lui fant épouſer une hérétique. L'oncle oubliant ſerment, & ne pouvant réſiſter à la Reine, vouloit abſolument le retour de ce jeune hom-en Cour, lui manda de le venir trouver, lui nant eſperance qu'il ſeroit en liberté pour ſa ligion. M. Maitteland étant donc arrivé à Lon-où étoit le Chancelier ſon oncle, il fut pour ſaluer, & comme il entroit pour ce ſujet dans chambre où il étoit, il arriva par un ſécret ju-ment de Dieu qu'au même inſtant le Chancelier dit la vûe & ne put voir ſon neveu: ce qui cau-un grand étonnement, mais ſans autre effet. Il point recouvré la vue, & il eſt mort aveugle lques années après, ayant laiſſé un fils de ſon nd mariage.

LA Reine faiſoit cependant tous ſes efforts ur faire changer de Religion M. Maitteland, & ur le marier à une fille riche & de fort grande dition, mais qui étoit hérétique: ce qu'il refu-abſolument. Dans cette conjoncture il arriva ne Demoiſelle de condition & fort Catholi-, ayant été accordée contre ſon gré à un Sei-ur, hérétique obſtiné, apprit que M. Maitte-l s'étoit fait Catholique & déſiroit d'épouſer une de ſa Religion. Toute accordée qu'elle étoit, outes choſes préparées de la part de ſes parens le celui qui la devoit épouſer au bout de huit

jours, elle trouva le moyen, ne pouvant ſe r ſoudre de ſe marier à un hérétique, de faire avec tir M. Maitteland (pendant le tems qui lui reſta & que le Seigneur, avec lequel elle étoit accordé avoit envoyé à Londres pluſieurs Gentilshomm de ſes proches, pour attendre le Roi qui devoit trouver au mariage) que s'il la vouloit épou elle lui donnoit ſa parole.

M. MAITTELAND, connoiſſant la verte cette fille, ne perdit point de tems, & aſſe une compagnie de Gentilshommes, leſquels allèrent à dix heures du ſoir au logis de cette le, qui étoit ſeule avec ſa Mère & fort peu gens, parce que le reſte étoit allé au devant Roi. La Mère, ſurpriſe de cette compagnie & c gnant quelque accident, enferma ſa fille dan cabinet de ſa chambre, & laiſſa entrer ces ſi ſieurs qui demandèrent à parler à la fille, ce le refuſa. Enfin après pluſieurs conteſtation part & d'autre, M. Maitteland lui déclara vouloit épouſer ſa fille préférablement à celui quel on l'avoit accordée, & qu'il avoit parole la fille. Il ne craignoit point de dire ceci avec torité, étant de plus grande condition que celu qui on l'avoit promiſe. Sur cela la Mère, fai ſemblant de ſe trouver bien honorée de ſa de de, leur promit de leur donner ſatisfaction, pv vu ſeulement qu'on attendît juſqu'au lendema & qu'on fît la demande dans les formes ordi res & légitimes. A quoi M. Maitteland acquie mais la fille entendant la concluſion, & ſach bien que ſa Mère ne faiſoit cela que pour l'am & avoir le tems d'en donner avis à la Cour croyant aſſurément que ſi cette occaſion lui quoi elle ne pouvoit éviter d'être engagée celui que l'on vouloit qu'elle épouſât (ce qu'el redoutoit fort & avoit en grande horreur à ca de la différence de Religion, car c'étoit la ſe choſe qui lui donnoit de l'éloignement de ce

pl

perſonne) elle fit du bruit à la porte du cabinet où elle étoit enfermée, pour donner ſigne qu'elle y étoit & qu'on ne crût pas ſa Mère. De quoi ces Meſſieurs s'étant apperçus, ils la voulurent voir. La Mère ne put le refuſer, & elle fut contrainte de faire ſortir ſa fille, laquelle convint avec M. Maitteland pour ſe faire enlever & ſe marier avant qu'on en pût donner avis à la Cour. Ce qui fut exécuté auſſi-tôt, & ils furent mariés la même nuit; en ſorte que tout étoit fait avant que les parens en fuſſent avertis.

ETANT mariés, perſonne n'y mit oppoſition, parce que M. Maitteland étoit plus puiſſant & plus conſidérable que celui auquel cette fille avoit été accordée. Mais les parens de la fille étant ſollicités par les autres la deshéritèrent; de quoi ni M. Maitteland ni elle ne ſe mirent guères en peine, aimant mieux ſe voir plus pauvres & incommodés que de manquer au déſir qu'ils avoient de demeurer immuablement attachés à la véritable Religion que Dieu leur avoit fait connoître. Ils furent ainſi quelques années enſemble, vivant ſi chrétiennement & ſi pieuſement qu'il ſembloit d'une famille des prémiers Chrétiens. Ils eurent un fils & deux filles, dont l'aînée a été Religieuſe à Port-Royal & ſe nommoit Elizabeth de Sainte Ludgarde; & la plus jeune eſt Mademoiſelle Maitteland, à l'occaſion de laquelle j'ai entrepris l'écrire cette Relation.

II. Suite de même ſujet.

CINQ ou ſix ans étant paſſées, la perſécution contre les Catholiques commença en Angleterre; & environ ſix ans après le commencement de la dite perſécution, le Chancelier oncle de M. Maitteland mourut, & l'on mit à ſa place celui qui avoit voulu épouſer ſa femme, ou bien l'un de ſes parens qui prennoit intérêt & part à ſa querelle, & qui avoit toujours conſervé le deſſein de ſe venger. Comme il en cherchoit l'occaſion il fut bien aiſe de trouver le ſujet de la Religion pour le

elle lui donnoit ſa paroſe.

M. MAITTELAND, connoiſſant l
cette fille, ne perdit point de tems, é
une compagnie de Gentilshommes, le
allèrent à dix heures du ſoir au logis d
le, qui étoit ſeule avec ſa Mère & fo
gens, parce que le reſte étoit allé au
Roi. La Mère, ſurpriſe de cette compag
gnant quelque accident, enferma ſa fil
cabinet de ſa chambre, & laiſſa entrer
ſieurs qui demandèrent à parler à la fille
le refuſa. Enfin après pluſieurs contes
part & d'autre, M. Maitteland lui dé
vouloit épouſer ſa fille préférablement à
quel on l'avoit accordée, & qu'il avoit
la fille. Il ne craignoit point de dire ce
torité, étant de plus grande condition q
qui on l'avoit promiſe. Sur cela la Mè
ſemblant de ſe trouver bien honorée de
de, leur promit de leur donner ſatisfact
vu ſeulement qu'on attendît juſqu'au l
& qu'on fît la demande dans les forme
res & légitimes. A quoi M. Maitteland
mais la fille entendant la concluſion,
bien que ſa Mère ne faiſoit cela que po
& avoir le tems d'en donner avis à la
croyant aſſurément que ſi cette occaſio
quoit elle ne pouvoit éviter d'être eng
celui que l'on vouloit qu'elle épouſât (
redoutoit fort & avoit en grande horre
de la différence de Religion, car c'étoi
choſe qui lui donnoit de l'éloignement

Sa Majesté ne vouloit plus souffrir de Papistes dans son Royaume. M. Maitteland ne put jamais obtenir huit jours de délai pour se guérir : il fallut donc qu'il quittât aussi-tôt le pays, accompagné de sa femme & de ses enfans, & qu'il abandonnât tous ses biens qui furent confisqués au profit de ses parens.

Il n'emporta avec lui que ce qu'il put d'argent & de joyaux, & se retira secrettement aux frontières, où il demeura caché avec sa famille, un Prêtre & quelques serviteurs. Il fut là deux ans pour attendre & pour voir comment iroient les affaires d'Angleterre, au sujet de la persécution des Catholiques, s'exerçant dans cette solitude à consoler sa femme & ses enfans, & les encourageant à souffrir pour la foi. Ils étoient dans une telle captivité qu'ils n'osoient sortir de jour, mais seulement la nuit qu'il prennoit soin de les mener dehors lorsqu'il faisoit beau tems & que tout le monde étoit retiré, pour les divertir & leur faire voir les champs : ce qu'il falloit faire en grand silence, de peur d'être découvert. Ces deux ans passés M. Maitteland voyant que la persécution continuoit, & qu'ils ne pouvoient plus vivre ainsi faute d'argent, fut obligé de quitter sa femme & ses enfans, leur donnant espérance de se réünir quelque jour après qu'il auroit trouvé de quoi les faire subsister.

III. Mesdemoiselles Maitteland quittent l'Angleterre, & viennent enfin en France.

Il partit donc d'Angleterre pour aller en Flandre sous la protection du Roi d'Espagne, duquel ayant obtenu pension il en eut assez pour vivre, pour pouvoir mettre ses deux filles pensionnaires aux Chanoinesses de Bruxelles, pour avoir son fils auprès de lui*, & pour aider sa femme au lieu où elle étoit demeurée, & où il la quitta pour ne la plus revoir, y étant morte peu de tems après si chrétiennement, que c'est une chose tout-à-fait mer-

* [Ils demeuroient ensemble près des Chartreux.]

merveilleuse & digne admiration. Les deux étant devenues grandes firent voyage en Angleterre * chez leurs parens, où elles espéroient voir assistance à cause de la Reine Fille de Fr qui y étoit pour lors: ce qui faisoit un pen rer les Catholiques. Mais comme leurs p étoient la plupart hérétiques, & ne leur fais rien espérer à moins que de changer de Relig elles résolurent de venir en France pour se vrer de la tentation où elles étoient expo car leurs parens ne demandoient pas mieux de les avancer & de leur faire épouser de partis, si elles vouloient se résoudre à aller en che. Monsieur leur Père étant averti de ceci, fort inquiet, craignant qu'elles ne se laissassent à la volonté de ceux qui leur persuadoient de ger de Religion; ce qui fut cause qu'il chercha moyens de les faire conduire en France, les donnant à la providence de Dieu. Une ce Abbesse Angloise, à laquelle il avoit autrefois du beaucoup de services, lui fit espérer pol pliment qu'elle les pourroit recevoir dans so nastère; mais elle lui manqua de parole, s'e cusant sur sa Communauté.

Ces deux jeunes Demoiselles étant arriv Paris avec des lettres de recommandation Reine d'Angleterre à celle de France, fem dame de Longueville [Louise de Bourbon-Sons] en ayant entendu parler à la Cour, en tit M. de S. Cyran & la Mère Angelique St. Cyran considérant l'état de ces deux fille prit soin avec la Mère Angelique, & ils réso d'en écrire à la Mère Marie des Anges qui Abbesse de Maubuisson, afin qu'elle les y

* [M. Maisreland les conduisit & revint aussi-tôt après xelles.]

† [Madame de Longueville ne leur en parla qu'historiqu mais ils crurent aussi-tôt que c'étoit une charité que bien l froit à faire.]

Majesté ne vouloit plus souffrir de Papistes dans
Royaume. M. Maitteland ne put jamais ob-
r huit jours de délai pour se guérir : il fallut
e qu'il quittât aussi-tôt le pays, accompagné
a femme & de ses enfans, & qu'il abandonnât
ſes biens qui furent confisqués au profit de
parens.

l n'emporta avec lui que ce qu'il put d'argent
e joyaux, & se retira secrettement aux fron-
s, où il demeura caché avec sa famille, un
re & quelques serviteurs. Il fut là deux ans
attendre & pour voir comment iroient les
res d'Angleterre, au sujet de la persécution
Catholiques, s'exerçant dans cette solitude à
bler sa femme & ses enfans, & les encoura-
à souffrir pour la foi. Ils étoient dans une
captivité qu'ils n'osoient sortir de jour, mais
ment la nuit qu'il prennoit soin de les mener
s lorsqu'il faisoit beau tems & que tout le
de étoit retiré, pour les divertir & leur faire
les champs ; ce qu'il falloit faire en grand si-
, de peur d'être découvert. Ces deux ans
M. Maitteland voyant que la persécution
nuoit, & qu'ils ne pouvoient plus vivre ainsi
d'argent, fut obligé de quitter sa femme &
nfans, leur donnant espérance de se réunir
que jour après qu'il auroit trouvé de quoi les
subsister.

III. Mort de ses filles. Maitteland quitte l'Angleterre, & vient enfin en France.

Il partit donc d'Angleterre pour aller en Flan-
sous la protection du Roi d'Espagne, duquel
s obtenu pension il en eut assez pour vivre,
pouvoir mettre ses deux filles pensionnaires
Chanoinesses de Bruxelles, pour avoir son fils
de lui*, & pour aider sa femme au lieu où
étoit demeurée, & où il la quitta pour ne la
revoir, y étant morte peu de tems après si
ellement, que c'est une chose tout-à-fait
mer-

* Ils demeuroient ensemble près des Chartreux.

re des Anges quand elle y revint après avoir qui
té son Abbaye. Elle persévéra dans cette serv
jusqu'à la mort; & sa dernière maladie fut
un effet de son ardeur pour la pénitence
ne se relâchoit point quoique déjà âgée:
cru qu'elle lui étoit venue de s'être trop
à un travail pénible : ce fut une pleurésie
porta en sept jours. Elle mourut dans
paix & une grande joie d'aller à Dieu, le
1656.*]

V. De quelle manière la providence assiste la cadette.

La plus jeune des Demoiselles M
pouvant être Religieuse, comme j'ai
S. Cyran, qui prit toujours soin de sa
chargea la Mère Marie des Anges de
pension. Il lui fit avoir une chambre qu'il
bler honnêtement, prennant la peine de
lui-même si rien n'y manquoit & si tout
comme il faut. Il la conduisoit avec
toute extraordinaire, lui ayant donné
qu'elle devoit observer en sa manière de
dont elle ne s'est jamais éloignée le
monde, les gardant toujours très-exac
avec une fidélité toute entière. Il témoig
estime & un respect tout particulier pour
bonne Demoiselle. Il la recommanda fort à
re Angelique & à ma Sœur Anne Eugénie
nauld, qui prit soin de sa conduite lorsque
S. Cyran fut en prison; & on lui envoyoit
ans de Maubuisson une pension de quatre
Livres. La Mère Marie des Anges, s'étant
se de l'Abbaye, chargea celle qui fut établie
place de payer la dite pension; ce qu'elle
jours fait exactement tant qu'elle a vécu: ai
Sœur Anne-Eugénie avoit le moyen de la
subsister, & elle en a eu beaucoup de soin
sa mort. Deux jours avant, étant à l'extrém

* La Mère Angelique dit dans une Lettre à M. Arnauld que
Religieuse étoit *très-bonne & très-humble.*

elle m'envoya chercher: elle me pria avec instance, & me fit même promettre d'avoir soin de cette fille, tant pour le spirituel que pour le temporel, ce qu'elle fit avec beaucoup d'affection, en me disant que M. de S. Cyran la lui avoit recommandée d'une manière toute particulière, & qu'elle n'avoit point remarqué qu'il eût rien plus à cœur que l'assistance de cette personne, ayant toujours appréhendé qu'elle ne fût exposée à souffrir. Mais, comme je représentai à ma Sœur Anne-Eugénie que Madame de Maubuisson pourroit ne pas continuer la pension, & que cela manquant je ne pourrois pas l'assister comme elle, parce que je n'avois pas la connoissance qu'elle avoit de nos amis qui lui donnoient souvent de l'argent pour les Pauvres, elle se réveilla avec une vivacité extraordinaire de l'abattement où elle étoit, & me dit d'un ton ferme: „ Ne craignez point, ma Sœur, prennez soin de cette bonne fille, & je vous assure que Dieu ne la délaissera pas, & qu'il inspirera à ses Serviteurs de lui donner ses besoins." Elle me parla d'une telle force qu'elle m'inspira la confiance en Dieu, & que je lui promis d'en prendre tout le soin possible.

CEPENDANT quelque tems après ce que j'avois prévu touchant la pension arriva; car Madame de Maubuisson étant morte, Madame d'Orléans, fille de M. de Longueville, qui lui succéda en cette Abbaye, ne voulut pas continuër de la payer; mais après avoir entretenu, pendant deux ans, feu M. de Bernières qui la sollicitoit, de belles espérances de donner cette pension, & l'avoir prié de l'avancer jusqu'à ce qu'elle eut mis ordre que son homme d'affaires la lui rendît, enfin elle lui fit dire par Madame de Bernières sa Mère qu'elle ne lui pouvoit rendre ses avances ni payer la pension. De cette sorte Mademoiselle Maitteland demeura dépourvue, sans aucune espérance de trouver rien de réglé pour sa subsistance,

re des Anges quand elle y revint après avoir quitté ſon Abbaye. Elle perſévéra dans cette ferveur juſqu'à la mort; & ſa dernière maladie fut encore un effet de ſon ardeur pour la pénitence dont elle ne ſe relâchoit point quoique déjà âgée: car on a cru qu'elle lui étoit venue de s'être trop échauffée à un travail pénible: ce fut une pleuréſie qui l'emporta en ſept jours. Elle mourut dans une grande paix & une grande joie d'aller à Dieu, le 9 Février 1656.*]

V. De quelle manière la providence a aſſiſté la ſainte.

LA plus jeune des Demoiſelles Maitteland ne pouvant être Religieuſe, comme j'ai dit, M. de S. Cyran, qui prit toujours ſoin de ſa conduite, chargea la Mère Marie des Anges de lui payer penſion. Il lui fit avoir une chambre qu'il fit meubler honnêtement, prennant la peine de venir voir lui-même ſi rien n'y manquoit & ſi tout y étoit comme il faut. Il la conduiſoit avec une bonté toute extraordinaire, lui ayant donné les règles qu'elle devoit obſerver en ſa manière de vivre, dont elle ne s'eſt jamais éloignée le moins du monde, les gardant toujours très-exactement & avec une fidélité toute entière. Il témoignoit une eſtime & un reſpect tout particulier pour cette bonne Demoiſelle. Il la recommanda fort à la Mère Angelique & à ma Sœur Anne Eugénie Arnauld, qui prit ſoin de ſa conduite lorsque M. de S. Cyran fut en priſon; & on lui envoyoit tous les ans de Maubuiſſon une penſion de quatre cens Livres. La Mère Marie des Anges, s'étant démiſe de l'Abbaye, chargea celle qui fut établie à ſa place de payer la dite penſion; ce qu'elle a toujours fait exactement tant qu'elle a vêcu: ainſi ma Sœur Anne-Eugénie avoit le moyen de la faire ſubſiſter, & elle en a eu beaucoup de ſoin juſqu'à ſa mort. Deux jours avant, étant à l'extrémité, elle

* La Mère Angelique dit dans une Lettre à M. Arnauld que cette Religieuſe étoit *très-bonne & très-humble.*

la tête. Ce qui consoloit fort la pauvre fille; & à mesure qu'elle lui parloit, elle demeuroit en paix, comme s'étant déchargée l'esprit de toutes ses peines, & elle se sentoit remplie de grandes consolations. A son reveil ce songe lui étant demeuré dans l'esprit, & se trouvant sans aucun ennui, ni sans pouvoir rappeller aucune de ses peines; quoiqu'elle fît effort pour songer aux sujets qu'elle en avoit, elle se trouva dans une si grande paix & une telle joie qu'il lui étoit impossible de s'affliger, sa tranquillité étant parfaite & entière: ce qu'elle voyoit bien ne pouvoir être qu'un effet de la grace.

Le matin de ce même jour comme j'étois en peine d'elle, la Mère Marie des Anges me dit de l'envoyer visiter. Mais après-midi cette fille nous étant venu voir, & à son abord m'ayant paru fort gaie, je m'en réjouïs & lui dis que j'étois bien aise de la voir autrement que le jour précédent, & que j'en avois été fort en peine. Elle me répondit qu'il étoit vrai qu'elle n'étoit plus triste, & que de plus elle ne le pouvoit être: qu'elle avoit fait ce qu'elle avoit pu le matin pour rappeller ses afflictions, mais inutilement. Elle me fit le recit de son songe, & m'assura qu'elle ne s'affligeroit plus, quoiqu'elle n'eût aucune esperance de recevoir rien de personne pour son soulagement.

Comme j'étois avec elle & que nous nous entretenions ainsi, M. de Bernières arriva à un autre Parloir, & demanda à me parler. Il me dit: „ Je vous viens dire que je n'ai point dormi cette nuit pour votre Demoiselle: je n'ai fait que „ penser à elle. Je suis fâchée contre Madame „ de Maubuisson qui m'a trompée depuis deux „ ans: elle ne méritoit pas d'avoir la couronne, „ Dieu la lui a ôtée. Je me charge de cette Demoiselle, ne vous en mettez plus en peine, je „ lui payerai sa pension tant que Dieu m'en fera la „ grace." Je lui en fis de très-humble remer-

clemens, & nous reconnûmes bien que c'étoit un effet des prières de ma Sœur Anne-Eugénie, qui m'avoit prédit la veille de ſa mort, que Dieu inſpireroit à ſes Serviteurs d'aſſiſter cette pauvre fille. Ces effets ayant ſuivi le ſonge nous donnèrent lieu de croire qu'il y avoit là du ſurnaturel.

M. DE Bernières lui a donc payé la penſion juſqu'à ſa mort; après laquelle les affaires de notre Maiſon commençant à être mal, & prévoyant qu'on auroit de la peine à faire ſubſiſter cette fille, je demandai permiſſion de travailler en cire pour lui gagner ſa vie: ce qui m'ayant été accordé, elle lui a juſqu'à préſent donné tout ce qu'elle avoit beſoin; & elle a encore du reſte de ce gain pour ſubſiſter juſqu'à la Saint-Remi [de cette année 1665.] Si après ce tems elle ne trouve point de charité, elle pourra bien mourir de faim; car cette pauvre fille ne ſauroit ſe réſoudre à demander rien à perſonne, ce qui fait qu'elle ne témoigne jamais ſa néceſſité. Nous ſommes dans l'impoſſance de continuër le travail de cire pour la faire vivre, notre captivité nous en ôtant les moyens. Elle eſt actuellement âgée de plus de ſoixante ans, & elle vit très-pauvrement, & auſſi ſéparée qu'elle ſe peut, ſelon les petits règlemens & façons de vivre, qui lui ont été preſcrits par feu M. de S. Cyran, qu'elle obſerve très-exactement; & aſſurément ſa vertu eſt digne d'admiration, pour s'être ainſi maintenue depuis tant de tems dans une grande ſolitude, n'ayant pas même de ſervante, quoique déjà ſi âgée *. Toute la plus grande conſolation qu'elle avoit étoit de me venir voir,

* [Elle vit encore (en Mars 1681), Dieu par ſa providence a toujours pourvu à ſes beſoins, & on continue d'ici (de Port-Royal des Champs) à l'aſſiſter & à lui procurer par des perſonnes zélées de quoi la faire ſubſiſter. Elle vit toujours fort retirée & croit beaucoup Dieu.] Cette obſervation eſt de la Mère Angelique de S. Jean: on n'a pu découvrir quand Mademoiſelle Maitreland eſt morte.

la tête. Ce qui conſoloit fort la pauvre fille; & à meſure qu'elle lui parloit, elle demeuroit en paix, comme s'étant déchargée l'eſprit de toutes ſes peines, & elle ſe ſentoit remplie de grandes conſolations. A ſon reveil ce ſonge lui étant demeuré dans l'eſprit, & ſe trouvant ſans aucun ennui, ni ſans pouvoir rappeller aucune de ſes peines, quoiqu'elle fît effort pour ſonger aux ſujets qu'elle en avoit, elle ſe trouva dans une ſi grande paix & une telle joie qu'il lui étoit impoſſible de s'affliger, ſa tranquillité étant parfaite & entière: de qu'elle voyoit bien ne pouvoir être qu'un effet de la grace.

LE matin de ce même jour comme j'étois en peine d'elle, la Mère Marie des Anges me dit de l'envoyer viſiter. Mais après-midi cette fille nous fut venu voir, & à ſon abord m'ayant paru fort gaie, je m'en réjouïs & lui dis que j'étois bien aiſe de la voir autrement que le jour précédent, & que j'en avois été fort en peine. Elle me répondit qu'il étoit vrai qu'elle n'étoit plus triſte, & que de plus elle ne le pouvoit être: qu'elle avoit fait ce qu'elle avoit pu le matin pour rappeller ſes afflictions, mais inutilement. Elle me fit le récit de ſon ſonge, & m'aſſura qu'elle ne s'affligeroit plus, quoiqu'elle n'eût aucune eſperance de revoir rien de perſonne pour ſon ſoulagement.

COMME j'étois avec elle & que nous nous entretenions ainſi, M. de Bernières arriva à un autre Parloir, & demanda à me parler. Il me dit: "Je vous viens dire que je n'ai point dormi cette nuit pour votre Demoiſelle: je n'ai fait que penſer à elle. Je ſuis fâchée contre Madame de Maubuiſſon qui m'a trompée depuis deux ans: elle ne méritoit pas d'avoir la couronne, Dieu la lui a ôtée. Je me charge de cette Demoiſelle, ne vous en mettez plus en peine, je lui payerai ſa penſion tant que Dieu m'en fera la grace." Je lui en fis de très-humble remer-

ne m'ayant été dit par elle que par rem
sans aucun dessein. Enfin ce que je
être très-glorieux & devoir engager à
de l'assistance, c'est que sa famille est la
qui a été bannie d'Angleterre pour la
de la foi.

XXII.

*Relation abrégée de la vie & des ver
Mère Elizabeth de Sainte Anne E
DE NINVILLIERS, qui fit P
Port-Royal en 1652. & qui
dernière Abbesse; avec un recit
prodige arrivé à sa mort.*

I. La M. Boulard entre jeune à P. R. Son caractère.

LA Mère Elizabeth de Sainte Anne B
Ninvilliers nâquit au mois d'Avril
entra à Port-Royal dès l'âge de
quitta le monde avant que d'en connoît
ruption. Elle reçut l'habit de Novice e
fit Profession le 29. Décembre 1652.
qua toujours en elle une humilité sinc
fonde, & la plus exemplaire exactitude
les pratiques du Cloître. Elle aimoit ext
la prière, la mortification, la simplicité
ce. Sa résignation & sa confiance en D
admirables, aussi bien que sa foi & son
mais elle savoit accorder une fermété tou
le avec une grande douceur. C'est ce
supporter les disgraces qui arrivèrent
Royal, avec autant de force que de tr
Cela parut dès le tems de la prémière p
de 1664.

Il n'eſt guères de charges qu'elle n'ait remplies, toujours avec beaucoup d'édification & de ſageſſe. Elle fut aſſez longtems ſeconde Maîtreſſe des Novices, ſa vertu leur étant d'un grand exemple. Enfin on la jugea digne d'occuper les places les plus conſidérables. Au mois de Février 1690. on la choiſit pour Prieure, & elle la fut neuf ans. Le 5. Février 1699. elle fut élue Abbeſſe, & on la continua en 1702. & 1705. Quoiqu'élevée à la prémière dignité, elle tint toujours une conduite ſi humble, qu'elle témoignoit bien déſirer ſincèrement de n'occuper que la dernière place de la Communauté. Un de ſes principaux ſoins fut de faire ſentir ſon autorité, non par des manières dures ou impérieuſes, mais par l'exemple de toutes les vertus Religieuſes; & de travailler à procurer l'avancement de ſes filles par des prières continuelles. Jamais elle ne ſe relâcha en rien malgré ſon grand âge & ſes infirmités.

II. Après divers emplois on la fait Abbeſſe.

Le tems de ſon gouvernement ayant concouru avec le commencement de la dernière perſécution, elle eut occaſion de faire voir en même tems ſa conſtance & ſa tranquilité au milieu des plus grandes afflictions; & rien ne fut capable de l'affoiblir en quoi que ce ſoit*. Elle ſe regardoit dans les derniers troubles comme un de ces vieux ſoldats qu'on rappelle au combat; & elle inſpira avant ſa mort à toute ſa Communauté les diſpoſitions que Dieu avoit miſes en elle. Voici ce qu'elle écrivoit, peu de jours avant que de mourir, à un ami de la Maiſon. „ Le „ Seigneur nous donne ſouvent de nouvelles occa„ ſions de réveiller notre foi, qui s'endort facile„ ment dans le tems de la paix. Pour moi il me ſem„ ble que je ſuis comme un ſoldat qui a été à l'ar„ mée, & qui déſire toujours d'y retourner, quoi„ qu'il y ait bien du mal. La ſeule penſée, que je „ puis

III. ſes diſpoſitions à l'approche de la dernière perſécution.

* On en verra le détail dans l'hiſtoire de la dernière perſécution.

„ puis encore souffrir pour la vérité, ne [illegible]
„ de joie. "

IV. Sa mort.

Dieu fut content de ses dispositions, [illegible] la mit pas davantage à l'épreuve. [illegible] jours dans la paix ordinaire aux élus, [illegible] Seigneur de soutenir ses filles qu'elle [illegible] veille d'éprouver les plus grands maux [illegible] la Mère Françoise Magdeleine de Sainte [illegible] drand, Prieure, étoit en même tems à [illegible] extrêmité, elle élut en sa place la Sœur [illegible] Sainte Anastasie du Mesnil *. Elle [illegible] Avril 1706. âgée de soixante & dix-neuf [illegible] fut enterrée dans l'aîle de S. Laurent [illegible] côté gauche du Chœur †. Lorsqu'elle [illegible] entendit chanter en l'air des voix Angel[illegible] l'on crut que c'étoit une marque, que [illegible] loit donner, de la béatitude dont il dev[illegible] penser la vie sainte & innocente de cette [illegible] te Religieuse. Il fut dressé de ce prodi[illegible] la Relation que l'on va voir, à laquelle [illegible] du Monastère fit dans le tems même l'e[illegible] Préface qui suit.

V. Réflexions sur le prodige qui arriva à sa mort.

Voici, Monsieur, la Relation de ce [illegible] passé à la mort de la révérende Mère [illegible] de Sainte Anne, Abbesse de Port-Ro[illegible] Champs. Le nombre & la qualité des témoi[illegible] naïveté & la conformité des dépositions, [illegible] un caractère si évident de vérité qu'il [illegible] moyen de douter des faits qu'on y rappo[illegible] ne doute point cependant qu'on ne soit [illegible] ce prodige, & que des esprits, peu préparés [illegible] loir du bien à cette Maison, ne soient [illegible] disposées à regarder ce récit comme une [illegible]

* Cette Religieuse, qui avoit un rare mérite, fut la dern[illegible] rieure de Port-Royal, n'y ayant point eu d'Abbesse [illegible] Boulard. Comme elle ne fit Profession que depuis la paix, [illegible] vera sa vie que dans la *Suite*.

† Il est bon d'observer ici ce qui est rapporté dans le [illegible] *sement sur la destruction de Port-Royal*, savoir, que lorsqu'[illegible] ma les corps morts à la fin de 1711. on trouva son corps [illegible] sans nulle corruption.

qui n'a d'autre fondement que l'intérêt qu'ont eu quelques particuliers de juſtifier la conduite de ces Filles au ſujet des conteſtations préſentes *. Auſſi on ne prétend pas le rendre public, ni le communiquer indifféremment, comme auſſi l'on ne veut pas l'enſévelir dans un éternel oubli. Tobie, qui avoit parmi des Infidèles ſous une dure captivité, ne publia pas ſans doute à tous indifféremment les bienfaits que Dieu fit dans ſa maiſon, quoiqu'il jugeât que c'étoit une injuſtice & une ingratitude de les tenir cachés & dans le ſilence. Cependant ſon hiſtoire a paſſé de mains en mains juſqu'à nous, & a dû dans les ſiècles à venir un témoignage authentique de ſa fidélité à la loi & de la protection de Dieu ſur ceux qui lui ſont fidèles.

DIEU, qui ne fait rien que pour ſa propre gloire & pour le bien de ſes élus, ne permet point de ſi grands évènemens, qu'il n'y ait une néceſſité preſſante ou d'annoncer la foi, de diſſiper les nuages de l'héréſie, qui peut altérer les dogmes de l'Egliſe & corrompre les mœurs des fidèles, ou enfin de juſtifier l'innocence opprimée par l'omnie. L'hiſtoire de l'Egliſe nous en fourniſſent d'exemples pour n'en pouvoir douter; & c'eſt que lira la Relation qui ſuit avec un peu de réflexion ſur les circonſtances préſentes, connoîtra que ce qui arrive aujourd'hui a du rapport ce qui ſe paſſa en l'année 1656. Cette même Maiſon étoit également ménacée de troubles d'agitation: elle étoit décriée par la calomnie, accuſée de ſchiſme & de desobéiſſance, comme elle l'eſt encore aujourd'hui. Mais pendant que tout ſembloit contribuër à ſon renverſement, & que tout conſpiroit à ſa perte, le ciel voulut de le ſoutenir par des miracles & des preuves inconteſtables.

C'EST ainſi que Dieu a fait dans tous les tems relé-

* Extrait de la Bulle *Vineam*, du 1706.

relever par des effets singuliers les opprobres de son Verbe & les humiliations de ses adoptifs. Le Verbe paroit au monde sous l'enfant denué de tout, & au même [illegible] l'Ecriture) il se joignit à l'Ange une troupe de l'armée céleste, loüant Dieu & disant *Gloire à Dieu*, &c. Tenté dans le désert, mon, aussi-tôt il est glorifié par le ministère Anges. Accablé, pour ainsi dire, [illegible] nos péchés & de ses souffrances, [illegible] une espèce d'agonie, il y est consolé [illegible] sence d'un Ange. Cloüé sur une croix de deux voleurs, & paroissant abandonné Père, le soleil s'obscurcit, le voile du rompt & les morts ressuscitent. Le pa tyr de ses disciples, près d'être accablé grêle de pierres par les Juifs ennemis, voit le ciel s'ouvrir, & la gloire du Fils se découvrir à ses yeux. Il seroit facile rapporter ici des exemples d'une fureur envers ceux qui ont souffert pour lui dans le moment même où ils paroissoient abandonnés à la haine & à l'aversion des mes.

On ne doit donc pas être surpris [illegible] ment singulier, dont on va voir la Relation arrivé en cette Maison [de Port-Royal] circonstances présentes. On devroit même s'étonner si cela n'étoit pas, du moins [illegible] par les yeux de la foi; car qui peut douter dérant la foi & la fidélité de ces saints le ciel ne soit engagé à se déclarer pour des prodiges qui puissent justifier leur [illegible] confondre l'imposture & la malignité de les calomnient. Elles pourront dire avec ce ces belles paroles de Pierre, Diacre d goire le Grand, à l'occasion des persécut les Arriens faisoient à l'Eglise: „ Quoi „ soyions tous les jours exposés à de gr

alations, néanmoins le Seigneur, le Créateur
toutes choſes, nous fait aſſez connoître par
miracles & les prodiges que nous vo-
ns, qu'il ne nous a pas entièrement aban-
nnées."

EST la conſolation que Dieu leur a bien voulu
er à elles ſeules, dans le tems où elles étoient
blées de la part des hommes. Elles en doivent
fier Dieu, augmenter leur foi, travailler à métiter
ne nouvelle fidélité la véritable gloire qui les
couronner dans l'éternité, & ne pas ſe borner à
rer ici les échantillons paſſagers de cette gloi-
car les prodiges ne doivent pas être ſtériles,
que par eux-mêmes, ſelon les Saints Pères,
ont toujours *les preuves & les ſignes de quelque*
té. Et comme dit S. Grégoire ſur un évène-
à-peu-près pareil, *Dieu leur a voulu appren-*
re la voix de ces bienheureux eſprits, qui ſe ſont
mettre aux oreilles de leurs corps, que ſi elles
ſervoient fidèlement dans cette vie mortelle, elles doi-
attendre à vivre d'une manière encore plus véri-
après leur mort."

fait, qui eſt rapporté dans la Relation ſui-
e, n'eſt point ſi extraordinaire qu'on n'en
ſe voir des exemples dans l'hiſtoire de l'Egliſe.
peut lire en particulier ſur ce ſujet ce qui eſt
porté par S. Grégoire à la mort de Romule &
rmingilde, dans ſes Dialogues, liv. IV. ch. 15.
om. 4. *in Evang.* & le liv. III. des Dialogues
31. [On trouve un fait ſemblable à celui que
va voir, dans l'hiſtoire de Matthieu Paris,
vé en 1253. à la mort de Robert Evêque de
olne.]

20. Avril 1706. la révérende Mère Eliza- VI. Récit de
h de Sainte Anne, Abbeſſe de Port-Royal des triſte du
mps, étant à l'agonie, on entendit en divers prodige.
x de la Maiſon comme une mélodie très-agréa-
, qui ſembloit partir de la moyenne region de
& d'un lieu fort élevé. Ce concert paroiſſoit

com-

composé de plusieurs jeunes voix fo
fort claires, qui chantoient ensemble
ruption, sans médiation, ni pause, ni
& qui faisoient un très-beau chant
mais nouveau & inconnu; & en dive
entendit aussi très-distinctement pa
paroles du Répons des prières pour le
Subvenite & *Occurrite*, sur le même ch
coutume de le chanter dans cette
mort des Mères & des Sœurs. Ceux
ra six heures & demie, tout le chœ
de la révérende Mère Abbesse, s'en
puis dix heures du matin jusques q
& demie du soir, qu'elle s'endor
gneur.

Ce fait est attesté par dix-sept pa
Sœurs que domestiques du dedans de
savoir: Sœur Anne de Sainte Cecile
ne de Sainte Apolline: Sœur Mar
Anne: Sœur Marguerite de Sainte
Françoise Magdeleine: Sœur Cather
Celinie: Sœur Hildegarde: Sœur
Sœur Anne Marine: Sœur Domitille
guérite Delphine: Sœur Euphémie:
guerite de Sainte Magdeleine: Sœur
nevière Malvaude: Marie Louvain;
leine.

Cet évènement parut si singulier d
son où l'ordre & l'exactitude ne so
moindre dérangement, que plusieurs
dans la surprise inopinée d'un tel co
rent leurs fenêtres & leurs portes, p
d'où venoit une mélodie si extraordi
ques-unes ayant entendu que l'on
prières des Agonisans, doutèrent si qu
n'étudioient pas le chant. D'autres
rent de ce qu'on se pressoit si fort,
besse ayant fait entendre qu'elle ne
près Vêpres. D'autres quittèrent pro

es faisoient, pour aller à la chambre de la
Abbesse, croyant qu'elle se mouroit; &
appris qu'il n'en étoit rien, elles allèrent fai-
rquisition par toute la Maison où l'on pou-
pétér le chant, mais elles ne trouvèrent
ne disposée à cela. Quelques autres, qui tra-
ient ensemble dans une chambre du Novi-
ayant entendu cette mélodie, rompirent le
pour se demander reciproquement ce que
que cela. Quelques-unes d'elles, qui al-
& venoient pour leurs ouvrages, ayant ouï
nt diverses fois en passant dans la cour, ne
t s'empêcher de se dire à elles-mêmes que
qui faisoient ce concert étoient de grand loi-
chanter dans l'état où on étoit alors dans
ison; & lors qu'elles n'entendirent plus rien,
persuadèrent qu'on leur avoit imposé si-
Enfin quelques autres, surprises d'entendre
chanter, sans qu'on eût averti la Communau-
rurent à la chambre de la Mère Abbesse, &
extrêmement étonnées de n'y trouver que
es-unes des Sœurs qui disoient le Pseau-

ELLES ont toutes observé que le lieu, d'où l'on
idoit plus particulièrement cette mélodie, é-
oche de l'Eglise, & du bout du Dortoir où
chambre de la Mère Abbesse, & proche du
iat; & elles ne s'en embarrassèrent plus,
ayant depuis fait attention sur les circonstan-
les dépositions de plusieurs d'entre-elles,
sont demeurées convaincues que personne n'y
chanté, & que cette mélodie partoit d'un
lus élevé que le toît du Dortoir & de l'Egli-
qu'elle sembloit être au-dessus des nuées &
comme au milieu de l'espace qui est entre
litude & le bout du Dortoir.

AUTRES n'entendirent pas ce concert en mê-
ems, ni aussi long-tems l'une que l'autre,
selon les lieux où elles étoient; car il faut

où

obſerver que l'on n'entendoit ſenſiblen
voix & ce concert que des fenêtres, qui d
dans la cour, le jardin ou le préau. Ain
qui alloient & venoient vers ces endroi
tendirent à diverſes repriſes, ſelon qu'elle
ſoient plus ou moins fréquemment ces lie
mes l'ont entendu la longueur d'un *Pa*
Miſerere; d'autres un demi-quart-d'heu
tres un quart-d'heure ou une demie h
celles, qui furent continuellement occup
le jardin, ne discontinuèrent pas de l'ent
puis une heure juſqu'à quatre.

VII. Dépoſitions particulières ſur le même ſujet.

VOICI les dépoſitions des Sœurs qui
tendu cette mélodie.

GE'NEVIE'VE Malvaude dit qu'en p
le préau vers dix heures & demie du m
entendit de belles voix comme au-deſſu
gliſe; & elle crut que les Sœurs chantoi
que part.

LA Sœur Marguerite de Sainte Lucie dit
les onze heures du matin, allant à la chan
Mère Abbeſſe & étant dans la gallerie d
toine, elle entendit chanter & diſtingua
ment que c'étoit le Repons *Sulvenite*; qu
rêta proche d'une fenêtre qui donne ſur
& eut un mouvement d'indignation, ſe
elle-même; voilà des gens qui ſont bien
qu'en même tems elle corrigea cette penſ
il n'en ſera que ce qui plaira à Dieu, ce ſe
remment quelques Sœurs du Noviciat
tent ce Repons pour le mieux ſavoir qu
faudra dire: qu'elle entra enſuite chez
rende Mère Abbeſſe, & qu'elle ne penſa
qu'elle avoit entendu: ces voix, ajoute
me paroiſſoient venir d'au-deſſus de l'E
le Noviciat.

LA Sœur Marguerite Magdeleine dit
tendu la même choſe dans la matinée,
onze heures, & que cela l'étonna, par

oit de quitter la révérende Mère Abbeſſe, qui
voit dit qu'elle ne mourroit qu'après Vêpres,
me il eſt effectivement arrivé. Elle ajoute
n faiſant ſon ouvrage dans la cour, elle en-
lit comme de jeunes voix vers le Noviciat;
ela à diverſes repriſes, parce qu'allant & ve-
t pour ſon ouvrage elle n'entendoit ces voix
lorsqu'elle étoit dans la cour; qu'elle di-
même, voilà des gens de grand loiſir de chan-
dans l'état où l'on eſt; & que lorsqu'elle n'en-
lit plus rien, elle crut qu'on les avoit fait
e.

A Sœur Anne Marine étant dans la chambre
la Communauté, qui n'eſt qu'à douze pas de
e de la Mère Abbeſſe, dit avoir entendu après
liner, environ l'eſpace d'une demie heure ou
n gros quart d'heure, des voix qui lui paroiſ-
nt venir de l'air; & elle ajoute, qu'elle crut que
oit des voix d'Anges.

A Sœur Domitille déclare, qu'étant avant
x heures dans la chambre de la révéren-
Mère Abbeſſe, proche d'une fenêtre qui
ne ſur le jardin, elle entendit de très-
les voix & très-claires, ſans pouvoir diſ-
guer d'où cela venoit ni ce que ce pouvoit
.

A Sœur Scholaſtique dit auſſi, qu'étant dans
même chambre de la révérende Mère Abbeſ-
vers Nones, & étant entrée dans une Dépen-
qui eſt tout-proche, elle entendit chanter &
t en effet que l'on chantoit quelque part dans
Maiſon.

A Sœur Jeanne de Sainte Apolline a dépoſé,
paſſant par la gallerie de Notre-Seigneur, el-
entendit chanter par deux fois, l'une vers les
x heures & l'autre vers les quatre heures;
elle ſe trouva ſurpriſe de ce que l'on chantoit
avoir averti la Communauté, & qu'elle cou-
à la chambre de la Mère Abbeſſe, où elle ne
trou-

[illegible] qu'ensuite étant allée sous [illegible] elle n'entendit plus rien; [illegible] dans le Cloître elle entendit de [illegible] même chose, & qu'elle crut, [illegible] beaucoup d'autres, qu'on chantoit au Novicia[illegible]

La Sœur Marie de Sainte Anne dit, qu'[illegible] dans la chambre de la Mère Abbesse entre [illegible] & Vêpres, elle entendit chanter mais fort [illegible] de tems, & ne pouvant comprendre qu'on [illegible] chanter dans la Maison dans la conjoncture [illegible] elle conclut qu'il falloit que ce chant [illegible] du ciel, comme cela étoit arrivé à la mort [illegible] plusieurs Saints.

La Sœur Hildegarde étant dans une cellule [illegible] au milieu du Dortoir d'en-bas, du côté [illegible] dit avoir entendu des voix fort claires [illegible] ne durerent que la longueur d'un *Pater*, & qu'[illegible] de réflexion.

Marie Louvain & Magdeleine, qui sont [illegible] au jardin, disent qu'étant à leur ouvrage après leur dîner, elles entendirent toutes deux cette mélodie qu'elle. Marie Louvain, sachant que c'est l'usage de chanter quand quelque Sœur est à l'extrémité de l'agonie, voulut quitter son ouvrage, mais que s'étant apperçue que les Mères avoient renvoyé tout le monde, elle n'osa pas se faire. Toutes deux, savoir Marie & Magdeleine, ont déclaré qu'il leur paroissoit, comme aux autres, que le chant venoit d'en-haut & comme au-dessus du toit du Dortoir & de l'Eglise. Le lieu, où travailloit Marie dans le jardin, étoit au-dessous des fenêtres de la chambre de la Mère Abbesse. Marie Louvain dit avoir entendu ce chant depuis une heure & demie jusqu'à quatre heures du soir; & Magdeleine, qui étoit devant la fenêtre de la chambre de la Mère Abbesse, dit l'avoir entendu un quart d'heure.

Le principal de ces Relations est écrit de la [illegible]in de la Sœur Marguerite de Sainte Lucie, qui

du chanter & qu'il falloit que ce fût les An-
qu'ayant quitté ces deux Sœurs, elle alla par
la Maison pour s'informer où l'on avoit pu
er, & qu'elle ne trouva personne disposée à
qu'ainsi elle s'assura que ce chant venoit du
d'autant qu'il lui paroissoit sortir des nuées,
re au-dessus de la chambre de la Mère Ab-
Elle ajoute que cette mélodie étoit com-
de plusieurs voix fort douces, fort légères
rt claires, & qu'elles chantoient avec un par-
ecord, sans médiation, ni pause & sans in-
ption; que le chant en étoit gai & très-
, mais qu'elle ne le put reconnoître, ne l'a-
jamais entendu; qu'il est vrai qu'elle enten-
banter distinctement ce mot *Occurrite*, sur le
e chant qu'on le chante dans la Maison à la
des Mères & des Sœurs.

Sœur Anne de Sainte Cecile, presque sour-
lit qu'étant dans sa cellule, qui est immédia-
nt au-dessus du petit cabinet de la chambre
inte Catherine où étoit la Mère Abbesse, el-
entendu chanter confusément (à ce qu'il lui
sissoit) la longueur d'un *Pater*; qu'en ayant
urprise, elle ouvrit sa fenêtre pour mieux
ndre les voix qui lui paroissoient retentir dans
qu'elle ouvrit ensuite la porte, & qu'elle
dit la même chose du côté du préau; &
le ne put en conclurre autre chose, sinon
c'étoit les Anges qui chantoient.

Sœur Marguerite Delphine & la Sœur Eu-
ie ont rapporté, qu'étant à travailler ensem-
ans une chambre du Noviciat, sur les deux
s, elles entendirent chanter comme en l'air
ssus de la cour, & qu'en étant surprises elles
nt reciproquement demandé ce que ce pou-
tre.

Sœur Soter dit, qu'aussi sur les deux heu-
ortant du Tour vers la porte de la clôture,
ntendit dans la cour l'espace d'un *Miserere*

le même concert: qu'ensuite
cien Chapitre, elle n'enn
que rentrant dans le Cloître
veau la même chose, &
beaucoup d'autres, qu'on c

La Sœur Marie de Sain
dans la chambre de la Mè
nes & Vêpres, elle entendit
de tems, & ne pouvant c
chanter dans la Maison da
fente, elle conclut qu'il fall
du ciel, comme cela étoi
plusieurs Saints.

La Sœur Hildegarde étan
viron au milieu du Dortoir
préau, dit avoir entendu de
ne durèrent que la longueur
y fit peu de reflexion.

Marie Louvain & Mag
cupées au jardin, disent qu
après leur diner, elles en
cette mélodie: qu'elle, Ma
que c'est l'usage de chanter
est à l'extrêmité de l'agoni
ouvrage, mais que s'étant a
avoient renvoyé tout le mo
faire. Toutes deux, savoir
ont déclaré qu'il leur paro
tres, que le chant venoit
au-dessus du toit du Dortoir
où travailloit Marie dans le
sous des fenêtres de la ch
besse. Marie Louvain dit a
depuis une heure & demie
du soir; & Magdeleine, qui
de la chambre de la Mère A
tendu un quart d'heure.

Le principal de ces Rel
main de la Sœur Marguerite

fait un recit assez exact, & de celle de la Françoise Magdeleine, qui a répondu à la aux questions qu'on lui a faites. La Sœur le & la Sœur Sainte Apolline y ont aussi écrit ur main ce qui les regarde, aussi bien que la Françoise Magdeleine.

XXIII.

ion de la vie de la Sœur Jacqueline de inte Eupbémie PASCHAL, *jusqu'à son rée à Port-Royal où elle fit Profession en 51. par Madame* PERIER *sa Sœur; c une Addition, où l'on voit quelle a été vertu & ce qui lui est arrivé jusqu'à sa rt.*

A Sœur naquit à Clermont le 4. Octobre 1625. Comme j'avois six ans plus qu'elle, je me souviens que dès qu'elle commença à , elle donna de grandes marques d'esprit. toit outre cela parfaitement belle, d'une hu- douce & gaie, & la plus agréable du mon- e sorte qu'elle étoit autant aimée & caressée enfant peut l'être. Mon Père se retira à en Novembre 1631. & nous y mena tous. œur avoit alors six ans, toujours fort belle, it-à-fait agréable par la gentillesse de son & de son humeur. Ces qualités la faisoient ter par-tout; de sorte qu'elle ne demeuroit ie point chez nous.

I. Naissance de la Sœur Paschal. Qualités de son esprit dès son enfance, &c.

On commença à lui apprendre à lire à l'âge de sept ans. Comme mon Père m'avoit chargée de ce soin, je m'y trouvois fort embarassée, car elle y avoit une grande aversion; & quoique je pusse faire, je ne pouvois obtenir d'elle qu'elle vînt dire sa leçon. Enfin un jour par hazard que je lui fois des vers, cette cadence lui plut si fort, qu'elle me dit: „ quand vous voudrez me faire lire, „ faites moi lire des vers; je dirai ma leçon tant „ que vous voudrez." Je fus surprise de cela parce que je ne croyois pas qu'un enfant de cet âge pût discerner les vers d'avec la prose: je fis ce qu'elle souhaitoit, & ainsi elle apprit peu-à-peu à lire. Depuis ce tems elle parloit toujours de vers, & elle en apprennoit quantité par cœur, car elle avoit la mémoire excellente. Elle aima en savoir les règles; & à huit ans, avant qu'elle sçût lire, elle commença à en faire qui n'étoient pas mauvais; ce qui fait voir que cette inclination lui étoit bien naturelle.

Elle avoit en ce tems-là deux compagnes qui ne contribuoient pas peu à la lui entretenir: c'étoient les filles de Madame Saintot, qui en faisoient aussi, quoiqu'elles ne fussent pas beaucoup plus âgées qu'elle. Mon Père étant l'an 1636. absent pour un voyage en Auvergne où il me mena, Madame de Saintot lui demanda ma Sœur pendant son absence. Ces trois petites filles se trouvant ensemble ne voulurent pas demeurer inutiles: elles se aviserent de faire une Comédie dont elles composerent le sujet & tous les vers, sans que personne leur aidât en rien. Cependant c'étoit une pièce suivie de cinq actes divisés par scènes; & tout y étoit observé. Elles la joüerent elles-mêmes deux fois, avec d'autres acteurs qu'elles prirent; & il y eut grande compagnie. Tout le monde admira que ces enfans eussent eu la force de faire un ouvrage entier, & on y trouva quantité de jolies choses; de sorte que ce fut l'en-

tre-

tien de tout le pays durant bien longs.

Ma Sœur continua toujours à faire des vers : tout ce qui lui venoit dans l'eſprit, & ſur s les évènemens extraordinaires. Au commenent de l'année 1638. comme on fut aſſuré de groſſeſſe de la Reine, ce lui fut une belle mare ; elle ne manqua pas d'en faire; & ceux furent les meilleurs qu'elle eût fait juſqu'alors. us étions en ce tems-là logés aſſez près de nſieur & de Madame de Morangis, qui prenent tant de plaiſir aux gentilleſſes de cette enit, qu'il ne ſe paſſoit guères de jours qu'elle ne chez eux. Madame de Morangis fut ravie de ir qu'elle avoit fait des vers ſur la groſſeſſe de Reine, & dit qu'elle vouloit la mener à Saintrmain, pour la lui préſenter. Elle l'y mena en et; & comme elles y furent arrivées, la Reine trouvant alors occupée dans ſon cabinet, tout monde ſe mit autour de cette petite fille pour terroger & voir ſes vers. Mademoiſelle, qui étoit s fort jeune, lui dit: „ puisque vous faites ſi bien des vers, faites en pour moi." Elle tout idement ſe retira en un coin, & fit une Epimme pour Mademoiſelle, où il y avoit des cho- qui faiſoient bien voir qu'elle ne l'avoit pas ortée toute faite, car elle parloit du commanent que Mademoiſelle venoit de lui en faire. demoiſelle, voyant que cela avoit été ſitôt fait, dit, faites-en auſſi pour Madame de Hautefort. e fit à l'heure même une autre Epigramme pour dame de Hautefort, qu'on voyoit bien auſſi ir été faite ſur le champ, quoiqu'elle fût fort e. Peu de tems après comme on eut permis d'entrer dans le cabinet de la Reine, Mada- de Morangis prit ma Sœur & l'y mena. La ne fut toute ſurpriſe de ſes vers: mais elle s'igina d'abord qu'ils n'étoient pas d'elle, ou du ins qu'on l'avoit beaucoup aidé. Tous ceux

qui étoient-là préſens eurent la même penſée mais Mademoiſelle leur ôta ce doute, en leur montrant les deux Epigrammes qu'elle venoit de faire en ſa préſence & par ſon commandement. Cette circonſtance augmenta l'admiration de tout le monde; & depuis ce jour-là elle fut ſouvent à la Cour & toujours careſſée du Roi, de la Reine, de Mademoiſelle & de tous ceux qui la voyoient. Elle eut même l'honneur de ſervir la Reine quand elle mangeoit en particulier, Mademoiſelle tenant la place de prémier Maître d'Hôtel.

Elle faiſoit cent autres jolies choſes de même des billets fort ſpirituels qu'elle écrivoit à ſes compagnes. Elle avoit des réparties plus juſtes qu'on eût pu ſouhaiter. Cependant tout cela ne diminuoit rien de la gaieté de ſa jeuneſſe; elle joüoit avec les autres de bon cœur à tous les jeux de petits enfans; & même elle étoit en particulier, elle s'amuſoit à des poupées.

Cette même année 1638. au mois de Juin mon Père s'étant rencontré chez Monſieur le Chancelier avec beaucoup d'autres perſonnes qui avoient intérêt comme lui aux rentes de l'Hôtel de ville, il ſe dit ce jour-là des paroles, & même on y fit quelques actions un peu violentes, qui étant rapporté à Monſeigneur le Cardinal (de Richelieu) il donna ordre de mettre les plus coupables dans la Baſtille. On crut que mon Père étoit de ce nombre; & ce n'étoit point ſans fondement puiſqu'on vint pour l'arrêter; mais il s'échappa, & on en prit trois autres. Mon Père pendant ce tems-là demeura caché chez ſes amis, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, & fort peu chez lui. Dans cette affliction il ſe conſoloit beaucoup par toutes les gentilleſſes de cette enfant; il l'aimoit d'une tendreſſe toute extraordinaire. Mais cette douceur ne dura guères; car au mois de Septembre de cette année 1638. la petite

ul vint, dont elle fut malade à l'extrêmité. Père oublia alors toutes ſes craintes, & dit uelque danger qu'il y eût pour lui, il vouloit ans ſa maiſon, pour voir de ſes yeux tout le de ſa maladie. Et en effet il ne la quitta ja- un moment, couchant même dans ſa cham- Elle guérit de ſon mal, mais elle en fut tou- ée. Elle avoit alors treize ans, & elle avoit t aſſez avancé pour pouvoir aimer la beau- être fâchée de l'avoir perdue. Cependant e fut point-du-tout touchée de cet acci- au-contraire elle le conſidéra comme une , & fit des vers pour en remercier Dieu, le diſoit entre autres choſes qu'elle regar- ſes yeux comme les gardiens de ſon inno- , & comme des marques indubitables que la lui vouloit conſerver ; & tout cela venoit n propre mouvement. Elle paſſa tout l'hy- ns ſortir de la maiſon, n'étant pas en état parmi le monde. Elle ne s'ennuya point- ut, s'occupant fort de ſes poupées, & de joux.

mois de Février de l'année ſuivante 1630. ieur le Cardinal eut envie de faire jouër omédie par des enfans. Madame la Ducheſ- guillon prit le ſoin de chercher des filles, ppoſa à Madame Saintot ſi elle pourroit don- ademoiſelle ſa fille la jeune, & s'il y auroit n d'avoir ma Sœur. Elle lui dit qu'elle avoit , que cela pourroit ſervir pour le retour de Père, ſi cette petite le demandoit à Mon- le Cardinal. Cet avis donné de cette part ſi important à tous nos amis, qu'ils cru- qu'il ne falloit pas perdre cette occaſion. elle apprit le rolle qu'on lui donna, & fit perſonnage avec tant d'agrément, qu'el- it tous les ſpectateurs, d'autant plus qu'é- le fort petite taille, & ayant le viſage fort , elle ne paroiſſoit pas avoir plus de huit

ans quoiqu'elle en eût treize. Après la Comédie elle deſcendit du théatre, afin que Madame Saintot la menât à Madame d'Eguillon, qui la vouloit préſenter à Monſieur le Cardinal: mais comme il le vit que Madame Saintot tardoit, & que Monſieur le Cardinal ſe levoit pour ſe retirer, il le s'en alla à lui toute ſeule. Quand il la vit approcher, il ſe raſſit, la mit ſur ſes genoux, & la careſſa. Comme il vit qu'elle pleuroit, il lui demanda ce qu'elle avoit. Elle lui fit ſon compliment, que Madame d'Eguillon accompagna de quantité de paroles obligeantes. Surquoi Monſieur le Cardinal dit, qu'il lui accordoit le retour de ſon Père, & qu'il pouvoit revenir quand il voudroit. Alors cette petite d'elle-même, ſans que cela eût été prévu, lui dit: „ Monſeigneur j'ai „ core une grace à demander à votre Eminence." Monſieur le Cardinal étoit ſi ravi de ſa generoſité & de cette petite liberté, qu'il lui dit: „ Demande-„ dez-moi ce que vous voudrez, je vous l'accor-„ derai." Elle lui dit: „ C'eſt que je ſupplie Vo-„ tre Eminence de trouver bon que mon Père ait „ l'honneur de lui faire la révérence quand il ſera „ de retour, afin qu'il la puiſſe remercier lui-même „ de la grace qu'elle nous fait aujourd'hui." Monſieur le Cardinal lui dit: „ Non ſeulement je le „ l'accorde; mais je le ſouhaite. Mandez-lui „ qu'il vienne en toute aſſurance, qu'il vienne me „ voir, & m'amène ſa famille." Les choſes étant paſſées ainſi comme nous le ſouhaitions, mon Père eut une entière liberté. Il fut en remercier Monſieur le Cardinal, & nous y mena tous.

Sur la fin de l'année 1639. mon Père ayant été fait collègue de M. de Paris dans la commiſſion de l'Intendance de Normandie dans la Généralité de Roüen, fut obligé d'y aller demeurer, & nous y conduiſit. M. Corneille ne manqua pas de venir nous voir. Il étoit ravi des choſes que diſoit ma Sœur; & il la pria de faire des vers

ſur

Conception de la Vierge, qui eſt le jour donne des prix. Elle fit des ſtances, & on porta le prix avec des trompettes & des urs en grande cérémonie. Elle recevoit ce- c une indifférence admirable, & elle étoit ſi ſimple, que, quoiqu'elle eût alors quin- e, elle avoit toujours des poupées qu'el- illoit & deshabilloit avec autant de plai- : ſi elle n'eût eu que dix ans. Nous prochâmes ſi ſouvent cette puérilité, n elle fut contrainte de les quitter; ce ne fut pas ſans peine, car elle aimoit ce divertiſſement que d'être dans les plus compagnies de la ville, quoiqu'elle y eût laudiſſement général; parce qu'elle n'avoit attachement pour la gloire ni pour l'eſti- je n'ai jamais vu perſonne en être moins e.

TTE réputation, qu'elle avoit acquiſe par tilleſſes de ſon enfance, ne diminua point les autres tems: au-contraire elle alla tou- augmentant; parce qu'elle avoit toutes les qualités de chaque âge; de ſorte qu'on la oit par-tout, & ceux qui n'avoient point ade avec elle recherchoient avec grand ſoin voiſſance. Lorſqu'elle entroit en quelque ale où on ne l'attendoit point, on y vo- le monde ſe rejouïr de ſa venue. Elle dit toujours ceux qui s'attendoient à lui e dire quelque choſe de beau; mais ce qui plus admirable, c'eſt que tout cela ne l'éle- ant, & qu'elle recevoit les applaudiſſemens ne ſi grande indifférence, que tout le mon- aimoit davantage. Ses compagnes, avec le étoit tous les jours, n'en ont jamais eu la re jalouſie: au-contraire elles contribuoient ur leur cœur à augmenter l'eſtime qu'on oit, en publiant les bonnes qualités qu'el- reconnoiſſoient en particulier, comme ſa

douceur, ſa bonté, l'agrément & l'égalité de ſon humeur qui étoit incomparable. Durant ce temps-là il ſe préſenta pluſieurs occaſions de la marier, mais Dieu permit qu'il y eût toujours quelque choſe ſon qui en empêchât la concluſion. Elle ne ſe moigna jamais dans ces rencontres ni attache averſion, étant fort ſoumiſe à la volonté de Père. Elle n'a jamais eu de penſée pour la ligion, au-contraire elle en avoit une grande ſion & la mépriſoit, parce qu'elle croyoit pratiquoit des choſes qui n'étoient pas capa ſatisfaire un eſprit raiſonnable.

II. Elle eſt touchée de Dieu, & ſe lie avec P. R.

Au mois de Janvier de l'année 1646. mon s'étant démis une cuiſſe en tombant ſur la il ne put prendre confiance en cet accide M. M. de la Bouteillerie & Deslandes, hommes du pays, qui eurent la bonté de rer chez lui trois mois de ſuite pour être & pour remédier à tous les accidens qui à toute heure. Toute la maiſon profita du ſéjo ces Meſſieurs. Leurs diſcours édifians, & bonne vie, que l'on connoiſſoit, donnèrent à mon Père, à mon Frère & à ma Sœur, de les livres qu'on jugeoit leur avoir ſervi pour venir à cet état. Ce fut donc alors qu'ils mencèrent à prendre connoiſſance des Ouvra de M. Janſénius, de M. de S. Cyran, de M. nauld & des autres Ecrits dont ils furent édifiés.

Sur la fin de l'année 1646. ma Sœur, qui n'avoit pas encore été confirmée, voulut recevoir le Sacrement de l'Evêque de Belley qui donnoit les ordres à Rouën. Elle s'y prépara ſelon ce qu'elle en apprenoit dans les petits Traités de M. de S. Cyran. L'on peut croire qu'elle y reçut véritablement le St. Eſprit; car depuis cette heure-là elle fut toute changée. Toutes les lectures & tous les diſcours firent une ſi forte impreſſion ſur ſon cœur, que peu-à-peu elle ſe trouva à la fin de l'an-

l'année 1647. dans une réſolution parfaite de renoncer au monde. Elle ſe trouvoit alors à Paris, s'étant allée accompagner mon Frère qui avoit beſoin d'y être pour ſes indiſpoſitions: ils alloient ſouvent entendre prêcher M. Singlin. Ma Sœur voyant qu'il parloit de la vie Chrétienne d'une manière qui rempliſſoit tout-à-fait l'idée qu'elle en avoit conçue depuis que Dieu l'avoit touchée, & conſidérant que c'étoit lui qui conduiſoit la Maiſon de Port-Royal, elle crut dès-lors, comme elle me l'a dit en propres termes, qu'on pouvoit être là-dedans Religieuſe raiſonnablement. Elle communiqua cette penſée à mon Frère * qui, bien loin de l'en détourner, l'y confirma; car il étoit dans les mêmes ſentimens. Cette approbation la fortifia de telle ſorte, que depuis ce tems-là elle n'a jamais héſité un inſtant dans le deſſein de ſe conſacrer à Dieu.

MON Frère, qui l'aimoit avec une tendreſſe toute particulière, étoit ravi de la voir dans ce pieux deſſein, & mettoit tout en uſage pour le faire réüſſir. Comme ils n'avoient ni l'un ni l'autre aucune habitude à Port-Royal, il s'aviſa de parler à M. Guillebert, qui étoit une connoiſſance commune. Il le fut voir, & y mena ma Sœur. M. Guillebert l'ayant entretenue en fut ſi ſatisfait qu'il la mena lui-même à la Mère Angelique qui la reçut avec beaucoup de marques d'affection. Depuis ces entrefaites, ma Sœur alloit aſſez ſouvent à Port-Royal, quoiqu'elle en fût fort éloignée. Les Mères lui dirent qu'il falloit s'addreſſer à M. Singlin, & ſe mettre ſous ſa conduite, afin qu'il pût juger ſi l'état de Religieuſe lui convenoit: ce qu'elle ne manqua pas de faire. Dès la prémière fois que M. Singlin la vit, il dit à mon Frère qu'il n'avoit jamais vu en perſonne de ſi grandes marques de vocation. Ce témoignage conſola beaucoup mon Fre-

* Le célèbre M. Paſchal.

Frère, & l'engagea à redoubler ſes ſoins pour le ſuccès d'un deſſein qu'on avoit tout lieu de croire venir de Dieu. Toutes ces choſes ſe paſſoient dans les prémiers mois de l'année 1648. mon Frère & ma Sœur étant à Paris, & mon Père à Rouën.

Au mois de Mai de cette année, mon Père étant venu à Paris, M. Singlin trouva à propos qu'on lui déclarât le deſſein de ma Sœur, parce qu'alors elle s'étoit entièrement déterminée. Mon Frère ſe chargea de le lui communiquer. Mon Père ne fut pas peu ſurpris de cette propoſition, & il fut étrangement partagé à cet égard: car d'un côté comme il étoit entré dans les maximes de la pureté du Chriſtianisme, il étoit bien aiſe de voir ſes enfans dans le même ſentiment: mais de l'autre côté la tendre affection, qu'il avoit pour ma Sœur, l'attachoit ſi fort à elle qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à s'en ſéparer pour jamais. Cette diverſité de penſées l'obligea de répondre d'abord à mon Frère, qu'il verroit, & qu'il y penſeroit. Mais enfin, après avoir balancé quelque tems, il lui dit nettement qu'il ne pouvoit y donner ſon conſentement. Il ſe plaignit même de mon Frère de ce qu'il avoit fomenté ce deſſein, ſans ſavoir s'il lui ſeroit agréable; & cette conſidération l'aigrit de telle ſorte contre mon Frère & contre ma Sœur, qu'il n'eut plus de confiance en eux, & qu'il commanda à une fille, qui étoit ancienne domeſtique, & qui les avoit élevés tous deux, de prendre garde à leurs actions. Cet ordre de mon Père jetta ma Sœur dans une grande contrainte; tellement que depuis ce tems-là elle ne put aller à Port-Royal qu'en cachette, ni voir M. Singlin que par addreſſe & par invention.

Cette peine ne diminua rien de ſa ferveur; & comme elle avoit renoncé au monde dans ſon cœur, elle ne pouvoit plus prendre plaiſir aux divertiſſemens comme elle faiſoit auparavant. De-

ſorte

orte que, quoiqu'elle cachât avec grand ſoin le deſſein qu'elle avoit de ſe donner à Dieu, on ne laiſſa pas de s'en appercevoir; & elle, voyant qu'elle ne pouvoit plus le cacher, ne fit plus difficulté de ſe retirer peu-à-peu des compagnies, & rompit abſolument toutes ſes habitudes. Elle eut pour cela une occaſion favorable; car mon Père changea de maiſon en ce tems-là: elle ne fit aucune connoiſſance dans ce nouveau quartier: ainſi elle eut une liberté toute entière de vivre dans la ſolitude. Elle trouva cette vie ſi agréable, qu'elle s'accoutuma inſenſiblement à ſe retirer même de la converſation domeſtique; de ſorte qu'elle demeuroit toute la journée ſeule dans ſon cabinet.

ON ne ſauroit rapporter quels étoient ſes exercices dans cette exacte ſolitude: tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'on s'appercevoit de jour en jour qu'elle faiſoit de grands progrès dans la vertu. Cependant quoiqu'elle fût fort éclairée elle ne laiſſoit pas d'aller quelquefois à Port Royal, d'y écrire ſouvent, & d'en recevoir des lettres; car elle avoit une addreſſe admirable pour cela: & ainſi elle ſe ſoutenoit. Cependant mon Père, qui étoit très-perſuadé qu'elle avoit choiſi la meilleure part, & qui ne réſiſtoit à ſon deſſein que par affection & par tendreſſe, voyant qu'elle s'affermiſſoit tous les jours dans ſa réſolution, lui dit qu'il voyoit bien qu'elle ne vouloit point penſer au monde, qu'il approuvoit de tout ſon cœur ce deſſein, & qu'il lui promettoit de ne lui faire jamais aucune propoſition d'engagement quelque avantageux qu'il parut, mais qu'il la prioit de ne le point quitter; que ſelon toute apparence le tems qui lui reſtoit à vivre ne ſeroit pas fort conſidérable; qu'il la prioit d'avoir cette patience; qu'en attendant il lui donnoit la liberté de vivre comme elle voudroit dans ſa maiſon. Elle le remercia de toutes ces choſes, & ne lui fit point de réponſe poſitive ſur la prière qu'il lui faiſoit de ne le point

quitter, se contentant seulement de lui promettre qu'elle ne lui donneroit jamais sujet de se plaindre de sa desobéissance. Ce fut environ le mois de Mai. 1649. qu'ils eurent cet entretien.

I. Mon Père prit résolution en ce tems-là de venir en Auvergne *, & d'y mener mon Frère & ma Sœur. Elle appréhenda beaucoup ce voyage, à cause de la multitude de parens & de compagnies par quelle on est exposé dans les petites villes. Elle m'écrivit sa peine, & me manda que pour éviter cet embarras & pour prévenir le monde en faveur, elle voyoit qu'il étoit à propos que je publiasse la résolution qu'elle avoit prise d'être Religieuse, & qu'il n'y avoit que la considération de mon Père qui la retenoit. Je ne manquai pas de le faire; & cela réussit si bien, que lorsqu'elle fut arrivée en ville, elle fut point surpris de la voir habillée, comme une femme âgée, dans une grande modestie; & elle s'étonna point aussi de ce qu'après avoir rendu les premières visites de civilité, elle se retirât dans sa chambre, d'où elle ne sortoit que pour aller à l'église & pour prendre ses repas, sans que personne de la maison y entrât. De sorte que moi-même quand j'avois quelque chose à lui communiquer, il falloit que je fisse quelque marque, pour me souvenir lorsqu'elle viendroit manger, ou que nous irions à l'Eglise, où nous allions tous les jours ensemble; & c'étoit le tems où j'avois le plus d'occasion de lui parler, quoiqu'il fût bien court, car nous n'avions pas grand chemin à faire. Ce n'est pas qu'elle refusât l'entrée de sa chambre à moi ni à personne, ni qu'elle refusât aucun entretien; mais c'est que quand on la détournoit,

* Madame Perier y demeuroit avec M. son mari, vivant l'un & l'autre dans la piété. Ils s'étoient donnés à Dieu dans le même tems & à la même occasion que M. & Mademoiselle Pascal, comme on peut voir diverses circonstances de l'histoire de cette admirable famille, qui ne se trouvent point ici, dans le Recueil in 12. imprimé à Utrecht en 1740. (XI Pièce.)

parler de choſes qui n'étoient pas tout-à-fait
ceſſaires, on s'appercevoit que cela la contraignoit
d'ennuyoit: c'eſt pourquoi, un chacun prit le
ti de ne la point incommoder à cet égard. Il
avoit à Clermont un Père de l'Oratoire homme
bien, & dont la vie eſt exemplaire: ce bon
mme venoit voir ma Sœur aſſez ſouvent, & el-
y prennoit plaiſir, parce qu'il eſt rempli de diſ-
urs d'édification. Ce bon Père lui dit un jour
'il étoit bien raiſonnable que, puiſque ſon eſprit
oit autrefois travaillé pour le monde, il s'exer-
t maintenant à faire quelque choſe pour Dieu:
'il avoit ouï dire qu'elle faiſoit fort bien des
rs, & qu'il avoit penſé de lui donner occaſion
n faire pour la gloire de Dieu, en lui tradui-
t en proſe les Hymnes de l'Egliſe qu'elle met-
it après en vers. Elle lui dit ſimplement qu'el-
le vouloit bien. Il lui apporta donc d'abord
lymne de l'Aſcenſion: *Jeſu noſtra redemptio*, que
n chante tous les jours à l'Oratoire. Elle les
t en vers qui étoient fort juſtes & fort bien tour-
s ſans s'éloigner du ſens. Il trouva cela ſi beau
'il l'exhorta à continuër: mais s'étant aviſée
'elle l'avoit fait ſans prendre avis, cela la jetta
ns le ſcrupule. Elle en écrivit à la Mère Angeli-
e, qui lui répondit entre autres: „C'eſt un ta-
lent dont Dieu ne vous demandera point compte;
il faut l'enſévelir." Dès qu'elle eut reçu cette
ponſe, elle me la montra, & pria ce bon Père
la diſpenſer d'en faire davantage, ſans lui en di-
la raiſon, mais ſeulement qu'elle ne pouvoit pas
ntinuër cet ouvrage. Ainſi elle ſe remit à ſes
ercices ordinaires, gardant toujours exactement
ſolitude, ſans en ſortir que par néceſſité. Mais
tte retraite n'étoit point oiſive, car outre ſon
ffice qu'elle diſoit régulièrement, elle liſoit
aucoup, faiſoit même quantité de recueils, &
cupoit le reſte de ſon tems à travailler pour les
uvres. Elle leur faiſoit des bas de groſſe laine,

des

des camisoles, & d'autres petits ajuſtemens qu'elle portoit elle-même, quand elle les avoit faits, à un Hôpital où l'on entretient des pauvres enfans. On étoit encore merveilleuſement [illegible] de ce que ce grand éloignement de tout le monde ne la rendoit point chagrine, qu'elle étoit toujours fort affable, & toujours prête à [illegible] tir de ſa retraite pour des occaſions de charité, comme nous l'avons éprouvé bien des fois. Car pendant ce tems quelques indiſpoſitions, elle s'attachoit à me tenir compagnie tout le jour, en témoigner aucune inquiétude. Il y eut ſieurs de mes enfans qui eurent de grandes maladies, elle les ſervit avec une charité admirable. une de mes petites filles fut entre autres piquée d'une petite verole pourprée, dont elle mourut après 14. jours de maladie; ma Sœur fut pendant tout ce tems; elle n'alla dans ſa chambre que pour dire ſon Office; encore prenoit-elle ſon tems lorsque l'enfant ſe trouvoit mieux; mais elle la ſervit avec tout le ſoin imaginable demeurant près d'elle jour & nuit, & paſſa même quelques nuits ſans ſe coucher. Après que cette occaſion de charité fut paſſée, elle retourna dans ordinaire dans ſa chambre. Elle prennoit plaiſir aller quelquefois viſiter les pauvres malades de la ville, avec une Demoiſelle fort vertueuſe, qui ſe donne entièrement à cet exercice. Ma Sœur ajoutoit à tout cela les mortifications du corps. Comme nous avions peu de logement, on avoit été contraint de faire un retranchement pour la loger dans un lieu où il n'y avoit point de cheminée, qui eſt même aſſez loin de toutes les chambres. Elle y paſſa tout un hyver ſans vouloir permettre qu'on lui donnât le moindre ſoulagement. On ne pouvoit pas même obtenir d'elle de s'approcher du feu lorsqu'elle venoit pour prendre ſes repas. Cela nous donnoit beaucoup d'inquiétude. Son abſtinence nous faiſoit auſſi bien de la peine; car quoi-

oiqu'elle mangeât des mêmes viandes que nous, toit néanmoins en ſi petite quantité, que, com- elle étoit d'un tempérament fort délicat, elle minua par-là ſes forces & ruïna ſon eſtomac; de ce que quand on l'obligeoit à prendre plus de nourriture, il ne pouvoit la digérer. Ses veilles dent auſſi extraordinaires: nous n'en avions pas connoiſſance entière; mais nous nous en ap- cevions bien par pluſieurs conjectures, comme la quantité de chandelles qu'elle bruloit, &c. avoit eu une prévoyance admirable; car con- érant que l'habit de Religion, dans les différen- qu'il a de celui du monde, donne quelques dif- ultés, qui faiſant de la peine au corps empêchent prit de ſe perfectionner, pour ſe munir contre , elle s'aviſa de s'accoutumer en ce qu'elle arroit aux choſes qui ſont les plus pénibles. ur cet effet, elle ſe fit faire des ſouliers fort , elle s'habilla ſans corps de jupe, elle coupa cheveux, & prit pluſieurs coëffes même trop ndes & plus embaraſſantes que n'auroit pu être voile; enfin elle fit ſi bien, que quand elle fut rée au Couvent, l'habit ne lui fit aucune pei- Voilà comment elle paſſa dix-ſept mois elle demeura dans notre maiſon de Cler- nt.

IV. Elle revient à Paris & entre à P. R.

Au bout de ce tems-là mon Frère s'en étant ourné à Paris voulut que ma Sœur y allât auſ- Ce retour fut au mois de Novembre de l'an- 1650. Elle étoit logée à Paris aſſez commo- nent, ayant en ſon particulier une chambre & cabinet. Mon Père lui donnoit auſſi toute la rté qu'elle pouvoit ſouhaiter pour ſes exerci- de piété, de ſorte qu'elle les pratiquoit exacte- nt: mais elle étoit toujours gênée pour ſa com- nication avec Port-Royal, qu'elle ne pouvoit ir qu'en ſecret. Elle y alloit pourtant quelque- , & en avoit ſouvent des nouvelles: on lui oyoit régulièrement ſes billets tous les mois;

&

& ceux des Mystères dans le tems qu'on les [illegible] La Mère Agnès lui ayant envoyé à la Fête de l'Ascension de l'année 1651. un billet qui [illegible] Mystère de la mort de Notre Seigneur, elle dita ce Mystère avec tant de soin que Dieu donna des pensées admirables sur ce sujet, mit par écrit. Je les lus par la faveur de Rebours, qui me les donna mais avec tant cret, que ma Sœur n'a jamais su que je les vues. Je ne saurois rien dire de particulier actions de cette année, parce que je n'étois Paris; mais j'ai su par mon Frère qu'elle conduite de même que lorsqu'elle étoit mont.

Au mois de Septembre de cette année mon Père étant tombé malade de la maladie il est mort, elle s'appliqua à lui rendre ser tout le soin imaginable jour & nuit. On re qu'elle ne faisoit autre chose; car elle voyoit qu'elle n'étoit pas si nécessaire lui, elle se retiroit dans son cabinet, où prosternoit tout en larmes, priant sans cesse lui, comme elle me l'a dit elle-même. obstant tout cela, Dieu en disposa selon & mon Père mourut le 24. Septembre. On le fit savoir à l'heure même; mais comme en couche, nous ne pûmes nous rendre qu'à la fin de Novembre. Dans cet intervalle Frère, qui en étoit sensiblement affligé, & cevoit beaucoup de consolation de ma Sœur magina que sa charité la porteroit à demeurer lui au moins un an pour le consoler dans ce Il lui en parla, mais d'une manière qui faisoit lement voir qu'il s'en tenoit assuré, qu'elle contredire de crainte de redoubler sa do Ainsi elle dissimula ses sentimens jusqu'à rivée, qu'elle me dit, que son intention étoit trer en Religion, aussi-tôt que nos partages seroient faits; mais qu'elle épargneroit mon

i faiſant accroire qu'elle alloit faire ſeulement
traite. Elle diſpoſa toutes choſes pour ce-
ma préſence. Nos partages furent ſignés le der-
our de Décembre; & elle prit jour pour en-
e 4. Janvier.

veille de ce jour-là, elle me pria d'en dire
ue choſe à mon Frère le ſoir, afin qu'il ne
s ſi ſurpris. Je le fis avec le plus de pré-
n que je pus; mais quoique je lui diſſe que
koit qu'une retraite pour connoître un peu
ſorte de vie, il ne laiſſa pas d'en être fort
é. Il ſe retira donc fort triſte dans ſa cham-
ſans voir ma Sœur qui étoit alors dans un pe-
ibinet, où elle avoit coutume de faire ſa
:. Elle n'en ſortit qu'après que mon Frère
ors de la chambre, parce qu'elle craignoit que
e lui donnât au cœur. Je lui dis de ſa part
roles de tendreſſe qu'il m'avoit dites, après
nous allâmes tous nous coucher. Quoique
ſentiſſe de tout mon cœur à ce qu'elle fai-
cauſe que je croyois que c'étoit le plus grand
qui lui pût arriver, néanmoins la grandeur
tte réſolution m'étonnoit de telle ſorte, &
upoit ſi fort l'eſprit, que je n'en dormis point
ute la nuit. Sur les ſept heures, voyant
na Sœur ne ſe levoit point, je crus qu'elle
it pas dormi non plus, & j'eus peur qu'elle
trouvât mal; de ſorte que j'allai à ſon lit, où
trouvai fort endormie. Le bruit que je fis
it éveillée, elle me demanda quelle heure il

Je le lui dis; & lui ayant demandé com-
elle ſe portoit & ſi elle avoit dormi, elle me
u'elle ſe portoit bien & qu'elle avoit fort bien
i. Ainſi elle ſe leva, s'habilla & s'en alla,
t cette action comme toutes les autres dans
ranquillité & une égalité d'eſprit inconcéva-

Nous ne nous dîmes pont adieu, de crainte
ous attendrir; & je me détournai de ſon paſ-
lorsque je la vis prête à ſortir. Voilà

de

de quelle manière elle quitta le monde. Ce fut le 4. Janvier de l'année 1652. étant alors âgée de vingt-ſix ans & trois mois.

ADDITION.

V. Profeſſion de la Sœur Euphémie Paſchal: ſes vertus.

MADEMOISELLE Paſchal, étant entrée à Port-Royal, comme l'a rapporté Madame Perier ſa Sœur, écrivit quelque tems après à M. ſon Frère, pour lui faire agréer le deſſein qu'elle avoit de ſe faire Religieuſe. Il eut beaucoup de peine à y conſentir, mais enfin il le fit; & elle prit l'habit le 26. Mai 1652. Lorſque l'année de ſon Noviciat fut achevée, & qu'elle eut été reçue à la Profeſſion, elle eut encore à ſupporter, avant de la faire, une aſſez rude épreuve de la part de ſes parens: ce qui lui donna occaſion de reconnoître davantage quel étoit l'eſprit de Port-Royal & ſon deſintéreſſement. Elle a écrit elle-même l'hiſtoire détaillée de toute cette affaire *.

LA Sœur Euphémie (ce fut le nom qu'elle prit) depuis ſa conſécration ne fit plus d'autre uſage des perfections, dont Dieu l'avoit ornée, que pour lui plaire. Auſſi parut-elle dès le commencement un modèle parfait des vertus Religieuſes. Sur-tout il n'y a jamais eu, au jugement de ſes Supérieurs, rien de plus édifiant que ſa douceur, ſon humilité, ſa ſoumiſſion, ſon obéïſſance, ſa modeſtie & ſon amour pour la pauvreté: tous ſes talens étant tellement couverts de l'éclat de ces vertus, qu'on avoit peine à les appercevoir. Sa vie fut toujours ſi ſainte, que ce fut un continuel ſujet d'édification pour la Communauté. Comme on la jugea capable de remplir les emplois les plus difficiles, on l'employa de bonne heure, ſur-tout à former les Poſtu-

* Voyez ci-devant Tome III. la XXIX. Relation.

poſtulantes & les enfans à la piété, & enſuite les novices. Elle auroit été certainement élevée aux plus grandes charges, ſi elle ne fût pas morte jeune. Mais quoiqu'il en ſoit, pendant le cours d'années qu'elle a paſſé dans le Cloître, on doit dire qu'elle a rempli une longue carrière.

VI. Elle contribue à la converſion du célèbre M. Paſchal.

L'ANNÉE qui ſuivit ſa Profeſſion, elle eut la conſolation de voir rentrer dans la piété M. Paſchal, ſon Frère, qui depuis quelque tems s'étoit mis dans le monde & y prennoit du goût, ne faiſant plus guères à ſon ſalut. Les Médecins lui avoient défendu tout étude & toute application d'eſprit, à cauſe de ſes maladies continuelles: il ſe rendit tellement à ce conſeil, que pour recouvrer la ſanté du corps il negligea celle de l'ame & s'abandonna bientôt à une vie aſſez mondaine. Cependant comme il venoit aſſez ſouvent voir ſa Sœur, Dieu, qui s'étoit ſervi autrefois du Frère pour gagner la Sœur, ſe ſervit alors du miniſtère de celle-ci pour le faire rentrer lui-même dans une voie agréable à ſes yeux. Elle lui perſuada par ſes diſcours de ſe retirer abſolument du commerce du monde, de renoncer aux inutilités de la vie, & de ne vivre déſormais que pour Dieu. La grace ſe joignit à ſes exhortations, M. Paſchal embraſſa la vie que tout le monde ſait, & dans laquelle il vécut juſqu'à la mort, employant tous ſes talens au ſervice de Dieu & à la défenſe de la vérité.

VII. Ses divers emplois.

La Sœur Jacqueline de Sainte Euphémie étoit chargée du ſoin des Poſtulantes; & il ne ſe trouva inutile, pour faire connoître ſes diſpoſitions, de mettre ici un Extrait de la Lettre qu'elle écrivit à ce ſujet à Madame Perier ſa Sœur, le

On peut voir l'hiſtoire détaillée de cette Converſion dans le Tome imprimé à Utrecht en 1740. pp. 178. & ſuiv.

le 23. Juin 1655. „ Il y a un grand avantage (lui „ dit-elle) dans l'emploi dont je ſuis chargée, en „ ce que ſa principale obligation conſiſte à faire „ connoître Dieu aux autres & à leur inſpirer ſa „ crainte & ſon amour. Mais vous avouerez „ qu'il y a auſſi un grand danger, parce qu'il eſt „ bien difficile de parler de Dieu comme de „ Dieu, & qu'il eſt bien dangereux de donner aux „ autres de ſa diſette au lieu de ſon abondan„ ce. Priez Dieu qu'il regarde mes deux déniers „ comme les grandes aumônes des Riches, & „ qu'il me faſſe la grace de m'inſtruire moi-même „ en inſtruiſant les autres." La Sœur Euphémie fut enſuite chargée de l'éducation des enfans; & comme on reconnut qu'elle avoit pour cela un talent tout particulier, on l'engagea en 1657. à dreſſer à ce ſujet le Règlement qui ſe trouve dans les Conſtitutions imprimées de Port-Royal, & qui eſt une des plus belles pièces que l'on puiſſe voir en ce genre. Quelque tems après elle fut faite Souprieure de Port-Royal des Champs & Maîtreſſe des Novices.

VIII. Ses diſpoſitions au ſujet du Formulaire.

Elle occupoit encore cette charge lorſqu'on commença en 1661. à exiger la ſignature du Formulaire. Comme elle avoit lu dans le monde, & avant que d'entrer en Religion, une partie des Livres françois qu'on avoit fait ſur les conteſtations, & qu'elle avoit d'ailleurs un amour extraordinaire pour la vérité, elle fit paroître une très-grande fermété en cette occaſion. Lors donc qu'on propoſa aux Religieuſes de Port-Royal le prémier Mandement des Grands-Vicaires de Paris, qui avoit été dreſſé par un déſir très-loüable de donner la paix à l'Egliſe & de façon que la Signature n'engageoit point la conſcience au jugement des Théologiens les plus attachés à la vérité, quoiqu'il fût tourné avec quelque addreſſe, la Sœur Euphémie, qui craignoit juſqu'à l'ombre-même du mal, fut une de celles qui témoignèrent le plus d'op-

oſition à le ſigner. Elle écrivit même à M. ld une grande Lettre, où elle lui expoſoit, manière la plus forte, combien elle craignoit ſe quelque démarche qui parût démentir la ité chrétienne, & la réſolution où elle étoit ut ſouffrir plutôt que de manquer à rendre gnage à la vérité, en prennant part à l'ini- du Formulaire *.

PENDANT les peines, que la Sœur Euphé- ivoit ſur le Mandement, ayant été levées, gna, mais ce fut avec une extrême repugnan- nt combattue de deux côtés; ſavoir par l'in- ion qu'elle avoit de ſe ſoumettre, & par la e qu'elle ne dût pas le faire en cette occaſion. né fut tellement ébranlée par la violence que cette affaire lui cauſa, qu'elle tomba dan- ſement malade & mourut bientôt après; étant qu'elle l'avoit prédit dans ſa Lettre à M. Ar-) la *prémière victime* de la Signature; car el- une douleur extrême de voir l'Egliſe agitée s nouvelles conteſtations auxquelles on voit que les Religieuſes de Port-Royal priſſent & comme elle en reſſentoit vivement les , ſon corps ne put ſupporter l'accablement n eſprit. Elle mourut le 4. Octobre 1661. le trente-ſix ans, laiſſant un grand vuide dans aiſon, au jugement de tous ceux qui con- ent ſon éminente vertu. M. Singlin, qui en mieux informé que perſonne, écrivit alors royoit qu'elle avoit moins beſoin de ſes prié- e lui des ſiennes. IX. Sa mort.

e belle Lettre ſe trouve en entier pp. 13. & ſuiv. des *Divers* &c. qui forment la prémière Pièce du Vol. in 4.

XXIV.

Relation de la vie & de la mort de la Sœur Marguerite de Sainte Gertrude D[illegible], laquelle fut la prémière qui mourut des Sacremens dans le tems de la peſte en 1666. Ecrite en partie par la Sœur Gertrude elle-même & par la Mère Angelique de St. Jean ARNAULD, *&c.*

LA Sœur Marguerite de Sainte Gertrude Pré fut d'abord Religieuſe de la Congrégation de Notre-Dame. Mais dans la ſuite ſouhaitant mener une vie plus auſtère, elle demanda d'être aſſociée au Monaſtère de Port-Royal, & elle l'obtint. Cette Relation, qui expoſe ſa vie & ſa mort, a trois parties. Dans la prémière, qui a été écrite par elle-même, on verra comment elle fut reçue à Port-Royal & y éprouva la grande charité de la Mère Angelique. La ſeconde, qui eſt auſſi écrite par elle-même, indique ce qui lui eſt arrivé juſqu'à ſa dernière maladie. La troiſième eſt la Relation de ſa mort, écrite par la Mère Angelique de S. Jean.

§. I.

*quelle manière la Sœur Gertrude Du Pré fut reçue à Port-Royal & y éprouva la charité de la Mère Marie Angelique *.*

y avoit plusieurs années que je souhaitois 1. La Sœur Du Pré désire d'entrer à P. R.
e plus retirée que celle que je menois dans
lonastères (de la Congrégation) où j'ai de-
. Enfin après plusieurs traverses, plusieurs
& retours, Dieu me donna le moyen de par-
M. Singlin le Mécredi des Quatre-tems de
ntecôte, en l'année 1649. Dès notre pré-
ntretien, il conclut que je devois faire mon
e pour sortir du lieu où j'étois, mais qu'il en
prémièrement parler à la Mère Marie An-
e, pour savoir son avis, & si elle vouloit
charger de moi en cas que je pusse obtenir
bédience.

SSI-TÔT que cette charitable Mère eut ap-
danger où j'étois de ne me pouvoir sau-
vu ma foiblesse pour resister aux occa-
que j'avois tous les jours, elle conclut à
tie & à me donner entrée dans son Mona-
On lui avertit alors qu'il ne se trouvoit au-
e mes parens en état de m'assister; mais cet
lement, bien loin de refroider sa charité, il
que l'animer davantage. Elle me fit dire au
le 15. jours, que l'on payeroit pension pour
ie tems dans le Monastère où je souhaitois
tirer, pour avoir mon obédience: car je ne
ivois pas obtenir au Monastère où j'étois
lors, n'en étant pas Professe, outre que je
que l'on ne m'y permettroit pas d'exécuter
mon

œur Gertrude écrivit ceci en 1661. lorsqu'on engagea les
es de Port-Royal à recueillir ce qu'elles avoient remarqué
iduite de la Mère Marie Angelique.

mon dessein. Dieu, qui a les tems & les mo
de notre délivrance entre ses mains, ne perm
mienne que deux ans après. Cet intervalle n
qu'augmenter mon désir, quoi que je ne vis
cune apparence de succès.

Deux ans après à l'heure que j'y pensai
moins, il se rencontra cependant une occasio
sortir du Monastère où j'étois, pour accomp
une Religieuse du même Ordre que moi, qu
voit aller prendre les eaux de S. Paul à Rou
choisit ces eaux parce qu'il y avoit dans la
une Maison de notre Ordre, & qu'ainsi on n
tiroit pas de clôture pour les prendre. Ne
fûmes; & comme cette Religieuse que j'acco
gnois étoit un objet de la charité de la Mère
gelique, elle paya tout ce qu'il falloit pour
dépense pendant ce voyage, qui fut d'envi
semaines.

II. Je y vient fin & y it Profes-ion.

Au retour de ce voyage, je vins tout-droit
cendre à Port-Royal, où j'eus pour la pré
fois le bonheur de voir notre Mère Angel
qui dès cet instant prit possession de mon
sur-tout lorsque j'eus vu sa façon s'agir si
tienne, si charitable & si humble. Je trouvai
elle non seulement tout ce qu'on m'en avoit
mais bien plus que je n'eusse pu m'imaginer.
que je lui eus parlé, & qu'elle eût vu, par
cit que je lui fis, le peu de vertu que j'avois
resister aux occasions de m'affoiblir dans la
elle me dit de prier Dieu qu'il dirigeât mon
re de manière que je ne dusse pas retourner
d'où j'étois sortie par l'ordre de sa providence
Mère Angelique trouva moyen de me placer
quelques mois dans un Monastère, où elle fit
ma pension. Elle me donna un lit & tout ce
j'avois besoin avec une charité sans pareille.
fus six mois dans cette Maison, & j'y obtins
obédience pour venir demeurer à Port-R
& m'y fixer, si on m'y vouloit bien adm

migraines, & à des maux d'estomac & de
qui avoient beaucoup augmenté depuis deux
Elle me saigna elle-même, & me fit faire
eurs remèdes, avec une bonté d'autant plus
étante que je n'étois pas accoutumée de voir
personnes de ce caractère. Ces soulagemens
donnèrent un an de meilleure santé. Mais au
d'de l'année je tombai malade à Port-Royal
aris, où j'étois venue depuis neuf mois à cau-
les guerres. La Mère Angelique étoit pour
retournée au Monastère des Champs, d'où elle
avoit soin elle-même d'écrire ce que l'on de-
oit faire pour me soulager, quoi qu'elle fût assu-
qu'on ne négligeoit rien; mais sa charité vou-
avoir part à celle qu'on me rendoit. Quelque
ps après la Mère Angelique revint dans ce Mo-
ère de Paris, & à l'heure que j'y pensois le
ins, elle m'y fit faire Profession, sans que mon
ide vertu, & les grandes infirmités dont j'al-
être infailliblement accablée, pussent mettre
ne borne à sa charité: il semble au contraire,
es considérations avancèrent l'exécution de
desseins, puisqu'elle me fit Professe après dix-
mois de séjour dans le Monastère.

III. Ses infirmités lui donnent lieu d'éprouver la grande charité de la Mère Angelique.

Deux mois après ma Profession je tombai ma-
de cette maladie, qui étoit toujours accompa-
de grandes fièvres, me dura une année toute
ière & me mit à l'extrêmité. C'est aux soins
ables de ma charitable Mère que j'en dois
délivrance. L'année suivante je jouïs d'une
passable, mais je ne tardai pas d'être de nou-
enveloppée d'infirmités à cause qu'il se for-
dans mon corps des abcès qui manquèrent

de me donner la mort ſur la fin de l'année 1657, ce qui a continué juſqu'au mois de Janvier 1661. En ces quatre années j'ai été ſeize fois à l'extrémité, & j'ai reçu deux fois les derniers Sacremens, parce que ces abcès ſe vuidoient de tems en tems, & il s'en formoit de nouveaux ou les mêmes ſe rempliſſoient : ce qu'il y a de certain est que pendant ce tems-là j'étois accablée de fièvres, de vomiſſemens & de coliques très-violentes.

OUTRE ces accidens, qui ſurvenoient de tems en tems, j'étois dans de continuelles infirmités. La douleur de mon côté droit ne me donnoit aucune heure de relâche, & m'étoit le plus ſouvent presque inſupportable. Je ne me pouvois plus ſoutenir à genoux, ni debout, à cauſe des nerfs qui, tendant me faiſoient faillir le cœur. L'humeur de mes abcès étoit ſi maligne que, quand elle s'échoit deſſus les nerfs, ce qui arrivoit aſſez fréquemment, elle me rendoit comme paralytique. En un moment je demeurois ſans pouvoir plus me remuër; de ſorte qu'il me falloit rapporter au lieux où j'étois. On me fit appliquer deux emplâtres aux bras; mais la malignité de l'humeur étoit ſi grande que l'on fut contraint de les ôter, de peur que je ne devinſſe impotente des deux bras, comme je commençois déjà, ne les pouvant plus étendre. Les coliques étoient fort fréquentes, & le dégoût continuel; & quelquefois il étoit ſi grand que je vomiſſois tout ce que je prennois.

VOILA' de grandes infirmités: mais la charité avec laquelle j'étois aſſiſtée ſurpaſſoit de beaucoup tous mes maux, & ma charitable Mère les a toujours ſurpaſſé en ſoins & en bons traitemens. Les paroles dont elle me conſoloit étoient ſi efficaces, que j'ai toujours eu de la joie dans toutes mes maladies & infirmités. Et comme je ſuis d'un naturel fort orgueilleux, il ne me falloit pas une moindre charité pour ne laiſſer dans mon cœur aucune crainte d'être à charge: mais jamais la perfe-

e ne m'en eſt venue dans l'eſprit; car la Mère ngelique me faiſoit voir continuellement le bon-ɛur qu'il y a dans les maladies que Dieu nous en-oye par l'ordre de ſa providence.

COMMENT pourrois-je exprimer tous les ſoins l'elle m'a rendus elle-même, durant toutes ces aladies. Elle demeuroit quelquefois deux & trois eures de ſuite auprès de notre lit, pour faire ire elle-même les remèdes qu'elle me croyoit les us propres & ſelon l'avis du Médecin, & pour -dire de tems en tems des paroles de conſola-on. Quand elle étoit à Paris elle avoit ſoin, non-ſtant ſes grandes affaires, de m'ordonner de endre les remèdes que le Médecin me preſcrivoit; : de me ſpécifier la nourriture que je devois pren-e. Cette charité n'étoit pas pour moi ſeule; ır je puis aſſurer qu'elle a toujours eu les mêmes ins pour tout le reſte de la Maiſon. Mais je re-arque ſeulement ce qui m'eſt particulier, laiſſant ıx autres à dire ce qui les regarde: outre que es maladies étant extraordinaires il falloit une arité auſſi grande que la ſienne pour me les ren-e legères & faciles à ſupporter, comme cela a é par la grace de Dieu. Ses bonnes inſtructions, s ſaints avis, & ſes ſoins étoient comme un beau-e qui addouciſſoit tous mes maux.

IV. Elle en eſt guérie après ſa mort par ſon interceſſion. &c.

LES incommodités, dont j'ai parlé, me conti-noient encore, quand cette chère Mère eſt mor-; & elles ont continué toujours, juſqu'à ce que ır ſon interceſſion Dieu m'en a délivrée, comme le dirai. Et même douze jours après ſa mort, tombai dans un de mes grands accidens, ayant fièvre continue, accompagnée de rèveries & de omiſſemens ſi grands, que l'on n'en attendoit que mort. Je reçus l'Extrême-Onction & le ſaint latique le 16. du mois d'Août 1661. & notre chè-e Mère étoit morte le 6. du même mois. A pei-e fus-je relevée de cette maladie, que je retom-ai malade d'une diſſenterie à la fin de Septembre;

& l'on croyoit que je n'en reviendrois pas. Je relevai encore de cet accident; mais je continuai d'avoir les infirmités que j'ai dit m'être ordinaires & qui étoient causées par ces abcès.

Au commencement de l'année 1662. mon mal s'augmentoit de jour en jour: ce qui fit que Monsieur notre Médecin m'ayant vue, m'ordonna le vin émétique, & les autres remèdes qu'il croyoit m'être nécessaires: mais comme il étoit bien fort, on attendit que le tems fût un peu adouci. Une crainte que j'avois d'avoir failli dans une rencontre un peu fâcheuse, qui s'étoit passée il y avoit quelques mois, me causoit beaucoup d'inquiétude, qui s'augmentoit même de jour en jour. Dans cet état j'eus recours à notre très-chère Mère, qui étoit & est tout mon refuge après Dieu. Il me vint en pensée de lui faire une Neuvaine pour demander à Dieu par son intercession une véritable conversion, & aussi pour la prier qu'elle m'obtint de Dieu un peu de repos d'esprit, & qu'il me fît la grace de connoître en quoi j'avois failli, pour en faire pénitence. Je commençai cette Neuvaine le 16. Janvier de la même année 1662. & le lendemain jour de S. Antoine, comme je faisois ma prière pour cette Neuvaine, étant à genoux devant un tableau de notre Mère, il me vint en pensée de la prier de m'obtenir du soulagement dans mes maux, seulement pour trois mois, & que ce me seroit une vraie marque que je n'avois point offensé Dieu dans cette occasion que je craignois.

En même tems je pris une petite Croix rouge, qui étoit faite de celle qu'elle avoit portée, avec laquelle je fis trois signes de croix sur mon côté malade, la priant que, comme elle avoit autrefois demandé à Dieu de faire toutes les Observances seulement pendant trois ans, elle m'obtint la même grace pour un an, & que même les trois mois me suffiroient: je ne lui demandois pas d'être

sans

ns douleurs, mais qu'elles fussent telles que je
isse m'acquiter des Observances, & qu'elles ne
obligeassent point à me servir de remèdes.

Dans le même tems je fus quitte de toutes mes
firmités, & de toutes mes peines; & chaque jour
la Neuvaine je rentrai dans quelqu'une des Ob-
rvances dont j'étois exempte à cause de mes in-
mités; tellement que le dernier jour j'étois dans
us les exercices de la Communauté, même au
ne, & je n'eus plus besoin de tous les remèdes
nt j'usois continuellement, & dont je ne pou-
is me passer. Je les quittai tous; & depuis ce
ns je n'en ai usé d'aucun, & n'ai manqué à au-
ne Observance pour cause d'infirmité, depuis ce
7. Janvier 1662. jusqu'aujourd'hui que j'écris ce-
qui est la seconde Fête de Pâque de cette an-
e 1663. le 27. Mars. J'ai été trois mois dans u-
parfaite santé: au bout de ces trois mois, les
uleurs ont recommencé mais avec tant de mo-
ération, comme j'en avois prié la Mère Angeli-
e, que je ne me suis plus servi de remèdes,
que j'ai depuis assisté à toutes les Observan-
s.

Signé, Soeur Marguerite de Sainte Gertrude
Du Pré.

Monsieur notre Médecin me vint voir aussi-
t que le plus grand froid commença à diminuër,
our commencer les remèdes extraordinaires qu'il
'avoit ordonné de prendre avant même que la
Neuvaine fût faite. Mais quand je lui eus dit l'é-
t où j'étois, il me dit qu'il ne falloit pas em-
êcher l'œuvre de Dieu. Et depuis il m'a dit que,
uand je n'aurois été que quinze jours sans mal,
elon l'état où j'étois avant ma guérison, c'étoit
n vrai Miracle.

Je n'ai pas seulement reçu cette grace par l'in-
ercession de notre chère Mère, mais bien d'au-
res très-sécrettes & très-considérables que je ne

puis publier ; & je puis aſſurer que je ne me ſens jamais inſpirée de demander quelque choſe à Dieu que je ne l'obtienne par ſon interceſſion. En un mot, elle eſt toute ma conſolation dans tous mes beſoins, après Dieu.

Il me ſemble que je ne puis mieux démontrer la très-grande charité avec laquelle elle me conſoloit & exhortoit, que par quelques-unes de ſes Lettres qui n'étoient que de peu de mots que je ne lui laiſſois que peu de marge. Je ne mettrai pas ici ce que je lui écrivois : il ſe voit aſſez par les Réponſes qu'elle me faiſoit.

„ Ne vous inquiettez pas de la foibleſſe de „ votre corps, ma très-chère Sœur, (me disoit „ elle) ſi vous la ſouffrez avec humilité & „ ſoumiſſion, elle ſervira à fortifier votre eſ„ prit. . . .“

Je penſois m'étendre plus-au-long, & mettre ici pluſieurs Extraits des Lettres de notre chère Mère Angelique ; mais la perſécution s'approchant & étant obligée de donner ce papier pour le ſigner, je le ſigne encore, & aſſure me trouver dans la même diſpoſition de ſanté dite ci-deſſus. Ce 28. Avril 1664.

Signé, Sœur Marguerite de Sainte Gertrude
Du Pré

§. II.

Suite des évènemens de la vie de la Sœur Marguerite de Sainte Gertrude Du Pré, juſqu'à ſa mort.

V. La Sœur Du Pré témoigne d'abord une grande fermeté au ſujet de la ſignature.

La Sœur Gertrude, avant que d'entrer à Port-Royal, avoit eu occaſion de s'inſtruire des conteſtations qui agitoient l'Egliſe ; & étant en Flandre dans les Monaſtères de ſon Ordre, elle avoit été particulièrement liée avec pluſieurs Docteurs &

Ec-

cléſiaſtiques de ce pays fort attachés à la vraie
ctrine de la grace & à la cauſe de M. Janſénius.
rs donc qu'on inquiétta Port-Royal au ſujet de
ſignature du Formulaire, elle témoigna beau-
up de fermété en toute occaſion. Elle eut ex-
mement de peine à prendre part en 1661. aux
ndemens de M. M. les Grands-Vicaires de Pa-
& elle auroit bien ſouhaité rendre compte de
oi ailleurs qu'au dos du Formulaire qui étoit
t à ces Mandemens. Depuis ce tems elle dé-
a pluſieurs fois bien nettement qu'elle ne ſigne-
jamais le Formulaire, ſur-tout dans un Entre-
qu'elle eut le 10. Juin 1664. avec M. de Pe-
e Archevêque de Paris, & dont elle a écrit la
tion qui a été inſérée dans les Actes de ce tems-
.

L'ATTACHEMENT que cette Sœur avoit à la
ité, & l'éloignement qu'elle témoignoit pour
t ce qui y étoit contraire †, faiſoit croire qu'el-
eroit la plus ferme de toutes. Néanmoins Dieu
ut abandonnée pour un tems à ſa foibleſſe,
qu'elle connût ce qu'elle étoit par elle-même,
ue les grandes ardeurs qu'elle avoit témoigné
aravant étoient un effet de la grace & non pas
ſa propre vertu, elle ſigna le Formulaire de la
nière dont on le va dire.

VI. Sa captivité & ſa chûte.

COMME elle s'étoit diſtinguée en toute oc-
ion par ſa fermété, elle fut une de celles qu'on
eva le 26. Août 1664. du Monaſtère de Port-
yal de Paris, pour les enfermer dans des Mai-
s étrangères. Elle fut miſe chez les Religieu-
Annonciades de S. Denis, où elle fut tellement
enue captive pendant dix mois, qu'elle n'avoit
même la nuit libre, une Religieuſe de la Mai-
couchant dans la même chambre qu'elle §. Di-
vers

† Voyez (dans le Vol. in 4.) la *Relation* de 1664. page 13. & 18.
Voyez *ibid.* page 18.
§ On a imprimé en Hollande la Relation qu'elle a faite de ſa captivité, avec celle de la Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine Briquet, ci-

vers troubles s'étant élevés dans son espri
laissa tellement emporter par la considé
l'obéissance aveugle à son Supérieur, q
toute autre chose elle signa purement
ment le Formulaire, le 24. Janvier 16
les mains de M. de Perefixe, qui lui don
balement quelques éclaircissemens pou
tomber dans le piége. Elle étoit alors n
elle craignoit de mourir dans une des
criminelle; ne pensant pas qu'elle dev
aux hommes, quelque respectables qu'i
qu'à Dieu qui est la vérité même.

CEPENDANT la nouvelle de cette ch
été portée à Port-Royal, on en fut au
qu'affligé. Les Sœurs les plus fermes su
plies d'effroi, & s'anéantirent devant D
rant ses jugemens impénétrables & le pria
faire la grace de se défier d'elles-mêmes
regarder que lui au monde. Considérant
perfections qui pouvoient engager le Seig
abandonner aussi, elles tremblèrent po
mêmes: cependant elles ne se decourag
espérant que Dieu feroit voir la puissa
grace en soutenant leur foiblesse. Elles
loient la résolution si constante que la S
trude avoit témoignée de tout souffrir p
d'abandonner la vérité, & l'estime si p
qu'elle faisoit de ceux qui la défendoien
leur faisoit reconnoitre que tout homme
teur, & qu'on ne peut s'assurer de sa fidé
sa parole, ni sur l'épreuve que l'on peut
de sa vertu, ni sur aucune qualité nature
quise.

IL est nécessaire de dire que la Sœur
signa avec un grand trouble, & que néan

c'est un petit Volume in 12. (donné en 1718.) [illegible]
mer en France les Relations in 4 (en 1723. & [illegible]
[illegible] celle de la sœur Gertrude.

la conjura Dieu en même tems de lui faire la grâce de se relever, si l'action qu'elle faisoit ne lui étoit pas agréable. Au-reste elle déclara à M. l'Archevêque qu'elle persistoit à croire tout ce qu'elle croyoit auparavant, & à respecter toutes les personnes avec qui elle étoit liée, comme les Mères & les Directeurs de Port-Royal. Depuis ce jour jusqu'au 5. Juillet elle ressentit presque toujours des peines & des afflictions si extrêmes, que ce fut pour elle, pour me servir de ses termes, *une petite image de l'Enfer*. Cependant, quoiqu'elle eût signé, on continua de la tenir dans la même captivité qu'auparavant.

Le 20. Juin, M. Chamillard lui étant venu apporter le nouveau Formulaire & la Bulle du Pape, avec le Mandement de M. l'Archevêque, elle le signa dans le même aveuglement qui lui avoit fait faire l'action précédente ; en déclarant néanmoins à M. Chamillard qu'elle étoit dans le doute, & dans la résolution, si elle trouvoit à l'avenir avoir mal fait, d'aimer mieux mourir dans le lieu où elle étoit, quoiqu'elle s'y ennuyât extrêmement, parce que sa conscience n'y étoit point en repos, que de persévérer. Elle pria en même tems le Seigneur de l'éclairer le plutôt qu'il lui plairoit, & de lui accorder la grace de s'humilier profondément, & de faire une bonne pénitence, si elle avoit mal fait.

VII. Elle se relève & fait pénitence de sa faute.

Ces deux Signatures n'ayant point changé son cœur, l'affection qu'elle avoit pour ses Mères & pour ses Sœurs, qui n'avoient point signé, lui fit désirer d'être réünie à elles, lorsqu'elle sut qu'on les envoyoit toutes à Port-Royal des Champs au commencement de Juillet 1665. Elle en obtint la permission avec beaucoup de peine, parce que l'on craignoit qu'elles ne lui fissent changer de disposition. Elle arriva le 4. Juillet à Port-Royal des Champs, où elle fut reçue avec charité par ses Sœurs, & comme s'il ne lui fût rien arri-

vé de particulier. Cependant elle étoit uniquement occupée à demander à Dieu de lui faire connoître ſon état, & ce qu'elle en devoit penſer pour ſe conformer à ce qu'il en jugeoit lui-même. Le Seigneur eut enfin pitié d'elle, & le 5. Juillet, ſans que perſonne lui eût parlé ni qu'on lui eût communiqué aucun Ecrit, ſes yeux furent ouverts pendant qu'elle aſſiſtoit à la Meſſe, & elle connut combien elle étoit déchue de ſon prémier état.

CETTE vue la toucha ſi vivement, qu'elle commença par reconnoître humblement ſa faute devant Dieu, & réſolut d'en faire pénitence le reſte de ſa vie. Elle ſe mit enſuite à écrire la Relation de ſa captivité, où l'on voit en détail de quelle manière elle eſt tombée & comment Dieu lui fit la grace de ſe relever. C'étoit un monument qu'elle devoit laiſſer, mais elle ſentit bien que cela ne ſuffiſoit pas. Elle réſolut donc de déclarer ſon changement à M. l'Archevêque, comme elle le fit en effet le 6. Septembre; mais auparavant elle reconnut la faute qu'elle avoit faite, devant toute la Communauté, & s'en accuſa dans les termes les plus humbles & les plus touchans & avec une grande abondance de larmes, demandant avec inſtance qu'on lui impoſât une pénitence qui pût l'aider à ſatisfaire à Dieu *. On ſe contenta de lui ordonner quelques humiliations, & on lui permit dans la ſuite de ſe tenir la dernière de toute la Communauté, quoiqu'elle fût des Anciennes.

ELLE accomplit ſa pénitence d'une manière ſi humble & ſi édifiante, que toutes les Sœurs la regardoient avec reſpect, comme un modèle que Dieu leur mettoit devant les yeux de ce qu'on doit faire pour reparer ſes fautes. Non ſeulement elle fut très-exacte à exécuter tout ce qu'on lui avoit pre-

* Rien n'eſt plus touchant que ce qui eſt rapporté dans les Journaux (pp. 17. & 18.) de la charité que les Mères & des Sœurs lui témoignèrent en cette occaſion.

preſcrit, mais elle étendit ſa pénitence généralement à toutes choſes; de ſorte que l'on apperçut en elle un changement total, ſur-tout en ſon naturel qui étoit prompt & actif. Elle devint ſi retenue & ſi ſilencieuſe qu'il ſembloit qu'elle ne ſe crût pas digne de parler, ſe réduiſant à l'état des plus jeunes de la Maiſon. Elle s'occupa ſans relâche aux travaux les plus bas & les plus pénibles, nonobſtant ſes infirmités pour leſquelles elle auroit pu légitimement s'en diſpenſer.

VIII. M. Arnauld lui écrit.

Au commencement de l'année 1666. elle tomba dans une dangereuſe maladie, dont elle revint cependant à force de remèdes. Comme elle ſe rétabliſſoit, M. Arnauld, qui avoit toujours eu pour elle une grande affection, lui écrivit une Lettre qu'il convient de mettre ici, en obſervant que la Sœur Gertrude étoit parfaitement entrée dans les diſpoſitions que M. Arnauld demandoit d'elle.

„ J'ai bien reconnu (lui dit-il) ma très-chère Sœur, ſur le ſujet de votre dernière maladie, qu'on eſt peu ſenſible à de moindres maux quand de plus grands nous ont beaucoup frappé l'eſprit. Car je ne vous diſſimulerai pas que j'ai été beaucoup moins touché dans cette rencontre, que je n'aurois été autrefois ſi je vous avois ſu dans le même péril; parce que la douleur que j'ai reſſentie du malheureux engagement où la Signature vous avoit jettée, & la joie que j'ai reçue de la ſingulière miſéricorde que Dieu m'a faite en rappellant dans la bergerie ma pauvre brebis égarée, m'a rendu comme inſenſible à tout ce qui vous regarde, tant qu'il vous fera la grace, comme je l'eſpère, de demeurer ferme dans l'amour de la vérité, & dans l'union d'eſprit, de cœur & de ſentimens avec vos Mères & avec vos Sœurs.

„ J'ai tant de conſolation de vous ſavoir dans cet état, que quelque autre mal qui vous arrive ſelon la chair & ſelon le monde, je n'en

„ puis être affligé ; & quand Dieu auroit disposé de
„ vous, je vous aurois estimé plus heureuse que
„ si-même il vous avoit appellé à lui avant votre
„ chûte, parce que je ne puis croire qu'il vous
„ permise que pour vous purifier de tout ce qui
„ pouvoit y avoir dans votre cœur de corruption
„ sécrette, par la douleur salutaire qu'elle vous
„ causée, & par la profonde humiliation où elle
„ a dû vous faire entrer, en vous faisant connoî-
„ tre par une funeste expérience, que nous avons
„ souvent en nous un orgueil caché, qui nous fait
„ regarder comme plus foibles que nous, & plus
„ capables de tomber, ceux qui sont en effet les plus
„ forts, parce qu'ils sont plus humbles & plus pe-
„ tits à leurs yeux. Ce vous est donc, ma Sœur,
„ un grand avantage, & un grand sujet de vous
„ esperer de la miséricorde de Dieu, de lui pou-
„ voir dire dans le sentiment d'un cœur abbattu &
Psaume CXVIII. „ percé de douleur : *Qu'il m'est bon que vous m'ayez*
„ *humiliée !*

„ Je ne doute point aussi que vous n'ayez re-
„ gardé l'état de privation des Sacremens, où
„ vous vous êtes trouvée réduite, aussi-tôt que
„ Dieu vous a fait la grace de reconnoître votre
„ faute, comme une suite de la même miséricorde
„ de Dieu, qui vous a imposé lui-même la pé-
„ tence la plus proportionnée à vos péchés, &
„ qu'on auroit peut-être trouvé mauvais que les
„ hommes vous eussent imposée. Vous aurez ac-
„ cepté, comme un effet de la justice de Dieu à
„ votre égard, ce que l'on peut attribuer à l'égard
„ de vos Sœurs à l'injustice des hommes ; & ce
„ qui est pour elles une épreuve de leur fidélité,
„ est pour vous un admirable moyen de vous pu-
„ rifier de vos tâches. C'étoit autrefois un grand
„ avantage aux pénitens de ce que toute l'Eglise
„ pleuroit avec eux, & joignoit ses larmes aux
„ leurs : mais il y avoit cette différence entre eux
„ & les innocens, qu'ils étoient séparés des saints

„ Mys-

„ mystères dont les autres approchoient. Dieu a
„ voulu par un ordre secret de sa providence,
„ que vous eussiez encore plus à espérer de la
„ part que vos Sœurs prennent à votre pénitence,
„ parce qu'elles y en prennent une plus grande,
„ la faisant avec vous & en la même manière que
„ vous. Moins elles méritent le traitement qu'el-
„ les souffrent, plus le sacrifice, qu'elles font à
„ Dieu d'une privation si sensible, attire ses gra-
„ ces sur elles & sur toutes les personnes qui ne
„ font qu'un avec elles par l'union du même es-
„ prit. Vous êtes donc trop heureuse de n'être
„ qu'un corps & qu'un cœur avec tant de bonnes
„ ames.

„ Je vous ai pleurée tant que vous en avez été
„ séparée par un éblouissement d'esprit qui vous
„ avoit fait abandonner leur cause, pour vous
„ joindre en quelque sorte aux personnes qui les
„ persécutent si injustement. Mais dès que j'appris
„ que vous reveniez avec vos Mères quoique ce
„ ne fût, à ce qu'on disoit, que dans le dessein
„ de les gagner *, j'eus une secrette confian-
„ ce, que mon enfant qui étoit perdu s'étoit
„ retrouvé, puisque Dieu lui faisoit exécuter ce
„ qu'il inspira à l'Enfant prodigue lorsqu'il le fit
„ revenir à soi: *Je me leverai, & j'irai vers mon* Luc XV, 18.
„ *Père.* Ce me sera quelque jour, si Dieu le per-
„ met, une grande consolation d'apprendre de
„ votre bouche comment s'est fait cet heureux re-
„ tour. Mais s'il nous en veut priver, que sa
„ volonté soit faite. Il nous a fait trop de grace
„ d'avoir rejoint ce que le Démon a voulu diviser.
„ Tout le reste n'est rien: on se verra dans le
„ ciel, si on ne se voit pas sur la terre, & une
„ séparation de peu de tems ne doit pas être fort
„ sen-

* Il n'en étoit rien du tout: au contraire la Sœur Gertrude dans son aveuglement même, regardoit celles qui n'avoient pas signé comme plus heureuses qu'elles.

„ sensible à ceux qui espèrent d'être unis dans l'é-
„ ternité."

IX. Dieu met fin à la pénitence de la Sœur Du Pré.

M. ARNAULD n'eut pas la consolation de voir la Sœur Gertrude, car elle mourut quelques mois après, plus de deux ans & demi avant que la paix eut été accordée à Port-Royal, & que les amis eussent la liberté d'y venir: car lorsque l'année, qui étoit le terme qu'on avoit prétendu à la Sœur Gertrude pour la pénitence qu'elle avoit demandée, fut près de finir, & qu'elle eût obtenu qu'on lui accordât ce qu'elle avoit d'abord demandé, savoir d'être réduite le reste de sa vie à l'état de Sœur Converse; Dieu, qui ne demandoit d'elle que la préparation du cœur, trouva bon de l'appeller à lui par une maladie qui ne dura que quelques jours. Elle mourut dans les dispositions les plus chrétiennes, précisément au bout de l'an de sa pénitence, savoir le 5. Juillet 1666. & elle fut la première privée des Sacremens à la mort, en conséquence des ordres de M. l'Archevêque de Paris, qui continuoit à persécuter les Religieuses de Port-Royal des Champs. Le lendemain de sa mort la Mère Angelique de S. Jean crut devoir écrire la Relation suivante, pour être communiquée aux amis *.

§. III.

De la maladie & de la mort de la Sœur Gertrude Du Pré.

X. Eloge de son humilité, par la Mère Angelique de S. Jean.

LES Princes des Apôtres, qui ont les clefs du ciel, ont ouï notre voix lorsque nous chantions Dimanche au milieu de la nuit, dans l'Office de la Dédicace: *Tollite portas principes vestras,* &c.

* L'Evêque d'Alet l'ayant vue, écrivit à ce sujet une belle Lettre aux Religieuses de Port-Royal, que l'on peut voir p. 91. des Supplémens (qui sont à la fin du Vol. in 4.)

s ont enfin aux prémières Vêpres de leur Octa- ouvert les portes éternelles, qui paroiſſoient rmées pour nous depuis que les Gardes du Roi nnent les clefs des nôtres; & ils mirent d'hier liberté les prémices de notre captivité.

S'IL avoit fallu deviner ſur laquelle de nous mberoit cet heureux ſort, il n'y auroit qu'à conlter l'Evangile qui donne le prémier rang à ce- qui aura choiſi le dernier. Ainſi ce droit aptenoit ſans conteſtation à notre chère Sœur lurguerite de Sainte Gertrude, qui depuis ſon reur en cette Maiſon & la grace que Dieu lui fit le lendemain qu'elle y fut arrivée, en lui faire reconnoitre dans quel précipice elle s'étoit cée, pour avoir voulu rendre une obéiſſance veugle, entra dans une telle douleur des deux gnatures du Formulaire qu'elle avoit faites dans n exil en la Maiſon des Annonciades à St. Denis, elle a paſſé dix mois dans une dure captivité, ne dès ce jour elle a été une exemple de pénitence & d'humilité juſques à ſa mort.

ELLE a pleuré continuellement, avec des larmes mêlées de douleur & de joie, la faute où elle eſt tombée; y voyant, à ce qu'elle diſoit, la juſtice & la miſéricorde de Dieu, qui avoit voulu punir par cette chûte la trop grande préſomption qu'elle avoit eue de ſon amour pour la vérité, & lui laiſſer un poids d'humiliation qui l'empêchât de s'élever jamais au-deſſus de perſonne en ſe méconnoiſſant elle-même. Dans ce ſentiment elle ouhaitoit de porter devant tout le monde la confuſion qu'elle portoit devant Dieu; & elle a fait ce qu'elle a pu pour obtenir qu'on lui accordât le rang & l'habit de Sœur Converſe, pour être la dernière de la Maiſon. Le refus qu'on lui en fit fut cauſe qu'elle ſe réduiſit à demander au-moins qu'on lui donnât le dernier rang dans la Communauté, où elle étoit déjà Ancienne; & l'on fut obligé d'accorder cela à ſa devotion pour une an-

née,

née, parce qu'elle avoit demandé avec inſtance qu'on lui accordât au-moins ce tems pour faire pénitence du malheur qui lui étoit arrivé, & pour pleurer autant qu'il lui ſeroit poſſible tous les jours qu'elle avoit paſſés dans la privation de la lumière de la vérité juſqu'à celui où la miſéricorde de Dieu lui avoit ouvert les yeux, qui avoit été le 5 Juillet de l'année paſſée 1665.

Dieu lui a donné en cela le déſir de ſon cœur, puiſqu'il n'a point voulu qu'elle achevât ſa vie qu'après avoir achevé ſa pénitence; & qu'ayant eu une fort grande maladie ce Carême, pendant laquelle elle donna toutes ſortes de ſujets d'édification, elle s'en étoit remiſe peu-à-peu depuis Pâques, & avoit auſſi-tôt voulu reprendre tous les exercices de ſa pénitence ordinaire. Mais on ne lui avoit jamais permis que ceux qui ne pouvoient faire du tort à ſa ſanté, comme des prières & des humiliations qui ne demandent point de forces, parce qu'elle étoit reſtée fort affoiblie de cette grande maladie & des remèdes, & qu'elle portoit toujours depuis pluſieurs années la cauſe de ſa mort, qui étoit un abcès dans le foie qui ne la laiſſoit jamais ſans douleur.

Son courage néanmoins & ſon amour pour la pénitence lui ont donné la force de ſuivre exactement en tout avant cette maladie tous les exercices de la Communauté: car ayant fort bien compris qu'elle ne bâtiroit rien de ſolide ſi elle ne le fondoit ſur l'humilité, elle avoit tâché de réduire principalement ſa pénitence aux exercices communs, qui empêchent que les perſonnes ne ſoient remarquables par leur ſingularité; & ainſi elle ſe portoit avec joie à toutes les Obſervances & aux travaux communs; ſe tenant d'ailleurs dans une fort grande retraite, & n'allant plus même aux Conférences depuis près de huit mois. Ce qui n'a pas empêché qu'elle ſe ſoit rendue ſinguliére, en ne faiſant rien que de commun; toutes les pen-

nes

qui l'ont vu agir ayant admiré le grand chan-
ment qui paroissoit en elle de ce qu'elle avoit
autrefois, & comment elle avoit pu tout d'un
p entrer dans ce silence, cette dépendance &
e humilité envers tout le monde, qu'elle témoi-
it jusqu'aux plus jeunes de la Maison qui a-
ent été élevées Pensionnaires par elle, & qu'elle
rdoit alors comme ses Anciennes.

QUOIQU'ELLE eût été toute sa vie fort em-
ployée dans tous les Monastères de son Ordre où
avoit été, & même dans celui-ci où elle a eu
dant plus de dix ans la charge des Pensionai-
, & qu'on l'eût toujours traitée avec une en-
re confiance; elle a désiré & a porté avec joie,
is son retour, de n'avoir plus de part à rien
e ne se mêler de quoi que ce soit non plus que
ernière de la Communauté, ne bougeant point
sa Cellule hors les heures. Il est assez vrai-
blable que cela par occasion a contribué à sa
ar, car en tout tems les maux de cœur, qu'elle
it presque toujours, faisoient qu'elle avoit ex-
mement besoin d'air & ne pouvoit vivre sans ce-
Depuis sa maladie du Carême dernier, com-
elle étoit restée plus foible, elle ne trouvoit
n qui la fortifiât tant que d'aller respirer dans le
din aux heures que les Gardes nous permettoient
aller.

MAIS depuis trois semaines qu'on nous l'a in-
dit absolument, & qu'il a fait des chaleurs ex-
sives, elle a été la prémière à s'en ressentir;
ce qu'elle étoit la plus incommodée, & que
pouvant pas même à cause de sa foiblesse sui-
la Communauté par tout, elle a été réduite à
ser les jours & les nuits dans une petite Cellule,
il faut que les fenêtres soient toutes fermées le
r à cause du soleil, & où on n'ose les ouvrir
à demi, le soir, à cause des Gardes qui se pro-
nent quand ils veulent dans nos jardins. C'est
-même qui a confessé depuis qu'elle est tom-
bée

bée malade, qu'elle en avoit bien ſouffert, mais de fort bon cœur: car elle ſavoit eſtimer le bonheur de ces ſouffrances qui ne s'endurent que pour Dieu & pour la juſtice.

XI. *Sa dernière maladie.* Ce fut le jour de la Viſitation, 2. de ce mois (de Juillet 1665.) qu'elle commença ſa dernière maladie, qui lui prit par une fort grande colique à quoi elle étoit ſujette. Elle ſe contraignit tout le jour ſans en rien dire, & ne laiſſa pas d'aſſiſter encore à Vêpres avec un viſage de mort que quelques Sœurs remarquèrent avec grand étonnement. Elle fut après ſe repoſer à ſa Cellule, & paſſa encore toute la nuit, ſans qu'on en ſût rien, dans d'extrêmes douleurs & de grands vomiſſemens. Le lendemain elle fut obligée de dire ſon mal, & de ſe mettre au lit à l'Infirmerie. Quoiqu'elle fût fort mal, on ne s'en effrayoit pas à cauſe qu'elle étoit ſujette à ces coliques. Tout ce qu'on lui fit de remèdes ne la ſoulagea point, ſinon qu'elle avoit des intervalles où la douleur étoit plus modérée. Elle paſſa ainſi le Samedi & le Dimanche que nous faiſions la Dédicace de notre Egliſe.

Je fus la voir * la veille; & me parlant de ce que ce mal l'avoit ſurpriſe lorsqu'elle penſoit s'aller remettre tout-à-fait, elle me dit qu'elle s'étoit préparée, pour commencer cette grande Fête, à chanter les loüanges de Dieu, parce que c'étoit la fin de ſon année de pénitence; & qu'elle avoit toujours eu la bouche fermée jusques-là, n'oſant pas mêler ſa voix avec celles des perſonnes innocentes, elle qui ne devoit penſer qu'à pleurer ſon péché. Elle ajouta gaiement que Dieu lui avoit donné à apprendre *un nouveau Cantique au lieu de la Proſe* qu'elle penſoit chanter, voulant parler de ſa maladie. Le Dimanche ſuivant, qui étoit le jour anniverſaire de ſon retour en cette Maiſon, elle me témoigna qu'elle étoit un peu mortifiée de ne

* C'eſt la Mère Angelique de S. Jean qui parle.

t aller à la Conférence prendre part à la joie
me du bout de l'an de notre réünion, & re-
r la Communauté de la charité qu'elle lui
faite de l'y avoir reçue après sa faute.

Médecin l'avoit fait saigner, & il trouva M. Hamon.
; qu'on lui tira extraordinairement corrom-
comme elle le lui entendit dire, elle répon-
ement qu'elle ne comprenoit pas ce qui pou-
orrompre son sang cette année, n'ayant ja-
été de sa vie si contente & dans une plus
paix d'esprit; qu'elle n'en auroit pas
ant de l'année passée, où les angoisses qu'elle
souffertes hors de la Maison n'étoient que
apables d'alterer tout son sang & ses hu-
& d'achever de ruïner sa santé. Elle dit
evant la Tourrière qui accompagnoit le Mé-
comme à dessein de lui faire paroître qu'el-
t fort tranquille dans l'attente de l'évène-
le sa maladie, & de la manière dont il plai-
Dieu qu'elle y fut traitée de la part de ceux
ls, refusent toutes sortes de consolation spi-
pendant la vie & à la mort.

x fut très-mal la nuit du Dimanche au
& ses douleurs ne lui donnèrent point de
, non plus que ses vomissemens. Néanmoins
contraignit toujours pour ne point se plain-
le peur d'incommoder une autre malade
achoit dans la même chambre & fort près
La joie de son ame, dans le souvenir de la
orde que Dieu lui avoit faite l'année passée
l jour, savoir le 5. Juillet, lui étoit plus
que son mal; & dès le matin elle dit à
alade, qui étoit dans le même lieu, qu'elle
uroit de lui aider à rendre graces à Dieu de
de miséricorde qu'il lui avoit faite en lui
ant tout ce qu'elle lui avoit demandé, parce
l'avoit supplié avec instance qu'il lui don-
e année pour pleurer sa faute, & qu'il lui
ait la grace de la lui donner toute entière;

qu'a-

qu'après cela elle ne souhaitoit plus rien monde.

Je la vins voir ensuite. Après qu'elle m dit de ses nouvelles & parlé de la mauvaise qu'elle avoit eue, dont elle sentoit ses forces tes épuisées, elle ne laissa pas d'ajouter avec visage gai: „ Dieu est bien bon: je me trou „ fort en peine en pensant à toutes les misér „ des qu'il m'a faites cette année, de ce que „ pourrois faire pour les reconnoître aujourd'h „ parce que je ne trouvois plus rien à lui d „ ner, lui ayant déjà tout sacrifié; & par une „ mirable bonté il m'a envoyé tout à propos „ mal à quoi je ne pensois pas, lorsque je m'i „ ginois m'aller bien porter & rentrer dans „ exercices: que sa sainte volonté soit faite: je „ çois ce calice de tout mon cœur." Le Mé cin la vit aussi-tôt après, & lui ordonna un re de, à quoi elle avoit quelque repugnance. I dit qu'elle se sentoit bien foible & qu'elle ne voit comment son pouls pouvoit paroître f Mais aussi-tôt que je l'eus fait souvenir qu'e vouloit boire le calice que Dieu lui présen pour action de graces, & qu'il y versoit encore la; elle répondit qu'elle le boiroit avec joie, invoquant son saint nom. En effet elle témoi depuis un empressement extraordinaire p prendre le remède: ce qui surprit les Infirmiè qui n'en savoient pas la raison & qui avoient repugnance.

Dieu permit par un dessein de sa provide qu'on s'apperçut aussi-tôt qu'elle eût pris ce re de, d'une chose qui auroit empêché de le lui d ner si on l'eût su un moment plutôt, parce q le marquoit que ses humeurs étoient extraord rement irritées. Mais il n'étoit plus possible remédier. D'abord l'opération alla assez b mais ensuite tout d'un coup tout s'arrêta, & douleurs augmentant elle changea si fort en

, que quand je rentrai dans ſa chambre & jettai les yeux ſur elle, je vis la mort ſur ſage: ſon pouls m'émut encore davantage. elle, ſans s'effrayer, me tendit les bras dès : m'apperçut, & me dit qu'elle ſentoit très- u'elle ſe mouroit, mais qu'elle étoit en paix a confiance qu'elle avoit aux mérites infinis us-Chriſt qui étoient ſa ſeule eſperance.

lui fit tout ce que l'on put; & les perſon- qui l'avoient vue dans d'autres maladies & ces ſortes d'accidens, ſe vouloient encore qu'elle avoit été auſſi mal d'autres fois elle étoit revenue. Ce qui les portoit à ſe effrayer de l'état où elle paroiſſoit, & on nſoit qu'à la ſoulager promptement. Mais ut fort bien leur dire qu'il y avoit une gran- férence, parce que les autres fois c'étoit en- le grandes évacuations qu'elle étoit demeu- ı cet état de foibleſſe, & qu'au-contraire toit arrêté cette fois-là & même le vomiſſe- qu'elle avoit eu les jours précédens.

LE demeura depuis onze heures juſqu'à deux e même état, avec une douceur & une pa- qui auroit empêché de s'appercevoir de ce : ſouffroit, ſi elle-même ne nous eût dit ns en tems que ſes douleurs étoient inſup- les, & qu'on ne l'eût vu à l'abattement en- le ſes forces qui manquoient à vue d'œil. l on lui en témoignoit compaſſion elle répon eulement: *C'eſt ma pénitence.*

MME elle ſentoit déjà les agitations de la & qu'elle eût voulu qu'on l'eût miſe par nous lui dîmes qu'elle nous demeureroit les mains. *Hé bien!* dit-elle, *j'en mourrai*

Je lui répondis que les momens de la vie t précieux en l'état où Dieu la mettoit, & n'y en auroit pas ſelon S. Paul qui ne pro- un poids de gloire dans le ciel d'une excel- inconcevable. Sur quoi elle repliqua, avec

un ſentiment tout-à-fait humble: „ Ce ſera „ coup s'ils ſervent à achever ma pénitence „ je ne m'y appuie pas : je n'attends rien q „ mérites de Jéſus-Chriſt." Je lui répond tant un de ſes membres, elle devoit recev ces maux pour accomplir ce qui manque Paſſion de Jéſus-Chriſt, & s'aſſurer que part ſuppléeroit à ce qui manquoit à ſa pé Elle reçut cela avec beaucoup de conſolati ſant qu'elle ſe répoſeroit dans cette eſperan

XII. Ses diſpoſitions au ſujet de la perſécution : ſa mort.

SUR les deux heures, elle fit un mouve tête, comme pour ſe retourner ſur le côté, le même inſtant elle tourna tout-à-fait à & perdit la parole & la connoiſſance: en prit extrêmement, parce qu'on n'avoit pas re juſques-là deſeſpéré qu'elle ne pût rec cet accident. Auſſi-tôt on pria la Tourri étoit préſente, de ſortir promptement pour tir l'un des Prêtres que Monſieur de Paris ici, afin qu'il vînt au-moins lui donner l diction, ou l'aſſiſter ſi la connoiſſance la noit. Elle y fut, mais inutilement, pa cet Eccléſiaſtique s'en excuſa, diſant qu'il point reçu d'ordre de Monſieur de Paris ſiſter les Religieuſes de Chœur.

AVANT qu'on eût rapporté cette répo pauvre mourante étoit revenue de ſa fa & recommençoit à entendre & à parle Communauté cependant s'étoit aſſemblée. lade la voyant autour de ſon lit, dit: „ „ bien des choſes à dire à la Com „ té, mais une ſeule parole me coûte tr „ me ſeroit impoſſible: & il faut que je „ dans l'humiliation & le ſilence." Elle enſuite: „ La Communauté ſait ma „ en général, & ma Sœur Angelique de „ tes en particulier : je puis ſeulement aſſu „ Sœurs que Dieu me les augmente préſen „ bien loin de les diminuër."

UAND la Tourrière eut rapporté la réponſe
'Eccléſiaſtique, je dis à la malade que nous
ns tâché de lui procurer la bénédiction d'un
re, mais qu'il avoit refuſé de venir pour la
in que j'ai dite, & qu'il falloit qu'elle ne jet-
las les yeux que ſur le Souverain Prêtre, qui
préſent par ſa grace à tous ceux qui l'invo-
it. Elle répondit ſans le moindre trouble :
eſt bien juſte que je ſois la prémière traitée
: cette ſorte; il n'y a que moi qui l'ai mé-
té." Je lui demandai enſuite ſi elle ne par-
oit pas de bon cœur à tous ceux qui la ré-
ient dans cet état d'abandonnement. Elle re-
a diſtinctement & le plus haut qu'elle put :
: n'ai jamais eu pendant le tems d'un *Ave*
aria de l'aigreur contre aucun d'eux. Je leur
oudrois donner mon cœur." Ce furent à peu
ſes dernières paroles: car comme on ſe mit
re auprès d'elle les Pſeaumes de la Pénitenauxquels elle donnoit beaucoup d'attention, à
ue que je lui en faiſois remarquer quelques
es, elle me faiſoit ſigne qu'elle entendoit
, ou me répondoit *Oui* ou *Non*, jusqu'à ce
le perdit tout-à-fait la parole, environ un
-quart-d'heure avant que d'expirer.

SQUES-là elle eut une entière liberté d'es-
& ſe vit mourir ſans témoigner la moindre
: ni inquiétude, mais toujours une humble
ance en Dieu, ne s'appuyant que ſur ſa ſeuiſéricorde. Sa mort ſi heureuſe a adouci la
eur ſenſible que nous avons eu ſujet d'avoir
traitement auſſi inhumain que celui qu'on lui
t ſouffrir: car ce n'a pas été aſſez qu'on l'ait
lonnée dans une extrêmité où l'on ſe preſſe-
pour aſſiſter un hérétique, un Juif ou un
, quand même il ne le demanderoit pas,
qu'il ſuffit qu'une ame ait été rachetée du
de Jéſus-Chriſt pour la rendre précieuſe à
liniſtres; il a fallu que la cruauté ait paſſé

jusqu'au corps de cette humble ſervante de Jéſus-Chriſt; & toute la diligence, que nous avons faite pour envoyer jusqu'à Fontainebleau informer ſon Paſteur de la dureté avec laquelle elle avoit été traitée ſous ſon autorité, n'a produit autre chóſe qu'une défenſe qu'il a envoyée faire aux miniſtres de ſes volontés qui ſont venus d'enterrer ſon corps; nous défendant à nous-mêmes de chanter en l'enterrant, ſous peine de communication *ipſo facto*; parce qu'elle eſt morte ſans lui avoir obéï. Quand on exécute *ipſo facto*, on ne laiſſe pas lieu d'appréhender les menaces de l'excommunication *ipſo facto*. Elles ne nous ont cependant point empêchées de rendre à notre heureuſe défunte tous les devoirs qui nous ont été poſſibles, avec une conſolation extraordinaire; & nous n'avons pas douté que les Anges & les Saints n'ayent mêlé leur voix avec les nôtres, comme l'Evangile de la Semaine le promet, en diſant qu'il y aura joie dans le ciel pour le retour de la centième brebis que le bon Paſteur a rapportée au troupeau.

POST SCRIPTUM. Nous l'avons chargée, par une Lettre que nous écrivîmes & que nous enfermâmes dans ſon cercueil en l'enterrant, de ſolliciter au tribunal de Jéſus-Chriſt tous les Appels que nous y avons interjettés, & nommément cette dernière inhumanité qu'on a exercée contre elle dans le deſſein de nous traiter toutes de la même manière *. C'eſt-là où nous remettons tous nos intérêts, ſans nous inquiéter

* On peut voir cette Lettre, page 89. des *Journaux*: elle fut mise dans le cercueil de la Sœur Gertrude, lorsqu'on l'enterra le 7. Juillet. Le 31. les Religieuſes de Port-Royal des Champs, au nombre de 66. firent un Acte par lequel elles renouvellèrent leurs Appellations & Proteſtations, en rapportant ce qui s'étoit paſſé à l'égard de leur Sœur; & le 15. Août ſuivant (qui étoit le quarantième jour après la mort) elles en firent un ſecond, pour relever le dit Appel. Voyez les *Journaux* p. 97.

du tems qu'il plaira à notre divin Juge d'y er notre cauſe qui eſt la ſienne, pourvû qu'en ndant il nous continue la fermété qu'il nous ugmentée dans cette occaſion, afin que nous nous laiſſions point ébranler par toutes ces ſions & les ſuites qu'elles pourront enco- avoir. Nous nous tenons aſſurées que no- chère Sœur aura plus gagné que perdu dans te occaſion, & qu'elle recevra le centuple toutes les prières que feront pour elle les de Dieu, à cauſe de l'injuſtice qu'elle a erte d'être privée à la mort de l'aſſiſtan- e l'Egliſe. Comme la cauſe & la peine nous communes avec elle, nous eſperons qu'on partagera aiſément la charité que nous de- dons pour elle & pour nous, dans l'extrê- beſoin que nous avons de ce ſecours pour ſuppléer notre foibleſſe.

XXV.

Relation de la vie de la Sœur Elizabeth [ou Iſabelle] de Sainte Agnès LE FERON, *qui fit profeſſion à Port-Royal en* 1653. *Par M.* STACE, *l'un des derniers Confeſſeurs de cette Maiſon.*

I. La Sœur le Feron eſt élevée à P. R.

LA Sœur Elizabeth [ou Iſabelle] de Sainte Agnès le Feron eſt entrée dans ce Monaſtere [de Port-Royal] à l'âge de ſept ans en 1640. & elle y fut élevée ſous la conduite de la Sœur Anne Eugénie de l'Incarnation [Arnauld], dont le plus grand ſoin étoit d'élever les enfans dans l'innocence. A l'âge de quinze ans, elle eu quelque mouvement d'être Religieuſe, parce qu'elle appréhendoit cependant beaucoup, elle promit à Dieu de faire tous les jours une priere pour obtenir cette grace, & elle s'addreſſa dans ce deſſein à la Sainte-Vierge. Elle a continué cette devotion juſqu'au jour de ſa Profeſſion, malgré toutes les héſitations & toutes les peines où elle a paſſé tout ce tems.

II. Après beaucoup de peines elle y prend l'habit.

LORSQU'ELLE eut dix-huit ans, Madame la Mere voulut ſavoir ſa réſolution, & la preſſa beaucoup de ſe déterminer. Elle lui accorda cependant, à la recommendation d'une perſonne de grand mérite & d'une grande piété *, quelques mois

* C'étoit M. du Gué de Bagnols.

mois qu'elle lui demanda pour ſe conſulter. Ce tems s'étant paſſé dans des incertitudes & des angoiſſes extraordinaires, avant que Madame ſa Mère vint, elle fut trouver la Mère Angelique pour prendre ſon avis. La Mère lui parla avec beaucoup de force, lui faiſant entendre qu'elle ne devoit penſer à autre choſe qu'à ſortir au plutôt, & que cela lui étoit néceſſaire. Cette réponſe l'ayant jettée dans l'accablement & la triſteſſe, pendant un voyage que la Mère Angelique fit à Port-Royal des Champs & un délai que Madame ſa Mère lui avoit encore accordé, elle s'addreſſa à la Mère Agnès pour lui demander d'entrer au Noviciat, afin d'eſſayer ce qu'elle pourroit faire & tâcher de connoître la volonté de Dieu. On lui accorda avec aſſez de peine ſa demande, parce qu'on voyoit bien qu'elle ne la faiſoit que par un trop grand effort, & qu'elle n'étoit pas aſſez touchée. Elle eut encore de la peine lorſqu'il fallut entrer dans le Noviciat, quoiqu'elle fût perſuadée que Dieu demandoit d'elle cette violence. Elle y paſſa quelques mois, mais dans des irréſolutions qui augmentoient tous les jours, & dans un tel ennui & dégoût de tous les exercices de la Religion, que la Mère Agnès fut obligée de lui dire de ſe retirer du Noviciat, puiſque cela lui étoit inutile: ce qu'elle accepta volontiers.

MADAME ſa Mère penſoit alors à l'engager dans le monde avec un parti qui ſe préſentoit. M. Singlin lui dit ce qu'il avoit appris des deſſeins qu'on avoit ſur elle, & lui repréſenta fortement tout ce qu'elle devoit craindre dans un engagement de cette ſorte. Elle avoit toujours eu un grand éloignement & une terrible appréhenſion du mariage, & elle ſe trouvoit dans une extrême angoiſſe de ſe voir preſſée de tous côtés, ſans ſavoir à quoi ſe réſoudre. Quelque peu de tems après, elle pria M. Singlin de la déterminer: il ne le voulut point faire, mais lui parlant d'une maniè-

re plus forte qu'à l'ordinaire, il lui dit pour concluſion de demander à rentrer au Noviciat: ce qui lui fut refuſé. Elle ſe trouva alors dans un état pitoyable; & elle ne penſoit plus qu'à ſortir, quelque appréhenſion qu'elle eût de l'engagement dans lequel on la vouloit mettre.

QUELQUES jours s'étant écoulés elle fut trouver la Mère Angelique, qui lui parla ſi vivement ſur l'état où elle la voyoit, & ſur l'engagement auquel on penſoit pour elle, qu'elle la fit fondre en larmes, étant perſuadée des vérités qu'on lui diſoit, ſans pouvoir cependant ſe réſoudre à être Religieuſe. Au bout de quatre ou cinq jours la Mère l'envoya chercher. Comme elle l'alloit trouver, en paſſant par devant le Chœur de l'Egliſe elle s'y arrêta, & demanda à Dieu avec toute l'ardeur dont elle étoit capable de lui faire connoître ſa volonté, & de lui donner la force dont elle avoit beſoin pour ſuivre les ſentimens qu'il inſpireroit à la perſonne à laquelle il l'avoit addreſſée pour cet effet. Quand elle fut entrée dans la chambre de la Mère, elle lui dit l'état où les choſes étoient, & lui demanda ce qu'elle penſoit qu'elle dût faire. „ Vous appréhendez (lui dit la Mère „ Angelique) la Religion; vous craignez de ne „ pouvoir perſévérer; vous ne pouvez vous ré„ ſoudre à chanter dans un Chœur, à aller dans „ un Chapitre. Que ſera-ce donc quand il vous „ faudra chanter & danſer comme les autres dans „ le monde, avoir toujours une Mère auprès de „ vous pour vous reprendre, &c.? Enfin il faut „ penſer à ſe ſauver. Pour moi je ſai bien que je „ ne mérite pas d'être crue; mais il me ſemble „ que Dieu fait voir viſiblement, par la manière „ dont on agit envers vous, & par le peu d'op„ poſition que vous avez en effet pour la Reli„ gion, puiſque vos peines ne ſont qu'imaginai„ res, qu'il veut que vous ſoyez Religieuſe. „ Qu'en dites-vous?" La Sœur Elizabeth Agnès lui

l répondit qu'elle le croyoit comme elle, & qu'elle vouloit ſuivre la penſée qu'elle en avoit, quelque repugnance qu'elle y eût. Sur-quoi la Mère Angelique lui dit d'écrire à Madame ſa Mère, & qu'elle ſe diſpoſât à prendre l'habit le jour de l'Exaltation de Sainte Croix, qui étoit dix jours après: c'étoit en 1652.

ELLE paſſa ce tems dans une peine & une appréhenſion qui augmentoit à meſure que le jour approchoit. Lorſqu'il fut venu, elle fit ce qu'elle put pour n'en rien faire paroître, & pour ſe mettre au-deſſus de ces agitations & de ſa tentation; eſperant que Dieu lui feroit miſéricorde, puiſqu'elle n'avoit regardé que lui dans la perſonne dont elle ſuivoit le ſentiment. [Elle prit donc l'habit le 4. Septembre 1652.]

III. Comment elle fit Profeſſion, & de quelle maniére Dieu la changea.

DURANT l'année de ſon Noviciat, elle ſe trouva dans ſes irréſolutions ordinaires, & dans une grande appréhenſion de l'engagement & du jour de ſa Profeſſion, qu'elle étoit toute accablée d'ennui & de découragement, ſe voyant toujours dans les mêmes peines qu'elle croyoit inſurmontables, puiſque tout ce qui étoit arrivé n'avoit pu être capable de la faire changer de diſpoſition. Cela n'empêcha pas qu'on ne la reçût pour la Profeſſion au commencement de Septembre 1653. La Mère Angelique l'en avertit, & comme la Sœur Elizabeth Agnès lui témoignoit ſa ſurpriſe & le déſir qu'elle avoit qu'on lui donnât du tems, n'étant point encore diſpoſée à être Profeſſe, la Mère l'exhorta à ne ſe point décourager, & à ſe perſuader que le tems qu'elle demandoit n'étoit qu'amuſement. Elle vit quelques jours après M. Singlin, qui lui dit qu'il ne falloit point ſe faire Religieuſe de force, ni s'y porter par aucun reſpect humain, mais que la connoiſſant il trouvoit abſolument inutile de lui donner plus de tems. Elle lui découvrit avec confiance toutes les repugnances qu'elle sentoit à être Religieuſe; & elle ajouta que, puiſ-

qu'on ne lui vouloit plus donner de tems, & qu'
d'ailleurs elle ne pouvoit plus accepter de ſou
dans la crainte de ſe perdre par l'engagem
qu'elle ne pouvoit éviter, il falloit donc ſe r
dre à ne plus écouter ſes repugnances, Di
mettant dans une néceſſité inévitable de conc
re, & qu'ainſi elle acceptoit la réſolution q
vouloit prendre pour ſa Profeſſion, qui étoit
faire le jour de S. Matthieu.

Après cette concluſion elle ſe trouva
blement tentée, qu'elle étoit presque au d
d'avoir conſenti, & dans l'une des plus grand
goiſſes qu'on puiſſe ſouffrir. Elle ſondoit
mes & demandoit à Dieu de tout ſon cœur
envoyer une maladie qui l'empêchât d'être
feſſe. Elle ſe trouva ſi fatiguée & ſi mal la
du jour fixé qu'elle crut être exaucée, a
obligée de ſe recoucher parce qu'elle ne
plus ſe ſoutenir. La Mère l'étant venu voir
lui dit qu'elle n'en pouvoit plus, & qu'il ne
pas penſer à être Profeſſe. Mais la Mère lu
pondit que c'étoit le Diable qui la faiſoit ma
& que quand on devroit la porter à l'Egliſe
loit que cela fût. Elle tâcha enſuite de la rem
avec une tendreſſe de vraie Mère, en l'exh
à ne ſe point laiſſer abbattre & à eſperer en
nonobſtant toutes ſes peines, qui venoient d
mon, qui la tentoit & vouloit triompher &
de ſon reſte.

M. Singlin, qui la vit le ſoir, étoit
que d'avis qu'on différât, ſi ſon mal duroit
qu'au lendemain. Mais comme elle ſe trouva
peu mieux le matin, & qu'elle penſa que
n'étoit qu'un amuſement, & qu'il falloit ſe
re violence, elle envoya dire qu'elle eſperoit
voir faire la cérémonie. Cependant ſes angoiſ
croiſſoient à meſure que l'heure approchoit, &
le avoit comme une eſpèce de friſſon, en ſor
qu'on ne penſoit pas qu'elle pût ſortir de cet
ſion.

ction. Cela fut cauſe qu'on ne la fit deſcendre que lorsqu'on commençoit la Meſſe, & que s'étant ſentie toute renverſée en entrant dans le Chœur, ſans ſe pouvoir ſoutenir, elle fut contrainte de demeurer aſſiſe ſur ſes jambes juſqu'au *Gloria in excelſis.* Un peu après elle penſa qu'il falloit prendre courage, & qu'elle devoit être bien confuſe de ne ſe pas tenir à genoux durant une telle action.

ELLE ſe leva auſſi-tôt, & elle ſentit en elle-même dans cet inſtant un ſi grand changement & dans ſon corps & dans ſon eſprit, qu'elle ne put croire autre choſe ſinon que c'étoit un miracle de la puiſſance & de la miſéricorde de Dieu, qui change quand & en la manière qu'il lui plaît les volontés les plus rébelles, & leur fait faire ce qu'il veut malgré leurs reſiſtances & toutes les oppoſitions que leurs infidélités & leurs ingratitudes peuvent apporter à la force & à l'opération de ſa grace. La foibleſſe où elle étoit s'évanouït entièrement. Elle demeura perſuadée qu'elle étoit dans l'état où Dieu la vouloit, & la joie ſuccéda à ſes triſteſſes & à ſon ennui. *.

QUOIQU'ELLE ait été extrêmement ſécrette & réſervée, & qu'il n'y ait guères eu qu'elle qui ait pu ſavoir ce qui s'étoit paſſé en elle-même, & ce que Dieu y avoit fait pour l'attacher à ſon ſervice, la Providence n'a pas permis que ſon ouvrage ait entièrement enſéveli dans l'oubli. Elle avoit écrit tout ceci pour lui être un mémorial de la victoire que Dieu lui avoit fait remporter ſur elle-même. C'eſt en effet un des grands exemples de la violence & de l'opiniâtreté des revoltes de la nature contre la voix de Dieu qui appelle à lui, & une des plus ſenſibles preuves de la puiſſance de la gra-

* C'étoit ce que M. Arnauld lui avoit prédit dans une belle Lettre qu'il lui écrivit ce jour-là au matin, ſavoir le 21. Septembre 1656. Voyez la XXXI. Lettre du Tome VIII.

grace sur la dureté de la nature pour la rompre & la soumettre à la vocation de Dieu.

On ne peut guères douter de la vérité de cette vocation, en voyant, après tant de si rudes & si longs combats, une victoire si parfaite, qui fait succéder la tendresse d'une humble reconnoissance à l'insensibilité & à l'obstination de l'infidélité & de l'ingratitude; une consolation & une joie sans interruption aux ennuis & aux tristesses qui avoient séché ses os; enfin une pleine & entière soumission à la volonté de Dieu, dans la conviction que l'état qu'elle embrassoit étoit celui qu'il avoit choisi & qui devoit succéder aux incertitudes, aux repugnances, aux dégoûts, par lesquels l'ennemi du salut avoit si long-tems traversé les desseins de Dieu.

IV. Sa conduite & ses vertus.

Mais s'il est juste de regarder un changement si surprénant comme un coup de la droite du Très-Haut, l'entrée au service de Dieu & l'engagement dans la Religion n'ont pas dû exempter cette ame de tentations & d'épreuves dans la suite de sa vie. Elle avoit un naturel & un tempérament qui lui en fournissoient une assez ample matière. Elle avoit naturellement l'esprit sérieux, le jugement solide, beaucoup d'éloignement pour les bagatelles. Mais le sérieux de son humeur la rendoit sèche, & lui donnoit du dégoût pour les foiblesses & les legèretés qui se trouvent quelquefois dans les personnes de son sexe: ce qui lui donnoit aussi moins de support pour elles, & lui faisoit souvent censurer les autres d'une manière qui pouvoit paroître un peu dure.

Son don & son talent n'étoit pas celui de Marie, pour le repos & la douceur de la vie intérieure: c'étoit l'activité & le travail de Marthe. Son génie d'ordre & sa capacité pour la conduite des choses extérieures, & pour l'action, lui laissoient moins de tems & de facilité pour les exercices spirituels & plus tranquilles de la retraite. Comme l'esprit

l'esprit de discernement de ses Supérieures leur avoit fait comprendre ce que dit S. Gregoire Pape, qu'il y a des personnes qui se sauvent & servent utilement l'Eglise dans le travail & l'action, lesquelles se fussent perdues dans le repos de la solitude; elles l'ont ordinairement employée au soin des ouvrages & des affaires de la Maison, où elle a en effet rendu long-tems beaucoup de services avantageux & très-utiles. Elle n'a pas laissé dans ses occupations extérieures d'être assez spirituelle, & d'avoir de la lumière & du discernement pour les choses intérieures qui regardent la conduite; car dans des occasions, où les ténèbres de cette vie répandent de l'obscurité qui rendent les choses douteuses, elle a fait paroitre beaucoup de délicatesse de conscience à démêler ce qui se pouvoit passer en elle dans le plus secret de son cœur, dans ces rencontres qui partageoient; & si elle n'a pu approuver dans les autres certaines choses, elle ne s'est pas aussi flattée elle-même dans les défauts où elle tomboit, en ne se rendant pas à leur sentiment, comme il paroit sur-tout par un Ecrit de sa main.

Elle avoit une grande droiture, beaucoup de simplicité, bien de l'amour pour la sincérité & de l'éloignement pour la duplicité. Elle aimoit la Communauté & la conservation du bon ordre & de la discipline dans la Maison. Elle n'épargnoit ni peines ni fatigues pour la servir, & s'acquitter des emplois dont elle étoit chargée. Mais ses travaux ne lui inspiroient point le retranchement des austerités de la Règle: elle les a toujours pratiqué exactement, dans l'abstinence de la viande & en portant la chemise de serge, jusqu'à ce qu'elle soit demeurée tout-à-fait infirme.

Elle a toujours eu un fidèle attachement à la vérité dans les tems les plus fâcheux; & elle a fait paroitre un courage intrepide à la soutenir & à s'unir à ceux que Dieu avoit choisis pour la défen-

dre. Dans le tems des prémiers troubles & de l'enlèvement des Mères [en 1664.] elle ſervit beaucoup la Communauté [de Paris où elle demeuroit,] tant pour affermir & encourager celles qui étoient fermes, que pour aider celles qui étoient tombées & qui s'en repentoient *. Dans la dernière affaire [de la Bulle *Vineam* en 1706] ce fut elle qui leva l'étendart, en diſant qu'il ne falloit rien faire, ni prendre aucune part à ce qu'on demandoit, qui pût préjudicier au témoignage qu'on avoit rendu autrefois à la vérité, ni bleſſer la délicateſſe de la conſcience, mais qu'il falloit demander du tems pour prier Dieu à ce ſujet. Comme elle a aimé la vérité juſqu'à la mort, il y a lieu d'eſperer que la vérité l'a délivrée ſelon la promeſſe de Jéſus-Chriſt. On peut dire que Dieu ne l'ayant conſervée elle & les autres, qu'il a enlevées presque en même tems †, dans de longues infirmités, que pour confirmer & renouveller le témoignage qu'elles avoient autrefois rendu à la vérité qu'on vouloit obſcurcir, il les a toutes retirées des miſères de ce monde, lorsque l'ouvrage qu'il leur avoit donné a été accompli, pour les mettre en repos. *Amen.*

ADDITION.

V. Diverſes particularités au ſujet de la Sœur le Feron.

La Sœur Elizabeth de Sainte Agnès le Feron, nous apprend par une de ſes Lettres, que ce fut à M. Arnauld, Evêque d'Angers, qu'elle eut la prémière

* Ce fut ſur-tout après l'enlèvement des Sœurs de Bregy & Briquet qu'elle agit le plus. On peut voir un grand nombre de Lettres qu'elle écrivit alors, dans la *Relation contenant les Lettres écrites pendant le gouvernement de la Mère Eugénie de la Viſitation*, qui eſt dans le Vol. in 4.

† Quatre anciennes Religieuſes de Port-Royal moururent au commencement de la dernière perſécution, toutes en Avril 1706. ſavoir la Sœur Françoiſe de Sainte Thérèſe de Bernière, Soupriere, le 19. la Mère Elizabeth de Sainte Anne Boulard, Abbeſſe, le 20. la Mère Françoiſe de Sainte Julie Baudrand, Prieure, le 21. & la Sœur Elizabeth de Sainte Agnès le Feron, le 26.

mière obligation de sa demeure à Port-Royal. Voici ses termes: „ Je puis dire que Dieu s'est „ servi de lui pour donner semence à ma vocation „ dans un état & dans un lieu où il n'y a eu qu'u„ ne miséricorde & une providence toute extra„ ordinaire qui m'y ait engagée & comme malgré „ moi. Je ne doute point aussi que sa charité & „ son zèle ne lui fassent souhaiter que les graces, „ que Dieu m'a faites, ne soient pas vaines en „ moi, & qu'elles portent leur fruit dans le tems „ de la persécution, qui doit faire reconnoître assu„ rément les bons & les mauvais arbres par la dif„ férence des fruits que l'on portera; cette tenta„ tion devant être, selon qu'on en peut juger par „ les règles de la foi & de la vérité, pour la per„ te des unes; aussi bien que pour le salut des au„ tres, & pour découvrir le cœur de celles qui „ étoient véritablement à Dieu & attachées à sa „ vérité & à ceux qui la defendent." Elle écrivoit ainsi au commencement de 1665. pendant la persécution *.

Il ne faut pas omettre ici de dire, qu'elle étoit la *fille spirituelle* † de M. de Bagnols, & qu'elle eut une extrême douleur de sa mort, qui arriva le 15. Mai 1657. Ce saint homme s'intéressant d'une manière particulière à ce qui la regardoit, ne lui servit pas peu à l'encourager & à soutenir dans les hésitations & les troubles que lui permit qu'elle eut avant que de se faire Religieuse; & il eut une joie extrême lorsqu'elle eut commencé à faire le prémier pas en prennant l'habit. C'est ce qui paroit par une Lettre que M. de Saci lui écrivit le 18. Septembre 1652. & qui est relative au changement extraordinaire que Dieu fit l'année suivante dans la Sœur Elizabeth de Sainte Agnès le Feron lors de sa Profession.

„ Vous

* Voyez la *Relation contenant les Lettres*, &c. p. 140.
† Voyez les Mémoires de M. Fontaine, Tome II. p. 556.

„ Vous témoignez en effet connoître la dispo-
„ sition de mon esprit (écrivoit M. de Saci à M.
„ de Bagnols) quand vous croyez que je n'aurai
„ point desagréable le grand ressentiment qui pa-
„ roit dans votre Lettre de la joie que vous avez
„ reçue à la Vêture de notre commune Sœur:
„ car je me réjouïs sans doute & de son bonheur
„ & de la joie que vous en avez; & si j'avois plus
„ de charité que je n'en ai, je m'en réjouïrois en-
„ core davantage. J'admire avec vous comment
„ une main invisible l'a arrêtée tout d'un coup sur
„ le bord d'un précipice si visible; & il me semble
„ que c'est un des plus grands gages que nous
„ puissions souhaiter du regard favorable de Dieu
„ sur elle... On ne peut sans doute trop se ré-
„ jouïr de voir que Dieu choisisse une ame pour
„ l'élever à un état si heureux; & je m'en réjouïs
„ d'autant plus que je prends une grande part en
„ celle que je sai que vous avez prise pour con-
„ tribuër à l'encourager & à la soutenir, ayant vu
„ moi-même par quelques Lettres, que vous m'a-
„ vez fait l'honneur de me montrer, la confiance
„ que Dieu lui avoit donnée en vous par une fai-
„ son, qui ayant commencé par la nature a été per-
„ fectionnée & consommée par la grace.

„ Je ne doute point que la chaleur & la cha-
„ rité, que Dieu a donné à la Mére [Angelique]
„ pour elle, n'ait beaucoup contribué à l'animer dans
„ son indifférence & son irrésolution. C'est ainsi
„ qu'il met quand il lui plait son feu dans les uns,
„ afin qu'il répande sa chaleur sur les autres, &
„ que guérissant ceux qui d'abord étoient foibles
„ il les rend forts pour guérir les foibles. Quel
„ bonheur en un tems comme celui-ci, & un siè-
„ cle que vous connoissez, Monsieur, mieux que
„ moi & dont vous avez horreur comme moi,
„ qu'une ame sorte ainsi des troubles & de la con-
„ fusion du monde, & soit *arrachée*, comme vous
„ le marquez fort bien, des griffes de celui que l'E-

[redacted]

riture appelle un *Dragon* & un *Lion rugissant*. Si os sens ne voient pas ce miracle, notre foi le oit, l'admire & s'en réjouït en celui qui nous it la grace de le voir. Je n'ai garde de manuer de me souvenir d'elle pendant son Noviiat, m'ayant été recommandée si particulièrement par vous & par la Mère qui l'appelle, dans billet qu'elle m'a écrit, *son enfant*, comme je rois qu'elle l'est en effet au sens de S. Paul. est vrai, comme vous le dites fort bien, elle a un grand ennemi à combattre; mais s il est grand plus Dieu se plait à le faire fouaux piés de ses servantes, lorsqu'elles ne reconnoissent point d'autre grandeur que de s'huilier sous la main de Dieu & des personnes qui nnent sa place."

EST à la Sœur Elizabeth de Sainte Agnès le qu'on est redevable de la conservation des scrits de Port-Royal qu'elle a mis en ordre. occupoit dans les derniers tems une des princharges, étant Cellerière de la Maison.

MME elle avoit toujours beaucoup aimé la son corps ne put résister à la tristesse que me conçut de la voir opprimée dans la der- affaire qu'on suscita à Port-Royal des ps, & qui a abouti à sa ruïne trois ans après. lui causa une oppression & un serrement de qui la conduisirent en peu de tems au tom- Elle mourut dans les dispositions qu'on a- lieu d'attendre de sa piété, le 26. Avril 1706. la soixante & treizième année de son âge, & nquante-troisième de sa Profession.

XXVI. Re-

XXVI.

Relation de la vie & des vertus de la Mère Anne de Sainte Eugénie DE BOULOGNE, *dite dans le monde Madame* DE SAINT-ANGE; *laquelle fit Profession à Port-Royal en* 1654. *Par M.* D'ANDILLI; *Sœur Angelique de S. Jean* ARNAULD, *&c.*

LA vertu tout-à-fait édifiante de cette Religieuse ne de Sainte Eugénie nous ayant fait naître la pensée, dès le tems qu'elle mourut, d'écrire quelques Mémoires à celles qui nous l'avoient nous engageames M. d'Andilly, qui, par l'estime qu'il faisoit de son mérite & l'intime amitié qu'il avoit eue avec elle depuis très-long-tems, la connoissoit plus que personne, d'en écrire quelque chose. Il nous donna le Mémoire qui suit, après quoi l'on verra ce qu'elle a écrit elle-même de sa vocation. On a joint à cela diverses particularités de sa vie & de sa mort.

§. I.

Mémoire de M. d'Andilly sur la vertu de Madame de Saint-Ange.

1. Vertu de Madame de Saint-Ange dès son enfance.

MADAME de Saint-Ange étoit fille de Boulogne, Capitaine au Régiment de Champ fort riche, Gouverneur de Nogent-le-Roi de

Bassigni, où il avoit de belles terres & étoit très-considéré. Il avoit l'esprit ferme, agissant, résolu, capable d'affaires, & jamais Père n'aima plus une fille qu'il aimoit la sienne, comme la suite le fera voir. Elle naquit à Nogent. Le peuple de cette ville & des environs eut pour cette fille une affection incroyable. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, parce que son extrême bonté, sa douceur, sa modestie & sa civilité, jointes à une fort grande beauté, gagnoient le cœur de tout le monde.

J'AI su que dès l'âge de six ans, Dieu lui donnoit de si grands sentimens de piété, que l'on peut dire que dès-lors il voulut lui-même lui servir de guide dans le chemin du ciel, où il lui a plû par sa grace de la faire entrer, sans qu'elle ait jamais cessé d'y marcher & de s'y avancer de plus en plus jusqu'à la fin de sa vie. Ainsi croissant en vertu à mesure qu'elle croissoit en âge, elle se deroboit aux yeux des hommes pour se rendre agréable aux yeux de Dieu, & sous prétexte d'aller seulement à l'Eglise pour entendre la Messe, elle y communioit assez souvent, & recevoit avec une ame pure & dans un corps chaste le divin corps de cet éternel Epoux des véritables Vierges, qui étoit le seul objet de son amour. Elle désiroit avec ardeur, comme je l'ai su d'elle-même, de se consacrer entièrement à son service en se faisant Religieuse, & envisageoit pour ce sujet l'ordre des Carmelites. Mais M. de Boulogne son Père résolut de la marier. Jamais obéissance ne fut plus grande que celle qu'elle lui a toujours rendue: il étoit tellement maître de sa volonté que l'on pouvoit dire, qu'elle n'en avoit plus, lorsqu'il désiroit quelque chose d'elle.

II. Son mariage.

COMME, outre les avantages dont la nature l'avoit favorisée, elle avoit beaucoup de biens, son mariage & tout ce qu'elle a hérité ne montant pas à moins de quatre-vingt mille écus, elle fut extrêmement recherchée, & l'ancienne amitié de M. de

Bou-

quinze ans, & étant telle que je l'ai dit,
pas l'eſprit moins agréable que beau &
moins judicieux que doux & pénétrant,
extrêmement à la Reine ſa maîtreſſe.
gré l'accès & les entrées qu'une charge
dérable, qu'eſt celle de Prémier-Maît
qu'avoit ſon mari, lui donnoient auprès
jeſté; & quoique cette grande Princeſ
eſtime toute particulière pour ſa vertu,
ſe laiſſer éblouïr par les témoignages de
lonté dont elle l'honoroit, & par l'
divertiſſemens du monde, elle conſerv
ment dans une ſi grande jeuneſſe les ſen
Dieu lui avoit inſpirés, qu'elle n'alloit
mais que le matin rendre ſes devoirs à S
ni ne l'accompagnoit, quand elle ſortoit
qu'elle lui commandoit d'entrer dans ſo
vivant ainſi à la Cour ſans ſe mêler de
n'en trouvant point de plus grand que d
dans ſa maiſon & ſa famille d'une mai
chrétienne.

IL n'en faut point de meilleure pre
que l'on a toujours vu dans ſes habi

étant trouvées en fort mauvais état par les grandes dépenſes qu'il avoit faites avant ſon mariage que M. de Boulogne n'avoit pas ſues, ce fut lors que ce véritable Père témoigna jusqu'où alloit ſon extrême affection pour une ſi vertueuſe fille. Il traita avec tous les créanciers, avança du ſien de fort grandes ſommes, & s'appliqua avec tant de ſoin à cette affaire qu'enfin il la termina.

CEPENDANT Madame de Saint-Ange, pour décharger ſon mari de dépenſe pendant tout ce temps, ſe retira avec ſes enfans en Baſſigni chez Monſieur ſon Père, & y vêcut avec autant de ſimplicité pour ſa perſonne & dans les mêmes exercices de vertu qu'auroit pu faire une Religieuſe. Mais plus elle étoit retirée, plus ſa vertu éclatoit dans cette Province & la faiſoit admirer de tout le monde, dont je puis parler avec certitude comme l'ayant vu.

III. Convertion & mort de ſon mari.

LES affaires de M. de Saint-Ange étant terminées, Madame de Saint-Ange revint à Paris, où elle a toujours demeuré depuis avec lui dans la plus grande union qui puiſſe être entre un mari & une femme. Il avoit beaucoup de bonté, une très-grande franchiſe, & une telle paſſion pour le ſervice de la Reine ſa maîtreſſe, qu'il n'y avoit aucun de ſes domeſtiques en qui Sa Majeſté eût plus de confiance qu'en lui: tant il lui avoit donné de preuves de ſa fidélité. Dieu ſe ſervit de la femme pour toucher le cœur du mari. M. de Saint-Ange entra en de tels ſentimens de piété, qu'il réſolut de laiſſer ſa charge à ſon fils aîné pour ſe retirer avec elle à Saint-Ange * & y paſſer le reſte de leurs jours, ſans plus penſer qu'à ſervir Dieu & à faire de bonnes œuvres. Lorsqu'il étoit dans cette réſolution & qu'il avoit employé quelques mois pour ſe préparer auſſi ſérieuſement à la mort que s'il eût été aſſuré d'en être pro-

* Terre & Baronie dans le Gâtinois.

proche, il mourut subitement à Saint-Ange [illegible] 1651.

IV. Comme, dans l'un des voyages que j'ai fait [illegible] Allemagne en qualité d'Intendant des armées [illegible] Roi, j'avois en passant par Chaumont en [illegible] en l'année 1635. fait, par le moyen de M. de [illegible] logne mon ancien ami, une très-étroite [illegible] avec Madame de Saint-Ange qui y étoit alors [illegible] avois ensuite été cause après son retour à [illegible] qu'elle en avoit contractée une très-grande [illegible] Port-Royal, je n'eus pas plutôt appris [illegible] trange accident que je l'allai voir. Je crois [illegible] voir dire avec vérité que jamais combat [illegible] plus grand que celui qui se passoit dans son [illegible] entre l'amour d'une femme pour son mari [illegible] soumission que l'on doit à Dieu. Sur ce qui [illegible] je lui demandai ce qu'elle avoit résolu de [illegible] en croyant que sa pensée pouvoit être de [illegible] rer à Melun au Monastère de la Visitation [illegible] fille est Religieuse & dont elle étoit bienfaitrice [illegible] elle me répondit: „ Croiriez-vous bien que [illegible] „ délibère de me faire avec la grace de Dieu [illegible] „ ligieuse à Port-Royal, aussi-tôt que j'aurai [illegible] „ né ordre aux affaires de ma famille. "

Ces paroles furent suivies de l'effet, & cet [illegible] tant de saintes Religieuses, qui restent en vie [illegible] cette sainte Maison, à parler de la perfection [illegible] laquelle elle y a vécu, y est morte, & s'est [illegible] digne par l'assistance de Dieu de jouïr avec [illegible] dans le ciel de l'éternelle félicité, dont je ne [illegible] rois douter qu'il n'ait récompensé en elle ses [illegible] pres dons, en couronnant par une fin si chrétienne [illegible] les travaux que son amour pour la vérité lui a [illegible] souffrir.

On peut dire de cette sainte femme que, [illegible] qu'on la considère comme fille, comme mariée, [illegible] comme veuve ou comme Religieuse, dans la mai- [illegible] son de son Père, dans la Cour, dans sa famille ou [illegible] dans la Religion, elle a été éminente en vertu [illegible]

is tous ces divers états. Jamais fille ne révéra
vantage son Père & sa Mère: jamais femme
ut plus de respect pour son mari: jamais Mère
ut plus de soin de ses enfans, ni ne souhaita
r salut avec plus d'ardeur: jamais veuve ne re-
ça de meilleur cœur à toutes les choses du siè-
pour ne penser qu'à servir Dieu: jamais Reli-
use ne fut plus exacte dans l'accomplissement de
s ses devoirs; & quelque capable qu'elle fût de
mander, jamais personne n'a plus aimé à obéir.
étoit libérale dans le monde sans profusion,
de œconome sans avarice, bienfaisante envers
domestiques, très-charitable envers les Pau-
, civile & obligeante envers tout le monde;
elle possédoit de telle sorte son esprit en paix
une tranquillité & une égalité presque in-
rable, que je ne crois pas qu'on l'ait jamais
en colère.

Je puis dire hardiment, que nulle amitié ne fau-
t être plus grande & plus constante que celle
il a plû à Dieu de m'unir avec cette perso-
ne admirable; & que je n'ai jamais remarqué
elle aucun défaut, quoique le fond de son cœur
fût aussi connu que le mien propre. Ainsi la
sidérant comme plus vivante que lorsqu'elle
it ici bas, j'ai tant de confiance en ses prières,
je ne saurois trop demander à Dieu de vouloir
ucer celles que je suis assuré qu'elle lui offre
ur moi.

Signé, ARNAULD D'ANDILLY.

§. II.

quels dégrés Dieu l'avoit atti
être Religieuse à Port-Roy

V. Comment elle connut cette Maiſon.

La lecture de la vie de Sainte Thé
ma envie d'être Carmelite à onze a
croiſſoit avec mon âge, en ſorte qu'à
ne penſois qu'à trouver les moyens d
Mon Confeſſeur, qui étoit Jéſuite, me
m'aſſurant que ce n'étoit pas la volo
Cependant mon Père, qui appréhend
qu'il ſeroit éloigné, je n'entraſſe en
naſtère, me maria avec précipitatio
deux jours après pour aller à l'armée
trée d'une douleur ſenſible de ſon ab
la crainte d'avoir manqué à ce que
Dieu en lui obéiſſant. Comme il é
de Montauban, il courut un faux brui
J'étois inconſolable de perdre un ſi bo
me trouver engagée dans le monde,
ſervois toujours une affection très
pour la vie Religieuſe; & comme je
dans l'impuiſſance de l'embraſſer, je
moins entrer dans quelque Couvent

: la devant payer en pluſieurs années, il me facile de la ménager ſur mon entretien. Sur l me répondit que, ſi je voulois obſerver les de mon batême, je ſerois bien empêchée de pargner ſur mes habits, puisque je n'en pouporter de trop ſimples; & il ajouta, comme ı eſprit de prophétie: „ Ne penſez qu'à vi: chrétiennement en l'état où vous êtes, & rrivera un jour que vous entrerez en Reiı ſans qu'il vous en coûte rien." Cet avis rſa tous mes deſſeins, & je m'en conſolois yant presque tous les jours des Carmelites s Filles de Sainte-Marie qui étoient mes aintimes. Cela ne m'empêchoit pas d'être fort & d'aimer aſſez le grand monde; mais Dieu iſoit la grace de n'avoir de liaiſon particuliè- avec des perſonnes de piété. Parmi celles eſtimois le plus, Madame d'Andelot ténoit mier rang.

LE vouloit me faire connoître la Mère Maıgelique, & je m'en excuſois toujours en diue j'appréhendois de faire des nouvelles conıces. Ce n'étoit pas la vraie raiſon, mais lutôt l'imagination que j'avois, que M. l'E- de Langres & Madame d'Andelot aimoient les Carmelites depuis qu'ils alloient ſi ſouvent -Royal: ce qui me paroiſſoit une inconſtance le; & j'avois ſi peur d'être accuſée d'en avoir, our quoi que ce fût je n'aurois pas voulu en r le moindre ſoupçon. Cette grande fermété, e me piquois, faiſoit croire à Madame d'Anqu'on ne me retireroit jamais de la conduite ſuites, ce qu'elle ſouhaitoit fort. Mais quand e que Dieu avoit marquée pour cela fut ar- la choſe ſe fit bien vîte, ſans que perſonne l'état.

fut en l'année 1635. que j'étois en Cham- . Mon Père me mena pour une affaire en lle de cette Province, où Madame d'Andelot

demeuroit alors. En ce même tems M. d'Andilly, qui alloit en Allemagne, y passa & fut obligé d'y faire un séjour. Je ne l'avois jamais vu; mais comme il étoit ami de Madame d'Andelot & de mon Père, nous fîmes bientôt connoissance, & nous vivions tous dans une union parfaite. Nos conférences étoient les plus agréables du monde: l'on y parloit souvent de M. de St. Cyran, de la Mère Angelique & de la Mère Agnès: on y lisoit de leurs Lettres, & tout ce que j'apprenois d'eux me donnoit de l'admiration.

Enfin je priai M. d'Andilly de me les faire connoître; & aussi-tôt que nous fûmes retournés à Paris, nous allâmes ensemble leur rendre nos premières visites. Celle de M. de Saint-Cyran se passa bien, & j'en demeurai si satisfaite, que dès ce jour-là je ne pensai plus qu'à me mettre sous sa conduite. Nous ne vîmes pas la Mère Agnès, elle étoit encore à Dijon; mais pour la Mère Angelique, je fus fort surprise, lorsqu'après avoir reçu fort froidement le compliment que je lui fis, elle ferma le rideau & me dit adieu. Je ne pus donc faire autre chose que de me recommander à ses prières, à quoi elle me répondit: „ Les personnes, qui désirent que nous priions pour elles, nous doivent „ laisser dans notre solitude: aussi bien les Parloirs ne servent de rien aux-gens du monde, „ & ils sont très-nuisibles aux Religieuses." Je fus mortifiée autant qu'on le peut-être, & pour me consoler j'allai conter mon avanture à Madame d'Andilly, qui me rassura fort en disant: „ Ne „ vous rebutez pas, je vous prie, car je vous assure que la Mère Angelique ressemble aux bons „ Anges qui effraient d'abord & qui consolent „ après." Ce qui se trouva bien vrai par la suite: car aussi-tôt que cette incomparable Mère sut que je pensois sérieusement à me convertir, & que M. de Saint-Cyran se rendoit à ce que je désirois de lui, elle eut pour moi une charité sans bornes

&

i a duré autant que ſa vie. Elle m'honoroit d'une confiance très-particulière, & elle m'en a une grande marque lorsqu'elle me mit entre ains Mademoiſelle de Luzanci ſa nièce * qui oit fort chère.

.LE ſortit de Port-Royal en l'année 1647. VI. Elle s'fait Religieuſe.
demeurâmes quatre ans enſemble, & rien pareil à l'amitié & à la douceur dans laquel- us vivions. Mais notre joie fut troublée par la de Monſieur de Saint-Ange, qui nous ſurprit ne un coup de tonnerre à l'heure que nous y ons le moins. Dans ce moment Dieu me don- né ſi forte penſée d'être Religieuſe à Port- il, que je n'héſitai pas à en prendre la réſolu- quoique l'exécution me parût difficile: ce : 26. Février 1651.

ous étions à Saint-Ange, & M. d'Andilly y étant venu voir, je ne pus m'empêcher de onfier mon ſecret: ce qui l'engagea à m'en un autre, parce qu'il n'y avoit plus de péril; que la Mère Angelique lui avoit fait promet- le ne me point parler de Port-Royal: car ſe nt bien que je penſerois à être Religieuſe, ne vouloit pas qu'on me portât à choiſir un plutôt qu'un autre. Peu de jours après j'allai lun voir ma fille qui eſt Religieuſe à Sainte e. Je lui dis mon deſſein, qui l'affligea fort: après une grande abondance de larmes qu'el- put retenir, elle ſe ſoumit à la volonté de ; & parce qu'elle connoit fort la Maiſon de Royal à cauſe qu'elle a eu le bonheur d'y élevée, elle demeura d'accord que je ne pou- faire un meilleur choix.

RSQUE je fus arrivée à Paris, & que la é, que la Mère Angelique & la Mère Agnès moignèrent, me donna lieu d'eſperer que leur

oit la quatrième fille de M. Arnauld d'Andilly.

leur porte ne me ſeroit pas fermée, je ne penſai plus qu'à finir mes affaires pour entrer à Port-Royal. Le plus grand obſtacle que j'y trouvois, c'eſt qu'il me reſtoit un fils fort jeune. J'avois peine auſſi à quitter Mademoiſelle de Luzanci, que j'aimois comme ma propre fille. Il plut à Dieu de me délivrer de cette inquiétude, en donnant à tous les deux un ſi fort déſir de quitter le monde que, ſans me vouloir attendre, Mademoiſelle de Luzanci entra à Port-Royal *, & mon fils ſe retira à la Maiſon des Champs, avec pluſieurs perſonnes qui, ayant renoncé au ſiècle, avoient embraſſé la vie ſolitaire pour ſervir Dieu plus parfaitement.

Je me trouvai après cela bien ſeule, & j'aurois paſſé une vie fort mélancholique ſans l'eſperance que j'avois de les ſuivre bientôt. Il y eut pourtant ſix mois d'intervalle qui me parurent bien longs; après leſquels j'entrai à Port-Royal le 16. Mars 1652. Sur la fin de la même année Mademoiſelle de Luzanci reçut l'habit de Novice. On m'accorda la même grace, quoique j'en fuſſe bien indigne, le 3. Juin 1653. & nous fûmes aſſez heureuſes l'une & l'autre pour faire Profeſſion enſemble le jour de la Préſentation de la Sainte Vierge de l'an 1654. entre les mains de notre très-chère Mère Angelique †. Je n'entreprens pas de rapporter ici les effets particuliers que j'ai reſſenti de ſa charité & de ſa patience à me ſupporter; car ils ſont ſans nombre. L'on en verra quelque choſe par l'extrait de quelques Lettres que j'ai reçues d'elle depuis que j'ai quitté le mon-

* Elle y prit le nom de Sœur Marie-Angelique de Sainte Thérèſe.

† Madame de Saint-Ange fut reçue à Port-Royal ſans qu'on lui demandât rien. Mais elle voulut donner vingt-mille livres en argent, & un Contract de mille livres de rente viagère. Quelques jours avant ſa Profeſſion, la Maréchale du Pleſſis étant venu voir la Mère Agnès lui parla de M. de Saint-Ange, qui pourroit venir au ſacrifice de ſa Mère; mais lui ayant dit un mot de ſes beſoins, la Mère Agnès envoya ſur le champ chercher le Contract, & le donna à la Maréchale, en lui diſant: Dites-lui que voilà ce que nous lui accor-

ıde *, ayant à mon grand regret brulé toutes es qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'écrire auıvant.

§. III.

emarques ſur les vertus & la mort de Madame de Saint-Ange.

a Mère Agnès ayant pris ſoin d'écrire ce que avoit pu ſavoir de plus remarquable & de plus iant ſur la vertu de Madame de Saint-Ange, r le mettre dans le Regître mortuaire [ou Nécro-], il ſuffiroit d'y renvoyer †; mais comme il y ı quelques particularités que l'on a omiſes, s les ajouterons ici.

VII. Comment elle avoit ſupporté le dérangement des affaires de ſon mari.

N voici une que l'évènement paroit avoir ren- conſidérable. On a vu dans le Mémoire de d'Andilly, rapporté ci-deſſus, que Madame de ıt-Ange, que l'on avoit cru marier fort riche- ıt, ſe trouva au-contraire être entrée dans une ſon ſi endettée, & dont les affaires étoient en ſi ıd deſordre, que ſans ſa ſageſſe & les ſoins que Monſieur ſon Père pour rétablir les affaires, & ſes enfans euſſent été ruïnés. Dieu prit ı de la préparer à recevoir ce coup par une :ontre que nous allons rapporter. Il ſera li- au Lecteur d'en porter quel jugement il lui ra.

TANT allée un jour entendre le Sermon du : Suffren dans l'Egliſe de S. Euſtache, avant l commençât, elle vit un Pauvre qui alloit de- man-

* *pour le conſoler.* La Sœur qui alla chercher le Contract a rapporté à la Mère Anaſtaſie du Mesnil (qui a été dernière Prieure rt-Royal) laquelle a cru qu'on devoit conſerver cette particité.

† les trouvera dans le Recueil des Lettres de la Mère Angeli-

in qu'il ne manquât rien à cette Relation, on a cru devoir r par la ſuite en Note ce qui ſe trouve de plus dans l'Ecrit de. ſe Agnès.

mander l'aumône à tous ceux qui étoient dan
l'Egliſe, où il y avoit un très-grand monde: il p
roiſſoit aſſez âgé, il avoit des cheveux blancs
étoit vêtu de minime. Elle le regardoit allant d
mander aux uns & aux autres; mais quand il vi
à elle, au lieu de lui demander, il lui mit da
la main une petite Croix de bois qui avoit tro
petits clous d'yvoire. Elle lui rendit auſſi-t
cette Croix: mais il lui remit par deux ou tr
fois en lui ſerrant la main, juſqu'à ce qu'enfin e
la retint. Enſuite ce Pauvre continua à faire ſ
tour dans l'Egliſe, & elle prit garde s'il do
noit quelque choſe à d'autres: mais il n'y eut q
elle ſeule. Depuis ce jour-là elle n'a jamais
vu ce Pauvre, quoiqu'elle ſoit allée à deſſein
le chercher dans toutes les Paroiſſes de Paris,
même dans les Egliſes des Communautés. I
avoit une Religieuſe d'une très-grande piété, ſ
intime amie en qui elle avoit une entière confia
ce: elle fut la voir, & lui ayant conté ſon avan
re, cette Religieuſe la trouva ſi extraordinai
qu'elle lui dit, que c'étoit une marque toute vi
ble que Dieu la vouloit diſpoſer par-là à recevo
toutes les croix & afflictions qu'il lui préparoit
qui ſeroient aſſurément fort grandes, & qu'el
devoit garder avec ſoin toute ſa vie ce gage du ci
par lequel Dieu avoit voulu l'y diſpoſer. En effe
elle a porté toute ſa vie cette petite Croix, & e
le nous eſt demeurée depuis ſa mort, qui a été l
tems où elle en a le plus ſenti le poids, étant mo
te dans une ſorte de ſouffrance dont on trouve
peu d'exemples dans les hiſtoires de l'Egliſe.

MAIS pour revenir au commencement de no
tre hiſtoire, ce fut peu de mois avant la rencon
tre dont nous venons de parler, qu'étant un jour
entrée ſans deſſein dans le cabinet de Monſieur
ſon mari, elle s'arrêta à lire quelques papiers, &
elle s'apperçut par-là qu'il devoit à une infinité de
perſonnes, & que tous ces grands biens qu'elle
croyoit

royoit qu'il avoit appartenoient à ſes créanciers. Cette découverte fut extrêmement ſenſible à une jeune Dame de dix-huit ans, qui commençoit à entrer dans le monde, & y avoit paru juſqu'alors avec toute ſorte d'avantages.

CEPENDANT ſa piété & la ſageſſe de ſon eſprit firent qu'elle ſe conduiſit de telle ſorte qu'elle ne témoigna jamais ſa peine à Monſieur ſon mari ; mais elle s'appliqua uniquement à penſer au moyen d'acquitter ſes dettes. La prémière choſe qu'elle fit pour cela fut de ſe retrancher toutes les dépenſes non abſolument néceſſaires, même ſur ſa perſonne, ne s'habillant plus que de la manière la plus ſimple, enſorte qu'elle portoit des ſtoffes qui n'étoient que de petites étoffes à vingt-cinq ſous l'aune. Mais elle laiſſoit faire à ſon mari la dépenſe qu'il lui plaiſoit, eſperant trouver plus d'entrée dans ſon eſprit par cette conduite: ce qui en effet lui réüſſit, comme on l'a pu voir dans le Mémoire de M. d'Andilly.

SA peine ne lui en étoit pas moins ſenſible, mais ne vouloir pas la faire paroitre. Elle nous a quelquefois conté que n'oſant pleurer le long du jour, & n'ayant que la nuit pour donner un peu plus de liberté à ſa douleur, de peur qu'il en parût quelque choſe à ſes femmes, elle n'oſoit pas même leur demander des mouchoirs, & faiſoit ſécher tous elle ceux qu'elle avoit trempés de ſes larmes *. Mais enfin elle vit heureuſement ſes affaires rétablies par les grands ſoins de M. de Boulogne ſon Père.

VIII. Ses bonnes œuvres la conduiſent à P. R. Comment la M. Aug. en agit avec elle.

DEPUIS cela elle vêcut toujours dans une grande ſageſſe & avec beaucoup de piété proportionément aux connoiſſances qu'elle avoit alors ; car elle

* Ayant enfin reconnu, *dit la Mère Agnès*, le doigt de Dieu dans cet évènement, elle s'y ſoumit, & ſe réduiſit à une dépenſe très-médiocre. Ainſi ne voyant plus que le bien qu'elle avoit apporté dans la Maiſon, elle le gouverna avec tant de ſageſſe & d'économie qu'elle fit toujours ſubſiſter honorablement ſa famille.

le a toujours fait le bien qu'elle a su. Mais il est vrai, que depuis qu'elle eut le bonheur de connoître M. de S. Cyran, & qu'elle fut entrée avec ardeur dans toutes les saintes vérités qu'elle apprit de lui sur les obligations de la vie chrétienne, elle regarda toute sa vie passée comme un tems qu'elle étoit obligée de pleurer comme perdu, & elle entra si sérieusement dans le dessein de le racheter par de dignes fruits de pénitence, que la forte persuasion, qu'elle eut que l'on ne pouvoit retourner véritablement à Dieu que par cette voie, la porta à en persuader plusieurs autres personnes, & elle servit d'instrument à la grace de Jésus-Christ pour les faire entrer dans cette sainte conduite, en les addressant à M. de S. Cyran, & en le sollicitant elle-même par ses Lettres de consentir à leur donner des conseils; car c'étoit dans le tems qu'il étoit prisonnier au Bois de Vincennes. Elle ressembloit à ces saintes femmes du tems des Apôtres, dont S. Paul dit qu'elles l'aidoient dans son ministère; car son exemple & ses paroles, jointes à sa bonté qui gagnoit les cœurs, servoient infiniment à plusieurs personnes que Dieu commençoit à toucher. Elle en a retenu quelques-unes assez long-tems chez elle dans sa maison de campagne, comme dans une retraite, pour leur donner moyen d'écouter Dieu hors des distractions que causent les affaires & les emplois du monde: ce qui a été d'une grande utilité à ces personnes *.

Rom XVI. Philip. IV.

TANT de bonnes œuvres, & tant de secours qu'elle rendoit aux autres, l'ont disposée à la grace que Dieu lui a faite d'abandonner tout-à-fait le mon-

* Son inclination à secourir les pauvres & les Affligés étoit extrême, *dit la Mère Agnès*, comme elle fit paroître sur tout en deux occasions aussi remarquables qu'édifiantes. Une année que le blé étoit fort cher, elle en faisoit donner à tous les pauvres qui venoient par troupes de huit lieuës; & comme on l'eût avertie qu'il n'y avoit plus guéres de blé, & que ce qui restoit ne suffiroit pas pour sa maison, elle répondit généreusement qu'il en faudroit acheter quand il seroit fini, mais qu'il n'en falloit pas refuser aux pauvres. Cette [illegible] pleine de foi, de confiance & de charité, attira sur ses grenie[illegible]

le pour ſe donner à Dieu. La mort ſoudai-
e Monſieur ſon mari, qui lui en donna le
rement & la liberté, fut quelque choſe de ſi
ordinaire dans toutes ſes circonſtances, qu'on
oit la rapporter ici, ſi l'hiſtoire n'en étoit dé-
primée dans les Mémoires de M. de Pontis,
'y étoit trouvé préſent & qui en fut ſi frappé,
le contribua beaucoup à ſa converſion & à ſa
te. Ainſi la mort d'un ſeul procura une plus
ſe vie à pluſieurs perſonnes. Elle donna
à Madame de Saint-Ange, au plus jeune
ſieurs ſes fils, & à Mademoiſelle de Lu-
fille de M. d'Andilly, qu'elle avoit la
de regarder comme ſa propre fille, de re-
er tout-à-fait au monde.

Mère Angelique, qui connoiſſoit & qui hono-
parfaitement la vertu de Madame de Saint-
, ne fut pas fort ſurpriſe quand elle apprit
deſſein, ayant bien cru qu'elle étoit capable
auſſi grande réſolution. Mais elle avoit
d'expérience, que la plupart des Dames
ont vêcu long-tems dans le monde, &
out à la Cour, prennent très-rarement le vé-
le eſprit de la Religion, & ſont même très-
oles de l'altérer dans les autres, qu'encore
le connût bien que celle-ci avoit une ſolidi-
on commune, elle ne laiſſa pas de prendre des
utions de bonne heure pour veiller à lui re-
her tout ce qui *reſſentiroit la Dame:* c'étoit le
e dont elle uſoit pour marquer toutes ſortes
roprétés, d'ajuſtemens & de commodités non
ſſaires. Sans cette application de la Mère An-
ge-

ction de Dieu, qui fit durer ce reſte de blé tant qu'il fut né-
re. L'autre occaſion, où elle ſignala ſa charité, fut lorſque le
proche du Château fut frappé de la contagion: quoiqu'elle
ore fort jeune, elle ne penſa point à fuir pour s'en préſerver.
lle voulut y demeurer pour mettre ordre à tout. En effet elle
it les malades de Chirurgiens, d'Apotiquaires, de la nourritu-
de tous les remèdes néceſſaires: ce qu'elle continua pendant la
du mal, qui fut ſi violent qu'il n'en échappa que très-peu de
mes.

gelique, Madame de Saint-Ange, qui étoit naturellement très-propre, & qui y avoit une longue habitude, n'auroit pu éviter ces petites singularités, qui consistent en de si petites choses, que les personnes qui sortent du monde ne peuvent guère s'en appercevoir.

MADAME de Saint-Ange n'entra pas d'abord au Noviciat, parce qu'elle avoit encore des affaires à terminer & qu'elle ne se portoit pas bien; on la mit dans une chambre, où elle étoit [illegible] comme les autres Dames. La Mère Angelique, pour l'accoutumer aux privations, ne voulut pas qu'elle fît tapisser sa chambre; mais comme il avoit à la ruëlle de son lit une cloison de [illegible] qui séparoit un passage où il y avoit un bruit [illegible] incommodoit, la Mère permit de mettre de la tapisserie sur cette cloison pour rendre le bruit [illegible] sourd; & afin qu'on ne pût douter qu'elle n'[illegible] pas là pour ornement, mais par la seule nécessité, elle fit mettre cette tapisserie à l'envers: [illegible] toit une haute-lice. Ces sortes de difformités lui paroissoient fort convenables aux yeux des personnes qui viennent chercher la pauvreté de la Crêche & de la Croix de Jésus-Christ dans la vie Religieuse, & qui doivent purifier tous leurs sens des impressions que les pompes & les délices du siècle y ont laissées.

LA Mère Angelique trouva pour toutes ces choses une parfaite docilité dans l'esprit de Madame de Saint-Ange. Elle se l'étoit bien promise: c'est pourquoi elle nous avoit dit à son sujet, lorsqu'il

* On craignoit, *dit la Mère Agnès*, que la longue habitude à commander aux autres l'ayant remplie d'une prudence humaine qui concerne toutes choses selon la chair, ne l'empêchât de porter [illegible] aux observances de la Religion qui paroissent petites à des esprits prétendus élevés. Mais comme elle avoit toujours eu un grand [illegible] de christianisme, elle pratiqua cette maxime de S. Paul qui [illegible] *une perte ce qui lui avoit été un avantage, afin de gagner Jesus-Christ* (Philip. III. 8.). On vit en elle beaucoup moins de traits de l'esprit du monde, qu'on n'en voit en de jeunes filles qui entrent en Religion; & ce changement ne se fit pas par un renversement & un effort

qu'elle déclara ſon deſſein d'être Religieuſe: „ Si „ celle-ci me trompe, je ne recevrai plus de Da„ mes." Mais on peut dire qu'elle l'a peut-être trompée en un autre ſens, parce que dans la ſuite ſon humilité, ſa ſimplicité, ſon amour pour la pauvreté a été au de-là de ce qu'elle en pouvoit attendre *.

IX. Vertus qu'elle fit paroître depuis ſa Profeſſion.

DEPUIS qu'elle fut Religieuſe, ſes infirmités continuelles ne lui permirent pas de faire des auſtérités extérieures; mais elle avoit une telle facilité à ſe mortifier en tout ce qu'elle pouvoit & à ſuppléer à ce qu'elle ne pouvoit pas par d'autres exercices de piété, qu'on peut dire qu'elle prennoit plus ſur elle à proportion de ſes forces & des habitudes de ſa vie paſſée, que ne font la plupart des perſonnes les plus auſtères. On voyoit en elle une égalité, une attention à tous ſes devoirs, & une exactitude qui donnoit de l'édification: les moindres obſervances lui étoient auſſi conſidérables que les principales, elle ne manquoit pas à une pour petite qu'elle fût. Elle ne négligeoit rien, faiſoit profit de tout & s'édifioit de tout.

ELLE avoit une humilité merveilleuſe qui la faiſoit déférer à toutes les Sœurs, ſans prendre garde ſi c'étoient des jeunes: car en effet elle ſe conſidéroit comme la dernière de toutes; & dans ce ſentiment elle regardoit toutes les autres au-deſſus d'elle: ce qui l'auroit portée à ſe ſoumettre de bon cœur à la moindre de la Maiſon, ſi on le lui eût ordonné.

SA douceur & l'égalité de ſon eſprit n'étoit pas moins

ſort qui ſouvent n'a pas de durée, mais par une facilité que lui inſpiroit l'eſprit de Dieu, qui la faiſoit commencer par où les autres achèvent, en ouvrant ſon cœur pour la faire courir dans la voie de ſes commandemens. Auſſi pratiqua-t-elle parfaitement ces divines paroles du Fils de Dieu, lorſqu'il dit (Matth. XI. 29.) *Apprenez de moi que je ſuis doux & humble de cœur.* Ce ſont là ſes deux vertus favorites & dominantes dont elle a le plus donné d'exemples, & qui l'ont miſe en état de recevoir le Royaume du ciel comme un enfant, ſelon la parole de l'Evangile.

moins admirable, & durant tout le tems que nous avons eu le bonheur de la poſſéder, on n'a jamais remarqué en elle aucun changement d'humeur, ni qu'elle ait donné ſujet de peine à perſonne par la moindre parole de promtitude ou de ſéchereſſe. Au-contraire elle avoit toujours le cœur ouvert pour témoigner à chacune des Sœurs l'affection qu'elle avoit pour elles; & ſi quelque choſe lui paroiſſoit quelquefois difficile dans la Religion, c'étoit que le ſilence l'empêchoit de ſe ſatisfaire à cet égard auſſi ſouvent qu'elle l'auroit ſouhaité.

QUOIQUE ſon âge, ſes infirmités & ſa prémière nourriture lui rendiſſent néceſſaires divers petits ſoulagemens, c'étoit néanmoins avec peine & confuſion qu'elle les prennoit, & en ſe retranchant toujours quelque choſe. Elle ſe réduiſit ainſi peu-à-peu d'une telle ſorte à la vie commune, qu'elle parvint à ce qu'elle déſiroit, qui étoit de n'avoir rien de plus que ce que l'on donne aux autres infirmes dans l'Infirmerie; ayant en cela une ambition bien oppoſée à celle qui ne ſe voit que trop ſouvent parmi des Religieuſes imparfaites, & d'où naiſſent les plus grands relâchemens dans les Com-

* On la vit tous les jours, *dit la Mère Agnès*, s'avancer de vertu en vertu & s'élever au-deſſus d'elle-même. Cela parut ſur-tout à la mort de trois de ſes filles qu'elle aimoit tendrement. Elle ne put s'empêcher de pleurer la perte de la prémière; mais elle ne pleura point celle de la ſeconde, & la mort de la troiſième qui étoit la plus aimable lui cauſa de la joie, & la fit répandre en actions de graces devant Dieu, de ce qu'il les avoit appellées à lui dans leur innocence. Elles furent toutes trois enterrées en notre Maiſon de Paris, avec Madame de Boulogne leur ayeule.

Ma Sœur Anne de Sainte Eugénie avoit une ſi grande préſence d'eſprit, qu'il ſembloit qu'elle ne fût jamais diſſipée; ou ſi elle avoit des diſtractions, elles étoient ſi legères & elle s'y arrêtoit ſi peu, qu'elle étoit toujours en état de goûter & de parler des choſes de Dieu, pour leſquelles elle avoit un reſpect merveilleux. Les lectures qu'elle entendoit la touchoient ſi vivement qu'elle en étoit toute pénétrée de ferveur & de devotion. Il paroiſſoit dans toute ſa conduite une gravité & une modeſtie ſi ſévères, qu'on n'auroit oſé prendre avec elle la moindre liberté; mais auſſi elles n'inſpiroient aucun éloignement: de ſorte qu'on pouvoit lui appliquer ce que dit l'Ecriture, qu'il n'y avoit point d'amertume dans ſa converſation, & qu'il ne s'y trouvoit qu'un agrément qui conſoloit autant qu'il édifioit.

quoi-

Communautés, lorsque les personnes infirmes oublient si fort la mortification, qu'elles se font un droit de prétendre à tous les soulagemens & à toutes les dispenses qu'on donne aux autres; au lieu que cette véritable pénitente se proposoit toujours pour modèle la mortification & la pénitence qu'elle voyoit dans les autres *.

De si saintes dispositions l'avoient fortifiée contre tous les évènemens les plus sensibles, & même les plus extraordinaires. Il y en a eu deux surtout qui auront devant Dieu couronné sa patience. L'un fut le renversement des affaires de Monsieur son fils aîné qui lui avoit toujours été plus cher qu'aucun de ses enfans, jusques-là qu'on peut dire que son amour l'avoit un peu aveuglée, & qu'elle eût pu prévoir plutôt où sa conduite pouvoit le réduire. Il y eut en tout cela des circonstances très-affligeantes. Il est vrai qu'elle les ressentit extrêmement, mais elle ne laissa pas de garder toujours une égalité d'esprit étonnante; & une Sœur lui disant un jour qu'elle admiroit de voir qu'elle ne parût pas plus inquiétée ni troublée dans une telle conjoncture, elle lui répondit: „ Hô pour „ cela je ne me souviens point d'avoir perdu „ dans

* Quoique ses fautes fussent legères, elle recevoit sans s'excuser les avertissemens qu'on lui donnoit, & souvent y ajoutoit quelques circonstances pour les rendre plus aggravantes. Eloignée de croire qu'elle eût quelque avantage au-dessus des autres, regardant au contraire son esprit comme fort médiocre, encore qu'il fût rare d'en trouver de plus judicieux & de plus intelligens, elle s'estimoit incapable de toutes les choses qu'on lui ordonnoit, & pour lesquelles on jugeoit qu'elle avoit un talent particulier. Elle se rendoit néanmoins à tout ce qu'on vouloit qu'elle fit, & dont elle avoit toujours de la confusion quoiqu'elle s'en acquittât parfaitement bien.

Dans la maladie elle conservoit toujours la même douceur & la même tranquillité, qui étoient ses dons particuliers. Il n'y avoit nulle peine à l'assister, & elle recevoit les services qu'on lui rendoit avec une extrême reconnoissance. La paix dont elle jouissoit banissant l'ennui, qui n'est que trop ordinaire dans cet état, elle étoit presque toujours dans le silence. Elle avoit tant de respect pour cette pratique du Cloître, sur-tout aux heures défendues, qu'à peine parloit-elle pour des choses nécessaires; & si elle y étoit obligée, elle le faisoit si succinctement qu'elle n'étoit point censée rompre la loi du silence pour le peu de paroles qu'elle disoit.

„ dans aucune rencontre la paix que Dieu m'a „ donnée."

X. Ses dispositions dans le tems de la persécution à laquelle elle a eu grande part.

L'AUTRE occasion, qui éprouva sa vertu, ne lui fut pas personnelle: ce fut la persécution commune de notre Maison *. Elle fut pourtant du nombre de celles qui purent dire alors avec Jésus-Christ: „ Je suis seule & abandonnée, dans ce pas-„ sage." *Singulariter sum ego donec transeam.* M. l'Archevêque, qui avoit dessein d'ôter à la Communauté celles qu'il croyoit capables d'aider & de soutenir les autres, discerna bien qu'elle méritoit d'être de ce nombre, quoiqu'elle n'occupât aucun rang ni aucune charge dans la Maison †. Elle fut des douze prémières qu'il enleva, & qu'il sépara une à une dans divers Couvens: pour elle on l'envoya à Sainte Marie de Chaillot, où elle fut prisonnière dix mois jusqu'au retour de toute la Communauté en ce Monastère des Champs. Elle a écrit elle-même une Relation, en forme de Lettre §, de ce qui lui arriva pendant ce tems. L'on y voit de quelle sorte Dieu la conduisoit par la seule lumière de sa grace, lui faisant éviter des piéges assez subtils dont il étoit difficile qu'une personne seule & sans conseil pût se défendre dans une tentation capable de séduire les Elus mêmes.

Ch. CXL.

JE ne veux pas omettre une circonstance qui peut faire connoître quelle étoit la disposition de son cœur & la tranquillité de son ame. Depuis que M. l'Archevêque nous eût interdit les Sacremens le 21. Août, comme il nous eût quitté en nous

* De son ardent amour pour Dieu, *dit la Mère Agnès*, naissoit une crainte infinie de rien faire qui pût lui déplaire, & de cette crainte un attachement inviolable pour la vérité. C'est ce qui lui fit former une résolution, qu'elle a soutenue toute sa vie, de ne point signer le Formulaire. Au milieu des allarmes où l'on étoit qu'il pourroit en arriver quelque grand renversement dans la Maison, elle demeura toujours ferme; ne pensant qu'à se préparer à souffrir tout ce qu'il plairoit à Dieu. Ainsi elle ne fut point surprise de se voir du nombre de celles qu'on enleva de notre Monastère. [Voyez dans la *Relation* de 1664. plusieurs petits traits de la sœur Anne de sainte Je-

ménaçant que nous le reverrions bientôt, passâmes les jours suivans dans une attente inuelle de son retour & de ses dernières vio-s. Enfin le Mardi 26. du même mois, ma r Anne de Sainte Eugénie ayant appris le ma-ar une personne amie de la Maison, qui l'é-venue voir, qu'on avoit vu sortir du Monastè-: la Visitation un carosse plein de Religieuses étoient allées à l'Archevéché, & qu'on ne oit pas que ce ne fût le dessein de M. l'Ar-êque de les amener ce jour-là chez nous après : avoir enlevées, elle quitta la personne qui arloit, & vint trouver la Mère Agnès qui étoit autre Parloir avec M. d'Andilly & quelques-de nous. Elle y entra d'un visage tranquil-& pour annoncer cette nouvelle, elle ne nous utre chose que ces paroles: *Hæc dies quam fe-lominus:* „ C'est ici le jour que le Seigneur a it." Il n'y a qu'une grande foi qui puisse fai-rler ce langage dans une occasion si surpré-e, & que la charité rendoit plus sensible à ma r Anne de Sainte Eugénie qu'à qui que ce soit: elle aimoit si parfaitement les Mères & les :s, que la mort lui auroit été plus douce que séparation. Mais elle ne consulta jamais la re dans cette occasion où il s'agissoit de rendre ignage à la vérité & à la grace de Jésus-st, contre laquelle on avoit ému cette perfé-n, à laquelle nous étions trop heureuses d'a-part.

Psaume CXVII.

PRE's qu'elle fût revenue de son exil, nous re-

XI. Augmentation de sa vertu depuis son retour d'exil.

le, à l'occasion des projets d'accommodement du père Esprit.] foiblesse de son corps empêcha, *dit la Mère Agnès*, qu'on ne le d'elle dans les principaux emplois du Monastère, quoiqu'elle 'en très-capable. On lui avoit donné une des moindres Obéis-, dont elle eut une parfaite satisfaction, & dont elle ita avec autant d'ordre & de soin que s'il se fût agi des choses s importantes.

e l'addresse à la Mère Angelique de S. Jean: on l'a imprimée lusieurs autres en 1624. dans le Volume *in Quarto*, qu'on a déjours soin de cité.

remarquâmes en elle un accroiſſement de [illegible] tout viſible. Son humilité étoit paſſée de l'[illegible] rieur à l'extérieur même. On ne pouvoit voir [illegible] plus grande ſimplicité, une plus grande ſoumi[illegible] plus de recueillement & de ſilence. Nous [illegible] dû reconnoître à toutes ces marques qu'elle [illegible] prochoit de la fin de la carrière où elle [illegible] avec tant d'ardeur. Les peines de ſon eſprit [illegible] diminué ſa ſanté en augmentant ſa ferveur, [illegible] fut toujours depuis languiſſante ſans ceſſer [illegible] moins de ſuivre la Communauté autant qu'[illegible] voit, juſqu'à une grande maladie, qu'elle eut [illegible] avant ſa mort, qui lui ſervit comme d'avan[illegible] ment pour ſe diſpoſer à aller à Dieu. Comme [illegible] le étoit forte & qu'elle aimoit la Croix, Dieu [illegible] en prépara une nouvelle que l'on peut dire [illegible] été l'occaſion de ſa mort.

On ſait la captivité où nous étions alors; [illegible] ronnées de Gardes, de Prêtres, de Tourière[illegible] gardoient toutes les avenues, les portes, les [illegible] les, les Tours, pour nous ôter le moyen de [illegible] voir la moindre conſolation, ni nouvelles [illegible] part de qui que ce pût être. Cependant M. l'[illegible] chevêque de Paris, qui donnoit tous ces ordr[illegible] trouva à propos d'en donner un autre qui en [illegible] n'y étoit pas contraire. Il ordonna à l'Exempt [illegible] gardes, qui commandoit ici, de rendre à M[illegible] de Saint-Ange une Lettre de Monſieur ſon [illegible] pleine du recit de ſes malheurs, qu'elle étoit [illegible] te propre à l'accabler d'affliction. Monſieur ſon [illegible] fils lui rendoit conte dans cette Lettre de [illegible] ſes infortunes, de la manière du monde la plus [illegible] pable de percer de douleur le cœur d'une M[illegible] Il lui diſoit adieu & lui demandoit ſa bénédi[illegible] avant que de s'en aller comme inconnu où ſa [illegible] vaiſe fortune pourroit le conduire. Il lui m[illegible] qu'il avoit fait toutes ſortes d'efforts auprès [illegible] Monſieur de Paris pour obtenir la permiſſion [illegible] de venir voir, ſans avoir rien gagné. Nous [illegible]

de lui donner cette Lettre, & on tâcha poſer un peu. Il n'étoit pas néceſſaire; eur étoit préparé à tout. Elle en fit elle- lecture tout haut, avec beaucoup de lar- vérité, mais avec une égalité & une dou- prit qui ne lui permit pas de dire une pa- pût marquer la moindre altération ni mê- ne inquiétude. Elle nous dit même que oit miſe dans une diſpoſition où elle étoit touchée de ces diſgraces temporelles de ſon fils; qu'elle y avoit été autrefois plus mais qu'alors elle les regardoit comme ens de le dégager de l'amour du monde & ivertir tout-à-fait à Dieu; que ſi elle reſ- int de douleur, ce n'étoit que parce qu'el- oyoit indigne de lui obtenir cette grace emandoit à Dieu tous les jours avec tant es, & qu'elle lui avoit demandée ſans ceſ- s qu'il étoit au monde; qu'elle n'avoit ja- haité de plus grande fortune à tous ſes en- celle-là; & qu'elle auroit eu de la joie oir porter des crochets, pourvu qu'ils fuſ- ieu & qu'ils aimaſſent l'Evangile.

r pourquoi elle étoit touchée de ce qu'el- oyoit pas, que la mauvaiſe fortune de ſon ncore rompu en lui les liens de l'amour du & qu'il penſoit plutôt à chercher de nou- gagemens qu'à jouïr de la liberté que Dieu oit par la perte des biens temporels, qui filets du Démon & la cauſe de la perte de ux qui les poſſèdent avec attache ou qui ent avec ardeur. Cette occaſion lui fit en- doubler ſes prières & ſes larmes devant quoi elle joignoit diverſes pratiques de our en faire une matière de ſacrifice qu'el- ffrir en toutes rencontres, non ſeulement n fils aîné, mais auſſi pour ſes deux autres qui ne ſortoient non plus que lui jamais de ir.

QUEL-

Quelque soin qu'elle prît de modérer sa douleur au-dedans & de la cacher au-dehors, elle fut néanmoins si pénétrée, qu'on peut dire qu'elle lui donna le coup de la mort, & qu'elle fut la véritable cause de la maladie où elle tomba bientôt après, qui l'a conduite à Dieu. Elle eut cependant tant de fidélité à retrancher les mouvemens humains que la nature est portée à trop écouter en ces occasions, qu'elle dit à une personne, qui lui avoit reçu cette Lettre, qu'elle la brûleroit, qu'elle y auroit fait réponse, parce qu'il ne faut point garder ce qui ne serviroit qu'à renouveller les sentimens de la nature & à l'attendrir. Aussi qu'elle envoya la réponse à Monsieur de Paris, pour la faire tenir à Monsieur son fils, parce qu'il ne nous étoit pas permis d'envoyer ou de recevoir aucune Lettre qu'elle n'eût passé par les mains de M. l'Archevêque, la même personne lui ayant témoigné qu'elle auroit désiré qu'on eût choisi quelque autre voie pour faire tenir cette Lettre à M. de Saint-Ange, de crainte que Monsieur de Paris ne le fît pas, elle répondit en ces propres termes qui firent admirer sa foi: „ Si cette Lettre doit être utile à mon fils, Dieu fera que „ le lui soit rendue; & si elle ne lui doit pas „ servir, il n'est pas nécessaire qu'il la reçoive." Elle n'en eut plus depuis aucunes nouvelles, & ne témoigna point d'inquiétude ni de désir d'en apprendre.

Elle disoit quelquefois à des personnes avec qui elle parloit avec plus de liberté, que si nous comprénions bien la grace que Dieu nous fait quelquefois de nous engager à souffrir pour sa défense, nous ne désirerions jamais sortir de cet état; que pour elle, c'étoit le plus heureux moment de sa vie; & que nonobstant toutes ses infirmités elle se sentoit disposée à aller au bout du monde, si Dieu eût permis qu'on l'y eût envoyée.

Elle

ELLE tomba malade au mois de Septembre 67. & dès les commencemens elle fut fortement persuadée qu'elle n'en releveroit pas, & que cet maladie lui donnoit sujet de dire: *Lætatus sum bis quæ dicta sunt mihi: in domum Domini ibimus;* me suis réjouï à cause de ce qui m'a été dit: nous irons en la maison du Seigneur.] Elle ra dès-lors dans un entier oubli de tout ce qui voit point rapport à l'éternité bienheureuse. la voyoit dans une continuelle application à eu. Si elle parloit, ce n'étoit plus que de Dieu les choses éternelles, & gardoit pour tout le te un profond silence. Les accès de sa fièvre mençoient à diminuer, lorsqu'elle fut surprise n nouvel accident qui l'emporta en peu de rs. Ce fut une dissenterie qu'aucun remède ne arrêter, & elle souffroit toutes les douleurs & incommodités de ce mal avec une douceur sprit toute égale à celle qui paroissoit en elle en tes fortes d'occasions. Elle envisageoit la mort c désir & embrassoit la souffrance avec joie e aimoit la volonté de Dieu avec tant de confiance, que toutes sortes de peines lui étoient éables, quand elle les considéroit dans son or- ; de sorte qu'elle étoit incapable dans cette position d'avoir ni inquiétude ni impatience ns tous ses maux.

XII. Sa dernière maladie: elle a une grande épreuve à souffrir. Ps. CXXII.

LA continuation de son mal, qui ne lui donit aucun relâche, la reduisit bientôt dans un grand abbattement, qu'on vit bien qu'elle n'y resisteroit pas; & la fièvre, qui reoubla par-dessus, lui rendit l'esprit moins lie, ayant été trois jours qu'elle ne parloit pres- plus & qu'on avoit assez de peine à la reeiller.

AUSSI-TÔT qu'on se fût apperçu que le pé- de cette maladie devenoit pressant, on en a- rtit Monsieur l'Archevêque de Paris, & on pria d'envoyer un Confesseur. Il envoya M.

Bail

Bail * pour lui administrer les Sacremens, le consentoit à signer le Formulaire sans ction. Ce Docteur employa toutes les r qu'il jugeoit les plus capables de persuader, accompagnoit de menace des jugemens de disant que c'étoit une folie à des Relig de sacrifier leur repos & l'honneur de leur son à un scrupule mal fondé. Ma Sœu ne de Sainte Eugénie lui répondit toujo vec beaucoup de sagesse & d'humilité, & me tems avec beaucoup de fermeté. I lut lui faire peur de l'autorité des Paste l'Eglise, auxquels Jésus-Christ a promis qu'ils lieront sur la terre sera lié dans A quoi la malade répondit avec une humbl rosité: „ Oui certainement, Monsieur, „ que Dieu leur a mis sa puissance en mai „ ce n'est pas pour en abuser; & pour mo „ culier, je suis persuadée que puisqu'ils „ refusent la grace des Sacremens qu'à c „ je ne veux pas faire une chose qui seroi „ ma conscience & qui blesseroit la vérit „ saura bien par sa miséricorde suppléer „ qu'ils me font, & m'accorder l'effet de „ dont on me prive." M. Bail contesta tr tems, & employa même les raisons les maines & les plus politiques, lui alléguant tre conduite perdoit notre Maison, qui a autrefois très-florissante, étoit sur le po voir ruinée entièrement. Sur-quoi elle avec sa douceur ordinaire: „ Il est vrai „ vous le dites, Monsieur, qu'à parler „ ment notre état est déplorable: mais

* On avoit prié le Prélat de considérer qui étoit celle mandoit instamment la grace des Sacremens & à qui il refuser sans que le scandale en retombât sur lui; puisque personne qui s'étoit acquis l'estime & la vénération de & de la Cour même, où elle avoit toujours [illegible] extraordinaire & si peu commune, qu'il n'y en avoit pe sent connue & n'en eussent été édifiés. C'est ce qui [illegible]

foi, il n'y a pas au monde un état
ux que le nôtre." Leur entretien
& la concluſion fut que M. Bail re-
nt de lui adminiſtrer aucun des Saints
uisqu'elle ne vouloit point ſigner pu-
plement.

réhendâmes que cette longue con-
lui eût fort augmenté l'oppreſſion &
étoit très-violente; mais quand nous
pprochées de ſon lit, nous lui trou-
t & le viſage auſſi tranquille qu'elle
rs; la paix de la bonne conſcience &
ont elle avoit le cœur tout rempli,
contre le trouble & la peine qu'une
ſorte pouvoit reſſentir d'un traitement
ire. L'injuſtice en étoit ſi viſible que
même, qui s'en étoit rendu le mini-
s'empêcher de dire à l'une de nous,
ttendrie de la dureté avec laquelle on
i ſainte perſonne, & de la perte que
iſoit en elle, „ que nous ne devions
s affliger, que cette bonne ame n'y
en, & qu'étant bien avec Dieu, com-
oit qu'elle l'étoit, il lui redoubleroit
ations ſpirituelles, pour ſuppléer à
'Egliſe qui lui étoient refuſées." * La
ette parole de ſa bouche comme mal-
; l'iniquité mentit bientôt à elle-mê-
changea de langage depuis, & parla
oit pour ſatisfaire aux ordres de Mon-
s qui l'avoit deputé.

XIII. Quelles furent ſes dernières diſpoſitions, & ſa mort.

jour après None (car c'étoit ſur le
avoit parlé à M. Bail,) comme elle
con-

Voi in 4.) où ſe trouve auſſi l'Entretien ſingulier
vec les Mères au ſujet de la Signature, avant que

ère Angelique de S. Jean que M. Bail parla ainſi:
attretien entier dans les *Fourneaux* pp. 111. & ſuiv.
& curieux auſſi-bien que celui que ce bon Docteur
rtant.

continuoit d'être fort mal, l'on fit assembler auprès d'elle la Communauté, pour reciter les sept Pseaumes & quelques-unes des prières dont l'Eglise accompagne l'administration du Sacrement de l'Extrême-Onction. La malade fut toujours très-appliquée à Dieu pendant ce tems, avec une dévotion très-édifiante ; & quoiqu'elle fût très-mal, elle prononçoit elle-même plusieurs versets avec les Sœurs, qui de leur côté redoubloient leur ferveur, afin que le gémissement des pauvres & des captifs attirât sur cette humble pénitente la miséricorde de Jésus-Christ, qui a tellement donné les clefs de la puissance aux Ministres de l'Eglise, qu'il s'est toujours reservé la clé de David qu'il porte entre ses mains, enforte que personne ne peut fermer la porte à ceux à qui il l'ouvre, non plus que l'ouvrir à ceux à qui il la ferme. Après que les prières furent achevées, la malade s'adressa à la Mère Abbesse*, pour lui demander pardon du peu d'usage qu'elle croyoit avoir fait de sa charité & de sa conduite; l'assurant qu'elle étoit toute pénétrée de sentimens de respect & de reconnoissance envers elle. Elle témoigna aussi beaucoup de tendresse & de charité pour toutes les Sœurs, & nous assura qu'elle mouroit dans une tranquillité parfaite & sans inquiétude, persuadée que Dieu pouvoit suppléer par sa miséricorde au refus qu'on lui faisoit des Sacremens, & dans la confiance que Dieu renouvelleroit en elle la grace de ses mystères.

On ne peut exprimer l'édification qu'elle nous donna par sa patience durant toute sa maladie, & particuliérement les derniers jours. Son mal s'aigrissoit toujours en augmentant, sa dissenterie pendant onze jours ne lui donna aucun repos ni jour ni nuit, sinon quand on la faisoit dormir par artifice, en lui donnant des petites grains, qui l'as-

* La Mère de Ligni.

ritablement un peu, mais ſans arrê-
Elle eut de ſurcroit les trois derniers
ſſement continuel. Tous ces maux
beaucoup de remèdes, & le Médecin
endre ſans ceſſe quoiqu'elle n'en reçût
ment. Elle portoit tout cela avec
& une égalité d'eſprit incomparables;
lapper la moindre parole qui marquât
en loin de s'en plaindre, quoiqu'elle
que tous les remèdes étoient inu-
le ne releveroit pas de cette ma-

ulement après avoir pris un de ces
qui n'avoit pas eu de meilleur effet
, mais qui l'avoit aſſoupie, elle dit
ui étoit auprès d'elle; „ Il eſt tems
e ſommeil; j'eſpère que la Mère Ag-
ra bon que je ne faſſe plus de remè-
dois plus penſer qu'à la mort: je la
-humblement que le peu de tems qui
e ſoit employé qu'à cela." Elle ne
éanmoins de ſe rendre à ce qu'on
ſans dire une parole.
n s'étonnoit une fois de ſa patience,
emandoit ſi elle ne s'ennuyoit point
ir, elle répondit avec un vif ſenti-
ant les yeux au ciel: „ Helas! ſi je
ois, ce ne ſeroit que par ma mé-
oſition; car il n'y a pas de quoi."
ur qu'elle étoit extraordinairement
n vomiſſement continuel, une Sœur
rochant d'elle: „ Eh! quelle pitié,
c'eſt toujours de pis en pis." Elle
ſouriant, & lui dit dans ſa douceur:
ieux en mieux. Cette Sœur ayant
n effet elle avoit raiſon, puiſqu'el-
de plus en plus de la vie éternelle,
ouvelle, dit la malade.
en toutes rencontres qu'elle faiſoit

pa-

paroître qu'elle ne déſiroit plus rien que d'aller à Dieu bientôt; & ce déſir ardent lui faiſoit ſouvent répéter ces paroles: *Veni Domine & noli tardare*, [Venez, Seigneur, ne tardez plus.] *Lætatus ſum in his quæ dicta ſunt mihi: in domum Domini ibimus:* [Je me ſuis réjouï à cauſe de ce qui m'a été dit que nous irons en la Maiſon du Seigneur. Elle n'avoit point de plus grande conſolation que lorqu'on prioit auprès d'elle, qu'on lui liſoit quelques Pſeaumes François ou quelque Livre de piété. Elle écoutoit avec le même ſentiment & la même liberté d'eſprit que ſi elle avoit été en pleine ſanté, & ne pouvoit s'empêcher de témoigner ſa reconnoiſſance envers Dieu pour tant de graces & de l'abondance où il nous met. Elle lui diſoit quelquefois de la plénitude de ſon cœur: „ Que „ je vous ſuis obligée, ô mon Dieu, de m'envo„ yer tant de bonnes choſes pour me conſoler. „ J'ai pris toute ma vie la déviſe de Sainte Thé„ rèſe, mais c'eſt à préſent que je la dois dire „ plus que jamais: *Miſericordias Domini in æternum* „ *cantabo*, [Je chanterai éternellement les miſéri„ cordes du Seigneur.]" On lui dit que Sainte Thérèſe avoit accoutumé d'y ajouter: *Quid mihi eſt in cœlo*, &c. [Que déſirai-je au ciel, ſinon vous, ô mon Dieu?] & elle acheva auſſi-tôt le verſet, & dit: *Il eſt vrai*, témoignant quelle faiſoit encore le même ſouhait.

Pſeaume XXII.

Pſeaume XXXVIII.

Pſeaume LXXII.

C'ETOIT une de ſes graces particulières & qui ſe remarquoit le plus en elle, qu'une grande cordialité & bonté pour tout le monde, qui lui faiſoit interpréter toujours favorablement toutes choſes autant qu'elle le pouvoit ſelon Dieu. Elle n'avoit de reſſentiment contre perſonne: c'eſt ce qu'elle a encore témoigné à la mort dans une occaſion où on lui demandoit ſi elle ne pardonnoit pas de bon cœur aux perſonnes qui la traitoient avec tant de dureté. Elle s'écria, en levant la main: „ L'on ne me traite point avec dureté

„

rde cela comme une juſtice de Dieu ſur
il me ſemble que je puis dire que je n'ai
is eu un ſeul moment de reſſentiment con-
erſonne."

Lundi 12. elle empira ſi fort, que ſur les
res du matin l'on fit entrer le Médecin, qui M. Hamon.
n qu'il n'y avoit plus rien à faire. Elle
e ſentoit toute mourante, & croyant que
la dernière fois qu'elle le verroit, auſſi-tôt
procha de ſon lit, elle lui dit *Adieu*, ſe re-
da à ſes prières & le remercia de tous les
u'il avoit eus d'elle. Elle le pria auſſi de
remercier pour elle, ſi jamais il en avoit
on, M. d'Andilly, & quelques autres de
ls, à qui elle croyoit avoir une obligation
re, & pour qui elle le chargea de quelque
rticulier à chacun d'eux.

LORSQU'ELLE eut achevé, on lui dit que la
ère étoit préſente. C'étoit une femme que
rchevêque avoit miſe ici, & à qui il avoit
charge d'entrer dans la Maiſon avec le Mé-
de peur qu'il ne dît des nouvelles ou qu'on
donnât des Lettres, c'eſt-à-dire pour faire
lans ce que les Gardes faiſoient au-dehors.
prie, dit la malade, *qu'on la faſſe approcher.*
femme s'étant miſe à genoux auprès d'elle,
regarda avec ſa douceur ordinaire, & lui
même: „ Adieu, ma chère Madame, je
s ſupplie de croire que je vous ai tou-
s aimée & honorée, parce que je vous ai
rdée ici comme de la part de Dieu. Je
s demande très-humblement pardon ſi j'ai
quelque faute à votre égard: je vous ſup-
de ne vous en jamais ſouvenir, & d'être
uadée que j'ai pour vous & toutes les per-
es qui ont part à notre oppreſſion, tous
ſentimens de tendreſſe & d'affection qu'un
r peut avoir. Je vous prie de le croire,
ue je meurs votre ſervante. Adieu, ma

„ chè-

„ chère Madame." * En diſant ces mots, e
tira ſes bras à demi-morts & l'embraſſa. Quel
inſenſible que fût cette femme, elle s'attendri
lui demanda pardon, diſant qu'elle tenoit dans
Maiſon une place qui avoit pu lui faire de la p
ne; & en pleurant elle ſe recommanda à ſes f
tes prières †.

LORSQU'ELLE ſe fut retirée, une Sœur d
la malade, qu'elle nous avoit toujours dit qu'
ſentoit de la tendreſſe pour M. de Paris. *Eh!*
Eh! tant, repliqua-t-elle: „ Je lui ſuis ſi obl
„ Si on ſavoit le bonheur qu'il y a dans la
„ ction." En diſant cela, elle prit ſon Cruc
qu'elle embraſſoit avec une devotion incomp
ble; & s'addreſſant à Dieu, elle dit: „ Mon D
„ vous ſavez que je vous ai toujours demand
„ converſion de mon fils; mais, mon Dieu
„ vous la demande encore à préſent, avec
„ de ferveur & de déſir que jamais." Elle ajo
„ Je remets entre les bras de la Croix tout ce
„ j'ai de plus cher au monde."

LA Mère Agnès n'avoit point vu Madame
Saint-Ange pendant ſa maladie, parce qu'étan
ſez mal & la diſſenterie étant contagieuſe, le
decin avoit appréhendé qu'elle ne prît ce
Mais ayant ſu qu'elle étoit à l'extrémité, el
demander au Médecin la permiſſion de venir

* Rien n'eſt plus touchant que ce que dit M. Hamon ſur cet
la Relation de diverſes circonſtances de ſa vie, pages 64
vantes.

† M. Hamon remarque (*ibid.* p. 68.) non ſeulement que cett
me, qui étoit la dureté même & qui l'avoit fait voir juſques-l
ſa conduite, fut touchée & édifiée, mais même que l'Eccléſia
que M. de Paris avoit mis à Port-Royal & qui ſuivoit beauco
avis de cette femme, fit mémoire de la Sœur Anne de Sainte-E
à la Meſſe, ce qui n'avoit point été pratiqué pour quatre autr
ligieuſes mortes auparavant dans le même abandonnement
[Voyez auſſi ſur le même ſujet les *Journaux* p. 155.] Of ces
Religieuſes, dont on vient de parler, ſont: la Sœur Marguer
Sainte Gertrude *Du Pré*; la Sœur Françoiſe de Sainte L
Serre; la Sœur Antoinette Euphraſie de S. Auguſtin *le Gro*
Catherine de S. Paul Goulas, dont les Relations ſe trouv
Volume.

b.

chère malade, pour qui elle avoit une amitié & ıe tendreſſe tout-à-fait extraordinaire. Le Mé-ecin étoit dans la chambre de la malade, lors-ı'on lui fit cette propoſition. La malade ayant ıtendu ce qu'on lui diſoit, prit auſſi-tôt la paro-, & dit qu'elle ſupplioit qu'on n'expoſât point ›ur ſa conſolation la ſanté de la Mère Agnès, ı'elle avoit déjà commencé d'offrir à Dieu ce and ſacrifice d'en être privée, & qu'elle étoit ſpoſée à l'achever; qu'elle connoiſſoit la charité ; la Mère, & qu'elle n'avoit pas beſoin d'une ›uvelle expérience, puiſque Dieu lui faiſoit la ace d'être dans une profonde paix qu'il lui aug-entoit de plus en plus. Elle ajouta même en rlant à la Sœur, qu'elle la chargeoit de faire cette ponſe à la Mère Agnès, que „ ſi on ſavoit la paix que Dieu donne, on ne craindroit plus la mort."

Il falloit avoir autant d'amour qu'elle en avoit ›ur Dieu, pour être dans ce détachement & por-r avec tant de tranquillité d'être privée d'une ınſolation, que la tendreſſe de ſon cœur, ſa ınfiance, ſon reſpect pour la Mère Agnès lui ren-›ient aſſurément fort ſenſible: mais elle ne re-rdoit plus que Dieu, & ne voyoit plus qu'en lui ıut ce qu'elle aimoit encore au monde.

Il permit que l'on reçut ce matin-là (nonob-ınt la vigilance de nos Gardes) une Lettre, que [. d'Eſpinoi ſon ſecond fils lui écrivoit pour lui :mander ſa dernière bénédiction. Elle étoit plei-: de tous les ſentimens de reſpect & de tendres-qu'un bon naturel peut donner à un fils qui :rd une ſi bonne Mère, & dans des circonſtan-:s ſi douloureuſes. Mais ce qui la toucha plus ıe tout le reſte, ce fut ce qu'il lui mandoit de ; diſpoſitions pour Dieu, & du déſir qu'il avoit : le ſervir avec fidélité & perſévérance en la con-tion où il étoit, ſans jamais prendre part au onde dont il s'étoit retiré depuis pluſieurs an-

nées. Elle eut un tel transport de joie, en v
la grace que Dieu lui faisoit, que dans ce
ment elle s'oublia elle-même : toute mou
qu'elle étoit, elle ne sentoit plus son mal ; d
te qu'une Sœur, qui la voyoit si bas & presque
l'agonie, (car nous en doutions) lui ayant d
dé si elle ne souffroit pas beaucoup, elle r
dit avec un visage gai & tout animé de
L'abondance de ma joie absorbe toutes mes doule

Nous passâmes tout le jour, les unes
les autres, auprès d'elle à reciter des Pseau
d'autres prières en François, parce qu'elle les
toit avec beaucoup d'attention, & s'en oc
avec la même liberté & la même ferveur d
que si elle se fût bien portée. Elle nous a
souvent à de beaux endroits, & nous disoit
quefois : *Celà est tout divin. Quelle consolation!*
paroles semblables, avec un visage si doux
ravi en Dieu, qu'elle portoit plutôt l'image
vie bienheureuse où elle alloit entrer, que ce
la mort qui étoit présente. La journée se pa
la sorte : mais sur les dix heures au soir elle
tout-à-fait en agonie, & elle perdit bientôt
noissance ; de sorte qu'elle passa toute la nui
une grande agitation, l'oppression étant dans l
nière violence. La Communauté y demeura
jours, suppléant par des prières continuelles
sence des Prêtres & à la privation des autr
cours de l'Eglise, que la dureté des hommes
voit refusés. parce qu'elle avoit eu trop de
té pour Dieu.

Elle expira sur les quatre heures du m
lorsque les Sœurs, qui venoient de dire Mat
l'Eglise, rentrèrent dans l'Infirmerie *. Cét

* Elle fut extrêmement regrettée, *dit la M. Agnès*, de Communauté, qui perdit en elle le modèle d'une parfaite R se ; & il ne s'est trouvé personne qui n'ait été très-édifié de conduite de sa vie, où l'on n'a rien vu qui n'ait [illegible] que méritoit la vertu.

Décembre, jour de Sainte Luce, dont elle a-
t imité l'immobilité & la foi dans ſon attache-
nt à la vérité. Elle eut avant de mourir, auſſi
n que cette grande Sainte, quelque eſperance
la paix ſeroit bientôt rendue à l'Egliſe; car el-
ut que l'on en faiſoit dès-lors quelques projets:
s elle n'eut aucun regret de ne pas vivre jus-
ce tems, s'étant plutôt eſtimée heureuſe d'ê-
l'hoſtie pacifique, qui ſeroit la dernière immo-
à Dieu dans cette perſécution, pour attirer ſa
ſericorde ſur ſon Egliſe & ſur toute cette Com-
nauté. En effet il n'en mourut aucune d'entre
s depuis elle jusqu'après la pacification de tous
troubles & l'entier rétabliſſement de cette Com-
nauté: car elle mourut à la fin de l'année 1667.
paix ſe fit quatorze mois après, au commen-
ent de 1669. *

n ne peut omettre ici les deux remarques ſuivantes qui ont été
s par Mademoiſelle Marguerite Perier. Quand M. d'Eſpinoi fut
Madame ſa Mère étoit fort mal, il alla prier M. de Perefixe,
evêque de Paris, de lui permettre de recevoir les ſacremens:
ce Prélat lui dit que cela ne ſe pouvoit, & qu'il n'en devoit
nullement en peine, parce que Madame ſa Mère *étoit une Sainte
s'il voudroit bien être en ſa place.* Quand elle fut morte, M. d'Eſ-
ne voulant pas qu'on pût dire qu'elle étoit morte hors de l'E.
, parce qu'elle étoit morte ſans ſacremens, alla commander un
ce magnifique pour un tel jour aux Auguſtins, & la veille il fit di-
ſer dans Paris ſix cens billets imprimés, qui portoient que c'étoit
Madame de Saint-Ange, morte Religieuſe à Port-Royal des
ps. M. l'Archevêque en fut averti le ſoir, & il envoya aux
ſtins défendre de faire le ſervice. Le Père Prieur le dit le matin
d'Eſpinoi, qui ſans s'émouvoir alla faire tendre l'Egliſe de S.
; & il mit à dix heures deux hommes aux portes des Auguſtins
envoyer tous les oroſſes à S. Yves, où le ſervice ſe fit magni-
ment.

XXVII.

Relation touchant la Sœur Suzanne de Julienne OLIER, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en 1656. Par Mademoiſelle Marie* PERIER.

MADAME Olier, Mère de la Sœur de Sainte Julienne, étoit de Riom en Auvergne; & quoique de condition elle fut fort pauvre. Elle avoit deux filles, qu'elle mena à Paris. M. l'Abbé de Bourzeis ſon parent qui demeuroit à l'Hôtel de Liancourt, prit la Mère & les filles & les logea fort à l'étroit dans une chambre de cet Hôtel. Un jour cet Abbé témoigna à M. Arnauld, qui étoit ſon intime ami, qu'il étoit fort embarraſſé de ſes deux Nièces, n'ayant pas aſſez de biens pour leur procurer établiſſement. M. Singlin, qui étoit préſent, lui dit que ſi elles étoient appellées à la vie Religieuſe, il n'avoit qu'à les envoyer à Port-Royal, que leur pauvreté n'empêcheroit pas qu'on ne les y reçût avec plaiſir, ſi on remarquoit en elles une véritable vocation. L'aînée, qui étoit fort jeune, prit ce parti, & fut reçue ſans donner un ſol de dot. C'eſt la Sœur Suzanne de Sainte Julienne.

A l'égard de la cadette, elle reſta ſur les bras de ſon Oncle, qui ne ſachant comment pourvoir à ſon établiſſement, prit le parti d'en parler à M. Colbert, & lui dit qu'il avoit une Nièce fort

ge, mais ſans biens, & qu'il lui ſeroit fort obligé s'il vouloit la marier à quelque Financier. M. Colbert lui promit d'y penſer. En effet quelque tems après il arriva que M. Chevalier, Fermier-Général, ayant été taxé à cinquante mille écus, vint trouver le Miniſtre pour lui demander quelque diminution. Alors M. Colbert lui dit: „ Je veux vous „ marier à une Demoiſelle de condition, vertueu„ ſe & bien faite, & au moyen de ce mariage vous „ éviterez la taxe." M. Chevalier accepta la condition, & épouſa la Demoiſelle. Il retira chez lui Madame Olier la Mère. Quand il mourut il laiſſa à ſa veuve quinze cens mille livres.

Cette Dame étant maîtreſſe de ce bien, donna à Port-Royal un Contract de quatre à cinq cens livres de penſion pour ſa Sœur qui y avoit été reçue pour rien. Etant allée à Port-Royal des Champs où ſa Sœur étoit Sacriſtine, elle lui demanda ſi la Sacriſtie n'avoit pas beſoin de quelque choſe, parce qu'elle vouloit y faire un préſent à cauſe qu'il y avoit plus de vingt ans qu'elle y étoit Religieuſe ſans avoir rien apporté. La Religieuſe lui ayant dit que la Sacriſtie n'avoit beſoin de rien, cette Dame la preſſa de lui indiquer quelque choſe qu'elle pût donner. A la fin elle lui dit qu'on n'avoit point de baſſin ni d'aiguière d'argent pour ſervir à la Meſſe aux Evêques, & que quand il en venoit quelqu'un, on lui ſervoit un pot d'étain & un plat de fayance.

Cette Dame s'en alla, & fit faire un petit baſſin de vermeil & une petite aiguière auſſi de vermeil, le tout cizelé & d'un fort beau travail, & elle l'envoya à Port-Royal des Champs dans une boëte cachetée. La Mère Abbeſſe ouvrit cette boëte, & ne ſachant ce que c'étoit, fit appeller la Religieuſe à qui elle en demanda l'explication. Celle-ci lui rapporta ce que ſa Sœur lui avoit dit & ce qu'elle avoit répondu, & ajouta qu'elle avoit oublié de le dire. La Mère Abbeſſe lui dit: „ Quoi,

„ ma Sœur, contre la defense de nos Constitutions „ vous avez demandé quelque chose à Madame „ votre Sœur ! Cela est très-mal. Cela ne cou„ chera pas ici. " Après quoi elle recacheta la boëte, & la renvoya à la Dame. Il y eut ensuite un Chapître où la Religieuse eut une très-grande reprimande.

J'APPRIS cela de la Dame qui étoit de mes amies, & que j'allai voir quelques jours après: car ayant apperçu sur sa table le petit bassin & l'aiguière, je les regardai, admirant le travail qui étoit très-beau, & croyant que c'étoit un petit meuble de toilette qu'elle avoit acheté. „ Voilà, „ me dit cette Dame, une chose qui a bien fait „ répandre des larmes à ma pauvre Sœur; " & elle me raconta l'histoire précédente.

ADDITION.

LA Sœur Suzanne de Sainte Julienne Olier commença son Noviciat le prémier Avril 1655, étant âgée de vingt ans. Elle fit Profession le 11. Juin 1656. Elle demeuroit à Port-Royal des Champs lors de la persécution en 1664. & M. de Perefixe, Archevêque de Paris, y étant venu au mois de Novembre pour demander la Signature aux Religieuses, elle la refusa aussi-bien que toutes les Sœurs. Elle est morte dans ce Monastère le 29. Juillet 1705. âgée de soixante & douze ans, après avoir passé les deux dernières de sa vie dans une maladie qu'elle a soufferte avec une patience admirable. C'étoit (dit le Nécrologe) une Religieuse d'une grande édification, fort appliquée à l'oraison, à la lecture, au silence, à la retraite, & d'une vie très-occupée. Elle a laissé quelques petits ouvrages manuscrits de sa façon sur des matières de piété, qui font voir de quel esprit elle étoit animée.

XXVIII.

Relation de la vie & des vertus de la Sœur Anne de Sainte Euſtoquie DE BREGY, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en* 1657.

LA Sœur Anne de Sainte Euſtoquie de Flecelles de Bregy ne fut bâtiſée qu'à l'âge de cinq ans, le 25. Avril 1638. & elle répondit elle-même à celui qui la bâtiſoit: ſa Maraine fut Anne d'Autriche, Reine de France. Quoiqu'elle eût été élevée avec tout le ſoin poſſible, & qu'elle eût un grand génie, elle préféra cependant de bonne heure aux richeſſes & aux honneurs de l'Egypte l'ignominie de Jéſus-Chriſt & la vie humble & mortifiée, que l'on mêne en portant ſon joug dans la Religion. Elle prit l'habit à Port-Royal le 28. Septembre 1656. & fit Profeſſion le 11. Novembre 1657. * I. Entrée de la Sœur de Bregy à P. R.

PENDANT pluſieurs années elle ne ſe fit remarquer que par ſon humilité & ſon amour pour la mortification. Il n'y avoit rien de ſi bas dans le Monaſtère qu'elle ne fît comme par préférence, lorſque l'obéiſſance l'y appliquoit. Ses grands talens furent ainſi comme enſévelis juſqu'au tems de la perſécution, qui ſervit à découvrir les tréſors de lumière, de courage & d'amour pour la vérité que Dieu avoit mis en elle. II. Son humilité.

Au-

* Voyez les Mémoires (Tome II. page 479.) ce que la Sœur de Bregy rapporte elle-même de ſon entrée en Religion.

119. De conduite & ſes diſpoſitions au tems de la perſécution.

AUCUNE des Religieuſes de Port-Royal ne rendit en 1664. un plus éclatant témoignage à la vérité que la Sœur Anne de Sainte Euſtoquie de Bregy, ſur-tout depuis l'enlèvement des Mères *. On la vit à la tête des autres ſoutenir le choc des ennemis de la vérité, & ſe ſervir de tous ſes talens pour le bien de la Communauté: elle inſtruiſoit celles de ſes Sœurs qui avoient beſoin d'être inſtruites, & elle ſoutenoit les foibles: elle prévoit en toute occaſion les mauvais raiſonnemens de ceux qui les vouloient porter à ſigner le formulaire; & ce fut elle qui dreſſa la plupart des Factes que les Religieuſes de Port-Royal firent dans ce tems-là pour leur defenſe †.

M. DE Perefixe, Archevêque de Paris, mit en vain tout en uſage pour la gagner; exhortations, prières, tendreſſes, ſollicitations de Père, de Mère, d'amis, menaces enfin: rien ne fut capable d'engager la Sœur de Bregy à la Signature: ſa contraire ſa foi & ſon attachement à la vérité éclatèrent davantage, auſſi-bien que ſon humilité; car en toute occaſion elle fit voir que, quand on eſt obligé de reſiſter à l'injuſtice, l'humilité & la douceur compatiſſent fort bien avec la force & la conſtance, & trouvent même en elles leur perfection; n'y ayant point d'humilité plus véritable que celle qui fait que nous nous oublions nous-mêmes, & tous nos intérêts, pour ne ſonger qu'à ſoutenir la juſtice & la vérité. Le Prélat ſe détermina enfin à faire enlever de Port-Royal la Sœur de Bregy & à l'enfermer dans un Monaſtère étranger. Quelques amis croyoient qu'elle auroit pu prévenir ce coup, en implorant la protection de la Reine Mère qui l'avoit toujours affectionnée; mais elle

* Voyez les Lettres qu'elle écrivit alors, dans la *Relation des Lettres*, &c.

† En tout cela elle fut principalement aſſiſtée par une autre Religieuſe plus jeune qu'elle, mais dont la vertu, le courage & les talens étoient égaux; ſavoir la ſœur Magdeleine de Sainte Chriſtine Briquet, dont on trouvera la vie ci-après.

aimoit tellement à être oubliée, qu'elle penſa
jours devoir fuir tout ce qui engage avec les
s du monde & ſur-tout avec les Grands.
u milieu des menaces de toute eſpèce qu'on
faiſoit continuellement, elle écrivoit à un ami
diſpoſitions dans les termes ſuivans. „ Je m'e-
timerai infiniment heureuſe d'être ſacrifiée en
manière qu'il plaira à Dieu pour une cauſe ſi
inte, pourvu qu'il me faſſe la grace de confer-
r jusqu'à la mort le dépôt ſacré de ſa vérité. Je
ous avoue ſincèrement que je ſuis quelquefois
n peine de moi-même, & que je crois n'avoir
as aſſez de crainte; car préſentement rien ne
'étonne ni ne m'abbat. C'eſt ſur le ſecours de
ſeule grace que je m'appuie, en déſirant de
uffrir pour elle, par elle même; étant forte-
ent perſuadée que je ne puis que tomber par
oi-même, & que ſi ſon divin ſecours m'aban-
onne je ſerai la plus foible de toutes". Elle
t un jour à une de ſes Sœurs. „ C'eſt mon u-
que déſir d'aimer la vérité, & de la ſuivre tou-
urs. Je le ſens croître tous les jours, & tous
s jours je me ſens fortifiée dans cette penſée de
la jamais abandonner, de peur qu'elle ne m'a-
ndonne. Après tout que peut-on me faire?
n dit que l'on me fera ſortir: mais Dieu eſt par
ut. On dit que l'on me mettra en priſon, par-
que je gâterois les autres Monaſtères: eh
en, je ſuis toute prête; Dieu ſera avec moi,
moi avec lui. On m'ôtera les Sacremens: eh
en, m'ôtera-t-on Dieu, ſa vérité & ſa charité?
on ne me peut les ôter, qu'y a-t-il à crain-
e"?

ADAME ſa Mère l'étant une fois venu voir,
reprochant qu'elle paroiſſoit inſenſible à tout
u'on lui diſoit, elle lui répondit: „ Je ſuis at-
chée à une raiſon ſupérieure à toutes les rai-
ns & à toutes les puiſſances, qui eſt Dieu au-
uel je déſire de plaire & crains de déplaire.

„ C'est de lui que j'espère la justification de notre
„ innocence, en ce grand jour où il manifestera la
„ conseil & le secret des cœurs, & dans lequel il
„ perdra tous ceux qui mentent. J'irai où il plaira
„ ra à Dieu : je remets mon sort entre ses mains ;
„ je sai qu'il n'abandonne point ceux qui sont à lui.
„ Personne ne me peut ôter Dieu, ni le grand don
„ de son amour & de sa crainte qu'il m'a donné,
„ puisque, comme dit S. Augustin, si l'homme ne
„ pouvoit ôter ce que Dieu nous a donné, Dieu
„ même seroit vaincu, & l'homme seroit plus puis-
„ sant que Dieu".

SUR ce que Madame la Comtesse de Bregy lui dit, qu'elle parloit avec un grand sang froid, mais qu'intérieurement elle étoit fort émue, elle répondit: „ Graces à Dieu, le fond de mon cœur est aussi
„ calme que mon visage. J'avoue que je sens un
„ traitement aussi extraordinaire & aussi violent
„ celui qu'on nous fait, mais sans perdre la paix
„ de la conscience. Dieu sait que je ne regarde
„ que lui dans le refus que je fais de signer, ni
„ non les créatures, c'est-à-dire, nos Mères &
„ Messieurs, comme l'on dit, quoiqu'en toute au-
„ tre chose je les regarde tellement, que je don-
„ drois la vie plutôt que de manquer à la fidélité
„ que je leur dois C'est à eux & à elles que
„ j'ai l'obligation de mon salut après Dieu ; cette
„ vertu sera toujours gravée dans mon cœur". Un
autre jour que Madame sa Mère la vint voir encore avec M. l'Archevêque, le Prélat ayant dit, que
si M. Arnauld signoit la Sœur de Bregy malgré son
opiniatreté signeroit aussi, elle répondit: „ Mon-
„ seigneur, j'honore beaucoup M. Arnauld ; je
„ suis sa très-humble servante; mais il peut signer
„ quand il lui plaira : je ne tiens ni à lui ni à ses
„ Mères sur ce point mais à Dieu seul. Si je pou-
„ vois pu faire en conscience, je l'aurois fait dès
„ bord à votre seule parole. La signature de M.
„ Arnauld ne me donneroit pas la certitude ni la

„ la

„ lumière, & par conſéquent ne me feroit pas „ changer". Elle dit encore. „ Nous nous ſom„ mes donné l'honneur de vous dire cent fois nos „ raiſons, Monſeigneur. Je n'ai plus qu'à ſouffrir „ & prier Dieu qu'il me ſoutienne de ſa grace, a„ fin que je lui demeure toujours fidelle; étant „ fortement perſuadée de deux choſes; l'une que „ ni un Evêque, ni le Pape, ni les Conciles-mê„ mes ne me peuvent pas obliger à la créance d'un „ fait par la ſeule autorité de leur déciſion; l'au„ tre qu'étant fille & Religieuſe, je ne dois pren„ dre aucune part dans ces ſortes d'affaires, qui „ ne me regardent point & qui ſont ſi fort conte„ ſtées".

IV. Sa captivité.

M. l'Archevêque de Paris, pour tâcher d'ébranler une telle conſtance, ou au-moins pour cacher un ſi grand exemple de courage & de foi, s'étant donc déterminé à mettre dans une dure captivité la Sœur de Bregy, vint à Port-Royal le 29. Novembre 1664. & ſignifia ſes ordres ſur le transport de cette Sœur dans un Monaſtère, étranger, ſavoir chez les Urſulines de S. Denis. * Celle-ci en diſant adieu à ſes Sœurs leur demanda très humblement pardon des ſujets de mauvaiſe édification qu'elle pouvoit leur avoir donnés. Après quoi elle leur dit, qu'il n'y avoit point de cauſe ſi ſainte que celle pour laquelle Dieu lui faiſoit la grace de ſouffrir; que cette grace lui paroiſſoit ineſtimable, & que ſi jamais elles apprénoient qu'elle fût changée & qu'elle eût ſigné, malheur dont elle eſperoit que Dieu la garantiroit par ſa miſéricorde, elles ſe tinſſent aſſurées que ce ne ſeroit point par principes de lumière, mais par un effet de foibleſſe & d'aveuglement, & qu'elle condamnoit d'avance toute Signature qu'on pourroit extorquer d'elle. Prennant enſuite congé de M. de Perefixe, elle lui proteſta qu'elle em-

* Voyez l'Acte que les Religieuſes de Port-Royal dreſſerent à ce ſujet, page 93. de la *Relation contenant les Lettres*, &c.

embraſſeroit de bon cœur la ſolitude dans laquelle il l'alloit enfermer, & qu'elle eſperoit qu'étant plus dégagée des occupations extérieures & plus appliquée à Dieu, elle ſe fortifieroit encore davantage dans l'amour de ſa vérité. Elle pria enfuite le Prélat de ne lui point envoyer de Docteurs, parce que cela ſeroit tout-à fait inutile, en ce qu'étant ſéparée de ſes Sœurs & priſonnière, elle ne ſeroit plus en état d'agir en aucune ſorte.

Elle fut traitée dans ſa captivité plus durement qu'aucune des autres exilées. Il y avoit eu des ordres données pour la faire jeûner au pain & l'eau, mais ſes geolières, qui ne l'épargnoient en rien ſur autre choſe, refuſèrent de ſe prêter à ce dernier traitement. Quoiqu'elle eût déclaré dès le commencement, qu'il étoit inutile de lui parler des matières de la Signature, on ne laiſſa pas de le faire plus d'une fois; & même pour l'affoiblir, on n'épargna ni menſonges ni calomnies. Quelquefois on venoit lui dire que les plus fermes défenſeurs de la vérité avoient fait tout ce qu'on déſiroit d'elle. „ En ce cas, répondoit-elle, ſi ces Meſſieurs ſont „ changés, il n'y a plus de danger que je les voie; „ ainſi je vous prie que je les entretienne, & que „ j'apprenne d'eux-mêmes les raiſons de leur chan„ gement". &c.

M. l'Archevêque la vint voir, & éprouva qu'elle étoit auſſi forte en priſon qu'en liberté. Quelques jours après, la Supérieure des Urſulines vint lui annoncer les larmes aux yeux qu'on la ménaçoit de lui ôter ſon habit & de l'excommunier. A quoi la Sœur de Bregy répondit: „ Ma Mère, ſi les hom„ mes nous excommunient pour ne vouloir pas „ nous rendre à une choſe qui bleſſe ſi fort notre „ conſcience, j'eſpère que cette humiliation nous „ unira plus parfaitement à Dieu & à l'Egliſe, dont „ nous ſerons toujours des membres véritable„ment vivans, tant que nous ſerons immuablement „ attachées à la vérité". Et ſur ce que la Supé-

heure lui reprochoit qu'elle ne témoigneroit guères d'amour pour ſa vocation ſi elle ſe laiſſoit ôter ſon habit, elle reprit: „ Je n'ai jamais mis ma vocation dans mon habit, ni en rien d'extérieur. „ Notre habit n'eſt que la figure de Jéſus-Chriſt „ dont S. Paul veut que tous les fidèles ſoient revêtus. Je ſerois bien malheureuſe de préférer „ la figure à la réalité. Je ne crains que de perdre l'habit intérieur de la juſtice & de la charité. „ Pour le reſte, M. l'Archevêque fera ce qu'il lui „ plaira. Plus je ſerai dépouillée de tout au dehors pour la vérité, plus je ſerai remplie de Dieu „ au dedans ".

TELLE fut toujours la fermété de la Sœur de Bregy pendant toute ſa captivité: auſſi avoit-elle grand ſoin de faire de longues & ferventes prières. Enfin Dieu rompit ſes liens, & voulut qu'elle fut réunie avec ſes Mères & ſes Sœurs au moment qu'elle y penſoit le moins. Elle partit donc le 3. Juillet de S. Denis pour venir coucher au Couvent de ſainte Marie du Fauxbourg S. Jacques, avec quelques autres des Religieuſes exilées, qui devoient aller le lendemain enſemble à Port-Royal des Champs. Y ayant rencontré la Sœur Anne de Sainte Eugénie, elle ſe jetta à genoux & l'embraſſant elle dit: „ Quoi être fidelles à Dieu & ſe revoir! „ Ah, c'eſt trop de graces, nous ne les méritons „ point ".

Son retour à P. R. &c. v.

QUELQUES jours après qu'elle fut arrivée à Port-Royal des Champs, elle fit & ſigna de ſon ſang une Acte qu'elle appelle *Teſtamentaire*, où après s'être unie à tous les Actes, Appels & Proteſtations que ſes Sœurs avoient fait depuis ſon enlèvement de Port-Royal de Paris, elle rend compte de ſes diſpoſitions à l'égard de la ſignature du Formulaire, & proteſte contre toutes celles qu'on pourroit lui extorquer. Expliquant enſuite les raiſons qu'elle a pour refuſer de ſigner, elle déclare, que plus elle conſidère cette affaire, plus elle voit clai-

rement qu'elle n'y peut prendre part ſans violer la vérité & la charité; le but de la Signature, dans l'eſprit de ceux qui pouſſent le plus à l'exiger, tendant à ruïner la véritable grace de Jéſus-Chriſt, cette exaction étant contre l'ordre & la diſcipline de l'Egliſe, & cette Signature contenant la fauſſeté, la calomnie, l'impoſture, le menſonge, le jugement téméraire, le faux ſerment, & ne pouvant avoir d'autres ſuites que l'établiſſement de pluſieurs erreurs & ſur-tout de l'hérèſie de l'infaillibilité. D'où elle conclut, que cette Signature ne ſe peut faire par principe de lumière & de vérité, & qu'il eſt uniquement bon de s'attacher à Dieu & d'aimer parfaitement la juſtice. Aprés quoi elle reconnoit avec actions de graces, que c'eſt Dieu qui lui a donné ces ſentimens par ſa pure miſéricorde, & que c'eſt à ſa protection qu'elle doit attribuër le déſir de lui être fidelle, & la conſervation de ce déſir dans un état où tout conſpiroit à le lui faire perdre. Elle dreſſa dans le même tems une Relation détaillée de ce qui lui étoit arrivé pendant ſa captivité. *

VI. On lui refuſe les Sacremens.

L'ANNE'E ſuivante †, comme les Religieuſes de Port-Royal des Champs ſouffroient toutes enſemble les rigueurs d'une nouvelle captivité, la Sœur de Bregy tomba dangereuſement malade. On fit prier M. l'Archevêque de lui envoyer un Confeſſeur pour lui donner les derniers Sacremens, parce qu'on n'avoit aucune confiance à ceux qui étoient dans la Maiſon; mais le Prélat n'envoya perſonne. On demanda donc à l'un de ces Meſſieurs s'ils étoient diſpoſés à accorder les Sacremens à la malade; mais il répondit qu'ils le feroient à condition d'une *belle & bonne Signature*; & il demanda à voir la Sœur de Bregy. Sur-quoi on lui dit qu'elle étoit prête de déclarer ſes diſpoſitions, mais qu'elle avoit prié qu'on

* Cette Relation a été imprimée en 1721. & fait partie du Vol. in 4. Elle eſt terminée par l'Acte dont on vient de voir l'abrégé.

† Au mois d'Août 1665. Voyez les *Journaux*, pages 55. & ſuiv.

qu'on ne fît entrer personne si on n'avoit rien à lui dire que des choses qui la pourroient troubler; qu'elle n'étoit point en état de disputer, & qu'ayant fait tout ce qui étoit de son devoir, en recourant à M. l'Archevêque, elle mourroit en paix si Dieu appelloit à lui. Cependant quelques jours après quatre de ces Ecclésiastiques étant entré au dedans du Monastère, la vit & la sollicita à la Signature. Elle lui dit les raisons de conscience qui l'en empêchoient: ce qui fit qu'il lui refusa les Sacremens. Dieu ne jugea pas alors à propos d'appeller à lui la sœur de Bregy; & elle eut, deux ans & demi après, la consolation de participer aux fruits de la paix & de la grace des Sacremens, sans avoir rien fait qui blessât sa conscience.

VII. Sa conduite depuis la paix, & sa mort.

Elle ne songea plus alors qu'à ensévelir de plus en plus dans l'obscurité les talens que la seule nécessité l'avoit forcée de produire au grand jour. * Connue malgré elle dans le tems de l'orage, elle souhaita de rester inconnue durant le calme; & après avoir engagé ses Supérieures d'accorder à son humilité ce que ses grandes qualités sembloient exiger qu'elles lui refusassent, elle ne fut occupée tout le reste de sa vie que du soin d'achever de purifier, par la pénitence & l'exacte observation de sa Règle, ce qui pouvoit rester d'imparfait en elle. Comme elle avoit été formée à la vie Religieuse par la Mère Angelique de S. Jean, sous laquelle elle avoit fait son Noviciat, elle lui fut toujours intimement attachée, & elle ne lui survêcut que deux mois, étant enlevée à ses Sœurs dans un âge qui leur donnoit droit d'esperer, qu'elle ne tarderoit pas à les dédommager de tout ce qu'elles venoient de perdre par la mort de leur incomparable Abbesse. Mais la Sœur de Bregy étoit un fruit mûr pour l'éternité. Mr. Treuvé, qui étoit alors à Port-Royal

* On a cependant lieu de croire que ce fut dans ce tems qu'elle écrivit la Vie de la Mère Suireau: Voyez ci-devant.

Royal des Champs, lui administra les derniers Sacremens le 31. Mars, Vendredi Saint; & elle mourut le lendemain 1. Avril 1684.

XXIX.

Relation des vertus de la Sœur Françoise de Sainte Thérèse MAIGNARD DE BERNIERES, *qui fit Profession à Port-Royal en 1658. & qui est morte Soupriere au commencement de la dernière persécution. Par la Sœur Elizabeth de Sainte Agnès* LE FERON.

M. MAIGNARD de Bernières, qui étoit un vrai Israélite, zélé pour le service de Dieu & pour la bonne éducation de ses enfans, envoya ma Sœur Françoise de Sainte Thérèse dans cette Maison [de Port-Royal] dès qu'elle eut quatre ans & demi. Elle répondit parfaitement aux désirs d'un Père si chrétien. Car étant entrée dans la chambre commune, sous la conduite de ma Sœur Anne Engénie de l'Incarnation, Sœur de la Mère Angelique, entre les mains de cette excellente Maîtresse, elle se nourrit du lait de la véritable & solide piété. A mesure que sa raison se développoit, elle craignoit le monde & témoignoit même en avoir beaucoup d'aversion. Elle avoit une grande innocence & simplicité dans sa conduite, un extrême éloignement du mal, une parfaite docilité aux ordres des Maîtresses; en sorte que, de l'aveu même de ses compagnes, elle passoit pour la plus sage des enfans.

Os

la mit enſuite au Noviciat, où elle fut d'un exemple par ſa régularité en toutes choſes, tout par ſon ſilence & ſon recueillement. it Profeſſion le 19. Mars 1658. Depuis ſon en Religion juſqu'à ſa mort, on l'a toujours ans la pratique la plus exacte de toutes les chrétiennes & Religieuſes, dont elle étoit odèle accompli, ſur lequel il ne falloit que les yeux pour s'édifier & trouver de quoi . La Mère Angelique l'eſtimoit beaucoup; e la regardoit comme la digne héritière de té de Monſieur ſon Père & de Madame ſa

parole de Dieu faiſoit toutes ſes délices; nme elle ſe nourriſſoit ſans ceſſe des vérités y découvroit, elle s'étoit rendue capable inſtruire parfaitement les autres. C'eſt ce a fait à l'égard des Penſionnaires pendant rs années, & depuis leur ſortie (en 1679.) rd de pluſieurs pauvres filles qu'elle inſtrui- leurs devoirs & de leur Religion. Jamais e ſe laſſoit de cet exercice; & en quelque que les perſonnes la vinſſent trouver, même ſes maladies, elle étoit toujours diſpoſée à lonner quelque inſtruction. Elle avoit tou- conſervé un grand mépris du monde, de ſes , de ſes maximes & de ſon eſprit: ce qu'el- oit paroitre en toute rencontre, & principa- t dans les converſations où elle tachoit de toujours quelque choſe d'utile & d'édifiant. voit autant d'amour pour la pratique de la té à ſon égard, qu'elle avoit de zéle & d'em- nent pour procurer des ſoulagemens aux Pau- ans leurs néceſſités.

dépendance, ſa docilité & ſon obéiſſance les Supérieures étoient admirables; & l'on en elle la vérité de cette maxime de M. de an, que l'enfance naturelle paſſe avec l'âge, ue l'enfance chrétienne croît à meſure que l'on

l'on avance en vertu. Elle ne s'ingeroit en rien, & même quelque perſonne lui ayant repréſenté, qu'en qualité de Souprieure elle devoit mettre ordre à certaines choſes dont on lui parloit, elle répondit qu'elle s'étoit fait un devoir indiſpenſable de ne ſe mêler de rien, à moins qu'on ne le lui ordonnât expreſſément: ce qu'elle obſervoit avec une entière exactitude.

Elle étoit toujours fort recueillie, néanmoins officieuſe & obligeante: quand on lui demandoit les choſes qu'elle avoit en maniment, la facilité & la diligence, avec leſquelles elle les donnoit, ſatisfaiſoient autant que le don qu'elle en faiſoit. Lorsqu'elle étoit malade à l'Infirmerie, elle y gardoit le même ſilence & le même recueillement que dans ſa cellule. Elle ne laiſſoit pas cependant d'entrer dans les converſations qui ſe font entre les malades aux heures permiſes; mais elle avoit toujours grand ſoin d'y mêler des choſes qui édifioient autant que ſon ſilence-même.

Elle eſt morte dans un détachement de tout ce qui paſſe, comme elle y avoit toujours vécu. Un jour pendant ſa maladie, une des Sœurs lui ayant demandé ſi elle ne ſouhaitoit pas ſe lever, apparemment pour refaire ſon lit, elle répondit: *Me lever, me coucher & mourir, tout cela m'eſt égal.* La grande tranquillité de conſcience, où elle a fini ſes jours, fait aſſez voir que les ſcrupules & les peines d'eſprit dont elle étoit quelquefois agitée, & qu'elle expoſoit ſouvent à ceux qui la conduiſoient, étoient plus dans ſon imagination que dans le fond de ſon ame. On la regardoit dans la Communauté comme un modèle de piété & de religion: à préſent on a ſujet de la regarder dans le ſein de Dieu, où elle recueille les fruits des bonnes œuvres qu'il lui a fait faire par ſa grace. Il la tira à lui le 14. Avril 1706. après avoir témoigné un grand amour pour la vérité & la ſincérité dans la nouvelle affaire [ ] Bulle *Vincam.*]

Prie

Sœur Françoiſe de Sainte Thérèſe Maignard res, pour obtenir de Jéſus-Chriſt la force ige dans la perſécution, afin de demeurer ſû la fin dans l'amour & l'attachement à ux dépens même de ſa vie.

E A JE'SUS AU TRE'S-SAINT SACREMENT.

neur Jéſus-Chriſt, qui nous avez dit i vous tous qui êtes chargés & je vous & qui avez choiſi les choſes les plus : confondre les plus fortes, je viens à 'extrême beſoin où je ſuis, que votre puiſſante m'affermiſſe, & me fortifie onté que vous me donnez de marcher ie dans le chemin de la vérité, dans le- s a plu de nous engager par une miſé- ulière : faites moi la grace d'y être fi- ıu dernier ſoupir de ma vie, ſans qu'au- ion ou ſurpriſe me puiſſent rien faire : la volonté que vous me donnez (& ets entre vos mains, de peur qu'elle ne dans les miennes) de ne jamais obéïr ıdement que l'on nous a fait de ſigner ire, parce que je vous dois obéïr plu- ıommes. Que s'il arrivoit par quelque e ce puiſſe être, ſoit dans la maladie ou ou dans la ſanté, ſoit dans la captivité liberté, ſoit par contrainte ou par ſur- e bonne volonté, que je fiſſe quelque ſoit peu contraire à la vérité ou à la ju- laquelle on nous perſécute, (ce que pplie très-humblement de ne pas per- y renonce dez-à-préſent devant vous , & vous ſupplie de toute l'affection de de ne me le point imputer, & de n'en- ın jugement avec votre ſervante. Je le le desavoüe. Je déclare auſſi à tout le mon-

monde que je veux qu'il soit tenu pour nul, & prot
de nullité comme j'ai déjà fait & signé avec to
mes Mères & mes Sœurs, auxquelles je désire
votre sainte grace être toujours parfaitement
dans l'amour de votre vérité. Je vous supplie
humblement d'agréer, que je m'offre à vous p
en être une victime en la manière qu'il vous
ra. Rendez-moi digne d'un si grand bonheur,
vous supplie de me faire la grace de confe
toute ma vie une très-grande horreur du p
que je commettrois en assurant par une Signat
à la face de l'Eglise, une chose contestée, q
ne puis savoir par moi-même, & que je ne
point, & qui est si desavantageuse à l'honneur
saint Evêque. Je vous demande la grace de
frir plutôt jusqu'à la fin de ma vie toutes
d'afflictions & de peines de corps & d'esprit, q
consentir jamais à cette infidélité, qui me re
coupable d'un faux témoignage, d'un menso
d'un parjure, & de prendre votre saint no
vain, & tout cela sur les saints Evangiles, où
m'apprennez que vous êtes la vérité, de
qu'en l'abandonnant je vous abandonnerois
même. Ne permettez pas que je profane a
livre sacré, dans lequel vous m'enseignez
que vous êtes la voie. Je vous conjure do
me faire marcher & courir dans cette divin
qui est celle de vos commandemens, pour
à la véritable vie que vous êtes encore vo
me. Vous êtes aussi la lumière qui illumin
les hommes, mais qui n'est point connue
personnes, qui suivent les maximes & la
du monde qui ne sont que des folies devant
Préservez-moi de cette fausse sagesse, qui n
roit qu'à me mettre au nombre des menteurs
timides, qui auront leur part dans l'étang
& de souffre avec les idolatres, les meurtrier
exécrables. Préservez-moi des artifices du
mensonge, qui n'a point persévéré dans la vér

roient m'éblouïr & m'ébranler pour me faire
ıer dans l'abime de l'erreur & du menſonge.
ous ſupplie auſſi de me donner des forces pro-
onnées aux occaſions, où vous permettrez
e ſois engagée, & la fidélité que je vous dois
utes choſes. Que ce ſoit votre Eſprit Saint
arle en moi, & pour mériter cette grace, fai-
ue je ne le faſſe point inutilement, mais que
e tienne toujours autant qu'il ſe pourra dans
raite & dans le ſilence, que je dois tâcher de
mais rompre, que lorsque la vérité ou la cha-
e demanderont de moi, afin que ne parlant point
créatures je m'entretienne ſans ceſſe avec vous.
ce ſilence ſoit la nourriture & la force, la
, la paix, & l'entretien de mon ame, qui ne
jamais ſeule & abandonnée, tant qu'elle pren-
plaiſir à demeurer avec vous, qui parlez au
r de vos épouſes dans la ſolitude.

AITES que je reconnoiſſe véritablement
grace ſi extraordinaire que vous faites à
Monaſtère, & que je n'en perde jamais le
enir: retirez-moi du monde plutôt que de
nettre que je faſſe rien de contraire à la fidéli-
ue je dois à la vérité. Que je ſois auſſi ferme
les plus petites rencontres de l'état où nous
mes que dans les plus grandes: que je n'aie ja-
d'autre crainte que celle de vous offenſer
ues dans les moindres choſes, étant très-aſſu-
que rien ne me pourra jamais ébranler, tant
votre grace ſera avec moi, que je ſerai auſſi
ente dans une priſon comme dans la plus gran-
iberté, & que les maladies & les langueurs ne
ourront être un ſujet d'affoibliſſement. Vous ſeul
pouvez tenir lieu de toutes choſes, au lieu
rien ne me pourra jamais être utile ſi vous
es avec moi; que s'il vous plait de rendre mon
r pur & droit devant vous, je vous ſerai beau-
p mieux unie étant ſéparée des Sacremens mê-
à la mort, que ſi je m'en approchois ſans cet-

te

te droiture & cette ſimplicité de cœur, qui
garde que vous en toute choſe, ſans avoir
égard aux créatures, & qui fait juger de
choſes non pas ſelon qu'elles paroiſſent, r
lon qu'elles ſont devant vous, c'eſt-à-dire
la vérité, qui nous enſeigne que ce qu
grand devant les hommes eſt une abomina
votre préſence; qu'il faut être humiliée
monde pour être élevée en l'autre; que
bonheur qu'on ne peut aſſez comprendre
eſtimer, que d'avoir quelque conformité av
mon Sauveur, & d'être haïe du monde
vous l'avez été, & que ceux qui vivent ſ
maximes ne penſent à nous que pour no
traiter & nous éloigner d'eux. C'eſt en
lumière que nous donne la même vérité, q
fait reconnoître que l'état où nous ſomm
plus avantageux que nous puiſſions ſouhai
tes les choſes qui nous y arrivent étant a
moyens pour nous approcher de vous &
re notre ſalut, & non pas des ſcandales pc
faire tomber, comme ils nous le deviendro
ritablement, ſi nous les regardions d'une
toute humaine & conforme aux inclinatio
nature. Vous nous faites la grace, mon D
perfectionner les vœux de notre Profeſſion
fait celui de la pauvrété, vous nous mette
état qui nous rend plus dépendantes de vo
vidence que les plus Pauvres. Vous no
pratiquer celui de l'obéiſſance en nous me
état de la rendre à vos Commandemens,
pens de tous nos intérêts & de notre pro
Nous avons quitté nos parens, & vous pe
que nous ne puiſſions pas même ſavoir
nouvelles. Rendez-nous dignes de rec
centuple que vous promettez à ceux qui
ront quelque choſe pour l'amour de vous,
perſécutions ſont une partie: faites n
der toujours en cette manière par u

i nous faſſe comprendre & croire certainement, e ce que le monde appelle des maux ſont de rtables biens pour ceux qui ſont éclairés de cet- divine lumière, qui fait que ne nous arrêtant nt aux choſes paſſagères, nous ne regardons e les éternelles, & le Royaume des cieux qui artient aux pauvres d'eſprit & à ceux qui ſouf- nt pour la juſtice, & qui eſt ravi par ceux qui font violence. Faites-nous la grace de rempor- par cette même foi la victoire du monde, & reſiſter par elle à ce lion rugiſſant, qui tourne ns ceſſe autour de nous, pour nous empêcher de rofiter de tout ce que vous permettez qui nous rive, & qui s'efforce de nous ravir la couronne il n'eſt donnée qu'à ceux qui perſévèrent juſqu'à fin. Faites-nous la grace de tenir toujours fer- e la confeſſion de notre eſperance, afin que la altitude des rencontres de cette vie, & les ex- riences de notre propre foibleſſe, ne nous empê- ient point d'eſperer de la pouvoir obtenir.

Fait à Port-Royal des Champs dans notre cellule ce 15. Juin 1666. Sœur Françoiſe de Sainte Thérèſe, Religieuſe indigne du Monaſtère de Port-Royal du Saint Sacrement.

XXX.

Relation de la vie de la Sœur Marguer Sainte Thècle JOSSE, *qui fit Profeſſ Port-Royal en 1659. écrite en parti elle-même.*

GLOIRE A' JE'SUS AU TRE'S-SAIN SACREMENT.

Ce 3. Février 1665.

I. La Sœur Joſſe va en Pologne.

C'EST avec beaucoup de joie que je ſatisf Monſieur *, au déſir que vous m'avez l'honneur de me témoigner, qui eſt de dire, autant que je m'en pourrai ſouvenir, l nière dont Dieu s'eſt ſervi pour me mettre ſaint lieu. Je le ferai le plus ſimplement & le ſincèrement qu'il me ſera poſſible, étant bien que cette occaſion ſe préſente, afin de lui ré publiquement les actions de graces que je lui pour une auſſi grande miſéricorde qu'eſt celle j'ai reçue, déſirant de tout mon cœur qu'elle connue de pluſieurs perſonnes, ſi vous le jug propos, afin qu'elles loüent & glorifient le no Seigneur. Je commencerai cette narration dè ſortie de France, m'imaginant que cela eſt n faire pour mieux faire voir les deſſeins de ſur moi.

L

* La ſœur Marguerite de Sainte Thècle addreſſa cette (où elle fait l'hiſtoire de ſa vocation) à M. le Maître d On en a vu dans les Mémoires (Tome III. page 165.) un d'elle.

Lorsque l'on parla du mariage de la Princeſſe Marie (de Gonzague) avec le Roi de Pologne, mon Oncle, qui étoit en ce pays-là, déſira que je ne ſerviſſe de cette occaſion pour l'aller trouver, & manda à ma Mère qu'il la conjuroit de ne le pas refuſer, parce que le Roi ſon maître lui avoit accordé une place pour moi auprès de la Reine. J'eus bien de la douleur de me ſéparer de ma Mère, & de Madame de Longueville, auprès de laquelle j'étois alors & que j'aimois beaucoup; mais enfin je réſolus de la quitter, & tout ce qui m'étoit de plus cher, & cela par une ſécrette cupidité & le déſir d'amaſſer du bien, afin de revenir en France vivre à mon aiſe & m'établir dans le monde. Mais Dieu avoit d'autres deſſeins ſur moi tous pleins de miſéricorde; & lorsque je ne penſois qu'à me perdre, lui au contraire ne penſoit qu'à me ſauver. Ce voyage a été pour moi un coup de la divine Providence, parce qu'immédiatement après que je ne fus ſéparée de Madame de Longueville, les choſes ſi terribles*, dont vous avez ouï parler, arrivèrent.

Je partis donc de Paris (au commencement de 1646.): je fis beaucoup de dépenſes, & plus que je ne devois; mais mon Oncle m'ayant mandé que le Roi m'avoit nommée pour être une des Filles d'honneur de la Reine, je crus en devoir uſer ainſi, joint que mon eſprit naturel, qui eſt fort orgueilleux, m'y portoit aſſez. Tout le long du voyage, qui fut très-rude, je ſouffris beaucoup, parce que je n'avois aucun habitude avec les perſonnes de la Cour de la Reine. J'oubliois de dire que Sa Majeſté ayant ſu ce que le Roi avoit fait pour moi, étoit demeurée d'accord de la place qu'il avoit eu la bonté de me donner; mais, lorsque nous fûmes proche de Varſovie, elle me fit ap-

* Les troubles & les guerres civiles auxquelles cette Princeſſe eut grande part.

appeller & me dit qu'elle ne me la pouvoit donner, & cela parce qu'elle avoit dessein d'y mettre une autre personne. Ce discours m'ayant fort surpris, je lui dis sur cela plusieurs choses qui ne partoient pas d'une personne qui eût l'humilité dans le cœur : aussi n'y en avoit-il nulle trace. Cela me toucha sensiblement, & je résolus d'en faire mes plaintes à mon Oncle, aussi-tôt que nous serions arrivées : à quoi je ne manquai pas, mais cela n'eut point d[illegible]et. Mon Oncle n'étant pas une personne à faire les cho[illegible]omme je l'aurois désiré, & la Reine témoig[illegible] de la repugnance, il en fallut demeurer là.

Comme les choses ne réüssissoient pas ainsi que je m'y étois attendue, je [illegible]is ce que je pus pour m'en revenir avec M[illegible] de Guebriant, qui étoit venue conduire la R[illegible]en qualité d'Ambassadrice & qui ne demeura [illegible] six semaines. J'aurois fait sans doute fort m[illegible]propos, si j'eusse suivi le mouvement que mon dégoût me donnoit; mais cela n'arriva pas. Je m'accoutumai dans une vie pu[illegible] chrétienne, faisant généralement tout ce que [illegible] voulois, sans autre conduite que de ma fantaisie & ne pensant qu'à trouver les moyens de me d[illegible]vrer du chagrin que je ressentois dans moi-mê[illegible] Je ne voyois tous les jours la Reine qu'envi[illegible] une heure; le reste du tems se passoit en div[illegible]semens, ou à être seule dans ma chambre. [illegible] vie, (si toutefois on la peut nommer ainsi, [illegible] que qui ne vit point pour Dieu est véritable[illegible] mort à ses yeux) dura depuis le 10. Mai 1646 [illegible] nous arrivâmes à Varsovie, jusqu'au quar[illegible] Dimanche de l'Avent de la même année.

II. Elle y est touchée de Dieu.

Ce jour, M. Fleury* prêchant devant la [illegible] de la nécessité de faire pénitence, je fus [illegible]

* Docteur de Sorbonne, que la Reine de [illegible] avoit [illegible] de France, pour être son Direct[illegible] l'ouvrage de Jansénius & le Livre de la fréq[illegible] étoit fort lié avec Port-Royal.

verſée, que je crois qu'il ſe paſſa en moi quelque choſe de pareil à ce qui ſe lit de S. Paul au moment de ſa converſion: car je me trouvai dans un étonnement & un trouble que je n'avois jamais reſſenti. J'avois ouï en France des choſes auſſi fortes, leſquelles n'avoient fait aucune impreſſion ſur mon eſprit, parce que l'heure n'en étoit pas venue. Je fus tout ce jour & même la nuit dans une grande agitation, ne ſachant ce que je devois faire. Je craignois M. Fleury, à qui je n'avois preſque jamais parlé, parce qu'il étoit fort retiré & avoit la mine ſévère. Enfin je réſolus de lui écrire, pour le ſupplier que je le puſſe voir. Il prit la peine de venir chez moi; & lui ayant déclaré ce qui m'agitoit, & le déſir que Dieu me donnoit de me retirer de la vie que j'avois menée juſqu'à cette heure & de penſer à moi, je le priai de me donner quelques inſtructions pour cela: ce qu'il fit. Je lui remis entre les mains les Romans dont je me ſervois, & il me donna en échange les Lettres de M. de S. Cyran, que je n'avois jamais vues & que je trouvai admirables: je les ai toujours gardées tant que j'ai demeuré en Pologne.

Je commençai alors à me ſéparer du monde le plus qu'il me fut poſſible, & je me réſolus de faire un renouvellement. Mais je ne ſavois à qui le faire; car M. Fleury ne confeſſoit perſonne & ne s'offroit point à moi, me diſant ſeulement qu'il falloit beaucoup recommander cela à Dieu, afin qu'il me fît connoître ſa ſainte volonté. Il n'y avoit pas grand choix à faire dans un lieu comme la Pologne, puiſqu'il n'y avoit que deux ou trois Prêtres qui à peine parloient François. Mon inſtinct me portoit à prier M. Fleury de me rendre cette charité, quoique d'ailleurs j'euſſe bien de la peine à m'y réſoudre, parce que je le craignois terriblement. Néanmoins croyant que Dieu demandoit de moi que je me fiſſe cette violence, & parce que j'étois perſuadée qu'il n'y avoit que lui

qui pût me ſervir en cette occaſion, je le ſupp
après avoir eu recours à Dieu par tous les mo
qu'il nous ordonne lui-même dans ſon Evang
de me vouloir écouter & de ſe charger de
m'abandonnant entièrement à tout ce qu'il jug
à propos que je fiſſe pour obtenir le pardon de
péchés, & le ſuppliant de ne me point épar
Il eut la bonté de recevoir la très-humble ſ
cation que je lui faiſois: ainſi je commençai
renouvellement en Carême, & fis pendant ce
tout ce que Dieu me ſuggera, n'ayant point d'
vue, ce me ſembloit, que d'obtenir de Dieu
ricorde. Il eſt certain qu'il m'avoit touchée
manière extraordinaire, me donnant des ſenti
de pénitence, qui me faiſoient tout embraſſer
ardeur, & n'avoir égard ni à mes forces ni
ſanté, ni même aux diſcours que l'on faiſoit,
qu'un changement ſi grand ne pouvoit pas
cher, mes actions & mes habits, qui étoien
différens de ce qu'ils avoient été, le faiſant
connoître.

Je continuai environ deux ans & demi cett
nière de vivre, mais moins retirée ſur la fin
Démon, qui ne peut ſouffrir que l'on ſe reti
ſes griffes, ne manqua pas de me dreſſer plu
embûches, à quoi il auroit réüſſi malheureuſ
ſi Dieu n'avoit eu ſur moi des penſées de
corde infinie. Je m'égarois inſenſiblement,
marchois par un chemin qui m'auroit ſans
te conduit en enfer ſi Dieu n'eût eu pitié de
Madame des Eſſarts ſe trouvant obligée de
nir en France, elle fit ce qu'elle put pour
mener avec elle. A quoi je donnai les mai
ſis envers mon Oncle tout ce qui me fut p
pour cela, mais il n'y voulut jamais conſentir
ce qui m'affligea ſenſiblement; & cependant
permettoit tout cela, parce que ce retour e
pernicieux pour mon ſalut, n'ayant encor
deſſein de me retirer.

DEPUIS le départ de Madame des Essarts, à laquelle j'avois beaucoup d'attachement, je me rendis plus assidue auprès de la Reine, & je la servis plus soigneusement que je n'avois fait. Ce fut là où je vis les Lettres que la Mère Angelique écrivoit à Sa Majesté, lesquelles étoient toutes pleines de l'esprit de Dieu. J'avois grand soin, lorsqu'elle les laissoit dans sa chambre ou dans son Oratoire, de les lire, & je ne m'en pouvois lasser. Remarquez, s'il vous plaît, que je dis dans son Oratoire, parce que Sa Majesté m'a dit plusieurs fois qu'elle les trouvoit si admirables qu'elle faisoit son oraison dessus. De plus elle nous parloit très-souvent avec éloge de Port-Royal, de la conduite de la Maison, du desintéressement & de la charité de notre très-chère Mère [Marie Angelique,] & cela d'une manière qui faisoit bien voir qu'elle en étoit bien informée & qu'elle connoissoit cette Maison particulièrement. Je l'ai vu prendre plaisir à dire toutes ces choses au Père Rose, Jésuite dont vous avez ouï parler, & elle le faisoit à dessein. Il me semble que je puis dire à cette occasion ce qui est dit de la Sainte Vierge, quoiqu'en une manière bien différente, que je gardois toutes ces choses dans mon cœur, tâchant toujours, autant qu'il m'étoit possible, de mettre la Reine sur ce discours. Je n'y avois pas grande peine, parce que d'elle-même elle s'y portoit volontiers, ne perdant point d'occasion d'en dire du bien, & particulièrement de notre Mère & de la Sœur Catherine de S. Jean (sa Sœur,) qu'elle aimoit beaucoup.

III. Elle connoît P. R. par le moyen de la Reine de Pologne.

LA lecture des Lettres de la Mère Angelique & de celles de la Mère Agnès, les choses admirables que la Reine en disoit, tout cela me donna pensée de me retirer en une si sainte Maison; mais non pas pour y être Religieuse, car je ne croyois pas pouvoir porter l'austérité de la Règle: d'ailleurs je n'en avois pas encore un véritable désir. Le Démon, qui ne dort jamais, traversa la pensée

que j'avois ; & la Reine voulut me marier à une perſonne qu'elle affectionnoit beaucoup, & pour cela elle promettoit bien des avantages. Elle en fit parler à mon Oncle, qui entra avec joie dans ce ſentiment, voulant faire de ſon côté tout ce qu'il pourroit. Enfin toutes choſes parurent d'abord très-faiſables, mais Dieu ne permit pas que la choſe paſſât plus avant. La Reine ne tenant pas ce qu'elle avoit promis, cela fut rompu, Dieu le permettant ainſi pour mon ſalut.

CINQ ou ſix années ſe paſſèrent depuis, pendant leſquelles je penſai toujours à me retirer : je priois continuellement Dieu qu'il m'en montrât les moyens, n'en voyant aucun. Malgré tout cela j'avois quelque attache ſécrette qui me retiroit inſenſiblement de la voie de Dieu, quoique tout le monde fût très-édifié de ma conduite, car je ne prenois part à rien, & j'obligeois tous ceux que je pouvois. Mais Dieu à qui rien n'eſt caché me condamnoit, lorſque les créatures me donnoient des loüanges. C'eſt ici où le Seigneur m'attendoit ; car comme j'étois près de tomber dans un précipice ſans fond, il lui plut de m'ouvrir les yeux d'une manière admirable, & à laquelle je ne puis penſer ſans trembler. Je revins de là comme d'un profond ſommeil, & regardant Dieu, qui par une bonté infinie m'avoit regardée le prémier, je conçus une grande douleur & tout-enſemble une grande reconnoiſſance pour une grace ſi précieuſe de laquelle je m'étois rendue très-indigne ; & me ſouvenant de ce que Notre Seigneur dit dans l'Evangile, *Que ſi ton œil te ſcandaliſe arrache-le*, je me réſolus de ne plus différer à faire demander à la Reine la permiſſion de me retirer.

Matth. V.

IV. Elle défere de ſe retirer à P. R. on s'oppoſe à ſon deſſein.

J'OUBLIOIS de dire que j'avois pluſieurs fois prié M. Fleury de ſupplier la Mère Angelique, lorſqu'il lui écriroit, de faire prier Dieu pour moi *.

* De ſon tems en 1652. Voyez la Lettre DI. de la Mère Angelique.

› fois je m'étois donné l'honneur de le faire
-même, lui marquant le désir que Dieu me
noit de me retirer à Port-Royal, si elle vou-
me faire cette charité; à quoi elle eut la bon-
le me faire réponse *. Ainsi, ayant de loin mé-
les choses, cette chère Mère m'accorda une
e. Tout étant disposé, & n'y ayant plus qu'à
ller la Reine de me permettre de me retirer,
de Fleury eût la bonté de lui en faire l'ouver-
. Mais cette proposition n'eut pas le succès
j'avois espéré: la Reine n'agréant pas ma
ite & en ayant parlé au Roi, tous deux s'y
oserent, & cela d'une manière à laquelle je ne
resister, mais qui me donna une douleur
je ne puis exprimer: car, m'étant offerte à
u, & ayant connu visiblement qu'il demandoit
de moi, je ne désirois plus que de sor-
de la Cour, pour venir faire pénitence en ce
t lieu, pour lequel j'avois une estime & une
ération très-particulière, & sur-tout pour la
re Angelique, quoique je n'eusse jamais eu l'hon-
r de la voir.

e ne crus pas cependant devoir refuser à la
ine ce qu'elle désiroit de moi, parce que sa-
nt le respect & l'affection que notre Mère avoit
r Sa Majesté, je crus qu'elle n'auroit pas ap-
ouvé que je me fusse séparée d'elle contre son
; & ce fut la seule chose qui m'en empêcha.
effet je reconnus bien que j'avois suivi son
ein, comme on le peut voir par une Lettre
elle me fit l'honneur de m'écrire †. Ensuite de
a, la Reine me témoigna des bontés auxquelles
ne m'étois pas attendue, & dont je ne me pré-
us nullement, regardant tout cela comme des
stacles à mon dessein. Ceci arriva vers le mois
Avril [1655.] & les Suédois entrèrent en Po-
logne

* Voyez la Lettre DCLXXXII.
† Voyez les Lettres DCCVIII. & DCCCXI. de la Mère Angelique.

logne au mois de Juillet. Vous avez ſu, M
ſieur, toutes les calamités & tous les maux qu
firent ſouffrir à ce pauvre Royaume. La Rein
toute ſa Cour fut contrainte de ſortir de ſes Ét
Il ſeroit difficile de vous pouvoir dire en détail
peines & les frayeurs que nous eûmes. La gu
ayant continué dans toute ſa violence les deux
nées que j'y demeurai depuis que j'eus demand
permiſſion de me retirer, il paroit que Dieu n'a
pas permis qu'on me l'accordât, afin de me f
voir ce renverſement, lequel véritablement
épouvantable; & il faut l'avoir vu, pour le conce
auſſi grand qu'il étoit: on voyoit clairement la
ſtre de Dieu ſur cette nation.

Les hazards que nous avons couru ſont inc
préhenſibles, par la crainte de tomber entre
mains des ennemis, ce qui eſt une choſe à laq
le on ne peut penſer ſans horreur. Combie
nuits n'avons-nous point paſſé ſans nous couch
& lorſque nous penſions prendre un peu de
pos, l'on venoit avec impétuoſité au milieu d
nuit nous avertir de nous lever en diligence,
tôt parce que l'ennemi étoit aux portes de la
le, & qu'ayant trouvé l'avant-garde endormi
avoient mis le feu au camp: d'autres fois é
pourſuivis par les ennemis, il falloit ſe mettre
chemin à deux heures du matin, & cela au
de Janvier par un froid horrible, paſſer une ri
re à moitié glacée, où notre caroſſe ayant v
(nous n'y étions pas) & s'étant rempli de
glaçons, il fallût néanmoins ſe remettre dedan
promptement, parce que l'ennemi nous ſuivoi
près. Une autre fois nous fûmes encore obli
de paſſer une autre rivière à gué, encore au
lieu de la nuit, ſans autre conduite que celle
flambeau, & l'eau alloit juſqu'au fond du caro
& au ſortir de là, il fallut paſſer avec la Rein
reſte de la nuit au milieu d'une cour, dans ce
me caroſſe. D'autres fois l'on nous venoit av

que nous ſerions bienheureuſes ſi le lendemain au ſoir nous étions encore en vie, parce qu'il y avoit une embuſcade qui nous attendoit dans un bois où nous devions paſſer.

A TOUS ces maux, & à une infinité d'autres que je ſupprime, crainte d'abuſer de votre patience, ſe joignoit la peſte qui étoit univerſelle par tout le Royaume; tellement qu'elle régnoit partout où nous paſſions; & nous avons paſſé des lieux, & cela plus d'une fois, où il étoit mort pluſieurs perſonnes de cette maladie, & même peu de jours avant que nous y entraſſions. La Reine n'étoit pas exempte de ces gîtes, parce que tout en étoit infecté: tout ce qu'elle avoit de moins que nous, c'eſt qu'on ne lui diſoit pas; mais le danger n'en étoit pas moins périlleux. Dieu néanmoins nous garda ſi bien, que perſonne de notre compagnie ne tomba malade. J'ai fait une grande digreſſion, mais j'ai cru la devoir faire, perſuadée, Monſieur, que cela ne vous déplairoit pas, & que vous y trouveriez bien des ſujets d'adorer Dieu & de faire de belles réflexions.

JE crois qu'il n'eſt pas difficile de vous perſuader la douleur extrême que je reſſentois de n'être pas partie, & de n'avoir pas évité tous ces maux, qui véritablement étoient des plus terribles dans toutes leurs circonſtances. Ce fut en cette occaſion où j'eus un extrême beſoin des exhortations de notre Mère, pour m'empêcher de rien témoigner à la Reine. La crainte, qu'elle en avoit, faiſoit que preſque dans toutes les Lettres, qu'elle me fit l'honneur de m'écrire pendant ces deux dernières années que je demeurai encore auprès de cette Princeſſe, elle ne me recommanda rien tant que de ne point faire paroître ma peine à Sa Majeſté; m'exhortant ſans ceſſe à la ſervir avec plus d'affection & d'aſſiduité que je n'avois jamais fait, parce „ qu'une Reine affligée eſt ſans comparaiſon „ plus digne d'être honorée (diſoit-elle) que

» lorsqu'elle est dans la prospérité & environnée » de la grandeur, Dieu étant près de ceux qui » sont dans la douleur.". Ces avis me consoloit un peu ; mais conservant mon dessein, je n'attendois que le moyen de l'exécuter.

V. Ses désirs sont exaucés, & elle passe à la Pensée.

ENFIN les affaires paroissant en meilleur état, & voyant qu'il y avoit quelque espérance que la Reine rentreroit en Pologne, le Roi y étant déjà avec une armée, j'écrivis à la Mère Angelique une pensée que Dieu m'avoit donnée, qui étoit de faire vœu afin de m'engager davantage. Elle en parle à M. Singlin, lequel voyant ma disposition par mes Lettres, le trouva bon ; & notre Mère me l'écrivit, en m'ordonnant d'attendre jusqu'à Noël, afin de me joindre à la Communauté [de P.R.] qui ce jour-là devoit renouveller ses vœux : ce que je fis de tout mon cœur, après m'y être préparée tout l'Avent. Ensuite m'étant mise sous la protection de la Sainte Vierge, & l'ayant suppliée de m'obtenir de son Fils la grace de ne point passer l'année sans trouver moyen de tout quitter, elle écouta & exauça mes prières ; car la Reine étant rentrée en Pologne, je priai instamment M. Fleury de vouloir une seconde fois parler à Sa Majesté, pour la supplier très-humblement de me permettre mon retour, afin que j'exécutasse le dessein que Dieu m'avoit donné, qui étoit de venir mourir à Port-Royal en qualité de Religieuse, si l'on ne m'en jugeoit point indigne. Elle fut surprise de cette réïtération, & elle dit à M. Fleury qu'elle ne vouloit pas s'opposer davantage à mon dessein, & qu'elle voyoit bien que Dieu demandoit cela & d'elle & de moi. Ainsi ayant eu ma permission, je ne pensai plus qu'à me préparer à mon voyage.

CELA donna bien de l'étonnement à tout le monde, qui ne pouvoit comprendre ma résolution d'être Religieuse, & sur-tout dans un Monastère aussi rigide que celui-ci. Plusieurs personnes

bas m'en parlèrent; mais particulièrement la Reine ne manqua pas de me dire tout ce qui pouvoit servir à m'ébranler, parce qu'elle eût bien désiré que je me fusse mise dans son Monastère de Sainte-Marie; mais je n'en ai jamais eu la moindre pensée. La Reine ne se laissant point de me représenter toutes sortes de difficultés, sur-tout la longueur du voyage & les périls que je courrois, & de plus qu'assurément je ne pourrois supporter l'austérité de la Règle; je lui répondis que j'espérois que Dieu me conduiroit, puisque c'étoit lui que je cherchois, & que pour ce qui étoit de n'y pouvoir demeurer par la raison que Sa Majesté m'alléguoit, je la suppliois très-humblement de considérer les maux que nous avions soufferts depuis deux ans, & que je croyois que ceux de la Religion ne seroient pas plus pénibles, parce que la charité, qui étoit en ce lieu, les adouciroit beaucoup; & que d'ailleurs j'étois bien assurée, qu'on ne me feroit pas faire ce qui passeroit mes forces. Sur-quoi, la Reine me répondit, qu'elle aimeroit bien mieux embrasser une Règle moins austère, & s'y conformer exactement. Je lui dis que je me confiois en Dieu, & que j'espérois qu'il me feroit la grace de l'accomplir, puisqu'il m'avoit donné la volonté de prendre ce parti.

Le Carême m'empêcha de me mettre en voyage, & l'on trouva à propos que je différasse jusqu'après Pâques. Pendant ce tems je fis savoir à notre Mère tout ce qui s'étoit passé. Elle me fit l'honneur de m'écrire pour m'en témoigner sa joie, & m'ordonna entre autres choses de ne rien demander à la Reine; disant „ qu'une Religieuse de „ Port-Royal ne devoit rien désirer que Dieu, „ & que si j'avois une bonne volonté je serois as- „ sez riche." Il est vrai que je trouvai cela admirable, & mon désir augmenta de voir cette chère Mère avant que de mourir. Quoique l'on parlât beaucoup en ce tems-là de la destruction de la

Maison, & de la réduire en l'état où je la vois à présent, tout cela ne m'épouvanta point; au contraire j'avois une grande douleur de n'y pas être, afin de souffrir avec tant de saintes personnes: ce qui me faisoit dire que si l'on m'assuroit de vivre encore cinquante ans à condition de demeurer en Pologne, ou bien de n'avoir plus que six mois & d'être à Port-Royal, j'aurois sans doute choisi le dernier. Dieu m'a déjà plus accordé que je ne lui avois démandé, y ayant sept ans & demi que je demeure en sa sainte Maison: de quoi j'aurai sans doute un grand compte à lui rendre, ayant si mal usé d'un tems si précieux.

Mais pour revenir à mon voyage, j'avois toujours eu désir d'entrer en ce lieu le jour du S. Sacrement, sans néanmoins prendre aucune mesure pour cet effet, parce que cela ne dépendoit pas de moi. Le Mardi 17. Avril [1657.] jour de S. Etienne, Abbé de Cîteaux, je pris congé de la Reine & de tous mes amis, ayant d'un côté de la joie & de l'autre étant pressée de douleur à cause de M. Fleury que je laissois accablé d'ennui, & qui désiroit de tout son cœur pouvoir se délivrer du fardeau sous lequel il gémissoit, sans en avoir le moyen †. Comme je ne veux rien omettre, je dirai que, lorsque j'eus appris que la Reine agréoit que je me retirasse, il me prit une grande mélancolie, & me trouvant fort agitée j'écrivis à M. Fleury, lequel ne s'en effraya nullement, & me manda sur cela beaucoup de bonnes choses, qui me remirent l'esprit en repos; en me faisant voir que c'étoit une tentation, & que l'esprit malin, voyant que j'étois sur le point d'accomplir ce que Dieu désiroit de moi, faisoit ses derniers efforts: qu'il ne fal-

* La Sœur Joffe écrivoit ceci en 1661. (comme on l'a vu) pendant la persécution & après l'enlèvement des principales Religieuses.

† Il mourut en Pologne vers le mois d'Octobre 1651. la Reine qui il avoit rendu beaucoup de services, en fut fort affligée.

falloit donc point y avoir égard, mais passer par-dessus. Il ne me reste plus qu'à faire voir la manière dont je fis un aussi grand & aussi pénible voyage, qui étoit de six cens lieues & plein de périls: mais Dieu, qui vouloit que je le fisse, me les cacha tous, & je ne les ai bien vus que lorsque j'ai été en ce lieu; où j'avoue qu'ils m'ont épouvanté, & que je ne sache rien au monde qui m'eut pu me le faire entreprendre de nouveau.

VI. Son voyage de Pologne en France.

Je partis par terre avec Madame Davison, Mère de M. Davison, qui a l'honneur, Monsieur, d'être connu de vous, laquelle avoit deux petits enfans, deux servantes & une autre jeune fille. Voilà de quoi étoit rempli le carosse, & d'un pauvre garçon que nous amenions en France, & qui savoit un peu l'Allemand, mais si peu qu'à peine pouvoit-il demander le chemin & conter aux Hôtelleries, de sorte que bien souvent on ne l'entendoit pas: ce qui fut cause un jour que je présentai de l'argent à ceux qui nous avoient logé, afin qu'ils en prissent ce qu'ils voudroient & nous laissassent aller en paix. Il se mit aussi d'abord avec nous deux hommes, qui nous avoient promis de ne nous point quitter, mais qui nous laissèrent à Nuremberg, disant que leur chemin ne s'accordoit pas avec le nôtre. Cela ne me troubla point, & je leur dis qu'ils n'avoient qu'à prendre leur commodité; que pour moi toute ma confiance étant en Dieu, je ne doutois point qu'il ne nous conduisît heureusement. Nous étant ainsi séparés, nous continuâmes notre voyage dans l'équipage que j'ai dit. Après bien des périls, dont j'en rapporterai ici quelques-uns, que je ne crois pas devoir supprimer, vous verrez, Monsieur, si Dieu n'a pas pris soin de nous.

J'avois une devotion très-particulière à la Sainte Vierge, lui disant plusieurs fois le jour l'Antienne *Ave maris stella*. J'en avois aussi beaucoup aux Saints Anges, & aux trois Rois, dont le

le voyage me ſembloit avoir rapport au mien, puiſque je cherchois Jéſus-Chriſt comme eux. Cela m'a très-bien réüſſi : car j'ai vu clairement que Dieu nous conduiſoit, détournant tout ce qui nous pouvoit nuire. En voici un exemple. Une perſonne, qui ſe joignit à nous, avoit une petite calèche, laquelle ſe rompit : nous crûmes que la charité nous obligeoit de ſéjourner un jour pour donner le tems à ce pauvre homme de la faire raccommoder : & je ne doute point que cela ne nous ait ſauvé la vie ; car ayant à paſſer un grand bois, l'on nous fit grande peur, parce qu'il y avoit cinq voleurs qui pilloient & maſſacroient tous ceux qui y paſſoient depuis quelques jours ; cela nous épouvanta un peu & non pas ſans raiſon, car à meſure que nous avancions dans ce bois, le guide, que nous avions pris, nous montroit pluſieurs foſſes où l'on avoit enterré ceux qui avoient été tués. Nous le traverſâmes ſur les neuf heures du matin, & à cinq heures du matin pluſieurs perſonnes avoient été tuées dans une grange tout proche d'un lieu où nous paſſâmes.

Jugez par-là, Monſieur, ſi Dieu ne prenoit pas ſoin de nous, & ſi nous ne devions continuër un tel voyage avec joie & confiance ſa bonté. C'eſt ce qu'il m'avoit donné ; ce n'en fis jamais un avec plus de ſatisfaction, que j'y aie bien ſouffert ; car je crois avoir tiers du chemin à pié, tant je craignois que chevaux & le caroſſe ne demeuraſſent dans chemins, leſquels ſont très-fâcheux à cause montagnes & des bois qui y ſont très-fréquens & il ſembloit quelquefois que jamais on n'eût paſſé par où l'on nous menoit. Cela patientoit quelquefois ; mais revenant à moi frois à Dieu toutes ces fatigues pour cer ma pénitence. Nous avons fait juſ lieues d'Allemagnes par jour, quoique nos [illegible] chevaux : c'éto

et

ſes-là que je marchois le plus; & lorsqu'on arrivoit au gîte, l'on n'avoit pour tout lit que des couſſins du caroſſe & un peu de paille, pour vivre de pauvre nourriture, & dès deux heures du matin il falloit ſe mettre en campagne.

J'étois ſi fatiguée tous les ſoirs, que je ne croyois pas pouvoir le matin mettre un pié l'un devant l'autre; mais le déſir que j'avois d'arriver me donnoit des forces, & rien ne me pouvoit arrêter. La Princeſſe de Bohême, Belle-ſœur de la Princeſſe Palatine, nous fit beaucoup d'honneur lorsque nous paſſâmes ſur les Etats du Duc de Bohême, ſon Frère, & elle nous pria avec bien de la bonté de vouloir ſéjourner un jour, mais je ne pus me réſoudre à le lui accorder. Je paſſai dans toutes les villes les plus conſidérables ſans y voir rien des raretés qui y étoient, ne penſant qu'à avancer, & faiſant ce que nous ordonne S. Paul, de ne point regarder ce qui eſt derrière nous, mais ſeulement ce qui nous reſte encore à faire.

Je me hâtois dans le déſir que j'avois d'entendre le jour du S. Sacrement: ce qu'enfin Dieu m'a accordé, comme je le dirai ci-après. Nous courûmes, encore avant que d'arriver au pont, beaucoup de hazards; car les armées ſe mettoient en campagne, ce qui étoit très-périlleux. Nous trouvâmes des Soldats qui nous ſuivirent toute une après-dinée, mais graces à Dieu ils ne nous firent aucun mal; & lorsque nous arrivions au gîte, les bonnes gens nous disoient que nous étions bienheureuſes d'avoir pris le chemin que nous avions tenu, parce que les Soldats étoient allés par l'autre. C'eſt ainſi que Dieu détournoit tout ce qui nous pouvoit nuire: ce qui augmentoit ma foi d'une manière inexprimable: car il eſt certain que, quand j'aurois vu Jéſus-Chriſt des yeux du corps, je n'aurois

rois pas marché avec plus de confiance.
que je voyois quelque péril, je recour
prière, comme l'on feroit à des armes
défendre contre ſes ennemis; & cela
jours merveilleuſement réüſſi. Le dern
de mon voyage, nous nous trouvâmes d
Hôtellerie, qui étoit un vrai coupe-go
néanmoins il y falloit paſſer la nuit: ce
ſis en priant Dieu & ne penſant qu'à
bon matin, comme nous fîmes. Lorsq
fûmes près de Charenton, nous renc
cinq Soldats à cheval, leſquels après av
regardé dans notre caroſſe paſſérent outr
lorsqu'ils eurent marché environ cinquan
deux retournèrent après nous. Les vo
nir, je recourus à la Sainte Vierge, co
vois toujours fait, & tout-d'un-coup je
retourner ſur leurs pas.

VII. Elle entre à P. R.

J'ENTRAI ainſi dans Paris heureuſemen
aucune infortune, par la grace de D
Mardi 29. Mai [1657.] jour pour jour
maines après avoir quitté Sa Majeſté.
credi 30. je fus à la Meſſe à Notre-Dam
remercier Dieu, & j'y communiai. C
jour à cinq heures du ſoir, M. de Sainte
me mena à Port-Royal. Etant entrée d
gliſe, où je n'avois jamais mis le pié,
proſternai devant l'Autel, en m'offrant
en ſacrifice. Puis je montai au Parloir
te Thérèſe, où je vis ma très-chère M
Mère Marie Angelique.] M'étant miſe
noux devant elle, elle me demanda ſi
lois entrer; mais ma Sœur, que je n'a
vu depuis douze ans, lui témoigna qu'ell
bien aiſe que je paſſaſſe la nuit chez elle
je m'en retournai; & le lendemain, jou
Sacrement, à ſept heures du matin, j'en
ce lieu, âgée de trente-trois ans. La M
gelique, ayant eu la bonté de m'ouvri

& m'ayant embraſſée avec beaucoup de cha-
, me conduiſit dans l'Avant-Chœur, où elle
it entendre la Meſſe. J'y communiai & puis
i à la Proceſſion: c'eſt la prémière action que
faite dans cette Maiſon.

OILA, mon Père, le plus brièvement qu'il
été poſſible, ce que vous avez déſiré de
. Je vous demande très-humblement par-
d'avoir différé ſi long-tems à vous l'en-
:r. Je vous ſupplie de m'aider à rendre gra-
à Dieu pour toutes ſes miſéricordes, & de
demander qu'il lui plaiſe d'achever en moi
qu'il a lui-même commencé, en me faiſant
mieux d'un tems ſi précieux comme eſt ce-
où nous ſommes à préſent, & qui ne nous
t donné par ſa bonté que pour nous purifi-
de nos fautes, doit nous engager à n'en
faire de nouvelles. C'eſt ce que je vous ſup-
inſtamment de lui demander pour moi.

OUS uſerez de ceci comme il vous plaira,
aiſant voir ou le ſupprimant lorſque vous
ez lu. J'ai eu deſſein de faire, autant qu'il
été poſſible, une eſpèce de confeſſion pu-
ie, en faiſant voir les miſéricordes de Dieu
a grande patience à mon égard, auſſi bien
mon ingratitude & mes infidélités à me ren-
à ce qu'il déſiroit de moi. Demandez-lui
on pour moi, je vous en ſupplie, & fai-
par vos prières que je puiſſe obtenir de ſa
é une véritable & parfaite converſion. Je
ıvec tout le reſpect qui ſe peut, &c.

Signé, Sœur Marguerite de Sainte
Thècle [JOSSE.]

ADDITION.

VIII. Sa Profession & ses vertus.

LORSQUE la Sœur Josse entra à Port-Royal, la Mère Angelique lui dit qu'ayant fait un voyage de six-cens lieues pour venir dans cette Maison travailler à renoncer à elle-même, elle devoit s'y appliquer le reste de sa vie. Elle y travailla en effet bien sérieusement, & Dieu la bénit d'une manière particulière, lui ayant toujours conservé sa première ferveur. Elle ne reçut l'habit de Novice que le 3. Janvier 1658. & elle fit Profession le 25. Janvier de l'année suivante, avec une grande joie & une grande reconnoissance de la miséricorde que Dieu lui faisoit de se consacrer à son service. Peu de tems après on la mit auprès de la Mère Angelique, pour lui tenir compagnie & l'aider dans ses infirmités: ce qui lui donna occasion de remarquer les vertus que Dieu avoit donné à cette admirable Mère, & qu'elle reconnut être beaucoup plus grandes que ce qu'elle en avoit ouï dire. Cette vue fit croître davantage dans la Sœur Josse toutes les vertus Religieuses, dont elle donna toujours un exemple fort édifiant, étant sur-tout fort humble & aimant beaucoup la pauvreté.

IX. Ses dispositions au tems de la persécution.

LE tems de la persécution qui, selon Notre Seigneur, fait connoître les édifices qui sont bâtis sur un solide fondement, fit paroître sa vertu & l'amour qu'elle avoit pour la vérité. Elle le témoigna la force que Dieu lui avoit donnée le jour de l'enlèvement des Mères, le 26. Août 1664. car considérant avec admiration les Archers dont M. de Perefixe, Archevêque de Paris, s'étoit fait escorter pour cette expédition, elle dit à la Mère Agnès: „ Ah, ma Mère, que „ cela est beau! Notre humiliation est à son „ comble. L'admirable chose pour moi! Cela

„ me

, me fortifie plus que tout ce qu'on me pour-
, roit dire." La conduite, que la Sœur Joſſe
int enſuite, fit bien voir que ce mouvement
étoit pas paſſager, & que Dieu l'avoit bien
ndée dans l'amour de la vérité, des ſouffran-
s & des humiliations. Elle fut fort utile à la
mmunauté pendant l'abſence des Mères & le
uvernement de la Mère Eugénie & des Reli-
ieuſes de Sainte-Marie, que M. l'Archevêque
oit miſes en leur place.

JAMAIS les ſouffrances ni la crainte des ex-
communications, dont elle connoiſſoit l'injuſti-
e, ne lui firent peur, quoiqu'elle ſe crût bien
ible, étant fort humble; parce qu'elle eſperoit
e Dieu, qui avoit tant fait pour elle, feroit
force & lui donneroit la perſévérance; &
u'elle enviſageoit ce qu'elle auroit à ſouffrir
omme un nouvel effet de la miſéricorde divi-
e à ſon égard. La Reine de Pologne, qui con-
noiſſoit ſa vertu, ayant appris l'état de Port-
Royal, lui écrivit pour lui offrir une place dans
ſon Monaſtère de la Viſitation. Mais le cœur
de la Sœur Joſſe étoit préparé à tout ſouffrir;
& au milieu de la tempête elle ſentoit, diſoit-
elle, quelquefois une conſolation & une joie ſen-
ſible de la grace que Dieu lui faiſoit de ſouffrir
quelque choſe pour lui être fidelle, eſperant que,
ſi on l'accabloit elle & ſes Sœurs en ce mon-
de, Dieu les délivreroit plus heureuſement en
l'autre *.

LE Seigneur ſe contenta de ſa diſpoſition, &
après qu'elle eut été tranſportée avec ſes Mè-
res & ſes Sœurs (en Juillet 1665.) à Port-Royal
des Champs, & qu'elle eut encore ſouffert en
leur compagnie pendant trois ans & demi, elle eut
la ſatisfaction de voir le calme rétabli dans le Mona-
ſtère.

* Voyez pluſieurs Lettres de la Sœur Joſſe dans la *Relation ou Recueil des Lettres*, &c.

sière. Elle continua d'édifier encore la Com
munauté pendant plusieurs années; & quoiqu'e
elle fut devenue infirme, elle pratiqua cepend
avec beaucoup de ferveur jusqu'à la fin tou
qu'elle put de la Régle. Dans ses derniers t
son obéissance étoit de tenir compagnie à Ma
moiselle de Vertu. Le 4. Janvier 1692. la
re Agnès de Sainte Thècle Racine, alors
belle, étant allée voir cette Demoiselle, la S
Juste, qui toussoit beaucoup, lui parut si
qu'elle l'obligea d'aller sur le champ à l'Infi
rie, où elle ne fut pas plutôt arrivée qu'elle
chuta le sang tout clair. Elle mourut env
deux heures après, âgée de soixante & huit
On l'enterra le lendemain 5. Janvier, à cau
la Fête de l'Epiphanie.

* *Retractation de la signature du Formu
de la Sœur Catherine de S. Paul* GOUL
Religieuse de Port-Royal.

GLOIRE A' JE'SUS AU TRE'S-SAIN
SACREMENT.

PUISQUE Dieu m'a fait la grace de con
en sa présence & à la face du ciel &
terre, le péché, que j'ai commis en signa
Formulaire, par ma Retractation, datée du
& un de Mars 1665. je me trouve encore ob
de déclarer à toute l'Eglise, par cet Acte, la
se de ma chûte qui n'a été qu'un effet de m

* Cette Pièce appartient à la Relation XV. pag. 248. de
dame.

e, & une marque de mon infidélité envers
: la crainte de ſouffrir avec mes Sœurs m'a
mbraſſer ce moyen de m'exempter de la perſé-
n, qu'on exerce depuis tant d'années contre
e Monaſtère, & pour éviter celle dont on
menaçoit: car je n'ai point fait cette funeſte
ature ſi préjudiciable à mon ſalut dans la
ice qu'il y eût aucune hérèſie, ni aucune
aiſe doctrine dans les inſtructions que nous
s reçuës de nos chères Mères, & des autres
nnes qui nous ont enſeigné les vérités chré-
ies; au-contraire je ſuis très-perſuadée qu'il
a rien que de ſaint & de conforme aux pré-
es divins, que notre Seigneur Jéſus-Chriſt
a laiſſés dans ſon Evangile: mais il n'y a eu
là ſeule appréhenſion des ſouffrances qui m'a
manquer à ce que je devois à Dieu, à la vé-
, à la juſtice & à la charité, en ſouſcrivant
condamnation d'un ſaint Evêque que je ré-
avec un profond reſpect: ce qui ſera le ſu-
de mes regrets, de mes gémiſſemens & de
larmes le reſte de ma vie; & je voudrois
mes larmes fuſſent de ſang pour noyer mon
ié dans l'amertume de mes pleurs. Je rends
rès-humbles actions de graces à Dieu de m'a-
réünie avec celle de mes Sœurs qui ont
ux aimé s'expoſer à ſouffrir toutes ſortes de
ences & de mauvais traitemens, que de bleſ-
eur conſcience en transgreſſant les commande-
s de la loi de Dieu, comme j'ai fait par ma
ature. Je leur ſuis très-rédévable pour les
ances & les ſervices qu'elles m'ont rendus
mes infirmités; mais je leur ſuis beaucoup
obligée pour les ſujets d'édification, qu'el-
m'ont donnés par l'union qui a toujours été
e-elles, par la fidélité qu'elles ont eu à ſe
lre ponctuellement aux Obſervances, & ſur-
par la devotion qu'elles ont fait paroitre à
ter l'office divin, qui a toujours été parfai-

te-

tement bien fait: ce qui ma fait rentrer en
même, & m'a beaucoup servi pour m'exc
retourner à Dieu, ayant vu par leur bonn
duite qu'il en étoit l'auteur, & qu'il les a
par une grace singulière dans un tems où
n'avoient point de Supérieures qui veillass
elles, & qu'il n'y avoit que le seul amour
les avoient pour Dieu qui les fît agir.
contraire depuis que j'ai été obligée d
verser avec celles qui ont signé, je n'ai vu
les que des sujets de mauvaise édification
le peu d'union qui est entre-elles, par les
sances & les calomnies qu'elles faisoien
cesse de leurs propres Sœurs, & par la
té où elles les tenoient, ayant entre les
toutes les charges du Monastère, & ne
qu'à opprimer de pauvres filles qui étoien
d'ailleurs accablées. Je crois être de mon
de rendre ce témoignage à la vérité ava
de mourir; & j'espère que je trouvera
créance dans les esprits de ceux qui lire
Acte, à cause de mon grand âge, étant
naire, & prête à paroitre devant le tribu
Jésus-Christ, pour lui rendre compte de
ma vie passée, & pour être jugée par lu
sa justice. Je les supplie de le prier qu
pardonne mes péchés, & je reconnoitr
charité en sa présence quand il m'aura fai
corde.

Fait ce jour de la Fête de Tous-les-
mille six-cens soixante-cinq: Sœur
rine de Saint Paul, Religieuse de
Royal.

TABLE
Des Matières contenuës dans ce Volume.

La vie de la Mère Geneviève de St. Auguſtin LE TARDIF, *Novice de l'Abbaye de Maubuiſſon, & Profeſſe de Port-Royal, dont elle a été la première Abbeſſe élective. Par les Mères Marie de l'Incarnation* LE CONTE, *& Angelique de St. Jean* ARNAULD. Pag. 1

Relation abrégée de la vie & des vertus de la Sœur Marguerite Gertrude BOUCHER, *Religieuſe Profeſſe de Maubuiſſon, aſſociée à Port-Royal. Par une Religieuſe de cette dernière Maiſon.* 13

Relation des vertus & de la mort de la Sœur Antoinette Eupbrafie de St. Auguſtin LE GROS, *Novice de Maubuiſſon & Profeſſe de Port-Royal. Par la Mère Angelique de St. Jean* ARNAULD. 17

Relation abrégée de la vie & de la mort de la Mère Marie Dorothée de l'Incarnation LE CONTE, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en* 1626. *& qui en a été long-tems Prieure.* 27

Relation ſur la vocation & la vie de la Sœur Geneviève de l'Incarnation PINEAU, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en* 1631. *écrite en partie par elle-même.* 32

Relation de la vie & de la vertu de la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe de SAINTE-MARTHE, *qui en* 1635. *fit Profeſſion à Port-Royal, dont elle a été Souprieure.* 83

Relation ſur la vie & les vertus de la Mère Magdeleine de Sainte Agnès DE LIGNI, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en* 1640. *& qui en a été Abbeſſe. Par la Mère Angelique de St. Jean* ARNAULD. 91

Rela-

TABLE.

Relation de la vie & des vertus de la Mère de Sainte Magdeleine d'Angennes DU F *qui en* 1640. *fit Profeſſion à Port-Royal fut dans la ſuite Prieure & Abbeſſe ſucce pendant trente ans.*

Relation de la vie & des vertus de la Sœur St. Gabriel de la BARRE, *qui fit Profeſſio Royal vers* 1640. *Par la Mère Angeliqu Jean* ARNAULD.

Relation de la manière dont Dieu attira à lui Demoiſelles Bernard, dont l'aînée fut Re Port-Royal ſous le nom de Sœur Marie de S. Par M. LE MAÎTRE.

Relation abrégée de la vie de la Mère Agnès te Thècle RACINE, *qui en* 1648. *fit Pr Port-Royal, & en fut dans la ſuite ſucce Prieure & Abbeſſe pendant quinze ans.*

Relation touchant les Sœurs Magdeleine de So tbide & Anne de Sainte Thècle THOMAS.

Relation de ce qui eſt arrivé à la Sœur Mag Sainte Meltbide Thomas DU FOSSÉ, *de lèvement des Mères de Port-Royal, fait d'Août* 1664. *juſqu'au tems qu'elle retourna Royal de Paris, après en avoir été elle-m*

Relation de la vie & des vertus de la Sœur Su Sainte Cecile ROBERT, *qui fit Profeſſion Royal en* 1649. *où étoient déjà quatre de ſe Par la Mère Angelique, de St. Jean* AR

Relation touchant les deux Sœurs DE LA GR *anciennes Religieuſes de Port-Royal, qui mières embraſſèrent la Réforme que la Mère que y établit. Par la Mère Angelique de* ARNAULD.

La vie & les vertus de la Sœur Catherin Paul GOULAS, *prémière Profeſſe de Angelique. Par la Mère Angelique*

La vie de la Sœur Claire de Sainte Martine PINOT. *Par une Religieuſe de Port-Royal.* 252
Relation de la maladie & de la mort de la Sœur Elizabeth de Sainte Marcelline, nièce de M. Walon de BEAUPUIS. *Par la Sœur Magdeleine Chriſtine* BRIQUET. 256
Relation de la mort de la Sœur Françoiſe de Sainte Darie, nièce de M. Walon de BEAUPUIS, *& ſœur de la Sœur de Sainte Marcelline. Par la Sœur Magdeleine-Chriſtine* BRIQUET. 264
Lettre de M. Walon de Beaupuis, ſur la mort d'une de ſes nièces, à une Supérieure de Religieuſes. 298
Relation de la manière dont la Sœur Suzanne de St. Paul DES MOULINS *a été reçue à Port-Royal & y a vécu. Par la Sœur Catherine de Sainte Flavie* PASSART. 306
Relation touchant les deux Demoiſelles Maitteland, dont l'aînée, qui étoit Profeſſe de Maubuiſſon, fut aſſociée à Port-Royal. Par la Sœur Magdeleine de Sainte Candide LE CERF. 312
Relation abrégée de la vie & des vertus de la Mère Elizabeth de Sainte Anne Boulard DE NINVILLIERS, *qui fit Profeſſion à Port-Royal en* 1652. *& qui en a été la dernière Abbeſſe; avec un recit détaillé du prodige arrivé à ſa mort.* 326
Relation de la vie de la Sœur Jacqueline de Sainte Euphémie PASCHAL, *juſqu'à ſon entrée à Port-Royal où elle fit Profeſſion en* 1651. *Par Madame* PERIER *ſa Sœur; avec une Addition, où l'on voit quelle a été ſa vertu & ce qui lui eſt arrivé juſqu'à ſa mort.* 339
Relation de la vie & de la mort de la Sœur Marguerite de Sainte Gertrude DU PRE', *laquelle fut la prémière qui mourut privée des Sacremens dans le tems de la perſécution en* 1666. *écrite en partie par la Sœur Gertrude elle-même & par la Mère Angelique de St. Jean* ARNAULD, *&c.* 360
Relation de la vie de la Sœur Elizabeth de Sainte Agnès LE FERON, *qui fit Profeſſion à Port-Royal*

Royal en 1653. Par M. Eustace, l'un des Confesseurs de cette Maison.

Relation de la vie & des vertus de la Sœur Sainte Eugénie DE BOULOGNE, *dite Mademoiselle Madame de Saint-Ange; laquelle fit profession à Port-Royal en 1654. Par M. D'ARNAULD, la Mère Angelique de St. Jean* ARNAULD.

Relation touchant la Sœur Suzanne de Sainte OLIER, *qui fit Profession à Port-Royal. Par Mademoiselle Marguerite* PERIER.

Relation de la vie & des vertus de la Sœur Sainte Eustoquie DE BREGY, *qui fit Profession à Port-Royal en 1657.*

Relation des vertus de la Sœur Françoise Thérèse Maignard DE BERNIERES, *qui fit Profession à Port-Royal en 1658. & qui fut Sœur Souprieure au commencement de la dernière persécution. Par la Sœur Elizabeth de Sainte* FERON.

Relation de la vie de la Sœur Marguerite de Thècle JOSSE, *qui fit Profession à Port-Royal en 1659. écrite en partie par elle-même.*

Retractation de la signature du Formulaire de la Catherine de St. Paul GOULAS, *Religieuse de Port-Royal.*

Fautes à corriger.

Page	13.	*Ligne* 4.	de si,	*lisez*	si.
	97.	- - 25.	son,	- -	le.
	328.	*à la dernière note* *		*posez*	[illegible]
	331.	*Ligne* 9.	métiter,	*lisez*	mériter.
	355.	- - 38.	pont,	- -	point.
	361.	- - 22.	on lui,	- -	on l'[illegible]
	361.	- - 24.	refroider,	- -	refroidir.
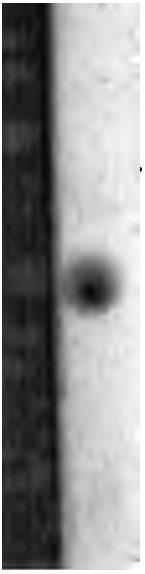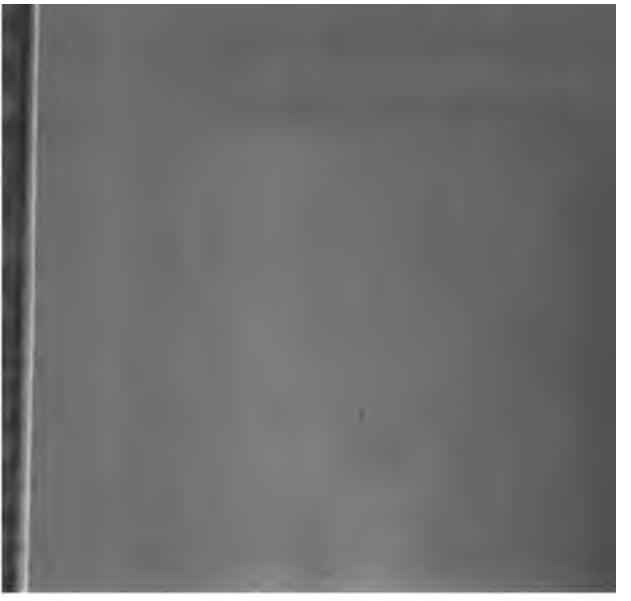
Jacqueline Pascal 339–360
See medd. by Jacq. on the death of Christ. o
close of the work "Entretiens de la ch
Angelique Arnauld" p. 429.